ŒUVRES

DE

SAINT ALPHONSE-MARIE

DE LIGUORI

*
* *

PARIS. — IMPRIMERIE Vve P. LAROUSSE ET Cie

19, RUE MONTPARNASSE, 19

* *
*

ŒUVRES

DE

SAINT ALPHONSE-MARIE

DE LIGUORI

ÉVÊQUE ET DOCTEUR DE L'ÉGLISE

Traduites de l'italien et mises en ordre

PAR

MM. LES ABBÉS VIDAL, DELALLE ET BOUSQUET

Nouvelle édition, revue et corrigée

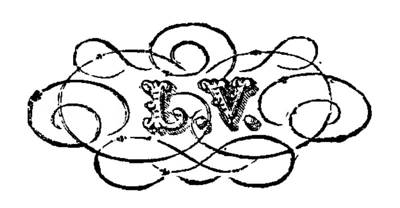
PAR

M. l'abbé A.-C. PELTIER

Chanoine honoraire de Reims et de Saint-Denis de la Réunion

TOME DIX-NEUVIÈME DES ŒUVRES

NEUVIÈME DE LA PARTIE ASCÉTIQUE



PARIS

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

13, RUE DELAMBRE, 13

1879

RÉFLEXIONS

UTILES AUX ÉVÊQUES

POUR BIEN GOUVERNER LEURS ÉGLISES

APPUYÉES SUR LES EXEMPLES DES SAINTS ÉVÊQUES

ET SUR L'EXPÉRIENCE.

RÉFLEXIONS

UTILES AUX ÉVÊQUES

POUR BIEN GOUVERNER LEURS ÉGLISES.

Que Jésus soit toujours loué dans le très-saint sacrement, ainsi que Marie, toujours vierge immaculée.

Attendite vobis et universo gregi, in quo vos Spiritus sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei [1] Il est certain que Dieu a confié aux évêques le gouvernement de son Eglise, et que d'eux dépend la sanctification des peuples. C'était donc avec raison que saint Charles Borromée disait que les pasteurs sont responsables de la mauvaise vie des brebis ; et en effet on voit par expérience que les saints évêques sanctifient leurs diocèses. Saint Charles, qui a été le vrai modèle des bons évêques, et qui à cause de son zèle, sera souvent proposé pour exemple dans ce livre, réforma si bien ses sujets, que leur bonté alla jusqu'à se communiquer aux peuples voisins.

Il existe déjà plusieurs livres qui traitent longuement des devoirs des prélats sur la manière de gouverner leurs églises. Cependant, comme l'expérience de vingt années de missions m'a appris que beaucoup de notions utiles n'arrivent pas jusqu'aux oreilles des évêques, j'ai voulu écrire, par le seul désir de la gloire de Dieu, ce peu de pages, dans lesquelles j'ai inséré quelques réflexions de plus d'importance, qui pourront leur être très-utiles pour mieux se conduire dans la pratique, soit en ce qui concerne les principales occupations de leur charge, soit par rapport aux moyens les plus efficaces à em-

1. *Act.* xx, 28.

ployer pour gouverner leurs troupeaux; et tel a été mon unique but. Ces occupations et ces moyens seront indiqués dans deux courts chapitres, et j'espère de la bonté divine que ces pages qui, vu le peu de mérite de l'auteur, ne mériteraient pas même de fixer l'attention, seront lues du moins avec quelque profit en considération de leur brièveté.

CHAPITRE PREMIER.

Des principales occupations de l'évêque.

Il faut être bien persuadé de ce que dit saint Athanase, que l'évêque, avant d'être ordonné, peut vivre pour lui-même, mais qu'à partir de son ordination il est obligé de vivre pour ses brebis, du salut desquelles il doit certainement rendre compte, comme le dit le Seigneur par la bouche d'Ezéchiel : *Væ pastoribus Israel qui pascebant semetipsos... Ecce ego requiram gregem meum de manu eorum* [1] De là ce que dit saint Grégoire que, tandis que chacun devant le tribunal de Jésus-Christ sera tenu de rendre compte de son âme seule, l'évêque devra rendre compte d'autant d'âmes qu'il aura eu de sujets. Quoique l'évêque de Sardes menât une vie innocente, par cela seul qu'il ne donnait pas l'attention nécessaire aux besoins de son troupeau, Dieu lui fit faire par saint Jean ce grave reproche : *Nomen habes quod vivas, et mortuus es* [2] D'où il suit que, quand même l'évêque serait saint dans la conduite de sa vie privée, s'il néglige de veiller au salut de ses brebis, il sera réprouvé devant le tribunal de Jésus-Christ auquel il devra rendre un compte exact non-seulement de ses omissions, mais encore de tous les maux qui en seront résultés.

Pour en venir donc à la pratique, nous disons qu'il y a six principales occupations qu'un bon prélat doit avoir devant les yeux pour bien gouverner son église, savoir : 1° Le soin du séminaire; 2° celui des ordinands; 3° la condition des prêtres;

1. *Ezech.* XXXIV, 2 et 10. — 2. *Apoc.* III, 1.

4° celle des curés; 5° le choix de son vicaire et des ministres; 6° les monastères de religieuses.

§ Ier

Du séminaire.

Nul doute que les séminaires ne soient très-utiles au bien des diocèses; pour mieux s'en convaincre, il suffit de se rappeler combien ils sont recommandés et conseillés aux évêques par les aint concile de Trente. En effet, c'est par les séminaires qu'on forme un bon clergé, et c'est d'un bon clergé que dépend ensuite le bien commun des peuples. Mais il faut bien considérer aussi que si les séminaires sont bien réglés, ils seront la sanctification du diocèse, mais qu'autrement ils en seront la ruine: car les jeunes gens n'y apportent pas un esprit formé; ils y viennent pour l'y acquérir, puisqu'ils sortent de leurs maisons ou remplis de vices, ou très-faciles à cet âge à se laisser aller à tous les vices. Combien de jeunes gens entrent au séminaire purs comme des anges, et en peu de temps y deviennent des démons! Si donc les séminaires n'ont pas de revenus suffisants, soit pour la nourriture des jeunes gens (car autrement on ne pourrait pas bien les régir), soit pour s'y pourvoir de bons ministres et de bons professeurs, il vaut mieux que ces séminaires n'existent pas. Il faut se persuader que d'ordinaire il y a dans les séminaires plus de maux et de scandales que n'en savent les évêques, qui le plus souvent en sont les moins instruits de tous.

Premièrement donc il est nécessaire d'avoir un bon recteur (ou supérieur), qui ait de l'expérience, et un véritable zèle pour procurer la gloire de Dieu, et assez de sagacité pour démêler toutes les malices, obligé qu'il est de suspecter chacun de ses subordonnés et chacune de leurs actions; autrement, s'il se conduit avec simplicité, il sera facilement trompé. Aussi est-il très-difficile de trouver un directeur vraiment capable de gouverner les séminaires.

Secondement, il faut un nombre suffisant de préfets (maîtres

d'études), qui soient des prêtres âgés, doués d'esprit intérieur, et assez fermes pour corriger et ne souffrir aucun défaut. Ils doivent surtout veiller à ce que les enfants ne se touchent pas entre eux, même en jouant; qu'ils ne s'entretiennent point familièrement, et qu'ils n'aient aucun tête-à-tête même pour causer. Enfin, ils doivent les empêcher de communiquer avec les élèves des autres quartiers. Toutefois, si ces préfets ne peuvent par eux-mêmes remédier à tous les inconvénients, ils doivent du moins pour les plus graves avertir le recteur, et même, s'il le faut, l'évêque, afin qu'ils y apportent eux-mêmes le remède convenable.

Mais outre les préfets, il est bon d'établir dans chaque salle (et ce sera là une chose très-utile) deux ou trois surveillants, c'est-à-dire, deux jeunes gens de la même salle, choisis parmi les plus religieux et les plus fidèles, mais qui néanmoins ne soient pas connus de leurs camarades en cette qualité. Ce sera d'eux que le recteur et l'évêque exigeront chaque semaine, et toutes les fois qu'il le faudra, des renseignements sur les défauts des autres.

Troisièmement, il est en outre nécessaire que l'évêque, deux ou trois fois par an au moins, fasse subir un examen particulier à chaque séminariste, et tâche de découvrir la vérité par ceux qu'il saura être les plus religieux. Il doit ensuite sans faiblesse chasser les incorrigibles et les scandaleux; car un seul de ceux-ci gâterait tous les autres. C'est pour cela qu'il est très-utile que l'évêque se montre souvent au séminaire pour encourager les jeunes gens tant sur les matières de spiritualité, que sur l'objet des études. Il doit aussi assister souvent à leurs conférences et à leurs réunions académiques, ce qui porte admirablement les jeunes gens à l'application, et excite leur émulation.

Mais avant tout, l'évêque doit veiller dans les séminaires aux exercices spirituels. Il doit donc ordonner qu'il y ait une demi-heure de méditation le matin, et au moins un quart d'heure le soir, et cela en commun. La méditation devra se faire sur les maximes éternelles, qui en sont le sujet le plus utile aux

gens pour les tenir éloignés des vices. Ensuite il faut leur faire faire une retraite spirituelle chaque année pendant huit jours dans la solitude, sans les laisser parler entre eux, ou s'appliquer à l'étude pendant ce temps. De plus, ils devront les faire assister tous les quinze jours, ou au moins tous les mois, à un sermon familier fait par un prêtre versé dans la spiritualité et étranger au séminaire, sur les maximes éternelles, en y entremêlant presque toujours des réflexions sur l'énormité du sacrilége, dont une fausse honte expose souvent les enfants à les rendre coupables. Ils les obligeront de se confesser tous les huit ou quinze jours, et on aura soin de leur donner les meilleurs confesseurs du lieu, et de leur en procurer au moins deux chaque fois, afin qu'ils aient plus de liberté dans leurs confessions. On devra de plus leur envoyer quatre fois par an des confesseurs extraordinaires, pour éviter le danger que courent les enfants de commettre un sacrilége en se confessant toujours à des personnes qui les connaissent. Il sera utile aussi de leur défendre de se donner la discipline en commun et dans l'obscurité, car cela peut être facilement la cause de quelque scandale. Que les livres profanes soient entièrement prohibés, car ces livres sont ordinairement la ruine des jeunes gens. A table doit régner un profond silence; pendant le repas on doit faire la lecture des vies des saints, ou de quelque livre qui raconte des exemples terribles; le recteur doit assister toujours aux repas des jeunes élèves.

Relativement aux études, il est nécessaire d'abord que les jeunes gens apprennent la langue latine, dont la connaissance est si nécessaire pour toutes les autres sciences. On doit ensuite leur faire suivre des cours réguliers et complets de philosophie et de théologie. Il serait encore très-utile de leur faire étudier la morale au séminaire, afin que tous en sortissent habiles à confesser et que l'évêque pût les utiliser.

§ II.

Des ordinands.

Oh! qu'il sera sévère le compte, que chaque évêque devra

rendre à Dieu sur le grand devoir qui leur est imposé d'éloigner de l'autel les indignes, et de n'y admettre que ceux qui en sont dignes! Saint François de Sales tremblait en pensant à ce compte terrible; ce fut pour cela qu'il n'admettait au sacerdoce que ceux dont il espérait avec fondement une bonne conduite, n'ayant nullement égard ni aux recommandations, ni à la noblesse de l'individu, ni même à ses capacités, si tout cela n'était accompagné d'une bonne vie; car il pensait que le savoir, uni à une mauvaise conduite, cause de plus grands ravages, en paraissant alors donner au vice un plus grand poids; d'où il arrivait qu'il en ordonnait très-peu, ainsi que tous les bons évêques sont dens l'usage de le faire, parce qu'en vérité il est bien petit le nombre de ceux qui se font prêtres par une vraie vocation, et par le désir de se rendre saints. D'où il résulte nécessairement qu'il y a peu de prêtres qui se montrent aussi bons qu'ils devraient l'être, et qui se rendent utiles aux âmes. Le même saint disait aussi que l'Eglise n'a pas besoin d'un grand nembre de prêtres, mais qu'elle a besoin de bons prêtres. Quant aux ordinands, lorsque l'évêque aura fondé son séminaire dans les formes prescrites, il devra établir et faire savoir à tous, que nul individu ne sera admis à recevoir les ordres, s'il n'est resté trois ans au séminaire, et s'il n'a l'intention d'y rester jusqu'à ce qu'il soit ordonné prêtre.

Pour admettre ensuite un séminariste aux ordres, l'évêque doit examiner son esprit de piété et son degré d'instruction; quant aux mœurs, il faut être convaincu qu'il ne suffit pas de s'en rapporter aux certificats des curés, qui souvent les délivrent par des considérations mondaines; il ne faut pas non plus s'en tenir à la bonté négative de l'individu, mais il faut avoir sur lui des renseignements tels, qu'ils donnent des indices suffisants d'un esprit véritablement ecclésiastique. Il y a encore un excellent conseil à donner, et que les évêques remplis de zèle mettent en pratique, c'est de ne pas signer le placet d'un ordinand, quel qu'il soit, sans avoir pris au préalable des informations secrètes sur sa conduite auprès de plusieurs per-

sonnes fidèles, qui soient du même lieu que le sujet et qui le connaissent suffisamment. Notons cela comme un des meilleurs moyens et des plus nécessaires pour rassurer la conscience dans les ordinations. L'on doit encore s'informer auprès de ces personnes, non-seulement si le clerc a donné du scandale par son amour du jeu, par des méchancetés et de mauvaises conversations, mais encore s'il menait réellement une vie religieuse, s'il fréquentait l'église, l'oraison et les sacrements ; s'il vivait retiré, et s'il hantait de bonnes compagnies ; s'il était appliqué à l'étude ; s'il s'habillait modestement, et autres choses semblables. Que si l'on parvient à connaître quelque scandale commis par l'ordinand, alors il ne suffit pas d'exiger de lui l'épreuve ordinaire, il faut le soumettre à une expérience de plusieurs années, car alors on a tout lieu de soupçonner qu'il agisse avec hypocrisie pour arriver aux saints ordres. A cette fin, il serait utile que l'évêque instituât plusieurs congrégations en différentes parties du diocèse, et que ces congrégations fussent toutes consacrées aux clercs, qui s'y rassembleraient un jour de chaque semaine pour être instruits par un père spirituel, sur l'exercice de la vertu comme sur la manière de faire l'oraison mentale, sur la manière de recevoir les sacrements avec fruit, de visiter le saint-sacrement et l'autel de la sainte Vierge, et sur tous les autres sujets qui se rapportent à la vie spirituelle. Ce même père spirituel sera ensuite chargé de s'informer de la vie de tous ces clercs même auprès d'autres personnes, et d'aller ensuite conférer avec l'évêque plusieurs fois dans l'année et surtout avant les ordinations. Cela servira aussi au prélat pour réprimander de temps en temps les négligents, et pour encourager les bons dans une sainte persévérance.

Relativement à l'intention, il est certain que l'ignorance chez les ecclésiastiques est cause de grands dommages pour eux-mêmes, et pour les autres. Et ce qu'il y a de pire, c'est que chez les prêtres l'ignorance est un mal sans remède, comme le disait saint François de Sales. Pour cela l'évêque doit considérer avec la plus grande attention, si ses clercs sont toujours

appliqués à l'étude, sans quoi non-seulement ils ne seront jamais bons pour l'église, mais ils seront nécessairement mauvais, attendu que l'oisiveté est la mère de tous les vices. Pour atteindre ce but, il est nécessaire que l'évêque ne se contente pas de l'examen que l'on fait communément subir à l'ordinand sur les questions relatives aux ordres ou sur d'autres choses triviales, que l'on apprend aisément dans quelque abrégé, et qui laissent ensuite les ordonnés aussi ignorants qu'auparavant. Car l'on ne doit pas espérer qu'ils étudieront par la suite, puisque l'expérience n'a déjà que trop évidemmment montré que beaucoup de prêtres séculiers, pour ne pas dire presque tous, aussitôt qu'ils ont reçu le sacerdoce, n'ouvrent plus un livre, et oublient même le peu qu'ils savaient. C'est pourquoi, si on ne les oblige pas d'achever leurs études avant de recevoir le sacerdoce, il est probable qu ensuite ils ne voudront pas étudier.

Dans ce but, S. E. le cardinal Spinelli, archevêque de Naples, qui administre si bien son église aux applaudissements de tout le monde, fait examiner longuement, à l'époque des ordinations, tous ses clercs sur les traités de la théologie dogmatique, et ensuite chacun selon sa capacité sur d'autres traités de morale, de philosophie, de droit civil et canonique, en les obligeant d'aller chez les lecteurs établis par lui dans son palais archiépiscopal, et gradués à ses propres frais. Pour les petits diocèses, je crois qu'il est très-utile de mettre en pratique ce que faisait dans son diocèse Mgr Fabrice de Capoue, d'heureuse mémoire, archevêque de Salerne, qui faisait examiner les ordinands, et tout particulièrement ceux qui aspiraient au sacerdoce, sur la morale tout entière, qui est en effet la science la plus nécessaire pour aider les âmes à se sauver; mais je crois encore plus utile ce que faisait un autre bon prélat, qui voulait que même les simples clercs fussent examinés sur la morale, et qui de plus avait assigné, pour chaque ordre que l'on recevait, des traités spéciaux extraits de la Somme de Busambaum; l'on pourrait se servir d'un autre auteur, si celui-là ne plaisait pas, avec l'obligation imposée aux exami-

nateurs de faire les questions en se conformant à la matière et à l'ordre observés dans ce livre. De manière qu'en arrivant ainsi au sacerdoce, chacun se trouve suffisamment instruit sur toute la morale, et peut se rendre utile au diocèse, du moment où l'on y est appelé par l'évêque. Si, outre la morale, on voulait faire porter encore l'examen sur le premier volume d'Abelly, qui donne les éléments de la scolastique d'une manière si parfaite, cela vaudrait encore mieux, je parle toujours des petits diocèses.

§ III.

Des prêtres.

Les bons prêtres sont comme le bras de l'évêque, car sans eux il ne pourra jamais bien cultiver son église: il est donc fort à propos qu'il montre toute son affection pour les bons prêtres, et surtout pour les prêtres qui travaillent, pourvu qu'ils soient de vrais ouvriers évangéliques, en les récompensant selon leur mérite par des emplois et des bénéfices. L'abus d'accorder les cures et les autres bénéfices par des considérations mondaines, et non d'après le mérite de chacun, était appelé par S. François de Sales l'abomination de la désolation dans le lieu saint, et l'origine commune de tous les désordres dans l'église de Dieu. A ce sujet, il est bon de se rappeler la maxime du Saint, qui disait que l'on devait préférer, pour le bien des âmes, les curés suffisamment instruits, aux curés d'un plus grand savoir, mais d'une piété moins grande. Mais si l'évêque doit encourager les bons prêtres, il doit aussi montrer aux négligents son peu de satisfaction, afin de les amender Pour que les prêtres ne restent jamais oisifs et qu'ils se mettent en état de cultiver les âmes, outre les conférences sur les cas de conscience, que l'on est dans l'usage de faire chaque semaine dans un grand nombre de diocèses à l'instar de celles du P Pavone de Naples, il serait bien que l'évêque établît des académies de morale dans chaque ville un peu considérable, et qu'il ordonnât aux prêtres, et surtout aux jeunes,

d'y assister deux ou trois fois par semaine. L'on sait par expérience combien ces conférences de morale sont utiles pour bien connaître cette science si vaste et si nécessaire. C'est évidemment dans les conférences que les cas sont le mieux résolus, et que la doctrine se grave le mieux dans la tête. Il est par conséquent nécessaire que l'évêque recommande ces exercices aux vicaires forains, et qu'il envoie, pour les présider, le prêtre le plus savant et qui ait le plus d'autorité dans le pays. Celui-ci devra y assister et transmettre ensuite à l'évêque les solutions des cas admises dans les conférences ; aucun prêtre ne sera admis à l'examen pour la confession, s'il ne présente un certificat qui prouve qu'il a, pendant au moins deux années, fréquenté les susdites conférences. Il serait même d'une très-grande utilité que l'évêque lui-même parût de temps en temps, et lorsqu'il le pourrait, dans ces conférences, pour voir comment elles se tiennent et pour encourager à les continuer.

L'évêque doit surtout donner un soin tout spécial à l'admission des prêtres à la confession, car des confesseurs dépend le bon ordre des consciences de tout le peuple. Si les confesseurs sont ignorants ou de mauvaises mœurs, ils peuvent causer la perte d'une multitude d'âmes. C'est pour cela qu'il vaut mieux les choisir en petit nombre, mais bons.

Avant qu'aucun prêtre soit admis à confesser, il sera utile de lui faire faire les exercices spirituels dans quelque maison de retraite, afin qu'il accomplisse ce ministère si important et si difficile avec plus de zèle et de lumière.

Il faut ensuite ordonner que tous les ecclésiastiques portent la soutane au moins dans la matinée, qu'ils ne jouent pas à des jeux défendus, et qu'ils ne portent pas la chevelure longue. Oh ! qu'il est triste de voir certains prêtres monter à l'autel avec des habits dont on distingue la forme sous l'aube, et avec une chevelure longue et même frisée, à laquelle, pour se préparer à la messe, ils ont travaillé toute la matinée devant le miroir, afin d'en bien arranger les boucles avec le fer chaud, vanité pire que celle des femmes les plus mondaines et quelquefois avec la tête toute saupoudrée de poudre, qui en-

suite tombera sur le corporal et se mêlera aux fragments de l'hostie sacrée ! Oh ! honte de nos jours ! C'est aux évêques qu'il appartient de remédier à ces scandales, qui font perdre la dévotion, l'estime des prêtres, et presque la foi aux pauvres laïques.

§ IV

Des curés.

Afin que les curés et les confesseurs déjà approuvés puissent se conserver dans l'esprit de piété et de zèle, qui leur est nécessaire pour la sanctification des âmes, l'évêque doit veiller à ce qu'ils fassent chaque année une retraite spirituelle, dans quelque maison religieuse (comme déjà l'a ordonné Benoît XIV, de sainte mémoire), à l'instar des retraites qui se font chez les révérends pères de la mission.

Mais pour parler spécialement des curés, il faut observer qu'il y a peu de prêtres qui soient capables d'exercer ce ministère si difficile et si important ; car, en définitive, c'est du curé que dépend le salut ou la ruine des peuples. C'est pourquoi, avant de les nommer, l'évêque doit user de toute la diligence possible pour prendre les informations les plus détaillées sur leurs actions et sur leur piété, qualité qui leur est bien plus nécessaire que la science. Il faut donc rappeler souvent aux curés déjà élus l'obligation des devoirs qui leur sont imposés. Il faut veiller à ce qu'ils s'occupent principalement d'instruire les enfants sur la doctrine chrétienne du cardinal Bellarmin, qui est généralement approuvée, et, en cela, ils peuvent se faire aider par les clercs. Ils doivent aussi faire au peuple une instruction, à toutes les fêtes, ou du moins tous les dimanches, en ayant soin que leurs instructions soient familières et instructives ; elles doivent être préparées avec soin, et non pas faites au hasard ; enfin, elles doivent se rapporter toujours aux maximes éternelles. Il faut surtout leur inculquer la nécessité d'assister les mourants, et les avertir de ne pas se confier indifféremment à tous les prêtres, parce

qu'une telle confiance a été souvent la cause de scandales horribles, qui, du reste, peuvent facilement arriver dans de telles circonstances. Il faut ensuite leur recommander d'assister au confessionnal sans paraître fatigués et sans renvoyer ceux qui désirent se confesser ou communier.

Que l'évêque recommande surtout aux curés l'obligation où ils sont de corriger les libertins, et de mettre un terme aux liaisons coupables et aux scandales, en leur enjoignant de lui en référer quand ils ne pourront pas y remédier par eux-mêmes.

Pour cela, il est nécessaire que l'évêque soit toujours accessible aux curés, qu'il reçoive volontiers leurs visites, et loue leur vigilance, qu'il les écoute avec patience et courtoisie, et ordonne aux domestiques de les annoncer aussitôt qu'ils se présenteront, à quelque heure que ce soit, en sorte que les curés, ayant toujours et promptement audience, viennent chez l'évêque avec plus de facilité, et n'aient pas d'excuse pour s'en dispenser.

Quant à ce qui concerne l'obligation de faire ses pâques, le prélat doit ordonner aux curés d'exiger de tous leurs paroissiens, sans exception, les certificats de communion, qu'ils enverront à l'évêque deux ou trois mois après l'époque de l'obligation du précepte, en lui dénonçant en même temps les transgresseurs, afin qu'il puisse aviser aux remèdes et afficher le placard d'excommunication contre les obstinés. Oh ! combien de misérables se dispensent de faire leurs pâques, sans que l'évêque en sache rien ! et cela, parce que les curés négligent d'exiger les certificats, ou par respect humain n'en donnent pas avis à l'évêque. Il est pour cela nécessaire d'exiger qu'ils lui envoient ou lui apportent la note de tous les enfants capables de communier, avec l'assurance qu'ils ont satisfait au précepte et qu'ils ont fait communier ceux qui déjà en étaient capables. En général, l'âge de dix ans est suffisant pour le plus grand nombre, si le curé veut se donner la peine de les instruire dans la doctrine chrétienne. Oh Dieu ! quelle compassion n'avons-nous pas eue dans nos missions

pour tant d'enfants de quinze ou seize ans, le plus souvent capables de communier, et qui ne l'avaient pas encore fait à cause de l'insouciance des curés !

En outre, pour satisfaire au besoin des âmes et à tout ce qui concerne le gouvernement de l'Eglise, il est utile que chaque évêque, à l'exemple de saint Charles, établisse une congrégation, où, avec le prélat, se rassemblent, au moins une fois par mois, les curés du diocèse et autres prêtres d'expérience, pour que chacun expose les désordres qui existent, et qu'on puisse y apporter remède. Dans ces congrégations, l'on doit traiter de la discipline du clergé, des obligations des curés, que nous avons déjà indiquées, des règles des religieuses, du règlement des séminaires et des autres asiles de piété ; de la décoration et du respect dû aux églises ; des scandales ; des abus, et des opinions relâchées ; du soulagement temporel et spirituel des pauvres, et surtout des hôpitaux et des étrangers. L'on y discutera aussi la manière dont il faut s'y prendre pour instruire les peuples par des sermons, des instructions et des neuvaines en l'honneur de la sainte Vierge, car c'est chose très-utile de faire faire, au moins une fois par an, dans chaque paroisse, une neuvaine en l'honneur de Marie, et de l'accompagner de sermons et d'expositions du très-saint-sacrement. On parlera aussi dans ces congrégations de l'encouragement qu'il faut donner à la fréquentation des sacrements, à la visite du Saint-Sacrement et de quelque image de la sainte Vierge, la plus en vénération dans ce lieu : enfin, l'on s'y occupera de congrégations de séculiers, et de congrégations secrètes, si l'on pouvait les introduire, car elles sont d'un très-grand avantage. Il faut cependant que dans ces congrégations l'évêque donne à chaque membre une pleine liberté de dire son opinion pour la plus grande gloire de Dieu, et d'exposer aussi ce que le peuple dit et pense de son tribunal, de ses ministres, de ses domestiques, et même de sa maison et de sa personne. Dans ces cas graves, en outre, l'évêque aura soin de tenir une assemblée extraordinaire. Si chaque évêque agissait ainsi, il y au-

rait beaucoup de choses que l'on étudierait mieux, et l'on apporterait un remède efficace à grand nombre de maux, qui, sans cela, restent inaperçus.

§ V

Du vicaire et des ministres.

La principale chose que l'évêque doit observer dans l'élection de ses ministres, pour assurer une bonne gestion, c'est de ne pas les choisir pour quelque motif privé de parenté, d'amitié ou de quelque autre considération mondaine.

Pour ce qui concerne le vicaire (de l'évêque), il est clair que de lui dépend, en grande partie, la tranquillité et la bonne direction du diocèse. En conséquence l'évêque doit faire toutes les diligences possibles pour avoir un vicaire qui soit en même temps savant, religieux, affable, qui se conduise avec douceur, qui soit toujours prêt à donner audience à tout le monde, qui dépêche les affaires, et surtout ne soit point intéressé. Saint Charles défendit expressément à tous ses vicaires et à tous ses ministres de recevoir des présents de quelque sorte qu'ils fussent; l'un d'entre eux ayant accepté une fois un cadeau, il le renvoya sans merci de sa cour.

Il sera bien encore que l'évêque, chaque jour ou à des jours convenus dans la semaine, se fasse rendre compte par son vicaire des causes et des affaires les plus graves qui peuvent se présenter ; car autrement il pourrait bien des fois se trouver compromis contre sa volonté dans des désordres auxquels il ne serait peut-être plus possible de porter remède.

La maison de l'évêque doit être pieuse ; il doit renvoyer tous ceux qui n'y mènent pas une conduite religieuse, et plus encore ceux qui vivent dans l'éloignement de Dieu. L'évêque doit porter toute son attention sur ce point ; car autrement il sera critiqué par le peuple, et avec raison. Il est nécessaire aussi qu'il défende rigoureusement et avec menace d'exclusion à tous ses ministres ou serviteurs de rechercher ou d'accepter des présents de qui que ce soit ou de quelque com-

munauté religieuse, et surtout des ordinands, des curés, des confesseurs nouvellement élus ou dotés de quelque bénéfice ; il doit leur ordonner pareillement de ne pas se mêler, en matière de justice, de recommander qui que ce soit, et c'était aussi la règle que prescrivait saint Charles ; s'il en était autrement, il s'ensuivrait beaucoup de désordres, et souvent même on en viendrait à décrier le nom de l'évêque, qui, du reste, doit être le premier à donner le bon exemple, en ne recevant aucun présent d'aucun de ses sujets, et spécialement des ordinands, des religieuses, et de ceux qui ont reçu quelque bénéfice : il faut en excepter cependant les cadeaux qui lui sont dus par droit ou par coutume. Les cadeaux font perdre la faculté et la liberté de corriger ou de refuser ce qui n est pas juste.

§ VI.

Des monastères de religieuses.

Les vierges qui se consacrent à Dieu sont la portion la plus belle du troupeau de Jésus-Christ, si toutefois elles vivent en vraies religieuses. Pour cela, l'évêque doit surtout veiller à ce que les jeunes filles ne s'engagent pas à revêtir l'habit religieux, s'il ne leur reconnaît pas une piété et une vocation véritables ; car malheureusement de nos jours, la plus grande partie d'entre elles se font religieuses plus par la volonté de leurs parents ou par d'autres motifs, que pour se donner à Dieu. Il arrive de là que dans un grand nombre de monastères on ne voit pas le véritable esprit de la religion, et que le relâchement y fait constamment des progrès. Il faut donc y remédier dès le principe ; c'est pourquoi l'évêque doit bien sonder la volonté des vierges, avant de leur donner l'habit, en les interrogeant à part, non par pure formalité, comme cela arrive quelquefois, mais avec l'intention de s'assurer de la vérité et de connaître le motif pour lequel elles entrent en religion, si c'est par l'impulsion des parents ou de quelques religieuses : s'il n'est pas assuré qu'elles soient vraiment appelées, il doit

se montrer ferme à ne pas leur permettre de prendre l'habit, en disant à telle aspirante d'y réfléchir encore. Oh ! si les évêques usaient de cette diligence, quel autre esprit de perfection ne verrait-on pas dans les couvents ! Et à quoi sert-il à l'Eglise de Dieu d'admettre dans les couvents tant de jeunes filles sans vocation, si ce n'est à faire un sérail de femmes enfermées qui mènent, comme on le voit, une vie peu exemplaire, et inquiètent toute leur vie les couvents et les évêques ? Il serait encore utile de fixer le nombre des religieuses de chaque monastère, car là où il y a foule, il est très-difficile qu'on observe parfaitement la règle. L'évêque doit ensuite tâcher de faire observer dans les couvents la vie commune, et de l'introduire, si elle n'y est pas. Sans la vie commune, il y aura toujours des troubles dans les couvents.

Quant aux permissions de parler avec les religieuses, il est bon que l'évêque se réserve à lui seul le droit de les accorder, et qu'il se montre en cela très-difficile, car s'il l'accorde aux uns sans inconvénient, il ne pourra pas ensuite la refuser à d'autres qui prétexteront des raisons légitimes, mais sans de bonnes intentions. Ajoutez à cela que les attaches ne se forment pas toujours dès le premier abord, mais avec le temps, et par la conversation; or un seul de ces attachements suffit pour perdre un monastère tout entier.

Il faut encore défendre aux religieuses, comme l'a prescrit Benoît XIV, de sainte mémoire, de dépenser en particulier leur propre argent pour les offices ou les fêtes de l'Eglise, ou en cadeaux pour les confesseurs, ou autres, en outre de ce que fournit la communauté. Oh ! mon Dieu, combien de désordres existent dans ces couvents, où règne ce maudit abus ! Car les religieuses, par envie de paraître, ne songent presque à autre chose toute leur vie, qu'à faire des cadeaux, et à tourmenter leurs familles, à contracter des amitiés; et pour cela elles abandonnent l'oraison, la retraite, le détachement, et mènent une vie distraite, inquiète, et sans observance; toutes choses qui doivent nécessairement arriver, sans compter les autres désordres plus grands encore qui s'ensuivent. Il

suffit, pour s'en convaincre, d'avoir pratiqué des couvents de religieuses.

L'évêque doit apporter aussi une extrême vigilance à ce qu'on choisisse pour supérieures les religieuses qui ont le plus de piété et de prudence, car c'est d'elles et des confesseurs que dépend l'observance des règles ou le relâchement. Et que l'on sache bien que, quand un abus est une fois introduit dans un couvent, il est presque impossible de le déraciner. Et tous ces abus, c'est aux supérieurs et aux confesseurs qu'en est la faute. C'est pour cela encore qu'il faut choisir des confesseurs d'un grand esprit intérieur, fermes et désintéressés, et leur recommander aussi bien qu'aux abbesses de ne pas permettre, pendant l'exercice de leur autorité, que les abus puissent s'y introduire.

Il faut encore envoyer aux religieuses plusieurs fois l'année des confesseurs extraordinaires, ne fût-ce que pour remédier aux mauvaises confessions que les religieuses ont pu faire avec leurs confesseurs ordinaires. Il faut bien se persuader que ces cas ne sont pas rares, et plût à Dieu qu'ils ne fussent pas fréquents ! L'évêque doit se garder de confirmer sans une nécessité évidente les confesseurs dans les couvents après trois ans d'exercice, comme aussi de les envoyer comme confesseurs extraordinaires dans ces mêmes couvents, ou comme confesseurs particuliers de quelque religieuse, s'il ne s'est écoulé au moins trois ans depuis les trois années précédentes. Autrement il peut y avoir danger que sous un pareil prétexte on ne continue quelque attachement, ou du moins il y aura toujours danger de tenir par là toute la communauté en désordre.

Il est en outre à propos de donner tous les ans les exercices spirituels par quelque prêtre, pourvu qu'il soit prudent, de bon exemple, et qu'il connaisse les communautés; autrement il vaut mieux leur faire faire les exercices entre elles sans sermon. Oh! que de couvents ont perdu l'esprit d'observance, et peut-être se sont ruinés tout à fait pour y avoir envoyé des prêtres sans piété, et peu entendus, ou imprudents !

CHAPITRE II.

Des moyens les plus efficaces que doit employer l'évêque pour bien gouverner ses diocésains.

Oportet episcopum irreprehensibilem esse, « il faut que l'évêque soit irrépréhensible [1] » Saint Grégoire dit sur ces paroles, que l'Apôtre comprend dans un seul mot toutes les vertus [2] L'évêque, suivant les termes employés par l'école, est dans un état de perfection à pratiquer pour lui-même et à communiquer aux autres [3] C'est-à-dire, comme nous l'enseigne le P Suarez, qu'il est nécessaire que l'évêque possède cette perfection à laquelle aspirent les religieux par leurs vœux. Il est vrai, comme nous l'apprend saint Thomas, que l'évêque n'est pas tenu à cette perfection sous peine d'un péché grave ; néanmoins, dit le même docteur, si l'évêque n'est pas saint, il ne pourra jamais sanctifier son troupeau, comme il est de son devoir de faire. Un morceau de bois qui ne brûle pas, ne peut pas en allumer d'autres. Nul ne peut être canal, s'il n'est auparavant bassin ; et il ajoute, dit saint Bernard: « Commencez par vous remplir, et puis versez de votre abondance [4] Ce que saint Paul avait écrit avant lui à Timothée : « Veillez sur vous-même et sur l'instruction, demeurez ferme dans ces exercices ; car en agissant de la sorte, vous vous sauverez en même temps que vous sauverez ceux qui vous écoutent [5] »

Afin que l'évêque puisse arriver à cette perfection, il doit faire emploi de neuf principaux moyens, qui sont : 1° L'oraison ; 2° le bon exemple ; 3° la résidence ; 4° la visite ; 5° les missions ; 6° le synode ; 7° le conseil ; 8° l'audience ; 9° la correction. Et premièrement il est nécessaire qu'il aime beaucoup la prière.

1. I *Tim.* III, 2. — 2. Omnes virtutes uno sermone comprehendit Apostolus.
3. Est in statu perfectionis exercendæ et communicandæ.
4. Concham te exhibebis et non canalem : implere prius, et sic curato effundere. (*In Cant.* serm. XVIII, n. 2.)
5. Attende tibi et doctrinæ ; insta in illis: hoc enim faciens et te ipsum salvum facies, et eos qui te audiunt. (I *Tim.* IV, 16.)

§ I[er]

De l'oraison.

Il est certain qu'un des plus grands moyens de devenir saint, est la prière mentale, ainsi que le disent tous les directeurs de conscience. Saint Louis de Gonzague disait que personne ne peut parvenir au moindre degré de sainteté, s'il ne prie beaucoup. C'est en priant que l'on acquiert les lumières, la force et la ferveur nécessaires pour marcher à la perfection, et c'est pour cela que tous les saints ont été des hommes de prières. Saint Charles, comme on le voit dans sa Vie, donnait à l'étude et à la prière tout le temps que lui laissaient les affaires et le peu de repos qu'il prenait. Il était habitué à faire chaque jour plusieurs heures de prière mentale, et lorsqu'il en était dérangé pour quelque affaire d'intérêt public, il passait toute la nuit suivante en oraison. L'évêque ne doit donc point oublier la prière, pour quelque motif que ce soit; et il vaudrait encore mieux pour en donner l'exemple aux autres, que chaque évêque priât en public une fois par jour, comme faisait saint Charles dans sa chapelle avec sa maison. Le cardinal d'Avezzo descendait aussi tous les jours dans l'église pour faire oraison devant le très-saint sacrement.

§ II.

Du bon exemple.

Ce n'est pas assez que l'évêque soit une lampe ardente, *lucerna ardens*, dans son intérieur; mais il doit être aussi une lampe luisante, *lucerna lucens*, à l'extérieur par le bon exemple, s'il veut voir ses brebis marcher dans le chemin de la vertu. Afin que celles-ci puissent gravir la montagne, il faut que le berger marche sous leurs yeux en avant. Ou pour mieux dire, l'évêque est cette lumière placée par Dieu même sur le chandelier, pour éclairer tous ceux qui sont dans la maison [1]. Il a

1. Ut omnibus luceat qui in domo sunt. (*Matth.* v, 15.)

beau prêcher et exhorter avec les maximes de l'Evangile, s'il n'en donne lui-même l'exemple, il arrivera ce que dit le concile d'Urgel, que ses diocésains ne le croiront pas, parce que les hommes s'en rapportent plutôt à leurs yeux qu'à leurs oreilles [1]

Il faut donc que l'évêque donne en toutes choses un bon exemple, ainsi que saint Paul l'écrivait à Tite : *In omnibus te ipsum præbe exemplum* [2]

Il doit donner l'exemple de la mansuétude en supportant la grossièreté de ses diocésains, et en traitant avec toute la charité possible les insolents , les détracteurs et les ingrats. Chaque évêque doit entrer dans le gouvernement de son église, avec la persuasion qu'il sera payé d'ingratitude, et avec l'intention de rendre le bien pour le mal. Tel est l'esprit de Jésus-Christ et de ses vrais serviteurs. Que de bons exemples ne nous ont pas donnés sur cela, sans compter les autres, saint Charles et saint François de Sales! leurs Vies en sont remplies.

Il doit donner l'exemple de l'esprit de pauvreté, en considérant que l'Eglise ne le pourvoit pas de revenus pour qu'il s'en serve selon son bon plaisir, mais pour qu'il secoure les pauvres. Saint Charles disait que c'était une honte pour un prélat que d'avoir de l'argent entassé, et qu'au contraire c'est un honneur pour lui d'avoir des dettes, à cause des aumônes, qui, selon saint Grégoire, sont la première œuvre de miséricorde dont le pasteur doit user envers ses brebis. A combien de maux portent remède les bons évêques avec leurs aumônes, et surtout lorsqu'il s'agit de prévenir les péchés des parents pauvres, qui laissent dormir leurs fils et leurs filles avec eux-mêmes, et ceux des femmes pauvres, que la nécessité oblige de vendre leur honneur, et quantité de choses pareilles ! Il est vrai cependant qu'il peut légitimement dépenser de ses revenus tout ce qui est nécessaire pour un entretien convenable; mais en toutes choses il devrait en même temps faire resplendir la sainte pauvreté. Le P Hippolyte Durazzo, lorsqu'il était

2. Magis oculis quam auribus credunt homines. (Synod. dioces. d'Urgel tenu en 1632, tr. III, *de offic. cleric.*) — 3. *Tit.* II, 7.

évêque avant de se faire jésuite, n'avait que peu de domestiques, disant: Je trouve dans l'Evangile que Jésus-Christ commande l'humilité, et non pas la pompe. Que les habits et même les meubles de la maison soient modestes. Oh! qu'il est édifiant de voir la maison d'un évêque pauvre et dépourvue de ces ornements que les laïques étalent avec tant de joie. Saint Charles bannit tout à fait de sa maison les tapis, les ornements et les tableaux. Il faut être bien persuadé aussi, qu'ordinairement auprès du peuple il n'y a peut-être rien qui lui donne plus une bonne ou une mauvaise idée de l'esprit d'un ecclésiastique, que la frugalité ou le luxe qu'il met dans la manière de se traiter. Et quant aux repas, il sera bon aussi qu'à l'exemple de saint Charles, l'évêque les fasse toujours assaisonner par des lectures spirituelles.

C'est ainsi qu'il doit donner l'exemple de toutes les autres vertus chrétiennes: de la mortification, en se privant de certains divertissements qui plaisent aux yeux; de l'amour de la retraite, en fuyant les soirées; de la modestie, en ayant bien soin de ne pas lever les yeux pour regarder le visage des femmes; du zèle, en mettant dans chaque discours privé quelque sentiment de religion, comme le pratiquait saint Charles, quel que fût le personnage à qui il avait affaire.

§ III.

De la résidence.

Dans l'ordination, on donne à l'évêque un anneau, afin qu'en le portant il se souvienne toujours qu'il ne s'appartient plus à lui-même, mais qu'il appartient à l'Eglise son épouse, et qu'il doit lui être fidèle en l'assistant jusqu'à la mort. Je ne parlerai pas ici, car ce n'est pas mon but, du temps et de la manière dont l'évêque est obligé de résider dans son diocèse, mais je rapporterai seulement ce que dit le saint concile de Trente, savoir que la résidence du pasteur est très-nécessaire pour bien gouverner les brebis, et c'est cette même résidence, qui par ordre divin est imposée aux évêques. On raconte dans

la Vie de saint Charles, que, lorsqu'il était absent de son diocèse, il lui semblait qu'il était enchaîné, tant était grand le désir qu'il avait d'y retourner. Le cardinal Bellarmin, quoique obligé par l'ordre du pape de rester à Rome, et hors de son église de Capoue, pour le bien de l'Eglise universelle, ne se croyait pas en sûreté de conscience, et c'est pourquoi il renonça à son évêché.

§ IV

De la visite.

Un des motifs sur lesquels est fondée la nécessité de la résidence de l'évêque dans son diocèse, c'est le besoin qu'il a de se transporter dans tous les lieux de son diocèse pour en faire la visite en personne. A combien de désordres ne remédie pas le prélat dans ses courses, en voyant les choses par ses propres yeux ! Celui qui ne voit pas par lui-même ne peut pourvoir à rien, il est de toute impossibilité qu'il gouverne bien sur les relations des autres qui vous trompent par des motifs d'intérêt privé, ou sont eux-mêmes aisément trompés, ou du moins ne savent pas faire attention aux désordres qui existent. C'est une vérité que j'ai reconnue et déplorée dans toutes mes missions. Qu'on lise dans la Vie de saint Charles, combien il a lui-même fait de bien, quoique secondé par de si bons ministres, et combien de maux il a réparés par ses visites pastorales.

Personne n'ignore que l'évêque, d'après le concile de Trente, doit tous les deux ans visiter en personne tous les lieux de son diocèse. Pour se dispenser de cette obligation, il ne suffit certainement pas d'alléguer les incommodités du voyage, car l'un des plus indispensables devoirs du pasteur, c'est d'aller lui-même, en dépit des incommodités et de la fatigue, reconnaître l'état de ses brebis pour pourvoir à leurs besoins. Combien de fois saint Charles a continué ses visites malgré la fièvre dont il était atteint ; ce grand saint avait pour maxime qu'un prélat ne doit se mettre au lit qu'après avoir

éprouvé trois attaques de fièvre. C'est lui qui, pour faire la visite dans certains pays, marcha quelquefois sur ses mains et ses pieds dans la boue et la neige. Saint François de Sales également, pour visiter certains lieux, était obligé de passer par des chemins si mauvais, qu'il en avait ensuite les pieds tout écorchés, de manière à ne pouvoir plus se tenir debout pendant plusieurs jours. D'autres fois, et tout cela se lit dans sa *Vie*, il dormait sur des feuilles d'arbre, et il répondait à ceux qui le priaient de ne pas risquer ainsi sa vie : « Il n'est pas nécessaire que je vive, mais il est nécessaire que je fasse mon devoir. »

Par rapport aux devoirs que l'évêque doit remplir dans les visites, il doit premièrement nourrir les brebis des lieux qu'il visite de la parole divine, et par sa propre voix, ainsi que le prescrit le concile de Trente : *Episcopos teneri per se ipsos, si legitime impediti non fuerint ad prædicandum.* Il ajoute ensuite, que parmi les autres devoirs de l'évêque, celui de prêcher est le principal : *est munus episcoporum præcipuum.* Eh quoi! ce serait par simple cérémonie que la sainte Eglise, en ordonnant les évêques, leur imposerait sur la tète et sur les épaules le livre des Evangiles? Oh! que la voix du propre pasteur fait bien plus d'impression que celle des autres prêtres! Saint Charles, outre les sermons continuels qu'il faisait à Milan, lorsqu'il était en visite, était dans l'usage de prêcher deux ou trois fois par jour. Dans ses sermons, il est bon que l'évêque parle le plus souvent des maximes éternelles, qui sont les armes les plus puissantes pour gagner les âmes, qu'il descende ensuite à faire de la morale sur les abus qui dominent dans le pays, et qu'il exhorte toujours à la fuite des occasions, et à ne pas cacher les péchés par honte. Qu'il laisse ensuite comme souvenir l'encouragement à la fréquentation des sacrements, à se recommander continuellement à Jésus-Christ et à la sainte Vierge, à les invoquer surtout dans les tentations en faisant le signe de la croix.

Secondement, il est utile que l'évêque examine les enfants de chaque paroisse, pour voir quelle est leur instruction,

qu'il distribue alors quelque petit cadeau à ceux qui répondent bien. C'est ainsi qu'il peut remédier à la négligence des curés, en les réprimandant et en substituant encore, s'il le faut, un administrateur pour enseigner la doctrine dans chaque paroisse où les enfants ne sont pas bien instruits, et cela aux dépens du curé, pour servir du moins d'exemple aux autres. Il est utile que l'évêque fasse cet examen pour rendre tous les curés vigilants et bien instruits. C'est de la sorte que faisait saint Charles et le très-vigilant archevêque de Naples, le cardinal Spinelli; c'est pour ce motif que l'on ne rencontrait pas dans leurs diocèses cette ignorance des choses de Dieu qui se trouve dans les autres, et qui est cause de tant de péchés.

Troisièmement, il sera bon que l'évêque, dans les villages, fasse interroger les prêtres sur les cérémonies de l'Eglise.

Quatrièmement, il doit faire subir un examen particulier à tous les prêtres et à tous les clercs du pays, où il est en visite, en interrogeant chacun d'eux en secret, d'abord sur leurs propres occupations et sur leur état, pour leur inculquer, selon le besoin, la nécessité d'être assidus au confessionnal et d'assister les mourants, ou l'application à l'étude et à la prière, et toujours l'éloignement des soirées mondaines; et ensuite il doit les interroger sur les défauts des autres, et spécialement sur ceux du curé; car le principal but de la visite doit être la réforme des curés. L'évêque doit les réformer, s'il vient à savoir qu'ils ne sont pas attentifs à se rendre au confessionnal, ou à assister les mourants; s'ils fréquentent des maisons suspectes, s'ils ne mettent pas tout le soin convenable pour remédier aux scandales, s'ils ne tiennent pas leur église avec propreté, et autres choses pareilles. Il fera de semblables questions sur le compte de tous les autres ecclésiastiques. Pour cela, il est admirablement utile d'avoir (ce que font plusieurs prélats vigilants) un petit livre, où, à côté des noms de tous les ecclésiastiques du diocèse placés par ordre alphabétique, soient notées les bonnes ou mauvaises qualités qui leur seront attribuées par ceux que l'évêque aura chargés de lui donner des informations. Ces mémoires ensuite peuvent

servir à mille choses utiles, et surtout pour bien se conduire dans les élections des curés, des vicaires, ou des autres ministres, et pour pouvoir donner à chacun des avertissements en conséquence et veiller sur sa conduite.

L'évêque doit encore interroger tous les ecclésiastiques en général sur les abus, les scandales et les inimitiés du pays: chaque évêque doit être bien convaincu que par ces investigations particulières et secrètes, il parviendra à savoir des choses importantes qu'il aurait ignorées sans cela, et qu'il apportera aussi un remède à des maux, qui sans ces précautions auraient été irréparables.

Cinquièmement, il doit faire la visite aux religieuses, auxquelles avant tout il devra faire un sermon pour les mieux disposer à recevoir les injonctions qu'il jugera à propos de leur faire. Il devra ensuite faire subir un examen particulier et secret à chaque religieuse en l'encourageant d'abord à lui exposer ses propres besoins, et à lui dire franchement quels sont les désordres qui peuvent exister parmi les religieuses et dans le couvent. Mais que l'évêque fasse bien attention dans ces examens à ne pas se montrer attaché à une des deux factions qui d'ordinaire règnent dans les couvents. Qu'il les écoute toutes d'abord, et qu'il prenne ensuite le parti qu'il estimera le meilleur devant Dieu.

Sixièmement, l'évêque doit donner ses ordres pour la conservation et l'entretien de la beauté des églises, soit par rapport aux bâtiments, soit par rapport aux ornements sacerdotaux, en recommandant toujours la propreté et le silence dans l'église.

Sur tout cela, il doit, avant de partir, laisser des instructions par écrit, et en recommander l'exécution en toute rigueur, afin qu'elles soient promptement exécutées.

Septièmement, il sera encore utile que l'évêque dans ces visites prenne connaissance des congrégations des laïques, et qu'il donne ses soins pour qu'elles soient fréquentées, et que chacune ait son directeur ou père spirituel, qui prêche et confesse les confrères, ou qu'il les institue là où elles n'exis-

tent pas. Il est trop évident que si les laïques ne fréquentent pas les congrégations, ils fréquenteront difficilement les sacrements, et ne se maintiendront pas toujours en grâce devant Dieu. Mais il serait bon d'établir en de telles congrégations que les membres ne seront pas obligés de payer un tribut mensuel, soit pour les funérailles, soit pour des messes à dire, ou pour toute autre chose; car il est d'expérience que plusieurs personnes, pour ne pas être obligées à payer cette contribution quoique minime, aiment mieux laisser de côté les congrégations et avec elles la bonne vie. L'évêque doit du moins établir que chacun puisse être admis et intervenir dans ces congrégations , quand même on ne voudrait contribuer en rien aux dépenses, à condition néanmoins que ceux qui payeront, auront seuls le profit spirituel des messes dites, etc. Mais il faut observer rigoureusement la règle d'effacer de la liste tout homme qui trois fois de suite aura manqué à la congrégation, ou qui n'aura pas communié une fois par mois, sans empêchement légitime.

Huitièmement, il est nécessaire que l'évêque dans ces visites administre le sacrement de la confirmation. En ce qui touche l'évêque, pour savoir s'il doit administrer le sacrement de la pénitence, chacun peut ici abonder dans son sens [1]. Saint François de Sales ne faisait aucune difficulté de confesser toute personne qui le lui demandait; mais il y en a qui prétendent que les prélats, en administrant ce sacrement, peuvent donner lieu à des sacriléges. Toutefois il serait fort expédient que l'évêque se mît au confessionnal, non, si l'on veut, pour confesser, mais du moins pour entendre les personnes qui, voulant lui parler en secret, pourraient le faire sous le prétexte de la confession, sans donner lieu à des murmures. Cela peut surtout être utile pour entendre quelque dénonciation de femmes qui ne pourraient aller à l'évêché.

§ V

Des missions.

Celui qui n'est pas familiarisé avec les missions, et n'a pas

1. Unusquisque in sensu suo abundet.

l'expérience des confessions qu'on y entend, est incapable d'apprécier tout le fruit qu'elles produisent. C'est dans les missions qu'en rompant, pour ainsi dire, par petits morceaux la parole divine pour présenter successivement les maximes éternelles aux personnes qui y accourent en foule, on leur rend presque impossible de ne pas se convertir à Dieu. C'est d'ailleurs un fait palpable que Dieu lui-même y concourt d'une autre manière. Le père Contenson affirme que ce n'est que par les missions que s'accomplit la prédestination des âmes [1] Mais, hélas ! que disent quelques-uns qu'avec les missions on trouble les consciences? Ainsi donc, pour ne pas troubler les consciences, faudra-t-il laisser les pauvres pécheurs dans l'état déplorable de cette maudite paix qui est le cachet de leur damnation? On trouble les consciences? Mais ce doit être le soin du pasteur de jeter le trouble parmi les brebis qui dorment dans l'état de péché, afin qu'elles se réveillent et reconnaissent le danger où elles vivent, et qu'elles retournent à Dieu. Or pour réussir dans cette affaire, il n'y a pas de plus puissant moyen que les missions. Aussi voit-on au grand jour les efforts que fait l'enfer pour les empêcher, en se servant quelquefois même des curés, mais de ces curés qui, pour que leurs manquements ne soient pas mis à découvert, cherchent sous différents prétextes à y mettre obstacle. Mais c'est à l'évêque qu'il appartient alors d'y pourvoir, en envoyant des missionnaires spécialement dans les lieux où il sait que le curé est négligent, et cela sans attendre ni sa demande, ni celle de l'université, en se hâtant surtout de le faire, s'il s'aperçoit que le curé ne le désire pas.

Si les missions sont très-utiles dans les grandes villes, il faut être bien persuadé qu'elles sont nécessaires dans les petites villes et les campagnes, parce que, comme dans ces petites localités, il ne se trouve que peu de prêtres avec peu d'habitants, beaucoup de personnes sont fort exposées à faire des confessions sacriléges, à cause de la répugnance que l'on a à se confesser à ceux dont on est connu, et avec

1. Per solas missiones impletur prædestinatio.

qui on vit habituellement. Et de là il arrive, que si ces âmes ainsi tombées en péché mortel n'ont pas la commodité des missions pour pouvoir se confesser à des prêtres étrangers, il est moralement certain qu'elles ne renonceront pas à leurs péchés, et par conséquent qu'elles se damneront. Je prie Jésus-Christ de faire bien comprendre cette grande vérité à tous les évêques, pour n'être pas obligé de m'écrier avec Contenson : « Tant de pauvres enfants de villages demandent le pain de la parole divine, sans trouver personne qui le leur rompe. Malheur, malheur aux prélats endormis [1] !

Il est donc nécessaire que l'évêque fasse faire la mission tous les trois ans dans chaque lieu de son diocèse, quelque minime qu en soit l'importance ; et je dis cela parce que quelques missionnaires sont dans l'usage, quand ils se trouvent au milieu de plusieurs petits villages, pour s'en débarrasser par une seule mission, de n'en faire qu'une dans un lieu central. Je respecte leur zèle de vouloir sanctifier toutes les âmes en une seule fois ; mais je n'approuve pas leur conduite, et je prierais les évêques, pour la gloire de Jésus-Christ, de ne pas se contenter de telles missions collectives, mais de tâcher que dans tout village, quelque petit qu'il soit, il y ait une mission spéciale qui dure au moins huit jours. Je dis cela parce que je sais qu'on ne voit à ces missions centrales que ceux qui en ont le moins besoin, tandis que ceux qui sont chargés de péchés, et qui par conséquent sont le moins soigneux de leur propre salut, si la mission ne se fait pas dans leur pays, quand même ils se tiendraient pour obligés d'y assister au moins par respect humain, et pour ne pas être regardés comme des impies, ils ne vont presque jamais à ce lieu central, sous prétexte qu'il est trop éloigné, que le sermon finit à la nuit close, ou qu'il fait mauvais temps; et ils restent ainsi dans leur village et dans le même état de vie. Je parle par expérience. Combien de lieux, où l'on nous disait qu'il y avait eu des missions, n'avons-nous pas trouvés en avoir un aussi grand besoin, que

1. Tot parvuli in oppidulis petunt panem, et non est qui frangat eis. Væ, væ prælatis dormientibus !

si l'on n'en avait jamais eu! et cela par la raison que la mission s'était faite dans quelque lieu central, ou qu'elle avait duré trop peu. Voilà pourquoi notre congrégation a l'habitude de faire des missions de pays en pays, quelque petit qu'il soit, et pendant un espace au moins de dix jours ; et là où il faut plus de temps pour entendre toutes les confessions, on prolonge la mission de vingt à trente jours. Et que l'on soit bien convaincu que le plus grand profit des missions ne consiste pas à entendre les sermons ; mais en ce que tout le monde se confesse aux missionnaires. Celui qui pendant la mission ne règle pas les comptes de sa vie passée, et ne se fait pas un règlement pour sa vie à venir par le moyen de la confession, ne retirera pas un bien grand fruit des sermons qu'il aura entendus. Notre très-cher père d'heureuse mémoire monseigneur Falcoja, évêque de Castellamare, qui pour notre bonheur a été le premier et unique directeur de notre humble congrégation, disait avec raison qu'il vaut mieux ne pas faire la mission, que de la faire si courte, que tous les auditeurs n'aient pas le temps de se confesser; car avec ces sermons on fait naître des scrupules, et si à ceux qui en ont vous ne donnez pas le temps de les manifester aux confesseurs missionnaires, ils resteront avec leur conscience troublée, sans avoir le courage de les dévoiler aux confesseurs du lieu, et devenus pécheurs de mauvaise foi, ils feront des sacriléges pleinement délibérés, et se damneront inévitablement. Il sera donc plus utile que l'évêque fasse faire des missions complètes en peu de pays, que de les faire en beaucoup de lieux d'une manière incomplète. Au moins saura-t-on de cette manière que dans tel lieu il n'y a pas eu de mission, et on avisera à y envoyer plus tard des missionnaires.

§ VI.

Du synode.

Le synode est une invention du Saint-Esprit, afin que les prélats s'assurent par eux-mêmes de la bonne gestion des af-

faires de leur église; il est notoire que saint Charles réforma et sanctifia son diocèse par le moyen des synodes. C'est dans les conférences synodales qu'on examine les choses à réformer, et l'ordre à établir pour la décoration des églises, pour la célébration des offices, pour les ordres sacrés, pour les sermons, pour les suffrages des morts, pour les catéchismes, etc., et de cette manière les curés qui doivent y assister, se trouvent mieux instruits de leurs obligations, et plus attentifs à les observer.

Relativement à la réserve des cas qu'on a l'habitude de faire dans les synodes, il vaut mieux que les évêques soient avares à cet égard que prodigues. Il serait cependant utile de ranger les blasphèmes parmi les cas réservés, dans les lieux ou règne cet exécrable vice. Monseigneur D. Fabrice de Capoue, d'heureuse mémoire, archevêque de Salerne, prélat d'un grand zèle, en agissant ainsi corrigea son diocèse en grande partie de ce vice. Quant aux entretiens familiers que les fiancés se permettent entre eux et desquels naissent d'innombrables désordres, il serait utile d'ordonner dans tous les diocèses, que les curés ne pussent recevoir les promesses des fiancés sans s'être assurés qu'ils sont prêts à se marier sous peu de jours. Car en recevant la promesse de se marier longtemps avant le mariage, comme on le fait en plusieurs lieux, il en résulte que les fiancés prennent la liberté d'entrer dans la maison de leurs futures épouses, et restent tout le temps qui précède le mariage dans la disgrâce de Dieu. Il serait donc nécessaire de placer parmi ces cas réservés, non-seulement l'union charnelle, la cohabitation, ou les veillées des fiancés entre eux pendant la nuit; mais encore la faute que commettent les chefs de famille en permettant ces sortes de familiarités.

§ VII.

Du conseil.

« Tout homme sage écoute les conseils [1], » nous dit le Saint-

1. Qui autem sapiens est, audit consilia. (*Prov.* XII, 15.)

Esprit. A ce sujet, Campano, évêque de Termo, disait que le prélat qui croit n'avoir pas besoin de conseils pour bien gouverner son église, devrait être Dieu, autrement il sera bête parmi les hommes. Surius dit à la louange de saint Hugues, évêque de Lincoln, que ce prélat, en prenant possession de son évêché, se hâta avant tout de se choisir des conseillers savants et pieux. Il sera très-utile pour cela que, dans les circonstances les plus graves, l'évêque cache son propre sentiment et leur donne toute liberté de dire le leur.

Le prélat doit être bien attentif à ne donner aucun ordre avant d'en avoir bien pesé les termes; et à n'être pas trop facile à déterminer ce qu'il fera, surtout dans la chaleur de la passion et dans les affaires de quelque conséquence. Il serait même expédient, à parler en général, que l'évêque, en prenant possession du gouvernement de son église, passât plusieurs mois sans faire pour ainsi dire autre chose que de s'appliquer à connaître les désordres du diocèse, et d'en préparer les remèdes, pour pouvoir ensuite prendre de bonnes résolutions, ce qui lui serait plus facile, connaissant alors les choses et les personnes de son diocèse. Puis, une fois entré en pleine possession de son gouvernement, il doit en toutes choses prendre conseil premièrement de Dieu, en second lieu d'hommes prudents, et cela fait, agir avec fermeté, non-seulement en donnant les ordres nécessaires, mais en les soutenant et en les faisant rigoureusement exécuter; sans quoi il vaudrait mieux ne pas les donner, puisque, si ses diocésains le voyaient souffrir l'inobservance même d'un seul de ses ordres sans s'en mettre en peine, ils en viendraient à mépriser également tous les autres. C'est ce que saint Paul faisait entendre à Tite, quand il lui écrivait de veiller à ce que tous ses ordres fussent observés [1]. L'onction sacrée que l'évêque reçoit est le symbole de cette force qui lui est si nécessaire, et celui qui craint de causer du déplaisir aux hommes, tandis qu'il s'agit des intérêts de Dieu, ne sera jamais un bon évêque. *Si hominibus placerem, servus*

1. Cum omni imperio, ut nemo te contemnat. (*Tit.* II, 15.)

Dei non essem, disait l'Apôtre [1] Un évêque disait qu'un prélat doit se résoudre à être empoisonné, ou persécuté, ou damné.

§ VIII.

De l'audience qu'un évêque doit accorder à ses diocésains.

A part le temps de la prière, de la messe et du repos nécessaire, l'évêque doit être prêt à donner audience à toutes les heures et à tout le monde, car il ne s'appartient pas à lui-même, mais à ses brebis. Le prélat doit donc ordonner à ses domestiques d'annoncer toute personne qui vient, et surtout si ce sont des curés; car si, comme nous l'avons dit, on les fait attendre pour recevoir audience, eux qui ont plus d'affaires et d'une plus grande importance, ils négligeront ensuite d'y venir, sous prétexte qu'ils ne peuvent obtenir audience, et de cette manière, et les âmes et les intérêts de la gloire de Dieu tomberont en ruine.

Il faut d'un côté que l'évêque ne prenne pas trop de familiarité et ne donne pas trop de confiance à qui que ce soit de ses sujets, pour n'être pas ou trompé par ses confidents, ou critiqué par les autres ; et d'un autre côté il faut qu'il écoute et qu'il traite tout le monde avec une grande bienveillance, car il est père, et il doit traiter ses sujets comme ses enfants, et non pas comme ses vassaux. Un évêque, dit saint Jérôme, qui met de l'âpreté dans ses relations avec ses sujets, est inhabile à gouverner. Il doit en outre faire attention, au moins pour l'édification d'autrui, à traiter avec les femmes les yeux baissés, en peu de mots et en présence d'autres personnes. Saint Charles voulait toujours en avoir deux auprès de lui, toutes les fois qu'il avait à parler à des femmes.

Il est encore nécessaire que l'évêque ne croie pas facilement les rapports secrets, et qu'il ne fasse aucune démarche sans avoir entendu l'autre partie, ou s'être bien convaincu de la vérité du fait par les informations de personnes fidèles.

1. *Gal.* I, 10.

§ IX.

De la correction.

Il est du devoir d'un pasteur de retirer ses sujets de la mauvaise vie qu'il leur voit mener, en y employant la correction: il doit le faire, dût-il y perdre la vie : *Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis* [1] Sans cela il devra rendre compte à Jésus-Christ de tous les maux qui s'ensuivraient, et qu'il pouvait empêcher par la correction. C'est cette lourde charge qui fait trembler les saints évêques. Feu monseigneur saint Félix Dom Alphonse me dit un jour en tremblant : Comment puis-je vivre tranquille, lorsque je sais qu'une de mes brebis est dans la disgrâce de Dieu? L'évêque qui ne corrige pas un coupable, disait saint Grégoire, commet le même crime que ce coupable lui-même.

Mais afin que la correction soit faite comme il convient, elle doit se faire premièrement avec *charité;* et si dans des cas graves la rigueur est nécessaire, il faut mêler le vin à l'huile, la rigueur à la douceur; d'où il suit qu'il ne faut pas faire la correction lorsqu'on est échauffé, car il arriverait facilement alors d'aller trop loin. Ensuite il faut corriger avec *prudence*: un remède qui est bon pour l'un ne l'est souvent pas pour l'autre, surtout lorsque le coupable, aveuglé par sa passion, ne veut pas reconnaître sa faute ni faire cas de la correction. De plus, afin que la correction soit utile, il faut attendre le temps opportun ; mais, ce temps venu, il faut corriger avec *promptitude* et sans retarder davantage ; il faut appliquer le remède à la maladie aussi vite que l'on peut, car au lieu qu'on éteint très-facilement une étincelle de feu, il est très-difficile de l'éteindre lorsqu'elle s'est changée en incendie. Il faut enfin corriger en *secret*, surtout lorsque la faute est cachée, car, quand on a perdu sa réputation, il arrive facilement qu'on s'abandonne entièrement au vice.

Enfin, quand le coupable méprise la correction, il faut avoir

1. *Joan.* x, 11.

de la fermeté pour le punir, en risquant même sa vie. Saint Pierre Damien dit qu'un bon pasteur préfère le triomphe de la justice à sa propre vie [1] Et saint Léon disait à son tour : « Il faut retrancher sans miséricorde du corps des fidèles ceux à qui la réprimande n'aura pas suffi [2] » Que si le châtiment ne sert à rien pour punir ou ramener le coupable, il servira du moins d'exemple aux autres.

Mais en exerçant la justice, il faut toujours donner lieu à la clémence, à laquelle l'évêque doit être toujours plus incliné. C'est un moindre mal, disait saint Augustin, d'être repris pour trop de clémence, que de l'être pour trop de rigueur. Mais surtout que le prélat soit attentif à ne pas prodiguer les censures, car comme elles sont le dernier remède, si elles sont lancées trop fréquemment, elles seront aisément méprisées. Et dès qu'un coupable qui a encouru les censures s'est repenti, il faut tout de suite l'absoudre, à moins que la prudence n'exige une plus longue épreuve, ou que l'on ne craigne d'être trompé. Relativement aux prêtres coupables, si on n'aperçoit en eux aucun amendement après la correction, il sera très-utile, comme le pratiquait un sage prélat, ainsi que je l'ai entendu dire, de les envoyer non pas en prison, mais hors du diocèse, et de ne leur accorder la permission d'y rentrer qu'après s'être assuré pendant longtemps de leur amendement, car ce sont là des malades dont la guérison est plus difficile.

Je m'arrête ici, pour tenir ma promesse d'être court, et je laisse de côté d'autres questions moins principales. Mais je ne puis omettre de conclure ce petit travail en disant que tout évêque doit se persuader qu'en recevant la mitre il charge sa conscience d'une lourde responsabilité, et que par conséquent, s'il veut se sauver, il doit se résoudre, en prenant possession de son diocèse, à embrasser une vie non d'aisance ou de repos, mais bien plutôt de croix, de peines et de fatigues: vie que saint Jean Chrysostome appelle *pelagum laborum et ærumnarum abyssum*. Et de là résulte le grand danger où les prélats

1. Magis amat justitiam quam vitam.
2. His, quibus prodesse non potuit correctio, non parcat abscessio.

sont de se perdre, et qui a causé à beaucoup de saints personnages une telle épouvante, qu'elle semble les avoir contraints à manquer à l'obéissance due à leurs supérieurs, plutôt que de consentir à se laisser imposer une telle charge. Et on ne peut pas dire que ç'ait été de leur part une vaine crainte, s'il est vrai ce qu'a dit saint Augustin, qu'il est fort difficile qu'un évêque se sauve, parce qu'il ne peut que fort difficilement satisfaire aux obligations qui lui sont imposées. Combien est terrible ce qu'a dit de plus saint Jean Chrysostome, et je ne pense pas qu'en cela il ait exagéré : « Je ne crois pas, a dit le saint, qu'il y ait beaucoup d'évêques qui se sauvent, mais je crois au contraire qu'il y en a beaucoup plus qui se perdent [1] » Encore est-il vrai que le saint parle ici de ceux qui sont réellement appelés à l'épiscopat, et qui l'ont accepté malgré eux; mais quant aux autres qui l'ambitionnent et le cherchent, voici ce qu'il en dit de plus : « Je serais bien étonné si même un seul d'entre eux pouvait être sauvé [2] » Je ne sais s'il a exagéré en tenant ce langage; mais je sais qu'on vit trembler et pâlir Pie V au moment où il fut élu pape, et que, comme on lui en demanda la raison, il fit cette réponse : « Etant religieux, j'avais une forte espérance de mon salut; devenu évêque, je commençai à concevoir de vives craintes à ce sujet; maintenant que me voilà devenu pape, j'en désespère presque. »

Tout cela pourtant ne doit pas être pour les bons évêques une raison de perdre courage et confiance, mais a pour but de les exciter à user d'une grande vigilance dans l'accomplissement de leur devoir, et de les animer de zèle et en même temps de saintes espérances, dans la pensée que si les évêques négligents doivent être rigoureusement punis, les évêques zélés seront à l'encontre récompensés davantage encore par la gratitude et l'immense libéralité de notre Dieu. Le même saint Jean Chrysostome a dit en effet que la même différence qui existe ici-bas entre un particulier et un monarque, existera dans le ciel entre la gloire d'un solitaire qui vit saintement

1. Non arbitror episcopos multos esse qui salvi fiant, sed multo plures qui pereant. — 2. Miror si potest salvari aliquis rectorum.

dans un désert, et celle dont y devra jouir un pasteur d'âmes. Que celui donc qui se méfie de sa faiblesse prenne la résolution de faire tout ce qu'il peut pour l'amour de Dieu, et qu'ensuite il recoure à Dieu avec confiance, et alors il n'y aura rien qu'il ne soit capable de faire, selon ce qu a dit saint Paul, que nous pouvons tout en celui qui nous fortifie [1].

Je prie, en terminant, ceux qui liront ce petit livre écrit avec beaucoup de simplicité, comme il est facile de le voir, de me recommander par charité à Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le très-saint sacrifice de la messe, pour qu'il use de miséricorde envers moi, soit pendant la vie, soit après ma mort. Et comme je me vois (quoique dans un emploi différent) obligé de veiller au salut des âmes, je crains beaucoup pour mon propre salut, tremblant de ne point satisfaire comme je le dois à mes devoirs; et moi en retour, tout misérable que je suis, je promets de prier toujours notre Sauveur Jésus-Christ, et sa sainte mère Marie, pour tous les pasteurs du troupeau chrétien, afin qu'ils soient tous sanctifiés, et qu'ils enflamment tout le monde de l'amour de Jésus-Christ.

Que Dieu soit toujours loué dans le très-saint sacrement, ainsi que Marie toujours vierge immaculée.

1. Omnia possum in eo qui me confortat.

RÈGLEMENT

POUR LES SÉMINAIRES

RÈGLEMENT
POUR LES SÉMINAIRES

INTRODUCTION.

Le saint concile de Trente eut une idée très-utile et vraiment divine, lorsqu'il ordonna que dans chaque diocèse on établît des séminaires où les jeunes gens qui se destineraient à l'état ecclésiastique, fussent instruits dans les sciences sacrées, et avant tout, dans la pratique des vertus, pour se rendre capables de travailler à la sanctification des peuples. Telle fut l'intention du saint concile; mais plût à Dieu qu'un grand nombre de séminaires, par leur mauvais règlement, ne devinssent pas par la suite la ruine de la jeunesse! C'est une chose déplorable de voir tant de pauvres enfants, d'abord innocents et vertueux, devenir, après leur entrée au séminaire, une sentine de vices. Un enfant de sept ans, étant entré dans un certain séminaire du royaume de Naples, en sortit deux ans après semblable à un démon, tant il était devenu vicieux, de sorte que ses propres parents ne voulaient plus le recevoir dans leur maison. Ainsi, tandis que tel jeune homme, en restant dans la maison paternelle, aurait conservé son innocence et peut-être serait devenu un bon prêtre, utile au salut de plusieurs; en entrant dans un séminaire mal réglé, il sera à la vérité destiné à devenir prêtre un jour, mais par les vices qu'il y aura contractés dans son jeune âge, et qu'il conservera jusque dans sa vieillesse, il causera la ruine de beaucoup d'âmes, et sera le scandale de l'Eglise.

Donc, me dira-t-on, l'établissement des séminaires a été plus

nuisible qu'utile? Il serait donc mieux d'abolir tous les séminaires? Je réponds que si le séminaire est bien réglé, on ne doit pas l'abolir, mais le conserver et le faire prospérer avec tout le soin possible, puisque par le moyen de ce séminaire l'évêque pourvoira ses églises de bons curés, de confesseurs, de prédicateurs, de chanoines et de prêtres, et qu'il verra ainsi régner la piété dans tout son diocèse. Mais, au contraire, si le séminaire n'a pas un bon règlement, il vaut mieux sans aucun doute le licencier. Il est certainement plus avantageux d'avoir dans le diocèse des prêtres moins savants, mais de bonnes mœurs, que des prêtres un peu plus savants (je dis un peu, parce que les vicieux ne profitent que peu même dans les sciences), mais pleins de vices et scandaleux, qui, par la réputation de savants qu'ils auront acquise, feront un plus grand mal aux âmes, pouvant ainsi les séduire davantage et les entraîner avec eux dans le chemin de l'enfer. Si jamais je connaissais un évêque qui eût un séminaire mal réglé de cette espèce, ou gouverné par un mauvais recteur, ou par de mauvais préfets, certainement je l'engagerais, s'il voulait sauver son âme et ne pas voir son diocèse entièrement perdu, à congédier son séminaire et à remédier d'une autre manière, le mieux qu'il pourra, au besoin de son église. — O mon Dieu! combien de prélats se damneront et seront cause de la damnation de tout leur troupeau pour cette raison, c'est-à-dire, pour le peu d'attention qu'ils auront apporté à donner un bon règlement à leurs séminaires! — Dieu veuille qu'il n'en soit pas ainsi!

Mais laissons de côté les plaintes et venons-en aux remèdes. Pour maintenir le bon ordre d'un séminaire, voyons quel doit être le soin de l'évêque, celui du recteur, celui des préfets et des confesseurs, et quelles sont les règles qui doivent être observées avec plus d'attention par les séminaristes.

§ I.

Devoirs de l'évêque.

Avant toute autre chose, l'évêque doit avoir soin que le sé-

minaire ait son règlement bien rédigé, tant pour la piété que pour les sciences. A cette fin, il convient de noter ici succinctement les règles les plus notables, pratiquées par les séminaires bien réglés, tels en particulier que ceux de Naples et d'Aversa, qui ont été et sont encore (on peut bien le dire) le modèle des autres.

Relativement aux exercices spirituels, il est nécessaire de faire : 1° l'oraison mentale dès le matin, en faisant porter la méditation le plus souvent sur les maximes éternelles, que les jeunes gens ont le plus besoin d'avoir devant les yeux ; 2° d'entendre la sainte messe avec l'office de la bienheureuse vierge Marie ; 3° de se confesser et de communier tous les huit jours, ou au moins deux fois par mois ; 4° de faire une lecture spirituelle d'une demi-heure, ou au moins d'un quart d'heure ; il ne faut pas confondre cette lecture avec celle qu'on doit faire à table pendant les repas : celle-ci devra être tirée, la plupart du temps, de la vie des saints ; on ne doit jamais la négliger ; 5° dans l'après-dînée, après la récréation d'une heure et après le repos qu'on accordera dans l'été (il convient d'en accorder un peu, comme une demi-heure, même dans l'hiver, ainsi que cela se pratique à Naples), il faudra faire la visite au Saint-Sacrement et à sa divine Mère ; 6° il faudra réciter le rosaire avec les litanies de la sainte Vierge ; 7° faire l'examen de conscience avec les actes de foi, etc., etc., et avec les autres petites prières qu'on a coutume de faire en commençant la classe, ou l'étude, ou chaque repas, et spécialement en se levant du lit. Le matin, aussitôt que les enfants seront éveillés au signal accoutumé, peu après, c'est-à-dire après les actes d'adoration et de remercîment au Seigneur, que tous devront dire à demi-voix avec certaine formule de piété ; après une telle prière, dis-je, durant laquelle on s'habillera modestement auprès de son lit, on commencera à lire le journal du P Marchèse, ou tout autre livre de pieuses anecdotes. Cette lecture durera pendant tout le temps nécessaire pour achever de s'habiller, pour se peigner et se laver, etc., et elle finira au signal de la méditation qui devra suivre

immédiatement. J'ai trouvé, dans quelques séminaires, que les séminaristes devaient se donner la discipline en commun et dans l'obscurité; mais la prudence veut qu'un tel exercice soit tout à fait interdit dans les séminaires, pour éviter le péril de beaucoup d'inconvénients qui pourraient se rencontrer parmi les jeunes gens.

Il sera sans doute souverainement utile de faire au séminaire, une fois l'année, des exercices spirituels qui durent huit ou dix jours, avec des sermons matin et soir, et une instruction sur les vertus et les règles qu'on doit observer. De plus, il sera très-utile, pour conserver l'esprit et le fruit de ces exercices, de faire un jour de retraite par mois, dans lequel il n'y aura ni classe, ni étude de chambre (excepté le soir, en temps d'hiver); cette journée sera employée en méditations, lectures spirituelles (spécialement sur les règles à observer), en sermons, instructions, et à se confesser et communier.

Relativement aux sciences, pour les commençants, il y aura une classe de grammaire et puis celle d'humanités, dans lesquelles on doit surtout les bien instruire, parce qu'autrement ils ne l'apprendront plus, et que, s'ils n'entendent pas bien la langue latine, ils seront toujours faibles dans toutes les autres sciences. Les plus avancés étudieront la philosophie, dans laquelle on enseignera la logique, qui est la partie la plus nécessaire. Quant à l'étude des sciences, je pense qu'il vaut mieux se servir de livres imprimés que de dictées : on gagne ainsi beaucoup de temps et de santé. Pour la philosophie, on pourrait employer Purchoz ou bien Vernejo, au moins pour la logique, ou la logique de la philosophie dite de Bourgogne, qui est la meilleure pour les séminaires. De plus, l'étude de la théologie scolastique et dogmatique, pour laquelle on pourra prendre l'Abrégé de Tournély, réimprimé dernièrement à Venise, ouvrage qui a été reçu avec applaudissement. Les évêques, et spécialement ceux des diocèses de notre royaume, doivent s'appliquer à faire instruire les jeunes séminaristes dans la théologie morale, afin

de pouvoir ensuite choisir parmi eux les sujets les plus propres à exercer le ministère dans leurs diocèses ; autrement, quand ces derniers seraient sortis du séminaire, ils l'étudieraient peu, et puis l'évêque n'aurait plus qu'à gémir, comme j'en ai vu quelques-uns se désoler de n'avoir pas de prêtres à qui ils pussent confier les confessions et les cures. C'est le plus grand bien qu un évêque puisse tirer des séminaires, que d'avoir des confesseurs et des curés ; puisqu'il peut choisir parmi les plus savants et les plus exemplaires (bien que, *cæteris paribus*, les plus exemplaires doivent toujours être préférés aux savants) ; et il réussira par ce moyen à tenir toute son église bien cultivée.

Si l'on juge un jeune homme incapable de s'appliquer aux études complètes de la philosophie et de la théologie, à cause de son âge avancé, ou par d'autres motifs; qu'au moins, après les humanités et la logique (qui sont toujours indispensables,) on l'applique à l'étude de la morale ; et on ne devra pas ordonner prêtre celui qui n'aura pas étudié la morale pendant deux ou trois ans.

Nous noterons plus loin ce qui concerne le silence, la modestie, la charité et d'autres choses, en parlant des obligations des préfets et des séminaristes. Il sera bon de faire imprimer, ou enregistrer dans un petit livre, toutes les règles avec les autres préceptes et observances les plus minutieuses, avec ordre de les lire chaque semaine, ou au moins deux fois par mois ; ce qui peut se faire le jour de retraite, ou quelque autre jour de fête ou de férie.

II. Que l'évêque ait soin d'avoir un bon recteur pour le séminaire et de bons préfets, parce que si l'un ou les autres manquent à leur devoir, quelle que soit l'attention de l'évêque, le séminaire ira certainement en décadence. — Tant le supérieur que les préfets, outre les bonnes mœurs, doivent avoir de la clairvoyance et quelque pratique des séminaires. Que l'évêque cherche souvent à apprendre du recteur comment se conduisent les préfets et les séminaristes, qu'il s'informe surtout, en toutes les manières qu'il pourra, des dépor-

tements, de la charité et de la vigilance du supérieur lui-même. — Une ou deux fois l'année, qu'il fasse un examen général des séminaristes pour connaître et rechercher les désordres et les défauts tant des autres séminaristes que des autres employés de la maison.

III. Les employés du séminaire seront, 1° le recteur, qui doit avoir pour objet de ses soins tant le spirituel que le temporel. L'évêque doit ordonner à tous de porter un grand respect avec une parfaite soumission au recteur, autrement le séminaire serait toujours plein de factions et de troubles. — 2° Il devra y avoir au moins pour chaque dortoir un préfet particulier, et deux ou au moins un autre préfet pour les corridors; celui-ci aura soin des séminaristes lorsqu'ils sortent pour aller soit à la chapelle, soit en classe, ou à la porterie, ou pour parler au recteur; ce préfet doit continuellement faire la ronde dans les corridors, qui ne doivent jamais rester sans gardien ni sans être observés par quelqu'un. Quand les séminaristes sortiront du séminaire, il fera de même attention pour voir s'il n'en sera pas resté quelqu'un. Il pourra entrer dans toutes les chambres, pour voir comment se fait l'étude, comment on garde le silence, comment se passe la récréation, etc., etc. Il sera présent quand les barbiers, les cordonniers et les tailleurs viendront, afin d'éviter tout désordre. — Il donnera les signaux pour toute la maison. Sur l'avis que pourront lui en donner les préfets particuliers, il appellera le médecin pour les malades. En somme, il aura la surintendance générale sur tous les exercices du séminaire, et il avertira le supérieur de toutes les infractions aux règles.

Dans quelques séminaires, il y a encore un vice-recteur, qui a sur la communauté la surintendance dont nous venons de parler, et qui préside en l'absence du recteur. Il a de plus soin des serviteurs et des provisions à faire ; mais le maître de la maison et le préfet général (comme il a été dit) peuvent se partager ces soins.

IV Il sera bon et même très-utile d'avoir dans le séminaire un confesseur qui y soit à demeure. Ce dernier ne doit pas se

mêler du gouvernement extérieur, et encore moins des punitions à donner, ni de reprendre quelqu'un en présence des autres; mais il devra faire attention à écouter avec charité tous ceux des séminaristes qui viendront le trouver pour se confesser ou pour être dirigés dans la vie spirituelle. Il aura un soin particulier des domestiques pour qu'ils fréquentent les sacrements et qu'ils sachent la doctrine chrétienne. Quand un nouveau séminariste entrera, il l'instruira pour la confession générale, l'oraison mentale, etc., etc., et l'aidera dans les exercices spirituels qu'on doit faire en entrant, pendant huit jours ou au moins pendant trois jours. Il sera bon que de temps en temps il fasse pour tous quelque discours ou instruction dévote à la chapelle.

Outre ce confesseur permanent, il faut faire venir dans le séminaire des confessenrs prudents, exemplaires et savants, tels qu'il en faut pour les séminaristes, et qui soient fermes à refuser l'absolution aux pécheurs récidifs ; car, devant se confesser et communier pour obéir à la règle, ils sont facilement exposés à faire ces actes en de mauvaises dispositions. — Il est bon de faire venir deux confesseurs à la fois, afin que les enfants aient une grande liberté de se confesser. Trois ou quatre fois l'an, l'évêque devra faire venir d'autres confesseurs extraordinaires, parce que les séminaristes restent en grand péril de faire des sacriléges en se confessant toujours à des confesseurs qui les connaissent. Que tous ces confesseurs de séminaires soient attentifs à bien avertir les préfets, si jamais ceux-ci viennent se confesser à eux, d'être fidèles à rapporter au recteur toutes les fautes des séminaristes, et que parfois (si l'importance de la chose l'exige) ils leur refusent l'absolution, parce que, si les préfets manquent en ceci par respect humain, beaucoup d'inobservances et de scandales s'ensuivront, au grand dommage de tous ; qu'ils inculquent donc toujours cette obligation, et qu'ils refusent même l'absolution aux séminaristes, s'il arrive que, pouvant remédier à quelque grave scandale en avertissant l'évêque ou le directeur, ils refusent de le faire ; leur répétant que quand il s'agit du dom-

mage commun, un grave inconvénient ou un dommage particulier ne les excuse point du tout.

V L'évêque doit veiller surtout à ne pas recevoir dans le séminaire, ou à renvoyer les enfants qui donnent peu d'espoir de devenir de bons ecclésiastiques. Il faut en ceci une rigueur qui ne soit ni petite, ni médiocre, ni grande, mais souveraine ; car il faut bien se persuader que l'oubli de cette rigueur n'est pas un acte de charité, mais contre la charité : puisque la bénignité dont on usera envers un jeune homme sera cause du désastre commun du séminaire. — Parmi les enfants qui entrent, quelque diligence qu'on fasse, il ne manquera pas de s'en trouver quelques-uns qui ne seront pas tels qu'on les avait crus, ou qui étant au séminaire deviendront bientôt mauvais ; si l'on n'use pas avec ceux-ci d'une extrême rigueur, un seul suffira pour perdre tous les autres ; de sorte que le séminaire sera ruiné et deviendra un réduit de scandales.

On doit donc, avant tout, user d'une extrême diligence et rigueur dans la réception des enfants, ne recevant pour la plupart du temps que ceux qui sont en bas âge (quant à ceux qui sont grands et ignorants, quelle espérance peut-on avoir qu'ils deviennent de bons ouvriers dans l'Eglise?), et seulement ceux que par expérience on sait être dévots et portés à la piété, et qui ont aussi de l'inclination pour l'état ecclésiastique. Il est nécessaire pour cela de prendre des informations secrètes, non des parents, ni des curés de leur pays, mais de personnes étrangères et dignes de foi. — Il vaut mieux certainement avoir peu de bons séminaristes qui deviennent tous vraisemblablement utiles à l'Eglise, que beaucoup de séminaristes parmi lesquels les imparfaits gâteraient encore les bons.

En second lieu, l'évêque doit user de rigueur et d'une extrême rigueur, pour renvoyer du séminaire les incorrigibles et les scandaleux. Par incorrigibles, j'entends ceux qui, après plusieurs avertissements, et après divers châtiments, donnent peu d'espérance de se corriger de leurs défauts, quand les

défauts sont nombreux et habituels, bien qu'ils ne soient pas scandaleux ni bien graves ; parce qu'un tel sujet, bien qu'il ne soit pas scandaleux, néanmoins par sa vie négligente et défectueuse donnera toujours quelque scandale au moins par son mauvais exemple, il attiédira les autres, et donnera peu d'espérance de faire un bon ecclésiastique : quand donc, après plusieurs corrections, il ne donne pas l'espoir de se corriger, il est nuisible. Par scandaleux ensuite, j'entends ceux qui commettent des fautes positivement scandaleuses, comme serait d'induire ses camarades à manquer à quelque règle, ou à ne pas se soumettre à quelque ordre de l'évêque ou du supérieur, ou même à commettre quelque vol ou insolence. Un scandale plus nuisible serait si un séminariste donnait un mauvais exemple contre l'honnêteté par quelque parole ou action immodeste. Un scandaleux de cette sorte peut à peine être supporté la première fois qu'il tombe dans un tel défaut, même après lui avoir donné un châtiment exemplaire et long. Je dis, à peine la première fois: car, du reste, il vaut mieux le renvoyer tout de suite, parce qu'un tel scandaleux, après avoir été découvert et châtié, se rendra facilement habile à cacher des fautes semblables, lesquelles, si elles ne sont pas de nouveau connues, seront cause d'une ruine commune. On ne pourrait ensuite apporter que difficilement remède à ce mal, au moins pour tous ; ainsi, un seul peut amener la ruine de plusieurs. Or, quelle prudence y aurait-il à s'exposer, dans l'espoir de l'amendement d'un seul, au danger de la subversion de tous ? Il n'y a pas un grand mal à renvoyer un tel jeune homme scandaleux, encore qu'il puisse s'amender avec le temps ; mais la ruine de la communauté est un mal beaucoup plus grand, qu'on doit redouter avant tout et éviter avant qu'il n'arrive. Le premier mal, si c'en est un, est le mal privé d'un seul ; mais le second est un mal très-grave, puisque c'est celui de tous. Dans cette matière (je le répète, et je le dirai mille fois) user de douceur, n'est pas charité, mais imprudence et tyrannie ; user de charité envers un seul, c'est vouloir permettre la ruine ou au moins le péril du grand nombre.

Et il faut en ceci tenir pour certain, que dans un séminaire où sont des jeunes gens faciles à attirer soit au mal, soit au bien, selon les exemples ou les entraînements qu'ils ont devant les yeux, un seul scandaleux peut infecter tous les autres ; or, quand ils seront infectés, il n'y aura très-probablement plus de remède ; l'unique remède sera de les chasser tous et de prendre de nouveaux sujets, autrement l'infection une fois introduite restera toujours, et se communiquera des uns aux autres à perpétuité.

Ainsi, une telle sévérité ne doit pas s'appeler (comme l'appellent quelques-uns) une excessive rigueur, mais devoir, charité, justice ; puisque l'évêque est tenu, par une obligation grave de charité et de justice, à procurer le bien et le plus grand bien de son diocèse, lequel certainement dépend en grande partie d'avoir un séminaire bien réglé. — Prions le Seigneur qu'il fasse comprendre cette vérité à tous les prélats qui gouvernent l'Eglise.

§ II.

Devoirs du recteur.

I. Le recteur, en recevant un enfant, doit s'informer diligemment, auprès de personnes fidèles, de ses mœurs et de ses inclinations.

II. Il doit imposer aux séminaristes nouvellement reçus huit ou au moins trois jours d'exercices spirituels, pendant lesquels il doit leur faire lire le règlement ; le confesseur de la maison doit les instruire des observances et les obliger à faire leur confession générale.

III. Il doit enjoindre souvent et fortement aux préfets de venir lui rapporter les défauts des élèves de leurs quartiers au moins une fois la semaine, et toutes les fois qu'il en est besoin ; et quand ils se présentent, il doit laisser tout le reste pour les écouter, sans les faire attendre. Qu'il corrige avec sévérité ceux d'entre eux qui se montrent négligents à lui rapporter les fautes dont ils ont été témoins ; il doit même

parfois les corriger en public, devant les séminaristes eux-mêmes, afin que le préfet trouve une excuse auprès de ceux-ci, s'il les accuse plus tard auprès du directeur Si le préfet ne s'amende point, il faut le renvoyer

IV Il doit dire encore aux séminaristes de venir le trouver quand ils ont besoin de lui communiquer quelque chose, mais toujours avec la permission du préfet, qui ne doit jamais la leur refuser Il doit encore choisir un ou deux séminaristes des plus pieux et des plus fidèles pour explorateurs secrets des quartiers, afin qu'ils lui rapportent de temps en temps les défauts qu'ils aperçoivent, ou du moins qu'ils les lui fassent connaître par une voie plus sûre et moins soupçonnée.

V Il doit tenir un petit registre dans lequel il notera sur chaque page le nom de chaque séminariste et au-dessous leurs défauts, afin qu'il s'en souvienne au moins quand il devra rendre compte à l'évêque à l'occasion de l'ordination.

VI. Il doit veiller avec beaucoup de soin sur les défauts contre l'honnêteté, il doit recommander la modestie en s'habillant et se déshabillant, et en changeant de chemise. Il doit faire attention à ce que la nuit une lampe soit toujours allumée et assez élevée pour n'être pas soufflée par quelque enfant. — De plus, pendant la nuit, le cabinet commun doit être toujours fermé et le préfet doit en garder la clef; il doit faire toujours exécuter ceci, sans exception, autrement beaucoup de péchés peuvent être commis, et il en rendra compte à Dieu. Qu'il ordonne que personne, ssns sa permission expresse, ne sorte du quartier après l'*Ave Maria*, ou dans le jour pour aller dans la chambre des maîtres; et qu'il soit difficile à accorder la permission d'aller trouver ces derniers, permission qui ne s'accorde pas dans les séminaires réguliers; il y a d'ailleurs danger de s'y trouver seul à seul avec quelque petit jeune homme dans une chambre. Il vaut mieux résoudre les difficultés relatives aux sciences dans la classe même, où l'explication que le maître donnera pourra servir encore d'instruction pour les autres. Il doit désigner à chacun la place de son lit, en prenant garde à ce que les lits soient éloignés de cinq

ou six palmes les uns des autres, sa place de classe, de table et de récréation, avoir soin de séparer les factieux et les indociles, et ceux dont on a à craindre qu'ils ne donnent quelque scandale.

VII. Il doit user d'une extrême rigueur lorsqu'il s'agit de corriger les défauts contre l'honnêteté, soit d'actions, soit de paroles. Comme encore si quelqu'un parle seul à seul avec son compagnon, ou en secret, ou lui donne quelque billet ou cadeau ; qu'il châtie les serviteurs qui prennent des lettres des séminaristes, puisque toutes les lettres doivent être portées au portier, et par le portier au recteur. Ce serait un plus grand délit de parler avec quelqu'un d'un autre quartier, et un plus grand encore, et pour lequel on mériterait même l'expulsion, de s'approcher de celui qui est au lit.

VIII. Quand il punit, il doit faire connaître que ce n'est point par vengeance ni par accès de colère. Il est bon qu'il retarde le châtiment dans le moment où il se sent troublé, qu'il le retarde de même quand le séminariste est ému. La prudence veut qu'il s'applique à le calmer, et que quand la passion sera calmée, il le corrige, autrement celui-ci, se trouvant en fureur, pourrait donner dans des excès. Toutefois, quand le défaut est secret, il pourra donner un avis charitable plutôt que tout autre châtiment. Je dis secret, parce que si la faute a été publique, il faut une correction publique ; mais encore serait-il bon de lui adresser quelques douces paroles avant ou après la punition.

IX. Il doit rechercher avec soin quels discours se tiennent pendant les récréations et les sorties dans la campagne; pour ces sorties il doit assigner les lieux où l'on doit aller.

X. Il doit veiller à ce qu'on observe le silence prescrit, et spécialement à table, où le silence est indispensable, si l'on ne veut pas voir des désordres sans nombre en fait d'intempérances, de contestations et d'immodesties, parce que les préfets, tandis qu on est assis à table, ne peuvent pas observer tous les sujets, ni tout ce qui se fait ou se dit.

XI. Qu'il aille souvent dans les chambres pour voir ce qui

s'y fait dans le temps de l'étude, de la récréation, ou en quelque autre temps que ce soit. Et en outre, plusieurs fois l'année (comme tous les trois ou quatre mois), qu'il visite les lits et les armoires, se faisant donner les clefs à l'improviste, pour voir s'il s'y trouve des armes, des livres, ou autre chose inconvenante.

XII. Il doit s'entendre avec l'évêque pour établir que dans le temps des vacances on ne permette pas aux séminaristes d'aller se promener dans leur pays, comme cela se pratique dans quelques séminaires avec de graves inconvénients, et peut-être irréparables pour les jeunes gens. Le séminariste perdra facilement pendant ce temps ce qu'il aura acquis au séminaire, spécialement s'il reste dehors pendant les vendanges. Il sera donc très-bon de leur donner des vacances dans le séminaire même, en suspendant alors leurs études, et leur accordant quelques divertissements honnêtes.

XIII. S'il arrive de donner à quelqu'un la permission d'aller chez lui pour cause de maladie, qu'on s'assure d'abord du médecin que la maladie exige la sortie du séminaire et qu'elle est réelle; parce que souvent les séminaristes feignent d'être malades pour se trouver à quelque fête de leur pays, ou pour suivre quelque caprice. Si l'enfant va chez lui pour une autre cause urgente, qu'on lui assigne le temps de son retour. Et au retour, que le recteur s'informe diligemment de sa conduite pendant le temps de sa sortie, avec quelles personnes il s'est trouvé, s'il a fréquenté les sacrements, l'oraison, etc.

XIV Qu'il fasse souvent des sermons, comme aux jours qui précèdent les fêtes principales, et aux fêtes de la sainte Vierge. Et qu'il ait soin de faire le jour de retraite de chaque mois de la manière que nous avons dite, § 1, n. 1.

XV Il doit demander encore souvent à un séminariste, en présence des autres, comment il fait l'oraison, ou s'il se ressouvient de la lecture faite au réfectoire, ou qu'il a faite en son particulier.

XVI. Il doit parler, au moins une fois la semaine, avec l'éco-

nome de la maison sur les choses nécessaires, les provisions et le traitement des séminaristes.

XVII. Qu'il lise de temps en temps ces notes pour se rafraîchir la mémoire de ce qu'il doit faire, autrement il sera difficile que dans beaucoup d'occasions il ne manque au moins par oubli.

XVIII. Quand les séminaristes vont à l'église pour assister à l'office divin, ou pour servir le prélat, qu'ils partent du séminaire tout habillés, et tous ensemble en silence avec le prélat qui ne doit jamais les perdre de vue; il ne faut pas leur permettre de parler à l'église, ni dans la sacristie, avec personne de quelque condition qu'il soit, ou quelque distinction que lui donnent ses mérites; car ceci est d'une grande importance pour le bien des séminaristes et pour l'honneur du séminaire, à quoi doivent se plier et que doivent même favoriser les ecclésiastiques les plus recommandables du diocèse; qu'ils ne s'offensent donc point si, avec respect, on leur fait connaître la nécessité d'une telle réserve; et certainement, vu le zèle dont ils sont remplis, ils s'en édifieront et s'en réjouiront.

§ III.

Devoirs du préfet.

I. Pour ce qui le concerne personnellement, le préfet doit s'appliquer à exécuter et à faire exécuter le règlement et tous les ordres particuliers de l'évêque et du supérieur; il doit faire obéir ponctuellement au signal commun, il doit être le premier à se lever et le dernier à se mettre au lit. Il est nécessaire qu'il soit prompt à accompagner les séminaristes quand ils vont à la chapelle, ou à la classe, ou à table. Dans le temps de l'étude qui se fait dans les chambres, qu'il évite de distraire les séminaristes en parlant ou en marchant. Si jamais il avait besoin de sortir du séminaire pour ses affaires, qu'il ne le fasse pas sans la permission du supérieur; qu'il tâche d'y aller quand les jeunes gens sont en classe, et de revenir avant qu'ils en sortent. S'il va même à quelque autre endroit du sé-

minaire, qu'il en avertisse le préfet des corridors, afin que pendant ce temps celui-ci soit attentif à ce qui se passe dans les chambres.

II. Relativement aux séminaristes, il doit avoir soin, pendant le repos de la nuit, de fermer les communs avec la clef, de la poser sous son traversin, et de tenir toujours une lampe allumée, pourvoyant à ce que la mèche soit bien arrangée, qu'il y ait de l'huile en suffisante quantité, et que le briquet soit près, si jamais la lumière s'éteignait; que pendant le repos du jour, les fenêtres ne se ferment pas tout à fait, mais qu'elles soient demi closes pour qu on puisse voir ce qui se fait.

III. Il doit faire attention soir et matin à ce qu'on observe la modestie en s'habillant et se déshabillant, quand chacun se lève ou va au lit. La règle du séminaire de Naples est, que chacun, après avoir mis la soutane, descende tout de suite du lit, et s'habille assis en face de l'armoire. Mais si l'on se trouvait dans un lieu très-froid, que cela se pratique au moins dans les temps moins durs, comme depuis le mois d'avril jusqu'en octobre; dans les autres mois, ils pourront s'habiller sur le lit même, mais en mettant leurs bas sous la couverture. Et quand les séminaristes vont le matin à l'oraison, qu'il veille à ce qu'il n'en reste aucun dans le dortoir, et que s'il en reste, il fasse attention à ne pas les laisser seuls, qu'il en avertisse au moins le préfet du dortoir, ce qui vaut mieux. Si quelque séminariste est appelé à la porte, qu'il le fasse accompagner du préfet des corridors, sans permettre qu'il aille jamais seul.

IV Si le recteur n'avait pas assigné à chacun sa place dans le dortoir, à la classe, ou au réfectoire, et à la récréation, que ce même préfet les assigne selon la prudence et selon ce qui a été dit dans le § 2, n. 4, jusqu'à ce qu'il les fasse donner ensuite par le recteur qui doit le faire définitivement. Il doit veiller à ce que la récréation se passe toujours selon la règle, tous s'asseyant en rond, et que le soir il les fasse asseoir à quelque distance l'un de l'autre.

V Dans les récréations qui se feront soit dans l'intérieur du séminaire, soit dans la campagne aux jours de sortie, qu'il

ait soin que tous demeurent sous ses yeux et près de lui, afin qu'il puisse voir et entendre tout ce qui se fait et se dit. Qu'il fasse attention à ce qu'on évite pendant ces récréations les jeux de mains, les paroles piquantes, les débats, les prétentions de talent, de naissance et autres choses semblables, et aussi les entretiens mondains, comme de mariage, d'acquisitions, de richesses, de festins, de comédies, et d'autres plaisirs du siècle.

VI. Qu'il corrige avec fermeté ceux qui manquent à la règle, au signal, ou aux ordres du supérieur. Le préfet ne peut donner des châtiments; seulement il peut imposer le silence, et puis il doit faire au recteur le rapport du tout. Si jamais il trouve des armes ou des livres inconvenants, il doit les prendre et les porter au recteur. Qu'il ait encore un ou deux séminaristes pour explorateurs, qui l'informent fidèlement et en secret des fautes dont il n'a pu s'apercevoir lui-même.

VII. Il doit veiller avec exactitude à ce que les séminaristes ne causent jamais avec les domestiques; s'ils ont quelque chose à leur dire, ce doit être sous les yeux du préfet. De plus, qu'on ne leur permette jamais de descendre au réfectoire, ou aux décharges de cuisine, sous quelque prétexte que ce soit.

VIII. Il doit être encore beaucoup plus attentif et fidèle à rapporter au recteur les défauts de chacun, surtout s'ils sont habituels, et plus spécialement s'ils sont contre l'honnêteté. Que, pour atteindre ce but, il tienne une liste des fautes qui peuvent le plus facilement se commettre, pour y noter au-dessous les noms de ceux qui y tombent. C'est pourquoi nous joignons ici la liste suivante, prescrite aux préfets par le grand cardinal Paleotto, laquelle servira du moins à rappeler le souvenir des fautes qu'on a vu commettre et qu'on doit rapporter au recteur.

1° A tel jour, un tel s'est levé tard, et ne s'est pas trouvé au commencement de l'oraison. (Qu'on laisse ici un espace vide, et de même aux autres défauts notés ci-après, pour y mettre les noms des coupables, comme on l'a dit ci-dessus.)

2° Il n'a pas été modeste à la chapelle, ou à table, ou dans les chemins.

3° Il a parlé avec quelqu'un d'un autre quartier, ou avec un de ses compagnons seul à seul, ou en secret, etc.

4° Il a dit des paroles déshonnêtes, ou injurieuses, ou a posé les mains sur un autre.

5° Il est allé à la porterie ou ailleurs, sans permission.

6° Il ne s'est pas confessé cette semaine.

7° Il a peu de piété, n'observe pas le silence, n'obéit pas à tel ordre, etc.

Enfin, que le préfet considère combien grande sera sa récompense, s'il est diligent et fidèle à tout rapporter au recteur : je dis tout, parce que certains manquements, bien que petits en eux-mêmes, s'ils deviennent habituels, ou s'ils s'unissent à d'autres fautes, feront au moins connaître que tel n'a pas l'esprit ecclésiastique pour être admis aux ordres. Mais, au contraire, il aura un compte sévère à rendre à Dieu, s'il manque en ce point, ou par négligence, ou par respect humain. Il est vrai qu'en faisant son devoir comme il doit, il s'attirera la haine de plusieurs; mais il faut qu'il agisse ainsi, ou qu'il se démette, s'il ne veut pas se rendre coupable devant Dieu de la perte de tout son quartier, et peut-être même de tout le séminaire; puisque ni l'évêque ni le recteur (qui ne peuvent pas être toujours présents comme les préfets) ne peuvent remédier aux désordres et aux scandales, si les préfets sont négligents à rapporter au recteur les fautes dont ils sont témoins.

§ IV

Règles que doivent observer les séminaristes.

I. Les séminaristes doivent par-dessus tout observer la modestie et l'honnêteté; pour cela qu'aucun ne sorte du lit, et n'y entre qu'avec la soutane sur soi, qu'il s'habille et se déshabille assis vis-à-vis de l'armoire. Seulement dans les pays et les temps froids, il pourra s'habiller sur le lit, mais en dessous des couvertures. Dans le repos du jour, chacun se mettra sur son lit tout habillé. En changeant de chemise, chacun tâchera de ne pas rester nu, mais de mettre l'autre de manière à en

être couvert avant de quitter la première. Chacun doit rester dans son lit avec sa chemise et son caleçon, et doit avoir les jambes et les pieds couverts.

II. Nul séminariste ne peut parler seul à seul, ni en secret, avec aucun de ses compagnons, ni donner des billets ou des cadeaux. Ce serait encore une plus grande faute de parler avec un élève d'un autre quartier; ce serait bien pis de s'approcher de quelqu'un qui est au lit. On ne doit pas remettre les lettres aux domestiques, mais au portier qui, avant de les envoyer, les donnera au recteur. Que chacun sache que toute parole ou action contre la modestie, même en jouant, ne passera pas sans un châtiment notable.

III. Personne ne peut sortir de son quartier sans une permission du préfet, pour aller à la porterie. Et si l'on veut aller dans la chambre du maître, ou sortir de son quartier après l'*Ave Maria*, on ne peut le faire sans la permission expresse du recteur.

IV Chacun doit s'asseoir à la place qu'on lui a désignée en classe, comme à la récréation, et à table où chacun en mangeant tiendra ses mains posées sur la table; et après avoir fini de manger, il restera composé et modeste, Le soir, à la récréation, on se mettra en cercle comme le matin, mais à quelque distance l'un de l'autre. Dans les sorties par la campagne, quand les séminaristes voudront se divertir, ils se garderont de causer aucun dommage ou de faire quelque insolence; ils auront soin alors de rester en vue du préfet, et assez près pour qu'il puisse voir leurs actions et entendre leurs paroles. Chacun doit être modeste dans ses regards, non-seulement à l'église et à la chapelle, mais encore au réfectoire et dans les rues, ne regardant aucun objet qui puisse être un sujet de tentation. Les préfets doivent beaucoup veiller à dénoncer les immodestes, et le recteur à les mortifier.

V Que chacun prenne garde, sous peine de grave châtiment, d'offenser quelqu'un de ses camarades par des paroles injurieuses. A cette fin, chacun doit fuir les contestations, les

défis ayant pour sujet la naissance, l'esprit ou les richesses. Il doit éviter encore les entretiens qui auraient pour objet des acquisitions d'honneurs ou de biens, ou même les comédies, les banquets, les festins et semblables divertissements qui ne conviennent pas à ceux qui aspirent à la dignité sacerdotale.

VI. Nul ne peut jouer aux dés, ni aux cartes, encore moins jouer de l'argent, à quelque jeu que ce soit.

VII. On doit faire la pénitence imposée par le supérieur, encore que par hasard on soit innocent de la faute reprochée. Personne ne doit dévoiler hors du séminaire les pénitences imposées aux autres, ni toute autre chose qui se passe dans le séminaire.

VIII. La charité fraternelle veut que chacun avertisse le préfet ou le recteur des fautes de ses camarades, afin qu'ils y remédient à temps ; et quand ce sont des fautes scandaleuses, il y a une obligation sous peine de péché grave de les révéler, malgré tout grave inconvénient personnel, puisqu'il s'agit alors d'un scandale qui cause un dommage commun à tout le séminaire.

IX. Chacun se confessera et communiera tous les huit ou quinze jours selon la règle du séminaire, et sera tout au moins obligé de se confesser, s'il ne peut communier

X. En dehors des deux récréations après le dîner et après le souper qui dureront une heure, et à part les jours de sortie pour se divertir, on observera le silence, tant à l'église ou à la chapelle qu'à la classe, à table, dans les corridors et dans les lieux habités quand on sort; on l'observera dans les chambres, surtout quand on fait l'étude, et plus rigoureusement quand on donnera le signal de l'examen, et le matin jusqu'à ce que l'oraison soit finie.

APPENDICE.

Avertissements aux jeunes étudiants qui se disposent à entrer dans l'état ecclésiastique.

Saint Paul, parlant des sciences mondaines, disait: « La science enfle, au lieu que la charité édifie. Si quelqu'un s'imagine savoir quelque chose, c'est qu'il n'a pas encore appris la manière de savoir [1] » La science mondaine, quand elle est unie à l'amour divin, est d'une grande utilité pour nous et pour les autres; mais quand elle est séparée de la charité, elle cause un grand dommage, parce qu'elle nous rend orgueilleux et disposés à mépriser les autres. Tandis que le Seigneur donne libéralement ses grâces aux humbles, il en est avare envers les orgueilleux.

Bienheureux l'homme à qui Dieu donne la science des saints, comme il la donna à Abel, dont l'Ecriture dit que Dieu lui donna la science des saints [2] L'Ecriture parle de ce don comme du plus grand de tous les dons. Oh! combien d'hommes vivent pleins d'eux-mêmes pour leur science en mathématiques, en belles-lettres, en langues étrangères, et pour certaines connaissances d'antiquités qui ne servent en rien au bien de la religion, et ne sont d'aucun secours pour le profit spirituel. Mais de quoi servira la science de ces choses futiles à plusieurs qui connaissent tant de belles choses et ne savent pas aimer Dieu ni pratiquer la vertu? A ces savants du monde qui ne pensent qu'à acquérir un grand nom, le Seigneur a caché ses lumières célestes qu'il révèle aux simples. Vous avez, ô mon père, a dit Notre-Seigneur, caché ces choses aux sages et aux prudents (c'est-à-dire aux sages et aux prudents du siècle), et vous les avez révélées aux petits [3] Par ce mot

1. Scientia inflat, charitas vero ædificat. Si quis autem se existimat scire aliquid, nondum cognovit quemadmodum oporteat eum scire. (I *Cor.* VIII, 1 et 2.)
2. Dedit illi scientiam sanctorum. (*Sap.* x, 10.)
3. Abscondisti hæc a sapientibus et prudentibus, et revelasti ea parvulis. (*Matth.* XI, 25.)

« petits, » on entend les esprits simples qui mettent tout leur soin à plaire à Dieu seul. Saint Augustin disait: Bienheureux celui qui connaît Dieu (la divine grandeur, la divine bonté), bien qu'il ignore toutes les autres choses [1] Celui qui connaît Dieu ne peut pas ne pas l'aimer, et celui qui l'aime est plus savant que tous les gens de lettres qui ne savent pas l'aimer. Les ignorants se lèvent, et ravissent le ciel, s'écriait le même saint docteur [2] Combien de rustres, combien de pauvres villageoises deviennent des saints et acquièrent la vie éternelle, dont il vaut mieux jouir que de posséder un moment tous les biens de la terre! L'Apôtre écrivait à ses fidèles Corinthiens: « Je n'ai point fait profession de savoir autre chose parmi vous, que Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié [3] » Que nous serions heureux, si nous parvenions à connaître Jésus crucifié et l'amour qu'il nous a porté, et ce qu'il mérite de nous pour avoir sacrifié pour nous sa vie sur une croix! En étudiant ce livre, oh! que nous arriverions à l'aimer d'un grand amour!

C'est là ce qu'un grand serviteur de Dieu, le P Vincent Caraffa, écrivait précisément à quelques jeunes ecclésiastiques qui étudiaient dans le dessein de s'employer au salut des âmes: « Un homme de beaucoup d'oraison, leur assurait-il, réussit mieux à faire de grandes conversions d'âmes qu'un homme de beaucoup d'éloquence, puisque les vérités éternelles qui convertissent les âmes se prêchent autrement par le cœur que par les lèvres seulement. » C'est pourquoi les vrais ministres de l'Evangile doivent se montrer, dans leur vie, conformes à ce qu'ils disent de bouche. Ils doivent, en un mot, se montrer comme des hommes qui, détachés du monde et de la chair, ne cherchent rien autre chose que de procurer la gloire de Dieu et de le faire aimer Puis il ajoute: « Appliquez-vous avec toute l'ardeur possible à la pratique de

1. Felix qui Deum novit et alia nescit.
2. Surgunt indocti et rapiunt cœlum!
3. Non judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum, et hunc crucifixum. (I *Cor.* II, 22.)

l'amour divin. Quand l'amour de Dieu est seul en possession de notre cœur, il le détache de tout amour désordonné, et le rend pur et dégagé des affections terrestres. Un cœur pur, dit saint Augustin, est un cœur vide de toute cupidité. » En effet, comme le dit saint Bernard, « celui qui aime Dieu, ne s'occupe que de l'aimer, et ne désire rien autre chose [1] » Celui qui vit tout embrasé de l'amour divin, ne peut s'appliquer à aimer quoi que ce soit de terrestre.

Et par conséquent, les étudiants, de même que d'une année à l'autre ils donnent la preuve de leurs progrès dans les sciences, ainsi devraient-ils, s'ils veulent se rendre saints, s'appliquer à accroître, non pas seulement d'année en année, mais de jour en jour, leur amour pour Dieu, et prendre les moyens d'augmenter en eux-mêmes cet amour, en répétant souvent les actes d'amour de Dieu, et en offrant à Dieu dès le commencement chacune de leurs actions, en se proposant de les faire et de les continuer uniquement en vue de lui plaire, et en ne se lassant point de lui demander lumière et force pour mettre à exécution les bons désirs qu'il leur inspire.

Saint Thomas de Villeneuve disait : « Pour convertir les pécheurs et les retirer de la fange de leurs souillures, il faut des flèches de feu : mais comment peuvent sortir de telles flèches d'un cœur de neige et tout de glace en fait d'amour divin? » L'expérience fait bien voir qu'un prêtre médiocrement instruit, mais enflammé de l'amour pour Jésus-Christ, gagne plus d'âmes à Dieu, que ne lui en gagnent beaucoup de savants et d'éloquents orateurs, qui par leur langage étudié enchantent la multitude. Ceux-ci avec leurs belles pensées, leur érudition puisée à des sources étrangères et leurs réflexions ingénieuses, renvoient leurs auditeurs bien satisfaits des discours qu'ils leur ont fait entendre, mais froids par rapport à l'amour de Dieu, et peut-être même plus froids qu'ils n'étaient venus. Et en quoi cela peut-il servir au bien général et au profit du prédicateur en particulier, sinon à le rendre plus infatué de lui-même et plus endetté envers Dieu, puisque, au

1. Qui amat, amat, et aliud cupit nihil.

lieu du fruit qu'il pouvait retirer de sa prédication, il n'en retire que de vaines louanges qui ne lui rapportent aucun profit? Celui au contraire qui prêche simplement Jésus-Christ crucifié, non pour s'attirer des louanges à lui-même, mais pour faire aimer son divin maître, descend de la chaire enrichi de mérites pour tout le bien qu'il a fait, ou du moins qu'il désirait faire dans son auditoire. Tout ce que je viens de dire regarde non-seulement les prédicateurs, mais aussi les professeurs et ceux qui s'exercent à entendre les confessions. Que de bien pourrait faire un professeur, si tout en enseignant les sciences à ses jeunes élèves, il y mêlait des maximes de piété! La même observation s'applique à ceux qui entendent les confessions, et tous en général peuvent faire le même profit en conversant avec les autres. On ne peut pas toujours prêcher; mais combien ne pourrait pas faire de bien un prêtre d'une sainteté exemplaire en même temps que distingué par sa science, qui, toutes les fois que le sujet de la conversation s'y prête, mêlerait adroitement à ses entretiens de sages réflexions sur la vanité des grandeurs mondaines, sur l'obligation de nous conformer à la volonté de Dieu, sur la nécessité de nous recommander continuellement à Dieu au milieu de tant de tribulations qui nous affligent et de tentations qui nous tourmentent! Que le Seigneur nous donne lumière et force pour employer les jours qui nous restent de vie à faire sa volonté, puisque c'est la seule chose véritablement utile, et que tout le reste est en pure perte!

AVIS

SUR LA VOCATION RELIGIEUSE

---

§ I.

Combien il importe de suivre la vocation à la vie religieuse.

Il est clair que notre salut dépend principalement du choix d'un état. Le père Louis de Grenade appelait le choix d'un état *la maîtresse roue de la vie*. Ainsi, de même que, dans une horloge, la maîtresse roue étant endommagée, toute l'horloge est dérangée, de même dans l'ordre de notre salut, la vocation étant manquée, toute la vie est manquée aussi, comme dit saint Grégoire de Nazianze.

Si donc nous voulons assurer notre salut, nous devons, dans le choix d'un état, obéir à la vocation divine, dans laquelle seule Dieu nous prépare les secours efficaces pour nous sauver. Car, comme dit saint Cyprien, les dons du Saint-Esprit dépendent de la volonté de Dieu, et non de notre caprice [1] C'est pourquoi saint Paul écrivait aux Corinthiens que chacun reçoit de Dieu le don qui lui est propre [2]; c'est-à-dire, comme l'explique Corneille de la Pierre, que Dieu donne à chacun sa vocation, et lui choisit l'état dans lequel il veut le sauver C'est là précisément l'ordre de la prédestination tracé de la manière suivante par le même apôtre : Ceux qu'il a prédestinés, il les a appelés; ceux qu'il a appelés, il les a justifiés; ceux qu'il a justifiés, il les a glorifiés [3]

Observons ici que la question de la vocation, dans le monde, n'est pas bien comprise par quelques-uns. Il leur semble

1. Ordine suo, non arbitrio nostro, virtus spiritus sancti ministratur.
2. Unusquisque proprium donum habet ex Deo.
3. Quos prædestinavit, hoset vocavit, et quos vocavit, hos et justificavit... illos et glorificavit. (*Rom.* VIII, 30.)

que vivre dans l'état où Dieu nous appelle, soit la même chose que vivre dans celui que nous avons choisi d'après nos propres idées, et de là tant de vies désordonnées, et tant de gens qui se damnent. Il est certain, au contraire, que ce choix est le point principal dont dépend pour nous l'acquisition de la vie éternelle. A la vocation succède la justification, et à la justification succède la glorification, c'est-à-dire, la vie éternelle. Qui rompt cet ordre, cette chaîne de salut, ne se sauvera pas. Malgré les efforts qu'il fera, toutes les peines qu'il prendra, saint Augustin lui adressera ces paroles : Tu cours bien, mais hors du vrai chemin [1]; c'est-à-dire, hors de la voie où Dieu t'avait appelé à marcher pour arriver au salut. Le Seigneur n'accepte pas les sacrifices que nous lui offrons d'après notre propre choix. Il ne regarda ni Caïn ni ses présents [2] Et même il prédit les plus grands châtiments à ceux qui méprisent ses avertissements, pour suivre les conseils de leur propre inclination : Malheur à vous, enfants déserteurs, dit-il par la bouche d'Isaïe, vous qui arrêtez vos conseils sans ma participation, et qui ourdissez la toile sans être animés de mon esprit [3]

La vocation divine à une vie plus parfaite est sans contredit une grâce spéciale et précieuse, que Dieu ne fait pas à tous; aussi son indignation doit-elle être extrême contre celui qui la méprise. Combien un prince ne s'estimerait-il pas offensé, si, malgré l'appel qu'il ferait à un de ses vassaux, pour être servi par lui de plus près et à titre de favori, ce vassal refusait d'obéir? Et Dieu resterait insensible à une pareille injure! Ah! il ne la ressent que trop pour lui, et voici sa menace : Malheur à celui qui s'oppose à la volonté de son créateur [4] *Væ* signifie, dans le langage des Ecritures, la perdition éternelle. Le châtiment de l'âme rebelle à la voix de Dieu commencera dès cette vie, par les inquiétudes continuelles qui l'assiégeront. Car, comme le dit Job, qui est-ce

1. Bene curris, sed extra viam.
2. Ad Cain et ad munera ejus non respexit. (*Gen.* IV, 4.)
3. Væ, filii desertores, ut faceretis consilium, et non ex me; et ordiremini telam, et non per spiritum meum. (*Isaie*, XXX, 1.)
4. Væ qui contradicit fictori suo. (*Isa.*, XLV, 9.)

qui a résisté à Dieu et après cela a pu vivre en paix [1]? Ensuite il sera privé de secours abondants et efficaces pour vivre saintement. Sur quoi le théologien Habert s'exprime ainsi : Ce ne sera qu'après de grandes difficultés vaincues qu'il pourra opérer son salut [2] Bien difficilement fera-t-il son salut, et, restant comme un membre déplacé du lieu qu'il doit occuper, il ne pourra qu'à grand'peine mener une vie régulière. Il restera dans le corps de l'Eglise, comme un membre disloqué du corps humain, qui fait bien quelques-unes de ses fonctions, mais maladroitement et avec souffrance [3] D'où il conclut que, bien qu'absolument parlant il puisse se sauver, cependant ce ne sera que très difficilement qu'il entrera dans la bonne voie et qu'il obtiendra les moyens de salut [4] Saint Bernard et saint Léon disent la même chose. Saint Grégoire, écrivant à l'empereur Maurice, qui, par un édit, avait défendu à ses soldats de se faire religieux, lui déclare que c'était là une loi injuste qui fermait à plusieurs la porte du paradis, parce que beaucoup se seraient sauvés dans la vie religieuse, et devaient se perdre dans le siècle. On connaît le fait remarquable que raconte le P Lancizio. Dans le collége Romain, était un jeune homme doué de grands talents; faisant ses exercices spirituels, il demanda à son confesseur si c'était un péché de ne pas répondre à la vocation qui nous appelle à la vie religieuse. Le confesseur lui répondit que ce n'était pas en soi un péché grave, attendu que cette vocation était plutôt un conseil qu'un précepte; mais que c'était mettre en grand péril son salut éternel, comme il était arrivé à tant de chrétiens qui s'étaient ainsi attiré leur damnation. Là-dessus le jeune homme ne se mit point en peine d'écouter la voix intérieure qui l'appelait. Il s'en alla étudier à Macerata, où bientôt il commença par

1. Quis restitit ei, et pacem habuit? (*Job.* IX, 4.)

2. Non sine magnis difficultatibus poterit saluti suæ consulere. (*De ord.*, c. I, § 2.)

3. Manebitque in corpore Ecclesiæ, velut membrum in corpore humano suis sedibus motum, quod servire potest, sed ægre et cum deformitate. (*Ibid.*)

4. Licet, absolute loquendo, salvari possit, difficulter tamen ingredietur viam, et apprehendet media salutis.

abandonner l'exercice de l'oraison et par ne plus s'approcher de la sainte Table, puis il finit par mener une mauvaise vie. Bientôt, comme il sortait une nuit de chez une femme débauchée, il fut frappé à mort par un rival : quelques prêtres accoururent; mais il expira avant leur arrivée, et en face du collége; Dieu voulut par là faire connaître le châtiment particulier qu'il lui avait préparé, pour avoir méprisé sa vocation. Un autre fait bien remarquable est celui de la vision qu'eut un novice, lequel (comme le conte le P Pinamonti, dans son traité de la *Vocation victorieuse*,) méditant de quitter la vie religieuse, vit apparaître le Christ lui-même, sur son trône, ordonnant avec courroux que son nom fût rayé du livre de vie; par suite de quoi le novice épouvanté persévéra dans sa vocation. Et combien d'autres exemples ne lisons-nous pas dans les livres? Combien de malheureux jeunes gens ne verrons-nous pas condamnés au jour du jugement pour n'avoir pas obéi à leur vocation?

A de tels chrétiens, comme rebelles à la divine lumière et oublieux des voies de Dieu, pour parler le langage de l'Esprit-Saint [1], est justement appliqué le châtiment de perdre cette lumière; et comme ils n'ont pas voulu marcher dans la voie à eux indiquée par le Seigneur, ils suivront en aveugles celle qu'ils auront choisie par leur propre mouvement, et iront à leur perte. *En proferam spiritum meum.* Voilà la vocation, mais parce qu'ils l'ont repoussée de Dieu, Dieu ajoute : A mon tour, je rirai de votre perte, je me moquerai de vous, lorsque ce que vous craigniez vous arrivera [2] Cela signifie que Dieu n'écoutera pas la voix de ceux qui auront méprisé la sienne. Saint Augustin dit : Ceux qui ont méprisé la volonté de Dieu qui les invitait, éprouveront la volonté de Dieu qui se vengera de leur mépris [3]

1. Ipsi fuerunt rebelles lumini; nescierunt vias ejus, (*Job.* XXIV, 13.)

2. Quia vocavi et renuistis... despexistis omne consilium meum... ego quoque in interitu vestro ridebo, et subsannabo, cum vobis id quod timebatis advenerit. (*Prov.* I, 24, 25 et 26.)

3. Qui spreverunt voluntatem Dei invitantem, voluntatem Dei sentient vindicantem. (*Ad art. sibi fals. imp.*)

Ainsi donc, quand Dieu nous appelle à l'état de perfection, celui qui veut ne pas mettre en péril son salut éternel, doit obéir, et obéir soudain. Autrement il s'entendra adresser par Jésus-Christ le même reproche qu'à ce jeune homme, que le Sauveur invitait à le suivre, et qui répondit : Je vous suivrai, Seigneur, mais permettez-moi de disposer auparavant de ce que j'ai à la maison [1] Et Jésus lui dit là-dessus qu'il n'était pas bon pour le paradis. Celui, dit-il, qui, après avoir mis la main à la charrue, regarde derrière soi, n'est pas propre au royaume de Dieu [2]

Les lumières que Dieu nous donne en ce cas sont passagères, et non permanentes ; et c'est pourquoi saint Thomas d'Aquin enseigne que les inspirations divines pour la vie parfaite doivent être obéies à l'instant, *quanto citius*. Le même Saint, dans sa *Somme* [3], pose cette question : S'il est louable d'entrer en religion sans prendre l'avis de plusieurs et sans une longue délibération. Et il répond affirmativement, disant que, si les conseils et la réflexion sont bons dans les affaires douteuses, il n'en est pas de même à l'égard de celle-ci, qui est bien certainement bonne, puisqu'elle est conseillée par Jésus-Christ lui-même dans l'Evangile, la vie religieuse ayant pour objet plusieurs conseils de Jésus-Christ. Chose étonnante ! les hommes du siècle, quand il s'agit de l'entrée d'un chrétien en religion, où il mènera une vie plus parfaite et plus assurée contre les dangers du monde, prétendent que pour prendre une telle résolution il faut longuement délibérer et ne pas se hâter de l'exécuter, afin de s'assurer si cette vocation vient réellement de Dieu, et non du démon. Mais ils n'ont rien de semblable à opposer à l'acceptation d'une place de magistrature, d'un évêché, où cependant on court tant de dangers de se perdre. Ils ne disent point alors qu'il faut de nombreuses épreuves pour s'assurer

1. Sequar te, Domine; sed permitte mihi primum renuntiare his quæ domi sunt. (*Luc.*, IX, 61.)

2. Nemo mittens manum ad aratrum et respiciens retro, aptus est regno Dei. (*S. Luc.* IX, 62.) — 3. 2-2, q. 189, a. 10.

que c'est bien là la vocation de Dieu. Mais tel n'est point le langage des saints. Saint Thomas dit que la vocation religieuse, vînt-elle du démon, devrait encore être embrassée, comme un conseil excellent, bien que donné par un ennemi. Et saint Jean Chrysostome, suivi en cela par le même saint Thomas, dit que Dieu, quand il fait de pareils appels, veut que nous n'hésitions pas un seul instant à les suivre[1] Et pourquoi? Parce que Dieu se plaît tellement à voir un chrétien s'empresser de lui obéir, qu'il lui ouvre alors sa main libérale et le remplit de bénédictions; comme aussi le retard dans l'obéissance l'indigne au point qu'il resserre sa main et éloigne sa lumière, de telle sorte que le serviteur tardif éprouvera les plus grandes difficultés à suivre sa vocation, et facilement l'abandonnera. C'est ce qui a fait dire à saint Jean Chrysostome que, quand le démon ne peut détourner tout de suite quelqu'un de la résolution de se consacrer à Dieu, il cherche au moins à lui persuader d'en différer l'exécution, et se trouve avoir gagné beaucoup, pourvu qu'il en obtienne le délai d'un jour, d'une heure[2] Car, après ce jour ou cette heure, s'il survient de nouvelles occasions, un nouveau délai est facilement obtenu; de sorte qu'enfin la personne appelée tout d'abord, se trouvant de plus en plus affaiblie et moins assistée de la grâce, finit par céder et abandonner sa vocation. Ah! combien de fois, par de tels retards, l'ennemi des hommes n'est-il pas parvenu à faire perdre leur vocation à des personnes qui en avaient reçu la grâce! Aussi saint Jérôme exhorte-t-il dans les termes suivants les chrétiens appelés à la vie religieuse à quitter au plus tôt le monde : *Festina, quæso te, et hærenti in solo naviculæ funem magis præscinde, quam solve.* Ce grand saint veut dire par là, que, de même qu'un homme qui se verrait attaché dans une barque prête à être submergée, chercherait à couper la corde qui le retient plutôt que de prendre la peine de la dénouer, ainsi celui qui se trouve au milieu du monde doit chercher à en sortir le plus tôt possible pour se

1. Talem obedientiam Christus quærit a nobis, ut neque instanti temporis moremur. (*In Matth.* hom. IV.) — 2. Si brevem arripuerit prorogationem.

trouver plus tôt hors du danger de se perdre, si facile à rencontrer dans le monde.

Ecoutons ce qu'a dit (*a*) là-dessus saint François de Sales dans ses œuvres [1], touchant la vocation religieuse : ses paroles serviront à confirmer tout ce qui vient d'être dit, et ce que nous dirons par la suite :

« La bonne vocation n'est autre chose qu'une volonté ferme et constante qu'a la personne appelée de vouloir servir Dieu en la manière et au lieu auquel sa divine majesté l'appelle ; et cela est la meilleure marque que l'on puisse avoir pour connaître quand une vocation est bonne. Mais remarquez que, quand je dis une volonté ferme et constante de servir Dieu, je ne dis pas qu'elle fasse dès le commencement tout ce qu'il faut faire en sa vocation avec une fermeté et constance si grande qu'elle soit exempte de toute répugnance, difficulté ou dégoût en ce qui en dépend. Non, je ne dis pas cela, ni moins que cette fermeté et constante soit telle qu elle la rende exempte de faire des fautes, ni que pour cela elle soit si ferme qu'elle ne vienne jamais à chanceler ni varier en l'entreprise qu'elle a faite de pratiquer les moyens qui la peuvent conduire à la perfection. Oh ! non, certes ! ce n'est pas ce que je veux dire ; car tout homme est sujet à telle passion, changement et vicissitude, et tel aimera aujourd'hui une chose, qui en aimera demain une autre ; un jour ne ressemble jamais à l'autre. Ce n'est donc pas par ces divers mouvements et sentiments qu'il faut juger de la fermeté et constance de la volonté au bien que l'on a une fois embrassé, mais oui bien, si, parmi cette variété de divers mouvements, la volonté demeure ferme à ne point quitter le bien qu'elle a embrassé, encore qu'elle sente le dégoût ou le refroidissement en l'amour de quelque vertu, et qu'elle ne laisse pour cela de se

1. *Entret.* XVIII. (*Œuvr.* tom. III, p. 50.)

a) Le texte italien porte *scrive* au lieu de *dice* ; mais les *Entretiens spirituels* n'ont point été écrits de la main de saint François de Sales, mais par ses pieuses auditrices, qui du reste, au jugement du révéré M. Hamon, ont reproduit exactement les expressions de leur saint fondateur.

(*L'éditeur.*)

servir des moyens qui lui sont marqués pour l'acquérir : tellement que, pour avoir une marque d'une bonne vocation, il ne faut pas une constance sensible, mais qui soit dans la partie supérieure de l'esprit, et laquelle soit effective. Donc, pour savoir si Dieu veut qu'on soit religieux, il ne faut pas attendre qu'il nous parle sensiblement, ou qu'il nous envoie quelque ange du ciel pour nous signifier sa volonté ; ni moins est-il besoin d'avoir des révélations sur ce sujet. Il ne faut pas non plus un examen de dix ou douze docteurs pour voir si l'inspiration est bonne ou mauvaise, s'il la faut suivre ou non; mais il faut bien correspondre et cultiver le premier mouvement, et puis ne se pas mettre en peine s'il vient des dégoûts et des refroidissements touchant cela : car si l'on tâche toujours de tenir sa volonté bien ferme à vouloir rechercher le bien qui nous est montré, Dieu ne manquera pas de faire réussir le tout à sa gloire. »

Il ne faut pas non plus se mettre en peine de savoir de quel côté vient ce premier mouvement. Le Seigneur a plusieurs moyens d'appeler à lui ses serviteurs ; quelquefois il se sert de la prédication, quelquefois de la lecture des bons livres. Les uns sont appelés au moyen de paroles de l'Evangile qu'ils ont entendues, comme saint Antoine et saint François ; d'autres, au moyen d'afflictions et de malheurs qui leur sont survenus dans le monde, et qui ont été pour eux un motif de le quitter. Ceux-ci, bien qu'ils viennent à Dieu par dégoût du monde et comme fâchés contre lui, peuvent néanmoins se donner à Dieu avec une volonté franche et entière, et souvent ils deviennent plus parfaits et plus saints que ceux qui ont eu une vocation plus apparente. Le P Piatti raconte qu'un gentilhomme allant un jour, monté sur un superbe cheval, dans le dessein de faire parade de sa bonne mine, pour plaire à des femmes qu'il courtisait, fut renversé de dessus son cheval, et tomba dans un lieu fangeux, d'où il se releva tout sale, et couvert de boue. Il ressentit une telle confusion de cet accident, que, dans l'instant même, il résolut de se faire religieux, en disant : O monde trompeur ! tu

t'es joué de moi; je me jouerai de toi à mon tour ; tu m'en as fait une, je t'en ferai une autre; car je n'aurai plus de commerce avec toi, et, dès cette heure, je suis résolu à te quitter et à me faire religieux. » Et, en effet, il exécuta sa résolution et vécut saintement en religion.

§ II.

Moyens de conserver sa vocation.

Ainsi donc celui qui veut obéir à sa vocation doit se déterminer non-seulement à la suivre, mais à la suivre le plus promptement qu'il lui est possible, s'il ne veut pas se mettre dans un danger évident de la perdre; et dans le cas où il serait impérieusement forcé d'attendre, il devrait s'attacher avec le plus grand soin à en conserver la grâce, comme il ferait du bijou le plus précieux.

Il y a trois moyens pour garder sa vocation : le secret, l'oraison et le recueillement.

En premier lieu, généralement parlant, il faut tenir sa vocation secrète à tout le monde, excepté à son père spirituel, parce que, ordinairement, les hommes du monde ne se font pas scrupule de dire aux pauvres jeunes gens appelés à l'état religieux, que, dans tout état, même au milieu du monde, on peut également servir Dieu. Ce sera merveille encore si de pareils propos ne sortent pas quelquefois de la bouche de certains prêtres et même de celle de certains religieux ; mais ceux-là ou se sont faits religieux sans vocation, ou ne savent pas ce que veut dire le mot vocation. Oui, sans doute, celui qui n'est pas appelé à la religion, et qui veut rester dans le monde par caprice, peut partout servir Dieu, mais il n'en est pas de même de celui qui y est appelé. Celui-ci ne pourra, comme nous l'avons dit, que très-difficilement mener une vie régulière, et servir Dieu comme il le doit.

La vocation doit surtout être cachée aux parents. Ce fut dans le temps l'opinion de Luther, comme le rapporte le cardinal Bellarmin [1], que c'était un péché d'entrer en religion

1. Contr. tom. I, *de Monach.* cap. XXXVI, n. 1.

sans la permission de ses parents, parce que, disait-il, on est obligé de leur obéir en toutes choses. Mais cette opinion est communément réprouvée par les conciles et les Saints Pères, Le X[e] Concile de Tolède, au chapitre dernier. dit expressément qu'il est permis aux enfants de se faire religieux, sans le consentement de leurs parents, pourvu qu'ils aient passé l'âge de la puberté. Voici les paroles du concile : Les parents n'ont le droit de faire entrer en religion leurs enfants que jusqu'à l'âge de quatorze ans. Après cet âge, c'est aux enfants à faire leurs vœux, ou avec le consentement des parents, ou d'après leur seule dévotion [1] La même prescription est faite par le concile de Tribur, (can. 24), et la même chose est enseignée par saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, saint Bernard, saint Thomas et autres, avec saint Jean Chrysostome, qui dit, en thèse générale, que lorsque les parents s'opposent à ce qui intéresse la vie spirituelle, on ne doit pas même les reconnaître pour parents [2] Quelques-uns ajoutent que quand un jeune homme, appelé de Dieu à l'état religieux, peut facilement et avec sureté obtenir l'assentiment de ses parents, sans crainte de les voir s'opposer à sa vocation, il est convenable qu'il cherche à avoir pour cela leur bénédiction. Cette doctrine, spéculativement parlant, peut se permettre ; mais non dans la pratique, où, ordinairement et presque toujours, se présente un si grand danger. Il est bon d'éclaircir pleinement ce point, afin d'ôter à quelques-uns certains scrupules pharisaïques. Il est certain que, dans le choix d'un état, nous ne sommes pas obligés d'obéir à nos parents : ainsi l'enseignent communément les docteurs, d'accord avec saint Thomas, qui dit : Les esclaves ne sont pas tenus d'obéir à leurs maîtres, ni les enfants à leurs parents, quand il est question de contracter mariage, d'entrer en religion, ou d'autre

1. Parentibus filios religioni tradere, non amplius quam usque ad decimum quartum eorum ætatis annum, licentia poterit esse. Postea vero, an cum voluntate parentum, an suæ devotionis sit solitarium votum, erit filiis licitum religionis assumere cultum.

2. Cum spiritualia impediunt parentes, nec agnoscendi quidem sunt.

détermination semblable [1] Au sujet du mariage, le P Pinamonti pense autrement, dans sa *Vocation religieuse*, et adopte le sentiment du P Sanchez, du P Coninch, et d'autres, qui tiennent qu'un fils est tenu de prendre en ce cas le conseil de ses parents, parce que, dans une telle affaire, ils peuvent avoir plus d'expérience qu'un jeune homme, et que, dans cette circonstance, un père se souvient facilement qu'il est père. Mais, quand il s'agit de la vocation religieuse, le même P Pinamonti ajoute sagement qu'un fils n'est pas alors positivement obligé de demander avis à ses parents ; parce que ceux-ci n'ont en cela aucune expérience, et qu'au contraire, le plus communément, l'intérêt même qu'ils portent à leurs enfants les change en ennemis. C'est ce que remarque encore saint Thomas, lorsque, traitant aussi de la vocation religieuse, il dit : Le plus souvent les amis selon la chair s'opposent au progrès de la vie spirituelle [2] Tant il est vrai que les parents préfèrent que leurs enfants se damnent avec eux, plutôt que de les laisser se sauver loin d'eux ; ce qui a fait dire à saint Bernard : O dureté d'un père, o cruauté d'une mère, qui trouvent leur consolation dans la mort de leur fils, qui aiment mieux le voir périr avec eux, que de les laisser gagner le royaume des cieux sans eux [3] ! Dieu, dit un grave auteur [4], quand il appelle quelqu'un à la vie parfaite, veut qu'il oublie son père, et lui fait entendre ces paroles : Ecoute, ma fille, et considère, et sois attentive ; oublie ton peuple, et la maison de ton père [5] Donc, ajoute-t-il, il demeure certain que le Seigneur nous avertit par là, que celui qu'il appelle ne doit point, dans l'exécution de sa vocation, interroger les conseils

1. Non tenentur nec servi dominis, nec filii parentibus obedire de matrimonio contrahendo, vel virginitate servanda, vel aliquo alio hujusmodi. (2-2, q. x, a. 5.)

2. Frequenter amici carnales adversantur profectui spirituali. (2-2, q. 189, a. 10.)

3. O durum patrem ! o sævam matrem ! quorum consolatio mors filii est ; qui malunt nos perire cum eis, quam regnare sine eis. (*Epist.* CXI.)

4. PORRECTA, apud S. THOM., l. 1.

5. Audi, filia, et vide, et inclina aurem tuam : obliviscere populum tuum, et domum patris tui (*Psalm.* XLIV, 11.)

de ses parents [1] Saint Cyrille, expliquant les paroles de Jésus-Christ au jeune homme dont il a étc parlé plus haut, que celui qui, ayant mis la main à la charrue, regarde en arrière, n'est pas propre au royaume de Dieu [2], en fait le commentaire en disant que celui qui perd le temps à conférer de sa vocation, avec ses parents, est dans le même cas que celui que le Seigneur déclarait n'être pas bon pour le ciel [3] C'est pourquoi saint Thomas avertit très-expressément les chrétiens appelés à la vie religieuse de se bien garder de soumettre leur vocation aux conseils et aux avis de leurs proches : Dans cette affaire, dit-il, commencez par éloigner vos proches selon la chair, car il est dit : Traitez ce point important avec votre ami. Or, vos proches selon la chair ne sont pas en ceci vos amis, mais plutôt vos ennemis, selon la parole du Seigneur : Les ennemis de l'homme sont ceux de sa maison [4]

Si donc, pour suivre sa vocation, c'est une grande erreur de requérir le conseil de ses parents, c'en serait une autre bien plus forte de vouloir attendre leur consentement, et de leur en faire la demande, puisqu'en cela on court le risque évident de perdre sa vocation, d'autant qu'il est plus que probable que les parents s'emploieront pour l'empêcher. Et, en effet les saints, lorsqu'ils ont été appelés à quitter le monde, ont abandonné la maison de leurs parents sans leur faire connaître leur dessein. Ainsi agirent un saint Thomas d'Aquin, un saint François Xavier, un saint Philippe de Néri, un saint Louis Bertrand. Et nous savons que le Seigneur a témoigné par des miracles, qu'il approuvait de pareilles fuites. Saint Pierre d'Alcantara, pendant qu'il se rendait au monastère où

1. Si Deus vult animam ad se vocatam oblivisci patrem et domum patris' suggerit utique per hoc, quod vocatus ab ipso ad religionem non debet suorum carnalium domesticorum consilium interponere vocationis executioni.

2. Nemo mittens manum ad aratrum et respiciens retro, aptus est regno Dei.

3. Aspicit retro, qui dilationem quærit cum propinquis conferendi. (Apud S. Thom. l. 1.)

4. Ab hoc consilio primo quidem amovendi sunt carnis propinqui ; dicitur enim : Causam tuam tracta cum amico tuo. Propinqui enim carnis in hoc negotio amici non sunt, sed inimici, juxta sententiam Domini : Inimici hominis domestici ejus. (*Opusc.* xvii, c. x.)

il allait se faire religieux, fuyant la maison de sa mère à laquelle il était resté soumis depuis la mort de son père, se trouva empêché de continuer son chemin par la rencontre d'un grand fleuve ; il se recommanda à Dieu, et tout à coup se trouva transporté sur l'autre rive. De même, saint Stanislas Kotska s'enfuyant de la maison de son père sans sa permission, son frère se mit à sa poursuite, dans une voiture traînée au grand galop ; mais comme il était près de l'atteindre, voilà que les chevaux, quelques coups qu'il leur donnât, se refusèrent obstinément à faire un pas de plus en avant, tellement qu'enfin, se retournant brusquement en arrière vers la ville, ils reprirent leur course en ce sens, à bride abattue. Nous avons encore l'exemple de la bienheureuse Oringa de Valdarno dans la Toscane ; promise en mariage à un jeune homme, elle s'enfuit de chez ses parents pour se consacrer à Dieu ; mais son chemin venant à être coupé par le fleuve Arno, après une courte prière, elle vit les eaux s'ouvrir, et, s'élevant de chaque côté comme deux murs de cristal, lui offrir un passage à pied sec. Ainsi donc, mon frère bien-aimé, si vous êtes appelé de Dieu à quitter le monde, soyez attentif à ne pas laisser apercevoir votre résolution à vos parents, et, vous contentant de la bénédiction de Dieu, hâtez-vous, autant que possible, d'accomplir votre vocation, sans qu'ils en soient avertis, si vous ne voulez vous exposer au danger imminent de la perdre ; car, comme il a déjà été dit, les parents (et surtout les pères et les mères) s'opposent toujours à l'exécution de vocations pareilles, et encore qu'ils soient eux-mêmes pleins de piété, l'intérêt qu'ils portent et la passion leur font tellement voir faux, qu'ils ne se font pas scrupule, sous mille prétextes, d'empêcher de toutes leurs forces la vocation de leurs fils. Nous lisons dans la vie du P Paul Ségnéri le jeune, que sa mère, bien qu'adonnée à l'oraison, ne négligea pourtant aucun moyen de traverser la vocation de son fils à l'état religieux, où Dieu l'appelait. On lit aussi dans la vie de monseigneur Cavalieri, évêque de Troia, que son père, qui cependant était un homme d'une grande

piété, tenta toutes les voies pour empêcher que son fils entrât dans la congrégation des pieux ouvriers (comme il le fit depuis), jusqu'à lui intenter un procès dans les formes, devant le tribunal ecclésiastique. Et combien d'autres pères, bien qu'ils fussent gens de dévotion et d'oraison, se sont montrés entièrement changés, en pareille circonstance, et sont devenus comme dominés et possédés par le démon. Tant il est vrai que l'enfer ne paraît en aucune occasion se servir de plus fortes armes que lorsqu'il s'agit d'empêcher le succès de la vocation de ceux qui sont appelés par la voix de Dieu à la vie religieuse.

Par le même motif, mettez la plus grande attention à ne pas laisser connaître votre vocation à vos amis, lesquels ne se feraient point scrupule de vous donner des conseils contraires, ou au moins de publier votre secret, dont la connaissance parviendrait ainsi facilement à vos parents.

En second lieu, il ne faut pas oublier que de telles vocations ne peuvent être maintenues que par l'*oraison*. Qui abandonne l'oraison, certainement abandonnera sa vocation. Il faut pratiquer l'oraison, et la pratiquer assidûment ; et ainsi, que celui qui se sent appelé ne manque pas de faire chaque matin, à son lever, une heure d'oraison, ou au moins une demi-heure (dans sa maison, s'il peut y vaquer sans distraction, ou sinon à l'église), et une demi-heure le soir. Qu'il ne manque pas non plus de faire chaque jour, sans en omettre un seul, la visite au Saint-Sacrement et à la Vierge Marie, pour obtenir la persévérance dans sa vocation. Il ne négligera pas non plus de communier une ou deux fois par semaine. Que ses méditations soient presque toujours sur le sujet de la vocation, considérant combien est grande la faveur que Dieu lui a faite en l'appelant à lui, combien il mettra son salut en sûreté en restant fidèle à cette voix de Dieu, et au contraire, à quel péril de damnation il s'exposerait s'il y était infidèle. Qu'il ait aussi spécialement devant les yeux l'image de la mort, et qu'il considère quel contentement il éprouvera alors d'avoir obéi à Dieu, et au contraire, quels seraient sa peine et ses remords s'il

mourait dans le tumulte du siècle. A cet effet, on a joint à la fin de cet opuscule quelques considérations, parmi lesquelles on pourra choisir son sujet d'oraison. Il faut aussi que toutes les prières adressées à Jésus et à Marie, surtout après la communion, et dans la visite, tendent à obtenir la persévérance. Dans toutes les oraisons et communions, qu'on renouvelle ainsi le don de soi-même à Dieu : Me voici, Seigneur, je ne suis plus à moi, je suis tout à vous. Je me suis déjà donné à vous, je me donne encore à vous tout entier. Acceptez-moi, et donnez-moi la force de vous être fidèle, et de me retirer aussi promptement qu'il me sera possible dans votre sainte maison.

Le troisième moyen consiste dans le *recueillement*, lequel ne peut s'obtenir sans que l'on se retire du commerce et des divertissements du monde. Que faut-il pour perdre d'un seul coup sa vocation, en restant dans le siècle? Un rien. Une journée de dissipation, une parole d'un ami, une passion mal réprimée, un attachement, une crainte irréfléchie, un ennui non surmonté, un rien suffira pour détruire toutes les résolutions de se retirer et de se donner tout à Dieu. Aussi est-il nécessaire de se tenir dans un *recueillement* complet, se détachant de tout ce qui est du monde. La vie entière doit, pendant ce temps, être concentrée dans l'oraison, la fréquentation des sacrements, la maison et l'église. Qui ne fera pas ainsi, et se distraira à quelque passe-temps, doit être persuadé qu'il perdra indubitablement sa vocation. Il restera avec le remords de ne l'avoir pas exécutée, mais certainement il ne l'exécutera pas. Oh! combien, faute de cette attention, ont perdu leur vocation et par suite leur âme!

Celui qui se sent appelé de Dieu à entrer dans une communauté de *stricte observance*, (Je dis de *stricte observance*, car autrement, il vaudrait mieux rester dans le siècle, que d'entrer dans un ordre dont les règles seraient relâchées), celui-là, dis-je, doit bien comprendre que la première règle de tout ordre de *stricte observance* est de marcher, d'aussi près que possible, sur les traces de Jésus-Christ, et de suivre les exemples de sa vie très-sainte, qu'il a passée toute détachée du monde, toute

pleine de mortifications, de souffrances et d'humiliations. D'où il suit que celui qui se résout à entrer ainsi en religion, doit en même temps être résolu à y venir pour souffrir et faire abnégation de lui-même en toutes choses, suivant la parole adressée par Jésus à ceux qui veulent se mettre parfaitement à sa suite : Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce lui-même, qu'il prenne sa croix, et qu'il me suive [1] Il faut donc qu'en entrant ainsi en religion on soit affermi solidement dans la résolution de souffrir, et de souffrir beaucoup, de telle sorte qu'on ne risque pas plus tard de céder aux tentations, après y être entré, quand on se sentira pressé par les souffrances et les incommodités inséparables de la vie pauvre et mortifiée que l'on mène dans de telles communautés.

Beaucoup de personnes, en entrant dans une communauté de *stricte observance*, ne prennent pas le vrai moyen d'y trouver la paix et d'y acquérir la sainteté, parce qu'elles ne se mettent devant les yeux que les avantages qu'elles en espèrent, comme la solitude, le repos, le débarras des querelles de famille, des procès, des sujétions et enfin l'absence de tous soins relatifs aux besoins de la vie, au logement, à la nourriture, aux vêtements.

Nul doute que chacun de ceux qui embrassent la vie religieuse ne doive à ces institutions de grandes obligations pour le débarras qu'elles lui procurent de tant de tracas et de peines, et pour toutes les facilités qu'elles lui donnent de servir Dieu parfaitement en paix, en lui fournissant en outre tant de secours pour son avancement spirituel, tant de bons exemples de ses compagnons, tant d'avertissements de ses supérieurs qui veillent sans cesse pour son bien, tant d'exercices qui tous ont pour fin la vie éternelle. Tout cela est vrai, mais aussi faut-il, pour ne pas perdre de tels avantages, se résoudre à embrasser toutes les peines que l'on rencontre dans la vie religieuse ; et celui qui ne les recevra pas avec amour ne pourra obtenir cette paix pleine et entière que Dieu n'accorde

1. Si quis vult post me venire, abneget semetipsum et tollat crucem suam, et sequatur me. (*Matth.* xvi, 24.)

qu'à ceux qui se sont vaincus eux-mêmes pour lui plaire. Je donnerai une manne cachée, dit-il, à celui qui aura été vainqueur[1] Car la paix que Dieu fait éprouver à ses fidèles serviteurs est intérieure et cachée; aussi n'est-elle point comprise des gens du siècle, qui, voyant la vie mortifiée des religieux, ne se doutent pas qu'ils devraient l'envier, mais au contraire ont compassion d'eux et les proclament malheureux sur cette terre. *Crucem vident, unctionem non vident*, dit saint Bernard. Ils voient bien les mortifications qu'ils souffrent, mais ils n'aperçoivent pas le contentement que Dieu leur accorde. Il est certain que la vie spirituelle est accompagnée de souffrances, mais, dit sainte Thérèse, quand on est résolu à souffrir, il n'y a plus de peine. Bien plus, les peines elles-mêmes deviennent alors de véritables jouissances. Ma fille, le dépôt de mes trésors, dit un jour le Seigneur à sainte Brigitte, paraît entouré d'épines, mais à qui surmonte les premières piqûres, il n'offre plus que douceurs. Et ces délices que Dieu fait goûter aux âmes qu'il chérit, dans l'oraison, dans la communion, dans une sainte retraite; ces lumières, ces saintes ardeurs, cette union étroite avec Dieu, cette paix de la conscience, ces espérances si douces de la vie éternelle, qui peut les comprendre que celui qui les a éprouvées? Une seule goutte des consolations de Dieu vaut mieux, disait sainte Thérèse, que toutes les consolations et les plaisirs du monde. Dieu sait bien, même dans cette vallée de larmes, procurer à celui qui souffre, comme des avant-goûts de la vie éternelle pour lui en faire pressentir les délices, et en cela se confirme ce que dit David : Vous feignez la peine dans vos commandements[2] Dans la vie spirituelle, le Seigneur, en vous envoyant les peines, les dégoûts, la mort, semble vouloir votre mal; mais dans le fait il n'en est point ainsi, car la vie spirituelle apporte à celui qui s'est tout entier donné à Dieu, cette paix qui, comme dit saint Paul, surpasse tous les plaisirs du monde et des mondains[3].

1. Vincenti dabo manna absconditum. (*Ap.* II, 17.)
2. Qui fingis laborem in præcepto. (*Ps.* XCIII, 20.)
3. Exuperat omnem sensum. (*Philip.* IV, 7.)

C'est pour cela que nous voyons un pauvre religieux, dans sa pauvre cellule, plus tranquille et plus satisfait que ne le sont tous les rois dans leurs palais. Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux, disait le Psalmiste [1]. Je le répète, qui ne l'éprouve pas ne peut pas le comprendre.

Mais on doit d'un autre côté se bien persuader que l'on ne peut parvenir à la jouissance de cette paix véritable, même alors que l'on est entré en religion, si l'on n'est tout dévoué à souffrir, et si on ne dompte sa volonté dans les choses pour lesquelles on a de la répugnance. C'est à celui qui aura vaincu que je donnerai une manne cachée : *Vincenti dabo manna absconditum*. Il est donc indispensable pour celui qui entre dans une communauté de *stricte observance*, d'y entrer avec une pleine résolution de se vaincre en tout, de se détacher de toute inclination, de tout désir qui ne vient pas de Dieu, qui n'est pas pour Dieu. On doit ainsi se détacher de tout, et principalement de quatre choses : 1° des commodités de la vie ; 2° des liens de famille ; 3° De sa propre estime ; 4° de sa propre volonté.

Et d'abord, des commodités de la vie. En religion, après l'année du noviciat, outre les vœux de chasteté et d'obéissance, on fait aussi celui de pauvreté, qui consiste en ce que nul ne peut plus posséder rien qui lui soit propre, non pas même une épingle, point d'usufruit, point d'argent ni autre chose de valeur. Il trouvera dans la communauté tout ce dont il aura besoin. Mais le vœu de pauvreté ne suffira pas pour rendre un religieux digne de suivre les traces de Jésus-Christ, s'il n'embrasse avec toute affection d'esprit les incommodités qui sont les suites de la pauvreté. La vertu ne consiste pas dans la pauvreté, mais dans l'amour de la pauvreté. *Non paupertas, sed amor paupertatis virtus est*, dit saint Bernard ; et il veut faire entendre qu'il ne suffit pas pour devenir saint, d'être réellement pauvre, si on n'aime outre cela les désagréments de la pauvreté. Oh ! combien voudraient être pauvres et semblables à Jésus-Christ ? Beaucoup le veulent, dit le dévot à Kempis : *Volunt esse*

1. Gustate et videte, quoniam suavis est Dominus. (*Psalm.* XXXIII, 8.)

pauperes, sed sine defectu, mais sans qu'il leur manque rien. Ils voudraient, en un mot, obtenir les honneurs et la récompense de la pauvreté, mais non les incommodités qu'elle traîne à sa suite. On comprend bien que, dans l'état religieux, personne ne doit rechercher les choses superflues, telles que les vêtements de soie, les mets délicats, les meubles de prix et autres objets semblables; mais on désirera les choses de nécessité, si elles viennent à manquer aussi. Mais c'est alors le cas de prouver qu'on aime la pauvreté, si, lorsqu'on se voit manquer des choses nécessaires, de vêtements, de couverture, de nourriture, on n'en reste pas moins content et sans inquiétude. Et que serait cette pauvreté, ou qu'aurait-on à supporter sous ce rapport, si l'on ne manquait de rien de nécessaire? Le P Balthazar Alvarez disait que, pour aimer la pauvreté, il fallait aussi aimer les effets de la pauvreté, c'est-à-dire (comme il les spécifiait) le froid, la faim, la soif, et le mépris, *frigus*, *famem*, *sitim et contemptum*. En religion, il ne suffit pas de se contenter de ce qu'on vous donne, sans jamais réclamer rien de ce qui peut vous manquer par la négligence ou l'oubli des servants, ce qui serait une grande faute; il faut encore être disposé à souffrir souvent le manque des choses, toutes pauvres qu'elles sont, que la règle permet. Ainsi, il arrivera parfois qu'on manquera d'habits, de couverture, de linge blanc, ou de nourriture, etc.; et chacun devra rester satisfait du peu qui lui sera accordé, sans se plaindre, sans se troubler, même en se voyant privé du nécessaire. Qui n'aurait pas de telles dispositions d'esprit, ne doit point penser à entrer en religion, car c'est un signe évident qu'il n'y est pas appelé, ou qu'il ne veut pas prendre l'esprit de l'institution. Celui qui entre dans la maison de Dieu avec l'intention de le servir, dit sainte Thérèse, doit penser qu'il n'y va pas pour être bien traité pour Dieu, mais afin de souffrir pour Dieu.

Secondement. L'entrée en religion exige encore qu'on se détache de corps et de cœur de sa famille, car ce détachement complet est une des règles d'observance dont la pratique est souverainement ordonnée, afin de suivre en tout la doctrine de

Jésus-Christ qui a dit : Je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive, car je suis venu séparer l'homme d'avec son père [1] Et puis il en donne la raison : C'est que chacun trouve dans sa propre maison ses ennemis souvent les plus à redouter [2] C'est surtout, comme on l'a déjà dit plus haut, en matière de vocation religieuse, quand il s'agit d'abandonner le monde, que l'on rencontre pour adversaires ses parents, lesquels, ou par intérêt ou par affection, préfèrent s'attirer l'inimitié de Dieu en détournant leurs fils de leur vocation, plutôt que de leur donner leur consentement. Oh! que de parents nous verrons condamnés dans la vallée de Josaphat, pour avoir ainsi détourné leurs fils ou leurs neveux de leur vocation! Et combien de fils damnés également pour avoir perdu leur vocation, et par suite leur âme, en cédant au vœu de leurs parents et au désir de ne pas se séparer d'eux! De là, ce que Jésus nous enseigne : Celui qui ne hait point son père, etc., ne peut pas être mon disciple [3] Que celui donc qui veut entrer en communauté de parfaite observance, et devenir un véritable disciple de Jésus-Christ, soit résolu à se détacher entièrement de sa famille.

Pour celui qui est déjà entré en religion, qu'il sache bien qu'il lui faudra continuer à pratiquer ce parfait détachement. Qu'il sache qu'il ne doit pas mettre le pied dans la maison de ses parents, si ce n'est dans le cas de maladie mortelle de son père ou de sa mère, ou pour quelque autre urgente nécessité, et encore doit-il avoir toujours pour cela la permission de son supérieur. Et même il encourrait dans la religion le grave reproche d'une faute scandaleuse, s'il allait voir ses parents sans cette permission expresse. Ce serait encore une faute que de solliciter cette permission, et de témoigner le désir de voir ses parents ou de leur parler. Saint Charles Borromée disait, que toutes les fois qu'il allait chez ses parents, il en revenait refroidi en fait de piété; que celui donc qui va visiter

1. Non veni pacem mittere sed gladium; veni enim separare hominem adversus patrem suum, etc. (*Matth.* x, 34 et 35.)

1. Inimici hominis domestici ejus.

3. Qui non odit patrem, etc., non potest meus esse discipulus. (*Luc.* xiv, 26.)

ses parents par sa propre volonté, et non d'après une autorisation positive de ses supérieurs, sache qu'il en reviendra, ou tenté, ou refroidi. Saint Vincent de Paul ne voulut revoir sa patrie et ses amis, qu'une seule fois, et c'était par une absolue nécessité. Il disait que l'amour du pays et de la famille était un grand obstacle à la ferveur. Il racontait que plusieurs, pour être allés dans leur pays, s'y étaient tellement épris de tendresse pour leurs proches, qu'ils avaient fait comme les mouches qui, une fois embarrassées dans les toiles d'araignée, ne peuvent plus s'en échapper. Moi-même (ajoutait-il), pour la seule fois que j'y ai été, bien que pour peu de temps, et quoique mon but fût d'ôter à mes parents tout espoir à mon sujet, néanmoins, au moment du retour, je sentis une si vive douleur de les quitter, que pendant toute la route je ne cessai de pleurer, et pendant trois mois je fus obsédé de l'idée de me rendre à leur désir Enfin Dieu, par sa miséricorde, m'a délivré de cette tentation.

Il faut savoir encore que nul ne peut écrire à ses parents ou à ses amis sans permission et sans faire voir sa lettre au supérieur. Sans cela, on se rend coupable d'une faute très-grave qui, en religion, ne se pardonne pas, mais est punie rigoureusement, car de là pourraient naître mille désordres qui seraient une cause de ruine pour la communauté. Celui surtout qui ne fait encore que d'entrer doit savoir que, dans l'année du noviciat, cette règle est prescrite avec plus de sévérité ; aussi, pendant ce temps, on ne permet que très-difficilement aux novices de parler ou d'écrire à leurs parents.

Qu'en sache bien aussi que, dans le cas où le sujet tomberait malade, ce serait de sa part un acte notablement répréhensible de demander ou de témoigner le désir d'aller dans la maison paternelle pour se guérir, par le motif qu'il y recevrait de plus grands soins, ou qu'il y respirerait l'air natal. Mais l'air de la maison devient presque toujours, toujours même, nuisible et pestilentiel pour l'âme d'un religieux. Et s'il allègue qu'il voudrait aller se faire soigner chez lui pour ne pas aggraver les charges de la communauté par la dépense

qu'occasionnent les remèdes, qu'il sache que la religion est pleine de sollicitude comme de charité pour les malades. Quant à l'air qu'il sera bon qu'il respire, les supérieurs aviseront à l'envoyer dans une autre maison, si celui de la maison où il est ne paraît pas lui être favorable; et pour les remèdes, on vendrait la bibliothèque s'il le fallait, pour les procurer aux malades. Et ainsi le malade ne saurait craindre que la providence divine lui manque. Mais si enfin le Seigneur voulait qu'il ne pût guérir, il devrait alors se conformer à la volonté de Dieu, sans parler de sa maison. Pour qui entre en religion, la chose la plus désirable est de mourir, quand Dieu le veut, dans la maison de Dieu, assisté de ses frères en religion, et non dans sa maison du monde, au milieu de sa famille.

Troisièmement, il faut se dépouiller de toute estime de soi-même. Beaucoup ont le courage de quitter leur patrie, les commodités de la vie, leurs parents, mais en portant avec eux l'attache à leur propre estime. Le plus grand sacrifice que nous puissions faire à Dieu, c'est de nous désintéresser non-seulement de nos biens, des plaisirs de ce monde, de la maison paternelle, mais de nous-mêmes. C'est là ce renoncement à soi-même, tant recommandé avant tout le reste par Jésus-Christ à ceux qui veulent le suivre. Et pour renoncer à soi-même, on doit d'abord mettre sous ses pieds toute attache à sa propre estime, en désirant et embrassant toutes les humiliations imaginables que l'on pourra recevoir dans l'état religieux : par exemple, en se voyant placé dans un poste inférieur à celui d'autres confrères, que peut-être on regarde comme valant moins que soi ; ou bien en se voyant laissé sans emploi comme inhabile, ou employé dans les services les plus bas et les plus pénibles. On doit alors bien se persuader que, dans la maison de Dieu, les services imposés par l'obéissance sont par cela même les plus élevés et les plus honorables. A Dieu ne plaise qu'on recherche, ou qu'on témoigne ambitionner quelque office ou emploi prééminent. Ce serait chose monstrueuse en religion, le coupable serait noté d'orgueil et d'ambition, et pour cela il aurait à subir une pénitence et des mortifications

particulières. Mieux vaudrait peut-être détruire l'institut religieux, que d'y introduire cette peste maudite de l'ambition, qui ternit l'éclat des communautés les plus brillantes et des plus belles œuvres de Dieu.

Mais bien plus, il faudra se consoler intérieurement de se voir en dérision et mépris à ses propres compagnons. Je dis *se consoler intérieurement*, parce que si la chair ne peut y parvenir, le patient ne doit point s'inquiéter de ses vives répugnances, pourvu que l'esprit s'y complaise et s'en réjouisse dans la partie supérieure aux sens.

De même encore, en se voyant repris et mortifié continuellement par tout le monde, non-seulement par ses supérieurs, mais aussi par ses compagnons et ses inférieurs, on devra remercier de cœur et avec un esprit calme, ceux qui vous reprennent et usent de charité en vous avertissant. Toute la réponse à leur faire est que l'on se montrera plus attentif à ne pas tomber dans la faute reprochée. Un des plus grands désirs des saints sur cette terre, a toujours été celui de se voir méprisés pour l'amour de Jésus-Christ. C'est là ce que souhaitait Jean de la Croix, lorsque Jésus lui étant apparu avec sa croix sur l'épaule, et lui ayant dit : Jean, que veux-tu de moi [1] ? Jean lui répondit : Seigneur, je veux souffrir et être méprisé pour vous [2]. Le dernier degré de l'humilité (selon ce qu'enseignent les docteurs avec saint François de Sales), est de se complaire dans l'abjection et les humiliations. Et c'est en outre un des plus grands mérites que nous puissions avoir aux yeux de Dieu. Un mépris souffert patiemment pour l'amour de Dieu, sera plus méritoire devant lui, que mille disciplines et les jeûnes les plus sévères.

Il faut savoir en outre que d'avoir à supporter les mépris est chose inévitable, même au sein des communautés les plus saintes, soit de la part des supérieurs, soit de celle de ses égaux. Que de mortifications n'ont pas essuyées saint François Régis, le V P François de Girolamo, (*a*) le P Torrès et tant

1. Joannes, pete quidvis a me. — 2. Domine, pati et contemni pro te.

a) Canonisé par Grégoire XVI en 1837. (*L'éditeur.*)

d'autres. Il arrive encore que le Seigneur permette qu'entre les saints il y ait certaines antipathies, sans faute toutefois de leur part, ou au moins qu'entre les sujets les plus distingués par leur esprit, il naisse diverses manières de voir opposées, d'où l'on aura à souffrir mille contrariétés. Bien souvent aussi, on se fera de vaines appréhensions. Dieu lui-même le permet ainsi, afin que ses serviteurs s'exercent à la patience et à l'humilité.

En somme, on profitera peu, en religion, ou plutôt on y perdra beaucoup, si l'on ne sait souffrir patiemment les mépris et les contrariétés. C'est pourquoi celui qui entre en religion pour se consacrer tout entier à Dieu, doit avoir honte de ne pas savoir supporter le mépris, quand il se représente Jésus-Christ rassasié d'opprobres, *saturatus opprobriis*, pour l'amour de nous. Que chacun donc y songe bien, et soit résolu, en entrant en religion, à se complaire dans les abjections, et s'apprête à en supporter beaucoup, qui ne manqueront pas de lui être imposées; autrement les impatiences que lui causeraient les contrariétés, et les mépris mal supportés, pourraient bien le troubler au point de lui faire perdre sa vocation, et l'éloigner de la vie religieuse. Combien en est-il, qui, par de telles impatiences, ont perdu leur vocation! Mais à quoi sert, soit à la religion, soit à Dieu, celui qui ne sait pas supporter un mépris pour son amour? Et comment peut-il se dire mort, comme il a promis à Jésus-Christ, en entrant en religion, d'être mort à lui-même, si, au contraire, son amour-propre reste en lui plein de vie, et s'il se dépite et s'inquiète quand il se voit humilié? Arrière donc, et qu'ils renoncent à la vie religieuse, les sujets ainsi attachés à leur propre estime, qu'ils se retirent du couvent le plus tôt possible, afin de ne pas infecter les autres de leur orgueil contagieux. Dans la vie religieuse, chacun doit être mort, et surtout à son amour-propre; autrement il est mieux qu'on n'y entre pas, ou si l'on y est entré, qu'on en sorte.

Quatrièmement, on doit en entrant en religion renoncer pleinement à sa propre volonté, et la sacrifier tout entière à la

sainte obéissance. C'est ici la chose la plus nécessaire entre toutes. A quoi servirait d'abandonner les aises du monde, ses parents, les honneurs, et de porter en religion l'attachement à sa volonté propre?.En cela consistent principalement le renoncement à soi-même, la mort spirituelle, et le don de soi-même à Jésus-Christ. Le don de notre cœur, c est-à dire de notre volonté, est celui qu'il agrée le plus, et qu'il exige de ses fils en religion. Sans cela, bien faible sera le mérite de toutes nos mortifications, de toutes les oraisons et de tous les autres sacrifices, si le détachement n'est pas entier et qu'on ne renonce pas en tout à sa propre volonté.

Il est certain que c'est là le plus grand mérite que nous puissions avoir devant Dieu, et l'unique voie assurée de lui plaire en toutes choses, si nous pouvons dire avec Jésus, notre Sauveur : Je fais toujours ce qui peut lui plaire [1] Certainement celui qui, en religion, n'a aucune volonté propre, peut espérer qu'en toutes ses actions, à l'étude, à l'oraison, à la confession, au repas, à la récréation, dans le repos du lit, il est agréable à Dieu, puisque en religion il n'y a pas pour ainsi dire un mouvement, un soupir qui ne soit matière d'obéissance, soit à la règle, soit aux ordres des supérieurs.

Les gens du monde, et même certaines personnes adonnées du reste à la spiritualité, ne peuvent comprendre tout le mérite de cette vie d'obéissance que l'on mène en communauté. Il est vrai que, hors de l'état religieux, il s'en trouve beaucoup qui supportent des peines et des travaux, et peut-être plus que ceux qui ont fait vœu d'obéissance ; ils prêchent, ils font des pénitences, ils prient, ils jeûnent, mais, en tout cela, ils laissent à leur propre volonté une grande part, et peut-être la part la plus grande. Dieu veuille qu au jour du jugement ils n'aient pas à gémir comme ceux à qui l'Ecriture met dans la bouche des paroles telles que celles-ci : Pourquoi, Seigneur, avons-nous jeûné, sans que vous nous ayez regardés? Pourquoi avons-nous humilié nos âmes, sans que vous vous en soyez mis en peine? C'est, leur répond le prophète, parce

1. Ego, quæ placita sunt ei, facio semper. (*Joan.* VIII, 29.)

que votre propre volonté se trouve mêlée à vos jeûnes [1] Saint Bernard a dit à ce sujet : « C'est un grand mal que la propre volonté, puisqu'elle fait que les meilleures actions cessent d'être bonnes pour ceux qui les font [2] » Il est clair, en effet, que, dans de pareils actes, ce n'est pas Dieu seul que l'on cherche, mais soi-même. Au contraire, celui qui n'agit que par obéissance, est sûr qu'en tout il plaît à Dieu. La vén. mère Marie de Jésus, disait que deux choses rendaient précieuse à ses yeux la vie religieuse ; l'une, que, dans le monastère, elle jouissait sans cesse de la présence et de la compagnie de Jésus-Christ au Saint-Sacrement de l'autel ; l'autre, que là, au moyen de l'obéissance, elle était toute à Dieu, en lui sacrifiant sa propre volonté. Le P Rodriguez raconte qu'après la mort de Dosithée, disciple de saint Dorothée, le Seigneur fit connaître, par révélation, que pendant les cinq années que Dosithée avait vécu sous l'obéissance, bien qu'il eût été constamment dans un état de maladie qui ne lui permettait pas de pratiquer les mêmes austérités que les autres moines, néanmoins, par la vertu de l'obéissance, il avait la même récompense que saint Paul ermite, et saint Antoine abbé.

Celui qui veut entrer en religion doit donc se résoudre à se dépouiller entièrement de sa propre volonté et à ne vouloir autre chose que ce que veut la sainte obédience. Que Dieu garde tout religieux de jamais laisser sortir de sa bouche ces mots : *Je veux* ou *je ne veux pas.* Mais dans toutes les circonstances, lors même que ses supérieurs l'interrogeraient sur ce qu'il désire ; il doit répondre : *Rien autre chose que ce que veut l'obédience.* Et à moins qu'il n'y ait évidemment péché à faire ce qu'on lui commande, il doit obéir en tout ce qui lui est ordonné, aveuglément et sans examen, parce que le soin de délibérer sur les choses à faire, et de résoudre les points douteux, appartient non à lui, mais à ses supérieurs. Autrement si, tout en obéissant, il ne soumet pas son propre jugement à

1. Quare jejunavimus, et non aspexisti? humiliavimus animas nostras ; et nescisti ? Ecce in die jejunii vestri invenitur voluntas vestra. (*Is.* LVIII, 3.)

2. Grande malum propria voluntas, qua fit, ut bona tua tibi bona non sint.

celui de ses supérieurs, son obéissance ne sera qu'imparfaite. Saint Ignace de Loyola disait : Que le discernement dans les choses d'obéissance ne convenait pas aux sujets, mais aux supérieurs, et que s'il y a une prudence pour celui qui obéit, elle consiste à obéir sans prudence. Saint Bernard disait de même : La parfaite obéissance fait distinctement tout ce qui lui est prescrit [1] » Et dans un autre endroit : Il est impossible qu'un novice prudent reste longtemps dans la congrégation [2], ajoutant pour motif que c'est au supérieur à examiner, et au sujet à obéir [3]

Mais pour faire des progrès dans cette vertu de l'obéissance qui emporte tout le reste, il faut tenir toujours son esprit préparé à exécuter tout ce à quoi on se sent répugner le plus, et d'un autre çoté à se voir interdire tout ce qu'on recherche et que l'on désire. Il arrivera que dans le temps où vous seriez le plus disposé à vous tenir dans la solitude pour vous y livrer à l'oraison et à l'étude, ce soit alors qu'on vous emploie aux affaires du dehors. Car, quoiqu'il soit vrai que, dans une communauté, la vie solitaire est pratiquée autant que possible, tout le temps qu'on est dans la maison ; et qu'à cette fin plusieurs heures sont consacrées au silence, et de plus une retraite de dix jours d'exercices dans un parfait silence, chaque année, et une semblable d'un jour chaque mois ; en outre une retraite de quinze jours qui précède la prise d'habit, et une autre, pareillement de quinze jours préalablement à la profession, au moment de laquelle sont prononcés les vœux : néanmoins, si la communauté se compose de prêtres exerçant le ministère, et appliqués au salut des âmes, le sujet qui y sera continuellement employé en vertu de l'obéissance, devra se contenter du seul temps des oraisons et des exercices de la communauté : et souvent même, il devra se tenir prêt à quitter jusqu'à ces exercices, si l'obéissance le veut ainsi, et cela sans réplique et sans inquiétude, en se pénétrant bien de ce

1. Perfecta obedientia est indiscreta. (*De vita solit.*)
2. Novitium prudentem in congregatione durare impossibile est.
3. Discernere superioris est, subditi obedire.

que pensait et disait sainte Marie-Magdeleine de Pazzi, que les choses qui se font par obéissance sont autant d'oraisons.

Que celui qui sera entré en religion, encore qu'il y ait été réellement appelé, et qu'il se soit mis au-dessus de toutes les passions et de tous les attachements terrestres, ne s'imagine pas qu'il sera exempt d'autres tentations et d'autres épreuves que Dieu lui enverra lui-même, telles que dégoûts, obscurités, appréhensions diverses, pour l'affermir dans sa vocation. Nous savons que les Saints qui ont le plus aimé leur vocation, n'en ont pas moins éprouvé souvent de grandes perplexités, au point qu'il leur semblait qu'ils s'étaient complétement trompés, et qu'ils ne pourraient faire leur salut dans l'état religieux. Ainsi en arriva-t-il à sainte Thérèse, à saint Jean de la Croix, à la vén. mère de Chantal (*a*); mais par le moyen du recours à Dieu, tous leurs doutes furent dissipés à la fin, et ils recouvrèrent la paix. C'est ainsi au reste que le Seigneur éprouve ceux qu'il chérit le plus, comme il paraît par ces paroles adressées à Tobie : Parce que vous étiez agréable à Dieu, il a fallu que la tentation vînt vous éprouver [1] Et dans le Deutéronome : Le Seigneur votre Dieu vous éprouve, afin qu'il paraisse clairement si vous l'aimez, ou non [2]

Chacun doit donc se préparer en religion à souffrir de ces ténèbres de l'esprit. Il se trouvera quelquefois dans une disposition telle qu'il ne croira plus pouvoir supporter les rigueurs de l'observance, ni retrouver la paix, pas même opérer son salut. Et alors il faut redoubler d'attention et de résolution contre la tentation qui nous affecte de scrupules mal fondés et d'idées d'un plus grand bien spirituel, pour nous faire abandonner notre vocation.

Deux remèdes principaux servent à triompher de ce genre de tentations. Le premier consiste à recourir à l'oraison : Approchez-vous de Dieu, et vous serez éclairé, nous dit le

1. Quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te. (*Tob.* XII, 13.)
2. Tentat vos Dominus Deus vester, ut palam fiat, utrum diligatis eum, an non.
a) Canonisée par Clément XIII depuis la publication de cet opuscule. (*L'éditeur.*)

psalmiste [1] Si vous recourez à Dieu, il est impossible que vous ne parveniez pas à vaincre la tentation, et, au contraire, sans ce recours, il est impossible d'en triompher. Et remarquez que souvent il ne suffira pas de recourir une première fois à Dieu, ou de ne le faire que pendant quelques jours, pour obtenir une pareille victoire. Le Seigneur permettra peut-être que même après la prière, la tentation se continue pendant plus d'une semaine, ou pendant plusieurs mois ou des années même; mais soyez assuré que celui qui persévère dans le recours à Dieu, recevra certainement sa lumière, et restera vainqueur; alors il retrouvera la paix et se sentira d'autant plus affermi dans sa vocation. Tout religieux qui n'aura pas essuyé cette tempête, à l'abri de laquelle nul ne se trouve, ne peut se tenir pour être en sûreté. Notez de plus, que, dans ce temps de ténèbres, on ne doit pas attendre pour se tranquilliser des mouvements de ferveur, ou des raisons qui convainquent l'esprit; car, au milieu de cette obscurité, on ne voit pas autre chose que trouble et confusion. Il ne reste alors rien à faire que de répéter à Dieu cette prière : *Seigneur*, *aidez-moi*; *Seigneur*, *aidez-moi*, et de recourir à la protection de Marie, qui est la mère de la persévérance, en se confiant dans la divine promesse : Demandez et vous recevrez : *Petite et accipietis*. Il est certain que celui qui avec le secours de la grâce divine, triomphe dans une pareille épreuve, retrouvera ensuite un double calme et une double tranquillité dans sa vocation.

Le second remède, aussi essentiel et nécessaire dans cette sorte de tentation, est de communiquer avec ses supérieurs ou son père spirituel en religion, la tentation dont on est affligé ; et il faut le faire tout de suite, avant que la tentation prenne de la force. Saint Philippe de Néri disait que quand la tentation est dévoilée, elle est à moitié vaincue. Au contraire il n'y a pas de plus grand danger dans un cas pareil, que de taire aux supérieurs la tentation qu'on éprouve ; parce qu'alors, d'une part, Dieu retire sa lumière, pour punir le manque de

1. Accedite ad eum et illuminamini. (*Ps.* XXXIII, 6.)

fidélité du sujet qui se refuse ainsi à manifester son mal, et d'un autre côté la tentation prend de la force, aussi longtemps que la mine reste sans être éventée. Aussi tient-on pour chose non douteuse que celui qui, éprouvant des tentations contre sa vocation, ne les révèle pas, perdra certainement sa vocation. Comprenons bien qu'en religion les tentations les plus dangereuses que peut susciter l'enfer, sont celles qu'il dirige contre la vocation; car s'il peut triompher par leur moyen, il remporte d'un coup plus d'une victoire. Celui, en effet, qui perd sa vocation, une fois sorti de l'état religieux, que pourra-t-il faire dans la voie de Dieu? Bien que l'ennemi spirituel lui suggère que, hors de la règle religieuse, il aura plus de tranquillité et fera plus de bien; néanmoins, il est bien sûr qu'une fois sorti de la communauté, il lui restera dans le cœur un remords qui lui ôtera tout repos, et plaise à Dieu que ce remords ne l'accompagne pas jusqu'à la mort pour le tourmenter ensuite éternellement dans l'enfer, où il est si facile de tomber (comme je l'ai déjà dit plus haut), quand on a abandonné sa vocation. Il restera de plus si attiédi et si dénué d'ardeur à faire le bien, qu'il n'aura pas même le courage de lever les yeux vers le ciel. Il arrivera même très-facilement qu'il abandonne bientôt l'oraison, parce qu'il n'y trouvera, chaque fois qu'il y aura recours, qu'un enfer de remords, et entendra les reproches de sa conscience qui lui criera : Qu'as-tu fait? Tu as abandonné ton Dieu! Tu as quitté ta vocation! Et pourquoi? Pour obéir à tes propres idées, ou aux vœux de ta famille. Ce reproche de sa conscience, il le sentira toute sa vie, et principalement à l'article de la mort, quand lui apparaîtra l'éternité; quand au lieu de mourir dans la maison de Dieu, entouré de ses bons frères en religion, il se trouvera mourant hors de cette religion, et peut-être dans sa maison, au milieu de ces mêmes parents, pour le contentement desquels il se sera dégoûté de Dieu. Que les religieux prient donc sans cesse le Seigneur de les faire plutôt mourir, que de permettre qu'ils tombent dans un pareil malheur, qui se sent bien plus douloureusement à l'article de la mort, alors qu'il

n'y a plus de remède à l'erreur qu'on a commise. Et c'est là le meilleur sujet de méditation que puisse se proposer celui qui éprouve une tentation contre sa vocation, que de penser, dans le temps où cette tentation le travaille, au tourment irrémédiable que lui apportera, à l'article de la mort, le remords d'avoir perdu sa vocation, et de mourir par sa faute hors de la religion.

Enfin, j'avertirai celui qui veut entrer en religion qu'il doit être résolu à devenir saint, et à souffrir toutes les peines extérieures et intérieures pour rester fidèle à Dieu, et ne pas abandonner sa vocation. Et s'il ne se sent pas ferme dans une pareille résolution, je l'engage à ne pas tromper ses supérieurs et lui-même et à ne pas entrer; car c'est là un signe qu'il n'est point appelé, ou qu'il ne veut pas correspondre comme il le doit à sa vocation, ce qui serait un mal pire encore. Ainsi, dans une disposition si défavorable, il vaut mieux qu'il reste dehors et qu'il travaille en attendant à se mieux disposer, et à acquérir la résolution de se donner tout à Dieu, et de souffrir tout pour Dieu. Autrement, il fera tort à la fois à lui-même et à la religion; car il y a lieu de penser qu'il l'abandonnera bientôt; et alors, outre qu'il sera discrédité aux yeux du monde, il restera coupable devant Dieu d'une infidélité plus condamnable à l'appel qui lui avait été fait, et perdra l'assurance de pouvoir faire désormais un seul pas dans la voie de Dieu, et Dieu sait combien d'infidélités et de chutes succéderont à cette première.

En résumé, c'est un beau spectacle que celui que présentent dans la religion des âmes qui se sont données tout entières à Dieu, et qui vivent au milieu du monde comme si elles étaient hors du monde, sans autre pensée que celle de plaire à Dieu!

Dans l'état religieux, chacun ne doit vivre que pour la vie éternelle. Oh! quel bonheur pour nous, si nous pouvons utiliser ces quelques jours de vie terrestre, par le sacrifice que nous en ferons à Dieu! Avec quel empressement surtout doivent le faire ceux qui ont déjà dépensé dans le monde une bonne partie de leur vie! Mettons-nous bien devant les yeux

l'éternité, et alors nous serons disposés à tout souffrir en paix et avec joie. Rendons grâces à Dieu, qui nous a donné tant de lumières et de secours pour parvenir à l'aimer parfaitement, puisqu'il nous a choisis entre tant d'autres pour le servir en religion, en nous faisant le don de son saint amour. Redoublons de zèle pour lui plaire dans l'exercice des vertus, en pensant que peut-être, comme sainte Thérèse le disait à ses filles, nous avons, avec sa grâce, fait la plus grande partie du chemin vers la sainteté, en tournant le dos au monde et à tous ses biens. Le moins nous reste à faire maintenant pour devenir saints. Je suis assuré que Jésus a préparé une place élevée dans le ciel pour ceux qui meurent en religion. Nous sommes dans cette vie, pauvres, méprisés, traités de fous et d'insensés; mais dans l'autre nous changerons complétement de sort.

Recommandons-nous sans cesse à notre rédempteur qui nous aime, renfermé qu'il est dans le Saint-Sacrement, et à la très-sainte Marie, puisque, comme religieux, nous devons professer un amour plus particulier à Jésus, dans le sacrement, et à Marie immaculée, et ayons pleine confiance. Jésus-Christ nous a élus pour être les grands de sa cour, comme nous pouvons le conclure évidemment de la protection spéciale qu'il accorde à ses maisons religieuses, et à chaque frère qui en fait partie. Le Seigneur est ma lumière et mon salut: qui craindrai-je [1]?

Seigneur, achevez votre ouvrage: faites-nous la grâce d'être entièrement à vous pour votre gloire; en sorte que tous les sujets de vos saintes maisons aient le bonheur de vous complaire jusqu'au jour du jugement, et vous gagnent un grand nombre d'âmes. *Amen*, *Amen*.

1. Dominus illuminatio mea et salus mea, quem timebo? (*Psalm.* XXVI, 1.)

CONSIDÉRATIONS

POUR CEUX

QUI SONT APPELÉS A L'ÉTAT RELIGIEUX.

PREMIÈRE CONSIDÉRATION.

Combien le salut éternel de notre âme est assuré dans la vie religieuse.

Pour compreedre combien est important le salut éternel de notre âme, il suffit d'avoir la foi, et de considérer que nous n'avons qu'une âme, et qu'en la perdant nous perdons tout. Que sert à l'homme de gagner tout le monde, s'il vient à perdre son âme [1] ? C'est cette grande maxime de l'Evangile qui a déterminé tant de jeunes chrétiens, les uns à se retirer dans des cloîtres, les autres à vivre dans des déserts, d'autres enfin à donner leur vie pour Jésus-Christ par le martyre. Tous se disaient en effet : Quel bonheur y a-t-il dans la possession du monde entier et de tous les biens qu'il peut offrir pendant cette vie si courte, si avec cela on se damne et qu'on se rende malheureux pour toute cette autre vie qui ne doit pas avoir de fin? Tous ces riches, tous ces princes et ces empereurs qui se trouvent maintenant dans l'enfer, que leur reste-t-il de tout ce qu'ils ont possédé dans le monde, qu'un plus grand tourment, que de plus cuisants regrets? Ils pleurent maintenant, les malheureux ; ils s'écrient : « Toutes ces choses ont passé comme l'ombre [2] Tout en effet a passé pour eux comme une ombre, comme un songe, et le tourment qui leur en est resté dure depuis tant d'années et durera toute l'éternité.

La figure de ce monde passe, nous dit l'Apôtre [3] Ce monde

1. Quid prodest homini, si mundum universum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur? (*Matth.* XVI, 26.)

2. Transierunt omnia illa tanquam umbra. (*Sap.* V, 9.)

3. Præterit figura hujus mundi. (I *Cor.* VII, 31.)

est une scène où se joue un drame fort court. Heureux qui sait remplir son rôle de manière à mériter d'être heureux dans cette autre vie, qui ne doit point finir ! Peu importera alors que, dans ce monde, on ait été pauvre, méprisé, tourmenté, si après cela on doit être heureux, honoré et roi du paradis, tant que Dieu sera Dieu. C'est pour cette unique fin que le Seigneur nous a placés dans ce monde et nous laisse vivre sur cette terre, non pour y acquérir des biens passagers, mais pour mériter et gagner des biens éternels, comme l'a dit encore le même apôtre [1]

Telle est la fin que devraient avoir en vue tous les hommes qui vivent en ce monde; mais le mal est que, dans le monde, on ne pense que peu ou point à la vie éternelle. Au milieu des ténèbres de cette autre Egypte, la plupart des hommes ne placent leur étude que dans l'acquisition des honneurs et des jouissances mondaines, et voilà pourquoi il y en a un si grand nombre qui se perdent. La terre est plongée dans une grande désolation, parce qu'il n'est personne qui réfléchisse comme on devrait le faire, a dit le prophète Jérémie [2] Qu'il y en a peu qui s'occupent à considérer le moment de la mort qui viendra terminer cette courte scène, l'éternité qui nous attend, et ce que Dieu a fait pour notre amour ! Et de là vient que ces malheureux vivent dans l'aveuglement, loin de Dieu et à la manière des bêtes, les yeux constamment tournés vers les choses terrestres, sans aucun souvenir de Dieu, sans aucun désir de son amour, sans penser aucunement à l'éternité. Et de là vient qu'ils finissent par faire une mort malheureuse, qui ne sera encore que le commencement d'une mort et d'un malheur éternels : arrivés là, ils ouvriront enfin les yeux, mais ce ne sera que pour déplorer à jamais leur folie.

Voilà le grand moyen de salut qui se trouve dans la vie religieuse, la méditation continuelle des vérités éternelles. « Souvenez-vous de vos fins dernières, dit l'Esprit-Saint, et

1. Finem vero vitam æternam. (*Rom.* VI, 22.)

2. Desolatione desolata est omnis terra, quia nullus est qui recogitet corde. (*Jerem.* XII, 11.)

vous ne pécherez jamais [1] » Dans toutes les maisons religieuses bien réglées, cela se pratique chaque jour et plusieurs fois le jour. Aussi, à la vive lumière dont on n'y cesse de faire resplendir les choses divines, est-il moralement impossible de vivre, au moins longtemps, éloigné de Dieu, et sans s'occuper à tenir en règle ses comptes pour l'éternité.

PRIÈRE.

Mon Dieu, et par où pouvais-je être digne de cette faveur miséricordieuse, qui, pendant que vous en laissiez tant d'autres au milieu des dangers du siècle, vous a fait m'appeler à vous, moi qui, plus que les autres, vous avais offensé, et méritais le plus d'être privé de votre divine lumière, et de l'honneur de vivre dans votre sainte maison comme l'un de vos plus intimes serviteurs? Seigneur, faites que je reconnaisse dignement cette faveur excessive que j'ai reçue de vous, afin que je vous en rende grâces sans cesse, comme je me propose et j'ai l'espoir de le faire, d'abord pendant ma vie entière, et puis pendant toute l'éternité; et ne permettez pas que je sois en rien ingrat envers vous. Puisque vous avez été déjà si partial pour moi, et m'avez préféré à tant d'autres dans votre amour, il est bien juste que je vous serve avec plus de zèle et d'amour que les autres. Mon Jésus, vous m'avez voulu tout à vous : je me donne à vous tout entier. Acceptez-moi, et gardez-moi désormais comme une chose qui vous appartient, puisque je ne suis plus à moi. Vous avez commencé votre ouvrage, daignez l'achever. Vous m'avez appelé dans votre maison, parce que vous voulez que je me sanctifie : rendez-moi donc tel que vous le souhaitez. Faites-le, Père éternel, pour l'amour de Jésus-Christ, en qui seul je me confie. Je vous aime, grand Dieu, je vous aime, bonté infinie, c'est vous seul que j'aime et que je veux toujours aimer Marie, ô mon espoir, prêtez-moi votre secours, et obtenez-moi la grâce d'être toujours fidèle et agréable au Seigneur.

1. Memorare novissima tua et in æternum non peccabis. (*Eccli.* VII, 40.)

SECONDE CONSIDÉRATION.

Heureuse mort des religieux.

Heureux ceux qui meurent dans le Seigneur, est-il dit dans l'Apocalypse [1] Et qui peut mieux être au nombre de ces morts heureux qui meurent dans le Seigneur, que les religieux qui, à la fin de leur vie, se trouvent d'avance morts au monde, étant déjà détachés du monde et de toutes ses joies, par le moyen de leurs saints vœux.

Considérez, cher frère, combien vous vous trouverez satisfait, si, ayant suivi votre vocation, vous avez le bonheur de mourir dans la maison de Dieu. Le démon ne manquera pas de vous représenter que, si vous vous retirez dans la maison de Dieu, peut-être ensuite vous vous repentirez d'avoir abandonné la vôtre, d'avoir quitté votre patrie et frustré votre famille des avantages qu'elle pouvait retirer de vous. Mais dites-vous à vous-même : A l'article de la mort, me repentirai-je, ou me féliciterai-je d'avoir suivi ma vocation? Ainsi, je vous en prie, mettez-vous d'avance à la place d'un moribond, tout près de comparaître au tribunal de Jésus-Christ. Voyez ce que vous désireriez le plus d'avoir fait, étant réduit à cet état. Sera-ce d'avoir contenté vos parents, d'avoir aidé à la prospérité de votre maison, d'avoir servi votre pays, et de mourir entouré de vos frères, de vos neveux, de vos alliés, après avoir vécu dans votre maison, honoré des fonctions de curé, de chanoine, d'évêque, de ministre, et n'ayant eu pour règle que votre volonté? Ou bien de mourir dans la maison de Dieu, assisté de vos frères en religion, qui relèvent votre courage pour franchir ce grand passage, après avoir vécu de longues années d'une vie religieuse, humilié, mortifié, dépouillé de tous biens, éloigné de vos parents, privé de votre volonté propre, soumis à l'obédience, détaché enfin de toute chose terrestre, dans cet état enfin, qui rend la mort douce et aimable? Celui qui s'est accoutumé, nous dit saint Bernard, à se

1. Beati mortui qui in Domino moriuntur. (*Apoc.* XIV, 13.)

priver des plaisirs du monde, ne s'apercevra pas qu'il quitte le monde [1] Le pape Honorius II, près de mourir, témoignait son regret de n'être pas resté dans son monastère à laver les plats, plutôt que d'avoir été pape. Philippe II désirait en mourant d'avoir été frère lai, dans quelque communauté, occupé à servir Dieu, plutôt que d'avoir été roi. Philippe III, aussi roi d'Espagne, disait à sa mort : Oh ! que n'ai-je été simple serviteur de Dieu dans un désert, et non monarque ! car maintenant je comparaîtrais avec plus de confiance au tribunal de Jésus-Christ.

Quand donc le démon vous tentera pour vous faire abandonner votre vocation, pensez à ce terme de la mort, et supposez-vous près d'arriver à ce moment suprême dont dépend l'éternité [2] C'est ainsi que vous triompherez de toutes les tentations, et que vous resterez fidèle à Dieu : et certainement vous ne vous en repentirez pas à l'article de la mort, mais vous rendrez sans cesse grâces à Dieu, et vivrez et mourrez content. Un des frères de saint Bernard, Gérard, mourut en chantant, dans la pensée qu'il mourait dans la maison de Dieu. Le père Suarez, de la Compagnie de Jésus, goûtait une telle douceur et une telle consolation de mourir en religion, qu'il disait : Je ne pensais pas qu'il fût si doux de mourir [3] Un autre saint religieux de la même Compagnie, étant sur le point de mourir, se prit à rire, et comme on lui demanda pourquoi il riait, il répondit : Eh ! comment ne rirais-je pas ? Jésus-Christ lui-même n'a-t-il pas promis le paradis à celui qui abandonnerait tout pour l'amour de lui ? N'est-ce pas lui qui a dit : Celui qui aura abandonné sa maison, ses frères, son père, recevra le centuple et possédera la vie éternelle [4] ? Or j'ai tout laissé pour Dieu ; Dieu est fidèle, il ne peut manquer à sa promesse ; ainsi, ajoutait-il, comment ne serais-je pas joyeux, et ne rirais-je pas en me voyant assuré

1. Qui consuevit se delectationibus mundi privare, mundum deserere non sentiet. (S. Bern. *de cons.*)

2. A quo pendet æternitas. — 3. Non putabam tam dulce esse mori.

4. Qui reliquerit domum suam vel fratres, aut patrem, etc., centuplum accipiet et vitam æternam possidebit? (*Matth.* xix, 29.)

d'être en paradis? Un frère lai, mort il y a quelques années, disait à ceux qui lui demandaient ce qu'il souhaitait le plus : Je ne désire rien autre chose que de mourir pour m'unir à Dieu. Le père D. Janvier Sarnelli, peu avant de mourir, parlait à Dieu en ces termes : Seigneur, vous savez que toutes mes actions, toutes mes pensées ont été pour votre gloire : maintenant je soupire après le moment où je vous verrai face à face, si c'est votre volonté. Puis il dit : Allons, je veux me laisser tomber dans une douce agonie. Il se mit ensuite à faire de pieux colloques avec Dieu, et peu après il expira paisiblement, avec le sourire sur les lèvres : son corps commença dès lors à rendre une odeur suave, qui, comme l'ont attesté les témoins, remplit pendant plusieurs jours la chambre où il était mort. Saint Bernard avait donc bien raison, en parlant du bonheur de l'état religieux, de s'écrier : O vie pleine de sécurité, où l'on attend la mort sans crainte; bien plus, où on la désire avec bonheur, et où on la reçoit avec un saint empressement [1] !

PRIÈRE.

Jésus, mon Sauveur, qui, pour me procurer une bonne mort, avez souffert volontairement une mort si cruelle et si amère, puisque vous m'avez choisi pour suivre de plus près les traces de votre sainte vie, afin de me voir plus étroitement uni à votre cœur plein d'amour, liez-moi, je vous prie, tout à vous par les douces chaînes de votre amour, tellement que je ne puisse plus me séparer de vous. O mon Rédempteur bien-aimé, je désire ardemment de vous être agréable et de correspondre à une si grande grâce; mais je crains que ma faiblesse ne m'y rende infidèle. Mon Jésus, ne le permettez pas ; faites moi mourir, plutôt que je ne pense à vous quitter, et que je ne perde la mémoire de l'affection spéciale que vous avez eue pour moi.

Je vous aime, mon doux Sauveur; vous êtes et serez tou-

1. O vita secura, ubi absque formidine mors exspectatur ; immo et exoptatur cum dulcedine, et excipitur cum devotione!

jours le souverain maître de mon cœur et de mon âme. J'abandonne tout, et vous choisis, vous, pour mon seul trésor, ô pur agneau de Dieu, ô mon ami le plus tendre [1] Loin de moi les créatures : mon unique bien, c'est mon Dieu; lui seul est mon amour, il est mon tout. Je vous aime, mon Jésus, et c'est à vous aimer ainsi que je veux employer tout ce qui me reste de vie, qu'elle soit longue ou qu'elle soit courte. Je vous embrasse, je vous presse sur mon cœur, et je désire mourir dans cet embrassement. Je vous demande cette seule grâce, et n'en veux pas d'autre, que vous me fassiez vivre dans l'ardeur de votre saint amour; et quand viendra le terme de ma vie, que vous me fassiez expirer en vous répétant un acte ardent d'amour pour vous. O Vierge Marie immaculée, obtenez-moi cette grâce, je l'espère de vous.

TROISIÈME CONSIDÉRATION.

Compte que devra rendre à Jésus-Christ, au jour du jugement, celui qui n'aura pas obéi à sa vocation.

La grâce de la vocation à l'état religieux n'est point une grâce ordinaire; elle est au contraire très-rare, et Dieu ne l'accorde qu'à peu d'élus. Ceux-ci peuvent bien répéter à ce sujet les paroles du Psalmiste : « Il n'a pas fait la même faveur à tout le monde [2] » Oh! combien est plus grande la grâce d'être appelé à la vie parfaite et à devenir le familier de Dieu dans sa maison, que d'être appelé à régner sur le plus grand royaume de la terre! Et quelle comparaison y a-t-il entre un règne temporaire et terrestre, et un règne éternel dans le ciel?

Mais plus aura été grande la grâce accordée, plus le Seigneur s'irritera contre celui qui n'y aura pas répondu, et plus aussi sera rigoureux son jugement au jour où il nous faudra rendre nos comptes. Si un roi appelait un simple pâtre dans son palais pour le servir à l'égal des nobles de sa cour, quelle

1. Dilectus meus candidus, et rubicundus, electus ex millibus. (*Cant.*, v, 10.)
2. Non fecit taliter omni nationi. (*Psalm.* CXLVII, 20.)

serait son indignation, si ce pâtre le refusait pour garder sa pauvre bergerie et son chétif troupeau? Dieu connaît parfaitement le prix de ses grâces, et par conséquent il doit châtier avec rigueur ceux qui les méprisent. Il est le maître, et quand il parle, il veut être obéi, et obéi sur-le-champ; aussi, quand, par la lumière qu'il répand dans son âme, il l'appelle à la vie parfaite, si cette âme ne répond tout de suite à son appel, il lui retire ses lumières et l'abandonne au milieu des ténèbres. Oh! combien de pauvres âmes nous verrons réprouvées au jour du jugement précisément pour ce motif, qu'étant appelées, elles n'ont pas voulu correspondre!

Remerciez donc le Seigneur de vous avoir appelé à le suivre; mais tremblez si vous n'y correspondez pas. Lorsque Dieu vous appelle à le servir de plus près, c'est un signe qu'il veut votre salut; mais il veut que vous vous sauviez par la seule voie que lui-même vous a indiquée et choisie : si vous prétendez vous sauver par celle que vous aurez choisie vous-même, vous serez en grand péril de ne pas vous sauver; parce que, restant dans le siècle tandis que Dieu vous appelait en religion, le Seigneur ne vous y accordera pas les secours efficaces qu'il vous avait préparés pour le cas où vous auriez vécu dans sa maison, et sans lesquels vous ne vous sauverez pas. Mes brebis connaissent ma voix, a-t-il dit [1] Qui ne veut pas obéir à la voix de Dieu, montre par là qu'il ne fait et ne fera jamais partie de son troupeau, mais qu'il sera condamné avec les boucs dans la vallée de Josaphat.

PRIÈRE.

Seigneur, vous avez usé envers moi de cet excès de bonté de me choisir entre un si grand nombre d'autres pour vous servir dans votre maison, au milieu de vos plus intimes serviteurs. Je comprends combien est grande une pareille grâce, et combien j'en étais indigne. Me voici : je veux correspondre à tant d'amour : je veux vous obéir. Puisque vous avez été si libéral pour moi que de m'appeler quand je ne vous cher-

1. Oves meæ vocem meum audiunt. (*Jo.* x, 27.)

chais pas, quand j'étais si ingrat; ne permettez pas que maintenant j'aie envers vous cette autre ingratitude extrême de vous abandonner, vous qui, pour l'amour de moi, avez donné votre sang et votre vie, pour me rejoindre à un monde où par le passé j'ai perdu si souvent votre grâce et compromis mon salut. Puisque vous m'avez appelé, donnez-moi la force de correspondre à votre appel. J'en ai déjà fait la promesse, je la renouvelle aujourd'hui : mais, sans la grâce de persévérance, je ne pourrais vous rester fidèle. C'est cette grâce que j'implore de vous, et c'est en vertu de vos mérites que j'y prétends et que je l'espère. Donnez-moi le courage de vaincre les passions de la chair, au moyen desquelles le démon compte me rendre infidèle. Je vous aime, mon Jésus, je me consacre tout à vous. Je vous appartiens d'avance, et je veux vous appartenir toujours. Marie, ma mère et mon espoir, vous êtes la mère de la persévérance : cette grâce ne s'obtient que par vous, obtenez-la moi ; je me confie en vous.

QUATRIÈME CONSIDÉRATION.

Tourment que souffrira dans l'enfer celui qui sera damné pour avoir perdu sa vocation.

Le remords d'avoir perdu, par sa propre faute, quelque grand bien, ou de s'être causé volontairement quelque grand mal, est une peine si forte, que, dans cette vie même, elle cause un tourment insupportable. Quel tourment n'aura donc pas à souffrir ce jeune homme appelé de Dieu, par une faveur singulière, à l'état religieux, lorsqu'il reconnaîtra que s'il avait obéi à Dieu, il aurait acquis une belle place dans le paradis, et qu'au lieu de cela, il se verra plongé dans cette prison de supplices, sans espérance de remède à son éternelle souffrance. Il dira alors : O insensé que j'étais ! je pouvais devenir un saint; et, si j'avais obéi, maintenant je le serais, tandis que je me suis damné sans remède. Il ouvrira les yeux alors, le misérable ! pour son plus grand tourment ; et il verra au jour du jugement universel, passer à la droite et être couronnés en qualité de saints ceux qui auront obéi à leur voca-

tion, et qui, laissant entièrement le monde, se sont réfugiés dans la maison de Dieu, où lui-même avait aussi été appelé; et, en même temps, il se verra séparé de la compagnie des bienheureux, et relégué au milieu de la chiourme innombrable de ces malheureux damnés, en punition de sa désobéissance à la voix de Dieu. Ah! certainement alors la pensée de la grâce de la vocation qu'il avait reçue, sera pour lui, dans l'enfer même, un double enfer.

On sait déjà, et nous en avons présenté plus haut la considération, que celui-là s expose facilement à une perte aussi redoutable, qui, pour suivre ses propres idées, bouche ses oreilles à la voix divine qui l'appelle. C'est pourquoi, mon frère, vous qui avez été appelé à vous sanctifier dans la maison de Dieu, voyez à quel extrême péril vous vous exposeriez, si vous veniez à perdre volontairement votre vocation. Et cette même vocation dont Dieu vous a gratifié dans son infinie bonté, afin de vous tirer de la foule et de vous placer au nombre des princes élus du paradis, deviendrait, par votre faute, si vous étiez infidèle à Dieu, un enfer à part pour vous. Choisissez donc, puisque Dieu met aujourd'hui le choix dans votre main; choisissez, ou d'être un grand roi dans le paradis, ou un damné plus tourmenté que les autres dans l'enfer.

PRIÈRE.

Non, mon Dieu, non, ne permettez pas que je vous désobéisse et que je vous sois infidèle. Je reconnais votre bonté, et vous rends grâces de ce qu'au lieu de détourner de moi votre face, et de me réléguer dans l'enfer que j'ai mérité tant de fois, vous m'appelez à la sainteté et me préparez une belle place dans le paradis. Je comprends que je mériterais un double châtiment, si je ne correspondais pas à cette grâce, que tous ne reçoivent pas. Je veux vous obéir. Me voici : je suis à vous, et veux être à vous toujours. J'embrasse avec joie tous les désagréments, toutes les souffrances mêmes de la vie religieuse à laquelle vous m'invitez. Et que sont ces souffrances en comparaison des peines éternelles que j'ai méri-

tées ? J'étais perdu à cause de mes péchés; aujourd'hui je me donne tout à vous. Disposez de moi et de ma vie selon votre volonté. Acceptez, ô Seigneur, un condamné de l'enfer, tel que j'étais, pour vous servir et vous aimer dans cette vie et dans l'autre. Je veux vous aimer désormais, autant que j'avais mérité de me voir destiné à vous haïr dans l'enfer, ô Dieu infiniment aimable. O mon Jésus, vous avez rompu les chaînes par lesquelles le monde me tenait lié à lui. Vous m'avez délivré de l'esclavage de mes ennemis. Ainsi donc, ô mon amour, je veux vous aimer de toutes mes forces, et pour l'amour que je vous porte, je veux vous servir et vous obéir toujours. Je vous rendrai toujours grâces, ô Marie, mon avocate, qui m'avez obtenu une telle miséricorde. Soyez-moi en aide et ne permettez pas que je sois davantage ingrat envers ce Dieu qui m'a tant aimé. Obtenez que je meure, plutôt que de devenir infidèle à cette grâce extrême. C'est mon espoir.

CINQUIÈME CONSIDÉRATION.

De la gloire immense dont les religieux jouissent dans le ciel.

Considérez d'abord ce que dit saint Bernard, qu'il est difficile qu'un religieux qui meurt dans sa communauté puisse être damné. De la cellule au ciel, dit le saint, la route est facile, c'est à peine si un seul descend de sa cellule en enfer [1]. Et la raison qu'en apporte le saint abbé, c'est qu'il n'y a guère qu'un prédestiné qui soit fidèle à garder sa cellule jusqu'à la mort [2] C'est pour cela que saint Laurent Justinien disait que la vie religieuse est la porte du paradis [3] Et le même saint ajoutait que les religieux avaient là un signe comme assuré de leur prédestination [4]

Considérez en outre que le paradis, comme dit l'Apôtre, est une couronne de justice ; qu'ainsi Dieu, bien qu'il récompense

1. Facilis via de cella ad cœlum. Vix unquam aliquis e cella in infernum descendit.

2. Quia vix unquam nisi prædestinatus in ea usque ad mortem persistit.

3. Illius cœlestis civitatis iste est introitus.

4. Magnum quippe electionis indicium.

nos bonnes œuvres bien au delà de leur mérite, n'en mesure pas moins la récompense de chacun dans la proportion des bonnes œuvres qu'il a faites. « Il rendra à chacun selon ses œuvres, » nous a-t-il dit dans saint Matthieu[1] Jugez par là de la grandeur de la récompense que Dieu garde dans le ciel aux bons religieux, eu égard aux grands mérites qu'ils acquièrent chaque jour. Le religieux sacrifie à Dieu tous ses biens terrestres, et se contente de vivre dans la pauvreté sans posséder la moindre chose. Le religieux renonce à tout attachement pour sa famille, ses amis, sa patrie, afin de s'unir plus étroitement à Dieu. Le religieux se mortifie continuellement en toutes les choses dont il jouirait dans le monde. Enfin le religieux se donne à Dieu tout entier, en faisant le sacrifice de sa propre volonté par le vœu d'obéissance. La chose sans doute qui nous est la plus chère, c'est notre propre volonté, et c'est ce que Dieu réclame de nous avant tout le reste. Mon fils, dit-il, donnez-moi votre cœur ; le cœur, c'est-à-dire la volonté[2] Celui qui sert Dieu dans le monde lui donnera bien les choses qu'il possède, mais il ne se donnera pas lui-même : il n'en donne qu'une partie, non le tout ; car il donnera son bien par les aumônes, sa nourriture par les jeûnes, son sang par les flagellations, etc. Mais il se réservera toujours sa propre volonté, jeûnant quand il le veut, priant quand il le veut, etc. Au lieu que le religieux offre en don à Dieu sa propre volonté, il se donne ainsi lui-même et se donne tout entier, livrant non-seulement les fruits de l'arbre, mais l'arbre même ; et après cela donc il peut dire avec vérité : Seigneur, après vous avoir donné jusqu'à ma propre volonté, il ne me reste plus rien que je puisse vous donner.

Aussi, en tout ce que le religieux fait par obéissance, il peut être assuré d'agir d'une manière parfaitement conforme à la volonté de Dieu et entièrement méritoire ; non-seulement quand il fait l'oraison, quand il confesse ou qu'il prêche, quand il jeûne ou exerce toute autre mortification ; mais encore quand

1. Reddet unicuique secundum opera sua. (*Matth.* XVI, 27.)
2. Præbe, fili mi, cor tuum mihi. (*Prov.* XXVI, 29.)

il prend son repas, quand il balaie sa cellule, qu'il fait son lit ou qu'il va s'y reposer, même lorsqu'il prend sa récréation; parce que, faisant tout par obéissance, il fait en tout la volonté de Dieu. Sainte Marie-Magdeleine de Pazzi disait que tout acte d'obéissance valait une oraison. C'est ce qui faisait dire également à saint Anselme que quoi que puissent faire les religieux (entendant parler de ceux qui n'agissent que par principe d'obéissance), tout leur était méritoire.

Saint Louis de Gonzague disait qu'en religion on voyageait sur un navire à voiles, qui, alors même qu'on ne rame pas, ne laisse pas d'avancer. Oh! combien plus gagnera pour son salut un religieux par l'observation de sa règle pendant un seul mois, qu'un séculier avec toutes ses pénitences et ses oraisons dans toute une année! Il fut révélé au sujet de ce disciple de saint Dorothée, appelé Dosithée, que pour les cinq ans qu'il avait passés dans l'obéissance de son maître, il lui avait été accordé dans le ciel une gloire égale à celles de saint Paul ermite, et de saint Antoine abbé, qui tous deux vécurent tant d'années dans le désert. A la vérité, pendant la vie présente, les religieux ont beaucoup à souffrir de la gêne que leur impose une observance régulière; ils marchent et s'avancent en pleurant, dit le psalmiste : *Euntes ibant et flebant*; mais quand ils seront appelés à l'autre vie, ils iront droit au ciel. Ils entreront dans le séjour des bienheureux avec des transports de joie en portant les gerbes de leur moisson [1] Aussi chanteront-ils alors [2] : Ces liens étroits qui m'ont attaché au Seigneur sont devenus pour moi d'un prix infini, et la gloire qu'ils m'ont acquise est immense.

PRIÈRE.

Est-il possible, ô mon Dieu, ô mon ami véritable, que vous ayez désiré à un tel point d'être aimé de moi, et que moi, mi-

1. Venientes autem venient cum exultatione, portantes manipulos suos. (*Ps*. cxxv, 6.

2. Funes ceciderunt mihi in præclaris: etenim hæreditas mea præclara est mihi. (*Ps*. xv, 6.)

sérable, je n aie ressenti que de si faibles désirs de vous aimer et de vous plaire ? Et cependant pour quelle autre fin m'auriez-vous favorisé de tant de grâces et m'auriez-vous appelé à vous du milieu du monde ? O mon Jésus, je comprends votre volonté ; vous m'aimez beaucoup, et vous voulez que je vous chérisse de même, et que je sois tout à vous, dans cette vie et dans l'autre. Vous voulez que mon amour ne soit point partagé entre vous et les créatures, mais qu'il soit tout pour vous seul, vous mon unique bien, seul aimable, seul digne d'un amour infini. Ah ! mon Seigneur, mon trésor, mon amour, mon tout, oui, je soupire et je désire ardemment de vous aimer et de n'en point aimer d'autres que vous. Je vous rends grâces de ce désir que vous m'avez donné ; daignez me le conserver et l'accroître toujours ; faites que je vous complaise et que je vous aime autant que vous le désirez sur cette terre, afin que je parvienne ensuite à vous aimer face à face et de toutes mes forces dans le ciel. C'est tout ce que je vous demande, ô mon Dieu. Je veux vous aimer, oui, mon Dieu, je veux vous aimer, et pour votre amour je me livre volontiers à toutes les souffrances. Je veux me rendre saint, non pour jouir beaucoup dans le paradis, mais pour vous plaire beaucoup, mon bien-aimé Seigneur, et pour vous aimer avec ardeur pendant l'éternité. Exaucez-moi, père éternel, pour l'amour de Jésus-Christ. Marie, ma mère, aidez-moi, vous, pour l'amour de ce fils qui est le vôtre ; vous êtes tout mon espoir, j'attends tout bien de vous.

SIXIÈME CONSIDÉRATION.

De la paix dont Dieu fait jouir les bons religieux.

Les promesses de Dieu ne peuvent être vaines. Dieu a dit : Quiconque aura quitté pour mon nom sa maison, ou ses frères, ou ses sœurs, ou son père, ou sa mère.... ou ses terres, recevra le centuple, et aura pour héritage la vie éternelle [1] ;

1. Omnis qui reliquerit domum, vel fratres, aut sorores, aut patrem, aut matrem.... aut agros propter nomen meum, centuplum accipiet, et vitam æternam possidebit. (*Matth.* XIX, 29.)

c'est-à-dire le centuple sur cette terre même, et la vie éternelle dans le paradis. La paix de l'âme est un bien préférable à tous les royaumes du monde. Et à quoi servirait d'avoir la possession du monde entier, sans la paix intérieure. Il vaut mieux cent fois n'être que le paysan le plus pauvre de la terre et être content, que d'être le maître du monde et de vivre dans l'inquiétude. Mais qui peut procurer cette paix? Sera-ce le monde? Non. La paix est un bien qui ne peut s'obtenir que de Dieu. Seigneur, dit l'Eglise dans ses prières, donnez à vos serviteurs cette paix que le monde ne saurait donner[1] De là vient qu'il est appelé le Dieu de toute consolation. Or, si Dieu est le seul dispensateur de cette paix, à qui devons-nous penser qu'il l'accordera, si ce n'est à ceux qui ont tout quitté et se sont détachés de toutes les créatures pour se donner entièrement à leur créateur? Aussi voit-on vivre plus contents les bons religieux, renfermés dans leurs cellules, bien que mortifiés, méprisés et pauvres, que les grands du monde avec toutes leurs richesses, leurs pompes et les amusements dont ils jouissent.

Sainte Scholastique disait que si les hommes pouvaient comprendre de quelle quiétude jouissent les bons religieux, le monde entier deviendrait un couvent. Et sainte Marie-Magdeleine de Pazzi disait que si la chose était bien comprise, on escaladerait de toutes parts les couvents pour y entrer. Le cœur humain étant créé pour posséder un bien infini, toutes les créatures ne sauraient le contenter, n'étant que des biens finis et bornés : Dieu seul, qui est un bien infini, peut remplir ses désirs. Mettez vos délices dans le Seigneur, et il vous accordera ce que votre cœur demande, disait le psalmiste[2] Non, un bon religieux uni à son Dieu ne porte pas envie aux princes de la terre qui possèdent le pouvoir, les richesses et les honneurs. Que les riches gardent leurs richesses, dira-t-il avec saint Paulin, que les rois possèdent leurs royaumes; pour

1. Deus, da servis tuis illam, quam mundus dare non potest, pacem.
2. Delectarê in Domino, et dabit tibi petitiones cordis tui. (*Psalm.* xxxvi, 4.)

moi, Jésus-Christ est mon royaume et toute ma gloire [1] Il verra les gens du monde se glorifier follement dans leur faste et leur orgueil ; pour lui, toujours occupé à se détacher des choses terrestres, pour s'unir toujours plus étroitement à Dieu, il vivra satisfait, et dira : Ceux-ci se confient dans leurs chariots, et ceux-là dans leurs chevaux; mais, pour nous, nous aurons recours à l'invocation du nom du Seigneur [2] Sainte Thérèse disait qu'une seule goutte des consolations célestes surpassait toutes les délices du monde. Le P Charles de Lorraine (de la maison des princes de Lorraine), s'étant fait religieux, assurait que Dieu, par un seul instant même des joies qu'il lui procurait dans la vie religieuse, lui payait surabondamment tout ce qu'il avait quitté pour lui. Parfois, en effet, ces joies étaient si vives, qu'étant seul dans sa cellule, il ne pouvait se défendre de se mettre à danser. Le B. Séraphin d'Ascoli, frère lai capucin, disait qu'il ne donnerait pas deux doigts de son cordon pour tous les royaumes de la terre. Oh ! quel contentement goûte celui qui, ayant tout abandonné pour Dieu, peut dire avec saint François : Mon Dieu et mon tout ! *Deus meus et omnia!* et se voit par là dégagé de toute servitude mondaine, de toute sujétion du siècle et de toute affection terrestre. Telle est la liberté dont jouissent les enfants de Dieu, comme sont les bons religieux. Il est vrai que, dans les commencements, ce détachement du commerce et des passe-temps du monde, les observances de la commnnauté et ses règles paraîtront des épines ; mais ces épines, comme l'a dit le Seigneur à sainte Brigitte, pour celui qui en souffrira avec courage et amour les premières piqûres, deviendront autant de fleurs et de délices du paradis. Il éprouvera sur la terre cette paix qui (comme le dit saint Paul) surpassera toutes les satisfactions des sens, toutes les joies des festins, des sociétés et des plaisirs du monde [3] Et quel plus puissant motif de goûter la paix, que de savoir que l'on plaît à Dieu ?

1. Divitias suas habeant sibi divites, regna sua reges : mihi Christus regnum et gloria est.

2. Hi in curribus, et hi in equis; nos autem in nomine Domini invocabimus. (*Ps.* XIX, 8.) — 3. Pax Dei quæ exuperat omnem sensum. (*Phil.* IV, 7.)

PRIÈRE.

Mon Seigneur, mon Dieu, mon amour, mon tout, je conçois maintenant que vous seul pouvez me rendre heureux dans cette vie et dans l'autre. Mais je ne veux pas vous aimer pour mon propre contentement, je veux vous aimer pour contenter votre cœur divin. Je veux que ma paix, mon unique joie dans cette vie soit d'unir ma volonté à votre volonté sainte, encore que, pour y parvenir, il me fallût souffrir tous les tourments. Vous êtes mon Dieu; moi, je suis votre créature. Et que puis-je ambitionner de plus que de plaire à mon Seigneur, à mon Dieu, qui a été si partial dans son amour pour moi? Vous avez, mon Jésus, quitté le ciel pour mener une vie pauvre et mortifiée, par amour pour moi. Je quitte tout pour employer ma vie à vous aimer. Mon seul plaisir sera de vous plaire. Je vous aime, ô mon aimable Rédempteur, je vous aime de tout mon être. Pourvu que vous me conserviez la grâce de vous aimer, traitez-moi comme il vous plaira. Je veux vous contenter autant qu'il me sera possible. O Marie, mère de mon Dieu, protégez-moi! faites-moi semblable à vous, non dans votre gloire, que je ne peux mériter comme vous ; mais dans la grâce de plaire à Dieu et de suivre sa divine volonté, comme vous l'avez fait.

SEPTIÈME CONSIDÉRATION

Du mal que la tiédeur cause aux religieux.

Considérez l'état misérable de ce religieux qui, après avoir abandonné sa patrie, ses parents et le monde avec tous ses plaisirs, après s'être donné à Jésus-Christ en lui sacrifiant sa volonté, sa liberté, tout son être, s'expose ensuite au danger de la damnation, en se laissant aller à une vie pleine de tiédeur et de négligence. Non, il ne tarde pas à se perdre, le religieux qui reste tiède, après avoir été appelé de Dieu dans sa maison pour s'y faire saint. Dieu lui-même a menacé ses pareils de les vomir et de les abandonner, s'ils ne s'amendent [1] Saint Ignace

1. Sed quia tepidus es, incipiam te evomere. (*Ap.* III, 16.)

de Loyola, voyant un frère lai de sa communauté montrer de la tiédeur dans le service divin, l'appela un jour près de lui et lui dit : Frère, dites-moi, qu'êtes-vous venu faire dans la communauté ? Le frère répond : Je suis venu pour servir Dieu. O mon frère ! répliqua le saint, eh ! qu'avez-vous dit ? Si vous m'aviez répondu que vous étiez venu pour servir un cardinal, un prince de la terre, vous seriez plus excusable; mais vous dites que vous êtes venu pour servir Dieu, et c'est ainsi que vous le servez ! Le P Niéremberg dit qu'il y en a qui sont appelés de Dieu à se sauver seulement en devenant saints, de sorte que s'ils ne font tous leurs efforts pour se sanctifier, et qu'ils cherchent leur salut en restant avec leurs imperfections, ils ne se sauveront même pas. Saint Augustin dit aussi que ces hommes indifférents sont ordinairement, pour la plupart, abandonnés de Dieu : *Deus negligentes deserere consuevit*. En quoi consiste cet abandon ? Il permet qu'après des fautes légères, pour lesquelles ils ont reçu des avertissements dont ils n'ont point fait de cas, ils passent à des fautes graves, jusqu'à perdre la grâce divine et leur vocation. Sainte Thérèse de Jésus vit sa place marquée dans l'enfer, si elle ne s'était détachée d'une affection mondaine, bien que très-légèrement coupable. Celui qui néglige les petites choses finira par tomber [1]

Plusieurs veulent bien suivre Jésus-Christ, mais de loin, comme fit saint Pierre, lorsqu'on saisit son maître dans le jardin des Oliviers, ainsi que le rapporte saint Matthieu [2] Mais en agissant ainsi, il leur arrivera ce qui est arrivé ensuite à saint Pierre, qui, jeté dans une occasion critique, renia Jésus-Christ. Le religieux tiède se contentera du peu qu'il fera pour Dieu; mais le Seigneur ne s'en contentera pas, après l'avoir appelé à la vie parfaite; et, en punition de son ingratitude, non-seulement il le privera de ses faveurs spéciales, mais il permettra parfois sa ruine complète. Aussitôt que vous avez dit : C'est assez, vous êtes perdu, a dit saint Augus-

1. Qui spernit modica, paulatim decidet. (*Eccl.* XIX, 1.)
2. Sequebatur eum a longe. (XXVII, 58.)

tin [1] Le figuier de l'Evangile fut dévoué au feu, seulement parce qu'il ne portait pas de fruits.

Le P Louis du Pont disait : J'ai commis beaucoup de fautes, mais je n'ai jamais fait la paix avec le péché. Malheur au religieux qui, appelé à la perfection, fait la paix avec le péché. Tant que l'ou déteste ses imperfections, il y a espoir de devenir saint; mais si l'on commet des fautes et que l'on n'en tienne pas compte, alors saint Bernard assure que tout espoir de sainteté est perdu. « Celui qui sème peu moissonnera peu, » comme nous en avertit l'Apôtre [2] Les grâces ordinaires ne suffisent pas pour faire un saint, il faut pour cela des grâces extraordinaires; mais comment Dieu pourrait-il prodiguer ses faveurs à qui travaille négligemment et avec réserve à acquérir son amour?

De plus, pour devenir saint, il est nécessaire de s'armer de courage et de force pour vaincre toutes les répugnances : et ne croyez pas, dit saint Bernard, qui que vous soyez, pouvoir parvenir à la perfection sans vous distinguer des autres dans la pratique de la vertu [3] Réfléchissez-y, mon frère; pourquoi avez-vous quitté le monde et toutes choses? Pour vous faire saint. Mais cette vie tiède et pleine de fautes que vous menez est-elle la voie qui conduit à la sainteté? Sainte Thérèse, pour ranimer le zèle de ses filles, leur répétait : Mes sœurs, le plus fort est fait, c'est le moins qui vous reste à faire pour vous rendre saintes. Je vous dirai de même à vous; le plus fort, vous l'avez fait peut-être, vous avez quitté patrie, maison, parents, biens et plaisirs : c'est le moins qui vous reste à faire : faites-le.

PRIÈRE.

O mon Dieu, ne me rejetez pas, comme je l'ai trop mérité, car je veux m'amender. Je reconnais que ma vie ainsi pleine de négligence ne peut vous contenter; je vois que c'est moi-

1. Ubi dixisti : Sufficit, ibi periisti.
2. Qui parce seminat, parce et metet. (II *Cor.* IX, 6.)
3. Perfectum non potest esse nisi singulare.

même qui par ma tiédeur ferme la porte à ces grâces que vous désireriez me faire. Seigneur, ne m'abandonnez pas encore; mais continuez d'user de pitié pour moi, qui désire me relever d'un état si misérable. Je veux désormais être diligent à dompter mes passions, à suivre vos inspirations au lieu de les abandonner par tiédeur, à remplir avec plus de zèle mes devoirs. Je veux en un mot dorénavant faire tout mon possible pour vous plaire, et ne veux négliger rien de ce que je saurai pouvoir vous plaire. Vous, mon Jésus, vous avez été si prodigue de grâces envers moi, vous vous êtes plu à donner votre sang et votre vie pour moi; il est honteux pour moi de me montrer si peu reconnaissant envers vous. Ah! vous méritez tout honneur, tout amour, et que l'on supporte avec joie tous les travaux, toutes les souffrances pour vous plaire. Mais, mon Rédempteur, vous connaissez ma faiblesse, aidez-moi de votre main puissante. J'ai confiance en vous, Vierge immaculée, ô Marie : vous qui m'avez aidé à sortir du monde, aidez-moi à me vaincre moi-même, et à me rendre saint.

HUITIÈME CONSIDÉRATION.

Combien est chère à Dieu une âme qui se donne toute à lui.

Une seule est ma colombe et ma parfaite amie, est-il dit dans les Cantiques [1]. Dieu aime ceux qui l'aiment [2] Plusieurs cependant se donnent à Dieu, mais en conservant dans leurs cœurs quelque affection pour les créatures qui les empêche d'être entièrement à Dieu. Or comment Dieu se donnerait-il tout entier à qui partage son amour entre lui et les créatures? Il est juste qu'il use de réserve avec celui qui se montre ainsi réservé dans son amour. Mais, au contraire, il se donne entièrement à ces âmes qui, ayant chassé de leur cœur tout ce qui n'est pas Dieu, ou qui ne porte pas à l'aimer, et s'étant données à lui sans réserve, peuvent dire avec vérité: Mon Dieu est mon tout; *Deus meus et omnia*. Sainte Thèrèse, tant

1. Una est columba, perfecta mea. (*Cant.* VI, 8.)
2. Ego diligentes me diligo. (*Prov.* VIII, 17.)

qu'elle conserva une affection désordonnée, quoique non impure, pour une certaine personne, ne pouvait s'entendre dire par Jésus-Christ ces paroles qu'il lui adressa, lorsqu'elle se fut délivrée de tout attachement, et dévouée entièrement au divin amour : Maintenant que vous êtes toute à moi, je suis aussi tout à vous.

Considérez que le Fils de Dieu n'a point refusé de se donner tout à vous. Un enfant nous est né, un fils nous est donné[1] Il s est donné à nous par l'amour qu'il nous porte. Il nous a aimés et il s'est livré pour nous[2] Donc, conclut saint Jean Chrysostome, si un Dieu s'est donné à vous entièrement et sans réserve, *Totum tibi dedit, nihil sibi reliquit*, il est juste qu'à votre tour vous vous donniez tout entier à Dieu sans réserve, et que vous lui adressiez désormais, dans toute l'ardeur du divin amour, ce cantique :

Je veux être toujours à toi :
A moi tu t'es donné toi-même,
A toi je me donne de même.

Sainte Thérèse révéla à une de ses religieuses, à qui elle apparut après sa mort, que Dieu faisait plus de cas d'une âme unie à lui comme épouse et qui s'est donnée tout entière à lui, que d'un millier d'âmes tièdes et imparfaites. Ces âmes généreuses et toutes à Dieu iront se réunir au chœur des Séraphins. Le Seigneur lui-même a dit qu'il aime tant une âme toujours occupée de parvenir à la perfection, qu'il semble n'aimer qu'elle seule parmi les autres : *Una est columba mea, perfecta mea.* C'est ce qui faisait dire au B. Gilles dans ses exhortations : « Une seule à un seul. » *Una uni.* Par là il entendait que cette âme unique que nous avons, nous devons la donner tout entière et sans partage à celui qui seul et uniquement mérite tout amour, dont dépend tout notre bonheur, et qui, plus que tous les êtres possibles, est plein d'amour pour nous. *Dimitte omnia, et invenies omnia*, a dit Thomas à

1. Puer natus est nobis , filius datus est nobis. (*Isa.* IX, 6.)
2. Dilexit nos et tradidit semetipsum pro nobis. (*Eph.* V, 2.)

Kempis [1] Si vous quittez tout pour Dieu, vous retrouverez tout en Dieu. O âme, conclut saint Bernard, sois seule, et conserve-toi seule sans te partager par attachement aux créatures, afin que tu sois toute à celui-là seul qui mérite un amour infini et que seul tu dois aimer [2]

PRIÈRE.

« Mon bien-aimé est à moi, et je suis à lui [3] » Puis donc, mon Dieu, que vous vous êtes donné tout à moi, je serais trop ingrat si je ne me donnais pas tout à vous. Et du moment où vous me voulez tout pour vous, me voici, mon Seigneur, je me donne à vous tout entier Acceptez-moi dans votre miséricorde, et ne me dédaignez pas. Faites que ce cœur qui, pendant un temps, a aimé les créatures, se porte uniquement à l'amour de votre bonté infinie. Que ce moi actuel meure à présent (disait sainte Thérèse), et qu'en moi vive un autre que moi. Que Dieu vive et me donne la vie; qu'il règne et que je sois son esclave; mon âme ne désire pas une autre liberté. Ah! mon cœur est trop étroit, mon Seigneur tout aimable, il est trop insuffisant à vous aimer, vous digne d'un amour infini. Je commettrais donc la plus énorme injustice, si je voulais le diviser encore pour l'attacher à l'amour de quelque chose en dehors de vous. Je vous aime, mon Dieu, par-dessus toute chose. Je vous aime uniquement, et je renonce à toutes les créatures pour me donner entièrement à vous, mon Jésus, mon Sauveur, mon Dieu, mon tout. Je dis et veux répéter toujours : « Qu'y a-t-il pour moi dans le ciel, et que désirerai-je sur la terre, sinon vous? O mon Dieu! vous êtes le Dieu de mon cœur, et mon partage pour toute l'éternité [4] » Je ne désire rien autre chose dans cette vie et dans l'autre que de posséder le trésor de votre amour. *Deus cordis mei.* Je ne veux plus que les créatures tiennent la plus petite place dans mon

1. *De imit. Chr.* lib. III, c. XXXII.
2. O anima, sola esto, ut soli te serves.
3. Dilectus meus mihi, et ego illi.
4. Quid mihi est in cœlo? et a te quid volui super terram? Deus cordis mei, et pars mea, Deus in æternum. (*Psal.* LXXII, 25 et 26.)

cœur : vous seul devez en être le maître : c'est à vous seul qu'il doit désormais appartenir ; vous seul pouvez être mon bien, mon repos, mon désir, tout mon amour. *Amorem tui solum cum gratia tua mihi dones, et dives sum satis*. C'est tout ce que j'espère, et que je vous demande avec saint Ignace. Donnez-moi votre amour et votre grâce, *et dives sum satis*. Très-sainte vierge Marie, faites que je sois fidèle à Dieu, et que je ne révoque plus jamais le don que j'ai fait de moi-même au Seigneur.

NEUVIÈME CONSIDÉRATION.

Combien, pour devenir saint, il est nécessaire d'en avoir un ardent désir.

Nul saint n'est parvenu à devenir tel, sans un grand désir d'acquérir la sainteté. Comme aux oiseaux il faut des ailes pour voler, ainsi faut-il aux âmes de saints désirs pour avancer vers la perfection. Pour se rendre saint, il est nécessaire de se détacher des créatures, de vaincre ses passions, de se vaincre soi-même, d'aimer les croix ; mais pour faire tout cela, on a besoin d'une grande force, et l'on a beaucoup à souffrir, Or, que produit un saint désir ? Saint Laurent Justinien répond : « Il donne des forces, il adoucit la peine [1] » Aussi le même saint ajoute, que celui-là a déjà presque vaincu, qui désire ardemment de vaincre [2] Celui qui veut arriver au sommet d'une haute montagne n'y parviendra pas s'il n'a un grand désir d'y arriver. C'est ce désir qui lui donnera le courage et la force de supporter la fatigue de la montée ; sans cela il restera étendu au pied de la montagne, dégoûté et découragé.

Saint Bernard assure que le chemin qu'on peut faire vers la perfection, est toujours en proportion du désir qu'on en garde ; et sainte Thérèse dit que Dieu aime ces âmes généreuses, qui ont les désirs les plus ardents. Aussi fait-elle cette exhortation générale : Que nos pensées soient grandes, car de

1. Vires subministrat, pœnam exhibet leviorem.
2. Magna victoriæ pars est vincendi desiderium.

là viendra notre bien. Il ne faut rien rabattre de nos désirs, mais nous confier en Dieu, qui, nous prêtant peu à peu des forces, nous rendra capables d'arriver au point où, par le secours de sa grâce, sont arrivés les saints. C'est ainsi que les saints sont parvenus, dans une si courte vie, à un grand degré de perfection et à faire de grandes choses pour Dieu. *Consummatus in brevi, explevit tempora multa* [1] C'est ainsi qu'un saint Louis de Gonzague, en peu d'années (car il ne vécut pas au delà de vingt-trois ans), arriva à un si grand degré de sainteté, que sainte Marie-Magdeleine de Pazzi, le voyant en esprit dans le paradis, disait qu'elle n'apercevait aucun saint dans le ciel qui jouît d'une aussi grande gloire que Louis. Et la sainte reconnut en même temps qu'il n'avait acquis une telle sainteté que par le grand désir qu'il avait eu de parvenir à aimer Dieu autant que Dieu le méritait, et que voyant qu'il n'y pouvait arriver, le saint jeune homme avait souffert sur la terre un martyre d'amour.

Saint Bernard, étant entré en religion, avait coutume, pour ranimer sa ferveur, de se dire à lui-même : Bernard, pourquoi faire es-tu venu ici [2]? Je vous ferai la même question : Qu'êtes-vous venu faire dans la maison de Dieu? Pourquoi avez-vous abandonné le monde? Pour vous faire saint? Et maintenant que faites-vous? A quoi perdez-vous le temps? Dites-moi, désirez-vous sincèrement devenir saint? Si vous ne le désirez pas, il est certain que vous ne le deviendrez jamais. Si donc vous ne sentez pas en vous ce désir, implorez-le de Jésus, implorez-le de Marie. Mais si vous l'avez, prenez courage, dit saint Bernard, car plusieurs ne peuvent devenir saints, parce qu'ils en désespèrent. Et ainsi, je répéterai, ayons courage et un grand courage. Que craignons-nous? pourquoi manquerions-nous de confiance? Ce même souverain Maître qui nous a donné la force d'abandonner le monde, nous donnera bien aussi celle d'embrasser la vie parfaite des saints. Toute chose finit. Cette vie heureuse ou pénible doit aussi passer : l'éternité seule ne passera jamais. Le peu seulement que nous

1. *Sap.* IV, 13. — 2. Bernarde, ad quid venisti? Bernarde, ad quid venisti?

aurons fait pour Dieu, sera notre consolation à la mort et dans l'éternité. La peine doit être de courte durée ; la couronne que nous pouvons déjà entrevoir sera éternelle. Quel contentement les saints ne puisent-ils pas dans ce qu'ils ont souffert pour Dieu ! Si quelque affliction pouvait entrer dans le ciel, la seule qu'éprouveraient les saints serait d'avoir manqué de faire pour Dieu tout ce qu'ils auraient pu faire, et dont il n'est plus temps pour eux de réparer l'omission. Courage donc, et hâtez-vous, car vous n'avez pas de temps à perdre. Ce qui se peut faire aujourd'hui, ne pourra plus se faire demain. Saint Bernardin de Sienne disait qu'un seul instant valait autant que Dieu lui-même ; puisque, dans cet instant, nous pouvons gagner Dieu et sa grâce divine, ou une augmentation de grâce.

PRIÈRE.

Me voici, mon Dieu, me voici. *Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum.* Me voici prêt à faire tout ce que vous exigerez de moi. *Domine, quid me vis facere?* Dites-moi, Seigneur, qu'ordonnez-vous que je fasse, et je suis prêt à vous obéir. Je gémis d'avoir perdu tant de temps pendant lequel je pouvais travailler à vous plaire, et de ne l'avoir pas fait. Je vous rends grâces de m'accorder encore le temps de le faire. Non, je ne veux plus le perdre. Je veux et je désire me rendre saint, non pour recevoir de vous une plus grande gloire, de plus grandes délices ; mais je veux me faire saint pour pouvoir vous aimer davantage, et vous plaire dans cette vie et dans l'autre. Faites, Seigneur, que je vous aime, et que je vous complaise autant que vous le désirez. C'est là tout ce que je vous demande, ô mon Dieu. Je veux vous aimer, je veux vous aimer, et, pour vous aimer, je m'offre à souffrir toute peine, toute douleur. Daignez, Seigneur, accroître en moi de plus en plus ce désir, et donnez-moi la grâce de le suivre. Par moi-même je ne puis rien, mais je peux tout, aidé de vous. Père éternel, exaucez-moi pour l'amour de Jésus-Christ. O mon Jésus, secourez-moi par les mérites de

votre passion ! Marie, ô mon espoir, pour l'amour de Jésus, protégez-moi.

DIXIÈME CONSIDÉRATION.

De l'amour que nous devons à Jésus-Christ en retour de celui qu'il a montré pour nous.

Pour avoir une idée de l'amour que nous a porté le fils de Dieu, il suffit de réfléchir sur ce que saint Paul a dit de Jésus-Christ , qu'il s'est anéanti lui-même, en prenant la forme d'un esclave... qu'il s'est abaissé lui-même, en se rendant obéissant jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix [1] *Semetipsum exinanivit.* O Dieu ! de quelle stupeur ont dû être frappés et seront frappés éternellement vos anges, en voyant un Dieu aimer l'homme au point de se faire homme et de s'assujétir à toutes les faiblesses et à toutes les souffrances de l'humanité ! Et le Verbe s'est fait chair [2] Quelle merveille ce serait de voir un roi se faire vermisseau par amour pour des vermisseaux ! Eh bien, la merveille est infiniment plus grande de voir un Dieu se faire homme , et après cela de le voir humilié jusqu'à la mort si pénible et si ignominieuse de la croix, où il termina sa très-sainte vie. C'est en parlant de cette mort que, selon l'évangile, les saints prophètes Moïse et Elie, sur le Thabor, disaient que c'était un excès [3] Oui, dit saint Bonaventure, elle fut avec raison nommée un excès, cette mort de Jésus-Christ ; car elle fut un excès de douleur et d'amour [4] ; excès qu'on n'aurait jamais pu croire, s'il n'avait pas effectivement eu lieu. Excès d'amour, reprend saint Augustin, puisque le fils de Dieu a voulu venir sur cette terre, y passer une vie si pauvre et si pénible, y souffrir une mort aussi cruelle pour cette unique fin de faire connaître aux hommes

1. Semetipsum exinanivit, formam servi accipiens... Humiliavit semetipsum, factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis. (*Phil.* II, 7.)

2. Et Verbum caro factum est. (*Jo.* I, 14.)

3. Dicebant excessum, quem completurus erat in Jerusalem. (*Luc.* IX, 13.)

4. Excessus doloris, excessus amoris.

tout son amour pour eux [1] Le Seigneur révéla à sa servante Armiella Nicolas, que l'amour qu'il portait aux hommes avait été la cause de toutes ses souffrances et de sa mort. Si Jésus-Christ n'eût pas été Dieu, mais un simple homme plein d'affection pour nous, quel plus grand témoignage en eût-il pu donner que de mourir pour nous? « Personne, comme il l'a dit lui-même, ne peut mieux montrer son affection, qu'en donnant sa vie pour ceux qu'on aime [2] » Ah! combien les saints, à la pensée de l'amour que Jésus-Christ a montré pour nous, comptaient pour peu le sacrifice de leur propre vie, comme de tout le reste, pour un Dieu si aimant! Que de jeunes hommes, que de personnes nobles et considérées ont abandonné leurs maisons, leur patrie, leurs richesses, leurs parents, tout enfin, pour se retirer dans un cloître, et n'y vivre que pour l'amour de Jésus-Christ! Que de jeunes vierges, renonçant à des mariages que leur offraient des princes et des grands du monde, ont couru joyeuses à la mort pour reconnaître ainsi l'amour d'un Dieu mort par amour pour elles, et supplicié sur un infâme gibet, chose qui paraissait une folie à une sainte Marie-Magdeleine de Pazzi! Et de là vient que cette sainte appelait son Jésus un fou d'amour : Oui, s'écriait-elle, oui, mon Jésus, vous êtes fou d'amour. De même aussi les Gentils, comme l'atteste saint Paul, entendant prêcher la mort de Jésus-Christ, l'estimaient une folie qu'il était impossible de croire [3] Comment, disaient-ils, un Dieu, qui est heureux par lui-même, et qui ne dépend d'aucun être, a-t-il pu mourir pour l'amour des hommes qui ne sont que ses esclaves? Autant vaudrait croire un Dieu devenu fou par amour pour les hommes. Et cependant il est de foi que Jésus-Christ, vrai fils de Dieu, s'est livré à la mort par amour

1. Propterea Christus advenit, ut cognosceret homo, quantam eum diligat Deus.

2. Majorem hac dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis. (*Jo.* xv, 13.)

3. Prædicamus Christum crucifixum, Judæis quidem scandalum, gentibus autem stultitiam. (I *Cor* i, 23.)

4. Dilexit nos et tradidit semetipsnm pro nobis. (*Ephes.* v, 2.)

pour nous, comme l'écrivait saint Paul aux Ephésiens [4] Elle avait donc raison, cette même sainte Marie-Magdeleine de Pazzi, de s'écrier, en gémissant sur l'ingratitude des hommes envers ce Dieu si aimant : O amour méconnu, ô amour non aimé ! Oui, si des hommes n'aiment pas Jésus-Christ, c'est qu'ils vivent dans l'oubli de son amour pour eux.

Certes, une âme qui considère qu'un Dieu est mort pour elle, ne peut vivre sans l'aimer à son tour. La charité de Jésus-Christ nous presse, disait saint Paul [1], c'est-à-dire qu'elle nous embrase malgré nous et nous contraint en quelque sorte de l'aimer Jésus pouvait nous racheter, dit le P Niéremberg, avec une seule goutte de son sang, mais il a voulu nous le donner jusqu'à la dernière goutte, en faisant le sacrifice de sa vie divine, afin qu'à la vue de ses douleurs et de sa mort, nous ne nous bornions pas à un amour ordinaire envers lui, mais que nous soyons forcés d'aimer de toutes nos forces un Dieu ainsi épris d'amour pour nous [2]

PRIÈRE.

Oui, mon Jésus, mon Sauveur et mon Rédempteur, vous m'avez trop obligé à vous aimer : l'amour que vous attendez de moi vous a trop coûté. Je serais trop ingrat, si je me contentais d'aimer faiblement un Dieu qui a donné pour moi son sang et sa vie, qui s'est donné lui-même. Si vous êtes mort pour moi qui ne suis que votre pauvre serviteur, il est bien juste que je meure pour vous, mon Dieu et mon tout. Oui, mon Jésus, je me détache de tout pour me donner à vous. Je repousse loin de moi toute affection pour les créatures, et je me consacre entièrement à votre seul amour. Mon bien-aimé est choisi entre mille, puis-je bien dire avec l'épouse des Cantiques [3] C'est vous seul, entre tout ce qui existe, que je choisis pour mon bien, pour mon trésor, pour mon unique amour. Je vous aime, mon amour, je vous aime. Je le répète,

1. Charitas Christi urget nos. (II *Cor* v, 14.)

2. Ut qui vivunt, non jam sibi vivant, sed ei qui pro ipsis mortuus est. (II *Cor.* v, 15.)

3. Dilectus meus, electus ex millibus. (*Cant.* IX, 10.)

et je veux le répéter sans cesse : Je vous aime, mon amour, je vous aime, vous ne seriez point satisfait si je vous aimais faiblement. Vous ne voulez pas que j'aime aucun autre que vous. Je veux en tout vous complaire, je veux vous aimer beaucoup, et vous aimer seul, oui, vous seul ; mon Dieu, mon Dieu, aidez-moi à faire ce qui peut pleinement vous contenter. O Marie, ma reine, aidez-moi, vous aussi, à aimer Dieu ardemment. Amen ; c'est ce que j'espère ; qu'il en soit ainsi.

ONZIÈME CONSIDÉRATION.

Du grand bonheur qu'ont les religieux d'habiter dans une même maison avec Jésus présent dans le sacrement de l'autel.

La vén. mère Marie de Jésus, fondatrice de son ordre à Toulouse, disait que deux choses lui faisaient sentir le bonheur qu'elle avait d'être religieuse ; la première, c'est que les religieux sont entièrement à Dieu par leur vœu d'obéissance ; la seconde, qu'ils ont la faveur d'habiter continuellement avec Jésus présent dans l'Eucharistie. Et en vérité, si les mondains s'estiment si heureux d'être appelés par les rois à vivre dans leurs palais, combien plus doivent se féliciter les religieux d'être admis à habiter continuellement dans une même maison avec le roi du ciel !

Dans les maisons religieuses, Jésus-Christ se tient toujours dans l'église à leur portée, afin qu'ils puissent le trouver à toute heure. Les séculiers peuvent à peine le visiter dans tout le jour, et en quelques lieux, dans la matinée seulement. Mais le religieux le trouve à demeure dans la custode, toutes les fois qu'il le désire, le matin, dans la journée, pendant la nuit. Là il peut s'entretenir continuellement avec son Seigneur, et là Jésus-Christ aime à traiter familièrement avec ses serviteurs qu'il a tirés de l'Egypte, afin de les faire jouir, pendant cette vie, de sa présence sacramentelle, et dans l'autre, de sa vue sans voile et sans mystère, au sein du paradis. O solitude, peut-on dire de toute maison religieuse, ô solitude où

Dieu parle et s'entretient familièrement avec ses amis [1] Les âmes qui aiment ardemment Jésus-Christ ne sauraient désirer un autre paradis sur cette terre, que de se trouver en présence de leur Seigneur, au Saint-Sacrement, où il demeure pour l'amour de quiconque le cherche et le visite. Sa conversation n'a rien de désagréable, ni sa compagnie rien d'ennuyeux [2] Celui-là seul se lasse d'être avec Jésus-Christ, qui ne l'aime pas; mais l'âme qui a placé, ici-bas, toutes ses affections en Jésus-Christ, trouve dans le Saint-Sacrement tout son trésor, son repos, son paradis. En conséquence elle tient toujours son cœur appliqué à visiter, à accompagner autant qu'elle le peut son Dieu présent sur l'autel, aux pieds duquel elle vient déposer ses affections, ses peines et ses ardents désirs de l'aimer, de le voir face à face, et en attendant, de lui complaire en tout.

PRIÈRE.

Me voici en votre présence, ô mon Jésus qui, dans ce Sacrement, êtes le même qui jadis fûtes offert en sacrifice pour moi sur la croix. Vous qui m'aimez au point de vous renfermer pour moi dans cette prison d'amour, vous qui, parmi tant d'autres qui vous avaient moins offensé et vous avaient mieux aimé, m avez pourtant choisi dans votre bonté pour vivre en votre compagnie dans votre maison, où, en m'arrachant du milieu du monde, vous m'avez destiné à vous être toujours uni pour me rendre plus digne d'aller au plus tôt vous louer et vous aimer dans votre royaume éternel, Seigneur, je vous rends grâces. Et par où mériterais-je un tel bonheur? J'ai préféré, dirai-je avec le Psalmiste, d'être abject dans la maison de mon Dieu, plutôt que d'habiter dans les palais des pécheurs [3] Oui, je me trouve trop heureux, mon Jésus, d'avoir quitté le

1. O solitudo, in qua Deus cum suis familiariter loquitur et conversatur!

2. Non habet amaritudinem conversatio illius, nec tædium convictus illius. (*Sap.* VIII, 16.)

3. Elegi abjectus esse in domo Dei mei, magis quam habitare in tabernaculis peccatorum. (*Ps.* LXXXIII, 11.)

monde, et je désirerais remplir le plus bas office dans votre maison, plutôt que d'habiter dans les plus superbes palais. Acceptez-moi donc, Seigneur, pour être en votre compagnie pendant toute ma vie ; ne me chassez pas comme je le mériterais. Daignez trouver bon, au milieu de mes bons frères qui vous servent dans cette maison, que je vous serve aussi, moi, misérable pécheur. Ah! j'ai vécu pendant si longtemps loin de vous! Mais maintenant, que vous m'avez ouvert les yeux sur les vanités du monde et sur ma folie, je ne veux plus être ailleurs qu'à vos pieds, ô mon Jésus. Votre présence m'animera à combattre les tentations; près de vous je n'oublierai pas combien je suis obligé de vous aimer, et de recourir à vous dans mes luttes avec l'enfer. C'est pourquoi je veux rester toujours près de vous, pour m'unir sans cesse et me lier plus étroitement à vous. Je vous aime, ô mon Dieu caché dans ce Sacrement. Vous, par amour pour moi, vous demeurez continuellement sur cet autel ; moi, par amour pour vous, je veux me tenir autant que je le pourrai en votre présence. Vous, renfermé là, vous m'offrez sans cesse votre amour; moi, renfermé aussi, je veux vous y aimer toujours. Ainsi donc, mon Jésus, mon amour, mon tout, nous serons toujours ensemble, ici dans le temps, et au Paradis dans l'éternité. C'est ce que j'espère: que cela soit. Très-sainte Marie, demandez pour moi l'amour au très-saint Sacrement.

DOUZIÈME CONSIDÉRATION.

La vie des religieux est plus semblable que toute autre à celle de Jésus-Christ.

L'Apôtre a dit que le Père éternel prédestine au royaume des cieux ceux-là seuls qui conforment leur vie à celle du Verbe incarné [1] Combien, par conséquent les religieux doivent se trouver heureux et espérer le Paradis avec confiance, en voyant que Dieu les a appelés, entre tous, à un état de vie le plus conforme possible avec la vie de Jésus-Christ! Jésus a vou-

1. Quos præscivit, et prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui. (*Rom.* VIII, 29.)

lu vivre en ce monde pauvre, simple garçon d'atelier dans une pauvre maison, pauvrement vêtu, et nourri de même. Etant riche, nous dit l'Apôtre, il s'est rendu pauvre pour l'amour de vous, afin que vous devinssiez riches par sa pauvreté [1] De plus il embrassa une vie toute de mortifications, entièrement éloignée des plaisirs de ce monde, et pleine en tout temps de souffrances et de misères, depuis sa naissance jusqu'à sa mort; et de là vient que les prophètes l'ont nommé l'homme de douleurs [2] Ainsi enseignait-il à ses serviteurs quelle devait être la vie de ceux qui voudraient le suivre. Quiconque, a-t-il dit en outre, veut venir après moi, doit se renoncer lui-même, prendre sa croix et me suivre [3] D'après cet exemple, comme d'après cette invitation de Jésus-Christ, les Saints n'ont point eu d'autre pensée que de se dépouiller de tous les biens terrestres, et de rechercher les souffrances et les croix pour mieux suivre leur bien-aimé Seigneur. Ainsi fit un saint Benoît, qui, descendant des seigneurs de Norcia, et parent de l'empereur Justinien, né au milieu des richesses et des délices du monde, et à peine âgé de quatorze ans, s'en alla vivre dans une grotte, sur la montagne de Sublac, où il ne recevait pour tout entretien de vie, qu'un morceau de pain que lui apportait chaque jour, par charité, le moine Romain. De même en agit une saint François d'Assise, qui, laissant à son père tout ce qui lui revenait, et jusqu'à son dernier vêtement, pauvre et mortifié, se consacra tout entier à Jésus-Christ. De même encore un saint François Borgia, un saint Louis de Gonzague, quoiqu'ils fussent, l'un duc de Candie, l'autre seigneur de Castiglione, abandonnèrent richesses, états, vassaux, patrie, maison et parents, pour s'en aller vivre pauvres dans une pauvre communauté. Et ainsi firent tant d'autres nobles personnages et de princes, même de sang royal. La B. Zed-

1. Propter vos egenus factus est, cum esset dives, ut illius inopia vos divites essetis. (II *Cor.* VIII, 9.)

2. Virt dolorum. (*Is.* LIII, 3.)

3. Si quis vult venire post me, abneget semetipsum, tollat crucem suam et sequatur me. (*Matth.* XVI, 24.)

merra, fille d'un roi d'Ethiopie, renonça à ses droits au trône pour se faire religieuse dominicaine. La B. Jeanne de Portugal renonça à régner en France et en Angleterre pour embrasser la vie religieuse. Dans le seul ordre de Saint-Benoît, on compte vingt-cinq empereurs et soixante-cinq rois ou reines, qui quittèrent le monde pour vivre pauvres, mortifiés et entièrement oubliés du monde dans un obscur monastère. Oh! certes, ce sont ceux-là, et non les grands du monde, qui sont les vrais heureux : les mondains les regardent maintenant comme des insensés ; mais dans la vallée de Josaphat, ils comprendront que c'était eux-mêmes qui étaient les fous, et voyant alors les saints sur leurs trônes, couronnés par la main de Dieu, ils diront en gémissant et avec l'accent du désespoir, comme il est annoncé dans le livre de la Sagesse : « Ce sont ceux-là qui ont été autrefois l'objet de nos railleries... Insensés que nous étions, leur vie nous paraissait une folie... cependant les voilà élevés au rang des enfants de Dieu, et leur partage est avec les Saints [1] »

PRIÈRE.

O Jésus, mon Maître mon Rédempteur, je suis donc au nombre de ces heureux privilégiés que vous avez appelés à votre suite! O mon Seigneur, je vous en rends grâces! J'abandonne tout, et voudrais avoir encore plus à laisser pour aller après vous, mon roi et mon Dieu, qui avez choisi une vie si pauvre et si misérable pour l'amour de moi, et pour m'encourager par votre exemple. Marchez devant moi, Seigneur, et je vous suivrai. Choisissez-moi la croix que vous voudrez et aidez-moi, car je veux la porter toujours avec confiance, avec amour. Je me repens de vous avoir jadis abandonné, pour suivre mes goûts et les vanités du monde; mais désormais je ne veux plus vous quitter. Liez-moi à votre croix, et si je résiste quelquefois par faiblesse, attirez-moi par

1. Hi sunt quos aliquando habuimus in derisum... Nos insensati vitam illorum æstimabamus insaniam... Ecce quomodo inter filios Dei computati sunt, et inter sanctos sors illorum est! (*Sap.* v. 3, *et seq.*)

les douces chaînes de votre amour, et ne permettez pas que je vous abandonne jamais plus. Oui, mon Jésus, je renonce à toutes les joies du monde; mon seul bonheur sera de vous suivre en vous aimant, et en souffrant tout ce qui pourra vous plaire. J'espère par là me trouver un jour dans votre royaume, lié à vous par ce lien d'amour éternel, qui, me faisant vous aimer sans voile, ne permettra pas que je sois jamais détaché et séparé de vous. Je vous aime, mon Dieu, mon tout, et je vous aimerai toujours. C'est mon espoir, très-sainte Marie; vous qui, pour avoir été la plus semblable à Jésus, êtes maintenant la plus puissante dans le ciel pour en obtenir des grâces, Marie, protégez-moi.

TREIZIÈME CONSIDÉRATION.

Du zèle que doivent avoir les religieux pour le salut des âmes.

Celui qui est appelé à faire partie de la congrégation du très-saint Rédempteur, ne sera jamais un vrai disciple de Jésus-Christ, et ne se rendra jamais saint, s'il ne remplit pas le but de sa vocation, et s'il n'a pas l'esprit de l'institut, qui est de travailler à sauver les âmes, et surtout les âmes les plus privées des secours spirituels, comme sont les pauvres gens de la campagne. Ce fut là tout le motif de la venue du Rédempteur, qui le déclare ainsi lui-même: « L'esprit du Seigneur... m'a consacré par son onction: il m'a envoyé prêcher l'Evangile aux pauvres [1] Aussi n'exigea-t-il de saint Pierre aucune autre preuve d'amour, que de se vouer au salut des âmes. Simon, fils de Jean, lui dit-il, m'aimez-vous?... paissez mes brebis [2] Il ne lui imposa pas, dit saint Jean Chrysostome, des pénitences, des oraisons, ou telle autre pratique, mais seulement qu'il travaillât à sauver ses ouailles [3]. Et puis Jésus déclare encore qu'il regarderait comme fait à

1. Spiritus Domini... unxit me... evangelizare pauperibus. (*Luc.* IV, 18.)
2. Simon Joannis, diligis me?... pasce oves meas. (*Jo.* XXI, 17.)
3. Non dixit Christus: Abjice pecunias, jejunium exerce, macera te laboribus, sed dixit: Pasce oves meas,

lui-même tout le bien qui serait fait au plus petit de nos frères [1].

Tout religieux doit donc nourrir soigneusement en lui-même l'intention et le zèle de secourir les âmes. C'est vers ce but que chacun doit diriger tous ses soins. Et quand ses supérieurs l'emploieront à ce service, il doit y appliquer toutes ses pensées, toute son attention. Il ne pourrait véritablement se dire frère de cette congrégation, s'il n'embrassait avec ardeur de telles fonctions (quand l'obédience les lui impose), et s'il préférait ne songer qu'à lui-même en menant une vie retirée et solitaire. Et quelle plus grande gloire pour un homme, que d'être le coopérateur de Dieu, comme dit saint Paul, dans ce grand ouvrage du salut des âmes? Qui aime beaucoup le Seigneur, ne se contente pas d'être seul à l'aimer, il voudrait attirer tous les hommes à cet amour, en leur disant avec David : « Publiez avec moi combien le Seigneur est grand, et célébrons tous ensemble la gloire de son nom [2]. Aussi saint Augustin adresse-t-il à tous ceux qui aiment Dieu cette exhortation : « Si vous aimez Dieu, cherchez à attirer tous les hommes à ce saint amour [3] »

C'est un grand fondement d'espoir pour soi-même de gagner son salut éternel que de travailler avec un véritable zèle à sauver les âmes. « Vous avez sauvé une âme (disait saint Augustin), vous avez prédestiné la vôtre [4] » Et le Saint-Esprit nous fait cette promesse : *Cum effuderis esurienti animam tuam* (quand vous aurez travaillé péniblement pour le bien spirituel du pauvre), *et animam afflictam repleveris* (et que vous aurez par vos efforts rempli son âme de la grâce divine), *implebit splendoribus animam tuam, requiem dabit tibi Dominus* [5], le Seigneur vous comblera de lumière et de paix. Saint Paul plaçait tout l'espoir de son salut éternel en ce qu'il procurait le salut des autres; ce qui faisait dire à ses disciples de Thessalonique : « Quelle est notre espérance, notre joie et la cou-

1. Amen dico vobis, quamdiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis. (*Matth.* xxv, 40.)

2. Magnificate Dominum mecum, et exaltemus nomen ejus in idipsum. (*Ps.* xxxiii, 4.) — 3. Si Deum amatis, omnes ad amorem ejus rapite.

4. Animam salvasti, animam tuam prædestinasti. — 5. *Isa.* lviii, 10.

ronne de notre gloire? N'est-ce pas vous qui l'êtes devant le Seigneur Jésus-Christ [1]?

PRIÈRE.

Jésus-Christ, mon Seigneur, comment pourrais-je vous rendre assez d'actions de grâces, en me voyant appelé par vous à ce même office que vous êtes venu exercer vous-même sur la terre, d'aller aidant les âmes de mes faibles efforts à faire leur salut? D'où méritais-je cet honneur et cet avantage, moi qui vous avais si grièvement offensé, et qui ai été cause que d'autres vous ont offensé également? Oui, mon Sauveur, puisque vous m'avez appelé à vous aider dans cette grande œuvre, je veux employer toutes mes forces à votre service. Voyez l'offre que je vous fais de tous mes efforts, de toutes mes peines et même de mon sang et de ma vie pour vous obéir. Et en cela je ne prétends pas me satisfaire moi-même, ou m'attirer les applaudissements et l'estime des hommes; je n'ai d'autre but, d'autre désir, que de vous voir aimé de tous, comme vous le méritez. Je bénis mon sort et m'estime bienheureux de ce que vous m'avez appelé à cet important office, dans lequel je proteste que je renonce à toute louange de la part des hommes, et à toute satisfaction personnelle, pour ne chercher que votre gloire. A vous tout honneur et tout contentement, et à moi seulement les incommodités, les mépris, les peines. Acceptez, Seigneur, cette offre, que vous fait un misérable pécheur, qui veut vous aimer et aussi vous voir aimé des autres, et donnez-moi la force de l'exécuter. Très-sainte Marie, mon avocate, vous qui aimez tant les âmes, prêtez-moi votre secours.

QUATORZIÈME CONSIDÉRATION.

Combien sont nécessaires à un religieux les vertus de douceur et d'humilité.

Notre aimable Rédempteur Jésus a voulu être appelé Agneau, afin de nous faire comprendre combien il était doux et humble.

1. Quæ est enim nostra spes et corona gloriæ? nonne vos ante Dominum Jesum Christum? (I *Thess.* II, 19.)

Ce sont là les vertus qu'il a voulu principalement que ses disciples apprissent de lui [1] : et il les exige plus particulièrement des religieux, qui font profession d'imiter sa très-sainte vie. Celui qui vit solitaire dans le désert n'a pas tant besoin de ces vertus; mais celui qui vit en communauté ne peut éviter d'avoir à souffrir, ou des reproches de ses supérieurs, ou des dégoûts de la part de ses compagnons : de là un religieux, qui ne s'attache pas à pratiquer la patience, commettra chaque jour mille fautes, et mènera une vie inquiète. Il faut qu'il soit tout plein de douceur avec tous, avec les étrangers, avec ses compagnons, et avec ses subordonnés, si jamais il est supérieur; considérant que s'il est lui-même subordonné, il méritera plus par un seul acte de douceur, en supportant les mépris ou les reproches, que par mille jeûnes et mille disciplines.

Saint François faisait cette remarque, que bien des gens plaçaient la perfection dans les mortifications extérieures, et puis ne pouvaient supporter une seule parole offensante, ne comprenant pas (ajoutait-il) combien il y a davantage à profiter en supportant les injures [2] Combien n'y a-t-il pas de personnes, disait saint Bernard, qui sont toutes douceur, quand il ne se dit et ne se fait rien de contraire à leurs idées, et qui, dans les contrariétés qui leur surviennent, font voir leur peu de tolérance ! Que si quelqu'un est chargé de l'office de supérieur, il doit savoir qu'il réussira mieux auprès de ses subordonnés au moyen d'une seule observation faite avec douceur, qu'avec cent reproches faits avec sévérité. Celui qui est doux se rend utile à lui-même et aux autres [3], comme nous l'enseigne saint Jean Chrysostome. En somme, comme le dit le même saint, le signe le plus évident de la vertu d'une âme, c'est de la voir douce et patiente dans l'occasion. Un cœur doux est, avec la foi, ce qui plaît particulièrement au cœur de Dieu [4] Il est bon que le religieux se représente, dans ses méditations,

1. Discite a me quia mitis sum et humilis corde. (*Matth.* XI, 29.)
2. Non intelligentes quanto majus sit lucrum in tolerantia injuriarum.
3. Mansuetus utilis sibi et aliis.
4. Beneplacitum est illi fides et mansuetudo. (*Eccli.* I, 34 et 35.)

toutes les contrariétés qui lui peuvent survenir, et s'arme ainsi d'avance contre elles; et puis, dans les occasions, il doit se faire violence afin de ne pas se troubler et se laisser emporter à l'impatience. Pour cela, il doit s'abstenir de parler, quand il sent son esprit inquiet, jusqu'à ce qu'il éprouve que le calme lui est revenu.

Mais pour supporter avec calme les injures, il est nécessaire, par-dessus tout, d'avoir un grand fonds d'humilité. Celui qui est vraiment humble, non-seulement n'est point troublé en se voyant méprisé, mais bien plus il se complaît et se réjouit en esprit (bien que la chair se révolte), en se voyant traité comme il est persuadé qu'il le mérite, et ainsi rendu semblable à Jésus-Christ, qui étant au contraire digne de toute gloire, a voulu néanmoins, par amour pour nous, être rassasié d'opprobres et d'humiliations. Le frère Junipère, disciple de saint François, quand il lui était fait quelque offense, faisait un creux d'un coin de sa tunique, comme s'il eût eu à recueillir des perles qui lui seraient tombées du ciel. Les saints ont été plus avides d'humiliations, que les mondains ne le sont de louanges et d'honneurs. Et à quoi peut être utile un religieux qui ne sait pas supporter un mépris pour le service de Dieu? Il sera toujours, ou orgueilleux, ou humble seulement de nom et en apparence, à qui la grâce divine sera refusée, comme nous le fait entendre l'Esprit-Saint par ces paroles : Dieu résiste aux superbes, mais il donne sa grâce aux humbles [1]

PRIÈRE.

O mon très-humble Jésus, qui pour l'amour de moi vous êtes tant humilié et rendu obéissant jusqu'à la mort de la croix, comment ai-je le courage de me présenter devant vous, et de me dire votre serviteur en me voyant à ce point couvert de péchés, et tellement orgueilleux que je ne puis supporter le moindre mépris sans ressentiment? Et d'où peut me venir tant de vanité à moi qui, par mes péchés, ai tant de fois mérité d'être tourmenté éternellement par les démons dans l'en-

1. Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam. (I *Petr.* v, 5.)

fer? O mon Jésus tant méprisé, prêtez-moi votre aide, rendez-moi semblable à vous. Je veux entièrement changer de conduite. Vous avez, par amour pour moi, supporté tant d'opprobres : moi, pour votre amour, je veux supporter toutes sortes d'injures. Vous n'avez que trop rendu honorables, ô mon Rédempteur, les humiliations, en les embrassant avec amour, pendant que vous étiez sur la terre. A Dieu ne plaise que je me glorifie en autre chose qu'en la croix de notre Seigneur Jésus-Christ [1] Vierge, parfait modèle d'humilité, ô Marie, mère de Dieu, vous qui en toutes choses et spécialement dans vos peines avez été la plus semblable à votre fils, obtenez-moi la grâce de supporter avec calme tous les outrages qui me seront faits désormais. Amen.

QUINZIÈME CONSIDÉRATION.

De la confiance que les religieux doivent avoir dans la protection de Marie.

S'il est vrai, comme en effet il est très-véritable, conformément à ce qu'a dit saint Pierre Damien, que la divine mère, la très-sainte Marie aime tous les hommes d'une telle affection qu'il n'y a et ne peut y avoir après Dieu personne qui la surpasse ou l'égale dans un pareil amour [2]; combien devons-nous penser que cette grande reine aime les religieux qui ont sacrifié leur liberté, leur vie, tout enfin à l'amour de Jésus-Christ? Elle voit avec satisfaction que leur vie est la plus semblable à la sienne et à celle de son divin fils. Elle les voit le plus souvent occupés à chanter ses louanges et continuellement attentifs à l'honorer par des neuvaines, des visites, des rosaires, des jeûnes, etc. Elle les voit fréquemment à ses pieds, l'invoquant avec ardeur et lui demandant des grâces, mais des grâces toutes conformes à ses saints désirs, comme la persévérance à servir Dieu, la force contre les tentations, le détachement de la terre et l'attachement à Dieu. Ah! comment pourrions-nous douter qu'elle n'emploie toute sa puissance et n'use

1. Mihi absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi.
2. Amat nos amore invincibili.

de toute sa miséricorde en faveur des religieux, et particulièrement de nous qui nous trouvons dans cette sainte congrégation du très-saint Rédempteur, où l'on fait (comme on sait) profession spéciale de rendre honneur à la Vierge mère, par les visites, le jeûne du samedi et des mortifications particulières dans ses neuvaines, etc., et enfin en répandant partout la dévotion envers elle par les prédications et l'exercice des neuvaines en son honneur?

Grande en tout comme elle l'est, elle est pleine de gratitude. J'aime, nous dit-elle, ceux qui m'aiment [1] Tellement que (comme l'a dit saint André de Crète) elle a coutume de récompenser grandement quiconque lui offre le moindre hommage [2] Sa bonté promet de délivrer des chaînes du péché quiconque l'honore et s'efforce de la faire honorer par les autres [3] Elle promet en outre la vie éternelle à ceux qui la font connaître [4] Ainsi nous devons singulièrement remercier Dieu de nous avoir appelés dans cette congrégation, où les usages de la communauté et les exemples de nos frères, nous avertissent si souvent et nous contraignent en quelque sorte d'avoir recours à Marie, et d'honorer constamment cette affectueuse mère, qui est appelée et qui est réellement la joie, l'espérance, la vie, le salut de qui l'invoque et l'honore.

PRIÈRE.

O chère, ô aimable et affectueuse reine! je rends grâces sans cesse à mon Seigneur et à vous de m'avoir non-seulement retiré du monde, mais encore appelé à vivre dans cette congrégation où se pratique une dévotion particulière envers vous. Acceptez-moi donc, ô ma mère, à votre service; ne dédaignez pas, qu'au milieu de tant de vos fils bien-aimés, je vous serve aussi, moi misérable. Après Dieu, vous serez toujours mon espérance et mon amour. Dans tous mes besoins,

1. Ego diligentes me, diligo. (*Prov.* VIII, 17.)
2. Solet maxima pro minimis reddere.
3. Qui operantur in me, non peccabunt. (Lect. 3 *in off. Concept. B. V.*)
4. Qui elucidant me, vitam æternam habebunt. (*Eod. loc.*)

dans toutes mes tribulations et tentations, c'est à vous toujours que j'aurai recours. C'est vous qui devez être mon seul refuge, mon unique consolatrice. Je n'attends d'aucune autre part de l'encouragement et du soutien dans mes combats, dans mes dégoûts en cette vie, que de Dieu et de vous. Je renonce pour votre service à toutes les dominations terrestres, et la seule pour moi sera de vous servir, bénir et aimer sur cette terre, vous, ma très-aimable souveraine. Car vous servir c'est régner [1] Vous qui êtes la mère de persévérance, obtenez-moi de vous être fidèle jusqu'à la mort. J'espère, en faisant ainsi, et j'espère avec toute confiance d'arriver un jour au séjour où vous régnez, pour vous y louer et bénir éternellement, et ne plus cesser d'être à vos pieds. *Jesu et Maria*, (j'en fais la protestation avec votre ardent serviteur Alphonse Rodriguez,) *amores mei dulcissimi*, *pro vobis patiar*, *pro vobis moriar*; *sim totus vester*, *sim nihil meus*. Jésus et Marie, mes amours si précieuses et si douces, que je souffre pour vous, que je meure pour vous; que je sois tout à vous et que je ne réserve rien pour moi.

ORAISON TIRÉE DE SAINT THOMAS D'AQUIN.

Accordez-moi, mon Dieu, de connaître votre volonté et de l'accomplir parfaitement pour votre gloire. Donnez-moi la force de ne pas tomber en faute dans les choses prospères en me laissant enorgueillir, ni dans les adversités en me laissant abattre. Que je ne me réjouisse ou ne m'afflige de rien, sinon de ce qui peut me conduire à vous ou m'en éloigner. Que je ne désire plaire et ne craigne de déplaire à nul autre qu'à vous; que je trouve insipide toute joie sans vous, et me plaise à toute peine prise pour vous, en sorte que je ne veuille rien hors de vous. Faites que je dirige uniquement vers vous toutes mes pensées et toutes mes affections. Rendez-moi, Seigneur, obéissant sans réplique, pauvre sans désir, chaste sans aucune souillure, patient sans murmure, humble sans feinte, joyeux sans dissipation, timoré, mais sans défiance, diligent

1. Cui servire regnare est. (S. Ans.)

sans précipitation, prudent sans ruses. Donnez-moi le pouvoir de faire le bien sans présomption, de m'amender sans en tirer vanité, d'édifier le prochain par mon exemple sans dissimulation. Donnez-moi un cœur attentif qui ne se laisse pas distraire de vous par de vaines pensées, un cœur élevé qui ne puisse être attiré par d'indignes affections; droit, qui ne soit point mû par des intentions détournées; fort dans les tribulations, libre de tout attachement terrestre. Faites-moi la grâce d'être éclairé dans votre connaissance, diligent à vous chercher, habile à vous trouver, persévérant à vous plaire, porté à la reconnaissance envers vous. Accordez-moi enfin la force d'embrasser les douleurs en expiation de mes péchés dans cette vie, et puis la grâce de vous voir, de vous posséder, de vous aimer face à face dans l'autre. Amen.

O Reine, mon espoir et ma mère, Marie, je vous aime, et mets en vous ma confiance. Je vous en prie par l'amour de Jésus, par la joie que vous avez ressentie de devenir sa mère, par la douleur que vous avez éprouvée à sa mort, obtenez-moi de beaucoup souffrir pour obtenir le pardon de mes péchés, de persévérer dans une bonne vie, d'aimer Dieu uniquement, de me conformer parfaitement à sa volonté. Vous êtes le refuge des pécheurs, soyez donc le mien. A vous je recommande mon âme et mon salut éternel. Recevez-moi pour votre serviteur, et, comme tel, protégez-moi toujours et particulièrement à l'heure de ma mort. Vous pouvez me sauver par votre puissante intercession; ainsi je l'espère. Ainsi soit-il.

ENCOURAGEMENT AUX NOVICES

POUR LA PERSÉVÉRANCE DANS LEUR VOCATION

Il y a deux grâces bien distinctes l'une de l'autre; la grâce de la vocation, et celle de persévérance dans la vocation. Beaucoup ont reçu de Dieu la vocation qui depuis, par leur faute,

se sont rendus indignes d'obtenir la grâce de persévérance. *Non coronabitur, nisi legitime certaverit* [1]. Aucun autre donc ne recevra la grâce de persévérance et la couronne préparée par Dieu aux persévérants, que celui qui fait de son côté tout ce qu'il doit pour combattre et vaincre l'ennemi. *Tene quod habes, ut nemo accipiat coronam tuam* [2] Mon jeune ami, vous qui avez été par une faveur spéciale appelé par le Seigneur à marcher à sa suite, écoutez comme il vous exhorte lui-même et vous encourage : « Soyez attentif, mon fils (vous dit-il) à conserver la grâce que vous avez reçue de moi, et craignez que si vous la perdez, un autre ne reçoive la couronne préparée pour vous. »

Celui qui entre en noviciat, entre au service du roi du ciel, lequel a coutume d'éprouver la fidélité de ceux qu'il accepte pour siens, par les croix et les tentations dont il permet que l'enfer s'arme contre eux. Ainsi, il fut dit à Tobie : Parce que vous étiez agréable au Seigneur, il a été nécessaire que la tentation vous éprouvât [3] Et de même le Saint-Esprit dit à celui qui quitte le monde, pour se donner à Dieu : Mon fils, en entrant au service de Dieu... préparez votre âme à la tentation [4] En sorte que le novice, en entrant dans la maison de Dieu, doit se tenir prêt, non pas aux joies et aux consolations, mais bien aux tentations et aux combats que livre l'enfer à ceux qui se donnent tout à Dieu. Il faut bien comprendre que le démon s'attache de préférence à tenter un novice, pour lui faire abandonner sa vocation (ce qui serait pour lui le gage le plus assuré de sa damnation), plutôt que mille séculiers, surtout si ce novice entre dans une communauté de religieux travaillant au salut des âmes. Et cela, parce qu'un tel novice, s'il persévère et s'il est fidèle à Dieu, doit un jour enlever au démon des milliers de pécheurs qui, par son ministère, seront sauvés. Aussi l'ennemi des âmes cherchera-t-il à

1. II *Tim.* II, 5. — 2. *Apoc.* III, 11.
3. Et quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te. (*Tob.* XII, 13.)
4. Fili, accedens ad servitutem Dei... præpara animam tuam ad tentationem. (*Eccli.* II, 1.)

le gagner en toutes façons, et mettra en œuvre toutes ses ruses pour l'égarer.

Les tentations par lesquelles l'enfer s efforce le plus souvent d'engager les novices à abandonner leur vocation sont celles-ci : En premier lieu, il les' tente par la tendresse de leurs parents. Pour résister à cette tentation, il faut réfléchir que Jésus-Christ a déclaré que l'on n'était pas digne de le suivre, si l'on aimait ses parents plus que lui-même [1] Il a dit aussi lui-même qu'il était venu sur la terre, pour apporter non la paix, mais la division entre parents [2] Et pourquoi tant d'empressement à séparer les parents l'un de l'autre? Parce que notre Sauveur connaissait bien le grand dommage que les parents se causent entre eux ; et que lorsqu'il s'agit du salut éternel, et principalement de la vocation religieuse, nous n'avons pas de plus grands ennemis que nos parents, comme Jésus lui-même l'a dit, à la suite des paroles déjà citées : Et les ennemis de l'homme se trouvent dans sa propre maison [3] Oh! combien de pauvres jeunes gens, à cause de leur affection pour leurs parents, ont d'abord perdu leur vocation, et par suite leur âme (comme cela a coutume d'arriver si facilement) ! Les histoires sont pleines du récit de ces cas funestes. Je veux ici en rapporter quelques-uns. Le père Jérôme Piatti rapporte qu'un certain novice fut visité par un de ses parents, lequel lui parla ainsi : « Ecoutez-moi, c'est mon affection pour vous qui dicte mes paroles, réfléchissez que votre complexion ne vous permet pas de supporter les fatigues et les travaux de la vie religieuse, tandis que dans le siècle vous pouvez davantage plaire à Dieu, principalement en faisant une grande part aux pauvres des richesses que le Seigneur vous a données. Si vous vous obstinez, vous aurez à vous en repentir, et, finalement, vous vous verrez avant peu, avec honte, forcé de sortir de la communauté, où vous aurez été employé à l'office de portier ou de

1. Qui amat patrem aut matrem plus quam me, non est me dignus. (*Matth.* x, 37.)

2. Non veni pacem mittere, sed gladium ; veni enim separare hominem adversus patrem suum et filiam adversus matrem suam. (*Matth.* x, 35.)

3. Et inimici hominis domestici ejus.

cuisinier, à cause de votre peu de talent et de votre mauvaise santé. Ainsi il vaut mieux le faire dès aujourd'hui que demain. » Le pauvre jeune homme ainsi perverti se retira. Peu de jours se passèrent, et déjà le malheureux était livré à toutes sortes de vices : il en vint aux mains avec quelques rivaux, et, dans cette rixe, il fut frappé, ainsi que le parent qui l'avait perverti. Tous deux moururent peu après dans le même jour, et le malheureux novice (ce qui fut pire) mourut sans confession, quoiqu'il en eût alors un si grand besoin.

Le P Casalicchio [1] nous raconte comment un certain cavalier, prêt à entrer une nuit dans la maison d'une femme débauchée, entendit sonner la cloche du couvent des Capucins, qui allaient en ce moment à l'office. Il se dit alors : Ah ! comment puis-je ainsi aller offenser Dieu, au même instant où d'autres vont le louer? Et, appelé ainsi de Dieu, il entra depuis dans cette communauté. Mais sa mère fit tant et l'exhorta tant, qu'elle réussit à le faire retourner à la maison. Qu'en arriva-t-il? Peu de mois après, il fut tué par des ennemis, et rapporté à sa mère sur une civière. Denis le Chartreux rapporte [2] que deux novices chartreux de son ordre, pervertis par leurs parents, se retirèrent du couvent. Peu de jours après leur sortie, les uns et les autres, pères et fils, périrent de la peste, et, ce qui est pire (comme le remarque l'auteur), firent une mauvaise mort.

Le P Mancinelli raconte qu'un jeune homme noble, bien qu'il fût entré en religion avec courage, et en résistant aux séductions de sa mère, qui avait fait tout ce qu'elle avait pu pour le détourner, néanmoins plus tard, cédant à l'instance et aux poursuites continuelles de cette mère, sortit de la communauté. Cela fait, sa mère chercha à lui procurer les divertissements du siècle, et lui fit prendre des leçons d'escrime. Or il arriva qu'un jour, le jeune homme prenant cet exercice avec un ami, celui-ci lui porta un coup dans l'œil, dont l'effet fut si violent que l'infortuné resta mort sur la place, sans pouvoir se confesser. On lit dans le même P Casalicchio, à

1. *Stim. a s. Tim.*, stim. 8. — 2. *In Schal. relig.*

l'endroit déjà cité plus haut [1], qu'ayant été faire la mission dans une terre voisine de Cosenza, appelée les *Caroli*, il y apprit qu'un jeune homme s'étant retiré chez les capucins, son père alla d'abord faire grand bruit dans le monastère, afin que son fils lui fût rendu, et qu'ensuite il y envoya un de ses frères, lequel, avec quelques compagnons armés, parmi lesquels était un beau-frère du jeune homme, parvint à l'enlever de force. Qu'arriva-t-il? Un mois après, le père périt dans une tempête qui le surprit dans un voyage sur mer. Au bout de soixante jours, le beau-frère mourut aussi hors de sa maison, et le malheureux novice qui n'avait pas su rester fidèle à sa vocation, après un court espace de temps, eut le corps tout couvert de plaies, en sorte que des pieds à la tête il rendait le pus, et il mourut ainsi dans les convulsions, et Dieu sait en quelles dispositions de l'âme.

On peut voir encore, dans la vie de saint Camille de Lellis [2], qu'un jeune homme s'étant retiré dans sa communauté à Naples, et s'y voyant persécuté par son père, résista d'abord courageusement; mais étant venu à Rome, et s'étant abouché de nouveau avec son père, il céda à la tentation. En le congédiant, le saint lui prédit qu'il ferait une mauvaise fin et mourrait des mains de la justice. Et la prédiction se vérifia; car ce jeune homme s'étant depuis établi, s'emporta, dans un accès de jalousie, jusqu'à tuer sa femme et deux serviteurs. C'est pourquoi, ayant été saisi par la justice, et malgré que son père eût sacrifié toute sa fortune pour lui sauver la vie, neuf ans après sa sortie du monastère, il eut la tête tranchée, sur la place du marché de Naples. Il est raconté, dans la vie du même saint, qu'un autre novice voulant rentrer dans le monde, saint Camille lui annonça aussi le châtiment de Dieu; et en effet, de retour à Messine, six mois après, il y mourut subitement, sans sacrements.

Soyez donc vigilant sur ce point, mon cher frère, si le démon cherche par cette voie à vous faire perdre votre vocation. Le Seigneur qui vous a fait cette grâce particulière de

1. Stim. 6. — 2. Lib. I, c. XXII.

vous appeler à quitter le siècle, veut que non-seulement vous abandonniez, mais que vous oubliiez entièrement votre patrie et vos parents [1] *Audi et vide*, écoutez donc ce que Dieu vous dit, et voyez que si vous l'abandonnez par amour pour vos parents, votre douleur et vos remords seront extrêmes au moment de votre mort, quand vous vous rappellerez la maison de Dieu que vous aurez abandonnée, et que vous vous verrez mourant, entouré de vos frères et de vos neveux, qui vous assailliront de leurs doléances et de leurs importunités, dans ce moment où les secours spirituels sont si nécessaires, et où cependant, en retour des richesses que vous leur laisserez, ils ne vous diront pas un seul mot de Dieu; bien plus, ils chercheront à vous étourdir, pour diminuer la crainte que vous aurez alors de la mort, et vous flatteront de vaines espérances de guérison, afin que vous mouriez sans vous y préparer

Et au contraire, considérez quel contentement et quelle paix vous auriez en mourant, si, ayant été fidèle à Dieu, vous aviez le bonheur de finir votre vie au milieu de vos frères en religion, qui vous prêteront le secours de leurs prières, et vous soutiendront par l'espérance du paradis, sans vous tromper, et vous animeront à mourir avec calme et joie. Considérez en outre que si vos parents vous ont aimé pendant plusieurs années avec quelque tendresse, Dieu vous a aimé bien longtemps avant, et avec une tendresse bien plus grande. Vous n'aurez qu'une trentaine ou une quarantaine d'années à être aimé de vos parents ; mais Dieu, lui, vous aimera pendant une éternité. « Je vous ai aimé, vous dit-il, d'une charité perpétuelle : » *In charitate perpetua dilexi te.* Il est encore vrai que vos parents auront fait quelques dépenses et supporté quelques incommodités pour vous : mais Jésus-Christ a donné pour vous et son sang et sa vie. Alors donc que vous sentez quelque tendresse pour vos parents, et que la recounaissance semble vous engager à ne pas leur déplaire, réfléchissez

1. Audi, filia, et vide, et inclina aurem tuam; et obliviscere populum tuum et domum patris tui. (*Ps.* XLIV, II.)

combien plus vous devez être reconnaissant envers Dieu, qui, plus que tous, vous a aimé et gratifié. Dites ainsi en vous-même : Parents, si je vous abandonne, je vous abandonne pour Dieu qui, plus que vous, mérite mon amour et qui m'a aimé plus que vous. En vous parlant ainsi à vous-même, vous vaincrez cette terrible tentation des parents qui, pour un grand nombre, a été une cause de ruine dans cette vie et dans l'autre.

L autre tentation, par laquelle le démon a coutume d'attaquer un novice, est la crainte pour sa santé corporelle, lui insinuant cette réflexion : Ne vois-tu pas qu'en menant une vie pareille, tu ruines ta santé, et que, par la suite, tu ne seras plus bon ni pour le monde ni pour Dieu ? Le novice doit repousser cette tentation par la confiance que le Seigneur, qui lui a donné la vocation, lui donnera également la force de santé nécessaire pour l'exécuter. Et s'il est venu dans la maison de Dieu dans le seul dessein de lui plaire, comme il faut le supposer, il devra se dire : « Je n'ai point caché, et je ne cache point encore à mes supérieurs l'état de santé où je suis. Ils m'ont pourtant accepté, et ils ne me congédient point. Donc, c'est la volonté de Dieu que je continue à demeurer ici, et si telle est sa volonté, dussé-je y souffrir et mourir même, qu'importe? Combien d'anachorètes s'en sont allés se dévouer aux souffrances dans les grottes et dans les forêts ! Que de martyrs ont couru au-devant des supplices, donnant leur vie pour Jésus-Christ ! C'est assez qu'il lui soit agréable que je perde pour l'amour de lui la santé et même la vie ; je dois en être content. Je ne désire pas autre chose, et ne puis rien souhaiter de meilleur. » Ainsi doit parler un novice fervent qui a un véritable désir de se sanctifier Que si quelqu'un, dans le temps de son noviciat, n'a point de ferveur, qu'il tienne pour certain qu'il ne l'aura dans aucun autre temps de sa vie.

Une troisième tentation, est la crainte de ne pouvoir supporter les incommodités de la vie en communauté, telles que l'insuffisance et la mauvaise préparation des aliments, un lit dur, un sommeil très-court, l'interdiction de sortir de la mai-

son, le silence et par-dessus tout la gêne de ne faire en rien sa volonté. Quand le novice se verra assailli par cette tentation, il devra répéter ce que saint Bernard se disait à lui-même: Bernard, pourquoi es-tu venu ici? *Bernarde, ad quid venisti?* Il devra penser qu'il n est point venu dans la maison de Dieu pour y mener une vie agréable, mais pour travailler à se rendre saint. Et comment parviendra-t-il à se sanctifier? Sera-ce en cherchant ses commodités et ses plaisirs? Non, mais en souffrant, mais en mourant à toute satisfaction des sens. Sainte Thérèse disait: Penser que Dieu admette à son amour ceux qui aiment leurs aises, c'est une erreur. Dans un autre endroit: Les âmes qui aiment vraiment Dieu, ne peuvent pas demander du repos. Ainsi donc, celui qui n'est pas fermement résolu à souffrir et à tout souffrir pour Dieu, ne se rendra jamais saint.

Non, il ne deviendra pas saint et n'aura jamais la paix de l'âme. Eh quoi! cette paix se trouvera peut-être dans la jouissance des biens de ce monde, et dans les plaisirs des sens? Peut-être les grands de la terre, qui ont en abondance ces biens et ces plaisirs, y trouvent-ils aussi la paix? Ah! ceux-là sont les plus malheureux, qui se nourrissent de fiel et de haine. Tout est vanité et affliction d'esprit [1] Ainsi furent qualifiés les biens terrestres par Salomon, qui en jouit si abondamment. Quand l'homme place ses affections dans ces biens-là, plus il obtient d'en posséder, plus il en désire de nouveaux, et il demeure toujours inquiet; mais s'il met tout son plaisir en Dieu, il trouve en Dieu une joie et une paix parfaites. « Complaisez-vous en Dieu seul, dit David, et Dieu contentera tous les désirs de votre cœur [2] Le P Charles de Lorraine, frère du duc de Lorraine, et depuis religieux, quand il se trouvait seul dans sa pauvre cellule, ressentait une joie intérieure si vive, qu'il ne pouvait s'empêcher de la témoigner en dansant. Le bienheureux Séraphin, capucin, disait qu'il ne changerait pas un bout de son cordon pour toutes les ri-

1. Vanitas vanitatum, et afflictio spiritus. (*Eccl.* I, 14.)
2. Delectare in Domino, et dabit tibi petitiones cordis tui. (*Ps.* XXXVI, 4.)

chesses et les dignités de la terre. Et sainte Thérèse, dans l'occasion, encourageait les autres en disant : Quand une âme est entièrement résolue à souffrir, elle ne sent plus la peine.

Mais il faut faire remarquer ici une autre erreur, dans laquelle le démon tente de faire tomber un novice, alors qu'il se trouve dans cette affliction d'esprit. Ne voyez-vous pas, lui dit-il, que vous ne trouvez pas ici la paix? Vous avez perdu la dévotion, tout vous cause de l'ennui, l'oraison, la lecture, la communion, même la récréation. C'est là un signe que Dieu ne vous veut pas dans cet état. « Oh! quelle terrible et périlleuse tentation que celle-là, pour les novices tout récents et peu expérimentés! Pour vaincre une pareille tentation, il faut d'abord considérer en quoi consiste la véritable paix de l'âme sur cette terre, qui est un lieu d'épreuves, et par conséquent de peine. D'abord, comme nous l'avons vu, cette paix ne consiste pas dans la jouissance des biens du monde, mais elle n'est pas non plus dans les délices spirituelles, qui par elles-mêmes ne nous apportent aucun mérite, et ne nous rendent pas meilleurs aux yeux de Dieu. La vraie paix de l'âme consiste uniquement dans notre conformité à la volonté divine. Et par conséquent nous devons regarder comme notre meilleure paix, celle qui nous fait être plus soumis à la volonté de Dieu, alors qu'il veut nous tenir dans l'humiliation et l'affliction. Oh! combien est chère à Dieu une âme fidèle, qui fait la lecture, la communion, et tout autre exercice, sans aucune consolation, et seulement pour plaire à Dieu! Oh! quel grand mérite ont les saintes œuvres faites sans récompense actuelle! Le V P D. Antoine Torrès écrivait à une âme ainsi affligée : Porter sa croix avec Jésus sans consolation, fait courir, fait voler une âme à la perfection. Le novice qui se trouvera dans cet état de sécheresse d'âme, devra donc se tourner vers Dieu et lui dire : « Seigneur, puisque vous voulez me tenir affligé et privé de consolations, je veux rester dans cet état, et autant qu'il vous plaira. Je ne veux point vous abandonner; me voici prêt à souffrir de même toute la vie et

toute l'éternité même, si telle est votre volonté, c'est assez pour moi de savoir que vous le voulez ainsi. »

Voilà ce que doit dire un novice qui a une volonté sincère d'aimer Dieu; mais qu'il sache d'un autre côté qu'il n'en sera pas ainsi. Le démon, par cette insinuation, cherche à lui faire perdre la confiance, en lui représentant que cette vie pénible durera toujours, et qu'enfin elle le réduira au désespoir et à l'impuissance de la supporter davantage. Ces tourbillons d'effroi apparaissent au milieu des ténèbres de l'esprit, par l'œuvre de l'ennemi qui les présente aux âmes désolées. Mais certes, tel ne doit pas être l'avenir. Je donnerai aux vainqueurs une manne cachée : *Vincentibus dabo manna absconditum* [1] Ceux qui auront souffert avec patience cette tempête d'aridité et de désolation, et qui auront vaincu les tentations que, pendant ce temps, l'enfer leur aura suscitées, pour les faire reculer en arrière, ceux-là recevront les consolations du Seigneur, qui leur fera goûter la manne cachée, c'est-à-dire cette paix intérieure, qui, comme le dit saint Paul, surpasse toutes les délices des sens [2]. Cette seule pensée : Je fais la volonté de Dieu, je plais ainsi à Dieu, donne un contentement bien supérieur à toutes les joies du monde, à tous ses divertissements, festins, spectacles, banquets, honneurs et dignités. Et puis Dieu ne peut faillir dans la promesse qu'il a faite à ceux qui abandonneront tout pour son amour : « Celui, a-t-il dit, qui quittera sa maison, ou ses frères, ou son père, etc., à cause de mon nom, recevra le centuple, et sera mis en possession de la vie éternelle [3]. » Dieu leur a donc promis le paradis dans l'autre vie, et le centuple dans celle-ci. Or quel est ce centuple? C'est le témoignage d'une bonne conscience, qui surpasse immensément toutes les délices de la terre.

Mais ce n'est pas tout, il nous reste à parler de tentations encore plus dangereuses. Celles dont nous avons parlé jusqu'ici sont des tentations que suggèrent la chair et le monde,

1. *Apoc.* II, 17. — 2. Pax Dei quæ exuperat omnem sensum. (*Phil.* IV, 7.)
3. Qui reliquerit domum, vel fratres, aut patrem, etc., propter nomen meum, centuplum accipiet, et vitam æternam possidebit. (*Matth.* XIX, 29.)

et elles se font aisément reconnaître comme venant du démon; d'où il suit qu'avec le secours de Dieu, elles peuvent être plus facilement dévoilées et vaincues. Les tentations bien plus terribles sont celles qui portent le masque de la dévotion et de la perfection, parce qu'elles sont cachées et plus propres par conséquent à nous égarer.

La première de ce genre est ordinairement le doute sur sa vocation, que le démon suggère à l'esprit d'un novice, en lui disant : « Mais qui sait si telle est réellement votre vocation, ou si c'est seulement un effet de votre propre idée? Si vous n'avez pas été véritablement appelé de Dieu, vous n'aurez point les secours suffisants pour persévérer, et peut-être arrivera-t-il, qu'après vos vœux prononcés, vous vous en repentirez et vous apostasierez; et ainsi vous vous seriez sauvé dans le monde, tandis qu'ici vous vous perdrez. » Pour surmonter cette tentation, il faut examiner comment et quand on peut être sûr de sa vocation. La vocation est véritable, quand trois conditions se trouvent réunies. La première, une bonne intention; c'est-à-dire, le désir de s'éloigner des dangers du monde, et de mieux assurer son salut éternel, et de se lier plus étroitement à Dieu. La seconde, qu'il n'y ait aucun empêchement positif de santé, de talent, de nécessité de famille; toutes choses à l'égard desquelles le novice doit être parfaitement tranquille, lorsqu'il s'en est remis au jugement de ses supérieurs, après leur avoir sincèrement exposé la vérité. La troisième condition est que les supérieurs vous acceptent. Or, ces trois choses se rencontrant, le novice ne peut être un instant en doute que sa vocation ne soit vraie.

Une autre tentation est celle dont use l'esprit malin avec les jeunes gens qui ont déjà, avant d'entrer en religion, pratiqué la vie spirituelle. Hors de cette communauté, leur dira-t-il, vous faisiez plus souvent l'oraison, vous pratiquiez davantage les mortifications, le silence, la retraite, l'aumône, etc. Maintenant vous ne pouvez vaquer à ces bonnes œuvres, et moins encore le pourrez-vous, en sortant du noviciat, parce qu'alors vos supérieurs vous feront appliquer aux études, aux offices

de la communauté, et à d'autres obédiences qui vous en distrairont. Oh! quel piége que celui-là! Si un novice prête l'oreille à une pareille tentation, c'est un signe qu'il ignore quel est le grand mérite de l'obéissance. Celui qui pratique en vue de Dieu les oraisons (outre ce que disait sainte Marie-Magdeleine de Pazzi, que tout ce qui se fait en communauté est oraison), les aumônes, les jeûnes, les pénitences, lui donne bien en partie les choses dont il est le maître, mais ne lui donnent pas tout; pour mieux dire, il donne ses actions, mais il ne se donne pas lui-même; tandis qu'au contraire celui qui renonce à sa propre volonté par le vœu d'obéissance, se donne lui-même tout entier à Dieu, en sorte qu'il peut lui dire : Seigneur, vous ayant consacré complétement ma propre volonté, je n'ai plus rien que je vous puisse donner. La volonté propre est la chose dont l'homme a le plus de peine à se dépouiller, mais c'est le don le plus agréable que nous puissions faire à Dieu, et que Dieu demande plus spécialement de nous [1] Mon fils, donnez-moi votre cœur, nous dit-il; c'est-à-dire, votre volonté. C'est pourquoi le Seigneur dit que l'obéissance lui est plus agréable que tous les autres sacrifices que nous pouvons lui offrir [2] Aussi celui qui se donne à Dieu par une pleine obéissance, obtient, non pas une victoire, mais toutes les victoires sur les sens, sur les honneurs, les richesses et les joies du monde, et sur toute autre chose. *Vir obediens loquetur victorias* [3]

Celui qui vit dans le monde acquiert du mérite sans doute, par les jeûnes, les disciplines, les oraisons, etc.; mais faisant tout de son propre mouvement, il mérite moins qu'un religieux qui, quelque chose qu'il fasse, n'agit que par obéissance. Le mérite de ce dernier est donc plus grand, et de plus il est continuel, puisque tout ce qui se fait dans une communauté se fait par obéissance. Et ainsi le religieux fait œuvre méritoire, non-seulement quand il prie, quand il jeûne, quand il se mortifie, mais aussi quand il étudie, quand il est occupé au dehors,

1. Præbe, fili mei, cor tuum mihi. (*Prov.* XXIII, 26.)
2. Melior est obedientia quam victimæ. (I *Reg.* XV, 22.) — 3. *Prov.* XXI, 18.

quand il est à table ou à la récréation, quand il va se reposer. Saint Louis de Gonzague disait que, dans le navire de la religion, on avançait toujours, même alors qu'on ne ramait pas. C'est pourquoi nous avons vu bien des personnes dévotes, qui, après avoir mené une vie sainte dans le monde, ont cherché depuis à se soumettre au régime de l'obédience, en entrant dans quelque communauté religieuse, comprenant bien que si les œuvres de propre mouvement étaient méritoires, celles faites par pure obéissance l'étaient encore bien plus.

Une tentation du même genre que la précédente, et encore plus dangereuse, est celle par laquelle le démon insinue que l'on aurait pu, hors de la communauté, faire un plus grand bien au prochain. Vous êtes entré, dit-il, dans cette communauté, où déjà se trouve un grand nombre d'autres employés au service des âmes; mais vous pouviez opérer un plus grand bien en restant dehors, et en portant des secours à vos compatriotes, qui en ont tant besoin, et qui manquent d'ouvriers spirituels. Celui qui est ainsi tenté, doit d'abord réfléchir que le plus grand bien que nous puissions faire est celui que Dieu réclame de nous. Dieu n'a besoin de personne, et s'il veut que de plus grands secours soient donnés à votre pays, il peut les lui procurer par d'autres. Or, le Seigneur vous ayant appelé, mon cher frère, dans sa maison, là est le bien qu'il attend de vous, et qui consiste en ce que vous obéissiez à la règle et aux ordres de vos supérieurs. Que si l'obédience exige que vous soyez inactif dans un lieu, ou seulement employé à balayer la maison, ou à nettoyer les plats, c'est là le plus grand bien que vous puissiez faire.

Et puis, quel bien un homme peut-il faire dans son propre pays? Jésus Christ lui-même, incité à prêcher et à faire du bien à son pays, répondit : Nul n'est prophète dans son pays [1] Cela est si vrai que, pour le fait des confessions, les confesseurs du pays même sont ordinairement appelés les confesseurs des péchés véniels. Et cela est vrai, parce que les gens du pays ré-

1. Nemo propheta acceptus est in patria sua. (IV, 24.)

pugnent à dire leurs fautes graves à un prêtre qui est leur parent, ou qui habite au même lieu, en sorte qu'ils peuvent l'avoir ensuite toujours présent devant leurs yeux. Aussi vont-ils à cause de cela se confesser à des étrangers. Puis, quant aux prédications, on sait aussi que celles d'un compatriote profitent peu, d'abord parce qu'il est du pays, et puis parce que c'est toujours la même voix déjà entendue. Qu'un saint Paul vienne prêcher, il fera d'abord beaucoup d'effet, si vous voulez ; mais lorsqu'il aura été entendu pendant six mois ou au plus pendant un an, il cessera de plaire et ne gagnera plus d'âmes. C'est pourquoi les missionnaires font beaucoup de bien dans les pays qu'ils visitent, parce qu'ils sont étrangers, et que leurs voix sont inaccoutumées. Il est certain qu un prêtre d'une congrégation, et surtout un missionnaire, sauvera plus d'âmes dans un seul mois et dans une seule mission, que s'il était resté dix ans dans sa patrie, exerçant les pénibles fonctions du saint ministère. De plus, restant dans ce même lieu, il ne sauvera que les âmes qui y sont, tandis qu'en s'employant aux missions, il en sauvera de cent, de mille endroits différents. Ajoutons encore qu'en restant dans le siècle, il sera souvent incertain et ignorant de ce que Dieu exigera de lui pour telle ou telle œuvre, tandis que, s'il vit en religion, agissant dans l'obéissance aux supérieurs, il est assuré que tout ce qu'il fait est conforme à la volonté de Dieu. Par là on voit que les religieux sont ces heureux serviteurs qui peuvent dire : Nous sommes heureux, ô Israël! parce que ce qui plaît à Dieu nous est ouvertement manifesté [1]

Enfin il est une autre tentation que le démon emploie envers ceux qui se trouvent favorisés de Dieu, au point de goûter des consolations spirituelles sensibles, de verser des larmes et de ressentir des embrasements d'amour. « Ne voyez-vous pas, leur dit-il, qu'au lieu d'être appelés à une vie religieuse active, vous l'êtes uniquement à la vie contemplative, ou au moins à vivre dans un ermitage? C'est là votre

1. Beati sumus, Israel; quia quæ Deo placent, manifesta sunt in nobis. (*Baruch.* IV, 4.)

véritable vocation. Si jamais le démon me tentait ainsi, je lui répondrais à mon tour : Puisque tu parles de vocation, je dois donc suivre la mienne, et non ma propre inclination ou les idées que tu me suggères. Dieu m'ayant d'abord appelé dans cette communauté, consacrée à l'œuvre du saint ministère, qui m'assurera que l'idée de la quitter soit une inspiration plutôt qu'une tentation?

Et je vous dirai la même chose, à vous, mon frère. Il n'y a aucun doute que Dieu appelle les uns à la vie active, et d'autres à la contemplative; mais puisqu'il vous a appelé dans une communauté agissante, vous devez plutôt penser qu'une autre idée de vocation ne vient pas de Dieu, mais de l'enfer qui prétend par là vous faire perdre votre véritable vocation. Saint Philippe de Néri disait qu'il ne fallait pas quitter un état bon peur un meilleur, sans être certain que ce fût là la volonté de Dieu. Ainsi, pour ne pas risquer de vous égarer, il faudrait que vous fussiez plus que moralement sûr que Dieu veut que vous passiez à un autre état. Mais quelle certitude en aurez-vous? Surtout si votre supérieur et votre père spirituel vous disent que c'est une tentation? Et puis vous devez considérer, comme l'enseigne saint Thomas, que bien que la vie contemplative (prise en elle-même) soit plus parfaite que la vie active, toutefois une vie mixte, c'est-à-dire entremêlée d'oraison et d'action, est la plus parfaite, parce que telle fut la vie de Jésus-Christ. Et telle est la vie menée dans toutes les communautés d'œuvres qui sont bien ordonnées, dans lesquelles il y a plusieurs heures consacrées à l'oraison, et plusieurs au silence. D'où ces religieux peuvent dire que, lorsqu'ils sont hors de la maison, ils mènent la vie active, et que, lorsqu'ils restent dans l'intérieur, ils sont de vrais ermites. Ainsi, mon frère, ne vous laissez point égarer par tous ces prétextes spécieux de l'ennemi de votre âme. Soyez certain que si vous quittiez la communauté, vous vous en repentiriez, comme il est arrivé à plusieurs; et que vous ne reconnaîtriez votre erreur que lorsque vous ne pourriez plus y remédier; parce que difficilement celui qui abandonne une

fois la vie religieuse peut ensuite y entrer de nouveau.

MOYENS POUR CONSERVER LA VOCATION.

Le premier moyen est d'éviter avec soin de tomber sciemment en faute. Et que l'on sache bien que le démon invite un novice à commettre des péchés, non pas tant pour lui faire faire ce mal, que pour lui faire perdre sa vocation ; car en commettant des fautes délibérément, il commence à perdre la ferveur dans l'oraison, dans la communion et dans tous les autres exercices spirituels. Le Seigneur, d'un autre côté, justement irrité, fermera à mesure la main qui répandait ses grâces, selon la règle générale tracée par saint Paul : Celui qui sème peu, moissonnera peu [1] Et cela arrivera surtout si ce sont des péçhés d'orgueil ; car Dieu résiste aux superbes, et le démon prend un plus grand empire sur eux. Et ainsi d'un côté la tiédeur du novice étant augmentée, et de l'autre la lumière divine lui étant retirée, il ne sera pas difficile à l'enfer de parvenir au but de lui faire perdre sa vocation.

Le second moyen est d'éventer la mine, c'est-à-dire de découvrir la tentation aux supérieurs. Saint Philippe de Néri disait : La tentation découverte est à moitié vaincue. D'autre part, comme l'apostème fermé devient gangreneux, ainsi la tentation cachée tourne à notre ruine. Et, en effet, il s'est vu souvent par expérience que ceux qui, déjà ébranlés par la tentation, et placés entre deux chemins, c'est-à-dire, réduits à ne savoir plus quel parti prendre, ne se sont point ouverts à leur directeur de leur état de perplexité, ont presque tous perdu leur vocation. Ainsi donc, dans un tel cas, il faut faire un effort, et tout communiquer aux supérieurs ; car Dieu aura tellement pour agréable cet acte d'humilité du novice, et la violence qu'il se sera faite, qu'aussitôt, par sa lumière, il dissipera les ténèbres et les doutes de son esprit.

Le troisième moyen est l'oraison, c'est-à-dire le recours à Dieu pour obtenir de lui la persévérance, laquelle (comme le dit saint Augustin) on ne peut obtenir sans la prière. Mais que

1. Qui parce seminat, parce et metet. (II *Cor.* IX, 6.)

le novice prenne garde, lorsqu'il a déjà reçu la vocation de Dieu, et qu'ensuite il est tenté de l'abandonner; qu'il prenne garde, dis-je, en priant le Seigneur, de lui dire : « Seigneur, éclairez-moi sur ce que je dois faire, » parce que cette lumière qu'il demanderait, Dieu la lui a déjà donnée en l'appelant à lui, et que s'il se bornait à cette demande, le démon, se travestissant en ange de lumière, pourrait facilement le tromper, en lui faisant accroire que c'est un effet de la lumière divine, que la pensée qu'il a de sortir de religion. Mais il doit dire : « Seigneur, puisque vous m'avez donné la vocation, donnez-moi aussi la force de persévérer. » Un certain jeune homme fut appelé de Dieu à l'état religieux et sa vocation, après plusieurs épreuves, ayant été approuvée par son directeur, il entra dans une communauté. Ses parents firent tant qu'ils le contraignirent à aller en un autre lieu, pour y examiner plus mûrement sa vocation ; mais de là malheureusement, au lieu de retourner à la communauté d'où il était parti, il s'en alla dans sa propre maison, satisfaisant ainsi ses parents plutôt que de contenter Dieu. Comme je lui demandai comment il avait fait pour tomber dans cet égarement, il me répondit qu'il avait auparavant prié Dieu de l'éclairer en lui faisant cette prière : Parlez, Seigneur, car votre serviteur vous écoute [1]; et que cela fait, il avait pris le parti de retourner dans sa maison. Je lui dis alors : O mon fils ! vous vous êtes trompé de prière. Votre vocation était certaine, étant confirmée par tant de signes évidents; vous ne deviez pas dire : Parlez, Seigneur [2], puisque Dieu vous avait déjà parlé; mais : Seigneur, donnez-moi la force d'exécuter votre volonté, que déjà vous m'avez fait connaître [3] Vous avez manqué à faire cette prière, et pour cela vous avez perdu votre vocation. Que la disgrâce de ce jeune homme serve d'exemple aux autres.

Que le novice prenne garde encore, dans le temps de la tentation, qui est un temps de ténèbres et de trouble, à ne

1. Loquere, Domine, quia audit servus tuus. (*Rois*, III, 9.)
2. Loquere, Domine.
3. Confirma hoc, Deus, quod operatus es in me, (*Ps.* LXVII, 26.)

pas attendre son repos des fausses lumières de sa raison. Qu'il ait soin seulement alors de s'offrir de nouveau à Dieu et de le prier ainsi : Mon Dieu, je me suis donné à vous, je ne veux point vous abandonner ; aidez-moi, et ne permettez pas que je vous sois infidèle. En priant ainsi, et répétant cette prière d'autant plus souvent que la tentation l'assaillira plus fortement, puis communiquant son état (comme il a été dit) à ses supérieurs, certainement il en triomphera. On doit en ce cas se recommander spécialement à Marie, qui est la mère de la persévérance. Un novice vaincu par la tentation se préparait déjà à quitter le monastère, mais il s'arrêta un instant et s'agenouilla pour dire un *Ave Maria* devant une image de la mère de Dieu, et soudain il se sentit comme cloué à la place où il était, au point de ne pouvoir plus se relever. Se ravisant alors, il fit vœu de persévérer, et aussitôt il put se lever librement : il alla demander pardon au maître des novices et il persévéra [1]

Je m'arrête, mon frère ; je vous prie, en finissant, quand vous serez tenté, de quelque façon que ce soit, sur votre vocation, je vous supplie, dis-je, de réfléchir principalement sur deux choses. La première, que cette grâce de la vocation que Dieu vous a accordée, il l'a refusée à bien d'autres, peut-être moins indignes que vous : il n'a pas agi ainsi envers tout le monde : *Non fecit taliter omni nationi*. Et par conséquent vous devez craindre de vous montrer ingrat envers lui en lui tournant le dos; car en faisant ainsi, vous mettriez dans le plus grand péril votre salut éternel. Soyez certain aussi que, dans cette vie même, vous ne retrouveriez plus la paix de l'âme, et que vous seriez tourmenté jusqu'à la mort par le remords de votre infidélité.

La seconde chose à observer, c'est que lorsque la tentation se présente et que peut-être elle vous dit que si vous ne quittez la religion, vous passerez votre vie entière dans le désespoir, dans un repentir continuel, et que peut-être il vous en faudra rendre compte à Dieu, et autres choses semblables dont il a été parlé plus

1. App. p. Auriemma. *Aff. scamb.* t. II, cap. 6.

haut; vous vous mettiez alors devant les yeux le moment de votre mort, et que vous considériez que s'il vous fallait mourir à l'instant même, loin de vous repentir d'avoir suivi votre vocation, vous en éprouveriez un grand contentement et une tranquillité complète; tandis qu'au contraire vous ressentiriez mille angoisses, mille remords, si vous l'aviez abandonnée. Ayez toujours cette pensée présente, et vous ne perdrez pas votre vocation, et vous recevrez pendant la vie et au moment de la mort cette paix et cette couronne que Dieu prépare à ses fidèles serviteurs, dans cette vie et dans l'autre.

OFFRANDE ET PRIÈRE QUE DOIT RENOUVELER FRÉQUEMMENT LE NOVICE, POUR OBTENIR DE PERSÉVÉRER DANS SA VOCATION.

Mon Dieu, comment pouvoir jamais vous rendre d'assez dignes actions de grâces pour m'avoir appelé avec tant d'amour au sein de votre famille? Et d'où méritais-je cette grâce, après toutes les offenses que je vous avais faites? Combien de mes compagnons sont restés dans le monde, exposés au danger de perdre leur salut, dans mille occasions de péchés, tandis que moi j'ai été admis à vivre dans votre maison, en compagnie de tant de vos serviteurs chéris, et dans l'abondance de tous les secours nécessaires pour opérer ma sanctification! J'espère, mon divin maître, qu'un jour, dans le ciel, je pourrai vous témoigner plus dignement ma reconnaissance pendant l'éternité, et pendant cette éternité aussi chanter les miséricordes dont vous avez usé envers moi. En attendant, je suis à vous, et veux toujours être à vous. Je vous ai déjà fait le don de moi-même; je le renouvelle aujourd'hui. Je veux vous rester fidèle et ne jamais vous abandonner, fallût-il pour cela perdre la vie et mille vies. Me voici, je me dévoue tout entier à exécuter votre volonté, sans aucune réserve. Faites de moi ce qu'il vous plaira. Faites-moi vivre comme vous voudrez, dans la désolation, dans les infirmités, dans le mépris; traitez-moi comme il vous sera agréable. Ce sera toujours assez pour moi, si je puis vous obéir et vous complaire. Je ne vous

demande rien, je n'implore de vous que la grâce de vous aimer de tout mon pouvoir, et de vous rester fidèle jusqu'à la mort. Très-Sainte Marie, ma mère bien-aimée, vous m'avez déjà obtenu de Dieu les grâces précieuses que j'en ai reçues, le pardon de mes fautes, ma vocation, et le courage de la suivre ; vous avez maintenant à achever votre ouvrage, en m'obtenant de persévérer jusqu'à la mort. C'est ce que j'espère. Ainsi soit-il.

AVIS PRINCIPAUX RAPPELÉS A UN NOVICE POUR SE CONSERVER EN ÉTAT DE FERVEUR.

Repris ou accusé, il ne doit point s'excuser ; mais il doit redoubler d'affection devant Dieu pour celui qui l'a accusé ou repris. Qu'il aime à se voir humilié en tout, dans les emplois, dans les vêtements, dans le logement, pour la nourriture, etc. ; qu'il ne se permette jamais de dire son opinion, à moins d'être interrogé à ce sujet.

Qu'il se mortifie en tout selon la prudence et l'obédience : dans le manger, dans le dormir, par rapport à la vue ou à l'ouïe, etc.

Il observera la modestie la plus sévère, aussi bien seul qu'en présence des autres. Il ne portera jamais ses mains sur les autres, ni ne regardera personne fixement ; mais il tiendra ses yeux constamment baissés, principalement dans l'église, à table, dans les récréations et en marchant hors de la maison.

Qu'il garde le silence, à moins qu'il ne lui faille parler pour la gloire de Dieu, ou pour sa propre utilité, ou celle du prochain ; et qu'en parlant, spécialement dans les récréations, il n élève point la voix. Qu'il évite soigneusement les discussions, les débats sur la naissance, les talents, les richesses, et tous les vains discours sur les repas, la chasse, les jeux; sur la guerre, les acquisitions d'honneurs, de bien autres choses semblables du siècle ; qu'il s'efforce, au contraire, d'amener les conversations sur des sujets pieux, sur la vanité du monde, sur l'amour que nous devons à Jésus et à Marie,

sur le bonheur des saints et sur les moyens d'avancer vers la perfection.

S'il tombe en faute, il s'humiliera tout aussitôt, se repentira et se remettra en paix. Qu'il ne forme aucun désir, mais qu'il s'en réfère pour tout à la volonté de Dieu. Qu'il ne demande pas de consolations. S'il éprouve une sécheresse spirituelle, il s'humiliera et se résignera en disant à Dieu : Seigneur, je ne mérite point de consolations ; je me tiendrai content de rester en cet état toute ma vie.

Qu'il élève souvent son âme à Dieu par des oraisons jaculatoires ; il peut se servir des suivantes :

Mon Dieu, je ne veux rien que vous.

Dites-moi ce que vous voulez de moi, et je suis prêt à tout faire.

Faites de moi ce qu'il vous plaira.

Je veux tout ce que vous voudrez.

Faites que je vous aime, et envoyez-moi où vous voudrez.

Mon Jésus, je vous aime, je vous aime, je vous aime.

Faites-vous connaître et aimer de tous les hommes.

Je renonce à tout ; vous seul pouvez me suffire.

Deus meus et omnia : mon Dieu, mon tout.

Vive Jésus notre amour, et Marie notre espérance.

O BON JÉSUS, SOYEZ TOUJOURS LOUÉ,
PAR VOTRE MORT, VOUS ME RENDEZ LA VIE,
ET MA VIE A CAUSÉ VOTRE MORT.

EXHORTATION

AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

POUR LA PRATIQUE FRÉQUENTE DE L'ORAISON DEVANT LE TRÈS-SAINT-SACREMENT.

L'oraison en présence de Jésus-Christ, au Saint-Sacrement de l'autel, est, après la sainte communion, la dévotion la plus agréable à Dieu entre toutes, et en même temps la plus profitable pour nos âmes. Car, bien que le Seigneur soit prêt en tous lieux à exaucer celui qui le prie, néanmoins, de sa demeure au Saint-Sacrement, il répand plus abondamment ses grâces, puisqu'il ne daigne rester ainsi jour et nuit dans nos églises, que pour cette fin spéciale de consoler tous ceux qui viennent l'y visiter et lui exposer leurs besoins. Ce serait donc une chose bien ordonnée que, dans toutes les communautés religieuses qui ne sont composées que de personnes consacrées à Jésus-Christ, il y en eût toujours deux ou au moins une désignée pour rester alternativement pendant une heure, en compagnie de Jésus au Saint-Sacrement, et qu'ainsi, l'une succédant à l'autre, il se continuât une assistance d'honneur à Jésus-Christ sur l'autel. Je pense bien que cela ne peut avoir lieu dans toutes les communautés ; mais on le peut faire dans celles qui sont nombreuses, et dans lesquelles règne l'esprit de l'observance et du progrès vers la perfection. Et de fait, dans plusieurs communautés d'hommes et de femmes, même dans ce royaume, on voit établie cette bonne dévotion. Le B. François de Caracciolo, fondateur des Clercs Réguliers Mineurs, a ordonné, dans ses règles, que les pères de son ordre, observeraient cette excellente pratique de l'adoration perpétuelle et non interrompue au Saint-Sacrement; et il me revient encore que dans deux monastères de femmes dans les Calabres, à Castrovillari et à Rossano, cette sainte observance se pratique aussi.

Il est certain que si, dans toute la terre, il n'y avait qu'une

église où Jésus-Christ fût présent sur l'autel, elle serait nuit et jour remplie de fidèles, occupés à témoigner leur vénération à notre Sauveur, qui daigne ainsi, par amour pour nous, se tenir continuellement près de nous sous les espèces du pain. Mais parce qu'il a voulu se rendre présent dans tant d'églises diverses, pour être plus à la portée de tous ceux qui le cherchent et qui l'aiment, pourquoi se fait-il que par l'effet de notre ingratitude il reste seul dans beaucoup d'églises la majeure partie de la journée. Mais si les séculiers se permettent cet abandon, au moins les religieux devraient-ils le visiter continuellement, eux qui sont les privilégiés de sa cour. A la cour des monarques, il ne manque jamais d'y avoir à leur suite une foule d'assistants, principalement de ceux qui ont leur logement dans le palais du prince. Et ce dernier cas est celui des religieux remplissant les monastères. Ils ont ainsi l'honneur d'habiter dans le palais qu'occupe ici-bas le roi des cieux. Mais cela même excitait la douleur du P Balthazar Alvarez, lorsqu'il considérait que les palais des princes étaient constamment pleins d'une foule de courtisans, tandis que les églises où Jésus-Christ se rend présent étaient abandonnées et désertes. Ce n'est point ainsi qu'en agissent les saints. Leur cœur plein d'amour pour Jésus-Christ les conduit aussi souvent qu'il leur est possible à visiter et assister ce roi des rois aux autels où il daigne se montrer. Saint Jean-François-Régis, trouvant l'église fermée pendant la nuit, s'agenouillait à la porte, et restait là en prière, jusqu'à ce qu'elle fût ouverte. Le saint roi Venceslas allait la nuit, même sur la neige, visiter toutes les églises où était exposé le Saint-Sacrement.

Venons à la pratique de cette dévotion que j'indique. Le moyen d'y parvenir sans grande difficulté serait celui-ci : On assignerait, pour chaque jour, une heure d'adoration devant le Saint-Sacrement à chaque religieux ou religieuse, suivant son ancienneté (excepté toutefois les infirmes). L'adoration serait continuée pendant la nuit, et alors la personne en prière, quand son heure serait achevée, irait avertir celle qui devrait la remplacer.

Voilà certainement ce que désirerait celui que son zèle portait à provoquer l'établissement de l'adoration continuelle au Saint-Sacrement. Mais comme on ne pourrait exiger de toutes les communautés un pareil exercice de cette dévotion, et parce que, dans le désir de la continuer, il ne faudrait pas aller jusqu'à manquer à ses devoirs particuliers et à l'observance des règles, on pense, pour en faciliter la pratique, pouvoir dire que dans les monastères où l'assistance au Saint-Sacrement ne saurait avoir lieu de jour et de nuit, elle doit se faire au moins pendant les douze heures du jour (chose assez facile), et que, suspendant cet exercice pendant les heures de nuit, il soit, pour les douze de la journée, désigné douze religieuses, dont chacune à son tour, pendant une heure, tiendrait compagnie au Saint-Sacrement. Que si la religieuse désignée se trouvait empêchée par son emploi dans le monastère ou pour l'accomplissement de la règle, son heure pourrait être assignée à une autre que rien n'empêcherait et qui voudrait y vaquer. En parvenant ainsi à régler l'exercice de cette dévotion, combien ne se rendrait-on pas agréable à Jésus présent dans l'eucharistie !

Ayant ainsi levé tout obstacle et toute difficulté qui pouvait se rencontrer, il y a lieu d'espérer que cette exhortation ne restera pas inutile; et que son objet sera adopté avec empressement, au moins par ces communautés nombreuses et régulières, où fleurit la dévotion au Saint-Sacrement. Dans cette vue, je recommande de nouveau, en finissant, ce saint exercice de l'oraison perpétuelle, au moins pendant les douze heures du jour devant Jésus au Sacrement, à tous les supérieurs et supérieures qui pourront l'établir, pour le mérite qu'ils en retireront devant Dieu, qui se plaît tant à l'assistance et à l'hommage rendu à son fils, demeurant au Saint-Sacrement de l'autel.

PRÉCIS DES VERTUS

A L'EXERCICE DESQUELLES DOIT S'ATTACHER UNE RELIGIEUSE QUI VEUT PARVENIR A LA SAINTETÉ.

Il serait bon de lire cet abrégé toutes les fois que l'on fait un jour de retraite, pour voir les points où l'on manque.

I. Désirer de s'avancer toujours de plus en plus dans l'amour de Jésus-Christ. Les saints désirs sont les ailes qui servent aux âmes à voler vers Dieu. Pour cela il faut souvent méditer sur la passion de notre Sauveur. Faire pendant le jour de fréquents actes d'amour envers Jésus-Christ, en commençant le matin, dès le moment de son réveil, et faisant en sorte de ne s'endormir qu'en réitérant un acte d'amour Adresser constamment à Jésus-Christ la demande de son saint amour.

II. Faire sa communion aussi souvent qu'il se peut dans la semaine, avec la permission de son directeur, et pendant le jour faire plusieurs communions spirituelles, au moins trois.

III. Visiter le Saint-Sacrement au moins une fois le jour, et, dans cette visite, après les actes de foi, de reconnaissance, d'amour et de contrition, prier avec ferveur, pour obtenir le don de persévérance et du saint amour. Et lorsqu'il vous arrivera des troubles, des pertes, des affronts ou autres choses fâcheuses, avoir recours au Saint-Sacrement, au moins de l'endroit où l'on se trouve.

IV Tous les matins, en se levant, s'offrir à Dieu comme prête à souffrir sans murmure toutes les contrariétés qui pourront survenir, et quand ces choses arrivent, dire toujours : Seigneur, que votre volonté soit toujours accomplie.

V Se réjouir de la béatitude infinie de Dieu. Une personne qui aime Dieu plus qu'elle-même, doit être plus touchée de la félicité de Dieu que de la sienne propre

VI. Désirer le Paradis, et par ce motif désirer la mort, qui

nous délivrera du danger de perdre Dieu, et nous ouvrira le séjour où nous pourrons l'aimer de toutes nos forces et éternellement.

VII. Désirer et faire en sorte, autant qu'il dépend de soi, que tous soient animés de l'amour de Jésus-Christ; et pour cela parler souvent avec ses compagnes de ce saint amour.

VIII. Agir avec Dieu sans aucune réserve, ne lui refusant jamais rien de ce qui peut lui plaire, et rechercher encore tout ce qu'on pense pouvoir lui plaire, en donnant même toujours la préférence à ce qui doit lui plaire le plus.

IX. Prier tous les jours pour les âmes du purgatoire et pour les pauvres pécheurs.

X. Diriger toutes ses actions dans le seul but de plaire à Jésus-Christ et dire au commencement de chacune d'elles : Seigneur, que ceci soit tout pour vous.

XI. S'offrir plusieurs fois le jour à Jésus-Christ, pour souffrir toute peine en vue de son amour, et dire : Mon Jésus, je me donne toute à vous; me voici, faites de moi ce qu'il vous plaira.

XII. Se résoudre à mourir plutôt que de commettre un péché de propos délibéré, même véniel.

XIII. Se refuser ses propres satisfactions même licites; le faire au moins deux ou trois fois le jour. Et quand nous entendons parler de richesses, d'honneurs, de plaisirs du monde, pensons que tout finit, et disons alors : Mon Dieu, je ne désire que vous, et rien de plus.

XIV Faire chaque jour deux heures d'oraison mentale, ou au moins une heure.

XV Aimer la solitude et le silence, pour s'entretenir et converser seule à seul avec Dieu; et pour cela il faut aimer le chœur et la cellule, et fuir la grille, la porte et le belvédère.

XVI. Pratiquer toutes les mortifications extérieures que permet l'obédience; mais s'attacher spécialement aux mortifications intérieures, comme de s'abstenir de toute curiosité, de toute riposte aux injures, de tout acte, en un mot, qui ait pour tout but notre propre satisfaction.

XVII. Vaquer à chaque exercice de dévotion comme si c'était le dernier que nous dussions faire, et pour cela nous rappeler souvent la pensée de la mort dans la méditation. Etant au lit, penser que nous aurons à y rendre un jour notre dernier soupir.

XVIII. Ne pas abandonner nos dévotions accoutumées ni aucune bonne œuvre, soit par respect humain, soit à cause des aridités ou des ennuis que nous pourrons y trouver.

XIX. Ne point se plaindre pendant ses maladies du peu d'assistance qu'on reçoit des médecins ou des sœurs; et s'étudier à cacher autant que possible les souffrances qu'on endure.

XX. Chasser et surmonter la tristesse, en conservant, dans les contrariétés qu'on éprouve, sa tranquillité et un visage serein, toujours le même. Celui qui ne veut que ce que Dieu veut ne doit jamais se laisser aller à l'affliction.

XXI. Dans les tentations, recourir promptement et avec confiance à Jésus et à Marie, en cessant de répéter: Jésus! Marie, tant que durera la tentation.

XXII. Mettre toute notre confiance, premièrement dans les mérites de la passion de Jésus-Christ, et puis dans l'intercession de Marie, et demander chaque jour à Dieu d'augmenter en nous cette confiance.

XXIII. Après une faute commise ne pas se laisser troubler et décourager, quand même on retomberait plusieurs fois dans la même faute, mais s'en repentir tout aussitôt, et former de nouveau la résolution de s'amender, en redoublant de confiance en Dieu.

XXIV Faire du bien à qui nous fait du mal, au moins en priant Dieu pour la personne.

XXV Répondre avec douceur à qui nous maltraite en faits ou en paroles, de manière à le ramener à nous.

XXVI. Quand nous nous sentirons affectés et troublés, il est bon que nous gardions le silence, jusqu'à ce que notre âme se soit rassérénée; car autrement nous commettrions mille fautes, même sans nous en apercevoir.

XXVII. Quand il s'agit pour nous de reprendre quelqu'un, soyons attentifs à choisir pour cela un temps où nous ne soyons troublés, ni nous, ni la personne qu'il s'agit de reprendre; sans cela, la correction serait plus nuisible qu'utile.

XXVIII. Dire toujours du bien de tout le monde, et excuser le prochain sur l'intention, quand nous ne pouvons le faire de l'action elle-même.

XXIX. Prêter secours à notre prochain, autant que nous le pouvons, et spécialement à ceux qui nous sont hostiles.

XXX. Ne rien faire ou dire qui puisse déplaire à autrui, à moins que ce ne soit pour plaire davantage à Dieu. Que s'il nous arrive de manquer à la charité envers le prochain, demandons-lui-en pardon, ou au moins parlons-lui avec douceur; il faut toujours parler avec mansuétude et à voix basse.

XXXI. Offrir à Dieu les mépris dont on est l'objet; sans jamais s'en plaindre à d'autres.

XXXII. Observer ponctuellement les règles du monastère. Saint François de Sales disait que la plus austère pénitence pour un religieux était de renoncer à sa propre volonté, et de s'en tenir à ce que l'observance des règles soit comme le prêtre qui à chaque instant en offre à Dieu le sacrifice. Il répétait souvent que la prédestination d'un religieux était attachée à son amour pour les règles qu'il avait embrassées : et il ne recommandait rien autre chose aux supérieurs, pour s'acquitter dignement de leur charge, que d'observer les règles de leur maison et de les faire observer aux autres.

XXXIII. Regarder ses supérieurs comme la personne même de Jésus-Christ, et en conséquence leur obéir ponctuellement et sans réplique.

XXXIV Pour ce qui est de l'humilité, aimer à remplir les offices les plus bas. Choisir pour soi les objets les plus pauvres. S'humilier, même envers les dernières de ses sœurs. Ne parler de soi ni en bien ni en mal; car dire de soi-même du mal peut quelquefois fomenter l'orgueil. Ne jamais s'excuser quand on reçoit un reproche, ni même quand on est victime

d'une calomnie ; à moins qu'il ne soit absolument nécessaire de nous justifier pour éviter le scandale d'autrui.

XXXV Visiter et assister le plus qu'on le peut les malades, et de préférence les personnes les plus abandonnées.

XXXVI. Se répéter souvent à soi-même : Je suis venue dans ce monastère, non pour y vivre contente, mais pour y souffrir; non pour y avoir mes aises, mais pour vivre dans la pauvreté; non pour y être honorée, mais pour être méprisée ; non pour faire ma volonté, mais pour faire celle des antres.

XXXVII. Renouveler sans cesse la résolution de travailler à se rendre sainte, et ne pas s'en laisser dégoûter par quelque état que ce soit de tiédeur où l'on se trouve.

XXXVIII. Renouveler chaque jour les vœux de sa profession.

XXXIX. Se conformer pleinement à la divine volonté, dans toutes les choses qui peuvent nous affecter péniblement, comme les douleurs, les infirmités, les affronts, les contradictions, les pertes de biens, la mort de nos parents ou d'autres personnes qui nous sont chères. Et pour cela diriger tous ses actes, ses communions, ses méditations, ses prières dans le but d'obtenir de Dieu qu'il nous fasse aimer et exécuter fidèlement sa sainte volonté.

XL. Se recommander aux prières des personnes pieuses; mais plus encore à l'intercession des saints du Paradis, et spécialement à la très-sainte Marie, estimant par-dessus tout la dévotion envers cette divine mère, et s'efforçant toujours de la faire adopter aux autres.

MAXIMES SPIRITUELLES

QUE DOIT SUIVRE UNE RELIGIEUSE.

A quoi servirait de gagner le monde entier, si l'on perd son âme?

Toute chose finit; l'éternité jamais.

Perdons tout, mais ne perdons pas Dieu.

Aucun péché, quelque léger qu'il soit, n'est un léger mal.

Si nous voulons plaire à Dieu, il faut faire abnégation de nous-mêmes.

Toute chose faite pour notre propre satisfaction, l'est en pure perte.

Pour nous sauver, ne soyons jamais sans trembler à la pensée du péché.

Mourir à soi-même, et ne chercher qu'à plaire à Dieu.

Le péché, voilà le seul mal qu'il faut redouter. Tout ce que Dieu veut est bien, et nous devons le vouloir sans réserve.

Qui ne veut et ne désire autre chose que Dieu, est content de tout ce qui arrive.

Je dois me figurer que, dans tout l'univers, il n'y a que Dieu et moi.

Le monde entier ne saurait contenter notre cœur. Dieu seul peut le contenter

Le bien consiste uniquement à aimer Dieu ; et l'amour de Dieu consiste à faire sa volonté.

Notre unique richesse est toute dans la prière. Celui qui prie obtient tout ce qu'il demande.

Tenez pour perdu le jour où vous aurez manqué à faire l'oraison mentale. Qui néglige l'oraison, disait sainte Thérèse, se précipite soi-même et volontairement dans l'enfer.

Ne pas laisser passer un seul jour sans faire une lecture spirituelle.

Les points d'honneur sont la peste de la dévotion.

Pour être vraiment humble de cœur et non de bouche, il ne suffit pas de confesser qu'on est digne de mépris, mais il faut réellement se complaire à essuyer les mépris.

Et de quoi est capable une religieuse, si elle ne sait pas souffrir un affront pour l'amour de Dieu? Quand vous recevrez une injure, prenez tout sur le ton de plaisanterie.

Pour quiconque pense à l'enfer qu'on a mérité, toute peine paraît légère.

Qui aime la pauvreté possède tout. Dans les choses du monde, il faut choisir ce qu'il y a de plus méprisé ; dans les choses de Dieu, il faut choisir ce qu'il y a de mieux.

Une religieuse parfaitement obéissante est la joie de Dieu et de son monastère.

La vraie charité consiste à faire du bien à qui nous fait du mal, et à le gagner par ce moyen.

A quoi nous peuvent servir les richesses et les honneurs, à l'article de la mort?

C'est une bien grande faveur de Dieu que d'être appelée à son saint amour.

Dieu ne laisse sans récompense aucun bon désir.

Aucun attachement, même dans ce qui est bon, n'est bon.

Soyons reconnaissants, mais premièrement envers Dieu, Pour cela soyons résolus à ne jamais rien refuser à Dieu, nous attachant toujours aux choses qui peuvent lui plaire le plus.

La plus belle oraison est celle que nous faisons quand nous sommes malades et que nous nous conformons à la divine volonté. La sainteté de la vie et la satisfaction de nos goûts ne peuvent s'accorder ensemble.

Qui se confie en soi-même est perdu : qui se confie en Dieu peut tout.

Quel plus grand plaisir peut avoir une âme, que de savoir qu'elle plaît à Dieu?

Dieu est prompt à se donner tout entier à qui abandonne tout pour son amour.

L'unique voie pour nous rendre saints est la voie des souffrances.

C'est par les sécheresses d'esprit et les tentations que Dieu éprouve ceux qui l'aiment.

Celui qui aime Dieu et se confie en lui ne saurait se perdre.

On supporte tout avec patience, quand on considère Jésus-Christ en croix.

Dans cette vie, plus on aime Dieu, plus on a de contentement. Tout, au contraire, devient tourment quand on ne le fait pas pour Dieu.

Les inquiétudes de toute espèce, même dans un but louable, ne nous viennent jamais de Dieu.

Il suffit de ne pas cesser de cheminer, pour être sûr d'arriver.

Qui veut Dieu et Dieu seul, est riche, il est riche, content, il n'a besoin de rien, et il se rit de tout le monde.

Rien ne peut suffire à celui à qui Dieu ne suffit pas. Dieu, Dieu, et rien de plus.

ÉLANS D'AMOUR A JÉSUS-CHRIST

O mon Jésus! vous seul me suffisez.

O mon amour, ne permettez pas que je me sépare jamais de vous.

Ah! quand viendra le jour où je pourrai vous dire : Mon Dieu, je ne puis plus vous perdre?

Seigneur, et qui suis-je donc que vous cherchiez tant à être aimé de moi?

Et qui pourrai-je aimer, si je ne vous aime pas, ô mon Jésus?

Me voici, Seigneur, disposez de moi comme il vous plaira.

Donnez-moi votre amour, et je ne vous demande rien de plus.

Faitez que je sois tout entière à vous avant que je meure.

Père éternel, pour l'amour de Jésus-Christ, ayez pitié de moi.

Mon Dieu, je ne veux que vous, rien que vous.

Oh! que ne puis-je, mon Jésus, me sacrifier tout entière pour vous, qui vous êtes sacrifié tout entier pour moi.

Si je mourais en état de péché, je ne pourrais plus vous aimer. Maintenant que je le puis, je veux vous aimer autant que je le pourrai.

Je vous consacre tout ce qui me reste de vie.

Je veux tout ce que vous voulez, et rien que ce que vous voulez.

Faites, mon Jésus, que je vous trouve apaisé envers moi, la première fois que je vous verrai.

Faites-moi mourir avant qu'il puisse m'arriver de vous offenser

Vous ne m'abandonnerez pas, je ne vous abandonnerai pas non plus. Toujours nous nous aimerons, ô mon Dieu, et dans cette vie et dans l'autre.

Ah! je serais trop ingrate si, après tant de grâces, je ne vous aimais que faiblement.

Vous vous êtes donné tout à moi : je me donne tout entière à vous.

Vous aimez qui vous aime. Je vous aime, aimez-moi donc aussi. Si je vous aime trop peu, donnez-moi vous-même l'amour que vous désirez de moi.

Vous m'avez imposé par trop de bienfaits l'obligation de vous aimer ; faites-moi tout surmonter pour vous plaire.

Acceptez d'être aimé d'une âme, qui vous a causé tant de déplaisirs.

Faites-moi comprendre, ô mon Dieu, tout le bien qui est en vous, afin que je puisse vous aimer dignement.

Je veux vous aimer beaucoup dans cette vie, pour pouvoir vous aimer beaucoup dans l'autre.

J'espère vous aimer éternellement, ô Dieu éternel!

Oh! que ne vous ai-je toujours aimé! oh! que ne suis-je morte plutôt que de vous offenser!

Je vous fais don de ma volonté, de ma liberté. Disposez de moi comme il vous plaira.

Je veux que mon unique contentement soit de vous contenter, ô bonté infinie.

O mon Dieu, je me réjouis de ce que vous êtes infiniment heureux.

Vous qui êtes tout-puissant, rendez-moi sainte.

Vous m'avez cherchée quand je vous fuyais, vous m'avez aimée, lorque je dédaignais votre amour : ah! ne m'aban-

donnez pas maintenant que je vous cherche et vous aime.

Qu'aujourd'hui soit le jour où je me donne tout entière à vous.

Infligez-moi toutes les peines, mais ne me privez pas de vous aimer.

Je vous rends grâces de ce que vous me donnez le temps de vous aimer. Je vous aime, mon Jésus, je vous aime ; et j'espère terminer ma vie en répétant : Je vous aime, je vous aime.

Je veux vous aimer sans réserve, et faire tout ce que je pourrai savoir qui puisse vous plaire.

Je préfère votre contentement à tous les contentements du monde.

J'accepte toutes les peines, pourvu que je vous aime, ô mon Dieu !

Oh ! puissé-je, mon Jésus, mourir pour vous qui êtes mort pour moi !

Oh ! que ne puis-je faire que tout le monde vous aime comme vous le méritez !

O volonté de Dieu, vous êtes mon amour !

O Dieu d'amour, donnez-moi de vous aimer.

O Marie, attirez-moi tout entière à Dieu !

O ma mère, faites que j'aie toujours recours à vous !

Vous avez à faire de moi une sainte : ainsi je l'espère.

Vive Jésus, notre amour, et Marie, notre espérance !

PRESSANTES EXHORTATIONS

A UNE RELIGIEUSE

D'AVANCER DANS L'AMOUR DE JÉSUS-CHRIST, SON DIVIN ÉPOUX.

La sainte charité, ou l'amour divin, est ce qui rend les âmes saintes. Quand la charité entre dans une âme, toutes les vertus y entrent avec elle [1] Et quand l'amour divin vient à manquer

1. Venerunt autem mihi omnia bona pariter cum illa. (*Sap.* IV, 11.)

à une religieuse, aussitôt les vertus font défaut et les fautes se multiplient. De là ce mot de saint Augustin : *Ama et fac quod vis*; aime Dieu, et fais ce que tu voudras. Oui ; car celui qui aime Dieu véritablement fait tous ses efforts pour lui plaire, et fuit au contraire tout ce qui pourrait le moins du monde l'offenser. Et voilà d'où vient qu'il y a tant de religieuses dans les monastères, et cependnnt très-peu de saintes; c'est que l'on y aime peu Jésus-Christ, lui qui nous a tous aimés et est mort pour tous, mais qui a un amour tout spécial et a tout spécialement donné sa vie pour les âmes qu'il a soustraites aux périls du monde, pour se les attacher uniquement. Sainte Marie-Magdeleine de Pazzi, interrogée par ses compagnes pourquoi elle baisait si souvent les murs du monastère, leur répondit : Parce que ces murs me délivrent des périls du monde.

Mais, ma chère sœur, si vous vous trouviez être une de ces religieuses qui vivent dans le relâchement et ne cherchent point à s'amender, réfléchissez et pensez que par vos vœux sacrés vous avez renoncé au monde : par le vœu de pauvreté, vous avez renoncé à vos aises ; par celui de chasteté, à toute satisfaction des sens ; par celui d'obéissance, à votre propre volonté. Vous avez en un mot renoncé à tous les biens que pouvait vous offrir le monde. Ne veuillez donc pas aujourd'hui retourner, pour ainsi dire, au monde, en plaçant votre affection dans quelque chose de terrestre : ce qui déplairait souverainement à Jésus-Christ, qui se tient pour très-offensé qu'une de ses épouses, consacrée à son amour, aime quelque chose hors de lui.

Vous avez quitté le monde et ses plaisirs, vous vous êtes emprisonnée entre quatre murailles ; vous vous êtes privée de votre liberté et séparée de vos parents ; de plus, dans le monastère, vous portez les charges de la communauté. Je dis cela non certes pour que vous vous glorifiiez d'avoir fait beaucoup pour Dieu ; car tout cela, au contraire, est très-peu de chose en comparaison de la gloire immense que Dieu vous prépare dans le paradis, et même en comparaison de cette douce paix qu'il fait encore éprouver dans cette vie à ses épouses, qui

ont tout abandonné pour l'amour de lui. Mais parce qu'il y a une très-grande consolation pour une religieuse dévote à dire avec amour un : « Mon Dieu et mon tout, » *Deus meus et omnia*, ou encore devant le Saint-Sacrement de l'autel, avec un soupir enflammé : Mon Jésus, je ne veux que vous seul, et rien de plus ; ou bien avec un regard amoureux fixé sur le crucifix : Et si je ne vous aime pas, qui voudrais-je aimer ? Tout cela, je le répète, est peu de chose ; mais suffit. Maintenant, pour vivre selon votre état, vous avez nécessairement beaucoup à souffrir ; or, que voulez-vous faire ? Voulez-vous par hasard, après avoir abandonné le monde, votre maison, vos parents, vous exposer au danger de vous damner dans le monastère ? Une sainte religieuse s'animait par cette considération à souffrir avec patience tous les tourments de la vie présente. Eh quoi ! disait-elle, aurai-je abandonné le monde pour venir me damner dans ce monastère ? Et en effet tel est le danger que court une religieuse qui ne vit pas comme une religieuse, mais qui est dans une tiédeur volontaire et habituelle.

Ce n'est pas une vraie tiédeur que celle où pensent être quelques bonnes religieuses, qui, dans l'oraison ou la communion, n'éprouvent pas une dévotion sensible, et pour cela s'imaginent être abandonnées de Dieu, mais qui pourtant n'abandonnent pas leurs saints exercices, bien que tout leur semble chose perdue. Non, rien n'en est perdu ; qu'elles continuent à suivre constamment leurs dévotions accoutumées ; car Jésus-Christ les récompensera de tout ce qu'elles auront fait ; et plus auront été grandes les peines endurées par elles, plus seront grandes aussi les consolations avec les jours de paix que leur fera goûter le Seigneur. La véritable tiédeur est l'état de celles qui commettent des fautes délibérément, sciemment, sans en faire aucun cas, et qui ne pensent point à s'amender. Celles-ci sont dans un grand danger de se damner, parce que, comme elles se trouvent peu attachées à Dieu et dans une grande faiblesse spirituelle, il n'est pas difficile au démon de les faire tomber dans quelque péché grave, qui les met en état de perdition.

Eh quoi! pensez-vous qu'il n'y ait point de religieuses en enfer? Hélas! combien en verrons-nous de damnées au jour du jugement, puisqu'un grand nombre d'entre elles s'abandonnant pendant leur vie à l'habitude du péché, au moins véniel, on doit raisonnablement craindre que Dieu ne les vomisse et ne les abandonne, suivant cette menace faite dans l'Apocalypse : Mais parce que vous êtes tiède, je m en vais vous vomir [1]! Une tasse d'eau chaude mêlée à une d'eau froide, à quoi peut-elle servir qu'à provoquer le vomissement? et telle est justement, à l'égard de Dieu, la vie d'une religieuse tiède, qui s'endort sur ses fautes habituelles, qui mêle la dévotion avec le péché, l'oraison avec les conversations mondaines, la communion avec les affections terrestres. Tous ses discours sont pleins de vanité ; elle dit tout haut qu'elle se reconnaît la pire de toutes, et puis elle prétend être préférée à toutes et exige l'estime de toutes, et s'il lui est parfois adressé une parole injurieuse, elle se dresse comme une tigresse : souvent elle lance des paroles contre le prochain : souvent elle se vante de la noblesse de sa maison et de ses parents : elle se montre surtout très-jalouse de sa propre estime, et dit : « L'estime de moi-même, je ne la cède à personne. » Aussi prétend-elle l'emporter en tout ce qu'elle entreprend, le monde dût-il tomber en ruines. Cette malheureuse estime, de soi-même est la perte d'un grand nombre de religieuses.

Elle dit encore qu'elle mérite mille enfers pour ses péchés ; et puis elle ne peut souffrir une maladie, une douleur, une simple contrariété, tandis qu'elle se montre impatiente envers toutes les autres. Elle dit qu'elle ne veut que Dieu seul; et puis elle désire entendre et voir les curiosités du monde. Elle veut Dieu seul, et puis elle ne veut pas cesser de perdre le temps au parloir en des conversations inutiles et parfois dangereuses. Elle veut Dieu seul, et puis elle se refuse à l'obéissance, même après les demandes et les prières réitérées de l'abbesse. Une religieuse qui mène une vie ainsi pleine d'imperfections, et qui mêle le monde avec Dieu, les dévotions

1. Sed quia tepidus es, incipiam te emovere. (*Apoc.* III, 16.)

avec le péché, que fait-elle autre chose que se moquer de Dieu? Mais Dieu ne souffre pas qu'on se moque de lui : *Deus non irridetur*

Il faut donc que celle qui se trouve dans ce misérable état prenne la résolution de se donner toute à Dieu. Autrement il y a beaucoup à craindre qu'elle ne se perde, surtout si elle a fait plusieurs fois des exercices spirituels, si elle a reçu de Dieu des avertissements particuliers et des lumières qui lui auront donné plusieurs fois la pensée de s'amender, qui l'auront portée même à commencer de le faire, mais pour retomber toujours dans les mêmes habitudes de péché. O ma sœur, si par malheur vous vous trouvez dans ce déplorable état, ne perdez pas courage; car Dieu sera prompt à vous aider à sortir de votre tiédeur, pourvu que vous le vouliez. Mais si vous le voulez réellement, vous n'hésiterez pas à vous faire violence, et vous prierez instamment Jésus-Christ de vous accorder son secours. La prière est toute-puissante : *Qui petit, accipit :* qui prie, obtient : c'est une promesse de Dieu même qui ne peut manquer. Priez donc et persistez dans la prière : mais il faut en outre que vous vous fassiez violence : *Violenti rapiunt illud.* L'Evangile dit que le paradis n'est conquis que par ceux qui se font violence pour l'obtenir. Il faut ici de la résolution : une résolution forte d'en finir avec le monde, et de vous donner tout entière et sans réserve à Dieu, peut suffire pour vous rendre sainte. Ne vous laissez pas effrayer à la vue de vos nombreux défauts habituels ; une âme résolue vient à bout de tout. J'ai dit une forte résolution, et non celle de quelques-unes qui voudraient bien, mais qui restent irrésolues. Le démon n'a pas peur des âmes irrésolues, disait sainte Thérèse. Et que voulez-vous attendre davantage? Que Dieu vous envoie la mort, et que la mort vous retrouve dans ce même trouble et ce même désordre de conscience où vous vivez, après tant de lumières et de secours reçus dans vos exercices spirituels, et en tant d'autres occasions, et auxquels vous avez si mal répondu jusqu'ici?

Prenez donc courage, et demandez-vous à vous-même,

comme faisait autrefois saint Bernard, une fois entré dans son monastère : Bernard, qu'es-tu venu faire ici? *Bernarde, ad quid venisti?* Et pourquoi me suis-je faite religieuse? Est-ce pour perdre mon âme? Et si par hasard quelqu'une disait: Mais je ne me suis pas faite religieuse de mon plein gré, mais seulement pour ne pas déplaire à mes parents; à celle-là je répondrais : Maintenant donc, que vous vous trouvez engagée dans l'état religieux, que voulez-vous faire? Voulez-vous vous créer à la fois un enfer en deçà, et un enfer au delà? Faites donc aujourd'hui (comme on dit) de nécessité vertu.

J'ai dit un enfer en deçà: et en effet une religieuse qui vit dans une tiédeur habituelle et volontaire, telle que je l'ai définie plus haut, mène une vie très-malheureuse. Infortunée, lui dirai-je, vous avez laissé le monde pour vous unir à Dieu, et maintenant vous voilà loin du monde à la fois et loin de Dieu! Et qui ne plaindrait vivement une religieuse qui vit dans un si déplorable état?

Mais il y a un remède à ces maux, si elle veut en être délivrée. Qu'elle s'affermisse dans la résolution de se donner toute à Dieu. Dieu est toujours prêt à la recevoir dans ses bras, pourvu qu'elle veuille prendre les moyens qui lui sont offerts. Car, pour se rendre sainte, il ne suffit pas de se dire : Je veux me rendre sainte ; mais il faut en prendre les moyens. Avant tout, il est nécessaire d'écarter tous les empêchements; il faut ôter de son cœur toute rancune contre le prochain; il faut en ôter également et en bannir tous les attachements à quelque personne que ce soit, tant au dehors qu'au dedans du monastère. Jésus-Christ est un époux jaloux, spécialement de notre cœur; il veut entièrement et pour lui seul le cœur de ses épouses. Il faut en un mot écarter tout ce qui pourrait être un empêchement au progrès de l'âme dans l'amour divin, comme sont les grilles (*a*) et toutes les conversations et occupations oiseuses. Toutes les religieuses qui aiment de cœur Jésus-Christ, aiment la solitude, les lieux qu'elles préfèrent sont le

a) Le texte italien porte *grazie*. C'est sans doute *grate* qu'il fallait imprimer. (*L'éditeur.*)

chœur et la cellule, parce que là elles entendent plus souvent la voix de Jésus-Christ.

Il faut en outre s'attacher à nourrir dans son cœur ce saint amour; et voici les moyens pour y parvenir : 1° L'oraison mentale; il ne suffit pas à une religieuse de la seule oraison de la communauté : pour s'avancer dans la perfection, elle a besoin de beaucoup d'oraison. L'oraison est la fournaise où s'allume et s'entretient le feu de l'amour divin; tous les saints se sont rendus tels par l'oraison; or, pour tirer un très-grand profit de l'oraison, il ne faut pas cesser d'avoir devant les yeux le souvenir de la passion de Jésus-Christ. L'amour qui n'est pas produit par la passion est faible, disait saint François de Sales. — 2° La lecture spirituelle, qui est la compagne fidèle de l'oraison. Dans l'oraison, nous parlons à Dieu; c'est Dieu qui nous parle dans la lecture. Or, la lecture des Vies des saints est peut-être la plus utile et la plus profitable de toutes. — 3° La communion fréquente. Ce moyen est le plus efficace de tous.

Mais, dira telle religieuse, pour communier souvent, il faut éviter avec soin toutes les imperfections ; comment ferai-je, moi qui y suis si imparfaite? Ma chère sœur, point de doute que pour communier souvent, il faille se défaire de ses défauts; mais cela s'entend des fautes pleinement volontaires et habituelles. Du reste, si une religieuse qui fréquente la communion, tombe quelquefois par faiblesse dans une faute vénielle, elle ne doit point pour cela abandonner la fréquentation de la sainte Table. Il suffit qu'elle en ait un vrai repentir dans le cœur avec une sincère résolution de n'y plus retomber, et qu'elle s'en confesse, si elle en a la commodité; sinon, qu'elle communie. D'ailleurs les personnes qui désireraient voir ce sujet traité plus au long que dans cet opuscule où il n'est qu'indiqué, peuvent lire mon ouvrage intitulé : *La vraie épouse de Jésus-Christ, ou la religieuse sanctifiée.*

Enfin, la religieuse qui veut se faire sainte doit se mettre sans cesse et entièrement en accord avec la divine volonté, recevant avec calme et patience les maladies ou autres choses

désagréables qui lui arrivent. *Fiat voluntas tua*, c'est là la parole qui se trouve toujours dans le cœur et sur les lèvres des saints, parce que le véritable amour de Dieu a pour caractère une volonté toujours conforme à la volonté de Dieu. Je finis. Prenons courage et faisons-nous saints. Jésus-Christ est toujours prêt à nous aider. Nos fautes passées ne doivent pas nous effrayer : il a promis lui-même de les oublier toutes, lorsque nous nous appliquerions à l'aimer de cœur. Et qui pourrions-nous aimer, mes chères sœurs, si nous n'aimions pas Jésus-Christ, lui qui a versé tout son sang pour nous dans sa passion, et qui nous donne sa propre chair en nourriture dans la communion? Que peut faire de plus un Dieu pour gagner notre amour? *Charitas Christi*, dit saint Paul, *urget nos*; l'amour que nous porte Jésus-Christ nous presse, nous force, pour ainsi dire, de l'aimer. Aimons-le donc d'aujourd'hui à toujours, et aimons-le sans réserve. Celle qui garde quelque réserve avec Dieu, et ne se donne pas tout entière à lui, reste toujours en danger de l'abandonner. Une religieuse qui s'est réellement donnée toute à Dieu, ne se plaint jamais de rien. Elle est satisfaite d'être pauvre; elle ne désire point de paraître, et elle aime à être placée (comme on dit) à la queue des autres. Elle aime la règle, remplit avec obéissance tous les offices dont on la charge, et accepte avec résignation et calme les mépris, les maladies, et toutes les choses fâcheuses. Au contraire, la religieuse qui ne s'est pas donnée toute à Dieu, dédaigne la règle, ne peut souffrir aucune contrariété, se plaint de tout, veut que rien ne lui manque, prétend paraître la mieux estimée de toutes, être honorée par les emplois les plus relevés, ou bien elle trouble et bouleverse tout le monastère. Or, cette âme dans laquelle abondent habituellement les passions, est en grand péril de se perdre, parce que toute passion vicieuse, en s'emparant d'une âme, lui ôte en même temps la lumière, et que cheminer dans l'obscurité, c'est courir le danger de tomber dans un précipice. Ainsi, je le répète, mes sœurs, si nous voulons assurer notre salut éternel, donnons-nous entièrement à Jésus-Christ, et adressons-lui souvent ces

paroles : Mon Jésus, je vous veux vous seul, et rien de plus. Et recommandons-nous aussi à sa divine Mère, la priant toujours ainsi : Ma reine et ma mère, faites-moi aimer Jésus-Christ, et je ne vous demande rien de plus.

PRIÈRE.

Mon Jésus, qui devez un jour être mon juge, *Ne projicias me a facie tua*, ne me repoussez pas de devant votre face. Je reconnais combien de fois vous m'avez appelée à me donner tout entière à vous ; je vous ai bien souvent fait la promesse de le faire, mais toujours j'y ai été infidèle ; et qu'est-ce que j'attends ? Attends-je que vous m'abandonniez à mes passions, et qu'ainsi je me perde et que j'aille me précipiter en enfer ? Ah ! prenez pitié de moi et recevez-moi, aujourd'hui que je me propose fermement de me donner toute à vous, je dis tout entière et sans réserve. Je ne puis rien espérer de mes propres forces, je ne compte que sur l'effet de votre infinie bonté. Aidez-moi donc ; faites-le par ce sang que vous avez répandu pour moi, et dans lequel je fonde toute ma confiance. Je me confie encore en votre intercession, ô puissante mère de Dieu ; priez, vous, pour moi ; une prière de vous peut me faire sainte. La mort s'approche et va m'atteindre, je ne veux point mourir dans l'état défectueux où j'ai vécu jusqu'ici. Secourez-moi, ma reine, et faites que je sois toute à Dieu, comme il veut que je le sois. Amen. Ainsi je l'espère, qu'il en soit ainsi.

AVIS ADRESSÉS

AUX RELIGIEUSES DU SAINT-RÉDEMPTEUR

DEMEURANT DANS LES MONASTÈRES DE LA VILLE DE SAINTE-AGATHE ET DE SCALA.

I. Il faut avant tout s'attacher avec un soin jaloux à conserver la vie commune. On n'a que trop appris par expérience qu'en supprimant la vie commune, toute vie spirituelle avait été perdue dans beaucoup de communautés.

II. On doit pareillement observer la plus parfaite obéissance aux règles. Saint François de Sales, nous enseigne que la prédestination des religieuses est attachée à l'observance de la règle. Le monastère dans lequel on refuse d'obéir à qui préside, et où chaque religieuse veut faire sa volonté particulière, n'est plus une maison de salut, mais une maison de troubles, de disputes et de péchés.

III. Au premier coup de la cloche qui appelle à un exercice commun, chacune doit quitter à l'instant ce qu'elle fait, quoi que ce puisse être.

IV Les maîtresses doivent s'attacher à bien instruire les novices sur toutes les règles et les bons usages de la communauté. Et cela doit être également pratiqué par les maîtresses des pensionnaires à l'égard de leurs élèves, au moins quant aux points principaux.

V Une bien belle maxime est celle-ci de saint François de Sales : Ne rien demander ; ne rien refuser. Ne rien demander ; si une religieuse recherche tel ou tel emploi, par la raison même qu'elle le demande, il doit lui être refusé ; car elle ne pourrait y acquérir aucun mérite, et elle y commettrait au contraire mille fautes. Du reste, ce n'est pas une faute de rechercher les emplois les plus humbles, par amour pour l'humilité ; mais quand on ne les obtient pas, il faut se tenir également satisfait. Ne rien refuser ; quand un office est désigné à une religieuse, elle doit l'accepter sans observation, sauf seulement à déclarer les inconvénients cachés qui pourraient être ignorés de la supérieure ; mais après cela il faut obéir sans réplique, que ce soit un office d'humilité, ou un emploi d'honneur.

VI. Tenir pour certain (comme d'ailleurs c'est de foi) que nous ne pouvons rien faire de bon ni avoir même aucune bonne pensée, si cela ne vient de Dieu. C'est pourquoi nous devons tout attendre de Dieu, et le prier toujours de nous venir en aide, nous défiant tout à fait de nous-mêmes, et répétant toujours avec le serviteur de Dieu, frère Léonard de Port-Maurice : « Mon Jésus, miséricorde, mon Jésus, miséricorde. »

VII. Aimer la pauvreté et la pratiquer, en ne tenant jamais rien en propre sans une permission expresse. Pour ce qui est du vêtement ou des meubles de la cellule, imiter les religieuses les plus pauvres, sans cependant affecter de singularité. Du reste, qu'aucune ne rougisse de porter des habits rapiécés; les pièces font l'ornement et le joyau des bonnes religieuses. Pour les meubles, ceux qui doivent nous être les plus chers, ce sont les images de Notre-Seigneur crucifié et de la Vierge, qui seront pour nous un puissant soutien au moment de la mort.

VIII. Que toute religieuse se garde plus que de la mort d'introduire un abus contraire à l'exacte observance. Tous les monastères ont commencé par une vie sainte, et puis, d'abus en abus, ils sont tombés peu à peu dans le relâchement. Les abus une fois introduits dans les couvents ne peuvent plus en être expulsés.

IX. Que chacune soit exacte à assister aux exercices communs qui se font au chœur, spécialement aux heures canoniales, en n'y manquant jamais sans une absolue nécessité.

X. Il faut avoir soin de fuir la grille, et n'y aller que pour parler à ses parents seulement du premier ou du second degré, et toujours (autant qu'il est possible) avec la permission de la supérieure. Et encore doit-on abréger le plus qu'on pourra ces entretiens avec les parents eux-mêmes, car le temps passé à la grille est toujours du temps perdu. Tous ses plaisirs, une bonne religieuse les trouve ou au chœur, devant le Saint-Sacrement, ou dans sa cellule, au pied du crucifix, ou bien encore dans les chambres de malades, comme le pratiquait sainte Marie-Madeleine de Pazzi.

XI. Qu'on s'abstienne d'introduire de nouvelles formules particulières d'oraisons dans le chœur, parce qu'ainsi le temps manqerait aux religieuses appelées à converser seules à seul avec Dieu.

XII. Hors le temps de la récréation la religieuse doit être constamment occupée à servir la communauté ou à faire oraison, et jamais, hors de ces heures de récréation, elle ne doit s'entretenir et discourir avec ses sœurs.

XIII. Chaque religieuse devra s'appliquer à l'ouvrage des mains aux heures qui y sont destinées.

XIV Que chaque religieuse fasse des exercices spirituels en particulier, en outre de ceux qui se font en commun, s'entretenant alors seule à seul avec Dieu.

XV Que l'on s'interdise dans le monastère tout chant à parties, tout concert de voix et d'instruments, même aux jours de fêtes, ou aux prises de voile, ou aux professions solennelles, comme je l'ai dit dans le livre de la *Religieuse sanctifiée.* Dans le chant des religieuses il y a toujours de la vanité et plus du démon que de Dieu ; le chant est cause de mille distractions et dérangements, et même d'irrévérences au saint lieu, principalement dans les leçons qui se disent dans certains monastères en chant figuré. La religieuse qui chante ainsi cause toujours plus de tentations aux hommes qu'elle ne leur inspire de dévotion. Le chant des religieuses qui plaît à Dieu est le plain-chant exécuté par toutes en chœur.

XVI. Qu'on ne se permette jamais les masques ni les comédies, ni même les opéras religieux. L'expérience a prouvé qu'il ne naissait que des désordres et des troubles de ces sortes de divertissements. D'ailleurs, qui va ainsi chercher les choses du monde, fait bien voir qu'il n'a point encore au fond du cœur quitté le monde. La religieuse qui aime véritablement Dieu ne veut et ne recherche uniquement que les choses qui peuvent servir à l'attacher plus étroitement à Dieu.

XVII. On maintiendra la pratique de la fréquente communion, et la visite de chaque jour au Saint-Sacrement. Il ne faut pas manquer la communion accoutumée pour quelque faute commise, dans le cas où l'on n'aurait pas eu la facilité de s'en confesser. Chacune doit aussi pratiquer souvent la communion spirituelle. Pour les communions à faire et les mortifications à pratiquer, on doit en faire la demande au confesseur : car autrement il ne les accorderait pas, voyant que sa pénitente n'en montre pas le désir.

XVIII. Qu'aucune ne manque d'aller, conformément à la

règle, conférer avec la supérieure relativement à ses besoins spirituels et temporels.

XIX. Une religieuse doit être résolue à mourir plutôt que de commettre un péché véniel ou une faute volontaire.

XX. Dans toutes les tentations de pécher, recourir tout de suite à Dieu, au moins en invoquant les saints noms de Jésus et de Marie.

XXI. Dans les maladies, la religieuse doit déclarer au médecin ce qu'elle souffre, et puis suivre fidèlement toutes ses prescriptions ou ses défenses. Qu'elle offre à Dieu ses souffrances, et qu'elle se garde d'en parler avec les autres religieuses, à l'exception des infirmières, et seulement autant que la nécessité l'exige. Plusieurs malades commettent sur ce point une multitude de fautes, en entretenant les sœurs de toutes les douleurs qu'elles éprouvent dans leurs maladies. C'est dans les maladies que l'on reconnaît si une religieuse est patiente et résignée à la volonté de Dieu.

XXII. Qu'on évite les contestations. Que chacune donne son avis quand il convient, et puis, qu'elle se tienne en paix, sans s'inquiéter de voir mépriser son sentiment ; qu'elle dise du bien de toutes les autres, et qu'elle ne se permette jamais de médire d'aucune : les langues médisantes sont la peste d'un monastère.

XXIII. A l'égard des mortifications, il est certain que les saints cherchaient à en faire le plus qu'ils pouvaient ; mais afin d'éviter des excès désordonnés, aucune ne doit en faire sans la permission de la supérieure, ou du confesseur. Les pénitences qui ne viennent que de notre propre volonté ne sont guère méritoires devant Dieu.

XXIV Que l'on observe scrupuleusement la règle du silence, aux lieux et au temps où il est commandé. Dans les monastères où le silence n'est pas gardé, c'est une marque certaine qu'il n'y a point d'esprit religieux, parce qu'il n'y a ni recueillement ni oraison. Saint Bernard a écrit quelque part que le silence force en quelque sorte à méditer sur les choses célestes. Parler dans le temps du silence, ne peut guère se

faire sans tomber en faute. Qui parle beaucoup avec les créatures, parlera peu avec Dieu, et commettra des fautes nombreuses. Que les maîtresses surtout défendent rigoureusement à leurs élèves de parler entre elles, seule à seule.

XXV Que les religieuses laissent aux maîtresses l'éducation de leurs jeunes nièces. Les parentes, en voulant guider leurs nièces, empêchent leurs progrès, et dérangent toute une communauté.

XXVI. Qu'elles ne se montrent pas faciles à envoyer des lettres, et qu'elles n'en envoient aucune sans la permission de la supérieure. Quant aux lettres qui viennent de dehors, elles doivent toutes être d'abord remises ouvertes à la supérieure.

XXVII. Ne jamais permettre qu'il entre au monastère un livre qui ne traite pas de choses de piété.

XXVIII. Les maîtresses s'attacheront à bien enseigner la règle aux novices, et c est ce que devront faire également les maîtresses chargées des pensionnaires, au moins quant aux points principaux et aux pratiques de la règle, afin que bien avant le noviciat ces jeunes personnes en soient suffisamment instruites.

XXIX. Pour le fait des scrupules, il faut se soumettre entièrement aux décisions de son confesseur. Saint Philippe de Néri enseigne que nous ne devrons aucun compte à Dieu des actions que nous aurons faites par obéissance à notre père spirituel. C'est le sentiment à la fois de saint François de Sales et de sainte Thérèse, qu une religieuse en obéissant à son confesseur est sûre d'accomplir la volonté de Dieu. D'un autre côté, saint Jean de la Croix dit que, ne pas s'en tenir à ce qu'a dit le confesseur, c'est orgueil et manque de foi ; car Jésus-Christ a dit, en parlant de ses ministres : Celui qui vous écoute, m'écoute [1]

XXX. Toute religieuse doit tendre avec zèle à l'observation de ses vœux sacrés, qui sont les liens qui l'attachent à Dieu ; et pour cela il est bon que toutes les fois qu'elle communie,

1. Qui vos audit, me audit. (*Luc.* x, 16.)

elle renouvelle ses vœux ; ce qui servira à ranimer sa piété et à l'unir plus étroitement à Jésus-Christ.

XXXI. De plus elle doit, en faisant l'oraison, soumettre complétement sa volonté à celle de Dieu, sans réserve et en toutes choses, quelle que soit la répugnance qu'y oppose son amour-propre, ou l'aridité d'esprit et l'état de ténèbres dans lequel elle peut se trouver. *Fiat voluntas tua* : tel est le mot familier des saints, et qu'ils ont eu sans cesse sur les lèvres et dans le cœur. La résignation à la divine volonté, et spécialement dans les choses qui répugnent le plus à notre inclina tion, constitue toute la perfection d'une âme. Un acte de parfaite conformité à la volonté de Dieu nous unit plus à lui que cent actes relatifs à d'autres vertus. Que la religieuse demande donc chaque jour au Seigneur, dans l'oraison, qu'il la fasse vivre et mourir toujours et entièrement soumise à sa volonté.

XXXII. En conséquence, qu'en tout ce qu'elle fait, elle n'ait pour but de ses actions que celui de plaire à Dieu. Que, dès son réveil du matin, elle dirige vers ce but toutes ses actions et ses peines, les unissant aux actions et aux peines de Jésus et de Marie sur la terre.

XXXIII. Pour cela, tout au commencement de la journée, elle s'offrira tout entière à Dieu dans l'oraison du matin. Sainte Thérèse avait coutume de renouveler cette offrande cinquante fois le jour.

XXXIV C'est une chose bien utile, pour maintenir l'union avec Dieu, de faire (avec la permission de la supérieure), chaque semaine, ou au moins chaque mois, un jour de retraite, se privant pendant cette journée des récréations communes avec les sœurs, qui ont lieu après le dîner et le souper, et employant ce temps en oraisons, lectures spirituelles ou autres exercices, en y gardant un silence rigoureux.

XXXV Quand on veut s'avancer vers la perfection, il faut aimer beaucoup l'oraison. Dans l'oraison il est bon de méditer sur les fins dernières, l'article de la mort, la comparution devant le Christ notre juge, et l'éternité de la vie future. Mais, par-dessus tout, que la religieuse médite la passion de notre

Rédempteur Saint Bonaventure a dit : Celui qui veut conserver sa ferveur doit avoir toujours devant les yeux le Christ mourant sur la croix. Jésus en croix suffit pour nous faire connaître ce qu'a pu faire l'amour de Dieu pour nous, misérables que nous sommes.

XXXVI. Dans cette méditation sur la passion de Jésus-Christ, on fera divers actes d'amour ; par exemple : Mon Jésus, eh ! qui voudrais-je aimer, sinon vous, qui êtes mort pour moi? Ou seulement dire : Mon Dieu, je ne veux que vous et rien de plus, ou encore : Mon Rédempteur, faites-moi mourir consumée de douleur pour votre amour, comme vous êtes mort consumé de douleur pour moi. Ainsi, on désirera dans l'oraison d'expirer dans l'acte même d'offrir sa mort à Dieu, comme Jésus-Christ a expiré sur la croix, en offrant sa mort au père éternel.

XXXVII. Il faut bien remarquer que la valeur des actes de vertu ne consiste pas tant dans le sentiment qu'éprouve la personne qui les fait, que dans son intention et sa volonté. Beaucoup de religieuses s'imaginent que quand elles font des actes d'amour, d'espérance, de résignation, et surtout de contrition, en se confessant, elles doivent toujours éprouver d'une manière sensible l'amour, l'espérance, la résignation, le repentir vif de leurs fautes, et elles s'inquiètent si elles ne ressentent pas toutes ces dispositions. Mais il faut qu'elles sachent, comme nous l'enseignent les théologiens, que le mérite de ces actes est dans la volonté sincère de les faire de cœur, dans la volonté d'aimer, la volonté d'espérer, de croire, de se résigner, de se repentir; et que cela suffit devant Dieu. C'est assez que nous fassions ces actes avec application de notre volonté, encore qu'ils semblent ne pas être accompagnés de sentiments et d'impressions analogues.

XXXVIII. La paix de l'esprit doit être conservée, même dans la sécheresse et les ténèbres. La sécheresse d'esprit est de deux sortes : la volontaire, et l'involontaire. *La volontaire* est quand une personne commet des fautes sciemment, et, par suite, éprouve de l'aridité dans l'âme; *l'involontaire*, quand on fait

tous ses efforts pour s'unir à Dieu dans l'oraison, et qu'on se trouve dans un tel état de ténèbres, qu'il semble qu'on y perde son temps. Dans ce cas, on n'en doit pas moins continuer l'oraison et ses exercices accoutumés, dans le dessein de plaire à Dieu, et bien se garder de donner entrée en soi-même au découragement. Alors, et quand même il paraîtrait que tout est perdu, on méritera pourtant plus dans cette oraison, si aride et si troublée, que si l'on éprouvait les plus grandes consolations spirituelles.

XXXIX. Que la religieuse s'attache à pratiquer continuellement la prière, et spécialement quand elle se trouve dans l'état de sécheresse d'esprit. On retire toujours un fruit et un très-grand fruit de la prière; car Dieu lui-même nous a promis, dans les divines Ecritures, qu'il exaucerait quiconque le prierait. Demandez, et il vous sera donné : *Petite, et dabitur vobis* [1] Demandez, et vous recevrez: *Petite, et accipietis* [2] Et Jésus-Christ, pour nous inspirer plus de confiance dans la prière, nous apprend que, quand nous demanderons au Père éternel quelque chose en son nom (c'est-à-dire par ses mérites), tout nous sera accordé : *Amen, amen dico vobis, si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis* [3] Et Jésus-Christ nous promet de même de nous accorder toutes les grâces que nous lui demanderons en son nom : *Si quid petieritis me in nomine meo, hoc faciam* [4] Qu'on ait donc grande foi en cette puissance de la prière, puisqu'elle est appuyée sur la promesse expresse du Sauveur.

XL. Une religieuse, dans ses prières, ne doit pas manquer de recommander à Dieu, non pas seulement elle-même, mais aussi ses sœurs, et surtout les âmes du purgatoire et les pauvres pécheurs. Pour ce qui est des âmes du purgatoire, il est évident qu'une religieuse a bien peu de charité, si elle néglige de recommander souvent à Dieu ses saintes épouses. Si la charité nous porte à prier pour une malade qui souffre beaucoup, combien plus ne doit-elle pas nous faire prier pour ces saintes prisonnières qui, nuit et jour, souffrent le supplice

1. *Matth.* VII, 7. — 2. *Joan.* XVI, 24. — 3. *Joan.* XVI, 23. — 4. *Joan.* XIV, 14.

du feu, qui n'éprouvent pour le compenser aucune consolation, et qui ne peuvent par elles-mêmes alléger, en aucune manière, leurs peines.

XLI. Elle montre aussi peu d'amour pour Jésus-Christ, cette religieuse, qui omet de lui recommander les pauvres pécheurs, qui vivent éloignés de Dieu. Le Seigneur se plaît à être invoqué en faveur des pécheurs pour les sauver. Dieu a appelé les religieuses dans sa sainte maison pour y travailler non-seulement à se sauver elles-mêmes, mais encore à sauver les autres, qui vivent comme perdus dans le monde. Un jour le Seigneur dit à sainte Marie-Magdeleine de Pazzi : Vois, Magdeleine, combien de chrétiens sont sous le pouvoir du démon ! Si mes élus ne les délivraient pas par leurs prières, ils seraient dévorés par lui. Aussi la sainte disait depuis à ses religieuses : Mes sœurs, Dieu ne nous a pas séparées du monde seulement pour notre bien propre, mais encore pour aider au salut des pécheurs. Et elle ajoutait que les religieuses auront à rendre compte pour tant d'âmes damnées, qui peut-être ne se seraient pas perdues, si nous les avions recommandées à Dieu avec ferveur. Que l'on réfléchisse à ces dernières paroles, parce que trop souvent les religieuses s'oublient sur ce point ; et moi, je vous le recommande spécialement.

XLII. Après l'amour que nous devons porter à Jésus-Christ, il faut donner la principale place, dans notre cœur, à l'amour envers sa sainte mère Marie. La religieuse qui n'aime pas d'une manière toute particulière la mère de Dieu, finira par aimer faiblement Jésus-Christ, et devra craindre avec raison pour son salut.

XLIII. Pour entretenir en nous l'amour de Jésus-Christ, nous devons souvent méditer sur celui qu'il a montré pour nous dans sa passion et dans le sacrement de l'autel. Quand on médite souvent sur ces deux mystères, il n'est pas possible qu'on ne se sente enflammé de l'amour divin, en pensant à quel point a été porté l'amour qu'a eu pour nous notre Sauveur et notre Dieu. C'est pourquoi il importe de méditer souvent sur cet amour, et d'en parler fréquemment avec les

autres. Quand les saints considèrent ces deux mystères, ils sont comme transportés hors d'eux-mêmes et dans la stupeur, en voyant l'excès de l'amour que Dieu nous porte. Qu'ainsi donc chaque religieuse ait toujours cette pensée présente, afin d'aimer et de remercier Dieu, qui nous aime tant lui-même.

XLIV Je les exhorte à lire ces avis au moins une fois l'an, quand chacune fera ses exercices particuliers.

AVERTISSEMENTS A UNE DEMOISELLE

QUI EST EN DOUTE SUR L'ÉTAT QU'ELLE DOIT CHOISIR.

Très-chère sœur, vous êtes en délibération sur le choix de l'état que vous devez embrasser. Je vous vois agitée parce que, d'un côté, le monde vous réclame et vous invite au mariage, tandis que de l'autre Jésus-Christ vous réclame aussi, et vous appelle à vous faire religieuse dans quelque communauté d'exacte observance. Sachez que du choix que vous allez faire dépend votre salut éternel; c'est pourquoi je vous recommande de prier chaque jour le Seigneur; et commencez à le prier ainsi, dès le moment où vous lirez ce que je vous écris ici, afin qu'il vous donne la lumière et le courage nécessaires pour choisir l'état qui vous sera le plus propice, pour faire votre salut, et qu'ainsi vous n'ayez point, par la suite, à vous repentir de ce choix, fait pour toute votre vie, et pour toute l'éternité, quand il ne serait plus temps de remédier à une pareille erreur.

Examinez ensuite quelle chose peut davantage vous convenir et vous rendre heureuse; si c'est d'avoir pour époux un homme terrestre, ou Jésus-Christ, fils de Dieu et roi du Ciel. Voyez qui des deux vous paraît un époux préférable, et choisissez celui-là. La vierge sainte Agnès, à l'âge de treize ans, étant très-belle, se voyait courtisée d'un grand nombre

d'hommes; il se présentait entre autres, pour l'épouser, le fils du préfet de Rome. Mais elle, préférant Jésus-Christ qui l'avait appelée à lui, leur répondit : Eh! j'ai trouvé un époux qui vaut mieux que vous et que tous les rois de la terre, et je ne puis le changer pour d'autres. Et en effet, pour ne pas le changer, elle s'estima heureuse de perdre la vie dans un âge aussi tendre, et elle mourut contente, martyre de Jésus-Christ. La sainte vierge Domitille fit une réponse semblable au comte Aurélien, qui était un seigneur puissant; et elle mourut aussi martyre, préférant être brûlée vive plutôt que de renoncer à Jésus-Christ. Oh! combien doivent se trouver heureuses maintenant dans le ciel, ces saintes jeunes vierges, d'avoir fait un si bon choix, bonheur qui durera toute une éternité! Le même sort bienheureux est et sera le partage de toutes les jeunes personnes qui abandonnent le monde pour se donner à Jésus-Christ.

Considérez encore les conséquences des deux états, du choix du monde, ou de celui de Jésus-Christ. Le monde vous offre les biens de la terre, les richesses, les honneurs, les divertissements, les plaisirs; Jésus-Christ, au contraire, vous présente les mortifications, les douleurs, les opprobres, les croix; car ce furent là les biens que lui-même choisit pour tous les jours qu'il passa sur la terre; mais aussi, il vous offre en récompense deux biens immenses que le monde ne peut pas vous donner, c'est-à-dire la paix du cœur dans cette vie, et le paradis dans l'autre.

En outre, avant de vous résoudre à choisir l'état auquel vous devez vous consacrer, il est nécessaire que vous vous remettiez devant les yeux que votre âme est éternelle, je veux dire, qu'après cette vie présente, qui est si courte, la mort vous fera passer dans l'éternité, dans laquelle, une fois que vous y serez entrée, vous sera décernée la peine ou la récompense que vous auront méritée vos œuvres pendant votre vie. Ainsi donc, après la mort, quelque lieu qu'il vous soit enjoint d'habiter, ou dans l'éternelle vie, ou dans l'éternelle mort, là vous resterez pendant une éternité tout entière, ou sauvée pour toujours

et heureuse au milieu des joies du paradis, ou perdue et désespérée au milieu des tourments de l'enfer. Pensez d'ailleurs que toutes les choses de ce monde n'ont qu'une bien courte durée. Heureux qui se sauve! malheureux qui se damne! Rappelez-vous toujours la grande maxime donnée par Jésus-Christ : Que sert à un homme de gagner le monde entier, et de perdre son âme? Combien cette maxime n'a-t-elle pas déterminé de chrétiens à s'enfermer dans des cloîtres, à s'enfoncer dans les déserts, et de jeunes demoiselles à abandonner le monde pour se donner à Dieu, et faire une sainte mort!

D'un autre côté, voyez le triste sort réservé à tant de dames, de princesses, de reines, qui, dans le monde, auront été servies, louées, honorées, et pour ainsi dire, adorées : si ces malheureuses se sont damnées, que retrouveront-elles aux enfers de toutes leurs richesses, de leurs plaisirs, de tant d'honneurs dont elles auront joui, sinon les peines et les remords de conscience qui les tourmenteront pour toujours, tant que Dieu sera Dieu sans qu'elles puissent jamais trouver de remède à leur éternelle ruine?

Mais jetons maintenant un regard sur les biens que donne le monde, dans cette vie, à ceux qui le suivent, et sur ceux que Dieu donne de son côté à ceux qui l'aiment, et qui, pour son amour, ont quitté le monde. Le monde promet beaucoup à ceux qui le suivent ; mais qui ne voit que le monde est un traître, qui promet et ne tient pas. Mais en supposant ses promesses accomplies, quels sont encore les biens qu'il nous donne? Ce sont les biens de la terre. Mais donne-t-il la paix, rend-il la vie heureuse, comme il le promet? Non, parce que tous ces biens peuvent satisfaire les sens et la chair, mais ne sauraient contenter le cœur et l'âme. Notre âme a été créée par Dieu dans l'unique fin de l'aimer dans cette vie, et de le posséder dans l'autre; aussi, tous les biens de la terre, ses délices, ses grandeurs ne sont qu'en dehors du cœur, mais n'y entrent pas, Dieu seul pouvant le contenter. Ainsi, Salomon appelait tous les biens du monde, vanités et bagatelles, qui non-seulement ne peuvent satisfaire le cœur mais encore, ne peuvent

que l'affliger: *Vanitas vanitatum et afflictio spiritus!* Et, en effet, l'expérience nous démontre une chose : c'est que ceux qui se trouvent les mieux partagés de ces biens, vivent les plus inquiets et les plus tristes.

Si le monde pouvait contenter, avec ses biens, les princesses, les reines à qui il ne manque ni divertissements, ni comédies, ni festins, ni banquets, ni beaux palais et caresses, ni beaux vêtements et meubles précieux, ni valets et demoiselles qui les servent et les accompagnent, elles seraient complétement heureuses. Il n'en est pourtant rien. Et ils se trompent lourdement, ceux qui les tiennent pour contentes. Demandez-leur si elles jouissent d'une paix véritable, si en effet elles sont heureuses. Que vous répondront-elles ? Quelle paix, quel contentement ? Chacune d'elles vous dira qu'elle mène une vie malheureuse, et qu'elle ne sait ce que c'est que de jouir de la paix. Les mauvais traitements qu'elles reçoivent de leurs maris, les chagrins que leur causent leurs enfants, les jalousies, les craintes, les embarras de leur maison les font vivre dans un cercle continuel d'angoisses et d'amertumes. Toute femme mariée peut se dire martyre de patience, pourvu toutefois qu'elle soit douée de cette vertu ; autrement elle souffrira un martyre de tourments dans ce monde et un plus cruel encore dans l'autre.

Quand elle n'aurait pas d'autres peines à redouter que les remords de sa conscience, ne suffiraient-ils pas pour la tenir dans un tourment continuel ? Vivant en effet attachée aux biens terrestres, elle pense peu à son âme, fréquente peu les sacrements, se recommande à peine à Dieu, et privée ainsi de tous ces secours pour vivre saintement, elle ne peut s'empêcher de tomber souvent dans le péché, et par conséquent de ressentir continuellement des remords de conscience. Et par là, toutes les promesses de joies que lui fait le monde, ne sont suivies que d'amertumes et de craintes pour sa damnation. Malheureuse, dira-t-elle, qu'en sera-t-il de moi après ma mort, par suite de cette vie que je mène éloignée de Dieu, pleine de péchés et allant toujours de mal en pire ! Veux-je me retirer pour

faire un peu d'oraison, les soins que réclame ma famille, le train bruyant de la maison ne me le permettent pas. Je voudrais entendre les sermons, me confesser, communier souvent; je voudrais fréquenter l'église, mais mon mari n'a pas la même volonté. Souvent il me manque d'être accompagnée, ou bien des affaires continuelles, le soin de mes enfants, des visites, et tant d'embarras qui jamais ne manquent, me tiennent enfermée à la maison; à peine si, aux jours de fête, je puis aller à la dernière heure entendre une messe. Que j'étais folle quand j'ai voulu me marier! j'aurais pu me rendre sainte dans un monastère! Mais toutes ces lamentations à quoi servent-elles, sinon à accroître la douleur de voir qu'il n'est plus temps de revenir sur le mauvais choix qu'on a fait de suivre le monde? Et si la vie est ainsi pleine d'amertume, que sera plus tard la mort? Alors la femme du monde se verra entourée de ses servantes, de son mari, de ses fils qui pleureront; mais loin de lui apporter du soulagement, ils ne feront, tous tant qu'ils seront, qu'augmenter son affliction; et ainsi accablée, pauvre de mérites et pleine de craintes pour son salut éternel, il lui faudra aller se présenter à Jésus-Christ qui la jugera.

Au contraire, combien une religieuse qui a quitté le monde pour Jésus-Christ, ne se trouvera-t-elle pas heureuse, en vivant au milieu de tant d'épouses de Dieu et dans sa cellule, solitaire, loin des désordres du monde et des périls continuels et prochains qu'il offre à ceux qui y vivent de perdre Dieu! Et combien plus encore n'éprouvera-t-elle pas de consolations au moment de sa mort, d'avoir employé les années de sa vie en oraisons, en mortifications et en tant d'exercices spirituels, de visites au Saint-Sacrement, de confessions, de communions, d'actes d'humilité, d'espérance, d'amour pour Jésus-Christ! Que si le démon ne laisse pas que de chercher à l'abattre par le souvenir des fautes qu'elle peut avoir commises dans son enfance, l'époux pour lequel elle a abandonné le monde saura bien la soutenir et la consoler; et ainsi, pleine de confiance, elle mourra en se tenant embrassée au crucifix, qui l'introduira dans le ciel, pour y jouir de la vie éternelle.

Ainsi donc, ma chère sœur, puisque vous avez à choisir l'état dans lequel vous devez passer votre vie, prenez celui que vous voudriez avoir choisi au moment de la mort. A la mort, toutes celles qui voient le monde finir pour elles disent : Que ne me suis-je faite sainte ? Oh ! si j'avais quitté le monde et m'étais donnée à Dieu ! Mais alors, ce qui est fait est fait, il ne reste plus qu'à rendre l'âme et à aller entendre Jésus-Christ qui dira : Viens, épouse bénie, te réjouir avec moi pour toujours, ou bien : Va pour toujours loin de moi dans l'enfer. Il vous reste donc à choisir entre le monde et Jésus-Christ. Si vous choisissez le monde, sachez que tôt ou tard vous aurez à vous en repentir ; ainsi songez-y bien. Dans le monde, nombreuses sont les femmes qui se perdent ; elles sont rares dans les monastères. Recommandez-vous à Jésus crucifié et à sa très-sainte Mère, afin qu'ils vous inspirent le meilleur choix pour votre salut éternel. Si vous voulez vous faire religieuse, soyez également résolue à vous faire sainte, parce que si vous pensiez vivre dans un monastère en toute liberté et dans un état d'imperfection, il ne vous servirait de rien d'y entrer : loin de là, vous y trouveriez une vie malheureuse et une mort funeste. Si enfin vous répugnez à vous enfermer dans un monastère, je ne puis vous conseiller d'embrasser l'état du mariage ; car saint Paul ne le conseille à personne, hors le cas de nécessité absolue, et je ne crois pas que ce soit là le vôtre ; au moins restez dans votre maison, et travaillez-y à vous rendre sainte. Pendant neuf jours, faites, je vous prie, la prière suivante :

Seigneur Jésus, qui êtes mort pour mon salut, je vous supplie par les mérites de votre sang, de m'éclairer et de me donner la force nécessaire pour choisir l'état qui doit être le meilleur pour me sauver. Et vous, Marie, ma mère, obtenez-moi cette grâce par votre puissante intercession.

DISCOURS FAMILIER A UNE DEMOISELLE

QUI PREND L'HABIT DE RELIGIEUSE.

Fille pieuse, vous devrez avoir toujours présente à la mémoire le souvenir de ce jour dans lequel vous avez le bonheur de devenir l'épouse de Jésus-Christ, pour lui rendre grâces sans cesse d'une faveur aussi précieuse. Ne pensez pas que Jésus-Christ ait rien à vous devoir de ce que vous avez quitté le monde par amour pour lui ; c'est vous qui devez ressentir une éternelle reconnaissance de la grâce qu'il vous a faite de vous appeler à quitter le monde.

Vous quittez le monde aujourd'hui! Pensez-vous par hasard faire un grand sacrifice? qu'est-ce donc enfin que ce monde? Une terre couverte d'épines, séjour de larmes et de douleurs. Le monde promet beaucoup à ceux qui le suivent ; divertissements, joies, tranquillité ; mais tout se réduit en réalité à des illusions, des regrets, des vanités. Les richesses elles-mêmes, les honneurs, les plaisirs du monde finissent par devenir un tourment, un deuil : *Extrema gaudii luctus occupat*... Et Dieu fasse que ce deuil ne devienne pas éternel ! car au milieu du monde les dangers de perdre son âme, le paradis et Dieu, sont nombreux ; ils sont grands et inévitables.

Infortunées sont les jeunes personnes qui, trompées par les fausses promesses du monde, ont laissé Jésus-Christ pour vivre dans le siècle ! Elles ont espéré y trouver des plaisirs, des contentements; elles n'y trouvent à la fin que fiel et épines. La subordination à leurs maris, le soin de leurs enfants et de leurs serviteurs, les respects humains, les affaires de la famille et les sujétions auxquelles sont exposées toutes les femmes qui vivent dans le siècle, composent une tempête si pleine d'angoisses, de terreurs, de dégoûts, que la vie en devient, pour ainsi dire, un martyre continuel.

Demandez, demandez à toutes les femmes mariées, et voyez si vous en trouvez une satisfaite ! Pour moi, autant j'en ai

interrogé, autant j'en ai trouvé de mécontentes et pleines de regrets. Mais au contraire demandez à ces religieuses qui ont quitté le monde pour Dieu et ne veulent autre chose que Dieu, si elles vivent contentes de leur état; elles vous répondront qu'elles rendent grâces tous les jours au Seigneur de les avoir séparées du monde. Il est trop vrai, comme l'a chanté le cardinal Petrucci, que les plaisirs de ceux qui aiment le monde,

Ont un semblant de joie et ne sont que tourment:

tandis que les peines de ceux qui aiment Dieu,

Ont un semblant de peine et sont contentement.

Et cela arrive dans cette vie même ; mais en ce qui regarde la vie éternelle, quelle différence de condition entre celles qui ont abandonné le monde et celles qui y sont restées ! Celles qui aiment le monde disent : Eh ! quoi ! Ne peut-on pas dans le monde se faire également saint, sainte ? Écoutez, ma fille, afin que le démon ne vienne pas vous détourner à l'avenir. Pour se faire sainte, il ne suffit pas de le dire, il ne suffit pas de le désirer ; il faut en prendre les moyens. Il est nécessaire de faire chaque jour l'oraison mentale, parce que difficilement on aime Dieu, sans penser souvent à lui. Il faut fréquenter les sacrements qui sont les voies par lesquelles Dieu se communique à nos âmes. Il faut enfin un détachement complet des affections et des vanités terrestres. Mais s'il est question de pratiquer tout cela, quelle oraison mentale peut faire une mère de famille qui a la tête pleine de soucis et d'embarras pour ses enfants, pour ses serviteurs, pour toutes les affaires de sa maison ? A peine aura-t-elle le temps et la liberté de dire le chapelet. Comment pourrait-elle fréquenter les sacrements, si à peine il lui est permis, aux jours de fête, d'aller à l'église entendre la messe ? Comment vivrait-elle détachée des affections du monde, étant au milieu du monde ? Donc, me dira-t-on, une femme mariée ne peut jamais devenir sainte ? Et cependant nous lisons la vie de plusieurs femmes mariées qui sont devenues saintes.

Sans doute, et j'accorde que, bien que mariée, une femme peut encore au milieu du monde se faire sainte, pourvu qu'elle s'efforce autant qu'il lui est possible de pratiquer les exercices de dévotion dont j'ai parlé plus haut. Mais avant tout, il lui faut se pourvoir d'une grande patience, puisqu'elle ne peut se faire sainte qu'avec mille difficultés, mille fatigues ; je dis que toutes les femmes mariées devenues saintes, eussent-elles été dames, princesses, reines, ont eu à souffrir un martyre de patience.

Au contraire, une religieuse qui quitte le monde et se donne à Dieu, quels secours, quelles facilités ne trouve-t-elle pas dans un monastère pour mener une vie réglée et sainte ? Ne ferait-elle autre chose que le peu qu'ordonne la règle et que pratique la communauté, la méditation de chaque jour, la communion plusieurs fois la semaine, la messe chaque matin, entendre souvent la parole de Dieu, outre les exercices spirituels qu'elle doit faire chaque année pendant huit jours, et tant d'autres dévotions qui se pratiquent dans les monastères, cela suffirait pour la rendre sainte. Ecoutez, ma fille, quand le démon vous tentera au sujet de votre vocation pour l'état religieux que vous embrassez, ressouvenez-vous de l'avis que je vous donne maintenant. Sachez, que dans le siècle, celles qui se sauvent sont rares ; tandis que, dans les monastères, ce sont celles qui se damnent qui sont rares, et très-rares.

Enfin, si vous étiez demeurée dans le monde, quel autre époux plus distingué pouviez-vous espérer qu'un gentilhomme, un homme titré, un monarque de quelque royaume ? Mais maintenant, vous prenez pour époux le roi du ciel et de tous les royaumes de la terre. Combien de saintes vierges ont renoncé à leur union avec les plus grands seigneurs de la terre pour se faire épouses de Jésus-Christ ? La B. Agnès refusa la main de l'empereur Ferdinand II, et se renferma dans un monastère. D'autres saintes vierges aimèrent mieux perdre la vie que de cesser d'être épouses de Jésus-Christ. Sainte Domitille renonça à devenir l'épouse d'un seigneur puissant, le comte Aurélien, et pour cela souffrit le martyre du feu. Sainte

Suzanne se vit à même de partager la couronne de l'empereur Maximin ; mais elle, pour rester fidèle à Jésus-Christ, préféra perdre la vie par la main du bourreau, et mourut martyre.

Laissez, ma chère fille, laissez à ces jeunes gens qui aiment le monde, tous leurs plaisirs, leurs vanités, leurs parures, les comédies, les banquets et les festins, et réjouissez-vous, vous, de posséder Jésus-Christ. Lui seul, au fond de votre cellule, vous rendra plus heureuse que ne le feraient tous les plaisirs, les pompes, les richesses dont jouissent les reines de la terre. Là, dans votre cellule solitaire, vous goûterez les joies du paradis, et une paix constante. Si vous aimez Jésus-Christ, vous aimerez cette solitude que vous trouverez dans votre cellule. C'est là que votre époux crucifié parlera familièrement à votre cœur ; du haut de sa croix, il versera les rayons de sa lumière dans votre esprit, et vous sentirez votre cœur enflammé de son saint amour. Et vous, de votre côté, seule à seule avec lui dans votre cellule, vous lui manifesterez l'amour que vous lui portez ; vous lui ferez sans cesse l'offre de vous-même et de tout ce qui vous appartient ; vous lui demanderez les grâces qui vous sont nécessaires ; vous lui ferez part de vos peines, des terreurs qui vous affligent, et lui, il vous consolera. Oui, soyez certaine que votre divin époux vous consolera toujours pendant la vie, et bien plus encore à la mort ; car alors vous n'aurez pas le malheur d'être obligée de mourir dans une maison du siècle, entourée de vos fils, de vos parents, de vos serviteurs et de vos amis, dont pas un ne vous dirait une parole profitable pour le salut de votre âme ; mais vous aurez le bonheur de mourir dans la maison de Dieu, au milieu de toutes vos saintes sœurs du monastère, qui toutes vous aideront et fortifieront par leurs pieux discours, et vous encourageront à comparaître, pleine de confiance, devant un époux qui vous aime et qui viendra à votre rencontre, tenant en main la couronne pour vous faire reine de son heureux empire, en récompense de l'amour que vous lui aurez porté.

J'ai dit que les religieuses qui s'étaient entièrement données à Dieu jouissaient d'une paix constante ; cela s'entend de cette

paix dont on peut jouir sur cette terre qui est appelée une vallée de larmes. Dans le ciel, Dieu nous prépare une paix pleine et parfaite, exempte de tous soins et de toutes peines. Cette terre au contraire est pour nous un lieu de travail et de mérites, c est-à-dire un lieu d'épreuves, où par nos souffrances nous acquérons les joies du paradis.

Bien que l'époux que vous prenez ce matin même, ô jeune fille, soit certainement le plus noble, le plus riche, le plus grand que vous puissiez avoir, néanmoins il se nomme et il est un époux de sang : *Sponsus sanguinum mihi es*. Epoux de sang, lequel a répandu tout son sang sous les verges, les épines et les clous, afin de sauver ainsi votre âme et celles de tous les hommes. Le voilà qui vient au-devant de vous, ce Jésus aimant, et il vous invite à le suivre en qualité d'épouse. Contemplez-le donc dans sa marche : il ne va pas couronné de fleurs, mais d'épines ; couvert d'or et de pierreries, mais de sang et de plaies. Voyez ensuite le trône royal où il est couché ; ce trône est une dure croix où il agonise, où il meurt par amour pour vous, dans une mer de douleurs et d'ignominies.

Ecoutez comme il vous invite à le suivre, et entendez ce que vous avez à faire, si vous voulez le suivre en effet. Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce lui-même, qu'il prenne sa croix et me suive. *Si quis vult venire post me, abneget semetipsum, tollat crucem suam et sequatur me*. La première chose qu'il vous demande est de vous renoncer vous-même : *abneget semetipsum*. Il veut en un mot pour première condition, que vous vous détachiez de toute affection pour les créatures. Lui, votre époux, ne sera jamais pleinement content de vous, qu'il ne vous voie tout entière à lui. Et vous, pour être toute à lui, vous devez vous dépouiller de toute affection terrestre, des vanités, des biens, de vos parents, de votre propre estime, de votre propre volonté. Par-dessus tout il vous faudra garder avec soin votre cœur, et n'y laisser entrer aucune affection pour personne. Que si quelque créature cherche à dérober à Jésus-Christ une partie de l'amour que vous lui devez

et qu'il veut tout entier pour lui, répondez par ces paroles de sainte Agnès : Retirez-vous de moi, aliment de mort ; Jésus, mon Dieu et mon époux, a été le premier à m'aimer et s'est gagné tout mon cœur : partez, retirez-vous, car dans mon cœur il n'y a pour vous aucune place [1] Et, en particulier, ma fille, que mon avertissement vous soit rappelé par les paroles que vous direz en prenant le voile sacré, qui vous sera donné, et qui signifie le soin que vous devez prendre de vous cacher aux yeux du monde, afin que vous n'admettiez jamais sur cette terre un autre amour et un autre amant que Jésus-Christ, et ainsi vous direz : Il a mis sur mon front une marque particulière, et je n'aurai d'autre époux que lui [2]

Pour cela donc, ce matin, changez d'habit et de nom ; changez *d'habit*, laissez les vêtements du monde, et prenez ceux de la religion, afin que vous perdiez le souvenir du monde et de toutes les vanités mondaines. Changez aussi de *nom* ; en sorte que le monde perde le souvenir de vous, et que vous, comme morte au monde, en soyez tellement séparée, que chacune considère votre personne comme n'étant plus du monde.

La seconde chose que Jésus-Christ veut de vous, est que vous portiez avec résignation la croix qui vous sera donnée à porter, *tollat crucem suam*. Votre croix sera l'observance des règles du monastère et l'obéissance aux volontés de la supérieure. La religieuse qui n'obéit pas parfaitement aux règles de sa communauté et aux commandements de l'abbesse, ne saurait être une bonne religieuse. Votre croix sera encore de souffrir avec douceur toutes les choses contraires qui vous arriveront et toutes les mortifications et les humiliations qui vous seront faites. Une personne qui rejette les humiliations fait voir qu'elle n'est pas humble, et celle qui n'est pas humble ne peut se faire sainte, et elle reste en grand danger de se damner. En somme, on ne va point dans le pa-

1. Discede a me, pabulum mortis, ab alio amatore præventa sum.

2. Posuit signum in faciem meam ut nullum, præter eum, amatorem admittam.

radis par un autre chemin que celui de la croix, et de la patience à la porter. Dieu, pour les âmes qu'il veut rendre saintes, sait trouver en tous lieux des croix qui les affligent et les rendent ses véritables épouses.

Je vous prie ensuite, dès que vous aurez pris le saint habit, de renouveler chaque jour la promesse que vous avez faite à Jésus-Christ de lui être fidèle. L'amour et la fidélité sont les plus grands mérites d'une épouse. C'est pour cela, sachez-le, qu'il vous sera donné un anneau comme signe de la fidélité que vous devez garder dans votre amour promis à Jésus-Christ. Mais, pour rester fidèle, ne vous fiez pas à la sincérité de votre promesse; il faut que vous priiez sans cesse Jésus-Christ et sa sainte mère qu'ils vous fassent avoir la sainte persévérance; et vous, ayez soin d'avoir une grande confiance dans l'intercession de Marie, qui s'appelle la mère de persévérance. Quand vous sentirez se refroidir en vous l'amour divin, et votre affection se porter vers un autre objet que Dieu, ressouvenez-vous de cet autre avertissement que je vous donne. Dans un tel cas, afin de ne pas vous abandonner à la tiédeur ou à l'affection des choses terrestres, parlez-vous ainsi à vous-même: Eh! pourquoi donc ai-je quitté le monde, ai-je abandonné ma maison et mes parents? Serait-ce par hasard pour me damner? Cette pensée ranimait toujours saint Bernard et le ramenait, quand il se sentait refroidi, dans la voie de la perfection: *Bernarde, ad quid venisti*? Bernard, disait-il, pourquoi as-tu quitté le monde et es-tu venu dans ce monastère? Pour te faire saint. Mais alors pourquoi ne pas travailler à te faire saint? Et ainsi il vécut et mourut en saint. Si vous faites de même, ma fille, j'espère aussi vous voir sainte, et au milieu de tant de vierges qui règnent au ciel, j'espère vous contempler comme reine de cet heureux royaume. Mais il faut que je termine mon discours, puisque ainsi le commande votre époux qui est pressé de vous voir entrer dans sa maison. Voyez, regardez-le d'ici, avec quelle joie il vous considère, écoutez avec quelle affection il vous appelle, afin que vous entriez promptement dans son palais royal, qui est précisément

ce monastère. Allez donc et y entrez avec allégresse, puisque l'accueil que vous fera ce matin votre époux, en vous recevant dans sa maison, est comme un gage de celui qui vous sera fait par lui à votre mort, quand il vous recevra dans son royaume du paradis.

VIVE JÉSUS NOTRE AMOUR ET MARIE NOTRE ESPÉRANCE.

RÈGLES

POUR LE

VÉNÉRABLE MONASTÈRE DE SAINTE-MARIE

(REGINA CŒLI)

DANS LA CITÉ D'AIROLA

SOUS L'INSTITUTION DE SAINTE ÉLISABETH DU TIERS-ORDRE
DE SAINT-FRANÇOIS,
REVUES ET MISES EN MEILLEUR ORDRE.

INTRODUCTION

Sainte Marie-Magdeleine de Pazzi disait : L'observance des règles est la voie la plus droite pour arriver à la sainteté et à la vie éternelle. Mais saint François de Sales disait quelque chose de plus fort, savoir, que la prédestination des religieuses est attachée à l'observance des règles. C'est-à-dire que la religieuse qui fait peu de cas de l'observance des règles ne se sauvera pas. Si une religieuse fait beaucoup d'oraisons, de pénitences, d'aumônes, et que pour accomplir ces œuvres elle manque aux règles de la communauté, non-seulement elle ne mérite point en cela, mais elle démérite même, parce que son devoir essentiel n'est pas de faire tant d'oraisons, de pénitences, d'aumônes, mais de suivre avant tout les règles qui lui sont imposés. D'où il suit que pour elle toutes ces choses deviennent des fautes, puisqu'elles la font manquer aux prescriptions de la règle.

Les religieuses observantes ne sont pas celles qui font de ces œuvres extraordinaires, des jeûnes au pain et à l'eau, des communions fréquentes, qui se donnent la discipline jusqu'au sang, et qui en même temps manquent aux exercices de la règle, mais celles qui observent les règles avec exactitude. Sainte Thérèse disait : Nous négligeons d'observer les prescriptions faciles de la règle, comme le silence qui n'a rien de douloureux, et nous voulons inventer des pénitences de notre chef, et cela pour ne faire bientôt ni l'un ni l'autre ! Maudit amour-propre, c'est lui qui fait que les choses légères nous paraissent lourdes, parce qu'elles déplaisent à notre sens particulier, et que les choses les plus dures à supporter nous

paraissent légères, parce que notre propre volonté les a choisies.

La religieuse qui faillit en manquant à la règle pour s'appliquer à des dévotions particulières, faillira bientôt davantage pour s'adonner à des divertissements à la grille, pour causer dans les cellules avec les autres, ou pour toute autre action oiseuse, et elle ne manquera jamais de prétexte pour colorer son infraction, soit en alléguant la nécessité ou la maladie. Sainte Thérèse disait : Quelquefois le mal est petit, et alors il nous semble à tort que nous ne sommes obligées à rien. On ne peut jamais s'excuser sur le peu d'importance des choses. Il n'y a point de petites choses dans la règle, toutes sont grandes, parce qu'elles conduisent à la perfection et que leur observation nous fait obtenir de grandes grâces. Trouvez une communauté où ne s'observent point les prescriptions minutieuses de la règle, et vous verrez que ce ne sera plus un jardin de Jésus-Christ, mais un égout de désordres, de confusions et de péchés. Et de là il arrivera enfin un relâchement total du monastère, parce que de la négligence des petites choses on passe à la transgression des plus importantes. Oh ! combien le démon se réjouit en voyant une religieuse qui commence par mépriser les choses légères, parce que, quand elle aura pris l'habitude de ne pas s'inquiéter des manquements légers, facilement elle arrivera à en commettre de plus graves.

On doit donc avoir la plus grande crainte des infractions à la règle. Et en même temps il faut savoir qu'alors même que la règle n'oblige pas sous peine de péché, néanmoins celle qui y manque sciemment et sans juste cause ne peut être excusée au moins de faute vénielle ; car une telle transgression, commise pour sa propre satisfaction, ne peut être regardée comme une action ni bonne ni indifférente, et par conséquent ce sera au moins un péché véniel. Et même, si le manquement causait un scandale grave à la communauté, il pourrait aller jusqu'au péché mortel.

Les religieuses anciennes doivent songer qu'elles sont plus étroitement obligées à observer les règles, puisque leur

exemple peut davantage inspirer l'observance ou l'abandon des règles à leurs plus jeunes sœurs. Quel cas devront faire celles-ci des prescriptions qu'elles verront ne pas être observées par les anciennes? Ces dernières se déclareront tout haut pour l'observance des règles; mais si en même temps elles les transgressent, leurs discours ne serviront à rien. La meilleure prédication qu'une ancienne puisse faire, et surtout l'abbesse et les autres dignitaires, c'est de montrer par leur exemple qu'elles observent toutes les règles, grandes et petites.

Ainsi donc j'exhorte toutes les religieuses à observer les présentes règles : d'autant plus qu'elles sont beaucoup plus douces à l'égard de la vie commune que les anciennes qu'on n'observe plus aujourd'hui dans le monastère. Que si quelque religieuse croit avoir un juste motif de manquer à quelque prescription, qu'elle en obtienne au moins la permission de la mère; et si elle a failli en y manquant, qu'elle s'en accuse avec ses autres fautes, et qu'elle forme la résolution de n'y plus manquer; car autrement s'accuser sans dessein de s'amender, c'est se moquer de ses supérieurs et de Dieu. Enfin, chaque religieuse est priée de relire souvent ces règles, au moins une fois le mois. Il est vrai que pendant le repas on en fait lecture, mais alors elles sont peu écoutées, ou elles le sont sans réflexion, au lieu que la lecture solitaire, dans la cellule fait qu'elles s'impriment mieux dans la mémoire, et que l'on reconnaît mieux en quoi on a pu y manquer. Voici les admirables avis que donnait, touchant la règle, sainte Marie-Magdeleine de Pazzi : Estimez vos règles comme vous vénérez Dieu même. Faites comme si vous étiez seule obligée de les suivre. Et si les autres manquent à l'observance, efforcez-vous de suppléer à leurs manquements.

RÈGLES

POUR LE

VÉNÉRABLE MONASTÈRE DE SAINTE-MARIE

(REGINA CŒLI)

PREMIÈRE PARTIE.

DES EXERCICES DE LA COMMUNAUTÉ.

CHAPITRE PREMIER.

De l'office divin.

I. Toutes les sœurs se rendront à l'office, excepté celles qui sont malades ou occupées à une affaire qui ne puisse se différer sans dommage. Celles qui manqueront à l'office ou n'y seront pas dès le commencement, s'en accuseront publiquement, au moment où se fait l'aveu des fautes en commun, et recevront de l'abbesse la correction et la pénitence accoutumées en pareil cas.

II. Les matines, depuis le 4 octobre jusqu'à Pâques, se récitent le soir vers les 24 heures [1] Il reste cependant à l'arbitraire de l'abbesse de prolonger ce délai d'autant de jours qu'il lui semblera convenable, pourvu toutefois qu'il ne passe pas la fin du mois. De Pâques jusqu'au mois d'octobre cette partie de l'office se récitera le matin, vers les 8 heures, une demi-heure avant, ou une demi-heure après, suivant la diversité du temps.

1. Manière de désigner en Italie cinq ou six heures du soir, selon la saison.

III. Pour les Matines, on sonnera deux fois la cloche à un quart d'heure d'intervalle, afin que les religieuses puissent se revêtir; mais aux fêtes doubles, on sonnera trois fois. Les Matines achevées, il est aussi donné un quart d'heure pour se reposer, et aussi pour que les religieuses puissent lire quelque sujet de méditation. Qu'elles fassent cependant attention à ne pas trop s'éloigner du chœur, parce qu'au signal qui sera donné, après le quart d'heure achevé, elles devront retourner promptement pour faire l'oraison mentale, après laquelle se diront les Petites Heures, dans l'ordre suivant Depuis (l'Exaltation) de la Sainte-Croix, en septembre, au moment où se termine le silence du jour, jusqu'au premier samedi de carême, on dira consécutivement les quatre Heures, savoir : Prime, Tierce, Sexte, None. Depuis le premier samedi de carême jusqu'à Pâques, None ne se dira plus avec les trois autres Heures, mais avec les Vêpres, avant d'aller au réfectoire, excepté les jours de Dimanche, auxquels on ne jeûne pas. De Pâques à la fête de la Croix, en mai, on dira de nouveau les quatre Heures ensemble aussitôt après l'oraison mentale. Mais de la fête (de l'Invention) de la Croix, en mai, à celle (de l'Exaltation) de la Croix en septembre, None se dira dans le jour après la terminaison du silence, excepté les jours de jeûne qui tombent dans cet intervalle, dans lesquels, à cause de leur longue durée, le silence ne peut être observé. Alors None se dira conjointement avec les autres Heures, après lesquelles se célébreront les messes auxquelles assisteront les religieuses, selon leur dévotion particulière, et puis chacune ira vaquer à son office; l'infirmière se rendra à l'infirmerie, la ménagère à la dépense, la portière à la porte, et ainsi des autres offices. Mais si ces sœurs se trouvent sans occupation à leur poste, elles emploieront le temps qui leur restera de la matinée jusqu'au signal du repas, en saintes méditations, lectures spirituelles ou autres exercices spirituels ou manuels, dans les lieux et de la manière qu'il leur conviendra, et sous l'approbation de leur directeur.

IV Les sœurs converses diront au lieu de Matines douze

Pater noster, et pour chaque autre Heure d'office sept *Pater*, *Ave* et *Gloria Patri*, et à la fin de Prime et de Complies, elles ajouteront le *Credo* et le *Miserere*, si elles les savent.

V Celle qui manquera à dire l'office aux heures indiquées, dira en outre de l'office trois *Pater noster*, à moins qu'elle ne soit malade, ce qui dispense de dire l'office.

VI. En disant l'office, on ne doit ni parler, ni rire, ni se permettre aucun acte inconvenant.

VII. Pendant qu'on récite l'office, aucune sœur ne sera appelée sans la permission de l'abbesse, à laquelle il appartient de juger si la chose est urgente ou non.

VIII. Celles qui sont désignées pour dire les leçons ou les répons doivent les connaître auparavant; autrement, si elles se trompent, elles seront corrigées de leur négligence. Celles qui ne savent pas bien l'office doivent s'attacher à l'apprendre.

IX. L'office chanté n'aura lieu que la nuit de Noël, les trois jours de la semaine sainte et de plus à la fête de l'Assomption, en commençant par les Vêpres de la veille.

X. L'office de grâces (c'est-à-dire l'action de grâces que récitent après le dîner et le souper les religieuses qui ont assisté au repas) ne doit être omis par aucune, à moins qu'elle n'en soit empêchée légitimement et n'en ait la permission de la mère, qui jugera si la cause est juste.

XI. Pour ce qui est des prières vocales qui ne sont point ordonnées par la règle, il faut éviter de les augmenter pour la communauté; en outre, pour celles qui sont déjà introduites, il faut déclarer qu'il n'y a aucune obligation de les réciter, et il reste au pouvoir de l'abbesse de les supprimer, en partie ou totalement. Ce dernier parti serait mieux, parce que pour ce qui est de telles dévotions, chacune peut les pratiquer en particulier, et qu'ainsi on ôte à la communauté la charge de réciter un si grand nombre de prières, ce qui peut conduire à négliger l'observance des règles qui sont obligatoires.

CHAPITRE II.

De l'oraison mentale et de la communion.

I. L'oraison mentale se fera pendant une heure chaque jour de cette manière. Dans l'été, à partir de Pâques à octobre, elle se fera d'une demi-heure le matin et d'une demi-heure dans la journée. Dans l'hiver, à partir du 4 octobre, on la fera pendant une heure entière le matin, avant de réciter les Heures canoniales.

II. Chacune est spécialement exhortée à ne pas manquer à faire l'oraison; un tel manquement serait noté et corrigé, ou même puni, s'il était répété plusieurs fois, comme une faute notable.

III. A l'égard de la communion, chacune est tenue de communier au moins tous les quinze jours, à moins qu'il n'en soit, pour quelque juste cause ou légitime empêchement, décidé autrement par l'abbesse, ou par le confesseur. Du reste on pourra communier plus souvent avec l'agrément du père spirituel.

IV Chacune en outre est obligée d'entendre chaque jour la sainte messe.

CHAPITRE III.

Des mortifications extérieures.

I. On jeûnera tous les vendredis et les mercredis, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, et de plus depuis la Saint-Martin jusqu'au jour de Noël, et depuis le dimanche de la Quinquagésime jusqu'à Pâques. Il est toujours entendu qu'on excepte les religieuses malades ou empêchées par toute autre cause légitime. Supposé encore que le jour de Noël ne tomberait pas un vendredi. Il est réglé que hors des jeûnes ordonnés par l'Eglise, ou des jours de vendredi, dans tous les autres jeûnes que la règle indique, à la collation du soir, il sera accordé douze onces d'aliments aux sœurs.

II. De plus, le lundi et le mercredi, on s'abstiendra de manger de la viande, excepté celles qui seront dispensées par la mère.

III. Il est interdit de manger hors du réfectoire, sans la permission de la mère, et hors le cas de grande nécessité. Celle qui contreviendra, devra être sévèrement châtiée par l'abbesse.

IV Trois fois la semaine on pratiquera la discipline en commun, excepté les malades et celles qui seraient retenues par une autre nécessité. Celles qui ne pourront prendre part à la discipline devront au moins réciter les psaumes avec les autres. La mère, hors du temps du carême, pourra dispenser de la discipline, selon l'occurrence; mais elle est invitée elle-même à ne pas donner cette dispense sans juste cause. Il ne se donnera aucune autre discipline, et spécialement de sanglante, qu'avec l'assentiment de la mère ou du confesseur.

V Il n'est permis à aucune religieuse de dormir sans sa tunique, de nuit comme de jour, ni de vaquer ainsi dans la maison; celle qui serait en défaut sur ce point, recevra une dure pénitence de la mère, et devra s'en confesser en son temps.

VI. Pour le sommeil, il en est accordé huit heures aux religieuses; ces heures seront divisées entre le repos de la nuit et celui du jour, et nulle ne pourra se priver du sommeil par mortification, sans en avoir la permission de la mère ou du confesseur.

CHAPITRE IV

Du silence.

I. Hors le temps de la récréation, le silence sera constamment observé par les sœurs, mais plus rigoureusement après les deux récréations qui suivent le dîner et le souper. De Pâques à la fête de la Croix, en septembre, après le dîner on sonnera le silence, lequel durera jusqu'au moment où les sœurs sont appelées à Vêpres. Pour la nuit, dans l'hiver, on

sonnera le silence à trois heures de la nuit. Mais si l'abbesse le juge à propos, elle transportera le silence à trois heures et demie, dans le temps auquel se dit l'office du soir. Dans l'été, le silence se sonne à une heure de la nuit, et dans le printemps et l'automne à une heure et demie, ou même à deux heures de nuit ; au signal donné, toutes les religieuses se retireront dans leur cellule, où il leur est accordé une demi-heure qui sera employée par les unes à préparer les points de méditation pour la matinée suivante, ou par les autres à se reposer. Cette demi-heure terminée, la mère fera la visite, et si elle ne le peut, elle en chargera une sœur zélée, laquelle, non par pure cérémonie, mais avec la plus grande exactitude, visitera les dortoirs et s'assurera que les religieuses sont toutes au lit. Ensuite elle visitera l'infirmerie, le quartier des novices et celui des pensionnaires, observant bien si dans tous ces lieux le silence est exactement gardé, et après cette visite achevée, elle fermera les portes des dortoirs, et portera les clés à l'abbesse en supposant que celle-ci ne soit pas allée elle-même faire la visite pour quelque grave empêchement. Puis au matin, la religieuse qui devra sonner les Matines prendra les clés dans la cellule de la mère et ira ouvrir les dortoirs. Le même soin sera apporté dans la visite de jour, faite au temps du silence, par la même sœur qui l'aura faite le soir : dans le jour cependant il n'est pas nécessaire de fermer les portes des dortoirs ; mais il est essentiel que la religieuse en visite s'assure si quelqu'une, sans juste raison, se trouve hors de sa cellule, ou parle, ou commet toute autre faute contraire aux règles du silence, et cela aussi bien le jour que la nuit, et elle fera de tout un rapport à l'abbesse, afin que celle qui serait en défaut reçoive le châtiment mérité.

II. Du reste, pendant toute la journée, il est étroitement défendu de causer ou de s'amuser d'aucune manière contrairement à l'observance, aussi bien dans les cellules que dans les dortoirs et autres corridors, afin d'éviter de troubler les religieuses qui se tiennent dans leurs cellules pour y travailler ou se reposer Que celle qui romprait le silence s'en accuse

et en fasse pénitence en présence de la mère, et surtout si elle a rompu le silence dans les dortoirs.

III. Le silence s'observera non-seulement dans les dortoirs, mais de même dans la sacristie, et spécialement au chœur et à table, où, tandis qu'on mange, il se fait une lecture spirituelle. Que si quelqu une a besoin de quelque chose, elle la demandera par un signe modeste ou à voix basse. Mais celle qui rompra le silence devra être châtiée : et celle qui y manquera plusieurs fois sera mortifiée avec la discipline, ou encore par son expulsion du réfectoire.

IV Nulle ne révélera à aucun séculier ou religieux, excepté au père spirituel, ce qui se passera dans le monastère ou une faute grave de quelqu'une des sœurs : celle qui agirait ainsi doit être chaque fois punie par la mère, au moyen d'une pénitence sévère, plus ou moins grave que les pénitences ordinaires, selon ce qu'elle en jugera; et en outre la religieuse qui aura commis une pareille faute devra la révéler à son confesseur.

CHAPITRE V

Du chapitre des coulpes.

I. Chaque samedi les religieuses s'accuseront en commun de leurs fautes à la mère. Puis au réfectoire elles feront l'aveu public de leurs manquements dans l'ordre suivant. Chaque matin, les novices et les converses. Les lundi et jeudi, l'abbesse et les plus anciennes. Le mardi et le vendredi, les religieuses de moyenne date. Le mercredi et le samedi, les plus nouvelles et les converses. Toutes ensemble étant à genoux, chacune déclare humblement ses fautes, en en demandant pardon à Dieu, à la mère, et à toutes les religieuses, pour le mauvais exemple donné. Cela fait, l'abbesse (qui devra assister au repas, et quand elle en sera empêchée, se substituer quelque autre pour y assister, et quand celle-ci manquera, une sœur vicaire) assignera une pénitence commune, comme serait le *De profundis*, ou l'hymne du Saint-Esprit, le *Magnificat*, le *Salve Regina*, ou autre semblable.

II. Outre la confession commune, qui devra se faire au réfectoire le matin, de la manière et aux jours indiqués ci-dessus, on ne négligera pas la confession particulière des fautes commises par une religieuse isolée, contre l'observance, comme si elle a manqué au silence, ou si elle n'a pas été assidue à se rendre au chœur aux heures de l'office divin, ou si elle a manqué tout à fait d'y assister sans juste cause, ou enfin si elle a commis toute autre faute notable pour laquelle la règle impose une pénitence.

III. La manière dont se fera la déclaration de la faute particulière est celle-ci : quand au matin les autres religieuses seront déjà assises, la religieuse en défaut s'agenouillera devant l'abbesse, confessera sa faute et recevra une pénitence discrète, puis elle ira s'asseoir avec les autres à sa place.

IV Et parce que Notre-Seigneur, en juge équitable, ne laissera sans punition dans l'autre vie aucune faute dont on n'aurait pas fait pénitence; pour cela il sera bien que chaque religieuse, au moins une fois le mois, à genoux devant l'abbesse au réfectoire, se déclare coupable de tous les manquements commis contre la règle et les statuts de la communauté, sans cependant les dire en particulier, mais en général, à l'exception de ceux auxquels elle reconnaîtra être le plus sujette; et cette accusation faite, elle en recevra la pénitence. Il faut faire attention que cette confession de chaque mois ne doit pas être faite par les religieuses ensemble et dans un même jour fixe, mais que chacune la fera à son tour, le jour qu'elle jugera le plus opportun.

CHAPITRE VI.

De la clôture.

I. Qu'il soit pourvu à ce qu'avant la porte extérieure du monastère, l'entrée intérieure soit bien fermée et munie de deux portes, que les religieuses ne devront jamais passer, puisque les portes extérieures sont ordinairement ouvertes, ou qu'elles s'ouvrent à chaque instant. De cette manière, les religieuses ne voient point de ce lieu-là, et ne peuvent pas être vues.

II. Que la portière soit une sœur discrète, et d'âge mûr, et qu'on lui donne une compagne également âgée. Qu'elle tienne la clef de la porte dans le jour, et qu'elle écoute tout ce qui se dit; à moins de quelque grande nécessité, elle n'ouvrira point la porte avant qu'il fasse plein jour, et que le soleil ne soit levé. Le soir, elle la fermera à l'*Ave Maria* [1], et la remettra à la mère.

III. Quand il faudra introduire au monastère le médecin, le confesseur, le chirurgien ou telle autre personne nécessaire, qu'elle ne le fasse point sans en avoir la permission des supérieurs *in scriptis;* et au moment où ces personnes devront entrer, on sonnera un coup de cloche, pour que les religieuses se retirent et qu'il ne reste que celles qui sont désignées pour accompagner ces hommes pendant tout le temps qu'ils resteront dans le monastère.

IV D'après les règles établies par la Sacrée Congrégation, il est défendu d'admettre dans l'intérieur du monastère les porteurs, soit du vin pour l'usage de la maison, soit de l'eau pour les bains qu'auraient à prendre les malades, que de jour seulement.

V Il est ordonné encore que personne n'entrera au monastère pour préparer la farine, et si quelqu'un est introduit pour d'autres causes nécessaires ou urgentes, il ne sera pas employé à de pareils services.

VI. Il est ordonné encore de bannir du monastère tous les petits chiens.

VII. De plus, les portières et celles qui accompagnent les hommes dans l'intérieur, doivent avoir quarante ans au moins. Celles qui accompagnent, ne doivent pas quitter un instant les confesseurs, médecins, chirurgiens et autres admis dans l'intérieur du cloître par nécessité.

VIII. Pour ce qui est du parloir, il est réglé que nulle ne pourra s'entretenir à la grille avec d'autres que ses parents, au premier ou second degré, savoir, pères, frères, oncles, neveux du même sang, ou cousins germains.

1. C'est-à-dire l'heure de l'*Angelus*. Pour préciser cette heure, voyez la table ci-après.

IX. La règle prescrit encore que quand une religieuse ou une séculière sera appelée à la grille (à moins que ce ne soit le confesseur,) elle doit être assistée de quelques compagnes ou au moins d'une, âgée et pieuse, que désignera la mère.

X. De plus, aucune sœur ne pourra parler seule à seule avec personne qu'en la présence d'une autre sœur écouteuse; cela s'entend de parler de l'intérieur avec des hommes.

XI. A l'heure du repas, ni l'abbesse ni aucune autre sœur ne pourra rester à la grille sans grande nécessité et sans la permission de la mère.

XII. Il est porté encore aux règlements de la Sacrée Congrégation, que dans tout monastère il n'y aura qu'une grille en fer, ou au plus deux.

XIII. Il est réglé que les ouvertures pratiquées pour que les sœurs reçoivent la sainte communion, auront un demi-palme de hauteur et un palme entier de largeur, et que ces ouvertures seront fermées de deux petites portes, ayant chacune leur serrure et clef, l'une à l'intérieur et l'autre en dehors.

XIV Pour les parloirs, il est aussi ordonné que le parloir intérieur sera fermé à clef, et qu'aucune religieuse n'y entrera, sans avoir été appelée, et sans avoir la permission de la supérieure. Là se tiendront toujours présentes les sœurs écouteuses désignées, lesquelles devront entendre tout ce qui se dira, excepté si on avait à traiter des affaires importantes qui exigeraient le secret; car alors il pourrait être donné une permission particulière aux parents les plus rapprochés du côté du père, sans y en admettre d'autres.

XV Les parloirs extérieurs n'auront point de portes qui se puissent fermer, et celles-ci demeureront constamment ouvertes.

XVI. Il est interdit à toute religieuse de traiter d'une affaire quelconque, négoce, droits, procès, avec aucun avocat, procureur, agent ou autre, excepté ceux qui sont choisis pour conduire les affaires et les causes du monastère, et avec l'agrément de la Procureuse du couvent.

XVII. La règle veut que toutes les fenêtres et ouvertures

qui se trouveraient aux murs de la clôture et par lesquelles les religieuses pourraient voir ou être vues soient entièrement fermées, n accordant que les fenêtres en petit nombre nécessaires pour donner du jour, et disposées de façon à ce qu'on ne puisse ni voir ni être vu.

XVIII. Dans quelque monastère que ce soit, il est de règle qu'il soit établi une infirmerie commune; et là où elle manque, les supérieurs de l'ordre doivent veiller à ce qu'on en établisse le plus promptement possible, employant pour cela les peines et censures qu'ils jugeront convenables. Dans cette infirmerie sont reçues sous la sainte obédience toutes les religieuses converses ou professes, et les novices qui ont besoin des secours du médecin. Le médecin n'en visitera aucune deux fois, et la supérieure ne permettra point qu'il réitère sa visite; il n'ordonnera pas non plus de médicaments hors de l'infirmerie, sous peine d'excommunication. Les confesseurs désignés des religieuses ne pourront non plus en confesser aucune hors de l'infirmerie sous peine de suspense *ipso facto* de la confession de cette religieuse ou de toute autre personne.

XIX. Si cependant certains monastères, soit par l'exiguité du local ou par pauvreté, ne pouvaient promptement établir l'infirmerie, l'ordinaire ou le supérieur visitera le monastère, désignera l'emplacement et fixera une époque où de toute façon la chose devra être exécutée. Et quant à la dépense, le même ordinaire verra à y pourvoir par le moyen des aumônes ou tous autres qu'il avisera les meilleurs. Quand ce sera fait, l'avis en sera transmis aussitôt à la congrégation.

CHAPITRE VII.

Des repas.

I. La règle ordonne qu'au signal donné pour le repas, toutes les sœurs soient diligentes pour se trouver ensemble à la bénédiction de la table. Il n'est permis à aucune, pendant ce temps, de vaguer dans le monastère, mais toutes doivent se réunir au réfectoire, excepté celles qui en seraient empê-

chées pour l'utilité commune de la maison avec la permission de la mère.

II. Il ne sera permis à aucune religieuse (comme on l'a dit plus haut) de manger hors du réfectoire, à moins d'une absolue nécessité, et sans l'agrément de la mère; et si quelqu'une l'a fait, elle en sera sévèrement châtiée par l'abbesse suivant la gravité de la faute.

III. Dans l'hiver on sonnera pour le réfectoire à 16 heures[1] Depuis Pâques jusqu'à la fête de la Croix, en mai, ce sera à 15 heures, et depuis la fête de la Croix en mai, jusqu'à celle de septembre à 13 heures, en y ajoutant, suivant qu'il sera

1. En Italie, on compte successivement 24 heures au jour, sans les diviser par 12 comme nous. La 24e finit avec le jour; c'est le moment de l'*Ave Maria* ou l'*Angelus*, et la 1re commence avec la nuit.

Voici pour l'intelligence du texte une table qui indique pour chaque mois de l'année, le rapport du midi avec les 24 heures italiennes et de l'*Ave Maria* ou 24e heure italienne avec les nôtres.

QUANTIÈME DU MOIS		MIDI.	24 heures ou AVE MARIA.	QUANTIÈME DU MOIS		MIDI.	24 heures ou AVE MARIA.
JANVIER.	1	19 h.	5 h.	JUILLET	13	16 1/4	7 h.
	13	18 3/4	5 1/4				
FÉVRIER.	1	18 1/2	5 1/2	AOUT	1	16 1/2	7 1/2
	16	18 1/4	4 3/4		16	16 3/4	7 1/4
	24	18	6		26	17	7
MARS.	6	17 3/4	6 1/4	SEPTEMBRE	6	17 1/4	6 3/4
	16	17 1/2	6 1/2		17	17 1/2	6 1/2
	27	17 1/4	6 3/4		28	17 3/4	6 1/4
AVRIL.	11	17	7	OCTOBRE.	11	18	6
	21	16 3/4	7 1/4		21	18 1/4	5 3/4
MAI.	1	16 1/2	7 1/2	NOVEMBRE.	1	18 1/2	5 1/2
	16	16 1/4	7 3/4		16	18 3/4	5 1/4
JUIN	1	16	8	DÉCEMBRE.	1	19	5

Note du traducteur B.

ıgé convenable, une demi-heure. De la Croix de septembre
nfin et pendant tout l'automne à 15 heures, ajoutant cepen-
ant ou diminuant de toutes les heures ainsi fixées un léger
space de temps, selon ce que dictera la prudence, d'après la
ɔngueur ou la brièveté des jours. Aux jours de jeûne, il ne
era observé aucune de ces fixations d'heure; mais le signal
e donnera toujours une heure avant midi. Le signal donné,
sera accordé un quart d'heure afin de réunir toutes les
œurs au réfectoire avec l'abbesse, ou celle qui doit la rem-
lacer, en cas d'empêchement; ce quart d'heure écoulé, la
oulpe aura lieu pour les religieuses, suivant le mode indi-
ué ci-dessus, au chap. v.

IV Cela fait, un signal sera donné avec la clochette, et la
able étant bénite, chacune s'asseoira à sa place. Pendant
u'on donnera la nourriture au corps, l'âme d'autre part sera
ıourrie par la lecture de quelque livre spirituel (et ce sera le
ɔlus souvent l'histoire de la vie d'un saint), pour laquelle une
eligieuse sera désignée chaque semaine. On désignera éga-
ement deux religieuses et une converse pour distribuer les
nets sur la table, et elles seront aussi changées toutes les se-
naines.

V Quand tout le monde aura terminé son repas, l'abbesse
lonnera le signal, et on se lèvera pour rendre grâces. Et alors
elles qui sont de service devront être présentes, afin que
elles de leurs compagnes qui auraient été empêchées de venir
ı la première table puissent se trouver à la seconde : à celle-ci
levra indispensablement assister la sœur-vicaire, tant pour
mposer les pénitences aux sœurs qui feront la coulpe, que
ɔour faire observer inviolablement le silence; et, pour ne pas
aire manquer la lecture spirituelle, laquelle ne sera que d'un
hapitre, il sera désigné une autre religieuse toutes les se-
naines, pour faire cette lecture à la seconde table.

VI. Les religieuses qui n auront pas d'occupations iront
ılors au lieu de la récréation, où se réuniront plus tard celles
le la seconde table, quand ce repas sera fini, si elles n'ont
pas autre chose à faire. Là, on s entretiendra de conversations

pieuses ou au moins de sujets indifférents, jusqu'à ce que le délai d'une heure soit écoulé, après quoi le signal sera donne afin que toutes (ceci s'entend, pendant l'hiver) se rendent au laboratoire, où elles resteront jusqu'à Vêpres. Mais de la Croix de mai à celle de septembre (temps pendant lequel doit s'observer le silence, comme il a été dit ci-dessus au chap. IVe), ladite récréation durera jusqu'à 15 heures, et puis on donnera le signal du silence, afin que les religieuses se retirent dans leurs cellules où elles resteront jusqu'à la dix-septième heure, employant ce temps de silence ou à se reposer, ou à quelque exercice qui leur plaira et qui ne puisse préjudicier à leur salut. Cependant elles n'agiraient pas bien, à parler rigoureusement, si elles n'employaient jamais ces heures de silence en méditations, lectures spirituelles ou autre exercice de mortification; elles pourront y consacrer au moins quelque temps. Dès que la 17e heure sonnera, le signal de None sera donné; après cette Petite Heure, elles iront au laboratoire et s'y tiendront jusqu'à Vêpres.

VII. Touchant le repas du soir, depuis mai jusqu'à la fin de septembre, il se fera à la vingt-deuxième heure et demie, et depuis octobre jusqu'à la fin d'avril, à une heure de la nuit, étant toujours accordé un quart d'heure, afin que toutes celles qui le peuvent faire se rendent au réfectoire, comme il se pratique le matin. Au repas du soir, on ne fera point la coulpe, mais, le quart d'heure achevé, on bénira la table, et s'asseyant on soupera, faisant également le soir la lecture spirituelle. Les grâces récitées, celles qui n'auront pas été de la première table seront prêtes pour se placer à la seconde, où on fera aussi une lecture d'un quart d'heure. Après le souper, celles qui seront libres des affaires du couvent iront avec l'abbesse se récréer un peu, jusqu'au signal du silence.

VIII. Avant et après le dîner et le souper, chacune dira le *Pater noster* avec *Deo gratias*, et si on y manque, on dira trois *Pater* pour chaque fois omise.

CHAPITRE VIII.

Du noviciat et de la pension.

I. Le quartier des novices devra être séparé des dortoirs et autres lieux assignés aux professes, et là les novices devront demeurer de jour et de nuit avec leur maîtresse; il ne sera point permis aux professes de s'y introduire, ni de parler avec une novice, sans la permission expresse de l'abbesse. Cependant les novices devront se rendre avec les autres au réfectoire, ainsi qu'au chœur, pour faire l'oraison mentale et réciter l'office. Elles pourront néanmoins être quelquefois dispensées d'aller à Matines, soit à cause de la rigueur du temps, ou de leur âge trop tendre.

II. Les novices seront gouvernées avec le plus grand soin par une maîtresse d'âge mûr et discrète, et suivant les avis du confesseur. C'est à elle seule qu'appartiendra la direction des novices, et nulle autre religieuse, soit tante, sœur, ou parente quelconque, ne pourra s'y immiscer, comme il a été très-sagement ordonné par les statuts de la Sacrée-Congrégation. La maîtresse seule s'occupera donc de les instruire sur l'oraison mentale, la récitation de l'office, et touchant l'observance de toutes les règles et coutumes de la communauté; et partout elle seule pourra leur commander, et non d'autres (excepté l'abbesse), les reprendre de leurs fautes, et leur infliger la pénitence quand elles auront failli. Dans le cas où la maîtresse se trouverait malade, on lui substituera une autre religieuse, également âgée et prudente, avec l'approbation du confesseur.

III. Le local des pensionnaires sera séparé également de celui des professes et du noviciat, et les pensionnaires devront y rester de jour et de nuit. Elles y seront occupées avec leur maîtresse à des exercices de piété ou à des travaux manuels. Il est également défendu aux professes et aux novices d'aller dans ce lieu, sans la permission de l'abbesse.

IV Les susdites pensionnaires, d'après un usage consacré,

viennent au chœur, au réfectoire, et prennent part aux actes communs des religieuses.

V On doit être bien averti qu'on ne peut recevoir dans une communauté les religieuses ou professes ou novices des autres couvents, fussent-elles du même ordre; bien entendu que les novices dont on parle ici sont celles qui auraient déjà *pris l'habit* dans un autre monastère.

CHAPITRE VIII.

Des autres observances établies dans le couvent.

I. Les religieuses ne pourront concourir à l'élection de l'abbesse que lorsqu'elles auront été trois ans professes.

II. On prendra autant de sœurs converses qu'il en faudra pour le service de la communauté, mais il est interdit à toute religieuse d'avoir personne à son service particulier.

III. Bien que les religieuses soient tenues d'observer inviolablement les prescriptions précédentes, il est déclaré cependant que ces prescriptions ne les obligent pas jusqu'au péché, pas même véniel, mais que c'est seulement un devoir de satisfaire à la pénitence imposée.

IV Il est recommandé uniquement à la mère abbesse de mettre toute sa sollicitude à faire observer par toutes les sœurs les règles et les autres statuts, de veiller à ce que les transgressions n augmentent pas en nombre ou en gravité. Dès qu'elle en a connaissance, elle doit user de tous les moyens pour les extirper par la douceur, quand ce moyen suffira; par la rigueur, quand elle sera nécessaire; parce que si on n'en agit pas ainsi, l'observance tombe peu à peu en désuétude, et au lieu des saints usages, s'introduisent les abus, lesquels une fois introduits, il est très-difficile, pour ne pas dire impossible de les détruire.

V Dans les anciens statuts, il était réglé au numéro 37, et à présent il est de nouveau confirmé ici que la mère n'a le pouvoir de décider aucune chose d'importance sans les avis des sœurs ou ceux des pères spirituels.

VI. Pour empêcher l'oisiveté, sentine de tous les désordres, et pour suivre la doctrine des saints, il avait été d'abord ordonné, quand la vie commune était exactement observée, que chaque jour il devrait se faire quelque travail pour l'utilité commune du monastère. A présent que dans les monastères on a abandonné la vie commune, les sœurs s'occupent pour leur utilité particulière. Que nulle ainsi ne soit exempte d'un tel exercice, à moins qu'elle ne soit malade ou trop vieille, selon la discrétion de la mère.

VII. Toutes les présentes prescriptions et les suivantes devront être lues à table, une fois le mois.

DEUXIÈME PARTIE.

DES DEVOIRS PARTICULIERS DES SŒURS

A L'ÉGARD DE LEURS VOEUX DE RELIGION ET DES AUTRES STATUTS ET OBSERVANCES DU MONASTÈRE.

CHAPITRE PREMIER.

De la pauvreté.

I. Chaque religieuse pourra se fournir en particulier de tout ce qu'il lui faut en habits et en linge, bien que l'habit seulement et la chaussure soient donnés par la communauté. Dans ce cas, l'habit et le linge et autres objets que la religieuse gardera dans sa cellule, seront inventoriés et la note en restera entre les mains de l'abbesse. L'argent possédé en particulier sera déposé, et pour cela il sera du devoir de l'abbesse de désigner, avec le conseil du père spirituel, trois sœurs chargées de ce dépôt. L'habit des choristes sera de serge de Bergame de couleur noire, avec la patience de même étoffe, le voile de toile de chanvre. Le voile noir de soie sera donné à chacune au

moment de sa profession. L'habit des converses sera aussi de laine, mais de couleur grise, et le voile de toile de chanvre.

II. Il n est permis à aucune religieuse ou fille séculière de la communauté de rien donner hors du monastère, pas même à ses parents, et même des choses qu'elle possède en particulier, ni de rien recevoir sans l'agrément de la mère; et pareillement elles ne peuvent leur écrire, ni leur envoyer, ni en recevoir une lettre sans en donner communication à l'abbesse, laquelle doit lire les lettres avant qu'elles soient envoyées, ou qu'elles soient reçues par la religieuse ; et la même chose s'observera pour la supérieure, avec le conseil de celle qui sera élue pour sa compagne.

III. De plus il est interdit aux religieuses, soit professes, soit novices, de pouvoir demander ou même recevoir des séculières qui vivent dans l'intérieur du couvent, aucune chose, pour minime qu elle soit, afin de ne pas perdre le mérite de la sainte pauvreté. Néanmoins aujourd'hui on a coutume de se permettre de donner et de recevoir des bagatelles entre les religieuses, et en général cette licence se prend à tous les commencements de mois.

IV Les sœurs très-avancées en âge seront pourvues de tout par la mère, selon que le prescrit la charité, ou que l'exigent leurs nécessités, et que le permettent les facultés de la maison.

V Il est expressément défendu que les sœurs qui sont à l'infirmerie, reçoivent aucune chose de la table commune, ou qu'il soit rien donné de l'infirmerie à celles qui mangent en commun ; et on veillera à ce qu'il ne puisse ainsi être rien donné ni reçu, parce que l'abbesse doit pourvoir à tous les besoins de chaque religieuse, et que, lorsque quelqu'une manque de quelque chose (à quoi l'abbesse sera attentive, ou celle qu'elle en aura chargée), elle doit la demander à l'abbesse, ou à la sœur chargée de ce soin.

VI. Il est défendu également aux sœurs infirmières, ou chargées de la dépense, et à celles que la mère chargera de pourvoir aux besoins des sœurs, de dépenser à leur gré le bien de la communauté, ou pour satisfaire à un usage intro-

duit ; mais elles devront l'employer uniquement selon le besoin de chacune en particulier ; et pour cela il est réglé que lesdites sœurs chargées de cet office informeront souvent la supérieure de ce qui paraîtra être nécessaire aux sœurs, afin qu'il soit pourvu à tout, et que chaque chose soit exécutée suivant l'avis de l'abbesse.

VII. Il faut savoir ensuite que dans les règlements de la Sacrée Congrégation, il est statué pour toutes les religieuses, de quelque ordre que ce soit, que les professes qui font testament ou qui disposent des valeurs qui leur sont assignées pour leur propre usage, meurent propriétaires. Et par là elles encourent la censure et les peines imposées par les saints canons, par les règles, par les constitutions des ordres et par tous les autres statuts des monastères, qui les imposent et les publient contre les propriétaires. C'est pour cela que les contrats et actes dans lesquels les religieuses achètent de leur monastère des rentes annuelles, leur vie durant, ou dans lesquels elles stipulent qu'après leur mort une autre leur succédera, toutes ces conventions sont nulles de fait, et par conséquent à leur mort tout ce qu'elles avaient s'incorpore au bien du monastère, au bénéfice duquel les rentes sont censées éteintes.

VIII. Il est aussi défendu aux sœurs chargées de la dépense de payer aucune chose nécessaire aux offices d'autres deniers que de ceux de la communauté : pour cela elles ne peuvent pas, non plus que celles qui ont soin de l'église, demander à personne autre qu'à la mère tout ce qui est ainsi nécessaire pour la communauté ou pour les sœurs en particulier.

CHAPITRE II.

De la chasteté.

I. Aucune ne se permettra d'entrer dans la cellule d'une autre sans y être autorisée par l'abbesse.

II. Dans les statuts de la Sacrée Congrégation il est expressément commandé que chaque religieuse et chaque converse

ait sa cellule séparée, et qu'elles ne soient jamais plus d'une dans chaque cellule, mais que chacune dorme séparément dans sa couchette.

III. Il est de plus réglé qu'on ne pourra recevoir dans un monastère aucune religieuse, ou converse, si toutes n'ont pas leur cellule particulière, qui soit séparée par une cloison, ou de pierre, ou de bois, ou de toile dans le dortoir commun ; et si actuellement quelques cellules ne sont pas occupées, qu'elles soient conservées pour la religieuse ou la converse qu'on aura à recevoir.

IV On interdira entièrement les amitiés particulières et les affections hors du devoir pour l'une plutôt que pour l'autre, parce que de telles amitiés peuvent devenir la source de nombreuses discordes et de mille autres maux. Malheur au monastère dans lequel est toléré un pareil désordre! C'est pourquoi les supérieures doivent mettre tous leurs soins à l'extirper.

V Il ne sera permis à personne d'aller de nuit dans le jardin ou dans le cloître, après une heure de la nuit, ni pour pratiquer la discipline, ni pour autre affaire, sans une absolue nécessité et sans la permission de la mère, qui ne l'accordera pas facilement ; et quand elle l'accordera, les sœurs iront trois ensemble, pour gage de leur réserve.

VI. Il est interdit rigoureusement de garder au monastère de petits chiens ; ce qui est déjà noté dans la première partie.

CHAPITRE III.

De l'obéissance.

I. Il a été déjà dit plus haut, que les règles n'obligent pas sous peine de péché, mais obligent seulement à remplir la pénitence imposée ; néanmoins il est commandé que toutes les prescriptions soient inviolablement observées ; d'où il suit que celles qui sciemment et volontairement les transgresseront pourront difficilement être excusées de faute au moins vé-

nielle. Aussi est-il ordonné que les présentes règles soient lues à table une fois le mois.

II. La mère est aussi bien obligée de suivre les prescriptions de la règle que toutes les autres qui lui sont soumises.

III. On rappellera ici de nouveau que dans les anciennes institutions il avait été réglé au numéro 37, et que par le présent il est confirmé que la mère ne peut décider d'aucune chose d'importance sans le conseil des sœurs ou des pères spirituels.

CHAPITRE IV

De la charité fraternelle.

I. Aucune religieuse ne devra se permettre de dire des paroles injurieuses ou déplaisantes à une autre, comme sont les brocards ou les sobriquets. Celle qui aura manqué en cela devra en demander pardon à l'offensée, secrètement ou en public, selon que l'offense faite aura été secrète ou publique ; et puis elle recevra sur-le-champ une pénitence proportionnée, à infliger par la mère.

II. La sœur qui aura reproché à une autre la pénitence qui lui aurait été imposée, ou la faute grave où elle serait tombée, avouera sa faute et en recevra la pénitence publique ou secrète, suivant que le reproche aura été fait secrètement ou publiquement.

III. Si une religieuse se plaint de la mère au confesseur, celle-ci ne devra pas la reprendre, ni l'inquiéter pour cela ; autrement elle en sera sévèrement corrigée par le père confesseur : car il est convenable que la sœur maltraitée puisse avoir recours au père spirituel pour tout ce qui lui arrive.

IV Aucune ne doit empêcher ni reprendre une autre dans l'office qu'elle remplit, ni venir s'en mêler sans permission. Si elle le fait, elle en sera corrigée par la mère.

V C'est à la mère seule qu'il appartient de reprendre les sœurs. Et elle même est exhortée à se montrer bénigne dans ses reproches et ses châtiments ; qu'elle ne mette jamais de colère dans ses réprimandes ou ses punitions, mais qu'elle

les fasse avec douceur et calme, afin que les délinquantes reçoivent avec patience et humilité la correction et la pénitence. Que celle à qui la mère aura imposé une pénitence, la reçoive donc sans contester, sans se défendre ni se plaindre ; autrement, qu'elle en soit reprise par la mère dans la confession commune, et punie de nouveau s'il le faut.

VI. Que la mère prenne bien garde à ne reprendre aucune sœur en présence de séculiers, à moins que la faute n'ait été commise en leur présence ; autrement elle en sera corrigée par le confesseur

VII. On doit user de la sainte charité envers toutes les sœurs, mais principalement avec les malades, tant en les servant, qu'en subvenant à leurs nécessités et leur procurant les médecins et les médicaments et toutes autres choses, suivant les facultés de la maison ; et si en cela la mère se montrait notablement négligente, qu'elle en soit sévèrement reprise par le père confesseur. Et pour cela, la règle ordonne que l'abbesse visitera les malades et leur fera fournir, en le prenant sur les biens de la communauté, tout ce qui leur sera nécessaire. On note ici que, dans ce monastère, d'après une antique coutume, les malades sont assistées non-seulement par les converses, mais par les choristes, ce qui est une chose digne de louange.

VIII. Il est enjoint ensuite aux sœurs malades, quand elles ne se trouvent pas pourvues selon leur désir, de s'exercer en cela à la patience, se ressouvenant de l'état de misère qu'a supporté Jésus-Christ par amour pour nous ; et pour cela, il est défendu à toutes professes et novices de demander ou recevoir aucune chose, pour minime qu'elle soit, même pour cause de maladie, des personnes étrangères au monastère, sans la permission de la mère,

IX. Il est ordonné, afin de faire pratiquer la charité envers les sœurs choristes défuntes, que lorsqu'une d'elle mourra, toutes les autres seront tenues de dire pour son âme cinquante psaumes par jour, pendant huit jours, et tout le psautier pendant cette année, et les converses pendant ces mêmes huit

jours, 15 dizaines du rosaire. Pour une sœur converse morte, chaque choriste sera tenue, pendant trois jours, de réciter l'office des morts, mais d'un seul nocturne, correspondant à chacun de ces trois jours ; et les converses cinq dizaines de rosaire pendant huit jours ; et les unes et les autres feront en outre la communion à l'intention de toute sœur défunte, soit choriste, soit converse.

CHAPITRE V

On donne ici en finissant quelques anciens statuts de la Sacrée Congrégation des réguliers pour le bon règlement des religieuses.

I. Dans les confessionnaux seront clouées des plaques en fer, munies de très-petits trous, au travers desquels les religieuses ne puissent voir personne ni en être vues.

II. Avant la porte du monastère, l'entrée doit être bien close et gardée par deux portes, et là les religieuses ne pourront jamais entrer pendant que les portes extérieures seront ouvertes, ou au moment où elles vont s'ouvrir, afin qu elles ne puissent de là voir ou être vues.

III. Qu'il ne s'écrive pas de lettres sans la permission de l'abbesse : qu'on n'en envoie ou n'en reçoive aucune qu'elle n'ait été auparavant lue par la préfète.

IV L'abbesse assignera une juste rétribution au confesseur, qui sera payé avec les deniers de la communauté; mais il est tout à fait interdit de se faire aucun cadeau, si minime qu'il soit, entre le confesseur et les religieuses, sous peine au confesseur de suspense à perpétuité, *ipso facto*, du pouvoir de confesser, non-seulement ces religieuses, mais toute autre personne.

V Il n'est point permis aux religieuses d'employer le chant modulé, mais seulement le plain-chant; et pour cela tous les instruments de musique seront sévèrement bannis du monastère, excepté les orgues qui sont admises dans l'église publique.

VI. Aucune personne séculière ne sera admise au chœur

pour la célébration du saint office, excepté seulement les prêtres et les clercs, députés par l'ordinaire, pour célébrer les messes dans les solennités du monastère, ou pour donner la bénédiction, ou pour autres ministères que ne peuvent remplir les religieuses.

VII. Aucune religieuse, ou converse, ou autre personne étrangère au monastère, ne doit se permettre de faire célébrer dans l'église de la communauté d'autres messes que celles qui doivent être célébrées par les chapelains payés sur les fonds communs du monastère. Néanmoins on a coutume aujourd'hui de permettre aux religieuses de faire dire des messes à leur dévotion particulière par d'autres prêtres que les chapelains.

VIII. Et comme dans certains monastères il doit se célébrer des messes instituées par les testateurs, et qui ne peuvent être dites, soit pour manque de chapelains, soit à cause de la pauvreté des monastères ou pour d'autres causes, il est commandé aux supérieurs d'y pourvoir de la manière prescrite par le concile de Trente, ou par tout autre meilleur moyen, et d'en faire le rapport au Saint-Siége.

IX. De toute nécessité, d'après le concile de Trente, il doit être envoyé un confesseur extraordinaire, auquel toute religieuse est tenue d'aller, quand même elle ne voudrait pas se confesser à lui.

X. On ne doit permettre aucune servante particulière, mais seulement celles qui servent la communauté.

XI. On ne peut recevoir des converses au-dessus du tiers des religieuses ; ou sinon, au plus, deux par cinq religieuses.

XII. Les visiteurs détermineront le nombre des religieuses et des converses, d'après les revenus du monastère et les aumônes qui y sont reçues, étant assignés dans les monastères de Naples, 50 ducats par an pour une religieuse, et 40 pour une converse [1]

XIII. Dans les monastères où tous les biens ne sont pas en

1. Le ducat de Naples vaut 4 fr. 46 c. 1/2 Ainsi 50 valent 223 fr. 10 cent. et 40 valent 178 fr. 48 c. (*Notes de premiers traducteurs.*)

commun, on permet de recevoir quelques secours par les mains de l'abbesse, dans les cas de nécessité. Mais le surplus s'emploie aux besoins communs du monastère. Et les supérieurs doivent en demander compte à l'abbesse ou aux dépositaires, et si elles n'y satisfont pas, elles seront punies sévèrement.

XIV Nulle ne sera reçue religieuse qu'elle n'ait d'abord apporté une somme en deniers comptants pour sa dot, lesquels servent à acheter, avec le consentement de la communauté, une rente annuelle au nom de la jeune fille, au profit de laquelle elle sera employée à titre d'aliments, jusqu'au jour de sa profession, et de ce jour appartiendra au monastère par droit de succession.

REMONTRANCES AUX RELIGIEUX

POUR LES PRESSER D'ASPIRER A LA PERFECTION DE LEUR ÉTAT.

Les religieux sont l'élite que Dieu s'est réservée parmi les hommes, sur cette terre, pour étendre sa gloire ; et aussi pour se voir aimé par eux d'un amour plus spécial et plus pur que l'amour dont il est aimé par ceux qui vivent au milieu du monde et appliqués aux sollicitudes du siècle ; à cette fin, le Seigneur par une vocation particulière les a retirés des ténèbres de l'Egypte, et les a délivrés de l'amour du siècle ; de sorte qu'eux ensuite, mus par la grâce divine, se sont consacrés à Dieu par des vœux sacrés, renonçant à tous les biens que le monde promet et dispense à ses sectateurs. Et par conséquent tout couvent religieux, qui se trouve sur la terre, devrait se considérer comme une réunion d'hommes qui, détachés de toute pensée terrestre, ne pensent à autre chose qu'à vivre seulement pour Dieu, en sorte qu'il puisse trouver sa gloire en eux et dire : « Ceux-ci sont tous à moi, ils font mes délices. »

Mais, je le demande, le Seigneur peut-il dire de tous les religieux qui vivent aujourd'hui : « Ceux-ci sont mes délices? » Hélas ! l'Eglise se désole, parce qu'elle voit dans les religieux un commun relâchement de l'esprit primitif, uni à une grande froideur dans le service divin. On ne nie point que sur un si grand nombre il y en ait de bons, qui vivent en vrais religieux, détachés de toute affection mondaine, et qui aspirent à devenir des saints et à gagner des âmes à Dieu. Il y en a de tels sans doute, et je les appelle juges parce qu'un jour ils serviront pour juger leurs compagnons dans la vallée de Josaphat; mais ces bons religieux, ces juges, combien sont-ils? oh Dieu! ils sont en trop petit nombre, comme il se voit ; et c'est pour cela que l'Eglise s'afflige avec tous ceux qui aiment la gloire de Dieu.

Il ne convient pas à ma médiocrité de parler ici en censeur, et de noter les fautes dans lesquelles tombent communément les religieux, et par lesquelles ensuite, au lieu de donner de l'édification par leurs exemples, ils deviennent un sujet d'étonnement et de scandale aux autres. Quelqu'un me dira : « Dites-nous, monsieur le réformateur, quels sont ces défauts communs, et enseignez-nous ce que nous avons à faire pour être de bons religieux. » Non, monsieur, je ne prétends pas réformer le monde ; et c'est pour cela que je ne veux pas entreprendre d'indiquer les fautes particulières, qui sont devenues usuelles aujourd'hui. Je vous dis seulement à vous, qui m'adressez cette interrogation, que vous savez bien ce qu'il faut faire pour être un bon religieux ; dans votre noviciat vous eûtes des maîtres pour vous instruire sur la pratique des vertus que vous deviez ensuite mettre en exercice dans la religion ; savoir, l'obéissance, le détachement des affections terrestres, l'amour de la pauvreté, l'abnégation de vous-même, le désir d'être humilié, et tout ce qui est encore nécessaire pour vivre en bon religieux. Mais parce que dans le temps présent rien n'est aussi commun que le relâchement et la tiédeur, et qu'on ne pense plus guère aux obligations de l'état religieux, de là vient qu'on ne pense pas non plus à se corriger de ses défauts.

Oh ! plût à Dieu que les religieux conservassent au moins la moitié des bonnes habitudes contractées dans le noviciat ! Le plus souvent les novices qui persévèrent jusqu'à l'émission des vœux, vivent dans un état de ferveur spirituelle et donnent de l'édification; mais le mal est qu'après avoir fait leurs vœux, en s'appliquant aux études ils commencent tout d'un coup à devenir tièdes, et négligent de conserver la ferveur acquise, et de pratiquer les résolutions prises dans le noviciat, en sorte que dès lors, au lieu d'avancer dans la vertu, ils vont en déclinant de jour en jour, et n'avancent que dans le vice. Ensuite, quand ils sont préposés pour enseigner aux autres, le relâchement va croissant; parce que dès lors on ne pense plus guère à travailler pour la gloire de Dieu, mais à ménager ses intérêts personnels, en s'élevant aux grades supérieurs, et en arrivant ainsi à un genre de vie moins dépendante et plus commode.

On a eu de légitimes motifs d'établir en religion des degrés, par lesquels doivent s'avancer les religieux, pour qu'ensuite ils aient plus de moyens de contribuer au bien des âmes, d'instruire les ignorants et de donner de la ferveur aux tièdes. Mais le malheur est que dans beaucoup de religieux le moyen devient la fin; parce que, avec le temps, on ne fait plus autant d'attention au bien de la religion et des âmes, qu'à ses propres avantages temporels. Je proteste de nouveau que je ne prétends pas faire le réformateur ; mais je considère que ces degrés fomentent dans les communautés religieuses toutes les ambitions, et par suite toutes les causes qui font déchoir la ferveur. Ainsi je conclus qu'il serait beaucoup mieux que les maîtres, après avoir fourni toute la carrière de leur doctorat, demeurassent dans le même degré inférieur où ils étaient en sortant du noviciat; parce qu'ainsi chacun serait attentif à remplir son devoir, non pas dans des vues personnelles, mais seulement pour accomplir la volonté divine, et pour obéir aux supérieurs. Mais parce qu'à la suite du professorat on passe à de plus grands avantages de logement, de domestiques et de prééminences, voilà la cause pourquoi

peu de religieux font des progrès dans la spiritualité, et dans l'édification qu'ils devraient donner aux autres. Et de là il arrive que tous les bons gémissent en voyant un relâchement universel dans les religions, comme il n'est que trop visible pour tous aujourd'hui. Où est aujourd'hui, généralement parlant, dans les religieux l'esprit d'obéissance, l'esprit de pauvreté, de mortification, d'abnégation intérieure? Où est l'amour de la solitude, de la vie cachée, le désir d'être méprisé, comme l'ont désiré les saints? Ces sortes de vertus sont devenues quelque chose de tout à fait étrange, et il semble que le nom même s'en soit perdu.

Mais quel remède y aurait-il à un mal aussi grand et aussi universel? que puis-je dire? Le remède doit venir du ciel; et pour cela nous devons prier le Seigneur qu'il y remédie par sa puissance et par sa piété; vu que de même que le bon esprit des religieux se communique même aux gens du monde, ainsi d'un autre côté ils font partager aux autres leur relâchement. Pour moi j'estime que ce refroidissement de l'esprit religieux dépend en très-grande partie de ce que l'oraison est laissée de côté et négligée; et on laisse de côté l'oraison, parce qu'on laisse aussi de côté la vie retirée et le recueillement. L'expérience n'apprend que trop que plus certains religieux s'engagent dans le commerce des hommes, moins ils aiment à traiter avec Dieu, et plus ils traitent avec le monde, plus le Seigneur se retire d'eux. « Je parlerais volontiers à certaines âmes, dit un jour le Seigneur à sainte Thérèse; mais le monde fait tant de tapage dans leur cœur, que ma voix ne peut s'y faire entendre. » Il arrive donc que beaucoup de religieux, plongés dans les affaires de la terre, ne pensent guère à s'unir à Dieu. Ils voudraient sortir de la fange de leur tiédeur, et se dégager des affections terrestres dans lesquelles ils se trouvent pris; mais les passions, dont ils n'ont pas la force de se détacher, les tirent toujours en bas, et c'est ainsi qu'ils perdent l'amour de l'oraison.

Les anciens moines donnaient beaucoup de soins à l'oraison; voilà pourquoi ils devenaient des saints, et par l'édifi-

cation qu'ils donnaient, ils sanctifiaient encore les autres. Mais aujourd'hui tout manque, parce qu'on manque de l'esprit d'oraison ; et par suite on manque d'humilité, de détachement du monde, et d'amour de Dieu; or l'absence de l'amour de Dieu entraîne l'absence de toutes les vertus.

Prions donc Jésus-Christ, qui peut seul remédier à tant de mal ; prions-le qu'il inspire aux religieux son saint amour, et le désir de devenir des saints ; parce qu'il semble que les religieux aient perdu jusqu'à ce désir. Chacun sent la nécessité qu'il y aurait d'une réforme générale dans les religieux, les prêtres, et les séculiers, en voyant répandue ainsi partout la corruption des mœurs. Ainsi donc il faut répéter chaque jour la prière de David, qui est bien appropriée à ces temps-ci : *Deus virtutum, convertere; respice de cœlo et vide; et visita vineam istam; et perfice eam, quam plantavit dextera tua, et super filium hominis quem confirmasti tibi.* Seigneur, votre vigne, l'Eglise, plantée par votre fils et arrosée de son sang, est dévastée de toutes parts ; venez, visitez-la, et restaurez-la, vous qui seul en avez le pouvoir.

LETTRE

A UN JEUNE HOMME STUDIEUX QUI DÉLIBÉRAIT SUR LE CHOIX D'UN ÉTAT. L'AUTEUR Y PARLE EN PARTICULIER DES FRUITS ABONDANTS QU'ON RETIRE DES EXERCICES SPIRITUELS FAITS DANS LA SOLITUDE.

I. J'ai reçu de vos chères nouvelles par l'autre lettre, dans laquelle vous me faites savoir que vous êtes encore irrésolu quant à l'état de vie que vous devez choisir. Vous me dites aussi qu'ayant communiqué à votre curé le conseil que je vous donnais d'aller à cette intention faire les exercices spirituels dans la maison de campagne de monsieur votre père, ce même curé vous a répondu qu'il n'était pas nécessaire d'aller vous dessécher le cerveau pendant huit jours dans cette solitude;

mais qu'il vous suffisait d'assister aux exercices que sous peu il devait donner à son peuple dans son église. Puis donc que vous me consultez de nouveau sur ce dernier point des exercices, il est nécessaire que je vous réponde tout au long, et que je vous fasse connaître premièrement, quel plus grand fruit on retire des exercices spirituels quand ils sont faits en silence dans quelque lieu solitaire, que de ceux qui se font en public, en retournant chaque fois à la maison, où la personne continue comme auparavant à discourir et à converser avec ses parents et ses amis; d'autant plus que chez vous, comme vous me mandez, vous n'aurez pas une chambre pour vous retirer à l'écart. Du reste, j'ai une affection extrême pour ces exercices faits dans la solitude, parce que c'est à eux que je reconnais devoir ma conversion et la résolution de quitter le monde. Secondairement ensuite je vous suggérerai les moyens et les précautions avec lesquels vous devrez faire ces exercices, pour en retirer le fruit que vous désirez. Je vous prie, après que vous aurez lu ma lettre, de la faire lire encore à monsieur votre curé.

II. Parlons donc d'abord des grands avantages que procurent les exercices faits dans la solitude où l'on n'a de rapports qu'avec Dieu ; et avant tout voyons-en la raison. Les vérités éternelles, comme sont la grande affaire de notre salut, le prix du temps que Dieu nous donne, afin que nous accumulions des mérites pour l'éternité bienheureuse, l'obligation que nous avons d'aimer Dieu pour son infinie bonté, et pour l'amour immense qu'il nous porte; ces choses et autres semblables ne se voient pas avec les yeux de la chair, mais avec les yeux de l'esprit. Au contraire, il est certain que si notre intelligence ne retrace pas à la volonté le prix de quelque bien, ou la difformité de quelque mal, jamais la volonté n'embrassera ce bien, ni ne fuira ce mal. Or c'est là ce qui perd les hommes attachés au monde; ils vivent parmi les ténèbres; d'où il arrive ensuite que ne connaissant pas la grandeur des biens et des maux éternels, attirés par les sens, ils s'abandonnent aux plaisirs défendus, et se perdent ainsi misérablement.

C'est pour cela que le Saint-Esprit, afin que nous évitions le péché, nous avertit d'avoir toujours sous les yeux nos fins dernières, c'est-à-dire la mort, avec laquelle finiront pour nous tous les biens de la terre, et le jugement de Dieu, où nous devrons rendre compte de notre vie entière [1] Et en un autre endroit il dit : *Utinam saperent et intelligerent, ac novissima providerent* [2] Par ces paroles l'Esprit-Saint veut nous faire entendre que si les hommes contemplaient les choses de l'autre vie, certainement ils songeraient tous à devenir des saints, et ne s'exposeraient pas au risque de prolonger une vie malheureuse pendant toute l'éternité. Ils ferment les yeux à la lumière, et ainsi, demeurant aveugles, ils se précipitent dans mille maux. C'est pour cela que les saints priaient le Seigneur qu'il leur donnât ses lumières [3]

III. Or, pour obtenir cette lumière divine, il faut s'approcher de Dieu [4] Aussi saint Augustin dit-il que, de même qu'on ne peut voir le soleil sans la lumière de ce même soleil, de même aussi l'intelligence ne peut voir le Dieu de lumière, que dans sa lumière même [5] C'est dans les exercices qu'on obtient cette lumière; c'est par ce moyen que nous nous approchons de Dieu et que Dieu fait briller sur nous sa lumière. Les exercices spirituels ne font autre chose que nous détacher dans cet intervalle du commerce du monde, et nous retirer à l'écart pour converser seul à seul avec Dieu. Là, Dieu nous parle par ses inspirations; et nous parlons à Dieu, en méditant, en aimant, en gémissant de tous les déplaisirs que nous lui avons donnés, en nous offrant à le servir désormais avec tout l'amour possible, et en le priant qu'il nous fasse connaître sa volonté et qu'il nous donne la force de l'exécuter. Job disait : Qui sont

1. Memorare novissima tua, et in æternum non peccabis. (*Eccli.* VII, 40.)
2. *Deut.* XXXII, 29.
3. Illumina oculos meos, ne unquam obdormiam in morte. (*Psalm.* XII, 4.) Deus illuminet vultum suum super nos. (*Ps.* LXVI, 2.) Notam fac mihi viam, in qua ambulem. (*Ps.* CXLII, 8.) Da mihi intellectum, et discam mandata tua. (*Ps.* CXVII, 73.) — 4. Accedite ad eum et illuminamini. (*Ps.* XXXIII, 6.)
5. Sicut solem non videt oculus, nisi in lumine solis, sic Dominum luminis non poterit videre intelligentia, nisi in ipsius lumine.

ces rois qui se bâtissent des solitudes [1]? Ce sont, comme dit saint Grégoire, les contempteurs du monde, qui se détachent du tumulte du monde, pour se rendre dignes de parler seuls à seul avec Dieu [2] Comme saint Arsène était occupé à examiner les moyens qu'il devait prendre pour devenir un saint, Dieu lui fit entendre ces paroles : *Fuge*, *tace*, *quiesce*. Fuyez le monde; cessez de parler avec les hommes, pour ne parler qu'avec moi, et cherchez ainsi le repos et la paix de l'âme dans la solitude. Conformément à ces paroles, saint Anselme écrivit en ces termes à un personnage qui se trouvait accablé d'occupations dans le siècle, et se plaignait de n'avoir pas un moment de repos : *Fuge paululum occupationes tuas, absconde te modicum a tumultuosis cogitationibus, vaca aliquantulum Deo et requiesce in eo*; *dic Deo : Eia nunc doce cor meum, ubi et quomodo te quæram, ubi et quomodo te inveniam*. Paroles qui toutes vous conviennent à vous-même; Fuyez, lui disait-il, pour quelque temps ces occupations terrestres, qui vous tiennent dans le trouble et l'inquiétude, et reposez-vous retiré en Dieu. Dites-lui : Seigneur, enseignez-moi où et comment je puis vous trouver, afin que je vous parle seul à seul, et que j'écoute en même temps vos paroles.

IV Oui, Dieu parle bien à ceux qui le cherchent, mais il ne parle pas au milieu des agitations du monde. *Non in commotione Dominus*, fut-il dit à Elie [3], alors qu'il fut appelé de Dieu dans la solitude. La voix de Dieu (comme il est dit dans le même endroit) est comme le murmure d'un vent léger qu'on entend à peine [4] Or, ce n'est point des oreilles du corps, mais des oreilles de l'esprit qu'on l'entend, sans bruit et au sein d'un doux repos. C'est là précisément ce que dit le Seigneur par Osée [5] Quand Dieu veut attirer à soi une âme, il la conduit dans la solitude, loin des intrigues du monde, et du commerce

1. Nunc enim requiescerem cum regibus et consulibus terræ, qui ædificant sibi solitudines. (*Job*. III, 13 et 14.)

2. Ædificant solitudines, id est, seipsos a tumultu mundi quantum possunt elongant, ut soli sint, et idonei loqui cum Deo. (S. GREG., *in Job*. loc. cit.)

3. III *Reg*. XIX, 11. — 4. Sibilus auræ tenuis. (*Ib*. 12.)

5. Ducam eam in solitudinem, et loquar ad cor ejus. (*Os*. II, 14.)

des hommes, et là il lui parle avec ses paroles de feu [1] Les paroles de Dieu sont appelées des paroles de feu, parce qu'elles liquéfient l'âme, comme dit l'épouse sacrée [2], en sorte qu'elles la disposent à se laisser gouverner par le Seigneur, et à se plier à la forme de vie que Dieu exige d'elle; ce sont en un mot des paroles efficaces et *opératives*, qui en même temps qu'elles se font entendre, opèrent dans les âmes ce que Dieu exige d'elles.

V. Un jour le Seigneur dit à sainte Thérèse : « Oh! combien volontiers je parlerais à un grand nombre d'âmes! mais le monde fait tant de bruit dans leurs cœurs, que ma voix ne peut s'y faire entendre. Oh! si elles se séparaient un peu du monde! » De sorte, mon cher D. N., que Dieu veut vous parler, mais il veut vous parler seul à seul dans la solitude; parce que s'il vous parlait dans votre maison, les parents, les amis et les affaires domestiques continueraient de faire du bruit dans votre cœur, et vous ne pourriez pas entendre sa voix. C'est pour cela que les saints ont quitté leur pays et leur maison, et sont allés se confiner dans une grotte, ou un désert, ou même dans la cellule de quelque maison religieuse, pour y trouver Dieu, et écouter sa voix. Saint Eucher raconte [3] qu'une personne s'en allait cherchant un lieu où elle pourrait trouver Dieu; elle alla dans ce dessein consulter un maître de la vie spirituelle; celui-ci la conduisit dans un lieu solitaire, et lui dit : *Voilà où l'on trouve Dieu*, sans ajouter autre chose; et par là il voulait lui donner à entendre que Dieu ne se trouve pas parmi le tumulte du monde, mais dans la solitude. Saint Bernard disait qu'il avait mieux connu Dieu parmi les hêtres et les chênes, que dans tous les livres de science qu'il avait étudiés. Le plaisir des gens du monde est de s'entourer d'amis avec lesquels ils puissent converser librement et se divertir; mais le désir des saints est de se tenir dans les lieux solitaires au milieu des bois, ou dans les cavernes, pour ne s'y entretenir qu'avec Dieu, qui dans la solitude traite et parle familièrement avec

1. Ignitum eloquium tuum. (*Ps.* CXVIII, 140.)
2. Anima mea liquefacta est, ut (dilectus meus) locutus est. (*Cant.* v, 6.)
3. *Epist. S. Hilar.*

les âmes, comme un ami avec un autre ami. *O solitudo!* s'écrie saint Jérôme, *in qua Deus cum suis familiariter loquitur ac conversatur!* Le vénérable P Vincent Carafa disait que s'il avait eu quelque chose à désirer au monde, il n'aurait demandé autre chose qu'une petite grotte, avec un morceau de pain et un livre spirituel, pour y vivre toujours loin des hommes, et n'avoir affaire qu'à Dieu. L'époux des Cantiques loue la beauté de l'âme solitaire, et l'assimile à la beauté de la tourterelle [1], précisément parce que la tourterelle fuit la compagnie des autres oiseaux, et se tient toujours dans les lieux les plus solitaires. De là vient que les saints anges admirent avec joie la beauté et l'éclat dont est ornée une âme qui monte au ciel après avoir vécu dans ce monde cachée et solitaire comme en un désert [2]

VI. J'ai voulu vous écrire toutes ces choses pour vous inspirer le goût de la sainte solitude; parce que j'espère que dans les exercices que vous ferez, vous ne vous dessécherez pas le cerveau, comme dit monsieur votre curé, mais que Dieu vous fera éprouver tant de délices spirituelles, que vous en sortirez passionné pour les exercices au point de ne plus manquer de les faire tous les ans. Or, ce sera là pour votre âme un avantage immense, quel que soit l'état dont vous ferez choix; parce qu'au milieu du monde, les affaires, les dérangements et les distractions dessèchent toujours le cœur, et pour cela il faut de temps en temps l'abreuver, le renouveler, comme nous y exhorte saint Paul [3] Le roi David, en proie aux soucis inséparables des choses de la terre, désirait pouvoir s'envoler et fuir du milieu du monde, pour retrouver le repos [4]; mais ne pouvant de corps et en réalité quitter le monde, il cherchait au moins de temps en temps à se dégager des embarras de la royauté, pour se tenir dans la solitude, et y converser avec Dieu; et

1. Pulchræ sunt genæ tuæ sicut turturis. (*Cant.* I, 9.)
2. Quæ est ista quæ ascendit de deserto deliciis affluens? (*Cant.* VIII, 5.)
3. Renovamini autem spiritu mentis vestræ. (*Eph.* IV, 23.)
4. Quis dabit mihi pennas, et volabo et requiescam? (*Ps.* LIV, 7.)

c'est ainsi qu'il trouvait la paix du cœur [1] Jésus-Christ lui-même, qui n'avait pas besoin de solitude pour être recueilli en Dieu, ne laissait pas, pour nous donner l'exemple, que de se séparer du commerce des hommes, et allait sur les montagnes, ou dans les déserts, pour faire l'oraison [2] Et il voulait que ses disciples, après les fatigues de leurs missions, se retirassent dans quelque lieu solitaire pour goûter le repos de l'esprit [3] Par là il donnait à entendre que même au milieu des occupations spirituelles, comme on est obligé de traiter avec les hommes, l'esprit tombe tant soit peu dans le relâchement, ce qui fait qu'on a besoin de le restaurer dans la solitude.

VII. Les mondains, qui sont accoutumés à se divertir dans les conversations, dans les festins, et dans les jeux, croient que dans la solitude, où l'on n'a point ces récréations, on souffre un ennui insupportable; et c'est là véritablement ce qui arrive à ceux qui ont la conscience souillée par le péché, parce que, tant qu'ils sont occupés des affaires du monde, ils ne pensent pas à leur âme; mais quand ils se trouvent désœuvrés au milieu de la solitude, où ils ne cherchent point Dieu, tout à coup les remords de la conscience se présentent à eux; et ainsi dans la solitude ils ne trouvent pas le repos, mais ils n'y trouvent que peine et ennui. Mais donnez-moi une personne qui s'occupe de chercher Dieu; celle-là dans la solitude ne trouvera pas l'ennui, mais le contentement et la joie; c'est ce que le Sage nous assure [4] Non, non: converser avec Dieu n'est pas une source d'amertume, ni d'ennui, mais bien plutôt de joie et de paix. Le vénérable cardinal Bellarmin, dans la saison des *villégiatures*, époque à laquelle les cardinaux allaient se divertir dans leurs maisons de campagne, se retirait dans une maison solitaire pour faire les exercices pendant un mois, et disait que c'était là sa *villegiatura*; et certainement il y trouvait plus de délices dans le secret de son cœur, que les au-

1. Ecce elongavi fugiens, et mansi in solitudine. (*Ibid.*, vers. 8.)

2. Dimissa turba, ascendit in montem solus orare. (*Matth.* XIV, 23.) Ipse autem secedebat in desertum et orabat. (*Luc.* V, 16.)

3. Venite seorsum in desertum locum, et requiescite pusillum. (*Marc.* VI, 31.)

4. Non enim habet amaritudinem conversatio illius, nec tædium convictus illius, sed lætitiam et gaudium. (*Sap.* VIII, 16.)

tres dans tous leurs divertissements. Saint Charles Borromée faisait les exercices deux fois l'an, et il y trouvait son paradis; et une année, pendant qu'il faisait ces exercices sur le mont Varallo, il fut pris de sa dernière maladie, qui le conduisit au tombeau. C'est dans ce sens aussi que saint Jérôme disait que la solitude était pour lui un paradis sur la terre [1]

VIII. Mais quel contentement, dira quelqu'un, peut trouver une personne à être seule, et à n'avoir personne avec qui elle puisse discourir? Non, répond saint Bernard, celui-là n'est pas seul dans la solitude, qui va cherchant Dieu; parce que là Dieu lui-même l'accompagne, et le rend plus content que s'il avait la compagnie des premiers princes de la terre. Pour moi, écrit le saint abbé, je n'étais jamais moins seul que lorsque j'étais seul [2] Le prophète Isaïe [3] décrit ainsi les douceurs que Dieu fait éprouver à quiconque va le chercher dans la solitude:

L'Eternel a pitié de Sion désolée;
Il la consolera de douleur accablée.
Ses ruines seront semblables à l'Eden;
Les déserts du Seigneur deviendront le jardin.
Partout éclateront les hymnes pacifiques,
Les accents d'allégresse et le chant des cantiques (*a*).

C'est-à-dire que le Seigneur sait bien consoler l'âme retirée du monde; il compense au centuple tous les sacrifices qu'elle fait des plaisirs profanes; il change pour elle la solitude en un jardin de délices, où elle trouve une paix qui rassasie, parce que là ne règne point le tumulte du monde; là ce ne sont que remerciements et louanges à ce Dieu qui lui prodigue ainsi ses caresses. N'y eût-il dans la solitude d'autre contentement que celui de connaître les vérités éternelles, ce serait assez pour la faire désirer par-dessus tout. Ce sont les vérités divines qui, étant connues, rassasient l'âme; mais non les vanités mondaines, qui ne sont que mensonge et tromperie. Or c'est

1. Solitudo mihi paradisus est. (Ep. IV *ad Rust.*)

2. Nunquam minus solus quam cum solus. (*Ep. ad frat. de M.* etc.)

3. Consolabitur Dominus Sion, consolabitur omnes ruinas ejus; et ponet desertum ejus quasi delicias, et solitudinem ejus quasi hortum Domini. Gaudium et lætitia invenietur in ea gratiarum actio et vox laudis. (*Is.* LI, 3.)

a). *Le prophète Isaïe* traduit en vers français par P. Soullié. (*L'éditeur.*)

là précisément le grand plaisir que l'on trouve dans les exercices faits en silence; là on voit au grand jour les maximes chrétiennes, l'importance de l'éternité, la laideur du péché, le prix de la grâce, l'amour que Dieu nous porte, la vanité des biens terrestres, la folie de ceux qui, pour les acquérir, perdent les biens éternels, et n'acquièrent en définitive que des peines éternelles.

IX. Quand ensuite il arrive que cette personne, à la vue de ces vérités, prend les moyens les plus efficaces pour assurer son salut éternel, et se soulève sur elle-même, comme dit le prophète Jérémie [1]; alors, se détachant des affections terrestres, elle s'unit étroitement à Dieu par la prière, par les désirs d'être toute à lui, par les offrandes multipliées d'elle-même, et par les actes répétés de repentir, d'amour, de résignation; et c'est ainsi qu'elle se trouve élevée au-dessus des créatures, en sorte qu'elle se rira de ceux qui estiment tant les biens de ce siècle, tandis qu'elle les méprise, les reconnaissant trop petits et indignes de l'amour d'un cœur créé pour aimer le bien infini, qui est Dieu. Il est certain que celui qui sort des exercices, en sort tout autre, et bien meilleur qu'il n'y était entré. C'était le sentiment de saint Jean Chrysostome, que pour arriver à la perfection, la retraite était d'un grand secours [2] C'est pour cela qu'un savant auteur [3], parlant des exercices, a dit : Heureux celui qui se séparant du tumulte du monde, se laisse conduire par Jésus-Christ au lieu des exercices, ou dans la solitude, qui participe des délices du ciel [4] ! Tous les sermons qui se font dans les églises sont bons; mais si les auditeurs ne s'appliquent pas à réfléchir sur ce qu'ils ont entendu, le fruit qu'ils en retireront sera bien peu de chose. Ce sont les réflexions qui enfantent ensuite les saintes résolutions; mais ces réflexions ne se feront jamais comme elles doivent être faites, si elles ne se font pas dans la solitude. La mère-perle, quand elle a reçu la rosée du ciel, se ferme aussitôt, et

1. Sedebit solitarius, et tacebit, quia levavit super se. (*Thren.* III, 28.)

2. Ad adipiscendam perfectionem magnum in secessu subsidium.

3. (*Presso Com. pag.* 213.)

4. Felix homo quem Christus e mundi strepitu in spiritualia exercitia, et solitudinem cœlesti amœnitate florentem inducit!

descend au fond de la mer; et c'est ainsi que se forme la perle. C'est chose indubitable que ce qui perfectionne le fruit des exercices, c'est de réfléchir en silence, seul à seul avec Dieu, sur les vérités entendues dans le sermon, ou lues dans le livre. C'est pour cela que saint Vincent de Paul, dans les missions qu'il faisait, invitait toujours ses auditeurs à faire les exercices loin du fracas du monde, dans quelque lieu solitaire. Une pieuse maxime bien méditée suffit pour faire un saint. Saint François Xavier quitta le monde par suite de l'impression que fit sur lui cette maxime de l'Evangile: *Quid prodest homini, si mundum universum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur* [1]? Un jeune étudiant, après s'être pénétré d'une sentence sur la mort qui lui fut suggérée par un bon religieux, changea sa mauvaise vie en une vie sainte. Saint Clément d'Ancyre, persuadé par une autre sentence sur l'éternité que lui avait inculquée sa mère: *Negotium pro quo contendimus, vita æterna est,* souffrit gaîment pour Jésus-Christ les tourments multipliés auxquels le tyran prit à tâche de le soumettre.

X. Pour avoir ensuite une juste idée du bien que produisent les exercices faits dans la solitude, lisez quelque livre sur cette matière, si vous en avez, et voyez-y les conversions étonnantes obtenues par le moyen des exercices. Je veux en indiquer ici quelques-unes. Le P Maffei raconte qu'à Sienne il y avait un prêtre qui donnait un scandale public ; ce même prêtre, ayant assisté aux exercices que donna un missionnaire, qui se trouvait alors par hasard en cette ville, non-seulement rentra en lui-même et se confessa, mais un jour, comme il y avait dans une église un grand concours de peuple, il monta en chaire, la corde au cou, et fondant en larmes, il demanda pardon pour tous les scandales qu'il avait donnés; après cela il alla se faire capucin, et fit une sainte mort; et à son dernier moment, il disait qu'il devait son bonheur à ces exercices. Le P Bartoli raconte encore qu'un cavalier allemand qui s'était abandonné à tous les vices, au point de donner son âme au démon par un écrit signé de son sang, faisant ensuite les exer-

1. *Matth.* XVI, 26.

cices, conçut un si grand regret de ses fautes, qu'il s'évanouit plusieurs fois par l'excès de sa douleur, et continua depuis à mener une vie pénitente jusqu'à sa mort. En outre le P Rossignoli raconte [1] qu'en Sicile il y eut autrefois un fils de baron qui était devenu tellement dissolu, que son père, après avoir pris pour le corriger plusieurs moyens qui tous furent inutiles, se vit obligé de le mettre dans une galère parmi des esclaves à la chaîne; mais un bon religieux, en ayant eu compassion, alla le trouver, et par ses bonnes manières l'amena à méditer certaines maximes sur l'éternité dans la galère même ; ces méditations terminées, le jeune homme voulut faire une confession générale, et changea tellement de vie, que le père l'accueillit ensuite avec plaisir dans sa maison, et continua de l'aimer.

XI. Un autre jeune homme, Flamand de nation, ayant fait les exercices, et par suite ayant renoncé à une vie tout à fait criminelle, dit ensuite à ses amis qui en étaient tout étonnés : « Vous êtes surpris de ma conversion; mais je vous assure que si le démon était capable de faire les exercices, il n'en faudrait pas davantage pour l'amener à pénitence. » Un autre, qui était un religieux, mais de si mauvaises mœurs qu'il était devenu insupportable, fut envoyé par ses supérieurs faire les exercices. Tout en y allant, il s'en moquait et disait à ses amis : « Tenez les couronnes prêtes pour m'en couronner à mon retour. » Mais il n'eut pas plus tôt fait les exercices, qu'il changea de manière à devenir l'exemple des autres religieux; et ceux-ci, témoins du changement, voulurent tous faire les exercices. D'autres jeunes gens, voyant leurs amis qui allaient faire les exercices, voulurent les acccompagner, non pas pour en retirer du fruit, mais pour faire ensuite dans leurs entretiens un sujet de risée de toutes ces dévotions ; mais tout le contraire arriva, puisque dans les exercices ils conçurent de tels sentiments de componction, qu'ils se mirent à soupirer et à fondre en larmes ; ils se confessèrent tous, et changèrent de vie. Je pourrais citer ici mille autres faits semblables ; mais je ne veux pas omettre le trait d'une religieuse du couvent de

1. *Notit. mem.* d. Es. t. 3.

Torre di Specchi à Rome, laquelle faisait la savante, mais menait une vie pleine d'imperfections. Elle commença d'assez mauvaise grâce à faire les exercices qui se faisaient dans le couvent ; mais la première méditation qu'elle fit sur les fins de l'homme lui fit une telle impression, qu'elle se mit à pleurer, et alla trouver son père spirituel en lui disant : « Mon père, je veux devenir une sainte, et cela tout de suite. » Elle voulait en dire davantage, mais les larmes l'empêchèrent de parler. Ensuite retirée dans sa cellule, elle fit un écrit dans lequel elle se donnait tout entière à Jésus-Christ ; elle se mit dès lors à mener une vie pénitente et retirée, et vécut ainsi jusqu'à sa mort. N'y eût-il autre chose, il suffirait pour faire grand cas des exercices, de voir l'estime qu'en ont faite tant de saints personnages. Saint-Charles Borromée, dès la première fois qu'il fit les exercices à Rome, se mit à mener une vie parfaite. Saint François de Sales reconnut qu'il devait aux exercices le principe de sa vie sainte. Le P Louis de Granade, qui était un saint homme, disait que la vie ne lui aurait pas suffi pour expliquer les nouvelles connaissances des choses éternelles qu'il avait découvertes en faisant les exercices. Le P Louis Blosius, bénédictin, disait qu'il fallait rendre de particulières actions de grâces à Dieu, pour avoir dans ces derniers temps manifesté à son Eglise ce trésor des exercices.

XII. Mais si les exercices conviennent à toute espèce de personnes, ils sont particulièrement utiles à quiconque veut faire choix d'un état de vie. On lit en effet que la première fin pour laquelle furent établis les exercices, fut le choix d'un état de vie, parce que de ce choix dépend le salut éternel de chacun. Nous n'avons pas à attendre qu'un ange du ciel vienne nous assurer de l'état que nous devons choisir pour vivre selon la volonté de Dieu ; il suffit de se mettre devant les yeux l'état que nous pensons choisir ; nous devons ensuite considérer la fin que nous nous proposons dans cette élection, et peser les circonstances.

XIII. C'est là le point principal, pour lequel nous désirons que vous fassiez les exercices en silence, c'est-à-dire pour décider quel est l'état que vous devez choisir. Ainsi, quand

vous aurez commencé les exercices, comme je l'espère, je vous prie de mettre en pratique les choses que je vais vous conseiller ici. En premier lieu, l'unique intention que vous devez avoir dans ces exercices, c'est de connaître ce que Dieu veut de vous ; parce qu'en allant dans cette maison solitaire, vous devez dire en vous-même : Je vais apprendre ce que me dira le Seigneur [1], et ce qu'il veut de moi. En outre il est nécessaire que vous ayez une volonté résolue d'obéir à Dieu, et de suivre sans réserve la vocation que Dieu vous manifestera. De plus, il est nécessaire de prier instamment le Seigneur qu'il vous fasse connaître sa volonté en quelque état que ce soit. Mais remarquez bien que, pour avoir cette lumière, il faut le prier avec indifférence, Quiconque prie Dieu sans indifférence, et au lieu de se tenir soumis à la volonté divine, veut plutôt que Dieu se soumette à la sienne, est semblable à un pilote qui feint de vouloir, mais en effet ne veut pas que le vaisseau avance, tandis que d'un côté il jette l'ancre, et que de l'autre il déploie les voiles ; le Seigneur ni ne donne sa lumière, ni ne parle à de semblables personnes. Mais si vous le suppliez avec indifférence et dans la ferme résolution d'exécuter sa volonté, il vous fera connaître clairement l'état qui est le meilleur pour vous. Et si jamais vous y aviez répugnance, mettez-vous devant les yeux le moment de la mort ; pensez au choix que vous voudriez avoir fait à ce moment, et tenez-vous en à ce choix.

XIV Portez avec vous, dans cette maison un livre contenant les méditations qu'on a coutume de faire dans les exercices, et les méditations que vous lirez tiendront lieu de sermon, en faisant là-dessus matin et soir une demi-heure de réflexion chaque fois. Portez aussi quelque vie de saint, ou autre livre spirituel, pour y faire la lecture ; et ce seront vos seuls compagnons dans la solitude pendant ces huit jours. Il est nécessaire ensuite, pour avoir cette lumière et entendre ce que le Seigneur vous dira, d'éloigner de vous les distractions [2] Pour connaître les invitations divines, il faut se dégager du com-

1. Audiam quid loquatur in me Dominus Deus. (*Ps.* LXXXIV, 9.)
2. Vacate et videte quoniam ego sum Deus. (*Ps.* XLV, 11.)

merce du monde. Les remèdes ne servent de rien à un malade, s'il ne les prend avec les précautions nécessaires, comme d'éviter le grand air, les aliments nuisibles, une trop grande application d'esprit ; et semblablement pour que les exercices spirituels soient utiles à l'âme, il faut écarter les distractions nuisibles, comme de recevoir les visites des amis, ou les messages du dehors, ou les lettres qui vous sont adressées. Saint François de Sales, quand il était aux exercices, mettait de côté les lettres qu'il recevait, et ne les lisait que les exercices terminés. Il faut encore s'abstenir de lire les livres curieux, et aussi les livres d'étude ; il faut alors étudier seulement le crucifix. Ainsi n'ayez dans votre chambre d'autre livre que des livres spirituels ; et en les lisant ne les lisez pas par curiosité, mais toujours dans l'unique intention de connaître l'état de vie que Dieu voudra de vous.

XV De plus il ne suffit pas de retrancher les distractions extérieures, il faut encore éloigner les intérieures ; car si de propos délibéré vous vous appliquez à penser aux choses du monde, ou aux objets d'étude, et semblables, vous ne tirerez que peu de fruit des exercices et de la solitude. Saint Grégoire dit : *Quid prodest solitudo corporis, si defuerit solitudo cordis*[1]? Pierre Ortiz, agent de Charles-Quint, voulut aller au monastère du Mont-Cassin pour faire les exercices : or, comme il était à la porte du couvent, il dit à ses pensées ce que dit le Sauveur à ses disciples : *Sedete hic, donec vadam illuc et orem*[2] Pensées du monde, tenez-vous ici dehors; ensuite, les exercices finis, nous nous reverrons et nous parlerons, Tandis qu'on est aux exercices, il faut employer ce temps uniquement pour le bien de son âme, sans en perdre un seul moment. Je vous prie enfin, quand vous ferez ces exercices, de lire cette courte prière que je transcris ici :

« Mon Dieu, je suis ce misérable qui par le passé vous ai méprisé ; maintenant je vous estime et vous aime par-dessus toutes choses, et je ne veux aimer autre chose que vous. Vous me voulez tout pour vous, et je veux être tout à vous. *Lo-*

1. *Mor.* lib. xxx, c. 12. — 2. *Matth.* xxvi, 36.

quere Domine, quia audit servus tuus. Faites-moi savoir ce que vous voulez de moi, car je veux le faire en entier ; et faites-moi particulièrement connaître dans quel état vous voulez que je vous serve. *Notam fac mihi viam, in qua ambulem.* »

Recommandez-vous encore dans les exercices d'une manière spéciale à Marie, la divine mère, la priant qu'elle vous obtienne la grâce d'accomplir parfaitement la volonté de son fils. Et n'oubliez pas, quand vous ferez les exercices, de me recommander à Jésus-Christ ; car je ne manquerai pas de le faire d'une manière toute spéciale pour vous, afin que le Seigneur vous fasse la grâce de devenir un saint, comme je le désire, et là-dessus je me déclare,

Monsieur,

Votré très-dévoué et très-attaché serviteur,

ALPHONSE-MARIE,

Evêque de Santa-Agata.

RÉPONSE A UN JEUNE HOMME

QUI DEMANDAIT CONSEIL SUR L'ETAT DE VIE QU'IL DEVAIT CHOISIR.

Je lis dans votre lettre que depuis longtemps vous vous sentez inspiré de Dieu pour vous faire religieux, mais qu'ensuite se sont élevés dans votre esprit plusieurs doutes, et notamment celui-ci, savoir, que sans vous faire religieux vous pouvez bien vous sanctifier dans le monde. Je répondrai brièvement, parce que, si vous désiriez un écrit plus long, vous pourriez lire un de mes opuscules déjà livré à l'impression (*voy.* page 64 et suiv. de ce vol.), intitulé: *Avis concernant la vocation religieuse,* où j'ai traité au long cette matière. Je dis donc seulement ici en peu de mots, que ce point du choix d'un état est de la dernière importance, parce que de là dépend le salut éternel. Quiconque choisit l'état auquel Dieu l'appelle, se sauvera facilement, et pour quiconque n'obéit pas à la vocation divine il sera difficile, même moralement impossible

qu'il se sauve. La plus grande partie de ceux qui se sont damnés, sont tombés dans ce malheur pour n'avoir pas répondu aux invitations de Dieu.

Ainsi, afin de pouvoir choisir l'état qui sera le plus sûr pour obtenir la vie éternelle, qui est pour nous tout ce qui importe, considérez que votre âme est éternelle, et que l'unique fin pour laquelle Dieu nous a mis dans ce monde, n'a pas été certainement qu'on acquière des biens et des honneurs sur cette terre et qu'on mène ainsi une vie commode et délicieuse; mais ç'a été que par de saintes vertus on mérite la vie éternelle: *Finem vero vitam æternam*. Au jour du jugement, il ne vous servira de rien d'avoir avancé votre maison, et d'avoir fait figure dans le monde; mais il vous sera utile seulement d'avoir servi et aimé Jésus-Christ qui doit vous juger.

Vous êtes dans cette idée que vous pourrez vous sanctifier même en demeurant dans le monde. Oui, monsieur, vous le pourrez, mais difficilement; mais si vous avez été vraiment appelé de Dieu à l'état religieux, et que vous vouliez demeurer dans le monde, c'est chose moralement impossible; parce que vous manquerez des grâces que Dieu vous avait préparées dans la religion, et en étant privé vous ne vous sauverez pas. Pour se sanctifier, il faut en prendre les moyens, qui sont l'éloignement des occasions dangereuses, le détachement des biens de la terre, la vie recueillie en Dieu; et pour se soutenir, il faut ensuite la fréquentation des sacrements, et l'usage quotidien de l'oraison mentale, de la lecture spirituelle, et des autres exercices de piété, sans lesquels on ne peut conserver la ferveur. Or, toutes ces choses, il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de les pratiquer au milieu du tumulte et des embarras du monde. Les affaires de famille, les besoins de la maison, les plaintes des parents, les procès, les persécutions fréquentes dans le monde, vous préoccuperont l'esprit de tant de pensées et de craintes, qu'à grand'peine et avec beaucoup de distractions vous pourrez le soir vous recommander à Dieu. Vous voudriez faire oraison, lire un livre spirituel, communier souvent, visiter tous les jours

le Saint-Sacrement ; mais vous en serez empêché par les affaires du monde, et le peu que vous ferez sera plein d'imperfections, parce que ce sera fait au milieu des distractions et avec un cœur froid. Ainsi votre vie sera toujours inquiète, et votre mort plus inquiète encore.

D'une part, les amis du monde ne manqueront pas de vous faire redouter la vie religieuse comme une vie dure et pleine de tourments. D'un autre côté, le monde vous offrira des divertissements, des biens, et une vie contente ; prenez-y bien garde et ne vous laissez pas tromper ; soyez persuadé que le monde est un traître qui promet et ne tient pas. Il vous offre tous ces biens terrestres ; mais quand bien même il pourrait vous les donner, pourra-t-il vous donner la paix de l'âme? Non : Dieu seul peut vous donner la véritable paix. L'âme est créée uniquement pour Dieu, pour le connaître, pour l'aimer en cette vie et le posséder en l'autre ; et ce n'est que par ce moyen que Dieu peut la contenter. Toutes les délices et toutes les richesses de la terre ne peuvent donner la véritable paix ; au contraire, quiconque a une plus grande abondance de pareils biens en cette vie, n'en éprouve que plus de peines et d'afflictions, ainsi que le confessait Salomon au sein d'une pareille abondance [1] Si le monde pouvait avec les biens terrestres donner le contentement, les riches, les potentats et les monarques, à qui ne manquent ni l'argent, ni les honneurs, ni les divertissements, seraient contents au souverain degré ; mais l'expérience fait voir, que pour ces grands de la terre, plus ils sont élevés par leur grandeur, plus ils sont en proie aux embarras, aux craintes, et aux afflictions. Un pauvre frère capucin qui porte une corde pour ceinture, par-dessus un sac, qui se nourrit de quatre fèves, et dort dans une petite cellule sur la paille, vivra bien plus content que ne fait un prince avec tous ses habits dorés et les richesses qu'il possède ; chaque jour il aura table ouverte, le soir il trouvera un lit où il sera couché mollement sous un riche pavillon, mais il ne pourra dormir, à cause des soucis qui lui déroberont le

1. Universa vanitas et afflictio spiritus. (*Eccl.* I, 24.)

sommeil. « Fou qui aime le monde, et n'aime pas Dieu! » disait saint Philippe de Néri; et si ces mondains mènent une vie malheureuse, combien plus malheureuse sera leur mort, quand la séparation d'avec ce monde leur sera annoncée par le prêtre qui les assistera, et leur adressera ces paroles : *Proficiscere, anima christiana, de hoc mundo* : Embrassez le crucifix, parce que le monde n'est plus pour vous. Le mal est que dans le monde on ne pense guère à Dieu, et on ne pense guère non plus à l'autre vie, où nous devons être pour une éternité. Toutes les pensées, ou presque toutes, s'appliquent aux choses de la terre, et de là vient que la vie est malheureuse, et plus malheureuse encore la mort.

Ainsi, pour ne pas laisser au hasard le choix de votre état, mettez-vous devant les yeux le moment de la mort, et choisissez l'état que vous voudriez alors avoir choisi. Alors il ne sera plus temps de remédier à l'erreur, s'il vous est arrivé de vous tromper, en ne mettant pas la vocation divine au-dessus du penchant qui vous portait à vivre avec plus de liberté. Considérez que toutes les choses d'ici-bas finissent : *Præterit figura hujus mundi*; voilà ce qui terminera pour chacun de nous la scène des choses de ce monde. Tout passe, et la mort approche ; et nous, à chaque pas que nous faisons, nous avançons vers la mort, et de la mort vers l'éternité. C'est pour cela que nous sommes nés: *Ibit homo in domum æternitatis suæ*. Au moment que nous y penserons le moins, la mort sera sur nous. Hélas! nous trouvant alors voisins de la mort, que nous paraîtront tous les biens de la terre, si ce n'est des biens de théâtre, des vanités, des mensonges et des folies? Que servira-t-il donc alors, nous dit Jésus-Christ, d'avoir gagné le monde entier, si nous avons perdu notre âme? *Quid prodest homini si mundum universum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur?* Cela ne nous servira qu'à faire une fin malheureuse, après avoir mené une malheureuse vie.

Au contraire, un jeune homme qui a quitté le monde pour se donner tout entier à Jésus-Christ, combien se verra-t-il content, tout en coulant ses jours dans une cellule solitaire,

loin du tumulte et des nombreux dangers de perdre Dieu qu'on rencontre dans le monde! Dans le couvent il n'aura pas les divertissements de la musique, des comédies et des bals; mais il aura Dieu qui le console, et lui fait goûter la paix; je veux dire la paix qu'on peut trouver dans cette vallée de larmes, où chacun est placé pour souffrir, et pour gagner par la sainte patience cette pleine paix qui lui est réservée dans le paradis. Mais au milieu de sa vie éloignée des divertissements du monde, une œillade amoureuse qu'il jettera de temps en temps sur le crucifix, un *Deus meus et omnia* prononcé affectueusement, un *mon Dieu!* prononcé avec un soupir d'amour, le consolera plus que tous les passe-temps et les festins du siècle, qui tous ensuite laissent la bouche amère.

Et s'il vit content dans cette vie, à la mort il sera bien plus content d'avoir choisi l'état religieux. Combien il sera consolé alors d'avoir employé ses années en oraisons, en lectures spirituelles, en mortifications et autres exercices de piété, et particulièrement si dans la religion il s'est employé à sauver les âmes par la prédication, et en entendant les confessions; toutes choses qui, à l'article de la mort, augmenteront sa confiance en Jésus-Christ, qui se montre si reconnaissant et généreux à récompenser ceux qui ont travaillé pour sa gloire!

Venons à la conclusion de votre choix. Puisque le Seigneur vous appelle à quitter le monde, et à être tout à lui en religion, je vous dirai : Réjouissez-vous à la fois, et tremblez. D'un côté réjouissez-vous, remerciez-en toujours le Seigneur, parce qu'être appelé de Dieu à une vie parfaite, c'est une grâce que Dieu ne dispense pas à tous : *Non fecit taliter omni nationi.* D'un autre côté tremblez, parce que si vous n'obéissez pas à la voix divine, vous mettez en grand péril votre salut éternel. Je n'ai pas le temps de vous raconter ici un grand nombre d'exemples de jeunes gens, qui pour n'avoir pas tenu compte de leur vocation, ont mené une vie malheureuse, et ont eu une fin déplorable. Tenez pour certain que si vous restez dans le monde, après que votre vocation s'est ainsi

manifestée, vous ne trouverez plus la paix; et votre mort sera extrêmement agitée, poursuivi que vous serez alors par le remords d'avoir désobéi au Seigneur, qui vous avait appelé à l'état religieux.

A la fin de votre lettre vous voulez savoir de moi, si dans le cas où vous n'auriez pas le courage d'entrer en religion, il serait mieux de vous marier, comme le veulent vos parents, ou bien vous faire prêtre séculier. Je réponds : quant à l'état conjugal, je ne puis vous le conseiller, parce que saint Paul ne le conseille à personne, à moins qu'il n'y eût nécessité par suite d'une incontinence habituelle, et cette nécessité je tiens pour certain qu elle n'existe pas pour vous. Ensuite, quant à l'état de prêtre séculier, faites attention que le prêtre séculier a tout à la fois et les obligations du sacerdoce, et les distractions avec les dangers des gens du monde; parce que, vivant au milieu de la société, il ne peut éviter les dérangements qui lui surviennent de la part de sa propre famille, et ne peut être à l'abri de grands dangers pour son salut. Il aura des tentations dans sa propre maison, ne pouvant empêcher qu'il n'y ait des femmes, ou des parents, ou des servantes, et que des étrangères n'y entrent. Il faudrait que vous y demeurassiez tout à fait retiré dans une chambre à part, sans faire attention à autre chose qu'aux choses divines. Mais c'est là une chose bien difficile à mettre en pratique; et c'est pour cette raison qu'ils sont bien rares les prêtres qui dans leur propre maison travaillent à devenir parfaits. Au contraire, en entrant dans un couvent d'étroite observance, vous n'aurez pas l'inconvénient d'être obligé de penser au vêtement et à la nourriture, puisque vous y serez pourvu de tout; là vous n'aurez pas vos parents qui vous importunent par mille dérangements, comme à la maison; là non plus n'entrent pas des femmes pour venir troubler l'esprit; et ainsi, loin du tumulte du monde, vous n'aurez personne qui vous empêche de vaquer à l'oraison et au recueillement. J'ai dit dans un couvent d'étroite observance, parce que si vous entriez dans quelque autre couvent où l'on vit largement, il vaut mieux rester dans votre

maison, et là vous occuper à sauver votre âme du mieux que vous pourrez; parce qu'en entrant dans une communauté dont l'esprit est relâché, vous vous mettriez en danger de vous perdre. Vous auriez beau y entrer avec la résolution de vaquer à l'oraison, et de n'y penser qu'à Dieu, néanmoins, entraîné ensuite par les mauvais exemples de vos confrères. et de plus vous voyant tourné en dérision, et même persécuté, supposé que vous ne vouliez pas vivre comme eux, vous abandonneriez tous vos exercices de piété, et vous feriez comme font les autres, ainsi que l'expérience nous l'apprend. Si ensuite Dieu daigne vous accorder la grâce de la vocation, soyez attentif à la conserver en vous recommandant souvent à Jésus et à Marie par de saintes prières; et sachez que si vous vous décidez à vous donner tout à Dieu, le démon à l'avenir redoublera d'efforts pour vous tenter, pour vous faire tomber dans le péché, et particulièrement pour vous faire perdre votre vocation. Je finis en vous présentant mes hommages, et je prie le Seigneur qu'il vous fasse être tout entier à lui.

LETTRES ET INSTRUCTIONS

DE

SAINT ALPHONSE-MARIE DE LIGUORI

AUX RELIGIEUX

DE SA CONGRÉGATION DU SAINT RÉDEMPTEUR.

LETTRES ET INSTRUCTIONS

DE

SAINT ALPHONSE-MARIE DE LIGUORI

AUX RELIGIEUX

DE SA CONGRÉGATION DU SAINT RÉDEMPTEUR.

I.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Scala, 3 juillet 1733.

Voilà donc la belle conclusion où tu en viens : « L'esprit est prompt, mais la chair est faible [1] ! » Voilà la récompense des grâces obtenues par l'entremise de Marie notre mère ! Voilà où aboutit cette belle résolution de te donner tout entier à Dieu? *Spiritus promptus est, caro autem infirma !*

De grâce, viens vite, vite, et vite. Que parles-tu d'affaires? de mère? de frères? de pénitents? *Audi, filia, obliviscere populum tuum, et domum patris tui, et concupiscet te rex.* Celui qui ne laisse pas tout pour Dieu, ne peut prétendre que Dieu se donne tout à lui. Point de retard; plusieurs missions se préparent; et nous te voulons toujours avec nous. Ta mère est bien maintenant; or sus donc, hâte-toi de venir à Scala; vois quand tu voudras partir, et profite de la commodité que je t'offre; car je ne veux pas t'exposer aux désagréments de l'autre voyage. Viens vite, et vite; et pour être encore sollicité à venir plus vite, songe au désir que nous avons de te

1. Spiritus promptus est, caro autem infirma!...

posséder ; or sache que les fatigues te manqueront encore moins ici qu'à Castellamare : *Qui non odit patrem vel matrem*, etc., *non potest meus esse discipulus.*

Prie pour moi Marie notre mère. Vivent Jésus, Marie et Thérèse.

II.

Vivent Jésus, Joseph, Marie et Thérèse!

Scala, 13 juillet 1733.

Nous irons au commencement du mois à la mission d'Agérola : mais nous t'attendons à Scala, avant de partir pour la mission. Ce dont il s'agira pour toi, ce ne sera pas seulement de venir en mission, comme prêtre auxiliaire, mais d'être tout à Jésus-Christ, et de lui sacrifier maison, parents, patrie : voilà ce qu'il faut bien te mettre dans l'idée ; sans cela tu ne seras jamais un saint, non, non, non... *Qui non odit matrem, vel patrem*, etc., *non potest meus esse discipulus*. D'abord tu faisais le brave, tout pour Dieu ; et maintenant qu'est-ce donc? Vite, viens sans retard ; déjà le Seigneur t'a consolé dans la maladie de ta mère ; vite, demande congé à monseigneur, et viens. Nous ne voulons pas que tu apportes, ni habits, ni argent ; ni le vêtement, ni la nourriture ne te manqueront ; on ne s'inquiète ici ni de maison, ni de parents, ni d'étrangers ; on pense seulement à aimer Dieu, et à faire parfaitement sa volonté. Viens sans retard ; je ne veux pas d'excuses, Dieu ne te veut pas pour vicaire dans une paroisse, Dieu te veut dans l'institut du saint Rédempteur Vite, il faut que peu à peu tu fasses tous les exercices des missions, afin que dépouillé de tout je puisse t'employer tout entier au service de Dieu et des hommes. Ce ne sont pas seulement les âmes de Castellamare qui appartiennent à Dieu, mais les âmes des autres endroits sont aussi rachetées au prix du sang de Jésus-Christ, et ont peut-être de plus grands besoins. Vivent Jésus, Joseph, Marie et Thérèse ; vite, vite, vite. Je ne veux point de réponse ; tu me répondras en venant toi-même.

III.

Vivent Jésus, Joseph, Marie et Thérèse!

Scala, 21 juillet 1733.

Mon cher D. Joseph, et quand viendras-tu, quand? tu veux donc enfin nous faire réellement acheter bien cher ton arrivée? Echappe-toi maintenant; qu'attends-tu? Nous te désirons, Jésus-Christ t'appelle, Marie notre mère t'attend, et tu en es encore à dire : *Spiritus promptus est, caro autem infirma?* Mais je te réponds : *Qui non odit matrem, fratrem*, etc., *non potest meus esse discipulus.*

De grâce, fais diligence. Je veux te faire préparer les instructions qui doivent servir aux missions prochaines. Viens trouver la solitude; viens trouver Dieu : *Audi, filia*, etc. : *obliviscere populum tuum, et domum patris tui, et concupiscet te rex.* Sinon, tu ne seras jamais saint, non, non, non, non, non, non, non, non, non, non. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse.

IV

Vivent Jésus, Joseph, Marie et Thérèse!

Scala, 11 août 1733.

Mon cher Joseph, donne-moi des nouvelles de ta santé; je ne doute point que tu ne m'en donnes de bonnes, parce que sur l'avis que tu n'étais pas trop bien, je t'ai fait recommander ici cordialement à Marie notre mère. Si tu n'es pas au lit, viens sans délai; viens te rétablir à Scala. Notre cher D. Janvier va venir, et à la fin d'août nous partirons pour les missions. Viens donc en toute hâte, dès que tu croiras pouvoir supporter le voyage : en attendant je ne cesserai de te recommander et de te faire recommander à Marie notre mère avec la ferme confiance d'obtenir cette faveur. Mais, de grâce, ôte-toi de la tête mère, maison, parents : je te le demande en

grâce : sans cela je crains bien que tu n'arrives pas à la sainteté : *Audi, filia, et inclina aurem tuam*; *obliviscere populum tuum et domum patris tuis, et concupiscet* (c'est là une belle parole), *et concupiscet te rex.* Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse.

V

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Scala, 18 août 1733.

D. Joseph, je vois maintenant que plus tu vas, plus il y a de ta part mauvaise volonté d'être à nous. Quand est-ce qu'on a jamais entendu dire qu'un fils doit renoncer à une vie plus parfaite, par déférence pour sa mère qui a plusieurs fils séculiers dans le même pays? Et pourquoi? Parce que la mère ne veut pas demeurer avec ceux-ci. Si elle ne veut pas y demeurer, tu n'es pas, toi, obligé de renoncer à un poste où Dieu t'appelle à une vie plus parfaite, et où tu serviras Dieu dépouillé de tout, etc. Or sus, je ne veux plus m'étendre en discours inutiles; je vois bien que désormais ce serait sans doute en pure perte, par ta faute. Peut-être la fondation de Cajazzo, qui était déjà une chose arrêtée, n'aura pas lieu. Nous ne voulons pas avoir les gens par force. Au moins parle avec D. Janvier Farnelli, à qui tu as donné ta parole : mais ces paroles n'obligent pas. Au moins laisse-toi gagner pour la mission qui aura lieu peut-être dans peu. Nous attendons la dernière invitation, et incontinent je te le ferai savoir. Ensuite, quant à ton indisposition, je t'ai fait recommander à Marie notre mère. Prie du moins pour nous. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse. Sache cependant que si tu ne viens pas, tu déplairas à monseigneur; du reste fais ce que tu voudras.

VI.

Vivent Jésus, Joseph, Marie et Thérèse!

Scala, 30 août 1733.

Quand on ne peut, on ne peut. Et moi, je dis, quand on ne

veut, on ne veut. Or il suffit ; je ne prétends plus t'ennuyer ; et nous ne désirons point te voir parmi nous, si tu ne viens pour y demeurer de tout cœur ; parce que nous ne prenons pas les gens de force.

Fais-nous le plaisir de nous accompagner à la mission, et dès que j'en aurai reçu l'avis, je t'en ferai part ; mais on n'ira peut-être pas d'abord à Agérola, parce que là les maladies sont à craindre ; on ira dans d'autres endroits ; ce qui vous obligera de venir à Scala. Ce n'est pas peu de chose : Scala t'est si odieux que tu ne veux pas même le visiter en passant ! Maintenant c'est assez : plus de paroles oiseuses. Je ne pense pas que tu prennes en mauvaise part le désir que nous t'avons témoigné de te compter au nombre de nos frères. Prie Marie pour moi pauvre misérable pendant cette neuvaine. Vivent Jésus et Marie.

VII.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Villa, 7 juin.

Mon cher D. Ciccio, nous voyons bien que Jésus nous bénit, et veut à notre occasion faire voir qu'il est celui dont il a été écrit : *De stercore erigens pauperem*. Continuez vos importunités auprès du P Campanello pour le petit chapelet de Jésus enfant. Allez le trouver; écrivez-lui : sans cela, vous ne réussirez pas.

Ensuite pour ce qui est de votre retraite à Sainte-Marie del Vignanello, D. Ciccio, comment pouvez-vous douter que j'éprouve un grand plaisir à vous avoir pour voisin, puisque j'ai désiré vous rapprocher encore plus de moi? Je croyais même déjà que c'était chose faite, vous voyant tellement porté à la vie retirée, et si épris des charmes de la vertu; mais quelque respect humain, ou, pour mieux dire, mes péchés y auront mis obstacle; or, après cela, comment pourrais-je ne pas m'applaudir de vous avoir pour voisin? Quelquefois

du moins, dans le courant de l'année, pendant les saintes missions, j'aurai sous mes yeux les beaux exemples de vertu que vous saurez me donner. Mais écoutez-moi, D. Ciccio; vous ne serez jamais parfaitement tranquille, et peut-être encore serez-vous difficilement tout entier à Jésus-Christ, si vous ne renoncez entièrement à ce Campanello, et si vous ne foulez aux pieds le monde avec toutes ses considérations. Thomas à Kempis a écrit : « Quittez tout, et vous trouverez tout [1] » Mais c'est assez; je ne veux pas pousser plus loin la hardiesse auprès de celui qui peut être mon maître et dans la science, et dans la vertu. Recommandez-moi à Jésus et à Marie; et recommandez-leur spécialement votre affaire pendant ce mois-ci. Qui sait ce que Marie vous dira? Vivent Jésus, Joseph, Marie, Thérèse! Obligez-moi de m'envoyer quatre portraits de Marie de Caravage, et faites-moi réponse. Vivent Jésus et Marie.

VIII.

Loué soit le très-saint sacrement, et Marie immaculée!

Ciorani, 15 mars 1744.

J'ai été instruit de vos bonnes résolutions, ou du moins de vos bonnes pensées, touchant votre vocation : et là-dessus j'ai trouvé tant soit peu étrange que vous ayez voulu en faire part à d'autres, et non à moi qui devais en être le dépositaire le plus naturel, étant le supérieur, etc. J'ai été aussi tant soit peu attristé de ce qu'on vous a répondu qu'il fallait différer longtemps l'exécution de vos projets; je crains que ce délai ne puisse compromettre beaucoup votre vocation elle-même, car le démon dans ces sortes d'affaires, quand il ne peut parvenir à nous faire changer de résolution, vise du moins à faire traîner les choses en longueur : et certes il est venu à bout par là plus d'une fois de ruiner les plus belles vocations. D'après ce que j'apprends, votre vocation, vu les circon-

1. Dimitte omnia, et invenies omnia.

stances, me paraît évidemment venir de Dieu; ainsi de votre fidélité à la suivre dépend votre salut éternel. Je vous prierai donc de faire en sorte de venir le plus tôt possible vous aboucher avec moi; j'espère vous faire abréger beaucoup le chemin, si vous persévérez dans votre bonne volonté. Si vous êtes bien décidé, vous ne manquerez pas de facilités pour venir me trouver, au moins sous quelque prétexte, soit de visiter quelque endroit du voisinage, soit de venir ici passer une journée dans l'intention de déposer quelque scrupule, ou de faire une retraite d'un jour, ou autre chose semblable. Vous avez un grand cœur, un jugement sain, vous ne sauriez manquer de moyens pour venir ici. Dans ces choses-là, quand il s'agit d'obéir à la voix de Dieu, vous comprenez de vous-même combien il faut s armer de courage et se faire violence : il n'importe pas que l'on déplaise à tous ses parents, pourvu qu'on plaise à Dieu et qu'on assure le salut de son âme.

Je crains que ma lettre ne vous soit inutile; parce que, voyant qu'on vous conseillait de différer si longtemps, ou vous aurez changé de pensée, ou vous vous serez refroidi. N'importe : ma lettre servira du moins à vous rappeler une voix qui vous annonça que Jésus-Christ vous voulait tout entier pour lui; elle vous fera comprendre le désir que j'ai eu de seconder votre résolution. Du moins, si vous ne pouvez venir tout de suite, répondez-moi par la même voie que vous aurez reçu ma lettre, afin que je puisse savoir si votre résolution se soutient, et la seconder en ce qui dépend de moi. Je vous prie, en attendant, de vous recommander de nouveau à Jésus-Christ touchant cette affaire dans vos communions, et dans l'oraison de chaque jour, dont j'espère bien que vous n'aurez pas abandonné la pratique; que si vous l'avez abandonnée, il faut la reprendre avec ferveur, spécialement pour l'accomplissement de cette résolution. Commencez aussi une neuvaine à Marie immaculée, afin qu'elle vous inspire ce qui est le plus avantageux pour votre salut éternel, et ce qui pourra mieux vous consoler au moment de la mort. Je ne puis croire que vous n'ayez pas pour agréable une lettre dans

laquelle je témoigne tant d'estime pour votre personne, et un si grand désir de vous voir tout à Dieu.

Je vous recommande autant qu'il est en moi de garder le secret le plus absolu, soit sur ma lettre, soit sur votre vocation: car pour ce qui est de ces choses, dès qu'on les divulgue, le démon trouve moyen de les empêcher, ou de les refroidir, en venant parler lui-même par la bouche d'autrui. Oh! combien en est-il qui ont ainsi perdu leur vocation! et fasse le ciel que vous ne vous soyez pas refroidi de la sorte. Or il doit suffire de ce que je vous écris; j'attends que vous répondiez le plus promptement possible. Si vous êtes à Naples ou à Viétri, faites-moi connaître quelle est la voie la plus sûre pour vous écrire et vous répondre, et en quel endroit de Naples je pourrai vous faire tenir la réponse, si jamais vous m'écrivez. Mais je serais bien mieux consolé, si vous veniez en personne. Voilà tout ce que j'avais à vous dire. Je suis, etc. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse.

IX.

Loué soit le très-saint sacrement, et Marie immaculée!

Ciorani, 7 avril 1744.

Je reçois précisément ce matin de vos chères nouvelles, et je suis consolé d'apprendre que vous avez conservé jusqu'ici la bonne pensée qui vous fut inspirée dans les exercices. Si vous m'eussiez parlé, vous seriez peut-être à l'heure qu'il est hors de l'Egypte. Il n'est pas nécessaire que je m'étende davantage là-dessus; parce qu'il faut absolument que, pour prendre le chemin le plus court, nous conférions de vive voix. Samedi prochain, compte net, le passage des Espagnols sera terminé. Ainsi je vous attends pour la semaine prochaine sans plus tarder; vous n'aurez qu'à venir par Falerno sous un prétexte quelconque. Je vois que votre résolution se soutient toujours; il me paraît donc indubitable que la vocation vient de Dieu. Ainsi désormais la désobéissance à la voix du Ciel

devrait vous faire craindre quelque grand châtiment; car soyez sûr que Dieu châtie terriblement ceux qui méprisent ces grâces particulières, ces grâces éminentes, ces grâces que tous n'obtiennent pas. Il faut donc au reçu de ma lettre vous donner de nouveau à Dieu, vous mettre généreusement tout entier entre ses mains, et être disposé à faire tout ce qui vous sera conseillé par moi : il faut vous affermir dans la résolution de mettre votre volonté tout entière entre mes mains, tant pour la substance même de vos projets, que pour le mode et le temps de l'exécution. On a besoin d'apporter à de pareilles résolutions une volonté aussi déterminée ; car autrement vous offrirez au démon la facilité, ou de vous inquiéter toujours à l'avenir, ou de vous faire ajourner votre résolution tant qu'enfin vous y renoncerez, comme il est arrivé à tant d'autres. Ainsi, dès que vous en aurez le loisir, ne perdez pas un seul instant, et venez. Vous ne seriez pas le premier qui auriez été reçu ici comme séculier, et sans être encore entré dans les ordres, dès lors que se trouvent réunies les conditions qu'on peut désirer, et la volonté déterminée d'être tout à Dieu. Sachez qu'on a reçu ici, il y a peu de jours, plusieurs sujets partis de chez eux sans rien dire à leurs parents : et certes nous ne sommes pas tout à fait obligés dans ces sortes de vocations de leur faire connaître nos desseins : au contraire, en les leur découvrant, on court risque de perdre la vocation, et avec la vocation la protection de Dieu et le salut éternel. Il faut donc mettre sous vos pieds toute espèce de tendresse pour vos parents, et vous armer de courage. Dieu vous appelle non à quelque poste éminent sur la terre, mais au poste glorieux de la sainteté. Sachez répondre à cet appel ; et vous verrez bientôt comment Dieu, qui est si reconnaissant et si fidèle, mettra le comble aux grâces que déjà il vous prépare. Courage donc, et songez que pour un Dieu si aimable, et qui a tant fait pour notre âme, tout ce que l'on peut faire, même le sacrifice de la vie, est bien peu de chose. Que ce premier pas se fasse donc avec beaucoup de force d'âme ; parce qu'à ce premier pas sont attachées et votre prédestination et toute

l'abondance des faveurs que par suite Dieu vous prépare dans le temps et dans l'éternité.

Or voici ce que je vous prierai de faire ces jours-ci avant de venir : ne cessez de traiter cette affaire ou avec le très-saint sacrement, ou avec le crucifix dans votre chambre. Tâchez d'éviter les conversations autant que possible, et autant que possible cherchez un entretien dans les lectures spirituelles et l'oraison ; le plus souvent possible enfin, faites la communion, parce que vous avez besoin de force pour renverser tous les obstacles que l'enfer placera devant vous ; et cette force, Dieu seul peut vous la donner. Quand vous vous verrez un peu refroidi dans votre résolution, recourez aussitôt à Marie immaculée, en disant : Marie immaculée, ne m'abandonnez pas, donnez-moi la force d'être fidèle à Dieu. Et puis tournez-vous vers Dieu en disant : Seigneur, je ne suis plus à moi, je me suis donné à vous ; donnez-moi la force dont j'ai besoin. Faites ainsi, et vous vaincrez toujours infailliblement. J'espère que cette lettre vous fera comprendre et agréer le désir que j'ai de vous voir saint et tout à Dieu. En reconnaissance donc vous prierez Jésus-Christ qu'il me rende tel que je désire vous voir vous-même. Voilà tout ce que j'avais à vous dire. Je suis, etc. Mes compagnons et moi nous vous attendons avec la plus vive impatience, etc. Vivent Jésus, Marie. Joseph et Thérèse.

Recommandez-vous à saint Stanislas Kostka, afin qu'il vous obtienne la force de répondre à votre vocation comme ce saint jeune homme. Vivent Jésus et Marie.

J'ai envoyé un exprès à Viétri, afin que vous receviez ma lettre sans retard. Si vous n'avez pas le temps de répondre, il n'importe, pourvu que vous receviez ma lettre et que vous veniez avec d'aussi bonnes intentions que vous en montrez en m'écrivant. Vivent Jésus et Marie.

X.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Ciorani, 7 décembre 1747.

Mon cher et bien-aimé Francesco, je puis vous dire qu'on lut ici hier soir les lettres qui contiennent la nouvelle de la fondation déjà établie, et ensuite la lettre où vous faites connaître votre résolution. Mais je ne saurais vous dire si la consolation que tous éprouvèrent fut plus grande à l'occasion de la fondation que de la résolution prise par votre charité; je dis par *votre charité*, parce que dès aujourd'hui j'entends et veux que vous sachiez que vous êtes reçu pour frère et pour compagnon bien-aimé dans la congrégation; en sorte que dès aujourd'hui commence le temps de votre noviciat, quoique vous demeuriez à Calitri tout le temps dont vous aurez besoin pour arranger vos affaires. Vous avez donné à la congrégation tout ce dont vous pouviez disposer: mais sachez que notre congrégation et chacun de nous, nous vous aimons tellement que n'eussiez-vous rien apporté, nous vous aurions accepté et agréé tout aussi bien. C'est que nous n'ignorons point que nous avons en vous un confrère qui veut réellement devenir saint: et j'espère bien certainement que vous le deviendrez, surtout maintenant qu'à toutes vos dispositions sont venues se joindre une mûre réflexion, et une délibération de sang-froid, ainsi que le plein assentiment de votre père spirituel, et de l'archevêque.

Votre charité pourra demeurer à Calitri autant qu'il vous fera plaisir, et qu'il sera nécessaire pour arranger vos affaires sans la moindre gêne. Il est vrai que nous sommes tous impatients de vous embrasser ici le plus tôt possible; mais je désire encore que vous preniez vos mesures tout à loisir A une âme toute de feu comme la vôtre, il n est pas besoin de proposer des motifs pour vous engager à vous retirer promptement. Moi, qui vous connais bien, je m'imagine, et j'ai la

certitude, que votre cœur soupire après le moment de se retirer dans l'asile que Dieu vous a prédestiné de toute éternité pour devenir un saint. Je serais certes enchanté de vous voir ici avant de partir pour Naples. Vous avez connaissance des affaires de la congrégation, pour lesquelles je dois entreprendre ce voyage, et il aura lieu après le premier de l'an, ou après l'Epiphanie. Mais j'en reviens à dire que je ne veux nullement que votre charité soit exposée à la moindre gêne : si je ne puis avoir cette consolation, je la sacrifie à Jésus-Christ. Sachez cependant que tous vous attendent ici à bras ouverts. D. Paolo surtout et Ferrara ont éprouvé une consolation indicible. Aujourd'hui tous les novices font la communion à votre intention, afin que Jésus-Christ amène la conclusion de vos affaires les plus nécessaires, et que vous puissiez vous retirer au plus tôt parmi nous.

Dorénavant, vous prierez pour moi d'une autre manière que vous n'avez fait par le passé. Dès ce jour je vous en fais un devoir d'obéissance, parce que vous êtes déjà des nôtres. Chaque matin à la messe et à l'action de grâces, votre charité doit me recommander à Jésus-Christ, afin qu'il *me donne son saint amour et celui de Marie, et qu'il me fasse accomplir parfaitement la divine volonté.* Je souligne ces mots, afin que vous reteniez cette prière par cœur, et que vous ne l'omettiez jamais. Et moi aussi je la ferai pour votre charité. Ainsi au nom de la très-sainte Trinité tout entière, au nom de Jésus caché dans le saint-sacrement, et de Marie immaculée, je vous accepte, je vous reçois, je vous bénis; afin que vous vous donniez tout entier à Dieu, comme Dieu vous veut sans partage. Dès que vous pourrez écrire à D. Angelo votre directeur, je vous prescris de lui exprimer ma gratitude pour la permission qu'il vous a donnée, et dites-lui que toute la congrégation lui en conservera une perpétuelle reconnaissance. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse.

XI.

Vivent Jésus, Marie, et Thérèse!

Naples, 7 février 1748.

Mon cher D. Francesco, je suis encore à Naples pour terminer les affaires de la congrégation; et quoique j'espère les avoir terminées bientôt, il me semble encore que j'en aie pour mille ans avant d'être débarrassé. Nous faisons tous pour vous des prières continuelles afin de vous voir bientôt au milieu de nous.

Monseigneur l'archevêque était un peu fâché contre moi, parce que je n'ai pas voulu lui accorder le P Cafaro pour prêcher le carême à Calitri; et cependant j'avais pour cela de fort bonnes raisons. D. Paolo est obligé de faire *l'étude* à Iliceto pendant le carême; sans lui on ne pourrait faire *l'étude*, parce qu'il a rédigé les cahiers. D. Paolo n'est pas dans l'usage de prêcher le carême, il aurait donc à entreprendre un grand travail qui plus tard serait inutile, puisque les carêmes ne sont pas de notre institut. Or c'était ma raison principale: il est absolument contre notre institut et nos règles de prêcher les carêmes; et si on laissait s'introduire cet exemple, je ne pourrais pas ensuite le refuser aux évêques de nos autres maisons; d'autant plus que monseigneur nous a promis par écrit, et nous avons conservé sa lettre, de nous traiter comme nous traitent nos autres prélats; et il est dit expressément dans l'acte qu'il doit nous employer selon nos règles.

Quant à vous, si vous ne parlez fortement à l'archevêque pour vous, en lui disant que déjà vous êtes reçu, etc., vous ne vous dépêtrerez jamais. Exposez-lui les raisons de conscience tirées de la vocation. C'est assez: vous ne manquez ni de jugement ni de prudence. Enfin, que faire? Patience: peut-être sommes-nous, plus que vous, inquiets de ne pas vous voir encore au milieu de nous. Recommandez-moi à Jésus-Christ, afin qu'il m'accorde de pouvoir quitter Naples au

plus tôt; il me semble que j'ai encore mille ans à courir avant de n'avoir plus à traiter avec ces ministres, que Dieu bénisse, et qui me font avaler des couleuvres. Si ce n'était pour l'intérêt de la congrégation, je ne voudrais plus entendre parler d'eux. Si monseigneur l'archevêque se plaint de moi, il se plaint bien à tort : je crois l'avoir obligé autant que j'ai pu jusqu'à présent, et pour l'obliger je n'ai pas examiné si je déplaisais à nos autres prélats. Dieu sait ce que j'ai eu à faire pour lui envoyer les pères, l'aider dans les missions et lui faire les exercices pour le clergé. Or s'il veut, comme je l'apprends, que le P D. Carmine Fiocchi, envoyé pour faire les exercices du clergé, demeure pour prêcher le carême, je ne m'y opposerai pas, encore que ce père soit désigné pour Nocera, et que son absence y laisse un grand vide; et après cela monseigneur se plaint! Je ne sais plus que faire pour lui être agréable. Mais de renverser dès le principe la règle et l'institut, je ne saurais le permettre. Quand l'occasion s'en présentera, vous ferez connaître à monseigneur ce que je vous écris. Je suis, etc. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse.

XII.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Nocera, 22 juillet...

Mon cher frère, vos parents ont déjà adressé un mémoire au roi notre seigneur, dans lequel ils prétendent « que vous » êtes entré dans notre congrégation séduit par un frère plus » âgé que faisaient agir des vues intéressées; que vous avez » été contre votre volonté transporté dans notre maison de » Ciorani; et de plus que les pères, voyant votre mère s'avan- » cer pour vous embrasser, la repoussèrent rudement et la » firent tomber par terre au grand scandale de tous. » Voyez un peu quels mensonges et quelles calomnies. Or, ce mémoire, ils ne l'ont pas présenté au roi lui-même, mais ils l'ont porté à monseigneur Borgia; et celui-ci m'a écrit qu'il faut

absolument donner satisfaction aux parents, et sonder votre volonté dans une tierce maison. Il est donc nécessaire d'obéir à monseigneur. Ne soyez point ébranlé, parce que tout va pour le mieux, ainsi que l'a pensé monseigneur. Nous vous enverrons à Naples au collége de Cinesi, dont le supérieur et tous les membres sont mes amis, et où tout le monde secondera votre vocation. Si vos parents ensuite envoyaient des prêtres ou des religieux pour sonder vos intentions, répondez conformément à la lettre que vous m'avez écrite en dernier lieu. J'ai vu avec peine dans celle-ci que vous *aviez eu quelque assaut violent contre* votre vocation, paroles qui dans le principe m'ont fait concevoir quelques doutes sur vous, dans la crainte que vous n'eussiez prêté l'oreille à la tentation. Mais ensuite j'ai été consolé par les paroles que vous avez ajoutées, savoir, que vous êtes parfaitement éclairé, et que vous voulez résister jusqu'à la mort. Recommandez-vous toujours à la bienheureuse Marie; et lorsqu'il vous vient quelque bouffée de l'enfer, ne vous amusez pas à discourir, mais répondez seulement par les noms de Jésus et de Marie. Ne vous laissez pas ébranler : c'est une bataille qui vous est livrée; mais après cela j'espère que vos parents (je dirais mieux vos ennemis) s'apaiseront. Je vous bénis. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse.

XIII.

Que l'amour de Jésus soit dans nos cœurs.

****

Mon cher frère, ayez bon courage. J'ai la confiance que Dieu attend de vous de grandes choses, puisque l'enfer fait tant de fracas pour vous ôter la vocation. Ne faites nulle difficulté d'aller par l'ordre du roi dans quelque couvent, comme je vous l'ai dit, afin que l'on puisse explorer vos intentions. Recommandez-vous à Marie, et ne craignez rien. Dans le monastère, vos parents auront la facilité de venir vous tenter,

et les moines eux-mêmes viendront faire l'office des démons sous prétexte d'apaiser votre mère et votre père; ils vous représenteront que c'est conscience d'exposer vos parents à se perdre. Ne faites aucun compte de pareils scrupules. S'ils veulent se perdre, la faute en est à eux. Dites que vous ne pouvez, pour les apaiser, mettre en péril votre salut éternel, en perdant la vocation qui est manifeste. N'hésitez point: passé l'épreuve du couvent, vos parents ne vous tourmenteront plus. Soyez attentif à ceci. Si vous allez jamais dans quelque monastère, ne croyez point ce que vous diront N. et N. qui, gagnés par vos parents, vous donneront mille mauvaises raisons pour vous engager à retourner chez vous. Quand ceux-là se présenteront, ne les écoutez point, et croyez qu'ils vous trompent; et pourtant, quand ils commenceront à faire office de démons, congédiez-les de la belle manière. Ne vous engagez point à répondre à ce qu'ils vous diront, parce qu'ils ne feront qu'embrouiller la question. Le mieux sera de ne rien répondre, mais de dire que vous vous recommandez à Dieu, afin qu'il vous fasse connaître sa volonté; et congédiez-les ainsi. Je dis cela non pour que vous ayez à prier Dieu qu'il vous fasse connaître sa volonté, puisque Dieu vous a déjà fait entendre qu'il vous veut dans la congrégation; mais cette réponse vous servira pour vous délivrer d'eux, parce qu'en disant que vous priez Dieu qu'il vous éclaire sur sa volonté, ils n'ont rien à répondre, et ainsi vous les aurez bientôt éloignés de vous. Vivent Jésus, Marie et Joseph.

XIV

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Nocera, 4 avril...

Vos parents se sont un peu apaisés, mais non entièrement: et, comme je l'apprends, votre mère et votre père viendront à Ciorani pour vous tenter par des démonstrations de tendresse et de fausses raisons. Tenez-vous sur vos gardes, parce

que ce sera le dernier assaut; ne donnez pas lieu au démon de pouvoir faire des risées de toute votre conduite jusqu'à ce jour.

Ce qui me fait craindre pour vous, c'est de lire néanmoins dans votre lettre que vous êtes agité par les tentations de renoncer à votre vocation, or, ce n'est pas précisément pour les tentations elles-mêmes, parce que, lorsque vous vous recommandez à Dieu et que vous les repoussez, nous n'avons rien à craindre. Toute ma crainte est que vous écoutiez trop les tentations, que vous discouriez avec elles, et qu'à leur approche, vous ne soyez pas attentif à recourir à Jésus et à Marie. Si vous n'y prenez garde, vous perdrez votre vocation, et par suite la couronne éternelle; car votre vocation est plus claire que le jour: si donc vous la perdez, que sera-ce de vous? Mais je voudrais que vous m'écrivissiez de nouveau pour me dire quels sont les motifs que vous propose le démon pour abandonner la congrégation, après l'avoir tant désirée, et après que Dieu vous a tellement favorisé pour y entrer? Peut-être votre tendresse pour vos parents? Mais comment! Pour contenter vos parents, vous voulez laisser Jésus-Christ qui vous a si affectueusement appelé à la sainteté? Peut-être parce que dans la congrégation il y a beaucoup à souffrir?... Assez: je parle en l'air, parce que je ne sais par quelle voie le démon peut vous tenter; et c'est pour cela que je vous prie de m'écrire en particulier quelles sont ces tentations. De grâce, mon cher D. Luigi, ne vous exposez pas au risque de perdre cette grande couronne, que vous prépare Jésus-Christ. Lorsque vous verrez se présenter à vous quelque pensée de l'enfer, ayez sous vos yeux le moment de la mort, et considérez quels remords vous aurez alors de mourir hors de la congrégation, et d'avoir quitté Dieu pour quelque vue terrestre. Oh! mon Dieu, que j'aurais de déplaisir de vous voir perdre votre vocation! Et certes, lorsque je vois toute la peine qu'a prise Lucifer pour animer vos parents (je dirais mieux, les ennemis de votre âme) à faire ce qu'ils ont fait, je vois que si vous êtes courageux, vous êtes destiné à faire pour Dieu de grandes

choses ; parce que tous ceux de la congrégation qui ont eu à souffrir ces grandes tempêtes de la part des parents, et qui ont résisté courageusement, ont ensuite fait de grandes choses.

De grâce, quand la tentation se présente à vous, chassez-la vite, vite, avec violence et dédain ; dites en même temps : « Jésus et Marie ! » Et répétez sans cesse : « Jésus et Marie ! » Renouvelez votre ferme propos en disant : « Non, mon Jésus, je ne veux jamais, jamais vous quitter, dussé-je mourir à la peine. » Et lorsque avec tout cela la tentation ne se retire pas, allez, si vous en avez la permission, au pied du très-saint sacrement, ou jetez-vous dans votre chambre au pied d'un crucifix, en pleurant et priant : « Mon Jésus, aidez-moi, je ne veux pas vous quitter ; non, non, non. » Et ensuite conférez-en aussitôt avec le maître des novices, et, s'il est nécessaire, écrivez-moi de nouveau. Je veux vous aider autant qu'il est en moi : mais du moment que vous négligerez de recourir à Jésus-Christ et à Marie toute sainte, qui est la mère de la persévérance, ou de conférer avec le maître des novices, je tiens votre vocation comme perdue. Voyez ce pauvre N. et ce pauvre N., qui doivent être renvoyés de la congréation, mais sans qu'il y ait de leur faute (oh ! comme je compatis à leur peine !) Et vous, vous voudriez spontanément écouter l'enfer qui vous propose de rentrer dans le monde ; et cela pour faire rire non-seulement l'enfer, mais tout votre diocèse, monseigneur Borgia, et tout le monde ? J'espère de la bonté de Dieu qu'il n'en sera rien.

Tous les matins, à votre lever, je vous en prie, renouvelez le ferme propos de persévérer dans la congrégation ; réitérez-le toujours dans l'oraison, la communion, la visite, et l'examen du soir. Appelez toujours Jésus et Marie, et conférez. Faites ainsi, et soyez sûr que vous ne perdrez pas votre vocation. Je vous bénis ; et j'espère votre autre lettre pour savoir par où le démon vous tente. Je vous recommande à Jésus et à Marie ; et vous, faites-en autant pour moi. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse.

XV

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Salerno, 7 août...

J'ai lu votre dernière lettre, et j'ai été consolé d'apprendre que vous employez précisément les réponses convenables pour repousser les tentations de l'ennemi. Quant aux parents, outre Jésus-Christ et la bienheureuse Marie et tous les saints, qui sont plus pour vous qu'un père, une mère et des frères, ne sommes-nous pas aussi vos frères? Les autres vous aiment, mais en ennemis, parce qu'ils veulent la perte de votre âme; mais nous, nous vous aimons en véritables amis, qui voulons vous voir heureux, et ici, et là. Je dis, heureux même ici : et en effet, les plaisirs du monde ne sauraient contenter une âme; tandis qu'une vie de sainteté et les divertissements innocents que permet la congrégation, rassasient le cœur en lui faisant trouver son Dieu. N'espérez pas cependant goûter cette paix parfaite dès le principe; vous aurez d'abord à vaincre les tentations par lesquelles Dieu veut vous éprouver; mais après la victoire, on goûte cette paix, *quæ exsuperat omnem sensum*, qui est au-dessus de tous les contentements que le monde et les sens peuvent procurer. Il n'est pas vrai d'ailleurs, comme vous le voyez déjà, que chez nous on soit toujours enfermé. Et quand vous serez prêtre, vous irez en mission la meilleure partie de l'année, parcourant le pays et sauvant des âmes. — Mais on y meurt jeune. — Cela non plus n'est pas vrai : plusieurs dans notre congrégation se portent peut-être mieux maintenant qu'ils ne le faisaient dans le monde. Et d'ailleurs, quoi de plus beau (s'il fallait mourir) que de mourir pour l'amour de Jésus-Christ? A quoi sert la vie, si ce n'est à la sacrifier pour Dieu? Combien la fin de votre lettre m'a plu en ce qui concerne vos parents! Remerciez-en Jésus-Christ et sa sainte mère, qui vous inspirent ces bons sentiments. Allons gaîment à Dieu : sanctifions-nous, et priez Jésus-Christ pour moi. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

XVI.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Naples, 4 juillet...

D. G.. envoyez tout de suite ce petit écrit à D. Andrea à Ciorani, afin que vendredi, sans faute, il me le renvoie par Angelillo. C'est un compendium de nos règles qu'il faut présenter au roi, et qui a été rédigé de concert avec D. C... Je désire que D. Andrea le voie avant de le donner à copier, afin qu'il y fasse quelques observations. Et si votre révérence, avant de l'envoyer à D. Andrea, pouvait y donner un coup d'œil et noter quelque chose de nécessaire, j'en serais charmé. Mais point de rêtard, parce que de toute manière il faut que vendredi l'écrit soit renvoyé à Ciorani. Et pour cette raison envoyez ma lettre même à D. Andrea. Remarquez cependant que nous y avons mis brièvement le plus nécessaire, et que nous avons à dessein laissé de côté les choses de peu d'importance. Hier, j'allai chez Brancone pour l'affaire dont vous parla D. C., qui est d'une si grande importance, et qu'il me dit avoir oubliée. Il faudra qu'il y retourne ; pour vous, continuez vos prières ; ce serait une trop grande perte pour la congrégation ; mais il faut là des prières qui fassent au ciel une sainte violence.

Observez qu'on a pensé à mettre *serment*, et non pas *vœu de persévérance* pour dissiper les craintes qu'on a conçues de nous voir fonder un ordre religieux. Et en vérité, le serment, duquel ne peuvent délier les évêques, oblige plus étroitement que le vœu dont certainement ils peuvent relever. Mon purgatoire à Naples dure encore, et durera je ne sais combien de temps. Je suis, etc. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse! Recommandez-moi à Jésus et à Marie : vous direz qu'on m'envoie de Ciorani une paire de bas blancs. Vivent Jésus et Marie.

XVII.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Naples, 1er août...

J'écris à la hâte une lettre pour tous, parce que le temps me manque. J'ai reçu vos lettres et celles de Ciorani. Priez maintenant Jésus-Christ qu'il me donne force et lumière, parce que j'ai perdu le sommeil, l'appétit, etc. Hier matin, le grand chapelain dès l'abord nous débouta absolument; mais ensuite l'affaire fut reprise de nouveau ; et fasse le ciel que le rapport ne nous soit pas contraire. La bienheureuse Marie peut tout en cette affaire ; ainsi continuez et faites continuer les prières. Demain je dois revenir à la charge.

Ce matin, j'ai d'ailleurs livré un rude assaut à Mandarini, et j'ai parlé d'un ton résolu sur certain point : il a cédé en tout.

Ce ne sont pas choses à dire par lettres, soit parce qu'il n'est pas expédient de les confier au papier, soit parce qu'il faudrait dix feuilles d'écriture chaque fois pour tout dire.

Dans toute cette confusion et tous ces bouleversements, je suis consolé d'apprendre ce qui concerne le noviciat, et spécialement je suis réjoui de la joie qu'éprouve D. C.

D. C. maintenant peut partir pour Caposèle avec la sainte bénédiction. Le père recteur D. Andrea a voulu m'accabler de tant d'humiliations, que c'est confusion pour moi. La chose est ainsi : de loin il est impossible de conférer par lettres.

Le P D. C. devra encore parler avec l'archevêque de Conza pour savoir quel moyen aurait l'archevêque à Rome, afin d'obtenir du pape qu'il désigne quelque cardinal pour l'approbation de la congrégation ; parce que, si jamais la bienheureuse Marie nous faisait réussir auprès du roi, il faudrait que du moins, sans aucun retard, notre approbation fût donnée à Rome. Recommandez-moi à Jésus et Marie. Peut-être vous en-

verrai-je un missionnaire déjà prêtre, mais j'examine attentivement la chose : c'est une affaire scabreuse, et il y faut une dispense. Vivent Jésus et Marie !

XVIII.

Vivent Jésus et Marie !

23 septembre...

Je prie votre révérence, maintenant que vous prenez en main le gouvernement de cette maison, d'y mettre l'observance en vigueur. Il est vrai que jusqu'à présent on ne l'a pu à raison du bâtiment, des procès, etc. Mais maintenant il est nécessaire d'y mettre quelque ordre, autrement on s'accoutumera si bien aux infractions, que ceux dont vous avez la conduite pourront difficilement se remettre à la parfaite observance de la règle. J'en charge votre conscience, parce que je suis éloigné, et que je ne puis ni voir les choses, ni en être instruit. La congrégation prospérera avec l'aide de Dieu, tant que l'observance y sera en vigueur, et que les membres qui la composent voudront réellement se sanctifier : autrement tout s'en ira en fumée. Dieu aidant, nous avons déjà trois maisons, et assez de sujets pour remplir les emplois de la congrégation. Tout ce que nous avons à faire, c'est d'être bien avec Dieu, et de viser, chacun de notre côté, à la perfection ; par ce moyen la congrégation prospérera, le nombre des sujets ira croissant, et il se fera beaucoup de choses à la gloire de Dieu. Autrement Dieu nous abandonnera, et nous verrons toutes choses échouer. Je vous serai obligé de faire part de ce billet à toute la maison ; et, en vous embrassant tous, je vous prie de me recommander à Jésus et à Marie. Vivent Jésus et Marie.

Recommandez à Marie toute sainte, dans la prière du soir, les missions que nous aurons à faire cette année, particulièrement à Foggia et dans le diocèse de Troja. Je suis, etc. Vivent Jésus et Marie ! Je salue D. Biasio, etc. Envoyez-moi les noms, etc. Vivent Jésus et Marie !

XIX.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Nocera, 14 décembre...

J'ai reçu le paquet avec les lettres y incluses, et je les ai ouvertes pour voir ce qu'elles contenaient, vu que j'avais déjà connaissance des efforts concertés entre monsieur le grand-chantre et l'évêque de Troja pour vous contraindre d'aller à Troja, afin d'y exercer les fonctions de recteur du séminaire. Je ne doute nullement de votre constance, et j'ai lu avec beaucoup de plaisir la lettre de votre excellent oncle, qui dit que c'est une trame de l'enfer pour vous inquiéter: mais je tiens pour certain que cela ne vous inquiétera pas, et que vous ne ferez qu'en rire.

Venons à nous. L'évêque menace de vous enjoindre, au nom de l'obéissance, que vous ayez à revenir à Troja. Vous savez déjà la réponse. Mais permettez que je vous suggère quelque chose. L'évêque dit que vous lui avez promis obéissance. D'abord le souverain pontife actuel Benoît XIV, dans la Constitution *Ex quo dilectus, decima quarta januarii*, 1747, a déclaré que cette obéissance doit s'entendre en ce sens que l'ordonné ne puisse sortir de l'Eglise à laquelle il est attaché, sans la permission de l'évêque, à moins qu'il n'entre dans quelque ordre religieux ou chapitre régulier, à quoi ressemble assez notre congrégation. Et cela, comme vous voyez, s'entend lorsque l'ordonné est attaché à quelque église du diocèse: mais vous avez été ordonné pour la congrégation, et non pas étant déjà attaché au diocèse de Troja. De plus, cette obéissance s'entend lorsque l'ordonné veut vivre hors du diocèse, mais non quand il est entré dans une congrégation approuvée par le pape. Ainsi, protestez auprès du grand-chantre qu'il ne faut pas que monseigneur s'engage dans cette affaire, parce que vous êtes capable d'aller à Rome solliciter auprès du pape lui-même. Je dis cela, parce que l'évêque se fie peut-être

sur les appuis qu'il peut avoir à Rome ; mais il peut se tenir tranquille, il ne réussira jamais.

Je doute s'il est expédient de répondre tout de suite au grand-chantre, ou d'attendre la seconde lettre, parce qu'il suffira de ne pas répondre pour que la tentative de l'évêque s'en aille en fumée. En cela, je m'en remets à votre prudence. Du moins je voudrais vous dire de surseoir à votre réponse le plus longtemps possible. Et puisque le grand-chantre a pris cela sur lui et s'est compromis avec l'évêque, je vous conseillerais de vous plaindre dans votre réponse au grand-chantre de ce procédé, etc.

Il est bon néanmoins que vous écriviez tout de suite à votre oncle pour le remercier de ses bons avis, et le prier, s'il en a l'occasion, d'engager l'évêque à s'apaiser, Je crains bien que ce saint prélat ne soit dans le cas de nous inquiéter, vous et moi. Il a auprès de lui D. Carmine......., le même qui fut d'abord au collége de Cinesi, et ensuite recteur au séminaire d'un diocèse voisin ; c'est un saint et docte personnage : pourquoi monseigneur ne prend-il pas celui-là ? Si vous écrivez au grand-chantre, vous pouvez le lui insinuer. Et enfin, monseigneur veut un bon recteur ; qu'il ne se plaigne pas de la dépense, il l'aura.

Au résumé, écrivez avec une telle force qu'ils se persuadent bien qu'on ne réussira jamais à vous faire changer de résolution. Et je pense maintenant qu'il est mieux de répondre, (pourvu que vous laissiez s'écouler quinze jours) parce qu autrement l'évêque pourrait s'indisposer de plus en plus contre nous, en s'imaginant que nous avons retenu la lettre. Vous ferez une copie de la lettre que vous écrirez et vous me l'enverrez, afin que je règle ensuite ma réponse sur la vôtre. Il est assez probable ensuite que l'évêque m'en écrira aussi, à moi. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

XX.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

23 janvier 1750.

Je reçois votre dernière lettre que vous m'écrivez d'Atella. J'ai eu quelque déplaisir d'apprendre que vous êtes encore en cet endroit : un séjour aussi long hors du collége me fait de la peine. Pensez que vous en êtes maintenant recteur. Dorénavant, faites en sorte de vous délivrer de tout embarras semblable. J'ai déjà répondu à monseigneur que, pour les exercices à Melfi, la chose n'est pas possible présentement. Lorsque le recteur est absent de la maison, tout va de travers. Proposez-vous désormais d'y résider le plus possible, sauf quelque mission ou quelque cas de pure nécessité. Je m'imagine que l'archevêque gronde encore, parce que je vous envoie de çà et de là : c'est une chose qui me ferait beaucoup de peine.

J'apprends ensuite que votre santé est délabrée : de grâce, pensez à vous conserver ; retranchez toutes ces mortifications dans le manger, etc. Pour le présent, l'obéissance vous vaut bien mieux.

Vous m'avez donné à penser avec cette autre mission de l'Auletta. Les pères n'en peuvent plus. Il suffit : lorsque le P N. se retirera à la maison, dans le carême, nous parlerons avec lui et nous prendrons des arrangements. Faites en sorte, à l'avenir, d'éviter les missions pendant le carême.

Le P Villani vous a déjà écrit pour notre Fr. N., et je vous le recommande aussi moi-même. Rédigez le placet pour les qualités requises, et faites en sorte de lui épargner un voyage ici pour l'examen. Garantissez à l'archevêque la capacité sur ma conscience. J'ai toujours dirigé ses études, et il est capable non-seulement d'être sous-diacre, mais encore d'être prêtre.

Je vous recommande aussi d'écrire à N. Vous saurez qu'il voulait s'en retourner, n'attendant plus que mon consentement. Je lui écrivis de venir, puisqu'il avait la conscience en

repos sur les besoins de sa maison. Mais je ne l'ai pas encore vu. Peut-être ma lettre ne lui sera-t-elle pas parvenue. Je prierai votre révérence de lui écrire de ma part dans le même sens.

O Dieu! la maison d'Auletta! tant de dépenses et tant de fatigues pour les pères dans ce temps-ci, et par ces beaux chemins! Pourquoi, s'il vous plaît? pour une mission! Pensez du moins aux frais d'un voyage à cheval, et aux moyens à prendre, puisqu'il faut au moins six missionnaires.

Ce jeune homme de N. a été de nouveau examiné, et il a été de la même manière trouvé incapable. Outre que, à l'entendre, il n'a pas la vocation. Or, il s'en revient maintenant, d'autant plus qu'il est encore bien loin d'avoir l'âge, et que son père ne veut guère s'y prêter; ce sera au moins un prétexte.

Quant à l'autre jeune homme, je m'en tiens à ce que je vous en écrivis. Que l'oncle, du moins, contribue au plus tôt pour les vingt ducats qu'il a promis ; c'est peu de chose pour un an et tant de mois qu'il devra être entretenu ici avant le noviciat. Mais que du moins on tâche d'obtenir cette somme.

Pour les deux autres jeunes gens de N. et N., je vous ai écrit ce que j'en pensais. N. peut venir, parce que, étant obligé de s'échapper secrètement, on ne peut, au moins pour le moment, exiger les vingt-cinq ducats. Quant à celui de N., il peut aussi venir. En ce qui est de la capacité, après l'avoir examiné, le P N. et l'archiprêtre, son oncle (si je ne me trompe), me disent qu'ils en sont contents : l'affaire est donc bonne. Ainsi, voyez à ce qu'il ait son patrimoine constitué, que les vingt-cinq ducats soient assurés et qu'il vienne.

Gloria Patri: c'est un concours de jeunes gens à n'y plus tenir; tant qu'ils sont bons, je ne perds pas confiance.

De grâce, la nuit allez vous coucher aussitôt après le son de la cloche ; car on m'assure que quelquefois vous couchez sur la dure. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

XXI.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

23 .....

Je voulais envoyer présentement D. Giovanni, mais j'ai été effrayé du grand nombre de maladies qui, à ce qu'on m'apprend, règnent dans ces contrées. J'ai écrit pour qu'on ait à m'avertir, dès qu'on s'apercevra que les maladies ont cessé. Vivent Jésus et Marie!

XXII.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

1er septembre .....

Puisque vous avez parlé à monseigneur, je vous conseillerais de vous retirer. Mais si votre révérence ne se retire pas, il faut que le P Meo, et le P Cajone se retirent aussitôt après avoir parlé à l'évêque. Que le P Meo prenne garde de se fatiguer : j'ai appris qu'il a craché le sang, et que sa poitrine est affectée. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

XXIII.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

2 septembre .....

J'envoie Fr. Mattia, parce que je n'ai pas ici d'autre frère à vous envoyer pour le service ; or, comment vouloir demeurer sans frère? Et d'ailleurs, quelle nécessité d'envoyer ce frère, à demi malade, dans un endroit où est la peste? Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

XXIV

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

****

Comment pourrais-je donner au P Garzillo la permission

d'aller à Caposèle, puisque dernièrement on nous a écrit de cet endroit que le P Buonamano est encore travaillé d'une fièvre semblable à celle de D. Paolo? Je reçois tout à l'heure une autre lettre de Caposèle qui m'apprend que le P Picone est aussi atteint de la fièvre, et qu'à la fièvre du P Buonamano s'est jointe encore une grande douleur de tête. J'apprends encore que du côté de la Pouille la mort fait de grands ravages : ainsi, je n'oserais non plus envoyer D. Lorenzo à Iliceto. Je suis, etc. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

XXV

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Nocera, 11 janvier .....

Soyez toujours attentif à ce que les frères lais ne prennent pas possession de certain droit. Il vient d'y avoir à Iliceto une demi-révolution : les frères disaient qu'ils avaient droit de prendre place avant les novices, et de plus que c'était leur charge de faire les œuvres communes pendant le jour, mais non de les faire le soir, après s'être fatigués tout le jour, comme il se pratique dans les autres maisons ; maintenant que nous sommes en hiver, ils prétendaient qu'ils avaient droit au repos pendant le jour, quoiqu'on ne l'accorde plus, maintenant que les journées sont courtes, et qu'on repose suffisamment la nuit : ils allaient encore disant que les frères Thérésiens ont gagné leur procès pour ne plus laver la vaisselle, et les frères Franciscains, je ne sais quoi encore. Voyez un peu la belle chose ! Tenez donc à ce que les œuvres communes se fassent le soir, et à ce que le repos du jour ne soit pas accordé, si ce n'est à qui en a précisément besoin. Pour ce qui est de laver la vaisselle et de servir à table, il suffit de le faire faire aux choristes une fois en passant, et quand il y a eu quelque fatigue particulière pour les frères. Du reste, évitons les usages qu'on pourrait alléguer comme un titre dans le procès. Vous lirez ma lettre au P Apice. Vous la lirez, dis-je, à tous les choristes

de la maison, et vous l'enverrez ensuite le plus tôt possible à Apice. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

XXVI.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Nocera, 16 janvier.

Je vous ai écrit au sujet des frères ce que j'en pensais, savoir de leur faire faire les œuvres communes, le soir en hiver, et de retrancher l'heure du sommeil pendant le jour, maintenant que les journées sont courtes; parce que cette heure n'a été accordée qu'aux choristes qui étudient; or, maintenant mon avis est que vous disiez, en ce qui concerne le sommeil, qu'on accordera à ceux qui en ont besoin, sinon l'heure entière, au moins une demi-heure. En cela vous vous réglerez d'après la prudence : mais il faut retrancher l'usage de l'heure de repos en hiver pour les frères, parce que l'heure n'a été établie que pour ceux qui étudient. Je vous recommande aussi de faire servir à table et laver la vaisselle par les frères. Il suffira que les étudiants le fassent une ou deux fois le mois. Avertissez-les qu'ils ne parlent pas, car il en est quelques-uns qui, pour avoir parlé à Ciorani, sont maintenant en pénitence, et le seront un peu de temps. Ainsi, dorénavant je n'admettrai peut-être plus que les frères à *l'oblation*, si ce n'est après dix ans. Et ainsi avertissez le nouveau frère de Grazioli que je l'admets, mais à une condition, comme tous les autres à l'avenir, savoir qu'ils serviront comme séculiers pendant plusieurs années, au moins quatre ans, avant d'être admis au noviciat; ainsi je vous prierai pendant votre rectorat de ne plus me solliciter pour cette vêture. Pour les autres ensuite qui ont à faire l'oblation et sont déjà reçus, avertissez-moi des moindres fautes, parce que je prorogerai le temps de l'oblation. Ces bons frères, une fois admis à l'oblation, conçoivent de l'orgueil. Vivent Jésus, Joseph, Marie et Thérèse!

XXVII.

Vivent Jésue, Marie, Joseph et Thérèse.

Ciorani, 1er février .....

Je vous prie de lire cette lettre avec attention et de la conserver, parce qu'elle pourra vous servir encore par la suite. Avant tout, je vous dirai, pour vous parler avec liberté, que sans doute votre révérence ne désire pas que je la traite avec certaine délicatesse et certains égards en matière d'obéissance : non, vous ne voulez pas que je vous traite comme un sujet lâche et de mauvaise volonté, ainsi que je suis obligé de traiter (ceci soit dit sous le secret) certains membres de la congrégation. J'ai une tout autre idée de V Rév. et je suis persuadé que vous voulez toujours ce qu'il y a de plus parfait, et ce qui est plus agréable à Dieu. Or, venons-en maintenant à nous. Vous savez déjà combien je vous ai estimé et vous estime encore : les faits vous l'ont prouvé. J'aurais bien du déplaisir que quelqu'un vînt en face me reprocher ce qui m'a été dit, savoir que vous étiez un saint, mais que vous n'étiez pas bon pour être recteur, précisément pour les choses mêmes dont nous traitons actuellement ; c'est que peut-être vous n'auriez pas assez agi en supérieur de la maison ; il n'y aurait pas eu tout l'ordre désirable dans ce qui concerne la maison et l'observance, et cela parce que V. Rév. s'en va prendre tant de chats à peigner, tant de correspondances à entretenir, tant d'affaires qui ne vous regardent pas, et que sais-je ? particulièrement tant de dévotions auxquelles il paraît que vous êtes fort attaché, et qui ensuite nuisent à l'observance. Je comprends très-bien, et tout le monde aussi, que vous ne sortez, ni ne vous mêlez de tout cela pour votre divertissement ; vous faites tout pour Dieu ; mais *ne quid nimis.*

Présentement que vous êtes dans la congrégation, et précisément aujourd'hui que vous êtes supérieur, vous devez penser que la plus grande gloire de Dieu est de veiller aux intérêts de l'observance et à ceux de la maison, qui est une des meilleures, et je puis dire la meilleure que nous ayons. Il est

vrai que, pour le moment, tandis que vous êtes peu nombreux, il ne peut y avoir l'entière observance des heures, etc. Mais pourquoi ne pas s'y conformer toutes les fois que cela se peut commodément? Quant au sommeil donc, ayez patience; je vous prie de vous coucher aux heures fixées par le règlement au moins la nuit. Le plus que je puisse vous accorder, c'est cette demi-heure que je vous ai déjà accordée, mais pas plus. Si ensuite vous aviez à expédier quelque affaire nécessaire, vous pouvez le faire le matin, en omettant l'oraison au moment de votre lever, et seulement dans quelques autres cas très-rares, qui peuvent tout au plus se présenter une ou deux fois l'an. Mais la demi-heure, vous la mesurerez au sablier, et vous ferez en sorte de vous trouver au lit aussitôt la demi-heure expirée. J'entends cela néanmoins pour le cas où vous êtes dans la maison : parce que dans les missions, la charité envers vos frères exigera que vous alliez vous coucher à la même heure que tous les autres.

Quant aux sorties, vous devez avoir vu déjà que lorsque le chef manque, tout va de travers. Je ne vous les interdis pas néanmoins, lorsqu'il s'agira de quelque affaire qui intéresse la maison ou la congrégation, ou bien lorsqu'il s'agira de travailler à la gloire de Dieu en quelque matière importante. Mais si vous vouliez suffire à toutes les occasions de procurer la gloire de Dieu, qui chaque jour se présenteront à vous de tous les points de ce diocèse, vous ne pourriez plus vous tenir un seul instant à la maison. La plus grande gloire et la volonté de Dieu, je le répète, consistent maintenant pour vous à veiller aux intérêts de la maison, de l'église de *Mater Domini*, et de l'observance; enfin à ne pas laisser se vérifier en vous ce que d'autres ont soupçonné. Je vous parle avec toute sorte de cordialité, parce que je vous estime et vous estime beaucoup; j'ai une haute idée de votre mérite, et j'espère que vous serez un de ceux qui dans la congrégation doivent devenir des saints, comme D. Paolo, Villani, Mazzini, Fiocchi, Ferrari, etc., qui sont morts à leur propre volonté, et non comme certains autres qu'il faut traiter avec délicatesse, et qui seront toujours

traités ainsi par moi. Mais je vois qu'ils ne seront pas des saints comme ces autres qui, pour ainsi dire, se laisseraient mettre en pièces par les supérieurs. Voyez si je vous parle de cœur et pour votre avancement. Pourquoi vous êtes-vous donné à Dieu, vous et tout ce que vous possédiez? Pour devenir un saint. Quel malheur ce serait ensuite pour vous de ne pas le devenir! Dieu a exigé et exige de vous de bien grandes choses, comme vous le voyez; mais la chose principale qu'il exige c'est d'être mort à votre propre volonté et à votre amour-propre. Vous savez déjà mieux que moi que là gît le point capital, et déjà en entrant dans la congrégation vous en avez fait à Dieu le sacrifice. Prenez garde maintenant de lui en ravir la moindre portion; par là certainement vous manqueriez votre but et ne seriez jamais un saint. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

XXVIII.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Nocera, 7 mars ....

Au sujet du frère N., j'apprends qu'avec ses mauvais mots il déplaît non-seulement à la communauté, mais encore aux étrangers, particulièrement à cause de sa manière peu respectueuse de parler aux pères, de ses grossièretés, de ses économies sordides. Je vous le recommande instamment; de grâce, ne faites point souffrir les pères et les frères en ce peu que donne la communauté. Que sert-il de bâtir au dehors et de démolir au dedans? Si quelqu'un vient à perdre sa vocation par notre faute, nous en rendrons compte à Dieu. Il faudra que je le retire de votre maison, et que je l'envoie à Ciorani pour servir le cuisinier. Donnez-lui une bonne semonce, et dites-lui encore que, s'il devient incorrigible, malgré tout l'intérêt que je lui porte, je me verrai obligé finalement de le chasser de la congrégation, s'il ne veut se tenir au rang de simple frère. J'ai résolu d'après ce qui est arrivé au père N. de ne plus user de condescendance. Pour ceux qui ne veulent

pas demeurer dans la congrégation, ainsi que cela se doit, la porte est ouverte. Je ne veux aller en enfer pour qui que ce soit. Je vous prie de lui redire cela mot pour mot.

Ensuite, pour ce que m'écrit votre révérence, que je ne vous donne aucun ordre, *parce que je vous jetterais dans l'embarras et vous compromettrais*, mon cher D. Francesco, je ne vous donne aucun ordre, mais cette manière de parler ne me fait pas plaisir. Sachez, mon cher D. Francesco, que de la sorte vous ne serez certainement jamais un saint; vous voudriez donc vivre dans une congrégation de telle manière que le supérieur ne pourrait vous rien ordonner, afin de ne pas vous jeter dans *l'embarras, et de ne pas vous compromettre!* Voilà un mot qui me pèse et qui me met moi-même dans un grand embarras; non, ces paroles ne sont pas sorties de votre esprit. Or, il résulterait de là que vos embarras iraient toujours croissant, parce que, reprenant ainsi la volonté que vous avez donnée à Dieu, le Seigneur vous livrerait en proie à tous vos embarras; et je ne sais même pas ce qu'il en serait de votre salut éternel. Ainsi je vous prie de considérer cela devant le crucifix, et de me répondre ensuite sur cet objet pour me délivrer d'un grand poids. J'apprends ensuite que vous n'avez plus D. Paolo pour directeur. Voilà qui me déplairait beaucoup, parce que je pense que vous l'avez quitté sans raison, mais seulement parce qu'il ne va pas à votre fantaisie. Il ne me paraît pas que cette voie soit droite. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

XXIX.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Nocera, 6 août ....

Je reçois votre lettre sur l'*examinateur*, etc. Le P Ferrara me dit que c'est pour une seule fois, c'est-à-dire, pour nommer l'archiprêtre d'Andretta, etc. Or il suffit. Lorsque vous aurez reçu l'avis et la lettre formelle de l'archevêque, faites en sorte d'abord de le remercier honnêtement, et ensuite de vous ex-

cuser en disant que pour accepter vous êtes obligé de m'écrire, et d'obtenir la dispense, puisque cela est défendu par notre constitution. Que si ensuite il insiste pour vous faire accepter, et qu'il veuille l'emporter à toute force, puisqu'il s'agit d'une seule fois, pour cette seule fois j'accorde la dispense. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

XXX.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Nocera, 31 août ....

De grâce, je vous prie de ne pas avoir tant de condescendance. Je n'ai pas non plus approuvé la demande d'envoyer quelqu'un prendre les sœurs du P N. Il eût été bon au contraire que vous vous fussiez interposé pour que ces sœurs ne vinssent pas à Caposèle : c'est là une chose qui peut causer de l'étonnement, donner mauvais exemple aux parents de nos pères et être à charge à ceux de Caposèle, etc. Quand vous voyez des innovations de ce genre, je vous prie de ne pas accorder la permission sans m'en avoir auparavant donné avis. Cela n'a fait plaisir ni à moi ni à ceux qui l'ont appris. Quand les sœurs N. viendront, je ne veux point absolument qu'aucun de nos frères aille les accompagner à Caposèle. Envoyez plutôt quelqu'un de Caposèle. Cette affection de N. pour ses parents me déplaît beaucoup. Avisez aux moyens de l'en détacher sans lui causer de la peine, et de lui faire reconnaître son attache. Ce jeune homme me fait trembler. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse! Je vous bénis et vous embrasse tous. Vivent Jésus et Marie! Lors de la fête, invitez à dîner les personnes accoutumées, etc. Vivent Jésus et Marie!

XXXI.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Nocera, 28 septembre ....

Le sieur Donato Antonio, porteur de la présente, voulait

que son fils fût envoyé à Bovino : il n'était pas possible de le lui accorder Je lui ai seulement accordé qu'il aille se rétablir à Sainte-Marie *della Consolazione*. Ainsi, faites en sorte de l'envoyer tout de suite avec un de nos pères à Iliceto ; que si vous pouviez l'accompagner vous-même, cela me serait bien plus agréable. Que s'il était maintenant impossible d'envoyer notre père pour l'accompagner, envoyez-le du moins le plus tôt possible. Que le père qui l'accompagne se conduise avec beaucoup de circonspection. Les deux jeunes gens ont été renvoyés : l'un n'avait pas de patrimoine, l'autre était un élève, et un élève de l'évêque de Muro. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

Frère N. est allé dire au père qu'il se sentait un flambeau ardent dans les entrailles. Que prétendait-il en disant cela au père? S'il y avait quelque chose là-dessous? Réglez-vous en conséquence. Vivent Jésus et Marie !

XXXII.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Nocera, 2 octobre ....

Remerciez Jésus-Christ, qui vous a donné assez de lumière pour marcher au milieu de la nuit. Quelle faute avez-vous donc commise en lui permettant de parler accompagné du père Strina? On ne peut éviter de laisser le jeune homme parler quelquefois avec ses parents. Hier soir, je lui parlai, et il est toujours un peu endurci. Ce qui l'a perdu, c'est d'avoir caché la tentation si longtemps. Quant à la dispense, il peut l'oublier. Finalement, s'il veut perdre sa vocation et son âme, tant pis pour lui. Nous l'aiderons ici de tout notre pouvoir.

De grâce, ne prononcez plus, quand il s'agit de vous, ce mot : *Chasser de la congrégation*. Vous blessez l'affection que je vous porte. Je vous aime et vous estime trop. Si jamais je vous ai repris en quelque chose, je ne vous ai jamais repris pour vos intentions. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

Recommandez et faites recommander le père Fiocchi, qui est cruellement travaillé de la fièvre à Ciorani. Vivent Jésus et Marie! Vous me donnerez avis de ce qu'ont fait les parents de Manfrédonia. Vivent Jésus et Marie!

XXXIII.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Nocera, 12 décembre ....

Je ne puis qu'approuver la vente de la vigne : quant à l'emploi des fonds, puisque vous désirez les employer au profit de la congrégation pour la gloire de Jésus-Christ, nous nous entendrons avec D. Andrea pour voir quel serait le meilleur emploi qu'on puisse en faire. Je songe néanmoins à faire une masse du capital, pour qu'il reste au profit de la congrégation.

Si l'archevêque insiste, répliquez encore une fois, mais comme de vous-même, que vous avez reçu de moi *l'obédience* de ne retenir personne au delà de vingt jours, et que vous avez pris sur vous d'aller jusqu'à trente; tandis que les pères *delle vergini* ne retiennent plus que pour quinze jours; et certes nos établissements ne sont pas des prisons; autrement, nous nous rendrions odieux à tout le diocèse. Si ensuite l'archevêque insiste, dites que vous avez besoin de m'en écrire, et écrivez-moi. Il n'est pas bien, et pour de bonnes raisons, que le frère N. retourne auprès de vous. Il ira à Iliceto, et de là viendra le frère N. Je suis bien aise d'apprendre qu'il y a espoir d'avoir des chambres à l'abri de l'humidité : c'était une chose qui m'inquiétait de savoir que les appartements étaient si humides dans cette maison. Et ainsi, dès que la saison sera venue, en avril ou en mai, faites faire la tunique de ma façon, comme dit le P Garzillo, etc. Que les frères ne donnent point aux femmes commission d'acheter.

On me dit que frère N. a été quelque temps en proie à la tristesse, et on dit tout bas ici qu'un étudiant était dégoûté : mandez-moi si le fait est vrai de N. et comment il se trouve

maintenant, et si vous voulez que je lui écrive. On craint ici pour les étudiants qui sont et seront dans cette maison. On me dit que là on a facilement occasion de voir de jeunes personnes employées pour les travaux de construction, et vont court vêtues. Donnez-m'en avis, et faites-y attention, parce que s'il est nécessaire, nous transporterons ailleurs les jeunes gens.

Quant à vous-même, donnez-moi des nouvelles de votre santé : j'en ai demandé, et on me dit que vous êtes encore faible. Les jours de fête, il suffit que vous confessiez une demi-heure après l'examen, en donnant une demi-heure pour la table, et pas davantage. Ensuite, pour les confessions, ne vous inquiétez pas : arrive qui peut. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse. Quant aux constructions, soyez béni pour ce que vous faites; mais prenez toujours conseil, et de plus ne vous engagez pas dans les dépenses, parce que j'ai remarqué que tous les supérieurs aiment à bâtir et à montrer ce qu'ils ont fait. Je vous donne cet avertissement, afin que vous ne vous mettiez pas à la gêne pour bâtir. Il ne faut pas que, sous prétexte de bâtir, la communauté soit exposée à des privations, soit pour la nourriture, soit pour le vêtement. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse.

XXXIV

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Nocera, 29....

Mon cher D. Gaspar, d'après ce que j'apprends, vous êtes donc incommodé de cette bienheureuse fièvre! que la volonté de Dieu soit faite. Moi aussi, depuis plusieurs jours je suis favorisé d'une petite fiévrotte.

A l'égard des confesseurs, je vous prie de ne pas vous inquiéter. Il n'est pas nécessaire que l'on confesse tous ceux qui se présentent. Dans les temps de mission les choses ne vont pas autrement. Il suffit qu'il en reste deux ou trois à la maison.

Pour ce qui est des points controversés dans la constitution des étudiants, je dis en premier lieu, touchant la demi-retraite du dimanche matin, qu'il me paraît que c'est trop d'une heure pour la préparation, et d'une heure pour l'action de grâces : il suffit d'une demi-heure de l'une et de l'autre; qu'on fasse la conférence, la communion en commun, de plus une demi-heure de lecture, et les heures en commun : pour le reste du temps il suffit que chacun l'emploie en dévotions.

En second lieu, quant aux sorties, ou que le préfet l'accompagne , ou quand il ne peut sortir lui-même, il peut lui assigner un autre novice discret, ou bien que le recteur lui indique un père.

I. Le lecteur, aux jours d'étude, peut sortir avec les étudiants : aux jours de récréation, il sortira avec les pères.

II. Touchant la direction, l'étudiant prendra pour directeur ou le préfet, ou le recteur de la maison. Je vous bénis tous. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse.

XXXV

Vivent Jésus, Joseph, Marie et Thérèse!

Nocera, 15....

Vous avez répondu à merveille touchant le confesseur ordinaire à Calitri : continuez maintenant de dire que vous n'osez m'écrire à ce sujet, parce que cela me ferait beaucoup de peine, et que je ne consentirai jamais à ce qu'on viole la règle en une chose aussi grave, jamais, jamais, jamais. Je n'en dis pas davantage. D'après le P Margotta, etc., quand nous avons à traiter des intérêts de toute la congrégation, nous devons demeurer ailleurs trois et dix ans.

J'apprends que plus d'un étudiant se trouve un peu incommodé. Le matin pendant ces chaleurs, faites-les sortir pendant tout le temps qu'on pourra marcher sans être incommodé par le soleil, c'est-à-dire avant que le soleil ne soit brûlant. Je désire que les étudiants se portent bien, et il ne m'importe guère qu'ils perdent deux heures d'étude. Le soir, qu'ils sortent

encore qu'ils aient au moins une heure de récréation.

Si l'occasion se présente de parler une autre fois du confesseur pour Calitri, parlez toujours de plus en plus avec force, et faites en sorte, s'il se peut, de ne pas m'obliger d'écrire là-dessus; parce que si j'ai à vous écrire à ce sujet, il me faudra parler avec plus de force encore, et nous indisposerons l'archevêque contre nous.

Pour ce qui est des questions scholastiques touchant les sacrements, je ne veux pas qu'on enseigne des sentiments contraires à ceux que nous tenons en morale; je parle des questions principales, par exemple, de l'attrition, du ministre du mariage, et aussi de l'intention que doit avoir le ministre de faire ce que fait l'Eglise, etc. Dans ces questions principales et autres semblables, je veux que l'on suive et que l'on soutienne, autant que possible, les décisions communes et celles que j'ai enseignées dans la morale. Je n'écris pas en particulier au P N. parce que le frère veut partir : mais vous le lui direz vous-même et je ne veux pas de réplique. Si le lecteur est d'opinion contraire, qu'il garde son opinion pour lui; du reste il doit pratiquer l'obéissance, et chercher à défendre nos décisions par les meilleures raisons possibles, cherchant à se passionner pour les décisions qui plaisent à l'obéissance. Les sentiments communs sont le plus souvent les plus probables, et quand nous suivons ceux qui sont communs, nous ne pouvons pas être critiqués. Je ne veux pas non plus que, comme je l'apprends, on fasse la critique de Purcozio, pour le décréditer. Ce livre a eu l'approbation universelle, et nous voudrions le critiquer? Si quelqu'un veut le critiquer, qu'il le fasse à part soi; pour moi je ne veux être obéi. Si l'obéissance se perd, c'en est fait de la congrégation. Dites à F Lucia, qu'il se tranquillise sur ce qu'il entend dire par les autres qui ne sont pas supérieurs. Lorsqu' ensuite il l'entend dire par les supérieurs eux-mêmes, il doit se conformer tranquillement à l'obédience : et si l'obédience veut qu'il n'étudie pas, c'est là certainement la volonté de Dieu. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse.

XXXVI.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Nocera, 16 septembre....

Votre lettre au père Pentimalli m'a donné beaucoup de consolation, en me faisant connaître quels sont les beaux sentiments dont vous êtes animé à l'égard de vos proches; je voudrais qu'ils fussent les mêmes dans tous. Je condescendais au désir du P Pentimalli de vous envoyer à Ischia, en tant que je croyais que c'était aussi votre désir; mais puisque vous y répugnez, je reviens sur ce que j'ai dit; j'en suis tout consolé, et je ne vous dis plus aucunement d'y aller. Recommandez-moi chaque matin au sacrifice de la messe. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse. Je vous donne la sainte bénédiction. Vivent Jésus et Marie.

XXXVII.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

****

Soyez béni, ainsi que vos exercices et vos triduo! Pour Manfredonia, vos P P n'ont pas raison. Si l'on ouvre cette porte, que celui qui sera tenté et voudra sortir n'ait qu'à s'obstiner pour être congédié avec dispense, il ne sert plus de rien de faire le vœu de persévérance. Il est vrai que ce sujet ne nous est plus utile, et je ne sais où il ira se présenter; mais tant pis pour lui, je ne puis pas, pour son utilité particulière, faire tort à toute la communauté. L'exemple de le renvoyer avec la dispense fera venir ensuite la tentation à plusieurs. On me dit que j'ai fait tort à la congrégation en donnant la dispense à ceux qui en sont sortis : mais pour eux il y avait d'autres raisons, et peut-être aussi moi-même ai-je été trop faible en ce qui les concerne. Maintenant, faites-le savoir à tous : celui qui voudra se retirer sans raison, peut se mettre dans la tête qu'il ne sortira qu'avec un péché mortel.

Personne ne me fera changer de sentiment, et dites que personne ne me parle plus à l'encontre. Pour cette fois-ci, vous ne méritez pas de pénitence; si fait bien une autre fois. Je vous bénis. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse.

XXXVIII.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Nocera, 8 août 1754.

CIRCULAIRE.

Je vous prie tous, mes frères en Jésus-Christ, avant d'entendre lire cette lettre, de dire le *Veni creator spiritus* etc., et de demander à Dieu ses lumières pour bien entendre et mettre à exécution ce que de la part de Jésus-Christ j'écris à tous et à chacun en particulier.

Mes P P et mes F Fr., il n'y a pas encore vingt-deux ans que notre congrégation s'est formée, et voici cinq années qu'elle a été approuvée de la sainte Eglise; ainsi elle devrait, à l'heure qu'il est, non-seulement se maintenir dans sa première ferveur, mais de plus avoir pris de l'accroissement. Il est vrai que plusieurs se conduisent bien, mais il en est d'autres qui, au lieu d'avancer, manquent de ferveur. Pour ceux-là, je ne sais à qui ils iront se présenter, car Dieu nous a appelés dans cette congrégation (surtout dans ces commencements) pour devenir des saints, et faire notre salut en saints. Quiconque voudra se sauver dans la congrégation, mais non en saint, je ne sais s'il se sauvera. Si ce manque de ferveur se propage, pauvre congrégation! Que sera-t-elle devenue dans cinquante ans? Il faudrait pleurer et dire : Pauvre Jésus-Christ! si vous n'êtes pas aimé d'un frère de la congrégation, qui a reçu de vous tant de grâces et de lumières si spéciales, de qui serez-vous aimé! Mon Dieu! et à quoi servent tant de communions? Que sommes-nous venus faire dans la congrégation, et qu'y faisons-nous, si nous ne devenons pas des saints? Nous ne faisons que tromper le monde, qui nous estime

tous des saints, et préparer sujet de rire à ceux qui au jour du jugement auront connaissance de nos imperfections. Il y a maintenant tant de bons novices ; mais ceux-là et ceux qui viendront après feront pis que nous par suite de nos exemples, et dans peu de temps la congrégation se relâchera en tout, parce que des imperfections on passera aux scandales, et si la chose doit arriver, il vaut mieux, mes frères, prier le Seigneur de dissoudre dès maintenant notre congrégation.

Or je suis déjà vieux et mal portant, et déjà s'approche pour moi le jour des comptes. Je veux vous servir en tout ce que je puis, et Dieu sait combien j'aime plus chacun de vous, que mes frères et ma mère. Mais Dieu ne veut pas que je mette en péril mon salut éternel par amour (mais amour désordonné) pour quelqu'un d'entre vous. Nous sommes tous sujets à des misères, et tous nous commettons des fautes : mais ce dont je m'attriste, ce n'est pas des fautes qui ne séjournent pas parmi nous, mais de celles qui laissent des traces profondes, ainsi que de certaines faiblesses qui causent un grand dommage à toute la communauté. Si quelqu'un voulait sciemment épouser celles-ci et les défendre, ou du moins les excuser comme supportables, pour moi, je déclare que je ne puis ni ne dois les tolérer. Telles seraient, par exemple, des faiblesses ou contre l'obéissance, ou contre la pauvreté, ou contre l'humilité, ou contre la charité du prochain. J'espère avec la grâce de Dieu conserver ce sentiment jusqu'à la mort et m'y conformer ponctuellement. Je tiendrai ainsi la promesse que j'ai faite à Dieu de ne jamais céder au respect humain, au point de voir les frères manquer en chose notable et de manière à nuire au prochain sans les reprendre. Vous savez déjà que peut-être mon plus grand faible est trop de condescendance : mais j'espère que Dieu me donnera la force de ne pas supporter les imparfaits qui ne veulent pas se corriger, et qui veulent justifier leurs imperfections. Je vous prie, vous qui êtes jeunes, et qui demeurez pour gouverner la congrégation, de ne jamais tolérer l'imperfection de ceux qui, après la faute, loin de s'en humilier, la justifient. Je proteste qu'au

jour du jugement j'accuserai au tribunal de Jésus-Christ le supérieur qui, pour ne pas déplaire, tolérera des fautes préjudiciables, et sera cause du relâchement de la congrégation. Du reste, quant au passé, si jamais quelqu'un a commis quelque faute, je n'entends point ici lui faire un reproche; je parle seulement pour l'avenir.

Pour en venir à quelque chose de plus spécial, je prie chacun de faire attention aux choses que j'ajoute ci après :

I. Je prie donc chacun de vous de tenir en grande estime sa vocation, qui est le plus grand bienfait que Dieu ait pu lui faire après le bienfait de la création et de la rédemption. Qu'il en remercie chaque jour le Seigneur, et qu'il tremble de la perdre. Qu'il ne se laisse pas tromper par l'ennemi, qui viendrait à lui dire que le bien il peut le faire aussi bien dans son pays hors de la congrégation, et que hors de la congrégation il goûtera plus de tranquillité. Et quel bien donc? *Nemo propheta acceptus in patria sua.* Chacun le sait et le voit par expérience. Un prêtre de la congrégation sauvera plus d'âmes en une année, qu'il n'en pourrait sauver hors de la congrégation dans toute sa vie. Et pour parler de l'utilité personnelle, un frère gagnera plus en un an à pratiquer l'obéissance, qu'en dix ans à vivre au dehors selon son caprice. D'ailleurs nous avons à faire le bien que Dieu veut de nous, et non celui que nous voulons nous-mêmes : or Dieu veut de celui qui est appelé dans la congrégation le bien et les œuvres que lui imposent la règle et les supérieurs. La tranquillité? et quelle tranquillité? *Quis restitit ei et pacem habuit?* Voyons-le, mes frères, dans ceux qui ont abandonné la congrégation. Quelle paix Dieu peut-il donner aux infidèles qui, par caprice et pour ne pas se mortifier, perdent leur vocation et rejettent pardessus leurs épaules la volonté de Dieu? Et particulièrement au moment de la mort, quelle paix trouveront-ils en pensant qu'ils meurent hors de la congrégation? Je ne m'étends pas davantage là-dessus, parce que maintenant chacun me comprend très-bien : mais le mal est que lorsque la tentation arrive, alors les yeux se troublent, et il semble que ce ne soit

pas un mal de perdre sa vocation. Voici ce que je vous prie bien d'observer. Que personne n'aille s'imaginer nous faire peur en nous disant qu'il veut s'en aller. Par la grâce de Dieu, la congrégation est maintenant pourvue d'un grand nombre de bons sujets, et chaque jour encore nous arrivent des jeunes gens pleins de ferveur et de talent, comme vous voyez; aussi le nom de la congrégation est-il répandu dans tout le royaume et même au dehors; et on la croit animée d'une grande ferveur et d'une grande perfection (plût à Dieu qu'il y en eût la moitié de vrai!). Ainsi les bons nous resteront toujours pour faire encore les missions et les exercices. Mais quand bien même on aurait quelques missions de moins à faire, il sera toujours mieux de conserver l'esprit d'observance avec un petit nombre, que de voir la congrégation se relâcher. Ce petit nombre qui suivra la voie droite sera plus agréable à Dieu, que mille autres qui vivront imparfaits. Ainsi concluons touchant ce premier point : Malheureux qui perdra sa vocation! Et incidemment à ce propos, je renouvelle à chacun le précepte formel d'obédience, donné par moi précédemment, savoir, de ne point sortir de la congrégation sans avoir avant tout obtenu ma permission expresse avec l'absolution, ou relaxation des vœux et du serment de persévérance, si toutefois on ne l'avait obtenu du souverain pontife.

II. Je prie chacun de vous d'obéir, et de ne pas résister à l'autorité des supérieurs de chaque localité. Si quelqu'un veut exposer quelque difficulté, cela lui est permis : mais je le prierai alors, qu avant de répliquer, il se résigne à faire acte d'obédience, si sa réplique n'est pas jugée bonne; qu'ainsi il se résigne, et qu'ensuite il expose ce qu'il pense; autrement, sans cette précaution, il demeurera inquiet en cas que sa difficulté ne soit pas admise, et à ses inquiétudes le démon gagnera beaucoup. Le père de la Colombière fit vœu d'aller toujours contre sa propre volonté. Si l'on n'a pas le courage d'en faire autant, ce que je ne prétends point, on doit au moins demeurer toujours attentif à contrarier la volonté propre

qui est la ruine des âmes. Sainte Catherine de Bologne disait qu'on doit exécuter les obédiences difficiles (car dans les faciles il n'y a pas grand mérite) sans murmurer ni extérieurement, en se plaignant, par exemple, touchant la nourriture, le vêtement, ou les procédés des supérieurs (ce qui est un grand défaut), ni même intérieurement, parce que les murmures intérieurs troublent également l'esprit. Je prie en particulier chacun de vous de ne pas prétendre changer de maison sans une évidente nécessité. Et quand cette nécessité paraîtrait évidente à quelqu'un, je le prierais qu'avant de faire sa requête, il s'en remît entièrement au jugement du supérieur, pour le cas où celui-ci en jugerait autrement. Je proteste que ma volonté est de n'user de condescendance à cet égard envers personne sans une raison évidente ; parce qu'autrement une telle condescendance pourrait être la source de bien des inquiétudes pour les membres de la congrégation.

III. Je prie chacun de vous de ne pas se lamenter avec les autres sur ce que font les supérieurs du lieu, parce que cela pourrait être, soit pour lui-même, soit pour les autres, l'occasion de grandes tentations.

IV Je prie chacun de vous de demander toujours à Jésus-Christ son saint amour, parce que sans cela toutes les résolutions serviront de peu. Et pour obtenir ce saint amour, faisons en sorte de nous passionner pour les souffrances de Jésus-Christ, en y donnant quelques heures d'oraison ou de méditation pendant la journée, et en pratiquant le *Via crucis* quand il se pourra. On fait grand plaisir à Jésus-Christ certainement quand on pense souvent à ses douleurs et aux mépris qu'il a soufferts pour nous ; or si l'on pense souvent à ses douleurs et à sa passion, il me paraît impossible qu'on ne se prenne pas d'amour pour Jésus-Christ. Je prie les supérieurs présents et futurs d'insinuer souvent dans les chapitres l'amour de Jésus-Christ et de sa passion. Nous-mêmes, dans les missions, nous n'insinuons rien tant que cet amour pour Jésus-Christ souffrant. Quelle honte serait-ce ensuite, au jour

du jugement, de voir comparaître l'un de nous convaincu d'avoir aimé Jésus-Christ moins que ne l'aura fait une femmelette!

En même temps je prie chacun de vous d'aimer le logis, et de ne pas se dissiper pendant la journée en allant deçà, delà. Soyons avares du temps, pour l'employer à l'oraison, en visites au très-saint Sacrement (qui ne nous quitte pas), et aussi à l'étude; parce que celle-ci nous est encore absolument nécessaire. A ce propos je recommande aux confesseurs l'étude de la morale; qu'ils ne suivent pas à l'aveugle quelques opinions des docteurs sans considérer les raisons intrinsèques, et spécialement celles qui dans mon second livre n'ont pas été admises par moi comme plus probables. Ce que je dis là, tous les probabilistes le disent avec moi; et c'est à quoi ils obligent tout confesseur. Il doit d'abord examiner en toute espèce de questions s'il y a une raison intrinsèque capable de convaincre, parce qu'alors l'opinion contraire devient improbable. Seulement, quand nous ne demeurons pas convaincus par la raison, alors nous pouvons nous servir de la probabilité extrinsèque. Attention à ceci, parce que je crains bien qu'à cet égard dans la congrégation plusieurs ne commettent une erreur notable. Qu'on observe que dans ce second livre je n'admets ordinairement comme probables que celles-là seules que j'appelle de ce nom. Je ne prétends pas qu'on ait à observer nécessairement mes opinions; mais je prierai qu'avant de les mépriser, on veuille bien lire mon livre et considérer que j'ai écrit avec tant de fatigues, de discussions et d'étude. Et ces fatigues, mes frères, je ne m'y suis pas livré pour les autres, ni pour m'attirer des louanges; je me les serais volontiers épargnées, si je n'avais eu autre chose à en retirer qu'un peu de fumée. Dieu sait la peine et l'ennui que j'y ai supportés. Tout ce que j'ai fait en cela, c'est seulement pour vous, mes frères, afin qu'on suive une doctrine sûre, ou du moins afin qu'on procède avec réflexion. Je confesse qu'il est beaucoup d'opinions que je tenais pour solides, mais que j'ai trouvées depuis improbables; ainsi je prie tous les jeunes

étudiants et les confesseurs de lire mon livre, puisque je l'ai composé dans cette intention, et de s'en tenir ensuite à ce qui leur paraîtra préférable devant Dieu. Parmi les opinions improbables je compte spécialement celle que l'on puisse absoudre l'ordinand qui a l'habitude du péché mortel, bien qu'il présente des signes suffisants pour recevoir le sacrement de pénitence : car en lui la bonté positive n'est pas seulement de convenance, comme quelques-uns le supposent faussement, mais elle est de nécessité ; non pas à raison du nouveau sacrement qu'il reçoit, car pour cela il suffirait d'être simplement en état de grâce, mais pour le degré d'excellence auquel il est élevé, et qui exige une bonté excellente et de nécessité absolue : parce que les canons et les docteurs disent communément avec saint Thomas, qu'une telle bonté *præexigitur*, *requiritur*, *necessaria est*, paroles qui toutes expriment une vraie nécessité, et non une simple convenance. La raison en est qu'un pareil ordinand *in sacris*, soit pour l'éminence de l'état auquel il va être élevé, soit pour les saintes fonctions qu'il exercera, doit avoir cette bonté positive, qui suppose non-seulement qu'on soit exempt de faute grave, mais encore qu'on possède un certain degré de vertu acquise par des actes vertueux pratiqués antérieurement. J'avais moi-même soutenu d'abord l'opinion contraire : mais j'ai vu depuis qu'elle était tout à fait improbable, et pour cette raison je me suis rétracté.

V Je recommande en dernier lieu aux supérieurs présents et à venir l'observance des règles. Cette observance est tout entière entre leurs mains. Le recteur majeur est éloigné : si le recteur local n'y prend garde, le recteur majeur n'y peut remédier. Et ainsi il est nécessaire que les supérieurs non-seulement prêchent l'observance, mais soient les premiers à la pratiquer. Ce qu'on voit fait plus d'impression que ce qu'on entend. Je recommande en même temps aux supérieurs la charité envers les inférieurs, afin qu'ils les fortifient dans les tentations, et qu'ils cherchent autant que possible à les soulager dans leurs besoins, leur demandant en particulier, à la

revue de conscience, s'ils ont besoin de quelque chose. Or je recommande souverainement la revue de conscience tous les mois, et quand elle ne peut se faire le premier lundi, qu'elle se fasse le second. Je recommande spécialement l'attention et la charité envers les malades, soit à les visiter et à les pourvoir des remèdes nécessaires, autant que possible, soit à leur demander s'ils ont besoin de quelque chose, et quand la pauvreté ne le permet pas, à les consoler du moins autant qu'il se peut. Je recommande encore aux supérieurs de faire les corrections en secret, parce qu'en public elles servent de peu, si cependant le défaut n'est pas public, parce qu'alors elles servent pour les autres; mais pour l'inférieur lui-même, il est toujours mieux, même en ce cas, de le corriger d'abord en secret, et ensuite en public.

Voilà pour les supérieurs Quant aux inférieurs, je leur recommande en particulier de ne plus jamais dire que maintenant, dans la congrégation, ce n'est plus la même rigueur de discipline à observer, vu qu'on s'est départi de la première observance. Car, quoique les manquements se soient accrus avec le nombre des sujets, néanmoins chacun doit chercher à se corriger et à vivre selon l'observance; on doit comprendre que ceux qui manquent à l'observance, et ne veulent pas se corriger, ne peuvent être tolérés par la congrégation. Ainsi donc, que chacun, quand il commet quelque faute, fasse en sorte de s'en humilier aussitôt intérieurement, si la faute est intérieure, et extérieurement en s'en accusant, si la faute a été extérieure : et quand on vient à tomber dans quelque faute, qu'on se propose aussitôt de s'en corriger. Lorsque quelqu'un a quelque rancune contre l'un des frères ou contre le supérieur, qu'il ait soin de ne rien faire dans le premier mouvement de la vivacité, mais de se calmer d'abord, de se recommander à Dieu, et ensuite, s'il le croit nécessaire, qu'il agisse, ou qu'il aille en parler, ou qu'il en écrive au supérieur. Je recommande, pour l'amour de Jésus-Christ, de faire attention à ce point. Oh! combien on éviterait de fautes, si cela s'observait! parce que dans la chaleur d'un premier mouve-

ment les choses paraissent autrement qu'elles ne sont. Et ainsi je prie les supérieurs eux-mêmes de ne pas faire les corrections quand le cœur est encore soulevé, mais d'attendre que l'âme ait retrouvé sa sérénité : autrement il y aura toujours excès, et les corrections serviront de peu. Je recommande le détachement des parents autant que je puis, car il est certain, comme le dit Jésus-Christ, qu'ils sont les plus grands ennemis de la perfection. Que chacun n'ait garde dans la congrégation de nommer même la propre estime. L'estime qu un frère de la congrégation doit préférer à toute autre, c'est d'aimer l'obéissance et d'être méprisé et compté pour peu de chose. C'est ce qu'ont désiré les saints, qui voulaient être méprisés comme l'a été Jésus-Christ. Celui qui ne veut pas devenir un saint, ne peut rester dans la congrégation. Jésus-Christ lui-même, qui aime beaucoup cette congrégation, l'en repoussera. Le Seigneur ne veut pas que les premières pierres de son édifice soient si faibles, que non-seulement elles ne puissent donner appui et bon exemple aux autres qui viendront après, mais qu'ils donnent peu d'édification à ceux qui y sont présentement : tout le monde m'entend très-bien. Je recommande encore l'amour de la pauvreté : et chacun saura que parmi les fautes qui ne sont ni ne peuvent être tolérées par la congrégation, il faut plus particulièrement compter les fautes contre ces deux vertus, je veux dire, la pauvreté et l'obéissance, parce que la ruine de l'observance en ce qui concerne ces deux vertus entraîne la ruine et l'extinction totale de la ferveur dans la communauté.

Ce que j'ai écrit ainsi pêle-mêle, je proteste de nouveau que je ne l'écris pour personne en particulier, mais en général pour tous, et plus pour le temps à venir que pour le passé. Du reste, je vous prie tous de ne point vous imaginer, à la lecture de cette lettre, que je conserve quelque rancune contre ceux qui auraient commis telle ou telle faute par le passé. Je déclare que pour les fautes commises, à l'exemple de Jésus-Christ, qui les a oubliées lorsque ceux qui les ont commises s'en sont humiliés, comme je l'espère, ainsi moi-même je les

oublie. Que chacun entende bien que lorsque quelqu'un par malheur commettra quelque faute, et s'en humiliera de cœur, il peut être assuré que de cœur aussi je lui pardonnerai, et que même, dès qu'il s'humiliera, il me deviendra plus cher qu'auparavant. Je dis cela afin que chacun ne perde pas courage, si jamais par hasard on se trouve en défaut. Mais que chacun soit attentif à éviter les fautes, quelque minimes qu'elles soient, mais que l'on commettrait de propos délibéré, parce que le démon conduit ordinairement de ces fautes à des fautes plus graves, et tente même par là de ruiner la vocation. Par cet artifice, le démon pourrait bien réussir à en faire sortir plus d'un de la congrégation.

Pour finir, que mes frères sachent bien que chacun d'eux, après Dieu, est ici-bas mon unique amour, et que pour chacun d'eux dès ce moment j'offre à Dieu mon sang et ma vie, parce que la vie de vous tous, qui êtes jeunes, peut contribuer beaucoup à la gloire de Dieu, et que ma vie, à moi qui suis vieux, malade et impotent, à quoi peut-elle servir? Ainsi je prie chacun de vous, s'il se trouve éloigné, de m'écrire dans tous ses besoins, et de se défaire d'une appréhension que le démon a mise en avant pour nous inquiéter, moi et les autres; je veux dire la crainte de m'ennuyer en me parlant ou en m'écrivant. Qu'ils sachent que plus on use avec moi de cette sorte de confiance, plus on m'enchaîne par des liens étroits; qu'ils se tiennent pour assurés que je quitte tout, quand il s'agit de consoler un de mes frères et de mes fils. Il m'importe plus de secourir l'un d'eux, que de faire toute autre espèce de bien : c'est là une bonne œuvre que Dieu exige de moi avant toute autre, tandis que j'ai cette charge. Je finis donc, mes frères, par cette exhortation : Sanctifions-nous dans cette vie qui nous reste, ou courte, ou longue, chose que nous ne pouvons savoir (en très-peu de temps il nous est mort trois jeunes gens, Muscarelli, Blasucci, Zabatti, outre D. Paolo, qui pour le salut était plus que jeune). Aimons Jésus-Christ d'un ardent amour; nous le lui devons, nous surtout qu'il a aimés plus que les autres. Aimons un Dieu mort pour l'amour

de nous. Ranimons en nous la foi, car nous aurons peu de jours à passer sur ces rochers stériles ; et après cela l'éternité nous attend. Nous les prêchons aux autres, ces vérités ; et dans le fait ce sont des vérités de foi. Ainsi nous n'avons plus à vivre à nous ou au monde, mais seulement à Dieu, seulement pour l'éternité, et pour nous sanctifier. Et pour cela offrons-nous toujours à Jésus-Christ, afin qu'il fasse de nous ce qu'il voudra ; et prions toujours la très-sainte Marie qu'elle nous obtienne le grand trésor de l'amour de Jésus-Christ. Lorsque le démon nous tentera au sujet de la vocation, ce qui est ce qui l'occupe le plus en ce qui nous regarde, que chacun se recommande à cette mère de la persévérance, et certainement on ne perdra pas sa vocation. Je vous bénis et vous embrasse tous dans le cœur de Jésus-Christ, afin que nous l'aimions tendrement sur cette terre, pour aller ensuite l'aimer réunis dans le ciel, notre patrie. Ne perdons pas la belle couronne que je vois préparée à chacun de ceux qui vivent selon l'observance et meurent dans la congrégation. Vivent Jésus, Joseph et saint François-Xavier, avec sainte Thérèse, etc.

XXXIX.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Pagani, 25 mai 1756.

J'ai été instruit de l'affaire par le P N. Si les choses en sont toujours au même point, si monseigneur n'est pas encore entièrement apaisé, et qu'on craigne qu'il ne veuille le mettre en prison, envoyez-le à Caposèle en toute diligence ; ne perdez pas un seul instant. Dites donc à ce père qu'il n'a pas bien agi d'écrire cette lettre ; il l'a fait par zèle, mais il ne sait pas qu'il nous est défendu, hors de la confession, de nous mêler d'affaires qui peuvent causer de la peine à autrui. Pour l'amour de Dieu, qu'il renonce dorénavant à ce genre de zèle. Nous devons penser au bien général de la congrégation plutôt qu'à

celui des autres. Dites-lui qu'il récite trois *Ave Maria* pour pénitence : et si monseigneur vient dans cette maison, il serait bien qu'il allât secrètement se jeter à ses pieds pour lui demander pardon, en s'accusant d'avoir été indiscret.

Il faut que Pentimalli vienne sans faute à Ciorani, quoiqu'on le veuille à Caposèle. Tranquillisez-vous au sujet de Pentimalli. F. Ferrazzano se rétablit, et plus tard on parlera des vœux. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

XL.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

****

J'écris par la main d'autrui, parce que je ne me fie plus à ma tête. Le P N. me mande que dans quinze jours vous ne saurez plus comment faire sans blé, sans vin, sans fromage, sans lard et sans argent, vu que les trente ducats qui ont été envoyés ont servi à payer Maffei. Pour moi, je ne sais qu'y faire. Contraindre les maisons à vous envoyer de l'argent, je ne le puis. Pensez-y donc, et voyez ce qu'il y aurait à faire : parlez-en au P N., et voyez s'il est nécessaire d'abandonner Iliceto, pour ne pas voir mourir de faim ces pauvres jeunes gens. Je vous prie d'agir de concert avec le P N. autant qu'il se pourra ; autrement la barque ne pourrait avancer. Je vous bénis tous. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

XLI.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

****

J'ai écrit au père recteur au sujet de F. N. et F N.

De grâce, que le père recteur ne me tracasse plus tant avec ses frères : quand j'ai écrit et résolu une chose, que sert-il de presser encore pour qu'on le renvoie ? Quand un sujet a été reçu, il faut des causes graves pour le renvoyer ; et après l'obla-

tion qu'il a faite de lui-même, il en faut de très-graves, jointes à l'incorrigibilité ; autrement, c'est un péché mortel de le congédier. Je vous bénis tous. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

XLII.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

18 janvier 1756.

F N. veut entrer dans le noviciat, d'après ce qu'il m'a écrit. Dites-lui qu'il peut entrer pour quelque temps, deux ou trois mois ; et à cet égard je le renvoie à vous autres. Du reste, dites à tous les frères novices, à ceux qui ont pris l'habit et à ceux qui ne l'ont pas pris (et vous le leur direz à chacun en particulier chaque fois, afin qu'ils ne fassent pas de complot), dites-leur que je n'ai pas intention d'admettre à l'*oblation* les frères lais, si ce n'est après une très-longue expérience de leur vertu; et, en conséquence, ayez soin de prendre des informations et de m'écrire sur un papier à part tous les défauts particuliers des frères lais qui sont auprès de vous, afin que je puisse m'en servir au moins comme d'un prétexte légitime, quand ils me demandent d'être admis à l'*oblation*. On a vu que ces bons frères, quand ils ont fait profession, commencent à se détraquer et deviennent tous imparfaits. Vivent Jésus, Marie et Joseph !

Quant au frère N., il est bon qu'il entre au noviciat ; mais pour prendre l'habit, il y faut beaucoup de temps. Ce que j'ai dit pour les autres, je le dis également pour lui, parce que si j'use d'indulgence envers lui, je serai obligé d'en faire autant à l'égard des autres. Je vous bénis tous. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse.

XLIII.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

21 janvier 1756.

Le frère N. m'écrit qu'il est inquiet et sur le point de perdre

sa vocation. Il ne nous manquait plus que cela. Je lui réponds avec force et douceur tout à la fois. Voyez s'il est possible de l'amener par les voies de douceur à se tranquilliser. Accordez-lui plus de sommeil, s'il le veut. O Dieu! que de soucis me donnent ces frères !

Le frère N. m'a prié de l'admettre au noviciat. Voyez si vous pouvez lui en faire faire une partie ; mais je lui ai dit qu'on ne me parle pas de prise d'habit, si ce n'est au commencement de l'année. Et pour les vœux, oh combien il nous faut encore d'années !

XLIV

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

6 mars 1756.

Touchant l'affaire de Matéra, je ne veux rien dire, ni pour presser l'affaire, ni pour y mettre empêchement, parce qu'il est difficile que nous trouvions plus tard une fondation aussi avantageuse que celle-ci ; et difficile même que sans une pareille conjoncture nous ayons d'autres fondations dans le royaume. Cela me paraît une bonne manière de raisonner. Du reste Dieu nous aidera, et je ne l'accepterai qu'autant que je verrai que toutes choses sont réglées. Mais l'affaire passera difficilement à Rome, parce qu'il s'agit de faire un affront à un grand corps religieux. Tout ce que j'ai dit m'a également été accordé par le cardinal, qui a promis aussi de n'y pas mettre empêchement.

XLV

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

3 juin.....

Priez de ma part le P. N. qu'il me fasse le traité *de Incarnatione* pour l'étude des jeunes gens, parce que celui du P N. ne me plaît pas, mais ne le faites pas savoir au P N. Je voudrais donc qu'il consultât divers auteurs, comme Juénin,

Habert, Contenson, Petau, Tournely, Gonet, Manuale, Pietro Corese. Mais je voudais qu'il fît, non pas un livre, mais des *institutions* élémentaires, où il y ait la substance des choses ; qu'ainsi il ne donne sur chaque question que les raisons principales, et aussi les principales objections seulement, en style laconique, mais clair. Voici donc ce que j'entends par des *institutions* : je veux qu'on y puise les notions générales des choses certaines et des choses controversées, afin de ne pas avancer d'erreurs et de ne pas affirmer une chose qui n'est que controversée, et afin de pouvoir ensuite au besoin aller lire les auteurs qui en traitent au long. Faites-lui lire ma lettre, et qu'il commence à faire le traité peu à peu, d'autant plus que, d'après ce que j'apprends, il l'avait déjà commencé.

XLVI.

Vivent Jésus, Joseph et Marie !

24 juin 1756.

J'ai reçu des novices un paquet de lettres contenant des actions de grâces pour le Saint-Sacrement; mais j'apprends qu'ils donnent dans des excès, et qu'ils ont déjà commencé à se rendre malades, comme N. N. Ainsi je vous prie de modérer leur zèle pour les prières dans la chapelle du saint-Sacrement. Il suffit qu'ils fassent la visite accoutumée, et de plus il suffit que, le soir et pendant le jour, ils le visitent une ou deux fois. Mais que cette visite ne dépasse pas un demi-quart d'heure. Cela s'entend en dehors du jour de la retraite. Je ne réponds pas aux lettres des novices. Pour répondre, il me faudrait deux mois.

J'apprends que dans votre maison on n'a pas de soupe à manger. Pourquoi n'envoyez-vous pas à Ascoli, ayant quatre montures ? Il serait bon d'envoyer aux environs quêter un peu de blé, etc. Mais le malheur est qu'on ne sait qui envoyer. Au sujet du fromage, tous sont opposés au P N., et dans les autres maisons on continue d'en donner. Mais que faire ?

Voulons-nous voir quelque scène? Il vaut donc mieux dissimuler et vous régler selon ce que vous dictera la prudence.

Je vois que le P N. m'a dit la vérité, car il n'y a vraiment pas moyen de vivre en cet endroit. Pour le moment, on vous envoie ce petit secours; mais après, comment faire? C'est une compassion de voir ainsi souffrir tant de pauvres jeunes gens, qui ont quitté le monde depuis peu. Pour le frère N. quoiqu'il ait été admis à l'*oblation*, faites-le rester auprès de vous, afin qu'il se rétablisse mieux. Il pourra faire quelque léger ouvrage avec le P N. Occupez-vous d'envoyer incessamment à Ascoli, ou bien quelque autre part, pour avoir de quoi faire de la soupe. Je vous bénis tous. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse.

XLVII.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

25 juin.....

Ecrivez à D. Nicolas Santoriello à Caposèle, qu'il envoie notre cher fils Nicolas le tailleur à Iliceto. puisque j'apprends que déjà il est rétabli, et écrivez ensuite à Iliceto, qu'on envoie à Pagani ou Nicola, ou le F Romualdo, celui qu'il trouvera plus à propos d'envoyer, en préférant celui qui aura plus besoin pour son salut d'aller à Pagani. Je suis, etc. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

XLVIII.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

4 juillet.....

Enfin quand je reçois des nouvelles d'Iliceto, c'est toujours pour moi quelque nouvelle couleuvre à dévorer. L'autre fois on envoya un secours, et il disparut aussitôt. Maintenant on vient d'en envoyer un autre, et j'apprends qu'il a aussi disparu. Le P N. veut faire la citerne, vous voulez faire l'architecte, et pour cela le P N. me dit qu'il faudra des solives.

Je dis et je redis que je ne veux pas absolument qu'on dépense rien, rien, rien, hormis le pur nécessaire pour la nourriture et pour quelques vêtements. Vous êtes sans linge, sans pain, etc.

Combien de fois ai-je ordonné qu'on ne fasse pas de dépenses extraordinaires ! Et maintenant j'apprends qu'on veut prendre des planches à crédit ? Et puis ne faudra-t-il pas les payer ? Ayez patience : faites en sorte de vivre pour le moment au jour le jour, et rien de plus. Je me sens mourir de compassion pour ces pauvres jeunes gens. Je le répète encore : pour le moment, songez seulement à avoir de quoi vivre, parce que je veux réunir les consulteurs, et voir quel expédient on pourrait prendre; il n'est pas possible que la barque puisse aller de la sorte. Je vous bénis tous. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

XLIX.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

****

Faites attention à F. N. pour son catarrhe : ne le laissez pas prendre du froid. J'envoie deux autres livres de chocolat pour ceux qui ont des toux ou des catarrhes. J'envoie dix ducats pour vous soulager quelque peu dans toutes vos misères. Je vous bénis tous, et spécialement les novices. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

L.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

18 août 1756.

Comme c'est la règle de ne pas recevoir les lettres, ni de les envoyer sans la permission du supérieur, chose de la dernière conséquence, et dont l'inobservation peut causer d'innombrables désordres et la ruine de la congrégation, afin de trouver en attendant quelque remède provisoire pour l'ob-

servance exacte de la règle jusqu'à ce qu'il se tienne un autre chapitre, nous ordonnons aux portiers des maisons et à tous les frères, que toutes les lettres qu'ils reçoivent des religieux (excepté les lettres qui sont adressées aux consulteurs ou écrites par eux) soient toutes remises aux supérieurs des maisons ou des missions, qui pour les lettres en matière de conscience auront à se régler sur la constitution du chapitre. Et si quelqu'un des frères contrevenait à cet ordre, nous ordonnons à chacun des sujets, de ne point ouvrir les lettres qu'ils reçoivent ; ni d'en envoyer non plus, sans les porter auparavant au supérieur, au moins closes, quand ce sont des affaires de conscience. Nous faisons aux supérieurs une obligation spéciale de conscience d'exiger un compte rigoureux touchant cette observance, et de bien mortifier les infracteurs ; autrement les supérieurs eux-mêmes en seront responsables, et seront mis en pénitence par moi ; qu'ils considèrent que cette affaire est d'une grande importance, et plus qu'il ne peut sembler à quelques-uns, pour plusieurs raisons.

Pour les lettres qui traitent de cas de conscience, il a été établi dans la constitution du chapitre que le supérieur ne les ouvrira pas : mais nous déclarons que cela doit s'entendre des lettres des étrangers, mais non des lettres des parents.

LI.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

17 novembre.....

J'ai entendu le récit de votre misère, et pour le moment je ne vois pas comment vous pouvez subsister là. Il y a peu de fonds à faire rentrer. Les terres ne s'afferment pas. Allons, allons à Ilicito. Mais maintenant que manger? V Rév. pouvait bien s'épargner quelques dépenses dans cet état de gêne. Or je vous ordonne et vous prie de ne faire aucune dépense, si ce n'est de pure nécessité, uniquement pour les premiers be-

soins de la vie. Sinon, il sera nécessaire que vous veniez tous à Ciorani. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse.

Vivent Jésus, Joseph, Marie et Thérèse!

17 avril 1757.

Je reçois votre dernière lettre. Tout va bien. Quant à moi, n'ayez aucune inquiétude. *Quod scripsi, scripsi.* Ne vous amusez pas à entretenir des doutes; ne soyez attentif qu'à régler les intérêts de la maison, afin qu'on ne puisse pas vous tracasser. En attendant, achevez d'étudier la morale, et recommandez-moi à Jésus-Christ. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse.

LIII.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Nocera, 2 mai.

J'y consens; seulement que Negro soit envoyé en philosophie, comme ç'a été décidé. Quand une chose est dite, il ne sert plus de rien de répliquer. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

LIV

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

25 juin ....

Pour l'affaire de Nocera, les adversaires chantent victoire, mais j'espère certainement qu'avec la protection de la très-sainte Vierge il n'en sera pas ainsi.

L'*exequatur* de Caposèle est déjà en nos mains sans conditions. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Adressez le soir une prière spéciale à Marie, parce que nous voulons tenter d'obtenir du roi l'approbation des règles: faites faire aussi des communions. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

LV

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

5 octobre 1757.

CIRCULAIRE.

Mes très-chers frères en Jésus-Christ,

Pour le bien de l'observance commune, j'ai trouvé bon de donner quelques avis que vous verrez ci-après. Et d'abord, nous avons mûrement examiné, les consulteurs et moi, dans le dernier conseil tenu le mois passé, la question de savoir s'il est contraire à la pauvreté de recevoir des pénitents les restitutions incertaines pour les employer en œuvres pies au choix du confesseur, et il a été décidé, tant par l'autorité des docteurs que par la raison, que c'est sans contredit une atteinte au vœu de pauvreté. Quant aux docteurs, de ce nombre s'est trouvé Lohner, qui dans sa *Bibl. Man* [1], s'exprime ainsi : *Quintum dubium est, an liceat ab alio pecuniam accipere, vel simile quid, quod in pauperes distribuat? Resp. Si ita accipiat ut liberum ei sit his vel illis dare, tum omnino contra votum facturum, si accipiat sine facultate (superioris), cum neque proprietas, nec usus illius rei independens a superiore cuiquam paupertatis voto obstricto conveniat.* C'est encore ce que dit le P Rodriguez [2] : « Non-seulement il est contre le vœu de pauvreté de se rendre maître de la chose, mais même d'en avoir l'usage et la disposition libre, sans dépendre du supérieur »

C'est encore ce que décide Azor [3], et il assure que la chose est certaine aux yeux de tous les théologiens : *Certi item juris est* (ce sont ses expressions) *non posse religiosum secundi generis peculium habere* (c'est-à-dire avec la faculté d'en disposer à son gré), *nam etiam voto paupertatis repugnat usus vel administratio, in qua abbas nutu suo monachum amovere non possit.*

1. Tom. III, tit. 112, *Paupertas*, § 2, in fin.
2. *Perfection religieuse*, p. 3, tr. 3, c. XIII.
3. P. 1, l. XII, c. IX, vers. *Hoc posito.*

Religiosus enim nihil proprium habere potest: sed usus vel administratio, quam quis pro libito habet nullius alterius voluntati subjectam, est aliquid proprium. Et c'est pour cela, dit Azor, que le concile de Trente [1] avait statué que l'usage des objets mobiliers parmi les religieux n'appartiendrait que *ad solos officiales, ad nutum superiorum.*

La raison finale en est claire (nous la donnons ici brièvement): c'est que tout usage des biens, dans une personne qui est liée par le vœu de pauvreté, indépendamment de la volonté du supérieur, est un acte de propriété contraire au vœu.

Cela posé, pour me délivrer de tout scrupule quant au serment que j'ai fait de ne permettre aucun usage propre et indépendant, etc., comme aussi pour obvier à beaucoup d'inconvénients, j'ai trouvé bon (et les autres consulteurs ont pensé de même) d'ordonner, comme par ces présentes j'ordonne à chacun, que toutes les restitutions incertaines qui sont reçues par nos confesseurs, s'ils sont au collége, soient portées au recteur de la maison où est ce religieux, et s'il se trouve en mission, qu'elles soient remises en mains propres au supérieur de la mission, lequel, s'il se présente quelque besoin, pourra s'en servir avec prudence, ou pour les dépenses de la mission, ou pour faire quelque aumône urgente; autrement il les fera parvenir au recteur de la maison d'où est venu le religieux : et afin d'éviter toute violation et toute interprétation de l'ordonnance que je porte aujourd'hui, je défends expressément aux confesseurs d'insinuer aux pénitents qu'ils aient l'attention d'assigner cette assignation à telle ou telle œuvre, parce que ce serait éluder ouvertement cette ordonnance.

En outre, je me plains de ce que mes ordonnances sont souvent soumises à des interprétations, après quoi on se garde bien de m'instruire des choses. En beaucoup de points, je suis obligé de revenir à la charge pour me voir obéi; à peine le suis-je dans les choses pour lesquelles on doit l'obéissance

1. Sess. 25, c. II.

expresse. Mais en cela, où est la délicatesse de l'obéissance que Jésus-Christ désire de vous, mes frères, spécialement quand on va contre l'intention du supérieur? Je ne sais comment on peut y trouver une excuse. Je crains pour cela un grand châtiment de Dieu. Et il n'y a pas plus de vingt-quatre ans que la congrégation est fondée. Que sera-ce d'ici à cent ans?

Je recommande ce qui concerne les lettres: qu'elles ne soient pas reçues par les frères, si le frère ne les porte pas d'abord au recteur pour les voir; je dis au moins pour les voir, si ce sont des affaires de conscience, parce que dans les autres cas je dis aux supérieurs que sans exception ils ouvrent les lettres, et y donnent au moins un coup d'œil avant de les donner aux religieux auxquels elles sont adressées.

Je recommande chaudement de ne pas aller dans les maisons des séculiers sans la permission des supérieurs, à moins (*a*) qu'on n'ait pas le temps d'aller demander la permission. Et particulièrement je recommande de ne pas aller dans les monastères de religieuses sans la permission du recteur.

Je recommande de ne pas dévoiler au dehors les affaires de la maison. Quelle misère de voir que ceux du dehors savent mieux nos affaires que nos gens eux-mêmes! Je recommande de nouveau que, lorsqu'il s'agit d'envoyer des religieux passer la nuit hors de la maison, surtout quand c'est pour plusieurs jours de suite, on m'en donne d'abord avis quand on a le temps de le faire. Je recommande l'obéissance qu'on doit pratiquer à l'égard des supérieurs du lieu ou des missions, comme à l'égard de moi-même. J'ai entendu bien des plaintes à ce sujet.

Le chapitre a dit que pour la question de savoir si dans les dépenses de plus de douze écus les consulteurs auraient voix décisive, on statuerait selon ce qui se pratique chez les PP.

a) Le texte italien porte simplement *se non vi fosse*; mais il est évident que ces mots devraient être précédés de la conjonction *fuorche*, ou de quelque autre semblable. (*L'éditeur.*)

Pieux ouvriers. On a pris des informations, et on en a eu une réponse affirmative. Ainsi, j'en donne avis à tous les recteurs.

Je recommande de ne pas m'envoyer des jeunes gens qui désirent être reçus, sans m'en avoir auparavant donné avis.

Je recommande chaudement que l'on mette à exécution le règlement du chapitre qui veut qu'on tienne dans chaque maison le livre des sorties et des entrées, ainsi que des aumônes. De plus, que dans chaque maison on place à la sacristie, ainsi que l'ordonne le souverain pontife, le tableau des fondations de messes. Je recommande de plus que les messes ne se disent pas avec une promptitude immodérée. C'est une chose qui scandalise plus en nous que dans les autres.

Quant aux missions ensuite, je recommande 1° la retraite d'un jour à peu près chaque mois; 2° de ne pas rechercher une nourriture particulière ; et quand on peut avoir la soupe et le bouilli, de ne pas rechercher autre chose : cette règle est d'une grande édification, et si l'on commence maintenant à se relâcher, dans peu la règle n'existera plus; 3° avec les étrangers, ne pas user de confidence ni de discours inutiles : avoir avec eux toute la politesse, mais aussi toute la gravité possible; 4° je recommande la modestie des yeux en mission; elle est plus nécessaire que les prédications ; 5° que dans toutes les missions on tienne le chapitre de la coulpe; 6° qu'on s'abstienne de plaisanteries devant les étrangers; que le supérieur désigne toujours dans les missions l'inspecteur qui tienne note des fautes et m'en donne avis; 7° dans les missions, qu'on établisse toujours le préfet de l'église, le préfet des réconciliations, et celui-ci encore pourrait prendre soin des fiancés qui ont donné leur parole, pour les engager à se marier au plus tôt. 8° Je recommande aux prédicateurs de faire les actes du matin qui sont dans le livret, et qu'ils les fassent avant de prêcher; que le prédicateur recommande aux gens du pays, et le dise en chaire, que l'on sonne la cloche lorsque quelqu'un est à l'agonie et sur le point de mourir;

qu'on donne avec la cloche un signal auquel chacun puisse reconnaître que quelqu'un en ce moment est à l'agonie, c'est-à-dire un signal différent des autres signes accoutumés, afin que chacun recommande à Dieu le mourant par un *Pater*, un *Ave*, etc. Cette pratique est à la fois utile aux malades et à ceux qui se portent bien. Je vous embrasse tous en Jésus-Christ. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

LVI.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

20 décembre 1757.

Oh! le beau remède que vous avez trouvé pour F. N! Je vous l'enverrai à Noël. Un mot sans plus : je défends à V Rév et à tous les supérieurs (et dites-le à tous, au recteur, à D. Saverio, etc.) de ne jamais me l'envoyer, et je lui défends ensuite spécialement, à lui, de venir me trouver, si d'abord il ne s'est humilié, et ne vient pour me demander pardon; autrement dites-lui qu'il ne paraîtra plus devant ma face : ainsi, transmettez-lui de ma part l'ordre de ne plus venir me trouver, s'il n'est pas changé. S'il veut m'écrire, qu'il m'écrive, mais je lui ai déjà dit, s'il me parle de dispense, en commençant à lire la lettre, je la déchirerai et ne lui répondrai plus.

Je vous l'enverrai à Noël prochain. Et qu'ai-je à lui dire de plus que ce que je lui ai dit? Que s'il commence à commettre des fautes, et qu'il ne veuille pas étudier pour s'en aller, entendez-vous avec le supérieur, et employez les châtiments, les jeûnes; chassez-le de la compagnie des autres, retranchez-lui les communions. Et à propos de communions, faites comme vous voudrez, mais tant de communions à un infidèle, à celui qui veut abandonner Dieu après qu'il l'a appelé et accepté, je ne sais quel bien elles peuvent lui faire. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

LVII.

Vivent Jésus et Marie!

****

S'il ne vient pas pour prendre la lettre, prenez-la vous-même et donnez-la-lui. Tâchez de l'encourager, parce qu'il faut encore qu'il soit exposé à des tempêtes pour suivre sa vocation, vu que le père maintenant n'est nullement favorable. Je sais bien que le père était inquiet, mais ce que j'apprends avec peine, c'est qu'il soit refroidi et découragé. S'il se tient fort, qu'il ne doute pas que Dieu et moi nous ne venions à son aide : mais s'il commence à vaciller et à dire tantôt oui et tantôt non, dites-lui que moi-même je ne le recevrai pas. Informez-vous bien de sa santé, parce que j'ai su qu'il a mal à la poitrine, et qu'il a craché le sang; si cela est, comment pourrai-je le recevoir avec la poitrine malade? Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

LVIII.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Nocera, 5 avril 1758.

Lisez ma lettre au père recteur, et envoyez-la aussitôt par un exprès. Je vous recommande ce jeune homme : habillez-le, et faites-lui la charité de l'entendre toujours et de l'aider, parce que c'est un jeune homme de grande espérance, et il a pour le présent de fort bonnes intentions; mais il est tourmenté par des tentations continuelles, parce que par le passé il a mené une vie peu réglée. Et si par malheur il tombait quelquefois, effrayez-le, mais empêchez qu'il ne se décourage après sa faute; et vous-même ne perdez pas confiance, s'il fait quelques chutes. Faites part de ce que je vous dis au P Gisone, ou à d'autres à qui il pourrait se confesser. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

LIX.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

9 avril 1758.

Mon cher D. A., j'ai lu votre lettre, mais j'en reçois encore une autre du maître des novices, où il me mande qu'il tient de votre propre bouche que depuis plusieurs années vous souffrez de cette douleur de tête avec des vertiges. Mon cher D. A., s'il est vrai que vous soyez sujet à ce mal de tête, comment pourriez-vous demeurer dans la congrégation, où il vous faudra donner beaucoup de temps aux exercices spirituels, demeurer enfermé pendant votre noviciat, et puis, outre ces exercices, faire les études? Si vous fatiguez votre tête par un travail forcé, vous la perdrez entièrement, vous demeurerez inutile pour vous et pour la congrégation, et vous traînerez une vie malheureuse : parce que la douleur une fois fixée à la tête, il sera impossible de la déplacer : attendons encore un peu de temps, et nous verrons comment vous irez. Consultez le P N. Sachez me dire ce qu'il vous aura dit quand il reviendra de la mission, et faites qu'il m'écrive distinctement ce qu'il pense de votre santé. Recommandez-moi à Jésus-Christ.

LX.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

10 ....

F. N. ne mériterait pas de compassion : mais parce qu'il a été nombre d'années dans la congrégation, et qu'il s'est humilié, usons d'indulgence envers lui : il faut cependant qu'il accepte la pénitence, qui doit être longue et rigoureuse.

Qu'on lui ôte la soutane et qu'il porte l'habit séculier, puisque présentement il n'est pas de la congrégation, ayant déjà été congédié : il est comme tous ceux qui sont mis à l'épreuve.

Et à cet égard qu'on n'use pas d'indulgence, qu'il demeure enfermé dans le noviciat, sans venir au réfectoire, et sans sortir ni venir à la récréation. Pour le manger, imposez-lui également quelque mortification : je m'en remets à votre prudence, mais mortifiez-le, assistez-le, ou faites-le assister pour ses besoins spirituels. La communion une fois la semaine. Dites-lui que je le traite avec tant d'indulgence parce que je lui veux du bien : je ne sais si un autre supérieur serait aussi indulgent. Vivent Jésus et Marie !

LXI.

Vivent Jésus, Joseph, Marie et Thérèse.

Nocera, 10 avril 1758.

Je reçois la longue procédure contre N., et je reçois aussi la correction de mes fautes. J'entends bien que le maître des novices serait plus tranquille, s'il était aussi recteur dans ce collége. Cela serait mieux, il est vrai, pour son repos ; mais les troubles qui peuvent en résulter sont bien encore plus grands. J'écrirai au recteur comment il doit se conduire, et qu'il n'ait pas à s'immiscer dans les choses de l'intérieur du noviciat : mais il ne convient pas de faire connaître ma lettre aux autres, il suffit que je lui écrive en secret.

Ensuite, quant au jeune homme, pour abréger (parce que je ne suis pas bien), voici comment vous ferez : vous exigerez qu'il se soumette encore à un mois d'épreuves, et vous verrez comment il se conduit ; et s'il se conduit bien, donnez-lui l'habit. Ensuite, quant à sa maladie, le médecin écrit qu'il est parfaitement guéri : mais si cela ne se trouve pas vrai, ce n'est pas un mal qui puisse se cacher ou se dissimuler, et il y a un an de temps pour en faire l'expérience. En attendant, il est bon que V Rév l'éprouve par des mortifications. Et ensuite, s'il prend l'habit, il faut qu'il ait toujours été bien éprouvé. J'apprends que le prêtre de Masi lui-même n'a plus qu'un estomac délabré, en sorte qu'il ne peut plus retenir aucun ali-

ment : faites-moi savoir ce que c'est. Je vous bénis tous. Dans l'été, vous pourrez faire sortir les novices tous les soirs.

LXII.

Vivent Jésus, Joseph et Marie.

30 mai 1758.

O Dieu ! que m'apprenez-vous de ce collége ! J'apprends que chez vous, par le conseil de plusieurs, N. a été absous à condition (que sais-je?) de demander la dispense. Il me l'a demandée, cette dispense, plus de mille fois ; il n'était pas nécessaire que vous lui en eussiez imposé le devoir. En un mot, ce qu'il a pu obtenir de Rome, il l'a obtenu de ce collége. Quelle peine ç'a été pour moi d'apprendre une pareille nouvelle ! Quelle nécessité y avait-il de vous mêler d'un point aussi délicat, dont dépend le maintien de la congrégation ? Si vous pensiez qu'il dût être absous sous une pareille condition, manquait-il des confesseurs dans le monde pour l'absoudre ? Et celui qui l'a absous, je ne sais comment en conscience il a pu l'absoudre hors du péril de mort. Dans des choses aussi épineuses, et qu'on n'exécute qu'avec peine (ainsi que par le fait il est arrivé), on ne donne point l'absolution, que le sujet n'ait d'abord exécuté ce qui doit se faire. Dispense? dispense? Je ne donnerai jamais de dispense, que celui qui part sans ma dispense ne soit retourné dans la congrégation; et lorqu'il y sera retourné et qu'il aura reçu la pénitence voulue, alors je délibérerai sur ce qu'il y aura à faire. Or c'est ainsi que j'estime que doit faire tout recteur majeur, s'il ne veut pas se damner, et être cause de la ruine de la congrégation. J'ai prévenu à cette fin le cardinal pénitencier de Rome. Et si je voyais que le pénitencier donnât de pareilles dispenses, je suis résolu d'écrire et de récrire au souverain pontife. Mais le collége de N. fait ce que ne fait pas la pénitencerie de Rome. Communiquez ma lettre à tous les pères qui sont auprès de vous, et spécialement à ceux qui ont donné ce beau conseil. Je prie V Rév. de com-

muniquer également la substance de cette lettre (selon votre prudence) à tous les jeunes gens et à tous les frères, afin que cet exemple ne soit pas la cause de la ruine des autres.

LXIII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

Nocera, 13 août 1758.

CIRCULAIRE.

Mes P P et mes frères, je vous recommande à tous de nouveau l'observance des règles, et spécialement de l'obéissance à laquelle j'apprends qu'on a souvent manqué. Faisons en sorte d'avoir toujours sous les yeux la fin bienheurense qu'ont faite un si grand nombre de nos frères défunts, tant des jeunes gens que des pères ; et d'un autre côté considérons la fin de plusieurs autres, qui vivent encore, mais vivent hors de la congrégation et en gémissent ; que si jamais l'un d'entre eux, loin d'en gémir, ne faisait que s'en applaudir, il serait plus digne encore de compassion et de larmes. Et ainsi soyons attentifs, parce que leurs fautes multipliées, et dont ils n'ont pas tenu compte, ont été cause de leur ruine, en leur faisant perdre leur vocation. Ainsi, je renouvelle la mémoire de certaines choses déjà dites et publiées. Que cela du moins serve pour les nouveaux.

En premier lieu je ne donnerai jamais, ni ne puis donner en conscience la dispense des vœux à qui me la demande sans cause nécessaire et juste. Mais cette justice et cette nécessité ne doivent pas être jugées par le congréganiste : car comme il se trouve sous l'influence de la passion, ce n'est pas lui, mais la passion qui les jugera. Et ainsi je renouvelle l'ordre formel, sous peine de péché grave, pour chacun, de ne point sortir de la congrégation sans permission. Et si jamais quelqu'un des autres maisons voulait venir me trouver, qu'il en demande la permission au supérieur du lieu ; et en cas qu'il ne pût l'obtenir, ou qu'elle lui fût refusée, qu'il m'écrive, et qu'il ne parte

pas de cette maison sans ma permission expresse. Pour cela, je donne encore l'ordre, mais non formel; qu'on sache cependant que celui qui contreviendra sera soumis à la pénitence. Ensuite, en cas qu'on demande sans juste cause la dispense pour sortir, je renouvelle l'ordre donné, c'est qu'on emploie d'abord la douceur pour calmer celui qui est ainsi agité par la tentation; que s'il ne veut se tenir en repos, il aura un mois de prison rigoureuse, avec trois jeûnes au pain et à l'eau chaque semaine. Or, que chacun entende bien que lorsqu'il demandera la dispense sans juste cause, par caprice ou par passion, il se rend par ce seul fait indigne de demeurer davantage dans la congrégation, et peut en être ensuite chassé justement même contre sa volonté. L'exemple de ce frère sorti sans permission à la connaissance de tout le monde, et qui depuis tant de mois vit et veut continuer de vivre dans l'inimitié de Dieu, avec le sacrilége dans l'âme, sans pouvoir trouver quelqu'un pour l'absoudre, doit faire trembler tous ceux qui conservent la crainte du péché. Et ainsi, soyons attentifs à donner connaissance de la tentation, quand il y a lieu, à ceux que nous savons capables de nous assister. Comprenons-bien que pour chacun de nous la tentation contre la vocation est la tentation la plus bruyante que le démon puisse nous donner, en raison des suites qu'elle peut avoir. Et ainsi, mes frères, que chacun de vous, tous les jours, demande d'une manière toute spéciale dans la visite au très-saint sacrement et à la très-sainte Vierge la persévérance dans la vocation. C'est ce que je recommande à chacun, mais en particulier aux P P et aux frères; et que personne ne se confie en ses résolutions ou en ses sentiments. Quand la passion vient et que la vue se trouble, tout change. Ce que j'ai vu dans d'autres, maintenant, pour dire la vérité, me fait trembler pour chacun de vous.

Sachez encore tous, et particulièrement les jeunes, que c'est une faute très-grave, en cas de maladie, de chercher à obtenir d'aller respirer l'air natal. Pour quiconque vit en communauté, et selon l'observance, l'expérience universelle apprend que

l'air natif de la patrie et de la maison de ses parents est un air empesté par rapport à la ferveur et à la vocation. Et ainsi, que chacun sache qu'au cas où il faudrait changer d'air par ordre des médecins, les supérieurs, s'ils le jugent à propos, l'enverront respirer un autre air dans l'une des maisons que nous avons en divers lieux; mais que chacun renonce dorénavant à l'idée d'aller habiter ailleurs que dans l'une de nos maisons. Si jamais par le passé il y a eu quelque exemple contraire, que chacun sache que dorénavant on ne le permettra plus; parce que l'expérience a fait voir quels désordres et quelles tentations l'indulgence peut introduire en ce point.

Je rappelle ensuite à tous qu'il n'est permis à personne d'aller dans les maisons des séculiers, surtout des parents, sans une juste cause et une permission expresse. Ainsi le veut la règle, et j'entends que cette règle s'observe avec plus de rigueur que les autres. Seulement, en cas de maladie mortelle du père ou de la mère, la règle permet d'aller les voir, avec congé toutefois, ce qui doit toujours être entendu. Mais plus d'un de nos sujets en pareil cas ont envoyé dire à leur père ou à leur mère mourants que leur présence et leurs soins ne leur étaient point nécessaires, et ne serviraient qu'à augmenter leurs souffrances; que du reste ils les recommanderaient à Dieu de là où ils étaient, et par ce moyen, ils se sont abstenus d'aller chez eux. Or, j'ai été grandement édifié de leur conduite, et il est certain que dans ces occasions ils ont été fort agréables à Dieu, soit pour la mortification qu'ils ont pratiquée, soit pour le bon exemple qu'ils ont donné aux autres. Je recommande de nouveau à tous et à chacun de vous, prêtres, jeunes gens et frères, l'obéissance à quiconque tient la place de supérieur dans cette maison, ou pour le moment, au moins quant à la charge qu'il remplit, quel qu'il puisse être, fût-il le dernier des frères de la congrégation. C'est alors qu'on voit qui est vraiment obéissant. Je ne m'édifie pas autant de l'obéissance qu'on pratique envers moi que de celle qu'on pratique envers le recteur local, le préfet, le P ministre, ou autres dignitaires, qui en certaines charges ont la prééminence au-dessus des autres. Il se commet des manquements

touchant l'obéissance. J'espère en Dieu qu'à l'avenir certaines choses qui en cette matière m'ont fait beaucoup de peine n'arriveront plus. L'obéissance est la seule chose qui puisse conserver la congrégation, et faire qu'il y ait en elle de la ferveur. Mais l'obéissance, je le répète, envers quiconque a rang de supérieur, autrement c'en est fait de la congrégation. Aussi, toutes les fautes peuvent se pardonner facilement, mais non celles contre l'obéissance. Il faudrait aussi assimiler à ce genre de fautes les fautes contre la pauvreté. Je recommande donc à tous les supérieurs locaux, présents et futurs, que lorsqu'une chose est donnée par charité à un membre de la congrégation, par exemple, une tabatière, une *papalina*, un mouchoir, des bas et choses semblables, ils ne lui en donnent pas l'usage, mais qu'ils lui donnent quelque autre chose de même espèce ; cette précaution est nécessaire pour maintenir la pureté de l'esprit de pauvreté ; autrement, il en peut résulter beaucoup d'inconvénients et il peut s'ouvrir quelque porte pour détruire la pauvreté, autre vertu qui maintient l'esprit de la congrégation. Quant aux habits, soutanes, simarres et manteaux, que les supérieurs aient soin, quand elles sont vieilles et déchirées en quelque endroit, d'y faire rapporter des pièces, tant qu'elles en sont susceptibles. Pauvre congrégation ! Quand arrivera le temps où ses membres n'auront pas honte de paraître avec un habit rapiécé ! Mais je ne voudrais pas que dès maintenant on dût commencer à se plaindre de cette imperfection. Je dis ensuite et je redis que qui voudra m'écrire m'écrive librement. Qu'on s'ôte de l'esprit l'appréhension qu'on aurait de m'ennuyer ou de mettre obstacle à mes publications. Je suis obligé comme supérieur d'écouter et de lire les lettres du moindre frère de la congrégation ; je suis obligé à cela, mais non à imprimer. Je ne puis employer à l'impression de quelque opuscule aucun autre temps que celui qui me reste après le soin que je dois donner à écouter ceux qui me parlent et à faire réponse aux lettres. Si quelqu'un malgré cela voulait s'abstenir de me parler et de m'écrire pour sa propre utilité, je lui en fais un point de conscience, et je lui en demanderai

compte au jour du jugement. Je proteste qu'à cet égard, si j'étais actuellement sur le point de mourir, je n'aurais aucun scrupule. Quand il arrive que quelqu'un vient me parler, ou m'écrit de choses qui le concernent personnellement ou intéressent toute la communauté, je quitte tout. Je ne réponds pas de ma propre main, parce que maintenant, depuis ma dernière maladie, je n'ai plus la tête assez ferme pour écrire Mais quand le religieux ne veut pas être découvert, je fais en sorte de ne pas le laisser savoir même à celui qui écrit, en mettant moi-même l'adresse. Et quand cela est nécessaire, je m'efforce d'écrire au moins peu à peu le tout de ma propre main.

Que chacun s'ôte de l'esprit l'appréhension que je ne manifeste les secrets qui me sont confiés de vive voix ou par écrit. Je fais grande attention à ce que je dis, et je déchire les lettres. Cette crainte provient de ce que souvent, par exemple, faisant la correction à quelqu'un, ou même faisant quelque chose qui déplaît à quelqu'un, les religieux combinent facilement les circonstances et se mettent à conjecturer quel est celui qui m'a écrit ou parlé, et souvent ils devinent. De là il arrive ensuite qu'on se plaint que je révèle les secrets. Après cela cependant, qu'on n'aille pas prétendre que je sois obligé de tenir une chose secrète, alors même qu'elle ne cause aucun préjudice à quiconque m'écrit ou me parle. Se plaindre de ce que je dis aux autres certaines choses qui n'exigent pas le silence, c'est vraiment un ridicule. D'ailleurs si quelqu'un exigeait de moi le secret touchant une chose qui d'elle-même ne l'exige pas, qu'il me l'écrive expressément, et je m'y conformerai.

Je recommande généralement encore plusieurs autres choses.

I. Dire la messe avec gravité: parce que j'apprends que quelques-uns disent la messe avec trop de précipitation et sans observer assez l'ordre et la décence des cérémonies. Nous prêchons aux autres, et puis, etc.

II. Au sujet des pères de missions qui tiennent les besaces

sous la clé, que lorsqu'ils sont à la maison, ils ouvrent les besaces et les tiennent toujours ouvertes, afin que les supérieurs puissent les voir toutes les fois qu'ils le voudront; autrement, chacun pourrait tenir des choses renfermées.

III. Que personne ne prenne les écrits d'autrui sans la permission expresse du supérieur. A cet égard, j'ai entendu les plaintes de quelques-uns qui ont perdu leurs écrits.

IV Lorsque quelque correction est faite aux sujets par le recteur majeur ou d'autres supérieurs, que personne n'aille à la recherche avec des demandes captieuses pour savoir quelle est la personne qui a instruit les supérieurs de quelque désordre ou de quelque faute, en interrogeant la personne sur laquelle se portent les soupçons; parce que de cette manière on s'oppose au bien général : en effet quelques-uns ensuite, par crainte de ne savoir que répondre s'ils sont interrogés, s'abstiennent d'avertir les supérieurs comme ils le devraient; et cela regarde spécialement les religieux qui sont désignés comme zélateurs, ou qui sont soupçonnés d'être inspecteurs secrets.

V Recommandez de nouveau à tous de consigner les restitutions incertaines entre les mains du supérieur de la mission, quand il est dans la maison.

VI. Que l'on recommande de nouveau de ne pas laisser savoir nos affaires aux étrangers, à qui on donne occasion de les savoir mieux que nous et cela par la faute des religieux. On les instruit même de choses de peu d'édification, et ils vont ensuite les répandre partout.

On renouvelle l'avis que lorsqu'on sort pour prêcher dans les neuvaines, comme dans les *triduo*, les exercices particuliers, et semblables circonstances, on ait à observer pour le vivre le même règlement que dans les missions. Je recommande cela en particulier à celui qui s'y trouve comme supérieur, parce que je veux qu'il en rende compte, et c'est à lui que sera imposée la pénitence.

LXIV

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

30 septembre 1758.

AUX RECTEURS, MINISTRES, PRÉFETS ET SUPÉRIEURS DES MISSIONS.

I. Je recommande de désigner les préfets des frères, et quand il en manque un, d'en substituer un autre.

II. Je recommande, selon la constitution, de faire la *consulte*, conformément à la règle, pour les dépenses qu'on est obligé de faire. Et vu la pauvreté et la gêne actuelle, quand la dépense arrive à la somme de quarante ducats, je prie les supérieurs de m'en donner d'abord avis; attendu qu'on a fait beaucoup de dépenses inutiles dans certaines maisons. Cela s'entend néanmoins en dehors des provisions pour le vivre. Lorsque dans une maison, au moment de la *consulte*, il ne se trouve pas le nombre des consulteurs désignés, on appellera les pères les plus anciens selon le temps de leur entrée dans la congrégation, qui se trouveront là.

III. A toutes les chemises on mettra la marque de la maison, afin qu'en sortant de mission, il n'arrive pas qu'on les confonde avec d'autres. D'autre part, qu'on ne manque pas à la charité en refusant l'usage des chemises aux autres qui en auraient besoin.

IV Je recommande généralement à tous les supérieurs d'éviter les partialités blâmables.

V Les pères *ministres* ne donneront aux membres de la congrégation rien à manger hors de la maison, si ce n'est quelques fruits, ou à moins qu'ils ne se trouvassent dans les terres de la congrégation.

VI. Je recommande instamment de bien traiter pour la nourriture les étrangers qui font les exercices: vu que j'apprends que depuis un certain temps il y a de grandes plaintes.

Pour quelque épargne on compromet tout le bien qui peut résulter des exercices.

VII. Je recommande aux recteurs de rappeler chaque mois aux religieux qu'ils doivent rendre compte de leur intérieur. Ils auront soin de faire faire le pain deux fois la semaine quand il y aura possibilité.

(Cette recommandation sera lue seulement aux pères, et on ne la communiquera point aux jeunes gens.)

Je vous recommande spécialement à vous, mes pères, la sainte obéissance, non pas tant à moi qu'aux supérieurs du lieu ou des missions. L'année dernière j'ai eu à ce sujet beaucoup de désagréments. Je n'en viens pas au particulier, parce que j'espère que vous ne me les donnerez plus. Il paraît que maintenant les supérieurs sont dans la nécessité de répéter mille fois une chose avant d'être obéis ; et puis encore ce sont tant de répliques, tant d'excuses, que finalement les supérieurs sont obligés, pour ne pas les troubler, de les décharger de l'obédience. Je le répète encore. Je n'ai voulu à cet égard corriger en particulier aucun de ceux que j'ai su être en défaut, et cela pour de bonnes raisons. Mais je n'ai oublié, ni n'oublierai ce que j'ai su. Je recommande donc par-dessus tout aux pères d'obéir, particulièrement dans les missions, à quiconque, oui à quiconque d'entre nos membres tient la place des supérieurs. Pour le présent nous avons tant de jeunes gens pleins de talent et de ferveur qui peuvent faire beaucoup de bien. Il y a vingt-cinq jeunes gens qui m'ont demandé d'aller chez les infidèles, mais de cœur et avec une ferveur si grande qu'ils m'ont consolé ; mais si ensuite, sortant pour exercer le ministère, ils voient continuellement les répliques, les excuses, et les répugnances des anciens à obéir aux supérieurs, ils en feront autant ; et comment la congrégation pourra-t-elle marcher par la suite ? Je recommande aussi dans les missions de ne pas trop se répandre parmi les gens du pays. Il faut à leur égard agir avec toute la politesse, mais aussi avec toute la gravité possible, afin qu'ils apprennent et conservent envers nous la vénération que l'on doit à des hommes saints et sans

défaut, ce qui est nécessaire pour leur avancement spirituel. Autrement si nous nous répandons et traitons avec eux; si nous nous amusons à discourir de beaucoup de choses qui n'intéressent pas leur salut, ils découvriront mille défauts en nous, et nous n'aurons rien fait pour leur avancement. C'est une chose qu'on a remarquée bien des fois, mais je vois avec peine que l'on manque toujours en ce point. Celui qui ne se corrigera pas là-dessus, m'obligera de ne pas l'envoyer en mission. Que personne donc, je vous en prie, ne se mêle d'affaires qui ne concernent pas la conscience des gens de la mission. Quant à certaines choses qui peuvent causer quelque désordre, ou quelque inconvénient, qu'elles ne se fassent pas sans conseil et sans obédience. *Non omnia expediunt.*

Je recommande ensuite que le sermon *de la prière* dans les missions ne soit pas omis; et dans les cas où il ne pourrait avoir lieu, qu'on en parle du moins au long dans le dernier discours de la bénédiction.

Qu'on fasse attention encore qu'ainsi qu'il a été observé dans la constitution, il n'est pas permis dans les missions de manger des *sucreries*, par quelque voie qu'elles soient venues.

LXV

Vivent Jésus et Marie!

15 décembre 1758.

Pour ce qui est de la manière de passer la soirée, si je ne me trompe, je vous en ai écrit une autre fois : n'importe ce que vous avez à étudier, je veux que vous vous reposiez comme font les autres.

Quant au jeûne, s'il s'agit de jeûne au pain et à l'eau, je n'en veux qu'un par semaine, l'autre peut se faire au pain et à la soupe.

Quant à la direction, il est vrai que les disciplines et les chaînettes appartiennent aussi à l'intérieur; mais comme ce sont des choses qui peuvent être sues du préfet par l'inter-

médiaire d'autres personnes, il faut aussi avoir sa permission pour cela.

Pour la chose demandée, je ne puis y consentir, parce qu'elle est contre la règle, et devient un exemple pour les autres ; si je vous l'accordais, je serais obligé de l'accorder aussi aux autres.

La règle veut que les étudiants aillent en direction auprès du préfet... Mon désir est que tous les étudiants, comme dit la règle, aient le préfet pour directeur : je tiens pour certain que Dieu prête mieux son concours à la direction de celui-ci, parce que l'obéissance de la règle s'y trouve, encore que l'obéissance se fasse un peu à contre-cœur. Ce n'est pas notre goût, c'est l'obéissance que Dieu aime à favoriser de son concours.

LXVI.

Vivent Jésus et Marie!

****

Puisque le P N. approche de trente ans, je lui donne la permission de diriger les femmes. Je donnerais bien la même permission au P N., mais il me paraît que celui-ci n'en approche pas comme l'autre, ainsi je ne puis la donner. Autrement c'est un exemple qui s'introduit; et tous les ans il y aurait cette nécessité. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse.

LXVII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

****

Vous demeurerez averti, une fois pour toutes, que dans les fêtes de nos églises on ne fasse jamais un étalage de draperies, ni des décharges de pétards. Je n'ajoute pas autre chose, si ce n'est que la défense comprend aussi les quarante heures.

LXVIII.

Vivent Jésus, Joseph et Marie!

25 mai 1759.

J'ai reçu votre lettre avec celle de l'excellentissime princesse de Colombrano; je vois bien le désir qu'aurait cette pieuse dame de vous voir revenir à la Villa; mais la chose est bien difficile, parce que premièrement à la Villa on manque des revenus suffisants pour entretenir un collége de douze prêtres, parce que nous n'acceptons pas les Conventini. Il est vrai que dans le principe on prit cette maison; mais maintenant la congrégation est dans un autre état, parce qu'elle occupe déjà cinq maisons. La plus grande difficulté ensuite en ces temps-ci est d'obtenir le consentement du roi. Présentement nous avons des demandes pour beaucoup de fondations, mais Dieu sait quelle est celle qui réussira. Je condescendrais volontiers au désir de l'excellentissime princesse, ou bien je lui enverrais un autre de nos confrères, parce que maintenant je me suis retiré de Naples, et que je ne suis pas trop bien : mais je vois que pour le moment la chose ne peut guère réussir. Recommandez-moi à Jésus-Christ. Vivent Jésus, Marie et Joseph.

LXIX.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

AU PÈRE***

28 mars....

J'ai reçu de vos chères nouvelles avec le chocolat, et je vous en remercie beaucoup. Je vais bien avec la grâce de Jésus-Christ, et demain je vais à Salerne donner les exercices au clergé. Les affaires d'ici sont toujours dans le même état. Si l'on veut acheter quelques vies de saints, qu'on achète la vie du grand saint Louis de Gonzague, mise au jour depuis

peu ; la vie de saint Philippe de Néri, et si on la trouve, la vie de saint Pascal ou de saint Pierre d'Alcantara. Qu'on achète également un petit livre intitulé *les Vérités éternelles* de Rossignoli, et *les Maximes éternelles* du P Cattaneo. Je vous baise les pieds et vous demande votre sainte bénédiction. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

LXX.

Vivent Jésus, Marie, Josehp et Thérèse!

AU PÈRE***

16 juillet...

Mon cher monsieur, je vous recommande encore l'affaire de D. Gennaro Sarnelli, touchant la séparation des femmes publiques : la chose est vraiment de nature à procurer beaucoup de gloire à Dieu. Il est d'ailleurs fils du baron de cette terre de Ciorani, où le baron nous comble de faveurs, car il nous a donné un beau site avec des bâtiments et un jardin pour nous faire une maison et une église, il nous a donné de la chaux, du bois de charpente, ainsi que de l'argent pour commencer à bâtir. Il me reste à vous demander votre sainte bénédiction. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse.

LXXI.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

AU MÊME PÈRE****

5 août....

Mon cher monsieur, j'apprends ce qui s'est fait pour l'affaire de Sarnelli ; je vous prie d'y prêter votre coopération le plus qu'il vous sera possible pour la gloire de Jésus-Christ. Ensuite pour l'autre affaire, je veux dire pour l'évêché, ne m'en parlez plus, si vous ne voulez réellement me faire de la peine, vu que, lors même que l'affaire devrait réussir, je suis disposé à

renoncer même à l'archevêché de Naples pour m'appliquer au grand ouvrage auquel Jésus-Christ m'a appelé; si je l'abandonnais, je m'estimerais presque damné, parce que je résisterais à l'appel que Dieu m'a fait par des signes si évidents. Ainsi je vous prie de n'en plus parler, ni à moi, ni à d'autres, d'autant plus que dans notre institut, nous avons pour règle de renoncer aux évêchés et à toutes les dignités. Je ne cesse de vous recommander à Jésus-Christ, et que votre révérence me bénisse toujours, afin que je sois fidèle à Dieu à qui je dois tout. Je finis en vous baisant humblement les pieds et en vous demandant votre sainte bénédiction. Vivent Jésus, Joseph, Marie et Thérèse.

LXXII.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Nocera, 17 juillet...

Mes frères, j'ai été consolé en recevant vos lettres de demande, et ne pensez pas que j'use de feinte. Je désire par-dessus tout de voir plusieurs de nos jeunes gens aller chez les infidèles et donner leur vie pour Jésus-Christ: mais il faut que je m'assure de la ferveur et de la persévérance de chacun; ainsi je vous prie maintenant de vous appliquer à l'étude (parce qu'il faut terminer les études et être examiné à Rome avant de partir); mais avant tout, je vous recommande de vous unir à Jésus-Christ. Quiconque ne va pas chez les infidèles bien pourvu d'amour pour Jésus-Christ, et de désir de souffrir pour lui, est en péril de perdre son âme et sa foi.

Pour ceux qui persévéreront dans ce désir, il est bon que de temps en temps, c'est-à-dire tous les neuf ou dix mois, ils me renouvellent leur demande. En attendant, unissez-vous étroitement à Jésus-Christ, et priez-le tous les jours qu'il vous rende dignes de cette grâce.

Veillez, mes frères, *leo rugiens circuit quærens quem devoret.* Voici que F N. est déjà hors de la congrégation. En peu de temps Dieu en a chassé deux, qui naguère étaient au milieu

de vous. Veillez sur les manquements, parce que le démon en agit ainsi : d'abord il fait commettre des fautes, et ensuite il fait perdre la vocation. Persuadez-vous que dans la congrégation Dieu ne veut que ceux qui ont un véritable désir de devenir des saints. Et quant aux imparfaits, tôt ou tard Dieu trouve bien le moyen de les expulser.

Ainsi je prie chacun de vous de ne jamais laisser passer un jour sans demander particulièrement la grâce de la vocation. Combien qui l'ont perdue par cette seule négligence ! Tremblons toujours et prions : quiconque ne tremble et ne prie pas continuellement, ne persévérera pas. Ne nous fions point à quelque ferveur sensible. Lorsqu'il s'élève ensuite quelque noire tempête, alors toutes les résolutions prises s'évanouissent, et si Dieu ne vient à notre aide, nous sommes perdus. Fortifiez-vous toujours par la prière, et priez toujours que Dieu vous fasse mourir dans la congrégation. J'aime chacun de vous autant que moi-même, je puis même dire plus que moi-même : mais quand je vois quelqu'un qui n'aime pas la congrégation, je suis contraint, quoique avec peine, de le chasser, fût-il mon frère selon la chair. Je vous bénis et suis, etc.

LXXIII.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Nocera, 3 août 1761.

Le P Margotta a été du même sentiment que votre révérence pour envoyer la mission en Sicile. En ces temps-ci, en vérité, il n'y a pas espoir d'obtenir l'autorisation de quelque maison : tout ce qu'on peut espérer, c'est que l'on ferme les yeux. J'ai résolu d'envoyer le P Blasucci, supérieur, Apice et Caputo. Ainsi, dans vingt jours à peu près, envoyez-moi le P Caputo, mais sans rien lui dire, à lui, ni aux autres, et cela pour de bonnes raisons. Vous êtes à ma disposition pour Benevento, qui m'importe plus que tout le reste. Je vous bénis tous. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

LXXIV

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

A MES FRÈRES DE LA CONGRÉGATION DU SAINT-RÉDEMPTEUR.

****

Mes très-chers frères, sachez que je ne suis pas attristé d'apprendre que quelqu'un de mes frères ait été appelé par Dieu en l'autre vie : j'y suis sensible, parce que je suis de chair ; du reste, je me console de ce qu'il est mort dans la congrégation ; car dès lors je tiens pour certain qu'il est sauvé. Je ne m'afflige pas non plus de ce que quelqu'un, pour ses manquements, sort de la congrégation ; au contraire, je me console de ce qu'elle s'est délivrée d'une brebis gâtée, qui pouvait gâter encore les autres. Les persécutions ne m'affligent pas non plus ; au contraire, elles m'inspirent du courage, parce que dès lors que nous nous conduisons bien, je suis persuadé que Dieu ne nous abandonne pas. Ce qui m'épouvante, c'est quand j'apprends qu'il y a parmi nous quelqu'un qui est souvent en défaut, qui obéit peu, et qui tient peu compte de la règle.

Mes frères, vous savez bien que plusieurs qui ont été des nôtres, sont maintenant hors de la congrégation. Quelle sera leur fin, je l'ignore : mais je suis certain qu'ils mèneront une vie malheureuse, qu'ils vivront inquiets, et mourront inquiets pour avoir renoncé à leur vocation. Ils sont sortis pour vivre plus contents, mais ils n'auront jamais un jour de repos, dans la pensée qu'ils ont quitté Dieu pour vivre à leur fantaisie. Et difficilement ils feront habituellement l'oraison, parce que dans l'oraison viendra s'offrir à eux le remords d'avoir quitté Dieu, et ainsi ils abandonneront l'oraison, et alors Dieu sait où ils iront donner de la tête.

Je vous prie d'éviter les fautes commises de propos délibéré, et spécialement celles pour lesquelles vous avez été repris. Lorsque après la correction quelqu'un s'amende, ce ne sera

rien ; mais quand on ne s'amende pas, le démon se met à l'œuvre, et fait perdre la vocation : c'est par ce moyen qu'il l'a fait perdre à un si grand nombre.

Avec la grâce de Dieu, partout où vont nos missions, elles font des prodiges : et les gens disent qu'ils n'ont jamais eu de mission semblable. Et pourquoi ? Parce qu'on va avec docilité, on va avec parcimonie, on prêche Jésus-Christ crucifié, et chacun est attentif à s'acquitter de la charge qui lui est imposée. Mais j'ai eu le cœur navré d'apprendre que quelqu'un a cherché en mission à se voir chargé de quelque emploi plus honorable, comme de faire le sermon ou l'instruction. Or quel fruit peut faire quiconque prêche par orgueil? C'est une chose qui m'a fait horreur. Si cet esprit d'ambition entre dans la congrégation, les missions ne serviront plus qu'à peu de chose ou à rien du tout.

J'ai encore entendu dire que quelques-uns ont commencé à prêcher dans un style orné. J'en reviens à dire que le style familier est celui qui fait réussir nos missions, les neuvaines et les exercices. Dans tous les sermons, même pour les fêtes des saints et autres circonstances particulières, je veux qu'on parle familièrement, sans étudier ni le ton de voix, ni les expressions. Quand ensuite on prêche aux prêtres ou devant un auditoire choisi, on ne doit pas employer dans le discours des phrases aussi populaires que lorsqu'on prêche devant le peuple qui se compose d'un mélange de savants et d'ignorants, mais on doit toujours parler familièrement. Or je prie Jésus-Christ qu'il châtie d'une manière éclatante quiconque veut introduire le style orné. Attention à ceci. Il est certain que l'orgueil en a chassé un grand nombre de la congrégation.

En ce qui regarde les missions, faites attention au manger. Une des causes pourquoi nos missions ont donné plus d'édification, c'est qu'on se contente du peu que nous permet la règle, selon qu'il s'est pratiqué jusqu'à présent. En temps de mission, je défends absolument de manger des poulets et autres choses défendues par la règle : je permets à peine à quelqu'un qui aurait quelque maladie accidentelle de manger

d'un poulet ordonné expressément par le médecin : mais s'il était possible de trouver un autre remède, ce serait mieux. Je défends pareillement de manger des choses défendues par la règle dans les missions, pour le cas où l'on va dans une maison en passant d'une mission à l'autre, parce que ce temps est aussi un temps de mission.

Je défends ensuite à tous les supérieurs ou ministres, d'introduire des dames, de quelque condition qu'elles soient, dans nos maisons, sans ma permission expresse, ni même dans le réfectoire ou la cuisine. Je défends en outre aux supérieurs de donner aux inférieurs la permission de se procurer certaines choses particulières pour leur usage personnel ; mais quand ils en auront besoin, que la communauté le leur procure ; comme aussi je défends aux inférieurs d'avoir en leur particulier de l'argent à leur disposition. Mes frères, conduisons-nous bien envers Dieu, et ainsi Dieu nous aidera dans toutes les persécutions que pourraient nous susciter les hommes et les démons. Je prie tous les jours, et plusieurs fois par jour, pour tous et chacun de vous : et je veux que chacun de vous me recommande d'une manière spéciale à Jésus-Christ. Je vous bénis tous, l'un après l'autre.

LXXV

Vivent Jésus, Joseph et Marie!

Nocera, 28 novembre 1761.

Ce jeune homme qui n'avait pas de patrimoine arrive : mais comme c'est un jeune homme de grand talent et de beaucoup d'esprit, il a été reçu en cette considération. Si je ne me trompe, on a écrit au P Villani et au P Cajone, consulteurs généraux, mais je ne me souviens pas d'avoir encore reçu la réponse. Faites en sorte de l'avoir, afin qu'ensuite ils ne se plaignent pas.

J'apprends que l'autre jeune homme de Molfetta est arrivé, et on me dit qu'il a plus de talent que le premier : pour ces

deux jeunes gens, nous nous en sommes déjà rapportés au P Rizzi quant à l'examen. Je vous bénis tous.

LXXVI.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

28 janvier 1762.

Mes très-chers frères, Dieu sait combien je vous porte envie. Que n'ai-je eu le bonheur de vivre retiré, dès ma jeunesse, dans la maison de Dieu, uni avec tant de vertueux confrères, dont chacun attire l'autre à aimer davantage le Seigneur, loin de ce monde maudit où tant de gens se perdent. Je vous porte envie, vous dis-je, et je vous recommande de remercier toujours Dieu de la grâce qu'il vous a faite de quitter le monde pour l'amour de lui. Ce sont des grâces qui ne s'accordent pas à tous. Combien d'entre les compagnons de votre jeune âge sont maintenant dans vos pays, distraits, inquiets, en butte à mille dangers, et probablement aussi éloignés de Dieu ! parce qu'il est bien difficile que la jeunesse, au milieu du monde, ne devienne pas esclave du démon. Mais soyez attentifs, parce que l'ennemi s'étudie toujours à vous faire perdre la vocation. Ce point gagné, tout sera gagné. Que chacun de vous se persuade qu'il n'en est aucun qui n'ait à essuyer sa tempête parmi les ténèbres. Il n'y a pas d'autre remède alors que de ne point s'amuser à discourir avec la tentation, et de recourir tout de suite à Dieu, en lui disant : Seigneur, je me suis donné à vous ; je ne veux pas vous quitter : quand tous voudraient vous quitter, moi je ne le veux pas. Il faut surtout recourir à Marie, qui s'appelle la mère de la persévérance. Si l'on a recours à Marie, et qu'on le fasse constamment, il est impossible qu'on perde jamais la vocation.

Tenez pour certain que quiconque meurt dans la congrégation, non-seulement se sauvera, mais sera un saint, et aura un poste éminent dans le paradis. Unissez-vous étroitement

de plus en plus par l'amour à notre Seigneur Jésus-Christ. L'amour est ce lien d'or qui lie les âmes avec Dieu, et resserre tellement les nœuds de cette union qu'elles semblent ne pouvoir plus se séparer de lui. Ainsi, je vous prie de faire toujours des actes d'amour dans l'oraison, dans la communion, dans la visite, dans la lecture, dans la cellule, dans le réfectoire, dans les bois, dans tous les lieux et dans tous les instants. Quiconque aime Jésus-Christ de cœur n'a pas peur de le perdre, et se contente de souffrir toute espèce de peine, de mépris et de pauvreté pour l'amour de lui. Or, quiconque ne marche pas par cette voie, perdra facilement la vocation, ce qui est, ô mes frères bien-aimés, le plus grand malheur qui puisse tomber sur vous. Ainsi, je prie Dieu qu'il vous envoie plutôt la mort que le malheur de perdre la vocation, qui ensuite attirera sur vous tous les autres malheurs ensemble. Si vous perdez la vocation, et que, tournant les épaules à votre Dieu, vous vous donniez une autre fois au monde, sachez que vous n'aurez plus le courage de vous appliquer à l'oraison, parce que, en vous y appliquant, vous vous entendrez toujours reprocher votre infidélité : de sorte qu'abandonnant l'oraison (comme il est bien probable), et vous trouvant de nouveau au milieu du monde, des mauvaises compagnies, des occasions, vous ne recevrez plus de grâces spéciales de Dieu ; car c'est ainsi qu'il a coutume de traiter ceux qui sont infidèles à son appel ; et alors qu'en sera-t-il de vous en cette vie et en l'éternité ? Quand même vous vous sauveriez, ce qui sera difficile, au moins vous perdrez la grande couronne que Dieu vous tenait toute prête, si vous eussiez été fidèles ; et, sur cette terre, soyez assurés que vous mènerez une vie toujours malheureuse, toujours pleine d'inquiétude, et tourmentée continuellement du remords d'avoir quitté Dieu pour suivre votre caprice. Je le répète, je prie Dieu qu'il vous envoie plutôt la mort qu'un pareil malheur. Or sus, je vous bénis de par la très-sainte Trinité tout entière et spécialement de par Jésus-Christ, qui, par sa mort, vous a mérité la suprême et inappréciable grâce de la voca-

tion. Je vous bénis encore de par la Vierge Marie, afin qu'elle vous obtienne la sainte persévérance. Je vous prie d'aimer beaucoup Marie, et de l'appeler toujours à votre aide, si vous voulez devenir des saints. Courage, avancez gaîment, devenez des saints, et aimez Jésus-Christ, qui, par amour pour chacun de vous, a donné son sang et sa vie. Devenez des saints, et priez Dieu pour moi, pauvre vieillard, qui suis près de mourir, et me trouve n'avoir rien fait pour Dieu. Restez au moins, vous autres, afin de l'aimer pour moi. J'espère cependant vous voir avant de mourir, et vous embrasser tous ici, après que vous vous serez liés par les saints vœux. Je ne cesse de prier pour vous tous les jours, et plusieurs fois par jour ; et vous, faites-en de même pour moi. Je vous embrasse dans le cœur de Jésus-Christ, et je vous bénis de nouveau. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse.

J'ai une prière à vous faire à tous : Si quelqu'un se sent importuné par quelque tentation contre la vocation, je dis une tentation non passagère, mais qui séjourne dans l'esprit; qu'il m'écrive aussitôt ; qu'il ne prenne aucun parti avant d'avoir reçu ma réponse, et puis qu'il fasse ce qu'il voudra.

LXXVII.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Naples, 14..... 1762.

Recommandez-moi et faites-moi recommander plus spécialement à Jésus-Christ. Si je ne perds pas la tête maintenant, je ne la perdrai jamais. Monseigneur Borgia dit que mon cas ne s'est pas encore présenté. Je devais, ce matin, me rendre à Nocera; mais, d'après la lettre de Spinelli, qui me mande de venir, etc., nous avons décidé, avec l'avis de plusieurs autres, que je partirais pour Rome, et que je me mettrais tout entier entre les mains de Spinelli, afin qu'il me dirige. Malheureux que je suis! j'ai quitté le monde encore jeune, et maintenant, devenu vieux, il faut que je recom

mence à traiter avec le monde. Je bénis votre révérence et vous tous ensemble. Vivent Jésus et Marie.

LXXVIII.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

3 avril .....

D. Gennaro, nous avons été affligés, au sujet de D. Saverio, qui s'est trouvé plus mal que jamais, rendant beaucoup plus de sang que la première fois, quoique aujourd'hui il soit un peu mieux. Mais Dieu veuille nous le laisser

Je pense à ce que vous m'écrivez. Mon cher D. Gennaro, je n'ai que très-peu de temps, et dans peu je dois aller à Nocera pour donner quelques sermons, outre que je ne suis pas bien portant. Il me faudrait une grande fatigue pour recueillir certains petits traits touchant le cœur de Jésus ou la passion. Je ferai ce que je puis.

J'ai dit à F Gennaro, qu'il copie les cantiques, parce que je ne le puis; mais je les reverrai. Pour le petit cantique de l'âme désolée, il suffit de changer la strophe, arrangée par Fontana, en disant ainsi :

E se per me non mai
Vi fosse, o Dio, perdono;
Sappi, che tua pur sono,
E sempre tua saro.

« Et si pour moi, ô mon Dieu, il ne devait jamais y avoir » de pardon, sache que je n'en suis pas moins à toi, et que je » serai à toi toujours. »

Je vous prie ensuite, pour les pieuses méditations que vous m'envoyez sur la passion, le Saint-Sacrement, etc.; je vous prie, dis-je, de les charger d'affections plus que de passages, de révélations et de réflexions. Parce que dans ces sortes de méditations on a plus à exercer la volonté que l'intelligence; et ce que recherchent les personnes dévotes, ce sont plutôt les affections que les pensées.

Pour ce qui est de la passion en particulier, vous pouvez bien, dans la méditation de *Jésus lié*, lui adresser la prière qu'il daigne nous lier par les chaînes de l'amour, etc.; vous trouverez une aspiration sur ce sujet dans le papier que je vous envoie.

A Jésus couvert de plaies dans la flagellation, qu'il nous blesse de son divin amour, puisque toutes ces plaies crient et demandent amour, ainsi que le dit Jésus à sainte Victoire Angelini.

A Jésus couronné d'épines, qu'il règne sur nos cœurs et nos affections, etc.

A Jésus mourant, qu'il nous fasse mourir à toutes les affections de ce monde.

A Jésus blessé au cœur par la lance, qu'il nous blesse, etc.

Voyez le livre intitulé : *Travagli di Gesu*; il y a dans ce livre de bien belles aspirations, ainsi que les exercices qu'il met après les réflexions. Assez là-dessus. Je vous envoie ces modèles d'aspirations. Dès que vous les aurez lus, vous les donnerez de ma part à Jorio. Après cela je vous enverrai d'autres aspirations, et le cantique tiré du livre des Cantiques. Recommandez-moi à Jésus et Marie.

LXXIX.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

****

Nous remercions Jésus-Christ et la Vierge Marie, qui ont daigné conclure en huit jours la fondation de Sainte-Marie de la Consolation. Le chanoine Casati a déjà stipulé ce matin la donation *inter vivos*, en nous assurant encore la possession. L'évêque nous a déjà fait la cession du terrain, et déjà le chapitre, qui ici représente le curé, conjointement avec l'université, nous a donné son consentement.

Dans la fondation, le fondateur se réserve l'usufruit de tous

les biens, mais seulement il a promis de nous donner cinquante-six ducats par an, à la charge d'acquitter une messe. Il y aura pour cette maison le bénéfice libre de Maffei, de vingt-cinq ducats par an, et le produit des terres de la Madonna. Il est certain qu'en attendant il faudra vivre à l'étroit. Dieu viendra à notre secours. Du cœur! nous serons toute notre vie de pauvres mendiants.

Avant d'aller à Medagno, j'irai à Foggia pour parler au président et à l'évêque de Foggia pour obtenir la permission de commencer les missions dans les Abruzzes; ce sont celles qui me tiennent le plus au cœur; et déjà les habitants du pays m'ont écrit que le président nous attend.

Ici on commencera d'appliquer les intentions de messe pour cette maison le 1er janvier, vu que cette fondation commence sous les glorieux auspices d'une glorieuse pauvreté. Que Jésus-Christ vous bénisse tous, et priez toujours pour nous. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse.

Envoyez les plans aussi à Nocera. Vivent Jésus et Marie.

LXXX.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

21 mars 1762.

Mon cher frère, j'ai été si étourdi du commandement que m'a fait le pape d'accepter l'évêché par obéissance, que j'en suis demeuré comme stupéfait, songeant qu'il me faudra quitter la congrégation, après y avoir été pendant trente années. Du reste je vous remercie de ce que vous voulez me prêter l'argent pour fournir à la dépense; mais si vous n'aviez pas voulu, j'avais déjà pensé à écrire en dernier lieu au pape, que je ne savais comment faire pour les bulles et pour tant d'autres dépenses qui sont nécessaires; et qui sait si peut-être, à raison de cette impuissance, il m'aurait déchargé de l'évêché? j'avais écrit pour que le cardinal m'aidât à m'en décharger, et il a fait tout le contraire. Que puis-je dire? Je me sacrifie à la

volonté de Dieu. Vous vous êtes réjouis, et moi je ne fais que pleurer. Fallait-il qu'un évêché me fût réservé dans ma vieillesse! Mais que la volonté de Dieu soit faite, puisqu'il veut que je sois martyr dans les dernières années de ma vie. J'ai perdu le sommeil, l'appétit, et je suis devenu stupide, en songeant que le pape ne fait jamais de semblables commandements, et qu'il a voulu m'en faire un à moi. Aujourd'hui dimanche je ne suis pas très-bien : ce matin la fièvre m'a pris, et ce soir, à l'heure où j'écris, elle ne m'a pas encore quitté.

LXXXI.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

24 mai 1762.

Ce matin Buonapane a envoyé me demander de l'argent pour le noviciat, et je lui ai envoyé quatre ducats; mais je lui ai fait dire qu'il ne compte plus sur moi pour de l'argent, surtout maintenant que j'ai fait des dettes et que les pauvres me dévorent.

Je craignais que vous ne tinssiez encore le lit, d'après l'autre lettre que j'ai reçue; et ensuite j'ai appris que vous étiez à Tramonti pour y donner les exercices. *Gloria Patri.*

Oui, je vous attends dès que vous pourrez vous échapper. Prenez la calèche, c'est moi qui la paye. Je bénis et votre révérence et tous les autres.

LXXXII.

Vivent Jésus, Joseph, Marie et Thérèse!

Nocera, 11 mai ....

Avant toutes choses, je vous prie, et tout de suite et toutes les fois que vous le pourrez, mettez en vigueur les constitutions : il faut les faire lire dans les maisons, parce que les diverses maisons les connaissent peu : je ne sais qui a dit qu'elles n'obligent pas, parce qu'elles ne sont pas publiées.

Expédiez-les dès que vous le pourrez avec l'assistance du P Ferrari, ainsi qu'il fut ordonné par le chapitre. Et conservez en toute diligence les originaux pour les confronter, si jamais des difficultés s'élèvent à cet égard.

De plus, pour ce qui est d'avoir le saint-sacrement au noviciat, j'y ai toujours trouvé des difficultés. Il est vrai qu'après votre arrivée de Naples, il paraît que je consentis à l'y laisser mettre : mais présentement il y a une difficulté nouvelle. L'oraison maintenant se fait au chœur; la visite au chœur; qu'est-il besoin de mettre encore le très-saint sacrement au noviciat? C'est pour votre consolation. Mais ayez patience, privez-vous de cette consolation. Si vous ne l'y avez pas mis, il ne convient pas de l'y mettre; et si vous l'y avez mis, retirez-l'en.

Ce que j'ajoute, vous le lirez en secret et vous le ferez savoir au P Ferrari. Le P N. viendra ici au mois de juin pour se recueillir, comme il dit. Mais fasse le ciel qu'il puisse effectivement se recueillir, et qu'il ne se mette pas à feuilleter les livres, sans faire d'observations. Or sachez que je lui ai défendu formellement de confesser et de plus entendre des femmes. Ainsi ne l'appelez plus, et s'il est appelé, empêchez-le encore de confesser des femmes même moribondes. J'ai été obligé d'en venir là à cause de ses extravagances. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse.

LXXXIII.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Nocera, 25 novembre ....

J'ai reçu votre lettre et je dis : que Dieu vous bénisse, et vous, et le P N. N., etc. C'est maintenant que vous m'avertissez au sujet de F P et maintenant il a déjà fait les vœux. Si je l'avais su avant, je l'aurais rejeté mille fois. Maintenant que faire? J'ai retardé *l'oblation*; mais on ne m'a rien dit. Eh bien! que Dieu vous bénisse tous tant que vous êtes. Je l'ai mis en pénitence, afin qu'au moins il prenne son congé. Je

lui ai dit qu'il ne pense plus à la messe, etc., mais que Dieu vous bénisse; attendre jusqu'à cette heure à m'avertir! Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse.

LXXXIV

Vivent Jésus et Marie!

****

Je vous ai désigné pour être supérieur à Sava, et pour y faire le *grand sermon*. J'apprends qu'à Cifuni plus d'un désordre a eu lieu, mais je ne sais avec qui et par qui. Je serais bien aise que vous m'en donnassiez avis. Pour le présent je vous recommande l'observance, mais surtout la douceur envers tous. Si ensuite il y a quelque cheval dur d'embouchure, il suffira que par la suite vous m'en donniez avis. Que le sermon ne dure pas plus d'une heure et un quart, ou tout au plus quelquefois une heure et demie. Je bénis et votre révérence et tout le monde. Vivent Jésus et Marie.

Quant aux dépenses, demandez du secours à Ciorani. Vivent Jésus et Marie.

LXXXV

Vive Jésus!

****

Mon cher D. Francesco, j'ai reçu votre lettre au sujet du carême. Il est vrai qu'il y aurait quelque raison, vu la nécessité dans laquelle nous nous trouvons maintenant : mais je ne veux pas de moi-même aller ainsi contre la règle qui l'ordonne si impérieusement : et de fait il y a des raisons très-fortes pour le sentiment contraire. Laissons faire Dieu; et tandis que nous travaillerons pour lui, il ne nous laissera jamais manquer d'un morceau de pain. Je m'arrête ici, parce que ce matin je ne suis pas trop bien. Je vous bénis, et suis, etc.

LXXXVI.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

Arienzo, 20 novembre 1762.

Je pouvais ne pas vouloir envoyer le P Gallo, par la raison que je ne veux pas laisser s'introduire dans la congrégation l'usage que nos pères aillent chez les religieuses, chose expressément défendue par la règle : mais puisqu'il est déjà venu, c'est à peine si je lui accorde la permission de demeurer deux autres jours : trois jours au plus ; et puis qu'il parte tout de suite, et il ne faut pas absolument m'écrire pour un temps plus long. Touchant les exercices, je ne sais si je pourrai avoir plus tard quelqu'un pour les donner : la chose est impossible, vu qu'elle est contre la règle. Je bénis votre révérence et tous ces religieux.

LXXXVII.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

11 février ....

Mon cher D. Francesco, j'ai été consolé d'apprendre que vous êtes remis de votre maladie ; mais je me suis un peu affligé d'apprendre certaine réponse un peu dure faite au supérieur et à d'autres membres de la congrégation. Beaucoup de choses qui nous paraissent de travers, sont cependant droites pour nous, quand elles sont dictées par l'obéissance. Si chaque membre voulait faire ce qui lui paraît le mieux, c'en serait fait de l'obéissance. Ainsi je vous prie d'avoir patience, quand il vous semblera que certaines choses ne vont pas comme elles devraient. Lorsque vous avez exposé votre manière de voir, laissez courir. Il suffit que vous vous réserviez ensuite de m'en écrire, d'en référer à moi pour ce qui vous paraît inconvenant. Je vous prie, pour ce qui reste à faire de cette mission, de vous reposer sur ce que dit le supérieur, et

ensuite, quand vous reviendrez, vous me direz le tout. Je vous bénis. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse.

LXXXVIII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

29 avril 1763.

Vous pouvez vous imaginer la peine que j'ai ressentie en apprenant la mésaventure, disons mieux, la grâce dont la charrette a été l'occasion. Que la divine volonté soit toujours faite. Je vous prie de me faire écrire par la voie de Benevento, comment vous vous trouvez, et ayez soin de prendre toutes les précautions possibles. Je vous ai recommandé à Dieu d'une manière toute spéciale ; et je m'en tiens toujours à répéter sans cesse : Que la volonté de Dieu soit faite.

LXXXIX.

Vivent Jésus, Joseph, Marie et Thérèse!

Nocera, 17 avril...

Je vous prie de faire parvenir cette lettre par main sûre à D. Giuseppe Caselle. Lisez cette autre lettre du vicaire de Salerno, qui insiste toujours pour la mission à Castelluccia. Voyez de toute manière à nous envoyer au moins deux pères : mais deux ne pourraient en venir à bout. Je veux qu'il y en ait trois. Et il serait bon qu on allât aussitôt après à Teora. Il suffit. Faites faire cette petite mission au plus tôt sans faute ; qu on abandonne, s'il est nécessaire, toute autre chose, et donnez-en avis sans délai au P Fiocchi. Mon cher D. Gaspare, combien j'ai vu avec peine ce qu'a fait le P N. ! attendu que je l'ai prié plusieurs fois, et en dernier lieu avec de si vives instances, de se transporter à Iliceto pour parler à D. François, Antoine Maffei, et il a envoyé un courrier pour dire s'il le voulait ; et celui-ci n'a fait que se mettre plus en colère, et

a renouvelé la défense de ramasser même le bois sec dans la forêt. Si nous avons contre nous Maffei, c'en est fait de cette maison. Mon Dieu ! de cette manière comment pourrai-je gouverner la congrégation ? Que votre révérence me donne donc avis du motif pour lequel il n'a pas voulu y aller. Peut-être ne se trouvait-il pas trop bien ? Je me propose de lui faire une bonne correction, mais j'attends un temps meilleur.

Quant au frère N., ce frère me fait trembler, parce qu'il est au moins d'un caractère difficile. Il est vrai cependant que pour l'affaire des soufflets au noviciat, j'ai trouvé qu'elle n'était pas vraie ; c'est tout au plus s'il lui toucha la tête par plaisanterie. Mais on ne peut douter qu'il n'ait commis mille manquements. Néanmoins la lettre qu'il m'a écrite m'a consolé. Faites-vous donner à lire celle que je vous ai écrite ; et je vous prie d'être attentif à le diriger, et à vous faire rendre compte de tout, parce que c'est un sujet de grande espérance. Dites ensuite au frère N. que sa lettre m'a fait plaisir. Que la pénitence soit une visite de plus au très-saint sacrement, en demandant à Dieu sa grâce pour pratiquer l'obéissance : et je le bénis. Je ne lui écris plus en particulier, parce que je ne me fie plus à lui. Je vous bénis tous, et spécialement votre révérence dans l'état si pitoyable où vous vous trouvez. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse.

XC.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

Nocera, 8 septembre...

Supportez-moi, si je vous donne certains avis. Il est beaucoup de choses que j'ai apprises avec l'âge et l'expérience. Puisque cet air ne convient pas au P Giovenale, envoyez-le à la maison d'Iliceto ; et je vous ferai venir d'ici un autre père. Faites-vous informer par lui des choses qu'il sait de Caposèle.

Soyez attentif à faire faire à tous les exercices spirituels, spécialement au P Garzillo, qui se plaint avec raison que de-

puis longtemps on ne les lui ait pas fait faire. Que ces exercices soient finis par tous pour le vingt d'octobre.

J'ai fait prier pour le P Strina : qu'il soit gai et content. J'embrasse et je salue tout le monde, et particulièrement mon cher D. Benedetto Grazioli. Dites-lui que je lui veux beaucoup de bien, parce qu'il en veut beaucoup à Jésus-Christ.

J'ai d'ailleurs été bien consolé en ce qui vous concerne, en observant que mes corrections ne vous ont causé nulle inquiétude. Plusieurs manquent en ce point. Remerciez-en donc Jésus-Christ. J'apprends qu'il n'est pas possible, dans une infinité de cas qui se présentent, de deviner toujours la volonté du supérieur majeur ; ainsi il faut patienter, et pour l'avenir s'accommoder à l'obéissance. Il vous embrasse et vous bénit tous. Vivent Jésus, Joseph, Marie et Thérèse.

XCI.

Vivent Jésus, Joseph, Marie et Thérèse!

****

Pour le frère N. je n'ai pas de motif de le congédier. J'avais d'abord écrit qu'on le renvoyât, mais par erreur, parce que je croyais qu'il avait fait ce qu'a fait le frère N. ; mais du reste ensuite j'écrivis qu'on le gardât. Pourquoi faudrait-il maintenant que j'allasse le congédier ? Voyons comment il se conduit, et s'il se conduit mal, après cela il sera congédié ; et alors c'est lui qui s'en repentira, et non pas moi. Je me repentirai de mes péchés, mais non de celui-ci.

Vous m'écrivez au sujet du prêtre de N., qui était lunatique. Maintenant vous m'écrivez qu'on en doute. Ainsi, il faut voir maintenant si c'est en réalité ce qu'on avait cru d'abord.

Ceux qui ont nouvellement pris l'habit se conduisent bien, et je m en réjouis. Je vous bénis tous et spécialement les novices. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

XCII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

21 février 1764.

Pour le P N., j'en ai pitié, mais le père vicaire demeure insensible. Je lui ai pourtant écrit que je veux connaître le sentiment des autres consulteurs, et à la fin de la lettre j'ai ajouté un mot de ma manière de voir, qui est qu'il ne convient pas de chasser quiconque s'humilie véritablement. J'ai répondu au P N. entre l'espérance et la crainte. Vous lirez la lettre que je lui ai écrite, et vous le maintiendrez dans les mêmes dispositions. Ce qui m'épouvante, ce n'est pas tant ce qu'il a fait que les maximes erronées qu'il a écrites dans l'intervalle. Tout ce qui importe, c'est qu'il abjure ces maximes, et qu'il s'humilie vraiment, parce qu'en agissant ainsi, j'espère qu'il ne sera pas chassé. Je vous bénis.

XCIII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

27 février 1764.

J'ai lu votre lettre ; je vous prie d'avoir patience si vous ne voyez pas la chose résolue par moi tout de suite. Ménageons la chèvre et le chou. Gardez le secret : n'ayez pas le moindre doute que je ne ferai pas subir au P N la pénitence de l'année de noviciat. Mais d'autre part je ne puis rebuter D. Andrea, de manière qu'il fût obligé de se démettre de sa charge, en disant que je lui fais jouer le rôle de soliveau. Pour le moment, je lui ai écrit comme sans intention directe, que je veux savoir ce que disent les consulteurs du P N., et qu'on ne fasse rien avant de m'en avoir instruit pour aviser à ce qu'il y a de mieux, etc. Et ainsi, allons toujours gagnant du temps, et puis ce sera à moi à diminuer la pénitence, et à ramener les choses à l'équité. Laissons faire le bon Dieu, et en prenant

du temps j'espère que tout se terminera paisiblement. Je vous bénis, et suis, etc.

XCIV

Vivent Jésus, Joseph et Marie!

27 février 1764.

Je reçois votre lettre et une autre du P N.; je ne lui réponds pas à lui, parce qu'il est nuit, et j'écris à la hâte. Mais qu'il n'en doute point : dès qu'il a bonne intention de se donner tout à Dieu et de pratiquer l'obéissance, Dieu l'aidera. Dites-lui qu'il a bien fait d'écrire de nouveau au père vicaire, et il n'importe pas que je ne lui aie pas répondu. Quant à ce qui est de venir me retrouver ici, j'en serais bien aise ; mais maintenant cela n'est pas à propos ; il viendra plus tard. En attendant, qu'il parle toujours avec humilité, et qu'il dise qu'il veut se soumettre à toute espèce de pénitences. Qu'il se recommande à Marie, et laissons faire Marie. Recommandez-moi à Jésus-Christ, et je vous bénis tous.

XCV

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

6 mars 1764.

Avec toutes vos prévenances pour le P N., avec tous les pleins pouvoirs que vous lui donnez, vous lui avez fait grand tort. J'ai reçu plusieurs lettres toutes de feu, particulièrement du P N. et N. Le P N. en dit autant. Or ils disent tous : « Quel signe de repentir et d'humiliation donne maintenant le P N.? s'il continue de faire comme il a fait, à quoi est-il bon? » Et ainsi, je vous en prie, faites qu'il se tienne retiré et humble. Encouragez-le à accepter même le noviciat, si le père vicaire le lui envoie dire, parce qu'ensuite j'y remédierai. Muis il faut qu'il donne quelque marque sensible de résipiscence. D'autant plus, que, même avant la dernière escapade

qu'il a faite, il a été peu exemplaire. Je n'ai autre chose à vous dire, sinon que je vous bénis et suis, etc.

XCVI.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

28 mars 1764.

Quant au P N., je lui ai écrit au sujet de ce qu'on lui avait mis en tête, et je lui ai recommandé qu'il le tienne sous ses yeux. Dites à ce P N. qu'il se soumette à D. Andréa sans restriction, parce que tout ira bien, et moi d'autre part je l'aiderai d'ici quand il sera nécessaire. Je bénis votre révérence et tout le monde. Vivent Jésus et Marie.

XCVII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

28 mars 1764.

Dites ensuite au P N. que j'ai eu entre les mains un écrit d'où j'ai tiré plusieurs notes précieuses contre les jansénistes, et puis je les lui enverrai. Mais je voudrais que lorsqu'il n'y a pas de missions, il ne perdît pas de vue l'ami Basnage. Ce serait un ouvrage applaudi de toute l'Eglise, mais je crains qu'il n'y prenne pas goût. Je bénis votre révérence et tout le monde. Vivent Jésus et Marie.

XCVIII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

19 avril 1764.

Je voudrais savoir pourquoi le P N. ne se sent pas de goût pour écrire contre Basnage. Ce serait une entreprise glorieuse, si elle était bien exécutée. A Naples, on avait commencé à répondre par de nombreuses dissertations : mais parce que cer-

taines se trouvaient faibles, on y renonça. Vivent Jésus et Marie !

XCIX.

Vivent Jésus, Marie et Joseph !

19 avril 1764.

J'ai reçu votre lettre : je suis consolé de ce que le P N. va à Caposèle. Pour la pénitence, oui, c'est bien. Qu'il renouvelle les vœux en public, en demandant pardon du scandale à la communauté, et que pendant un mois il mange par terre trois fois la semaine. Je bénis votre révérence et tout le monde.

C.

Vivent Jésus, Marie et Joseph !

11 février 1756.

Mon cher D. G...., j'apprends que vous êtes encore à Naples : je vous prie de ne plus commettre de sacriléges. Ainsi, je vous ordonne, par manière d'obédience, de vous retirer dans l'une de nos maisons. Il est inutile de me faire écrire par qui que ce soit, parce que je ne puis dispenser de cette manière, vu qu un pareil exemple en perdrait beaucoup d'autres.

CI.

Vivent Jésus, Marie et Joseph !

21 février 1756.

Mon cher P D. G..., d'un côté votre lettre m'a consolé et attendri ; d'autre part, ce que vous avez fait a été trop fort, demeurant tant de mois hors de la congrégation. Je sais que vous vous êtes humilié encore par devers le père vicaire. Je vous prie de lui écrire une autre lettre, en continuant à vous

humilier et à lui demander pardon, parce que vraiment vous le traitâtes trop durement par la lettre que vous lui écrivîtes. D. Andréa remplit à présent les fonctions de supérieur : votre lettre fut trop hardie. J'ai écrit à D. Andréa que je veux savoir le sentiment des autres consulteurs sur la question de vous admettre de nouveau ou de vous congédier de la congrégation. Mais si vous vous humiliez vraiment de cœur et dites la vérité, ne doutez point que Dieu ne fasse en sorte que vous ne soyez pas congédié. Mais ensuite il ne me convient pas d'agir contre le sentiment de tous les consulteurs. Vous avez dévotion à Marie ; recommandez-vous à elle ; Marie vous consolera. Je vous bénis, et suis, etc.

CII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph !

6 mars 1764.

Je fais ce que je puis en votre faveur, mais j'apprends avec peine qu'au lieu de vous tenir humble et retiré, et de donner des signes de repentir et de soumission, vous montrez tout l'opposé. Il est vrai qu'en cela il n'y a pas autant de la faute de votre révérence que des autres qui vous ont trop prêté la main : mais ceci a sauté aux yeux de bien des membres de la congrégation, et j'ai eu à cet égard bien des réclamations.

Faites comme je vous dis : ayez soin de vous tenir retiré ; ne donnez audience ni aux visiteurs, ni aux femmes qui vous font demander ; à la récréation, ne parlez pas, ou ne prononcez que peu de paroles ; et je vous prie de vous résigner à toutes les pénitences que vous recevrez. N'ayez aucun doute que je ne remédie à tout ce qu'il y aura d'excessif. Quand bien même on vous condamnerait à faire le noviciat, soumettez-vous-y sans répugnance, ce sera mon affaire de modérer les choses. Je sais que vous êtes assez mal portant, et que vous souffrez de la tête, etc., mais il faut donner quelque marque sensible d'humilité et d'obéissance, parce que les

autres craignent que vous n'alliez ensuite continuer d'agir et de parler comme vous avez fait étant hors de la congrégation. Et de cette façon, ils disent : A quoi est-il bon dans la congrégation, si ce n'est à donner mauvais exemple? Faites comme je dis, et vous arriverez à votre but. Je vous bénis.

CIII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

31 mars 1765.

Comme je le vois, c'est une grande tentation du démon que celle qui vient de vous assaillir, en pensant que D. Andréa est votre ennemi et ne peut vous voir De grâce, chassez-la, parce que, sans cela, cette tentation peut de nouveau vous faire perdre la vocation, et c'est là ce que le démon prétend. Que pour le présent D. Andréa n'ait pas voulu que vous demeurassiez à Nocera, ce n'est pas qu'il soit votre ennemi, mais pour de justes motifs qu'il peut avoir, et pour maintenir la paix dans cette maison. Ainsi le démon, se joignant à votre humeur hypocondriaque, vous fait voir beaucoup de choses avec des lunettes vertes. Ensuite, quant aux fatigues de la mission et autres, n'ayez aucun doute que D. Andréa et nous tous nous savons combien vous avez à souffrir à cause de votre santé. Lorsque quelque exercice vous est imposé, et que vous ne vous fiez pas à vos forces, il faut qu'avec une confiance toute filiale vous disiez au supérieur : Maintenant, je ne me sens pas la force, etc. Et quand vous voyez que les supérieurs ont peu d'égard pour votre santé, écrivez-moi de là où vous vous trouvez, parce que je ferai en sorte d'y remédier. Je compatis aux fatigues que vous avez essuyées ce carême, parce qu'elles ont été excessives, et sont venues l'une après l'autre. Mais pour l'avenir, j'aviserai à ce qu'on ne vous fasse pas subir des fatigues aussi continuelles. Du reste, songez que vous êtes dans une communauté où chacun a également à souffrir pour sa part. Je vous bénis.

CIV

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

***

Mon très-estimé P D. G..., voici deux nuits que je n'ai pu dormir, et je ne puis trouver de repos en pensant à la perte causée à notre malheureuse congrégation : un temps fut que vous l'aimiez tant cette congrégation, avant d'y entrer; et faut-il qu'après y être entré vous ayez pour elle tant de haine? Je ne pouvais pas me persuader que vous eussiez pu travailler à faire perdre la vocation à ces pauvres jeunes gens ; mais d'après ce que j'ai appris de leurs propres bouches, et d'après les autres renseignements reçus en dernier lieu, je ne puis me persuader le contraire. Je ne m'étendrai pas sur les détails, parce que c'est chose inutile, et cela ne ferait que plus de peine à votre révérence. Pour moi, mon cher D. G..., vous savez combien je vous ai aimé et estimé avant que vous fussiez des nôtres : depuis, vous savez bien ce que j'ai fait pour vous honorer, au moyen de ces misérables honneurs que peut accorder une misérable congrégation. J'ai ensuite remis entre vos mains le trésor le plus précieux de la congrégation, je veux dire les jeunes gens ; je vous ai nommé et maintenu lecteur, préfet et père spirituel des jeunes gens; mais toujours avec appréhension. Vous me disiez qu'il n'y avait rien. Mais voici à quoi ce rien vient d'aboutir : il vient d'aboutir à la perte de quatre pauvres jeunes gens, qui étaient de véritables anges, et qui, hier matin, paraissaient autant de furies. J'avais une affection toute particulière pour ces quatre jeunes gens, et je les aimais comme mes yeux, parce que réellement c'étaient quatre anges, que toujours ils s'étaient bien conduits, et que surtout ils édifiaient tout le monde par leur humilité : hier matin donc je les suppliais, du ton le plus affectueux et le plus doux, jusqu'à m'agenouiller à leurs pieds, qu'ils différassent, au moins pour trois jours, leur

sortie précipitée; eh bien! vous en eussiez été vous-même scandalisé, si vous eussiez entendu avec quelle agitation et quelle arrogance ils me parlaient, à moi et à tout le monde; avec quel mépris et même quelles menaces ils déclamaient contre la congrégation, allant jusqu'à dire qu'ils voulaient recourir à sa majesté contre moi, disant que je voulais les retenir de force, parce que je ne voulais pas les absoudre du vœu et du serment. Mon Dieu! ils se sont eux-mêmes liés à Jésus-Christ, et je les retenais de force! Mais pourquoi ne les relevais-je pas de leurs vœux? parce que je les aimais et en avais compassion, et que je voyais qu'ils perdaient la vocation par pure tentation du démon.

Maintenant c'est assez: il est inutile de vous ennuyer davantage, parce que je sais que chaque parole vous fait peine. C'est assez, vous dis-je: ni moi ni la congrégation n'avions mérité ce traitement de votre part. Je vous pardonne, et je prie Jésus-Christ qu'il vous pardonne, parce que je vous estime et vous aime encore. Que si, pour le moment, vous ne reconnaissez pas le tort que vous avez eu de causer un si grand dommage à la congrégation et à ces pauvres jeunes gens, j'espère que Marie un jour vous le fera reconnaître, afin que vous puissiez le pleurer, comme cela se doit. Or, voici toutes les injures publiques qui se sont dites, savoir: que votre révérence a trahi la congrégation, chose que les pierres mêmes peuvent attester. Vous avez écrit que vous ne feriez aucun mal à la congrégation, qu'au contraire vous feriez en sorte de lui être utile. C'est ce dont je viens encore vous prier: ne lui faites point de mal, parce que vous causeriez un grand déplaisir à Jésus-Christ. Nous ne sommes ici que pour souffrir et travailler pour Jésus-Christ et les pauvres âmes: vous le savez bien. Mais je crains que dorénavant, lorsque vous entendrez nommer la congrégation, le démon ne vous la représente comme l'objet de votre plus grande haine, et n'aille vous persuader que, pour justifier votre conduite, il est nécessaire de nous décréditer. Mon cher P D. G..., ne le faites pas. Je veux bien espérer que votre ressentiment contre moi

et nos consulteurs une fois calmé, vous reprendrez l'affection que vous avez autrefois témoignée à la congrégation, et que vous nous en donnerez des preuves.

Ensuite, quant aux effets et aux livres, vous ne devez avoir aucune inquiétude. Ah! D. G..., nous avons aimé et désiré votre personne, non pas vos effets: et ainsi, à présent, il me fait de la peine de perdre votre personne, non vos effets; parce que, je le répète, je vous aime encore, et vous savez si je vous ai aimé et estimé. Et ainsi, ne vous inquiétez nullement à cet égard, parce que vous serez satisfait et content. Je suis, en vous faisant une très-humble révérence, et serai toujours, etc.

CV

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

Arienzo, 21 avril...

La sœur Marie N. m'a écrit du monastère de N., en me priant de lui donner la permission pour que votre révérence lui réponde, et lui donne de temps en temps quelque conseil sur la direction de sa conduite. Elle m'a écrit que le P Villani l'a défendu ; mais j'écrirai au P Villani que, dans quelques cas de nécessité, on peut bien dispenser, comme c'est précisément le cas ici, d'après ce que je présume. J'ai écrit en conséquence à la religieuse qu'il fallait n'écrire ainsi que rarement. Elle se contente d'une fois par mois. Mais je lui ai écrit que, lorsqu'elle n'en a pas précisément besoin, elle fasse en sorte de ne pas écrire même une fois par mois. Vous avertirez aussi la religieuse qu'elle ne s'attende pas à s'entendre toujours répéter les mêmes choses ; mais qu'elle peut demander conseil seulement dans les nouveaux cas qui se présenteront, autrement c'est une perte de temps. Et de plus, je lui ai écrit qu'elle trouve un confesseur dans le voisinage, parce que difficilement elle peut être bien dirigée par un confesseur qui est éloigné et qui va dans les missions.

D'ailleurs le règlement que vous lui aurez donné une fois suffira pour toujours, sans vouloir entendre chaque fois un sermon. Je vous bénis, et suis, etc.

CVI.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

26 juin 1765.

Je réponds à votre dernière lettre. Oui, j'estime le P N. capable de faire un bon maître des novices ; mais j'y trouve une difficulté, c'est qu'étant maître il ne pourra pas sortir pour les missions : et quand il ne sort pas, aussitôt il tombe en langueur, et son estomac perd toute son activité. Il suffit : lorsque vous verrez qu'il commence à être indisposé, vous mettrez quelqu'un à sa place. Je crois que le P N. conviendrait également, et peut-être mieux que lui. Je vous bénis et suis, etc.

CVII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph !

27 août 1765.

Mes très-chers frères en Jésus-Christ,

J'apprends à mon grand déplaisir que la ferveur est bien déchue dans les membres de notre congrégation. Je vous prie de veiller tous dorénavant chacun sur soi, parce que je ne puis souffrir de voir de mon vivant l'observance se relâcher. Ainsi que je l'apprends, aujourd'hui on n'aime guère la pauvreté et la mortification. Nous sommes donc entrés dans la congrégation pour prendre nos aises et nous promener? Mieux eût valu rester dans nos maisons. Ensuite, pour ce qui est de l'obéissance envers les supérieurs, j'apprends qu'elle est totalement ruinée. Plus d'obéissance, plus de congrégation. Otez l'obéissance, que deviendront nos maisons, si ce n'est des repaires d'inquiétudes, de disputes et de péchés?

J'ai appelé ici auprès de moi le père vicaire, et je lui ai dit que pour les fautes graves je veux désormais en être instruit, parce que, pour les fautes notables, on imposera des mortifications notables, et quiconque sera reconnu incorrigible sera mis dehors. La congrégation n'a pas besoin de beaucoup de sujets, mais de sujets qui veuillent devenir des saints, et il suffit qu'il en reste dix qui aiment vraiment Dieu. C'est trop d'ingratitude envers Dieu, que, tandis qu'il est attentif à élever la congrégation, nous le payions d'ingratitude. Eh quoi! nous voulons devenir comme tant d'autres, qui causent plus de scandale à l'Eglise que d'édification ?

J'ai averti le père vicaire que dans son gouvernement il est trop faible et trop doux : et c'est pour cela que j'ai dit que pour les choses plus graves, je veux en être instruit. Or, je prie chacun de vous de m'avertir des désordres les plus graves, quand il en aura donné avis au père vicaire, et qu'il verra qu'on n'y apporte pas remède, parce qu'alors je trouverai bien le moyen d'y remédier. C'est à cette fin que le Seigneur me conserve la vie.

Je recommande particulièrement aux jeunes gens qu'ils ne nourrissent pas cette impatience de prêcher. Je voudrais qu'ils fussent impatients de plaire à Jésus-Christ. Que personne ne manifeste le désir de prêcher, si cette fonction ne lui est imposée par l'obéissance. Or, je vous prie tous, et en particulier les jeunes, de bien revoir et étudier ce qu'ils ont à dire en public, quand même ce serait une exhortation du soir. Maintenant on prêche comme cela vient : et après, pouvons-nous nous plaindre d'entendre dire de nous par les autres que nous prêchons à tort et à travers ? Que tout jeune prédicateur, sans jamais y manquer, fasse revoir ses sermons par quelque père habile, comme le P N. et le P N., et autres semblables. Et que chacun ensuite, quand il va prêcher ou faire l'instruction, étudie et relise attentivement ce qu'il a à dire, afin que tout soit dit avec ordre et solidité, sans périodes toscanes, mais familièrement, parce que c'est là le style des missionnaires. Or, quiconque fera autrement, il lui sera dé-

fendu de prêcher Et avant tout, il faut s'appliquer à pratiquer la mortification et à plaire à Dieu, autrement Dieu ne nous prête pas son concours, et nous prêchons en l'air. Je vous bénis tous, mais je bénis ceux qui ont bonne intention; autrement, si je ne les maudis, Dieu les maudira et les chassera de la congrégation.

CVIII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

6 janvier 1766.

Quand vous irez à N., si jamais vous ou d'autres avez à donner les exercices aux religieuses, abstenez-vous de toucher la question de la vie commune et de l'office, le soir. Ne leur en parlez point, parce que cela ne fait qu'occasionner plus de désordres, et nous n'en retirons rien. Je bénis et votre révérence et tout le monde.

CIX.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

6 janvier 1766.

Oui, je viens de congédier N. N. En lisant les premières lettres, je pensais aux moyens de venir à son aide ; mais lisant ensuite sa propre lettre, et voyant comment il parlait, j'ai vu qu'il n'y avait plus possibilité de le garder dans la congrégation. Je bénis votre révérence et tout le monde.

CX.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

15 mars 1766.

J'ai reçu dans le paquet la lettre de deux jeunes gens de Turin, qui penseraient à se retirer dans la congrégation. Je

leur ai déjà répondu et je leur ai brièvement exposé le tout ; je leur ai écrit en particulier qu'il serait nécessaire d'abord qu'ils se constituassent un patrimoine : je leur ai écrit encore qu'ils fassent connaître quels sont leurs parents, leurs frères, leurs sœurs, etc., de quelle santé ils jouissent, quel âge ils ont, et quelles études ils ont faites, quoiqu'ils écrivent qu'ils ont déjà fait leur théologie. Pour moi, je serais tout à fait disposé à les recevoir, si toutes les circonstances voulues se réunissent. Ceux-là donnent une bonne preuve qu'ils voudraient se donner à Dieu, avec le désir de venir si loin et la pensée de ne plus revoir ni patrie, ni parents. Oh ! plût à Dieu que nous n'eussions que des sujets aussi éloignés de leurs parents, qui nous en ont enlevé un si grand nombre ! Donnez-moi une réponse, et je la transmettrai telle que vous me l'aurez envoyée. Vivent Jésus et Marie.

CXI.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

21 mars 1766.

Touchant le novice, j'ai écrit en général, j'en savais tant de particularités. Du reste, il n'y a pas de doute que, lorsque quelqu'un a fait le noviciat, on ne peut le congédier sans scrupule, s'il n'y a pas de cause suffisante. Et les causes, selon ce qu'avait mandé le P N., ne me paraissaient pas suffisantes, de même que je ne jugeai pas suffisante la cause de cet autre fils, qui autrefois fut congédié ; et de fait, cette fois-là d'autres s'en plaignirent. Du reste, quant à ce cher fils, puisqu'il y a tant de choses, faites ce que Dieu vous inspirera. Mais il faut être plus attentif quand il s'agit d'admettre. Ce sujet, à raison de la sœur, ne devait pas être admis.

Quant à ces deux jeunes gens de Turin, je leur ai déjà écrit qu'ils donnent des renseignements sur leurs parents, leur patrimoine, etc. Ainsi j'attends la réponse, et ensuite je leur écrirai d'une manière plus positive. Je bénis et votre révérence et tout le monde.

CXII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

17 juillet 1766.

D. Hercule m'écrit que dona Marianna est si agitée de scrupules, qu'elle est sur le point de se jeter par la fenêtre : ainsi je vous prie de la recommander à Dieu et d'écrire dans toutes les maisons, qu'on fasse des prières pour cette même personne, puisque ce pauvre frère est dans un pareil embarras. N'allez pas l'oublier. Priez aussi pour moi : et je bénis votre révérence ainsi que tout le monde. Donnez-moi des nouvelles du P Ferrari.

CXIII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

Arienzo, 12 octobre 1766.

Mes très-chers frères en Jésus-Christ.

Voici, mes chers frères, que le Seigneur vient nous visiter par beaucoup de tribulations et de craintes : il se sert pour cela de nos adversaires, qui voudraient voir tomber la congrégation, et nous ne savons quelle sera la fin de tout ceci. L'observance est bien déchue, et Dieu nous châtie. Espérons en la divine miséricorde, qui ne permettra pas que notre congrégation soit détruite : mais faisons en sorte de l'apaiser par la prière, et en évitant, surtout en matière d'obéissance, les fautes pour lesquelles nous aurions mérité toute espèce de châtiments. Entre autres choses, on a remarqué que la congrégation est malheureuse depuis qu'on a omis le jeûne du samedi. Ainsi, faisons en sorte de mériter la protection de Marie dans la tempête présente, en reprenant dans toutes les maisons le jeûne du samedi. La divine mère s'occupera de nous sauver de cette ruine universelle, dont nous sommes

menacés par nos ennemis. Et ainsi, je vous embrasse et vous bénis tous en Jésus-Christ.

CXIV

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

13 mars 1767.

J'ai lu toute votre lettre : qu'y a-t-il à faire? Quand on est en communauté, on est exposé à des déboires. Ces choses cependant, *omnia cooperantur in bonum ;* parce que, si elles sont vraies, elles nous sont utiles pour nous modérer, ou pour nous tenir plus attentifs; d'autre part, si elles ne sont pas vraies, elles nous sont encore utiles, pourvu que nous les acceptions comme de la main de Dieu, et que nous les offrions au Seigneur Je vous prie de vous conduire dès aujourd'hui avec toute la douceur et la courtoisie possibles envers ceux que vous pouvez supposer vous avoir accusé de quelque faute. Je savais bien que vous le feriez de vous-même; mais j'ai trouvé bon de vous en prier, afin que vous y fassiez plus d'attention. Recommandez-moi à Jésus-Christ. Je vous embrasse et vous bénis.

CXV

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

25 mars 1767.

Pour ce qui concerne les recteurs, ce n'est pas chose de peu d'importance : et ce n'est pas non plus une chose que je puisse décider pour vous, moi qui ne connais ni les circonstances, ni la conduite des sujets. Il ne me paraît pas non plus que ce soit une chose qui se puisse traiter par lettres. Ainsi, il sera nécessaire de nous voir avant ou après le voyage à Caposèle : il serait bon que vous y fissiez venir quelque autre consulteur, comme le P Cajone, ou Fiocchi, ou Ferrari ; et il serait mieux encore qu'ils vinssent tous ici à Arienzo.

Pour Iliceto, que dirai-je? Qu'il plaise à Dieu. Je bénis et j'embrasse votre révérence et tout le monde.

CXVI

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

21 avril 1767.

La sœur N., du monastère de N., m'a écrit et me fait connaître quels sont les grands besoins de son âme, et que pour l'avoir empêchée de recevoir davantage de réponses du P N., on l'a exposée à retomber, etc. Il est vrai que nos prêtres, et particulièrement les jeunes, n'ont pas la permission de diriger des religieuses; mais il ne leur est pas défendu de donner des conseils de temps en temps, particulièrement quand on est à une grande distance. Au fond, notre charge est de secourir les âmes, et bien plus encore l'âme d'une religieuse en péril; surtout quand elle est loin de nous. Toutes les règles d'ailleurs, dans les cas extraordinaires, ont leurs exceptions, autrement toutes les lois deviendraient injustes. Cette religieuse m'a encore écrit qu'elle est bien aise que vous aussi vous ouvriez ses lettres. En un mot, vu la grave nécessité où elle se trouve d'après sa lettre, j'ai cru devant Dieu devoir écrire au P N., que lorsque cette religieuse lui écrirait en lui demandant quelque conseil, vous lui répondriez, pourvu encore que cela n'arrive que rarement. Je vous bénis et suis, etc.

CXVII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

Airola, 20 juin 1767.

CIRCULAIRE.

Mes très-chers frères en Jésus-Christ,

Mes chers frères, je vous fais savoir que dans les élections triennales on vient de choisir les recteurs, savoir le P Mazzini

pour Nocera, le P Cajano pour Ciorani, le P Cajone pour Caposèle, le P Liguori pour Iliceto, et le P de Paola pour Sant-Angelo. Il y a sur le nombre quatre consulteurs, mais ç'a été une nécessité d'élire ceux-là dans les circonstances présentes.

Mes frères, unissons-nous avec Jésus-Christ, parce que dans le temps présent il y a de grands périls à raison des persécutions auxquelles nous sommes exposés. Il y faut la main de Dieu, pour nous aider à en sortir sans échec pour la congrégation; mais si nous ne nous conduisons pas bien, Jésus-Christ nous abandonnera. Ainsi je vous recommande l'étude du crucifix, et de converser le moins possible avec les personnes qui ne sont pas de la congrégation, autrement nous perdons l'esprit de recueillement et de ferveur. Je vous recommande encore de fuir du plus loin les maisons de vos parents. Vous avez vu tant d'exemples de sujets, qui, pour être allés chez leurs parents, ont perdu leur vocation, et Dieu sait où ils iront donner de la tête. En général je vous recommande l'amour de la pauvreté, et de l'humilité, vertus qui, comme je l'apprends, à mon grand déplaisir, sont bien déchues dans la congrégation. Soyons attentifs, parce que dans les circonstances présentes nous sommes exposés à nous voir envoyés dans nos maisons; et ce serait le plus grand châtiment que nous puissions recevoir de Dieu. Je vous bénis et vous embrasse tous dans le cœur de Jésus-Christ.

CXVIII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

25 juin 1767.

Je vous prie de transmettre de ma part à cette communauté de Saint-Michel les ordres suivants :

En premier lieu, qu'à la cuisine ne paraissent jamais ni pères ni frères, ni commensaux, hors ceux qui y ont affaire.

En second lieu, que tous prennent part aux actions com-

munes, excepté ceux qui sont actuellement malades, et ceux qui en ont votre permission expresse.

En troisième lieu, que les pères n'aillent pas confesser dans les couvents de religieuses, si ce n'est une fois le mois, et qu'aucun ne reçoive de nouveaux pénitents.

En quatrième lieu, que, le jeudi excepté selon la règle, on ne sorte pas du collége pour se promener les autres jours, et particulièrement dans les fêtes solennelles.

En cinquième lieu, que dans le parloir ou le jardin, et encore moins dans les chambres, nos pères et nos frères ne discourent pas longuement avec les prêtres ou les séculiers, sans une permission expresse de votre révérence, quelque légitime motif qu'ils puissent avoir. Je vous embrasse, et vous bénis.

CXIX.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

6 juillet 1767.

J'ai reçu une lettre anonyme contre les PP de N. écrite par quelque prêtre d'ailleurs bien porté pour notre congrégation. Entre autres choses il y est dit que nos confesseurs vont s'informant auprès des pénitentes de ce qui se passe dans les maisons, demandant même le nom des complices, et voulant savoir en particulier les fautes des prêtres ; chose, comme dit la lettre, si je ne me trompe, dont les pénitents eux-mêmes sont scandalisés. Il y est dit de plus qu'on donne publiquement en chaire des conseils comme celui-ci : Chassez de vos maisons prêtres et moines. De grâce, avertissez tous ceux qui prêchent et confessent, qu'ils parlent avec précaution, et qu'ils disent du bien de tous. Dans la lettre on dit encore que si l'on n'y apporte remède, on aura recours aux gens du roi. Ainsi, pour l'amour de Dieu, ne suscitez plus de troubles. Nous avons bien assez de nos maux. Tout recours de ce genre peut en ce moment nous causer un grand dommage.

Je prie ensuite votre révérence de gouverner avec toute la

douceur possible. Il faut cependant que la douceur soit unie avec la fermeté nécessaire pour ne pas tolérer les fautes, parce que celles-ci nous font plus de mal que toutes les persécutions : mais quand vous corrigerez, faites-le toujours seul à seul avec toute la charité possible, et traitez tout le monde avec affabilité et politesse. Je vous le recommande autant qu'il est en moi. Je bénis et votre révérence et tout le monde.

CXX.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

1er juin 1768.

Je continue à être tourmenté de douleurs intérieures presque la moitié du temps, et il paraît que la douleur va se fixant sur la hanche. Que Dieu qui me l'a envoyée soit toujours béni. Cette année je pourrai difficilement sortir pour la visite accoutumée. On parle ici de vésicatoires, et de boutons de feu.

CXXI.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

29 juin 1768.

Quant à mon infirmité, après tant de remèdes j'en suis au même point, et je suis peut-être plus tourmenté qu'auparavant de la douleur sciatique. Aussi les médecins ne savent plus que penser; et c'est pour cela que j'ai résolu de laisser faire Dieu et d'accepter ma douleur pour autant de temps que Dieu voudra. J'irai trois jours à Sainte-Agathe, pour y faire la visite, ainsi qu'à Durazzano. Je bénis votre révérence et tout le monde.

CXXII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

29 juin 1768.

J'apprends que le F. François s'est de nouveau retiré de

Naples. *Fiat voluntas tua.* Informez-moi si la fièvre ne le quitte pas, et ce qu'en augurent les médecins. Je bénis et votre révérence et tout le monde.

CXXIII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

18 juillet 1768.

Pour ce qui est de nos affaires, il est bon que nous nous tenions résignés entre les mains de Dieu, mais je ne puis concevoir cette crainte étrange que vous avez conçue; en effet dans tout le royaume nos maisons sont autorisées par des lettres de sa majesté catholique; et quant aux accusations de N. on sait que ce sont des niaiseries. Le plus que nous puissions craindre, c'est qu'il ne faille abandonner la maison seule de Benevento.

Quant à la maison de Sicile, quand bien même nous serions chassés de cette maison par les manœuvres des PP N., nous avons maintenant la maison de la bibliothèque qui ne peut nous manquer. Les revenus et les fonds pour l'entretien des bibliothécaires ne sont pas encore faits, et on est pour conclure prochainement à cet égard; mais il me paraît que déjà certains fonds nous sont assignés; la chose est certaine d'après une autre circonstance que je connais. Cette bibliothèque a été une faveur de Dieu, parce qu elle nous donne l'assurance que nos pères ne seront plus chassés de Girgenti. Je bénis votre révérence et tout le monde.

CXXIV

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

Arienzo, 6 novembre 1768.

J'ai reçu votre funeste lettre. Je parle mal : rien n'est funeste de ce qui arrive par une disposition divine. Dieu veut nous mortifier : qu'il soit toujours béni. Je vous ai déjà écrit

au sujet des lettres que j'envoyai à Palerne à MM. de la junte. A Naples on fera ce qu'on pourra, suivant l'avis des consulteurs, parce que ce sont des temps d'orage. Ce dont je vous prie par-dessus tout, c'est de ne pas perdre la confiance en Jésus-Christ. A l'extrémité, si on vous chasse de la maison, faites en sorte d'en louer une autre suffisante pour vous loger tous. Il ne faut pas céder de sitôt, jusqu'à ce que Dieu nous fasse connaître qu'il ne nous veut plus à Girgenti. On fera moins de missions, mais vous aurez toujours un peu de pain pour vivre. Et nous attendrons pour voir ce que font les députés, ce que fera le nouvel évêque, et surtout ce que Dieu décidera. Je soutiens que Dieu ne veut pas la ruine de cette maison, et après cette bourrasque, qui sait ce que fera le Seigneur? Ne songeons maintenant qu'à nous tenir plus étroitement unis au moyen de la prière, et laissons faire le bon Dieu, contents de ce qu'il lui plaira disposer. Je continue à être perclus de la tête aux pieds; mais je suis content, j'en bénis Dieu, et je le remercie de ce qu'il me donne paix et souffrance. Je bénis votre révérence et chacun de vos collaborateurs.

CXXV

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

12 juillet .....

D. C... m'a fait dire par D. G... qu'il y aurait ici un bon prêtre D. L. qui brûle d'entrer dans la congrégation, mais il a avec lui une sœur, qui est un ange; elle ne veut pas se marier, et il est à la recherche d'un couvent pour l'y faire entrer sœur converse. Je veux écrire à la Cava, à Fisciano, et à la maison de la Purità, à Nocera. Que D. Andrea me fasse le plaisir d'écrire à la maison de Carminello, à Pagani, et à celle de la Penta; il peut même ajouter de ma part que je les en prie. Qu'il écrive de plus au couvent des Carmélites de Solofra, et qu'il mande à Vigilante d'engager le primicier, qui y peut beaucoup.

Vous me ferez ensuite le plaisir d'écrire en trois endroits : à Saint-Georges, tâchant de gagner également Polichetti ; à Solofra, aux Franciscaines ; à Nocera, à Sainte-Claire ; vous en écririez en même temps à Tripaldi, et si vous le trouvez bon aussi, à Serino. Vous direz qu'elle est ma pénitente, que c'est vraiment un ange du paradis, mais pauvre, et que moi aussi je les en prie très-instamment.

Vous vous hâterez de faire les lettres dont je vous ai prié, et vous les enverrez tout de suite. Je vous embrasse tous en Jésus et Marie. Vous direz à D. Saverio qu'il ne se fatigue pas trop avant de se mettre en bon état. Vivent Jésus, Joseph, Marie et Thérése !

CXXVI.

Vivent Jésus, Marie et Joseph !

28 août 1769.

J'attends la réponse touchant la mission de Martina à Taranto. Je songe à écrire à l'archevêque, qu'après avoir considéré la dépense d'un voyage à cheval jusqu'à Martina, la congrégation a vu que c'est une chose au-dessus de ses moyens : ainsi il faudrait quelque secours pour le voyage. Je lui écrirai que moi aussi je veux donner quelque secours, mais je ne puis donner que peu, vu que je me trouve chargé de dettes à l'occasion des pauvres, qu'il a fallu secourir dans la disette de l'an dernier. Mais avant d'écrire, j'attends que vous parliez au P Concino, qui espérait pouvoir faire quelque voyage avec le secours des religieuses de Conversano, qui voulaient la mission dans une de leurs terres peu éloignée de Martina. Je bénis votre révérence et tout le monde.

CXXVII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph !

31 octobre 1769.

Le P D. N. N. m'écrivit avant-hier, que pour plusieurs rai-

sons il ne pouvait plus rester dans notre congrégation. Je lui fis répondre que c'était une tentation, qu'il n'avait qu'à se recommander à Dieu qui l'en délivrerait, parce que dans le cas contraire il s'en repentirait sans espérance d'y pouvoir plus rentrer. Or, au moment où je croyais qu'il aurait voulu mettre en pratique mes salutaires avis, il est plus furieux que jamais, et il m'a écrit une lettre pire que la première (je l'envoie ci-incluse à votre révérence), et d'après laquelle il me paraît qu'il n'y a plus rien à espérer. Que votre révérence examine donc sérieusement l'affaire ; et si le cas vous paraît désespéré, accordez en mon nom la dispense des vœux à ce père. Je vous donne à cet effet plein pouvoir, et je m'en remets pour le tout à votre conscience. Recommandez-moi à Dieu, et en vous bénissant tous, je suis, etc.

CXXVIII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph !

5 janvier 1770.

Ce matin j'ai vu ici un diacre de N. qui veut entrer dans notre congrégation ; il a parlé à son évêque, qui n'y répugne point. J'ai encore examiné les circonstances, et je n'y ai trouvé aucune difficulté : du reste j'ai écrit au P N. qu'il examine mieux les circonstances présentes, et que s'il le juge à propos, il le fasse entrer au noviciat. C'est tout ce que j'ai à vous dire. Je vous bénis.

CXXIX.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

Arienzo, 4 mars 1770.

CIRCULAIRE.

Mes très-chers frères en Jésus-Christ,

Mes très-chers frères, pour ce qui est de dire la messe dans les chambres des malades, j'ai écrit plusieurs fois que cela ne

se peut ; maintenant je veux m'expliquer un peu plus au long, et je prie tout le monde de ne plus écrire à ce sujet, puisque je tiens pour certain que cela ne se peut.

Voici les propres paroles du privilége. En 1729, fut accordé par Benoît XIII au supérieur général des pieux ouvriers le pouvoir suivant : *Erigere non solum in domiciliis vestris urbanis, sed etiam suburbanis, et etiam congregationis ædibus, oratoria ad rem divinam faciendam, ad ægrotantium præsertim solatium, cum quisquam ex sodalibus vestris morbo decumberet... facultatem clargimur*. De sorte que le pape distingue trois choses: *Domicilii urbani*, qui sont par exemple les maisons occupées à Naples par les pieux ouvriers ; *Domicilii suburbani*, qui sont les maisons fondées hors de la ville, comme Santa-Maria de Monti à Naples, et Santa-Balbina de Rome ; et enfin les maisons de campagne auxquelles s'applique le mot *ædibus*, comme par exemple la maison qu'ils occupent à Somma, où, sans l'autorité de l'évêque, ils peuvent ériger l'oratoire, c'est-à-dire la chapelle, pour y dire la messe. Je confesse mon erreur. Dans le principe, je disais qu'on pouvait bien dire les messes dans les cellules, parce qu'autrement, disais-je, si dans la maison il n'y avait pas d'autre oratoire commun, ou plusieurs oratoires communs, il n'y aurait plus la consolation spéciale des malades. Mais ensuite, avec plus de réflexion, j'ai pensé que l'oratoire ayant été accordé même dans les maisons de campagne, il y a dès lors pour les pères l'avantage de dire et entendre la messe dans la maison, ce qui contribue spécialement à la consolation des malades.

J'ai lu ensuite l'écrit du P Tannoja, qui s'évertue à prouver que le mot *ædes* signifie encore chambre, ou cellule, par les exemples que cite le *Calepin* de Facciolati. J'ai consulté aussi le *Calepin* de Facciolati, ainsi que l'autre plus ancien, et celui de Turin ; et j'ai trouvé que le mot *ædes*, d'après le sens ordinaire qu'on lui donne communément, signifie maison, et non pas chambre ou cellule, surtout quand il est au pluriel. Voici les paroles de Facciolati : *Sed tamen pro ædificio profano frequentius plurali numero usurpatur, cujus rei passim oc-*

currunt exempla. On remarquera *frequentius* et *passim.* De sorte que le mot *ædes*, *ædium*, se prend communément pour maison, vu que *passim* les auteurs le rendent par maison. Il est vrai que quelquefois il se prend pour chambre, cabinet, cellule, mais c'est lorsqu'il y a une addition ou explication dans le contexte, comme on le voit dans ce passage de Quinte-Curce : *proximi foribus ædis in qua rex acquiescebat.* C'est encore ainsi que s'explique ce passage de Virgile dans Facciolati : *Aut intus clausis cunctantur in ædibus omnes.* Ici *ædibus* signifie cellules, et le contexte l'explique ainsi, puisqu'il s'agit des abeilles. On observera la même chose dans ce passage de Plaute cité dans Port-Royal : *Insectatur omnes domi per ædes.* Voilà encore qu'il y a ici l'addition, c'est-à-dire le mot *domi*, Plaute ayant dit *domi ædes.* Mais quand le mot *ædes* est seul, et que par le contexte le sens de chambres ou cellules n'est pas spécifié, comme dit Facciolati, *passim* dans le sens obvie *ædes* au pluriel se prend pour maison, comme on date ordinairement les lettres des couvents : *Ex ædibus sancti Dominici, sancti Laurentii*, etc. Et c'est pour cela que le privilége dit *congregationis ædibus.* Si l'on voulait faire entendre *ædibus domorum congregationis*, et dire aussi dans les cellules de la congrégation, c'eût été une manière de parler trop impropre.

D'ailleurs, si le privilége était valable pour les malades, il faudrait, d'après la lettre même du texte, dire que même ceux qui sont bien portants peuvent entendre la messe dans toutes leurs chambres, comme l'a écrit le P Pavone : et il aurait raison, si *ædes* pouvait signifier *cellules*, puisque le mot *præsertim* comprend tous les frères de la congrégation bien portants et malades. Le P Pavone n'a donc pas raison de dire que tout frère pouvait ériger de lui-même un autel dans sa chambre, puisqu'une pareille faculté n'est accordée qu'au seul supérieur général.

Je répète donc qu'il est inutile d'écrire davantage à ce sujet, parce que je suis ferme dans le sentiment qu'en vertu du privilége on ne peut célébrer que dans les seuls oratoires communs désignés par le recteur majeur. J'espère que tous ob-

serveront l'ordre que j'en donne présentement, et qu'on ne dira plus des messes dans les chambres des malades. Et je vous bénis tous.

CXXX.

Vivent Jésus, Marie et Joseph.

21 juin 1770.

J'ai reçu les deux lettres de votre révérence et aussi celle de monseigneur à l'égard de N. J'approuve votre manière d'agir, mais il me paraît qu'il doit être reçu, vu le long temps que sa vocation a été mûrie : ainsi je vous prie d'y réfléchir.

Ensuite, pour ce qui est de la lettre au ministre, le marquis N., je pense que dans les circonstances présentes nous ne devons en aucune sorte nous faire entendre, mais faire comme si nous n'étions pas du monde. Le P N. m'a écrit de Naples que c'est son opinion, et qu'on lui en a donné le conseil : ainsi, laissons faire le Seigneur sans y rien mettre du nôtre. J'ai été bien aise que le président ait clairement connu l'oppression dans laquelle le seigneur d'Iliceto veut nous maintenir, et j'ai éprouvé une grande consolation d'apprendre que vous vous êtes abouché avec lui, et qu'il veut bien dans l'occasion prendre notre défense. Je vous bénis, et vous bénis tous. Priez tous pour moi.

CXXXI.

Vivent Jésus, Marie et Joseph.

15 juillet 1770.

J'ai reçu votre lettre. Je vois avec peine la grande pauvreté dans laquelle se trouvent nos maisons ; mais ce qui m'a fait plus de peine, c'est l'état de votre santé. Que la volonté de Dieu soit toujours faite. Je pense que vous serez obligé d'en venir à l'usage du quina, et je serais charmé que vous y eussiez recours au plus tôt, si les médecins le conseillent, comme je crois. Et je vous prierais d'envoyer appeler ce bon médecin,

dont j'ai oublié l'adresse ; il demeure dans le voisinage du monastère de Saint-George.

Venons à la conclusion. J'ai écrit à frère Francesco, que sur la somme qu'il tenait prête des deniers du collége, et qui était réservée pour payer le papetier et l'imprimeur, il donne quinze ducats pour être employés comme vous l'entendrez. Il faudra donc que vous écriviez à frère Francesco ce que vous voulez que je fasse de ces quinze ducats. Je vous bénis et tout le monde avec vous.

CXXXII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph.

30 septembre 1770.

Mes très-chers frères en Jésus-Christ,

Je pense que vous savez à quelle grande tempête est exposée la congrégation à raison des accusations portées contre nous par nos adversaires auprès de sa majesté. Je ne crains pas les accusations, parce que je sais que nous sommes innocents en ce point : mais je crains le peu de ferveur qui se trouve maintenant dans quelques-uns de nos frères. On n aime pas la pauvreté, comme si nos maisons avaient les revenus des P P N., tandis que c'est un miracle de la divine Providence que chacun ait à table assez de pain pour se rassasier. Vous connaissez bien le peu de ressources de toutes nos maisons. On aime peu l'obéissance : on aime peu la charité. J'apprends que quelques-uns vont se plaignant sourdement, tantôt de l'un, tantôt de l'autre. Ce qui m'a touché plus au vif, ç'a été d'apprendre que quelques frères ont prétendu avoir la préférence pour prêcher. O mon Dieu! comment Dieu pourrait-il nous aider, quand il y a en nous de l'orgueil? Voilà une faute dont je n'avais pas encore entendu parler: prétendre prêcher! Mais quel fruit peuvent faire les prédications de celui qui prêche, parce qu'il a eu la prétention de prêcher? De grâce, de grâce, ne me faites plus entendre de pareilles choses. C'est une faute

pour laquelle le sujet mérite d'être chassé de la congrégation, ou du moins d'être pour jamais mis à l'écart, en sorte qu'il ne lui soit plus permis d'ouvrir la bouche. De grâce, soyons unis avec Dieu ; ne lui donnons plus de sujets de déplaisir, parce que nous n'avons que Dieu pour nous ; mais Dieu, si nous continuons à faire ainsi, nous abandonnera, et détruira la congrégation, c'est ce que je crains fort, si nous ne nous amendons. Que chacun pense à soi, et cherche à se corriger. Et pour ceux à qui la congrégation ou l'observance ne plaît pas, qu'ils s'en aillent, et que Dieu soit avec eux. Je suis fort content que quelques frères soient sortis, parce que les brebis gâtées gâtent les autres. Il n'importe pas que nous demeurions en petit nombre : Dieu ne veut pas que nous soyons nombreux, mais que nous soyons bons et saints.

Je le répète : la tempête est maintenant des plus violentes ; que chacun recommande à Dieu la congrégation, et que dans la communauté on dise trois litanies par jour avec trois *De profundis*. Nous avons besoin de prières, et Marie seule peut venir à notre aide. Mais les prières serviront de peu, si nous ne faisons disparaître les fautes. Quant à moi, ma tâche est finie : dans cette décrépitude, et ainsi perclus dans un lit, que puis-je faire ? Vous, mes fils, vous devez maintenir la congrégation, et soyez assurés que, si nous nous conduisons bien, Dieu nous assistera. Et plus nous serons pauvres, méprisés, persécutés, plus nous ferons de bien, et plus sera grande la récompense que Jésus-Christ nous accordera dans le ciel. Je vous bénis tous l'un après l'autre, et je prie Dieu qu'il vous remplisse tous de son saint amour. Que chacun prie pour moi tous les jours, puisque plusieurs fois le jour je le fais pour chacun de vous, mes fils et mes frères. Que Jésus et Marie vous bénissent.

CXXXIII.

****

CIRCULAIRE.

Mes pères et mes frères en Jésus-Christ,

Pour obvier aux désordres qui peuvent empêcher l'heureuse

issue de l'œuvre des missions, à laquelle nous nous sommes dévoués, j'ai jugé à propos de donner les avis suivants à tous les supérieurs et sujets de chacune de nos maisons. L'accomplissement de ces avis contribuera beaucoup au maintien de la ferveur de notre institut, et servira aussi à rappeler l'exacte observance des lois du souverain, d'après lesquelles notre communauté a été établie dans le royaume.

I. Je rappelle à tous, et spécialement à chaque supérieur local, qu'ils doivent exécuter de point en point tout ce que sa majesté catholique nous a prescrit par les dépèches royales de l'an 1752; et qu'on observe *ad unguem* les ordonnances royales rendues au sujet de la quête. C'est ce que je n'ai cessé d'insinuer continuellement, étant bien persuadé que quiconque résiste aux commandements du prince s'oppose à la volonté de Dieu même.

II. Je prie tout le monde que dans le temps des missions, neuvaines et autres exercices spirituels, on n'admette jamais de femmes dans la maison que l'on habite, ou bien qu'on leur fasse des visites, sous quelque couleur ou prétexte que ce soit, même de la gloire de Dieu : à moins que ce ne fût la dame du lieu, laquelle pourra être visitée par le supérieur accompagné d'un autre père. Lorsque pour une affaire urgente, on devra traiter avec une femme, que cela se fasse à l'église avec toute la décence et le décorum possible par celui qu'aura désigné le supérieur.

III. Dans les missions, on ne recevra absolument sous aucun prétexte des cadeaux de linge, des mouchoirs de couleur, des sucreries, et autres choses semblables défendues tant de fois, quand bien même on n'en ferait pas usage dans le temps que dure la mission. Qu'on n'use pas non plus de mets délicats et exquis, encore que la compagnie des missionnaires en fût pressée par des personnes de grande influence, parce que l'on gagne plus par l'exemple et la minutieuse observance des choses de ce genre que par la prédication.

IV Les supérieurs de nos maisons aviseront à ne pas faire de nouveaux bâtiments, ni détruire ceux qui existent déjà,

sans en prévenir le recteur majeur, qui devra en examiner la nécessité.

V Les mêmes supérieurs ne feront pas de dépenses arbitraires, ni ne les permettront aux particuliers ; et quand même on devrait acheter des livres ou des ustensiles nécessaires ou indispensables pour la sacristie ou la maison, toutes les fois que la somme passe dix ducats, ou que même il y aurait à faire une telle dépense plus d'une fois dans un mois, ils devront le proposer aux pères qui sont désignés pour donner leur avis sur ces dépenses occurrentes. Et quand ceux-ci ne les approuvent pas, on doit de toute manière s'en abstenir. S'il y avait diversité d'opinions, on appellerait d'autres pères anciens, d'après le sentiment desquels on arrêterait ou on rejetterait les susdites dépenses.

VI. Les supérieurs locaux ne donneront pas de permission à chacun isolément pour aller à Naples, ou en d'autres pays, ni même dans leurs propres familles; mais si quelqu'un se trouvait obligé d'y aller pour une affaire urgente, qui ne pourrait se différer plus de huit jours, il faudrait ou en donner avis par lettres, ou en passant par cette maison le dire au recteur majeur; et celui-ci, à proportion de l'urgence, leur fixera le temps qu'ils pourront demeurer hors de nos maisons, vu que la dissipation de l'esprit naît pour l'ordinaire de ce qu'on mène une vie peu retirée et de ce qu'on va s'immiscer dans les affaires temporelles, qui sont le propre des séculiers, non des ecclésiastiques.

A Naples ensuite, que tous prennent bien garde à ne pas aller rendre des visites particulières et inutiles, à ne pas manger ni coucher hors de notre demeure ordinaire, sans la permission expresse du supérieur majeur qui y réside habituellement, ou, si parfois il était absent, de celui qui y présiderait. Attention également à ne pas se retirer tard le soir, à ne pas entrer et sortir sans la permission de celui qui a été désigné par moi pour supérieur de cette demeure. Par-dessus tout, attention à ne pas omettre l'oraison en commun chaque jour.

VII. Les supérieurs des maisons où sont les étudiants ne distrairont pas ceux-ci de l'étude en les envoyant faire des neuvaines, des exercices, etc., et lorsqu'un prêtre devra être admis à entendre les confessions, ils en avertiront le supérieur majeur, afin qu'il l'examine par lui-même et par d'autres, et que le trouvant capable, il puisse le faire présenter à l'évêque diocésain pour l'examen susdit.

VIII. On est averti que pour l'examen des jeunes gens à recevoir, deux époques de l'année ont été fixées, savoir juin et septembre; auxquelles époques ils devront se présenter devant le recteur majeur et les autres pères désignés par lui pour juger de la capacité, et examiner les autres conditions nécessaires. D'abord cependant les supérieurs des maisons les plus voisines du pays de ces jeunes gens devront les faire examiner en leur présence par les pères les plus capables, et s'informer diligemment s'ils ont le patrimoine, la permission de leurs évêques pour l'habit clérical, et toutes les autres conditions requises d'après la teneur des saints canons et des ordonnances royales; et si toutes les conditions ci-dessus se réunissent en eux, les mêmes supérieurs les inscriront sur une feuille à part, qu'ils doivent avant les deux époques susdites transmettre au supérieur majeur.

Finalement, tous les supérieurs ci-dessus désignés ont charge de surveiller la conduite de leurs subordonnés, afin que leur vie soit parfaitement exemplaire, et qu'ils observent exactement non-seulement ce qui est prescrit par nos règles, mais encore tous les autres usages pieux et exercices de dévotion qu'on a coutume de pratiquer dans notre congrégation; et en cas de négligence, après la correction paternelle, ils m'en donneront avis, afin que je puisse y remédier, et obvier aux abus qui pourront s'introduire: car il ne faut pas que ni ceux qui président dans les maisons particulières et les missions, ni moi, nous soyons responsables envers la divine majesté des fautes et des manquements d'autrui.

CXXXIV

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

26 février 1771.

(On lira cette lettre un jour de chapitre, quand il y aura tous ou presque tous les prêtres, les étudiants, et les autres frères de la congrégation.)

Mes très-chers frères, vous savez qu'en peu de temps Dieu vient d'appeler à la vie de l'éternité plus d'un de nos compagnons; vous savez encore combien la congrégation est persécutée. Tout cela ne m'épouvanterait nullement. Ce qui m'épouvanterait bien plus, ce serait de voir nombre de nos compagnons peu fervents et souvent en défaut. Saint Philippe de Néri disait que dix ouvriers qui seraient des saints suffiraient pour convertir le monde entier.

Par la grâce de Dieu, j'apprends que nos missions font des prodiges là où elles vont : on dit communément dans les pays où nos missions vont pour la première fois, qu'on n'en a pas eu de semblables. Mais en même temps, j'ai senti certaines épines par trop poignantes, en apprenant que quelques sujets ont recherché dans la mission des exercices qui ne leur étaient pas assignés par l'obédience. Je ne sais quel fruit ils peuvent espérer de leurs prédications, de leurs instructions, et autres travaux; car Dieu ne prête pas son concours aux fatigues des superbes. Saint Augustin a dit : *Erigis te, Deus fugit a te.*

Attention, mes fils et mes frères, à nous garder de l'orgueil qu'il y aurait à prétendre faire les exercices que nous désirons dans les missions ou dans la communauté. L'exercice le plus cher à Dieu est celui qui est donné par le supérieur, sans recherche de notre part. L'orgueil, peut-être, et sans peut-être, en a chassé plus d'un de la congrégation; oui, l'orgueil et le désir de vivre en liberté. C'est pour cela que plusieurs des nôtres, qui sont maintenant hors de la congrégation, n'auront certainement jamais de paix véritable en cette vie, parce que

la paix vient de Dieu, et Dieu ne la donne pas aux religieux qui se révoltent contre sa lumière, et à ceux qui ont voulu perdre la vocation. Or, au moment de la mort, ils ne seront que plus douloureusement tourmentés du remords de mourir par leur propre choix hors de la congrégation après y être entrés.

Quelques-uns m'ont fait rire, en disant : Mais dans la congrégation je ne jouis pas d'une bonne santé, comme si quiconque entre dans la congrégation devait acquérir l'immortalité et l'exemption de toute infirmité. Il faut mourir, et avant de mourir, il faut souffrir des maladies. Quelle doit être la fin principale de quiconque entre dans la congrégation, si ce n'est de plaire à Dieu et de faire une bonne mort en mourant dans la congrégation? C'est là une grâce déjà obtenue par tant de nos bons frères, qui sont maintenant arrivés à l'éternité ; et présentement je tiens pour certain que tous remercient Dieu de les avoir fait mourir dans la congrégation. Et ainsi, mes frères, quand vient la maladie, embrassons-la comme venant des mains de Dieu, et ne prêtons pas l'oreille au némon, qui, quand il voit un frère malade, s'applique à le tenter sur la vocation.

Or, soyez attentifs, mes frères, à ne pas persévérer dans l'habitude des fautes. Quiconque commet une faute et ensuite la déteste n en souffre aucun dommage ; mais quiconque la commet et ensuite n'en a pas horreur, mais au contraire en prend la défense et l'excuse, est, pour ainsi dire, perdu, et ne trouve la paix ni dans l'oraison ni dans la communion. Et après cette faute, le démon le tente aussitôt sur la vocation.

Appliquez-vous, par conséquent, à la pratique de l'humilité et de l'obéissance par rapport à la règle et aux supérieurs, si vous voulez plaire à Dieu et jouir de la paix dont jouissent les cœurs dociles.

Secourons-nous toujours par les prières, dans nos oraisons, dans nos visites au Saint-Sacrement, et toujours, toujours, toujours : autrement c'en est fait de toutes nos bonnes résolutions et de nos promesses : et c'est pour cela que je recom-

mande de faire donner la méditation le plus souvent sur mes livres, *la Préparation à la Mort*, les méditations de la passion qui sont dans *la Visite*, les traits enflammés qui sont dans la *Voie du salut*, et les méditations de l'Avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie, qui sont dans le livre de *Noël*. Je dis cela, non pour faire étalage de mes misérables ouvrages, mais parce que les méditations citées sont ornées de pieuses affections et sont remplies (ce qui importe bien davantage) de saintes prières dont je lis un très-grand nombre dans les autres livres. Et ainsi, je prie de faire toujours lire dans la méditation les seconds chapitres des affections et prières.

Mes frères, je prie toujours pour vous, et vous, priez aussi pour moi. Ainsi, je donne à chacun en particulier l'obédience de me recommander à Jésus-Christ, afin qu'il m'accorde une bonne mort : je suis averti qu'elle approche pour moi, et par mes infirmités, et par mon âge. Voilà déjà soixante-quinze ans de passés, et j'approche des soixante-seize. J'espère me sauver, et j'espère que dans l'autre vie je pourrai traiter avec Dieu les affaires de la congrégation. Mais je dis à quiconque méprisera les sentiments que je viens d'exprimer, qu'au jour du jugement devant le tribunal de Jésus-Christ, il m'aura pour premier accusateur, attendu que je n'ai jamais négligé de donner les mêmes avis aux frères : mais avec tout cela, j'ai vu beaucoup de frères qui ont tourné les épaules à Dieu, en quittant la congrégation. Je les attends tous au jour du jugement. Je vous bénis tous dans le cœur de Jésus et de Marie.

CXXXV

Avertissements à tous les recteurs des maisons pour la parfaite obéissance.

1° Qu'ils avisent d'abord à ce que tous fassent tous les ans les exercices spirituels. Quant aux malades, ils les feront du mieux qu'ils peuvent, selon la charité et la discrétion du recteur : et qu'on fasse faire à tous le jour de retraite chaque mois.

2° Qu'ils ne permettent pas aux sujets de conserver des objets en propre, argent, linge, tabac, ni toute autre chose particulière, sans une permission spéciale, qui ne s'accordera pas sans cause urgente. Du reste, quand ils reçoivent quelque chose dans les maisons ou dans les missions, il faut que le tout soit consigné entre les mains des recteurs ou des supérieurs des missions, ou même aux ministres.

3° Qu'on ne fasse pas confesser les femmes par des jeunes gens, avant trente ans au moins commencés, et ceci doit s'entendre même pour les missions; mais si quelqu'un avait déjà commencé à confesser les femmes, il peut continuer. Pour l'avenir cependant, qu'on ne le permette pas avant trente ans à ceux qui n'en ont pas encore confessé.

4° Qu'il ne soit pas permis d'envoyer des sujets confesser des religieuses dans les couvents sans mon autorisation expresse. On en exceptera pourtant les pères, qui par le passé ont déjà confessé des religieuses. Du reste, que les recteurs soient extrêmement réservés là-dessus, et envoient rarement des pères confesser des religieuses.

5° Qu'ils soient attentifs à ce que leurs sujets ne se mêlent pas de traiter de mariage, si ce n'était pour faire cesser quelque grand scandale; qu'ils ne se mêlent pas non plus de donner des conseils sur les testaments.

6° Qu'ils fassent la visite des chambres, chaque semaine, ou pour le moins tous les quinze jours; mais chaque semaine, qu'ils exigent sans faute la revue de la conscience. Qu'ils soient attentifs à ceci, parce que ces observances sont peu fidèlement gardées ; et je veux que les admoniteurs y fassent attention, et si on y manque, qu'ils m'en écrivent.

7° Qu'ils fassent attention, quand ils envoient des sujets hors de la maison, à les pourvoir de ce qui leur est nécessaire, de chemises, d'argent, et semblables choses. Mais qu'ils fassent en sorte de ne pas les tenir longtemps hors de la maison, et qu'ils les avertissent que lorsqu'ils sont dehors, ils ne se procurent pas des choses en propre, et encore moins si ce sont des choses de grand prix.

8° Qu'ils soient attentifs à ne pas donner lieu à des plaintes de la part de ceux qui suivent les exercices touchant la nourriture, et surtout les ordinands, qui sont les plus portés à se plaindre.

9° Qu'ils désignent le zélateur, et qu'ils veillent à ce qu'il s'acquitte de sa charge.

10° Il ne convient pas que tous les prêtres de la maison sortent en mission, mais il faut choisir les sujets : et il faut pour cela qu'on lise séparément l'écrit que j'envoie pour le règlement des missions.

11° Ils seront attentifs à ne pas trop employer les sujets hors de la maison pour tant de neuvaines, de triduos, et semblables choses. Le trop long séjour hors de la maison cause la dissipation de l'esprit, et de plus porte préjudice à la santé. Les recteurs ne doivent pas, pour épargner la dépense de la maison, permettre que les sujets perdent la ferveur ou la santé.

12° Que les recteurs soient attentifs à corriger et à châtier ceux qui ne prêchent pas avec simplicité, et veulent parler avec un style orné et des expressions choisies. Quiconque ne se corrigera pas, on ne le fera prêcher ni dans la maison ni en mission.

CXXXVI.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

22 juillet....

Pour ce qui est de D. Antonio et de son voyage à Pagani, oui, monsieur, vous ferez comme vous le jugerez à propos. Et D. Celestino aussi, il sera nécessaire de l'y envoyer, si sa poitrine ne se remet pas ; et s'il était possible ensuite, envoyez un peu de secours à Pagani. Veillez sur les novices, afin qu'on ne se donne pas trop la discipline jusqu'au sang par ces chaleurs. Voyez si peut-être l'air d'Iliceto serait meilleur pour D. Antonio. Mais on peut essayer d'abord de celui de Pagani. Vivent Jésus et Marie ; recommandez-moi à la madone, etc. Vivent Jésus et Marie ! vivent Jésus et Marie !

CXXXVII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

13 octobre 1771.

Je ne consens qu'avec peine à vous accorder la dispense des vœux que vous avez demandée; mais je ne puis m'empêcher de vous dire que dans la congrégation il y a plusieurs maisons, et que si l'air d'une de ces maisons ne convient pas à un sujet, on l'envoie dans une autre. Dans la congrégation ensuite, on a toute sorte de charités pour les malades, et on ne les assujétit pas aux mêmes observances que ceux qui se portent bien. Et enfin, si, malgré tous les soins, tous les remèdes, toutes les attentions de la charité, Dieu voulait nous appeler en l'autre vie, nous n'avons quitté le monde, et nous ne sommes entrés dans la congrégation que pour mourir dans la maison de Dieu, et non au milieu du monde et de nos parents. Du reste, je vous envoie la dispense; mais je vous avertis qu en quittant la congrégation, vous aurez beau recouvrer parfaitement votre santé, vous ne trouverez plus la paix, et vous aurez une mort agitée par la pensée que vous aurez abandonné votre vocation. Je prie Jésus-Christ de vous bénir : je n'ai pas la confiance de bénir quiconque tourne les épaules à Jésus-Christ.

CXXXVIII

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

25 décembre.

O mon Dieu! était-ce hier un temps à partir? J'étais à l'autel : vous pouviez bien demander à me dire un mot, et représenter qu'il pleuvait; je ne vous aurais pas laissé partir. Cet empressement désordonné pour les missions ne me fait pas plaisir. Lorsque ensuite un sujet vient à tomber malade, c'est un plus grand mal que de renoncer à dix missions.

Or sus, que ce soit une règle générale dorénavant pour tout

le temps de ma vie, et faites-la lire cette règle devant tous ceux de la maison; puis lisez-la au recteur de Caposèle et à tous; je me rappelle la belle équipée que nous fîmes autrefois en partant de la Cirignola.

Je déclare donc que ma volonté expresse, à laquelle je ne veux point d'interprétation, est qu'au moins nul des choristes ne parte avec la pluie, si ce n'était en temps d'été, ou que le voyage fût fort court, ou que le cas fût des plus extraordinaires : je mets cette exception pour la tranquillité des supérieurs. Du reste, je veux que jamais aucun des choristes ne parte avec la pluie, quand il s'agirait d'aller faire la mission à Paris. Retenez bien cela dans la mémoire. L'autre chose à laquelle j'entends ne jamais consentir, est qu'on donne la permission aux pères ou aux frères d'aller dans leur famille à l'occasion de quelque parent malade ou moribond, à moins que ce ne fût un père ou une mère, auquel cas même je serais bien plus consolé s'il s'abstenait d'y aller : et hormis encore quelques cas tout à fait extraordinaires, dont je remets l'appréciation aux supérieurs.

Le premier de mes avertissements a pour objet de ne pas compromettre la santé d'un de nos frères, le second de ne pas compromettre et la vocation et le salut.

Du reste, quant aux cas autres que la maladie, je m'en remets aussi aux supérieurs, pour voir si le cas est bien extraordinaire, ou s'il s'agit des besoins ou des affaires de la congrégation. Vivent Jésus et Marie!

CXXXIX.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Naples, 20 mars....

La première chose dont je vous prie, mon cher D. Gaspar, est de vous remettre à l'écriture. Cela ne me plaît pas trop non plus à moi-même; mais c'est l'écriture : du moins dans les communautés ces sortes d'ouvrages sont assez utiles.

La seconde, c'est de voir qu'à Iliceto les novices n'ont pas de pain, et ont par trop de misère à souffrir. Pour le moment, je leur ai fait envoyer dix ducats de Ciorani et cinq de Pagani. Je vous prie maintenant de leur envoyer dix autres ducats, si vous le pouvez. Pour frère Michel, je ne veux pas qu'il étudie. Il ne faut qu'un rien pour faire rechute, et nous perdrions tout ce que nous avons gagné. Il suffit qu'il écoute quelque chose : faites-le sortir et prendre de l'exercice; et après Pâques, envoyez-le aux missions qui se feront avec le P Fiocchi d'abord à Saut-Angelo, etc. Dites à frère Castaldo que je suis consolé de ses consolations; et qu'il prie Dieu pour moi. Je ne lui réponds pas en particulier, parce que dans peu je dois aller prêcher. Je vous promis le père Fiocchi paur un prochain changement, mais quand je suis ici, je ne sais quelles dispositions font les pères de Nocera et de Ciorani, auxquels je m'en suis remis de tous les exercices à faire. Ici les choses vont bien pour la congrégation. Je vous bénis tous. Vivent Jésus, Joseph, Marie et Thérèse !

CXL.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

7 septembre 1772.

Lisez la lettre ci-incluse : il me semble que ce sujet devrait d'abord s'arranger avec sa mère et sa famille, et ne se retirer du monde qu'après cela, pour n'avoir pas de démêlés avec la cour, ainsi que la lettre nous en menace déjà : à l'heure qu'il est, ce n'est pas le moment de s'attirer de fâcheuses affaires. Du reste, si vous êtes d'avis contraire et jugez à propos de le recevoir, écrivez-m'en. Mais si vous êtes du même sentiment que moi, envoyez-le s'accommoder avec sa mère, et puis vous pourrez le receuoir. Je bénis et votre révérence et tout le monde.

CXLI.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

****

J'envoie à votre révérence les lettres de Veroli, qui m'ont

été remises par un certain jeune homme de Turin, dont je vous parlerai à la fin de cette lettre.

J'ai vu ici ce chantre de N. : je ne pensais pas qu'il y eût lieu de l'admettre, attendu qu'il avait trente-six ans, et nulle science : d'après ce qu'il me disait, il aurait fait ses études à Naples dans sa jeunesse, et puis les aurait abandonnées. Néanmoins, le P Blasucci lui ayant parlé, dit qu'il annonce de la capacité. Je ne trouverais aucune difficulté à le garder comme commensal pour un ou deux ans, le faire étudier parmi nous, voir s'il peut acquérir l'instruction nécessaire, et lui faire observer toutes nos règles : d'autant plus qu'il dit qu'il ne serait pas à charge à notre maison. Plus tard, on verrait si l'on peut le recevoir. Pensez-y, et mandez-nous ce qui vous en semble.

Pour ce qui est ensuite du jeune homme venu de Turin, il est âgé de vingt-sept ans, et est faible : il est vrai qu'il a été au séminaire pendant plus de trois ans, mais à raison de sa mauvaise santé il a peu étudié. Je lui ai dit que pour être reçu il faut le consentement des consulteurs : mais il me paraît qu'on ne peut le renvoyer, parce qu'il a été invité à venir par le cellérier de Casa Mari, qui prétend que votre révérence lui avait dit de le faire venir. Quoi qu'il en soit, le pauvre jeune homme est venu d'après invitation, il a fait six cents milles de chemin, avec tous les dangers qu'il a courus et une grande dépense. Il dit qu'il a étudié la philosophie et la morale : mais je ne crois pas qu'il y soit bien profond. Du reste, il paraît plein de bonnes intentions, et fort honnête homme; sa famille est la première de son pays; son frère a pris dix mille ducats de dot; il n'a point d'autres frères ou sœurs; mais par-dessus tout, dès qu'il est venu sur invitation, on ne peut le congédier : si Dieu ne l'a pas appelé, il se retirera de lui-même. Parlez-en avec les autres, et répondez-moi. En attendant, je l'ai envoyé à Sant-Angelo. Le P Blasucci est d'un sentiment conforme à ce que je vous en ai écrit.

CXLII.

Vivent Jésus, Joseph et Marie!

...... 1773.

CIRCULAIRE.

Mes frères, j'ai pris connaissance de tout ce que vous m'avez écrit dans votre longue lettre, où je lis que toutes les grandes angoisses auxquelles vous êtes en proie se réduisent à ne pouvoir porter la soutane longue comme la portent les pères, mais plus haute de la largeur d'un palme, ainsi qu'il s'est pratiqué dès la première fondation de notre communauté. L'usage de porter la simarre ne dura que peu de temps. Je ne sais si on la porta une année entière, et ensuite on la quitta par ordonnance de monseigneur Falcoja. Je puis l'attester moi seul, parce qu'il n'y avait pas d'autre père à cette époque. Cela revient à dire que c'est une chose pratiquée depuis quarante-un ans, puisque notre union date de 1732. Il n'est nullement vrai que cet usage soit contraire à la modestie; mais il est conforme à l'humilité dont doivent faire preuve ceux qui ne sont pas prêtres. Frère N. a été un de ces hommes peu humbles qui, quand il paraissait dans les divers endroits avec une soutane moins courte que les autres, voulait se faire estimer des gens comme l'un des pères. Les frères des Girolamini portent une soutane qui passe à peine le genou, et ils ne paraissent pas immodestes. Les frères des pères de la mission ne portent même pas la soutane, mais seulement des culottes comme celles des paysans. Les frères des Cinesi portent tous la soutane courte. Je ne suis pas les pères, mais c'est toujours moi qui ai insisté pour faire porter la soutane courte aux frères, afin qu'ils se maintiennent humbles, qu'ils soient distincts des pères, et qu'on ne leur donne pas à eux aussi le titre de *votre révérence*.

Mes frères, vous ne voyez pas que cette prétention de votre part est toute de l'orgueil? Comment avez-vous le cœur de

communier trois fois la semaine avec une pensée d'orgueil si manifeste? Je vous veux du bien comme à tous les pères, parce que nous sommes tous frères; mais quiconque est superbe, je ne le reconnais pas, parce que les superbes sont haïs de Dieu. De grâce, apaisez-vous, ne faites pas plaisir au démon. Vous avez quitté votre famille pour vous donner entièrement à Dieu et devenir des saints : mais comment pouvez-vous devenir des saints avec cette pensée qui est tout entière de l'orgueil?

Vous m'avez écrit que la règle dit que tous vivent d'une manière uniforme: cela s'entend pour les pères, non pour les frères: c'est ainsi qu'il a été décidé par le fondateur monseigneur Falcoja, et c'est ainsi qu'on l'a pratiqué depuis quarante-deux ans. Ce que vous devez faire, c'est de me recommander à Jésus-Christ, afin qu'il me donne une bonne mort, puisque j'approche de ma fin. Par amour pour la vierge Marie, qui à été si humble, ne pensez plus à cette question de la soutane; celui qui ne s'apaisera point, je vous l'assure, perdra la protection de Marie. Cette lettre de votre part m'a fait beaucoup de peine, mais j'espère que la madone vous ôtera cette pensée et vous rendra des saints comme je le désire. Je vous bénis.

CXLIII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

27 juin 1773.

Mes frères et mes fils, je vous écris cette fois-ci avec les larmes aux yeux, parce que j'apprends que quelques-uns d'entre vous, répondant mal à la fin pour laquelle Dieu les a appelés dans notre toute petite congrégation, se laissent dominer par l'esprit d'orgueil et de désunion. Dans les cœurs où ne règne pas l'humilité chrétienne, la charité fraternelle et la paix, Dieu ne règne point. Notre peu de fidélité à correspondre aux grâces de Dieu me fait plus craindre que les plus cruelles persécutions des hommes et des démons. Dans celles-ci, Dieu

nous protége quand nous vivons selon son cœur et sa très-sainte volonté. Alors nous pourrons dire: *Si Deus pro nobis, quis contra nos?* Mais si nous nous conduisons mal envers Dieu, il nous châtiera, bien loin de nous protéger. C'est un grand déplaisir pour moi, lorsque j'apprends que quelque jeune homme des nôtres ne vit pas selon la perfection évangélique convenable aux ouvriers de l'Evangile; mais c'est pour mon cœur une peine plus vive et plus sensible encore, lorsque j'apprends que quelqu'un des pères et des frères les plus âgés et les plus anciens dans notre congrégation, qui devrait être pour les plus jeunes et les nouveaux un miroir d'édification et de vertu, estime peu l'obéissance due au supérieur.

J'ai toujours recommandé à tous, et de vive voix, et par écrit, la sainte obéissance et la soumission aux supérieurs qui tiennent sur la terre la place de Dieu : de cette obéissance dépend le bon ordre, la gloire de Dieu, le fruit des missions, et la paix du cœur pour chacun de vous, qui, obéissant ponctuellement, est assuré de faire en tout la volonté de Dieu, en quoi seulement se trouve la véritable paix. Mais nonobstant cela, le démon a tenté et tente encore quelques-uns des nôtres pour les engager à faire peu de cas de l'obéissance : voilà pourquoi ils vivent inquiets et inquiètent leurs compagnons et leurs supérieurs, sous des prétextes mendiés, que l'ennemi de leur salut présente à leur esprit comme des effets et des motifs de zèle, de ferveur louable, de réforme des abus, et d'amour de la justice et de la vérité. La belle chose! Quelques-uns des nôtres parlent de réforme et de zèle, mais ensuite ils ne pensent pas à réformer, en premier lieu, et eux-mêmes, et leur vie, qui est plus défectueuse que celle des autres. Quiconque a un vrai zèle et travaille pour Dieu ne fait autre chose qu'écrire à moi ou au père vicaire qui gouverne en ma place les fautes d'inobservance qu'il remarque dans la maison où il se trouve, et ensuite il se tient tranquille et recommande à Dieu toute l'affaire. Mais s'inquiéter, faire un parti, parler et écrire sans charité, prendre des engagements et vouloir l'emporter à toute force, ce n'est pas

esprit de Dieu, ce n'est pas zèle, mais c'est esprit abominable d'orgueil, c'est désordre des passions : c'est un aveuglement d'autant plus incurable, qu'on le prend pour la lumière de la vérité et pour la rectitude d'esprit, qui ne souffre pas volontiers les choses de travers.

Mes frères et mes fils en Jésus-Christ, entendez-le bien. Dieu veut votre obéissance, et votre soumission respectueuse aux supérieurs plus que cent sacrifices, et mille autres œuvres bruyantes faites pour sa gloire. Dieu nous veut pauvres et contents de la pauvreté : et nous devons le remercier, lorsque, par un effet de sa miséricorde, nous avons un morceau de pain à table, et que nous ne manquons pas du pur nécessaire. Quelqu'un n'est-il pas content de mener parmi nous, pauvres que nous sommes, une vie pauvre, quant à la nourriture et au vêtement; il peut se retirer de notre congrégation sans s'inquiéter, et s'en aller chez lui vivre comme il lui plaît, parce que je suis tout disposé à lui en accorder la permission. Dieu ne veut pas dans sa maison des serviteurs mécontents, qui le servent par force et avec une agitation continuelle. Que chacun s'ôte de la tête cette fumée mondaine de vouloir figurer comme les autres et mieux que les autres, jusque dans la prédication de la parole divine. Je ne veux pas absolument qu'on prêche avec élégance et un style orné de périodes et d'expressions choisies, qui sont la peste de la prédication. De cette manière, on perdrait peu à peu le style familier et simple à l'aide duquel nos missions ont fait, par la divine miséricorde, des prodiges de conversions dans les pays où elles se sont faites en conscience et selon Dieu. Même dans les panégyriques, il faut se servir d'un style familier et simple, pour louer les vertus des saints et en tirer à propos des réflexions morales, utiles à l'avancement des auditeurs ; mais composer et réciter toujours le sermon avec simplicité de style, sans emphase et sans expressions ampoulées et recherchées. Nous devons prêcher Jésus-Christ crucifié, et non nous prêcher nous-mêmes ; prêcher sa gloire, et non pas notre vanité. Je prie Dieu d'envoyer des châtiments à ceux qui

prêchent avec vanité, afin qu'ils apprennent à prêcher convenablement ; et j'espère que ma prière sera exaucée.

Je dis à tous, en général, que quiconque se trouve mécontent de vivre dans notre congrégation peut me demander la permission de se retirer chez soi en toute liberté ; je la lui donnerai volontiers, pour ne pas garder des gens par force au service de Dieu. Soyons en petit nombre et bons, plutôt que nombreux, mais superbes et inquiets. Si après cela ces mêmes sujets ne veulent pas se retirer d'eux-mêmes sous quelque prétexte honorable, et veulent, au contraire, continuer à vivre ainsi désobéissants, imparfaits, et peu édifiants pour leurs confrères et les peuples dans les missions ; dans ce cas, j'en fais la déclaration devant vous tous, je trouverai bien le moyen de les faire sortir de notre congrégation avec plus de déplaisir et moins d'avantages pour eux. J'aurai devant les yeux la seule gloire de Dieu et l'œuvre des missions, que sa majesté le roi veut voir se soutenir dans sa première ferveur, pour le plus grand bien des âmes de ses sujets ; et après cela, je n'aurai plus aucun respect humain, ni aucune appréhension des menaces de quelques cervelles troublées et privées de l'esprit de Dieu. S'ils écrivent, j'ai aussi, moi, des plumes et de l'encre. C'est à moi de remplir les intentions de Dieu et du roi, en retenant les sujets qui sont propres à maintenir l'œuvre des missions, et en renvoyant tous ceux que l'on reconnaît être inutiles ou même contraires à cette fin. Je suis l'unique directeur de cette réunion de prêtres missionnaires, même selon les intentions de notre souverain. Je ne doute pas que sa majesté n'écoute plus volontiers mes sincères représentations que les réclamations des esprits brouillons et des mécontents. Quiconque veut demeurer avec nous, il lui faut se résoudre à obéir, et à ne pas troubler les maisons où on se trouve ou vers lesquelles on sera envoyé, parce que je suis résolu à ne plus supporter de telles gens, qui avec leur vie peu édifiante discréditent l'œuvre des missions, et ne font du bien ni pour eux ni pour les nôtres.

Mes frères, j'aime chacun de vous plus qu'un frère selon la

chair; et lorsque quelqu'un se retire de notre congrégation, j'en ressens une peine inexprimable. Mais quand je vois que le mal est devenu gangrène et qu'il est nécessaire d'y appliquer le feu, il faut que je l'y applique, quelque peine qu'il m'en coûte. Le Seigneur me conserve la vie dans un âge si avancé pour remédier aux désordres qui s'élèvent pour perdre l'œuvre des missions; et je suis résolu d'y remédier à tout prix. Je ne serai pas retenu par la crainte de voir partir la plupart de nos gens. Restera qui voudra. Dieu n'a pas besoin de beaucoup de monde : il suffit qu'il en reste quelques-uns, mais bons. Ce petit nombre fera plus de bien que tous les autres imparfaits, superbes et désobéissants.

J'ai déjà annoncé, et je fais de nouveau savoir à tous, qu'à l'égard de ceux de nos jeunes gens qui ne sont pas encore prêtres, je veux être préalablement averti quand ils ont à recevoir l'un des ordres sacrés, et je ne le leur ferai recevoir qu'après avoir examiné rigoureusement leur conduite. J'espère ne jamais faire la moindre chose qui puisse déplaire à Dieu et au roi : ainsi, je prie tous et chacun de vous de m'écrire avec sincérité les défauts que vous aurez remarqués dans quelqu'un de nos jeunes ordinands, quand bien même je ne vous aurais pas demandé en particulier de m'en informer.

Que les jeunes gens sachent que je ne veux en aucune façon qu'ils sortent en mission avant l'âge de trente ans : et lorsque en ce point il y aurait lieu à dispenser pour quelque nécessité, je veux en être instruit.

Je recommande à chacun l'observance des pratiques louables, qui sont en usage parmi nous, touchant la piété et la sainteté de la vie. Je recommande l'obéissance aux supérieurs, l'amour envers Jésus-Christ, l'affection à ses saintes souffrances, l'oraison, les exercices spirituels et la retraite accoutumée. Celui qui aime Jésus-Christ obéit, est content de tout et se tient toujours tranquille.

Je finis en gémissant jusqu'aux larmes, vous priant tous de vous bien comporter, et de ne plus me donner de sujets d'amertumes dans ce peu de jours qui me restent à vivre;

c'est ce que me fait espérer l'amour et la soumission dont vous m'avez toujours donné des marques et des preuves.

CXLIV

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

3 juin...

Touchant le P N., ses extravagances me causent une confusion qui n'a pas de termes. Interdisez-lui lui la messe jusqu'au quinze de ce mois, et puis vous pourrez lui permettre de célébrer. Mais de grâce, ne l'appliquez pas trop à la prédication, ni ne l'envoyez au dehors. Faites-le demeurer à la maison pour qu'il se recueille avec Dieu, et reprenne un peu de ferveur, parce que je l'ai envoyé dans cette intention auprès de vous. Je lui défends expressément de plus confesser de femmes, ni de garçons (dites-le-lui bien) au-dessous de dix-sept ans, mais seulement les hommes qui ont dix-sept ans accomplis, attendu que j'ai appris que par ses extravagances il a enseigné aux personnes encore peu âgées certaines malices qu'elles ne savaient pas, et maintenant elles s'en plaignent hautement. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

CXLV

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

18 octobre...

Puisque le P N. a répugné à se rendre à Iliceto, écrivez-lui tout de suite que pour cette répugnance à obéir je le congédie et le déclare exclu de la congrégation. Prions Dieu que de semblables sujets, s'il y en a encore, se retirent promptement. Si la résignation parfaite à l'obéissance va se perdre, c'en est fait de la congrégation.

Il est bon que vous avertissiez le vicaire de Salerne que ce sujet n'est plus des nôtres, et pareillement donnez-en avis à monseigneur della Cava, parce que cet individu continuerait

dans ce pays à faire ses embarras, et nous couvrirait de honte. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

CXLVI.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

28 mai 1774.

J'ai été consolé d'apprendre du P D. Andréa que cette fondation de Santa-Cécilia était déjà conclue. J'ai écrit une lettre de remercîment à l'évêque de Véroli, en le priant encore de favoriser une telle œuvre ; et aussi une autre lettre de remercîment à l'abbé Arno, auquel nous en avons réellement toute l'obligation. D. Andréa me dit qu'il est d'un caractère inconstant; ainsi, que votre révérence, qui a tant fait, use de toute la prudence et de toute la circonspection possible en traitant avec lui, et j'en recommande autant à tous nos gens. Vous aurez soin de ne pas lui faire de la peine dans les choses qui ne sont pas positivement contraires au bon règlement de la maison, surtout quant au matériel. Il faut céder pour des motifs de paix et de convenance : il nous a fait du bien ; il faut lui faire connaître qu'on l'estime, et écouter son sentiment le plus qu'on peut. Du reste, votre révérence ne manquera nullement de prudence et de vertu dans la manière de se conduire envers lui, et de le supporter avec vos autres compagnons.

Je vous recommande ensuite l'observance dans les premiers temps de cette fondation, en ce qui concerne Dieu et le monde. Je bénis et votre révérence et tous les autres.

CXLVII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

12 juin 1774.

J'ai reçu votre dernière lettre du 5 juin. Je ne vous écris pas à Arphino, mais à Santa-Cécilia, où je pense que vous êtes déjà retiré, parce que maintenant il n'est plus temps de

faire des missions avec les chaleurs qui ont déjà commencé. Les fatigues de la mission jointes aux chaleurs exposent plus d'un sujet à perdre la tête, et après cela, ils ne seront plus bons à rien. Ainsi, je veux que toujours, à l'avenir, les missions soient finies en juin, ou peu après le commencement de juin. Je bénis dans le cœur de Jésus-Christ votre révérence et tous les autres un à un.

CXLVIII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

14 juin 1774.

Quand j'écrivis à monseigneur de Véroli en remercîment de la fondation faite depuis peu, j'oubliai de le prier qu'il donnât connaissance au pape de cette même fondation pour avoir son approbation ou son consentement, et par ce moyen affermir davantage l'œuvre; que votre révérence ne manque donc pas, en lui portant ma lettre, de le prier en mon nom qu'il nous accorde cette nouvelle grâce et faveur, si à l'heure qu'il est il ne l'a déjà fait. Dans ce dernier cas, vous le remercierez en mon nom. Ce sera donc à vous de voir quelle est celle de ces deux missions que vous aurez à remplir de ma part auprès de monseigneur de Véroli.

Je vous ai écrit une autre lettre que vous recevrez peut-être avec celle-ci. Je vous recommande de nouveau tout ce que je vous écrivais dans cette lettre. Je m'en rapporte à votre prudence, soit pour ne pas faire de la peine au signor Arno, soit pour l'exacte observance des règles de tous les pères et frères de cette nouvelle maison. Je bénis et votre révérence et tout le monde.

CXLIX.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

23 juillet 1774.

Quant aux confrères que vous avez avec vous, je compatis

à votre peine. Que faire? c'est une communauté : sur le nombre il doit s'en trouver qui ne marchent pas droit. Vous avez besoin de patience et de prudence. Dites à tous, de ma part, que cette fondation est nouvelle, et qu'elle est dans un autre royaume. Dans toutes les fondations nouvelles il y a à souffrir et à souffrir beaucoup sous le rapport de la pauvreté, et particulièrement parce qu'on a à traiter avec des personnes qu'on ne connaît pas. Qu'ils lisent ce qu'ont souffert les saints dans les fondations qu'ils entreprenaient, et ce n'est que par là qu'ils se sont sanctifiés. Je bénis et votre révérence et tous les autres un à un.

CL.

29 juillet 1774.

Mes frères bien-aimés en Jésus-Christ,

La chose principale que je vous recommande, c'est l'amour de Jésus-Christ. Nous avons tant d'obligation de l'aimer ! De toute éternité il nous a élus et appelés dans cette congrégation pour l'aimer et le faire aussi aimer des autres. Quel plus grand honneur, et quelle faveur plus délicate pouvait nous faire Jésus-Christ, que de nous arracher du milieu du monde pour nous attirer à son saint amour, et ne nous imposer d'autre soin, dans ce pèlerinage de notre vie, par lequel il faut passer pour arriver à l'éternité, si ce n'est de lui complaire et de le faire aimer de tant de peuples, qui continuellement tous les ans par notre ministère quittent le péché pour rentrer en grâce avec Dieu? Lorsqu'une de nos missions arrive dans un pays, pour la plupart du temps la majeure partie des habitants sont dans l'inimitié de Dieu et privés de son amour : mais à peine cinq ou six jours se passent, que plusieurs, comme éveillés d'un profond sommeil, commençant à entendre les méditations, les instructions et les sermons, et voyant qu'on leur offre la divine miséricorde, commencent à déplorer leurs péchés, conçoivent le désir de demeurer unis à Dieu, et voyant la voie du pardon ouverte, commencent à

détester la vie qu'ils aimaient auparavant; ils commencent à voir une nouvelle lumière, et à sentir une paix nouvelle; ensuite ils pensent à se confesser, pour chasser de leur cœur les passions qui les tenaient éloignés de Dieu. Et voilà que là où d'abord la messe d'un quart d'heure leur paraissait trop longue, un chapelet de cinq dizaines trop ennuyeux, un sermon d'une demi-heure insupportable, ils entendent dorénavant avec plaisir la seconde et la troisième messe; et ils sont fâchés que le sermon soit terminé au bout d'une heure et demie et peut-être deux, etc. Et de qui se sert le bon Dieu, si ce n'est de nous pour faire des changements si admirables, en amenant les cœurs à se complaire aux choses qu'ils dédaignaient auparavant? De sorte que la mission finie, on aura laissé dans ce pays deux ou trois mille personnes aimant Dieu, qui auparavant vivaient ses ennemis, et ne pensaient même pas à recouvrer sa grâce.

Or si Dieu nous honore ainsi, en nous choisissant pour être les instruments de sa gloire, et le faire aimer des autres, honneur que n'a aucun monarque de la terre, combien devons-nous l'en remercier et l'aimer! Que les autres s'évertuent à obtenir la réputation d'hommes de bonne grâce et de bel esprit: pour nous, faisons en sorte d'avancer de jour en jour dans l'amour de Jésus-Christ, en recherchant toutes les occasions de lui plaire par l'offrande de quelque mortification, ou de toute autre œuvre qui soit de son goût. Et si nous voulons gagner de plus en plus l'affection de Jésus-Christ, mettons-nous toujours à la dernière place, et gardons-nous de vouloir jamais paraître : plus on se cache parmi les hommes, plus on s'unit à Jésus-Christ. Il se montre par trop ingrat envers Jésus-Christ, celui de nos frères qui l'aime avec réserve, et qui néglige de mener, autant que cela lui est possible, une vie plus étroitement unie à Dieu.

Mes frères, au moment de la mort, à la lumière de ce flambeau, neus verrons les grâces que Dieu nous a faites en nous conservant la belle vocation qu'il nous a donnée. Je dis la vérité : je me sens touché d'une grande compassion, quand

je pense à certains de nos frères qui autrefois étaient des nôtres, quand ils vivaient en paix, soumis à l'obéissance, unis avec Dieu, et contents de tout ce qui leur arrivait ; et qui maintenant sont au milieu du monde dans l'agitation et le désordre. Ils ont bien la liberté d'aller où ils veulent et de faire ce qu'ils veulent : mais tout ce qu'ils font est sans règle, sans ferveur et sans repos de l'esprit. Ils se ressouviendront de temps en temps de faire l'oraison ; mais quand vient s'offrir devant leurs yeux l'infidélité qu'ils ont montrée envers Dieu, et l'ingratitude d'avoir abandonné leur vocation, les remords qu'ils éprouvent deviennent trop poignants ; et par suite il arrive que pour ne plus ressentir de si cruels tourments, ils abandonnent souvent l'oraison, et ainsi leur tiédeur va toujours croissant et entretient leurs inquiétudes.

Leur malheur n'a pas commencé par des fautes graves, mais par de légers manquements au moyen desquels le démon les amène peu à peu à perdre leur vocation. Je reviens à dire que je les plains dans l'âme, parce que je suis assuré que leur vie n'est qu'agitation et trouble d'esprit. Et si leur vie est pleine d'angoisses, leur mort le sera bien plus. Il y a plusieurs années que j'eus à prendre beaucoup de peines pour raffermir un de ces hommes, qui pensant à sa vocation perdue, avait la tête toute bouleversée, tombait en frénésie, et disait qu'il était désespéré et ne pouvait se sauver, parce qu'il avait perdu volontairement sa vocation. Ainsi donc leur triste sort doit nous rendre attentifs à tout souffrir plutôt que de perdre notre vocation, et le premier moyen c'est d'éviter les petits manquements , surtout contre la règle. Quiconque ne fait pas état des règles n'en fait pas non plus de l'amour de Jésus-Christ, et on voit par l'expérience que ceux qui manquent à la règle de propos délibéré, surtout si la faute est répétée, se trouvent tout aussitôt réduits à un état d'aridité et de refroidissement dans l'amour de Dieu.

Vous savez bien que le moyen le plus efficace pour supporter les adversités, est d'aimer beaucoup Jésus-Christ : il faut le prier beaucoup. Aimer Jésus-Christ est l'œuvre la plus

grande que nous puissions faire en ce monde : et cette œuvre est un don qui ne peut venir de nous-mêmes. Il faut qu'il nous vienne de Dieu, qui est tout disposé à l'accorder à quiconque le demande; en sorte que s'il nous manque, il nous manque par notre faute et par notre négligence. C'est ce que les saints se sont toujours appliqués à demander dans leurs prières, ç'a été leur plus grande attention.

Je suis certain que Jésus-Christ tient fixés sur notre petite congrégation les regards de l'affection la plus tendre : il nous chérit comme la prunelle de ses yeux : et nous voyons par l'expérience qu'au milieu des persécutions, il ne laisse pas de nous juger dignes d'avancer de plus en plus sa gloire, dans tant de pays divers, en nous prodiguant ses grâces. Je ne le verrai pas, parce que ma mort approche : mais j'ai une ferme confiance, que notre petit drapeau croîtra toujours de temps en temps, non pas en richesses et en honneurs, mais en moyens de procurer la gloire de Dieu, et d'obtenir par nos œuvres que Jésus-Christ soit mieux connu et aimé des autres. Un jour viendra, où nous nous verrons, comme nous pouvons l'espérer, tous réunis ensemble, dans cette habitation éternelle, d'où nous ne sortirons plus et où nous trouverons rassemblées avec nous, par centaines de mille, des personnes qui autrefois n'aimaient pas Dieu, et qui, amenées depuis par notre moyen à recouvrer sa grâce, l'aimeront et rendront éternelles notre gloire et notre allégresse. Et cette pensée seule ne nous aiguillonnerait pas à nous employer tous à aimer Jésus-Christ et à le faire aimer des autres? Je vous bénis tous et chacun de vous au nom de la très-sainte Trinité, et je prie Jésus-Christ d'accroître par ses mérites en chacun de ceux qui vivent et vivront dans la communauté, d'accroître, dis-je, toujours de plus en plus son divin amour ; afin que tous, brûlant dans le ciel du même feu que les Séraphins, nous puissions éternellement louer Dieu, et chanter les miséricordes qu'il a eues pour nous. Ne manquons jamais ensuite de nous recommander à la divine mère, puisque le Seigneur nous accorde et l'honneur et la joie de publier partout ses gran-

deurs : c'est là une chose qui me console et me donne une grande espérance que cette bonne mère ne manquera point d'avoir un soin tout particulier de chacun de nous, et de nous obtenir la grâce de devenir des saints.

Je finis : mais je voudrais ne jamais finir par le désir que j'ai de vous voir amoureux de Jésus-Christ, et artisans de sa gloire : particulièrement dans ces temps malheureux, où Jésus-Christ se voit si peu aimé du monde. Je ne suis pas épouvanté par la crainte de la pauvreté, ni des maladies, ni des persécutions. La seule crainte qui me déconcerte, est qu'un jour certains d'entre vous, séduits par quelque passion, n'aillent quitter la maison de Dieu, et se trouver au milieu du monde, comme il est arrivé à tant d'autres qui autrefois étaient de la congrégation, et qui, maintenant qu'ils en sont sortis mènent une vie agitée. Or, quand bien même quelques-uns d'entre eux se sauveraient, ils ne s'en trouveront pas moins certainement privés de la grande couronne que Dieu leur avait préparée dans le ciel, s'ils eussent persévéré dans leur vocation. Ainsi, mes frères bien-aimés, prions toujours Jésus-Christ et Marie notre mère pour obtenir notre persévérance; et puisse le Seigneur vous l'accorder à tous dans sa miséricorde. Que chacun en particulier me recommande à Jésus-Christ pour une bonne mort : je l'attends de jour en jour. Moi, tout misérable que je suis, plusieurs fois le jour je prie pour chacun de vous ; et en me sauvant, comme je l'espère, je ne cesserai dans le ciel de prier de même, et mieux que je ne puis faire pour le présent.

Je recommandé ensuite en particulier et avant tout les exercices généraux, et les trois oraisons mentales. Quiconque aime peu l'oraison, n'aime guère Dieu : là où manque l'oraison, manque la ferveur, manquent les bons désirs, et manque la force nécessaire pour avancer. Je recommande la lecture spirituelle, qui est la compagne inséparable de l'oraison. Je recommande de célébrer avec dévotion la sainte messe, et que l'office divin se récite avec la pause de règle, et sans mêler un verset avec l'autre. Je recommande l'amour de la pauvreté.

Pensez que dans toutes nos maisons on vit comme par miracle, puisque vous savez bien qu'il ne s'y trouve pas de revenus ; le peu de revenus qu'elles ont suffisent à peine pour fournir quatre ou cinq miettes à chacun, et n'y suffisent même pas. Ainsi il faut que chacun se contente du peu qu'il reçoit de Dieu par pure aumône. C'est un prodige de voir comment chaque jour il y a du pain à table pour chacun.

Je recommande le silence : là où il n'y a pas de silence, il n'y a pas de recueillement. L'obéissance maintient le bon ordre dans les missions. Encore que certaines choses ordonnées par le supérieur pussent être mieux réglées, quand l'obédience s'exécute avec ponctualité et sans murmures, tout va bien, Dieu y prête sa coopération, et la mission fait beaucoup de fruit.

Que chacun ensuite se garde de choquer ses frères par des paroles et des saillies qui pourraient blesser la charité : et qu'il se garde aussi de rechercher dans la mission quelque emploi qui ne lui serait pas assigné par le supérieur, s'il ne l'avait demandé. Comment Dieu voudrait-il coopérer à un exercice que quelqu'un prétendrait faire de son propre mouvement ? Quiconque a cette prétention mériterait de ne plus être envoyé en mission. Et ce châtiment sera infligé à ceux qui veulent témérairement faire quelque fonction qui ne leur aurait pas été assignée. C'est cette soumission qui a fait réussir nos missions. Mais j'ai appris, à mon grand déplaisir, qu'il y avait eu à cet égard quelque dérangement. Je vous bénis tous et chacun en particulier.

CLI.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

****

AUX PÈRES ET AUX FRÈRES DE LA CONGRÉGATION.

Mes très-chers pères et frères en Jésus-Christ. Je prie Dieu qu'il chasse au plus tôt ces esprits superbes, qui ne peuvent ni ne veulent supporter quelque réprimande ou mépris dans

la congrégation, non-seulement de la part des supérieurs, mais encore des égaux et des inférieurs : et je prie Dieu qu'il me chasse, moi tout le premier, si jamais j'étais possédé de cet esprit d'orgueil. Voici le P N. que ce maudit esprit a fait chasser de la congrégation ; j'en remercie Jésus-Christ, parce que de telles gens ruinent la congrégation, et mettent obstacle aux bénédictions divines. Que celui qui ne veut pas être et devenir une argile foulée aux pieds de tous, s'en aille et s'en aille vite. Le Seigneur aimera bien mieux qu'il en reste deux ou trois vraiment humbles et mortifiés, que s'il en restait mille si imparfaits. Et que sommes-nous venus faire dans la congrégation, si nous ne voulons supporter même quelque mépris pour l'amour de Jésus-Christ? De quel air irons-nous prêcher à tant de peuples l'humilité, quand nous avons tellement horreur des humiliations ? Mais parce que nous sommes tous des misérables, j'ai en conséquence une prière à faire à chacun de vous ; et afin qu'on se souvienne mieux de ce que je vous dis aujourd'hui, je l'impose par manière d'obédience : c'est que tous les jours chacun, dans l'oraison ou à l'action de grâces, supplie Jésus méprisé de lui accorder la grâce de supporter les mépris, sans perdre la paix ni la joie spirituelle. (Les plus fervents le prieront expressément de faire qu'ils soient méprisés pour l'amour de lui.) Celui qui ne fera pas cette prière de cœur, et avec le désir d'être exaucé, doit craindre d'être chassé de la congrégation pour son orgueil, de même que, pour leur orgueil, plus d'un en ont été chassés.

Je recommande aussi de cœur que, parmi vous, on ne parle jamais des choses et de la conduite des supérieurs. Cette indiscrétion et ce faux zèle font beaucoup plus de mal que de bien à la congrégation. Ceux qui sont véritablement zélés, quand ils voient quelque désordre ou quelque inobservance, le diront en secret à l'admoniteur du collége, ou en donneront avis au recteur majeur : et s'ils voient que le recteur majeur lui-même ait négligé d'y remédier, ils le diront ou l'écriront à son admoniteur. Que tous fassent attention à ceci, autrement ils me

forceront dorénavent à les mortifier de la manière la plus sensible.

Soyons aussi attentifs à tenir compte des petites fautes, parce que le démon se sert ensuite de ces renardeaux pour anéantir toute la ferveur et la vocation même. Soutenons-nous donc, mes chers frères, par l'oraison et la prière continuelle, autrement nous ne ferons rien. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse.

CLII.

Vivent Jésus, Joseph et Marie!

25 août 1774.

J'ai reçu votre dernière lettre, et j'apprends que le pape est affligé et ne s'occupe pas d'affaires. Ainsi prions Dieu qu'il retire le pape de cette profonde tristesse. Mais ce matin j'ai lu un billet du vicaire, où il m'écrit que monseigneur Macedonio a dit à Terragnoli, que le pape pensait à nous donner dans Rome l'église de Jésus, mais que les palatins l'en ont détourné. *Gloria Patri.* Que ferions-nous à Rome? Pour moi, je ne pense pas que pour le moment il soit expédient d'avoir une maison à Rome. Je garde les raisons sous silence : quand il sera temps, je les dirai. Si ensuite avec le temps Dieu nous fait connaître qu'il nous veut à Rome, alors nous obéirons. En attendant, remercions Dieu de la bonne idée que le pape a de nous. En conséquence il serait bon que votre monseigneur de Véroli insistât maintenant auprès de monseigneur Macedonio pour la résolution de Ceprano. Je vous bénis.

CLIII

Vivent Jésus, Joseph et Marie!

5 septembre 1774.

J'ai reçu votre dernière lettre du 21 août. La difficulté pour Ceprano n'est pas la salubrité de l'air, c'est qu'il n'y a pas de quoi manger sans la cession de Caravotti, qui encore est dou-

teuse; et sans cela il ne reste que quelques ducats de revenu, comme je le lui mandai dans ma dernière lettre; j'attends la réponse à cette lettre, pour savoir ce qu'il y a de certain, autrement je n'oserais accepter la fondation contre l'avis unanime de tous nos confrères qui font grand bruit.

Ensuite, pour ce qui est de ne pas recevoir des nouvelles de Rome touchant Ceprano, je ne m'en étonne pas, vu que le pape est affligé et ne s'occupe pas d'affaires.

Quant aux missions, qu'on ne peut donner qu'en petit nombre cette année-ci, parce qu'il faut faire le tour du diocèse, nous devons obéir à l'évêque et au pape; mais dans cette tournée on peut encore faire du bien, en séjournant au moins la durée d'un triduo dans chaque endroit, et en faisant quelque petite mission là où il ne s'en est pas encore fait. Mais assez là-dessus : entendez-vous avec l'évêque, à qui selon la règle nous sommes tenus d'obéir Je bénis et votre révérence et tout le monde.

CLIV

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

2 octobre 1774.

Consulté par D. Giovanni, je n'ai pas hésité à décider qu'il n'est pas obligé de rentrer dans sa famille pour remédier soit aux besoins temporels, soit aux besoins spirituels. Sans vous écrire tout ce que j'ai dit à D. Giovanni, je vous renvoie à lui-même; il vous dira tout. Si les raisons qu'il allègue pour rentrer dans sa famille (et ce serait ou à perpétuité, ou pour nombre d'années), si elles étaient, dis-je, valables, peut-être la majeure partie de ceux qui se trouvent dans la congrégation seraient obligés d'en sortir. Saint Thomas dit, et je lui en ai fait lire à lui-même les propres paroles, que dans le cas même où le père et la mère sont dans un grand besoin, le fils qui se trouve lié par le vœu de la persévérance n'est pas obligé, et même ne peut en conscience contrevenir au vœu,

et aller assister ses parents. Combien plus cette décision est-elle applicable quand il s'agit de parents collatéraux !

Mais enfin, pour le délivrer de toute inquiétude à l'égard des besoins temporels qui semblent plus pressants que les besoins spirituels (car ce neveu de dix-neuf ans, qui est un petit mauvais sujet, sera difficilement corrigé par la présence de l'oncle à la maison, et quant aux nièces, nul n'est obligé de renoncer à sa vocation pour aller les marier) ; mais enfin, dis-je, pour le délivrer de toute inquiétude, on pourrait lui accorder la faculté d'appliquer aux besoins de sa famille les aumônes qu'il reçoit pour les messes qu'il dit. Pour ceci, je ne le lui ai pas dit : je l'écris seulement à votre révérence, afin que vous le lui accordiez, si cela est nécessaire pour l'apaiser ; parce que, comme c'est un sujet de grand prix pour la congrégation, il mérite plus que les autres cette attention qu'on a déjà eue pour d'autres par le passé. Là-dessus vous me ferez connaître la détermination que vous aurez prise.

Mais j'ai à vous dire une autre chose plus importante : il me semble absolument nécessaire que votre révérence désigne pour maître des novices le P N., et que D. Giovanni l'emmène avec lui à la mission de Taranto, pour mille bonnes raisons, afin que par la mission il soit distrait des souvenirs de la famille, et qu'il n'en reçoive plus de lettres : ainsi toutes les lettres qui lui viendront de sa famille, vous donnerez vos ordres à tout le monde afin qu on ne les fasse pas parvenir jusqu'à lui, mais qu on les porte à votre révérence, et votre révérence ne lui en parlera même pas. Or je serais bien aise que, même après la mission de Taranto, ou vous le reteniez toujours avec vous, ou vous l'envoyiez pour supérieur dans d'autres missions. Tel est mon sentiment. Je lui ai dit qu'il écrive à la maison : pour moi, je suis mort, ne pensez plus à moi. Moins il écrira longuement, et mieux cela vaudra. Je bénis votre révérence et tout le monde.

CLV

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

3 octobre 1774.

Pour Ceprano, le pape est mort, et ainsi le voyage de monseigneur à Rome n'est plus d'aucune utilité. Du reste, quant à la concession faite par le pape défunt touchant Ceprano, il n'y a pas contre-ordre : ainsi l'évêque peut assigner le revenu, etc. Toute la difficulté qui reste est de voir si Caravotti veut céder sa part, et s'il veut pour cette part nous tenir quittes, ou non.

Comportons-nous bien, et Jésus-Christ nous protégera. Ayez toujours cela devant les yeux : mais si nous commettons des fautes, il nous abandonnera en tout lieu. En attendant, nous avons pour refuge en cas de besoin Santa-Cecilia et Benevento. Je bénis et votre révérence, et tout le monde.

CLVI.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

10 octobre 1774.

J'ai lu votre lettre au sujet des mouchoirs, des tabatières, et d'une troisième soutane. Votre révérence m'écrit qu'ils ont été persuadés tellement quellement. Il me semble que les deux simarres sont prohibées dans toutes les maisons, et vous pouvez dire que c'est par mon ordre. Pour les mouchoirs et les tabatières, vous y apporterez remède comme vous le trouverez plus à propos. Du reste, pour ce qui se trouve déjà entre les mains des sujets, on pourrait leur donner la permission de s'en servir jusqu'à consommation, mais ne plus le leur accorder à l'avenir. D'ailleurs il me paraît difficile que les objets qui se détruisent par l'usage, puissent être et se maintenir uniformes pour tous les sujets, et pour toutes les maisons. Les pauvres, tels que nous, se servent de ce qu'ils peuvent

avoir; mais ils doivent recevoir tout du père *ministre*; parce que c'est un grand abus de vouloir se servir d'une chose que le sujet se procure en son particulier, quand bien même cela lui serait donné par aumône; mais il doit le déposer entre les mains du *recteur* ou du père *ministre*; or il serait bon de ne jamais accorder l'usage des choses qui ont été données en particulier aux sujets, et encore moins de celles qu'ils se sont procurées eux-mêmes. Je bénis votre révérence et tout le monde.

CLVII.

Vive Jésus, Joseph et Marie!

13 octobre 1774.

J'ai reçu votre lettre, et sachez que je vous en crois toujours sur parole: seulement, comme je connais le triste état de votre santé, j'ai écrit cette lettre, afin que vous vous conteniez le plus possible. Je sais bien qu'aujourd'hui il faut avoir avec les inférieurs la patience d'un saint, et avec cela même on ne réussit pas : aussi ai-je compassion des pauvres supérieurs. Que faire? Soutenons la barque autant qu'il se pourra de notre côté. Du reste, quand une correction devient nécessaire, et particulièrement pour certaines fautes qui donnent du scandale, qu'on fasse la correction, et il en résultera ce qu'il pourra: tant pis pour eux. Si nous ne les punissons pas, Dieu les punira. Je vous bénis, et suis, etc. Donnez-moi connaissance de toutes les choses tant soit peu importantes qui arriveront.

CLVIII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

9 novembre 1774.

Je viens de recevoir à l'instant une lettre de Naples qui me donne de bonnes nouvelles au sujet des affaires de Girgenti, et qui m'a rempli de consolation, parce qu'il s'est fait beaucoup de bien dans ces quartiers-là; et il s'en fera encore davantage,

si, après la tempête passée, les choses se mettent sur un bon pied, pour la gloire de Dieu, que nous devons rechercher uniquement. Mais que le P Blasucci ne se figure pas que j'aille incontinent y envoyer les pères, parce que je veux d'abord tirer les affaires au net, pour ne pas nous trouver de nouveau dans les embarras dont nous venons de sortir Faisons la volonté de Dieu, et puis mourons.

Je vous recommande de ne pas vous exposer à contracter quelque maladie en voulant trop presser votre retour, et en voyageant avec la pluie et la neige ; venez-vous-en à l'abri d'une bonne calèche. Pensez à votre santé, elle nous est nécessaire maintenant ; mon temps est passé. Je bénis votre révérence et tout le monde.

CLIX.

Vivent Jésus, Joseph et Marie !

4 février 1775.

Pour ce qui est de Torrice, je serais on ne peut plus content que l'affaire se conclût, mais qu'il y eût au moins deux cents ducats.

Ce n'est pas à cette heure le temps de recourir au roi. Pour les maximes de la congrégation, je dis des sujets, Dieu qui l'a formée, saura la conserver. Mais, si nous commettons des fautes, nous nous exposons à être obligés tous de rentrer dans nos familles. Or, ce danger auquel nous sommes tous exposés, dénoncez-le souvent et sans détour à tous nos frères, afin que chacun soit attentif à obéir aux règles et aux supérieurs. Nous sommes sous la main de Dieu, et en continuel danger d'être détruits : les prières seules peuvent nous sauver, et voilà pourquoi je tremble quand j'apprends quelque faute. Je bénis votre révérence et tout le monde.

CLX.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

27 février ....

Pour ces beaux territoires, je ne veux point conserver des remords de conscience... N'en parlons plus ; délivrez-moi de tout scrupule.

Si vous allez faire les exercices à N., vous vous souviendrez qu'il y a là une bonne âme, je dirais mieux, une grande âme, qui a coutume de m'écrire. C'est cependant une âme éprouvée par des tribulations, qui croit haïr Dieu, et choses semblables, etc. Dieu la porte par le chemin de la croix. Encouragez-la : et si vous jugez à propos de ne pas la faire assister aux sermons terribles, vous l'en dissuaderez. Il suffit : encouragez-la particulièrement à ne pas renoncer à la communion de chaque jour, à laquelle je l'ai admise. J'espère que vous n'êtes pas disciple d'Arnauld, comme j'ai su que vous l'étiez de Juénin, qui refuse l'infaillibilité au pape, *nisi consensus Ecclesiæ accedat*, chose (je vous l'avouerai) qui m'a scandalisé. A la bonne heure pour les Français, qui ont des préjugés à cet égard ; mais entendre un prêtre italien qui tient les définitions du pape pour sujettes à erreur, tandis que Bellarmin, Bannez et Suarez donnent notre sentiment comme prochain de la foi ! Et l'opinion contraire, dit Bellarmin, *videtur omnino erronea et hæresi proxima*. Cela revient à dire que, quand on est probabilioriste, on doit tenir pour plus probables les opinions prochaines de l'hérésie. Mais c'est assez là-dessus. Si vous tenez à votre sentiment, je vous prie de ne plus dire à personne que vous soutenez cette opinion, parce que quelque jeune étudiant pourrait bien aussi la tenir lui-même comme probable, en s'appuyant sur votre autorité. Je vous salue et vous embrasse tous. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

CLXI.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

1er juillet ....

Que toujours la volonté de Dieu soit faite. Mon cher D. G., la nouvelle du frère m'a fait faire un grand acte de résignation.

Pour couper court, si vos sœurs avaient suffisamment de quoi vivre à la maison, je n'hésiterais pas à vous conseiller de rester dans la congrégation, parce qu'il n'y a pas d'ailleurs danger, moralement parlant, que vos sœurs tournent mal : et de fait. ce danger n'existerait pas pour le cas même où vous viendriez à mourir, vu qu'il y a cette sœur plus grande qui peut conduire la maison.

Mais la difficulté est que tous les revenus consistant en baux à ferme, je ne sais s'il sera possible que des femmes sans hommes fassent rentrer les fonds. Vous qui connaissez les gens et l'usage du pays, vous pourriez mieux résoudre la question que moi.

Pour ce qui est de mettre vos sœurs dans un couvent, mon cher D. G., j'estime cela une chose bien difficile et moralement impossible. Difficilement d'abord on trouverait un couvent qui voulût recevoir vos sœurs à l'âge avancé où elles se trouvent. Difficilement ensuite vos sœurs, pour vous donner la facilité de vous retirer chez nous, consentiraient à entrer dans un couvent. Et d'ailleurs, quand il n'y aura personne à la maison, qui s'occupera des baux à ferme? qui fera rentrer les fonds pour payer le couvent? Et ainsi, pour le couvent, il ne faut pas y penser

Il serait plus raisonnable de penser que vos sœurs pourraient bien, sans vous, vivre à l'aise chez elles. Et quand même pour le présent cela paraîtrait impossible, néanmoins si elles apprenaient que décidément vous ne voulez pas quitter le collége, et qu'elles en fissent l'expérience pendant uu temps notable, je vous dirai qu'elles trouveraient bien alors le moyen de vivre

et de faire rentrer leurs revenus, comme elles feraient si vous veniez à mourir. Il paraît que l'archiprêtre tient pour certain que vous êtes obligé de retourner dans votre famille ; et il n'y a pas de doute qu'en de tels cas Rome donne permission, même aux religieux profès, de quitter le couvent et de retourner vivre au sein de leur famille ; mais il faut prendre garde qu'autre chose est d'avoir la permission de vivre dans sa famille, autre chose est d'y être tenu quand il n'y a pas danger de prostitution, et que la famille a moyen d'exister sans votre assistance.

Je ne verrais donc aucune difficulté à ce que vous allassiez pour quelque temps dans votre famille régler les affaires, et spécialement les prétentions de votre sœur mariée, en l'accommodant de votre mieux. Pour les autres procès, je ne voudrais pas que vous allassiez trop vous y engager, de peur que par là vous ne vous trouvassiez obligé de rester plus longtemps chez vous.

Je suis consolé de l'attachement que vous avez pour la congrégation, mais j'aime mieux qu'elle vous possède vous-même plutôt que vos biens.

L'archiprêtre veut, comme il le mande, que vous vous hâtiez de voler au secours de votre famille ; du reste, je dirais qu'il n'y a rien de si pressé, et peut-être serait-il mieux de demeurer avec nous pour voir comment tourneront les affaires de votre famille, et d'écrire chez vous que vous êtes lié par le vœu d'obéissance, etc. ; que vos sœurs sont grandes et raisonnables, qu'elles ont suffisamment de quoi vivre. Essayez de ce premier moyen, et vous verrez quel en sera le résultat. Je ne doute pas que de prime-abord cette réponse ne fasse grand bruit ; mais je crois que si avec le temps elles viennent à se persuader que vous n'êtes pas disposé à vous retirer chez vous et à quitter la congrégation, je crois, dis-je, que finalement elles s'apaiseraient : et, comme *vexatio dat intellectum*, je crois que vos sœurs cosentiraient à percevoir elles-mêmes leurs revenus, et à s accommoder de manière à exister par elles-mêmes.

Les docteurs de Salamanque disent [1] avec Sanchez, Castropalao, Suarez, etc. (et Bonacina en dit autant), que c'est dans le seul cas de nécessité extrême de pauvreté et de prostitution que le frère est obligé d'assister ses sœurs, en quittant la communauté, surtout s'il est lié par un vœu ou un serment. Or ce n'est pas le cas ici.

Du reste, mon cher D. G., pour pouvoir donner une réponse plus décisive, j'aurais besoin de vous parler de vive voix : pour cela, je désirerais que le recteur avec D. N., et D. N. en conférassent en particulier, et m'écrivissent ensuite tout ce qu'ils en penseraient, vu que le cas est embrouillé.

Pourquoi les deux sœurs ne se retireraient-elles pas avec la sœur mariée ? Et afin que celle-ci les reçût, je ne trouverais aucune difficulté à ce que vous fissiez donation de votre part, etc. J'en reviens donc à dire que nous ferons bien de ne pas tant courir. Discutez encore mieux l'affaire vous-même ; vous me donnerez ensuite de nouveaux renseignements, et nous déciderons. En effet, une fois que vous seriez arrivé là, je ne sais quelle surprise pourraient vous préparer l'archiprêtre et l'archevêque, et vous ne pourriez peut-être plus vous en délivrer. Faisons oraison, et espérons de Dieu la lumière pour nous assurer de sa volonté. Cette volonté est la vôtre, elle est aussi la mienne. Je suis, etc. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

CLXII.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Nocera, 5 juillet.

J'apprends que vous êtes tourmenté de scrupules. Vous êtes en proie à ce tourment, parce que vous ne voulez pas faire ce que tant de fois je vous ai recommandé. De toutes ces tentations, consentements, délectations, complaisances, etc., dont vous me parlez, ne vous en confessez jamais, jamais, jamais ; je vous le dis sur ma conscience. Je vous assure, de la

1. Tract. 15, c. 3. n. 54.

part de Dieu, que ce sont des peines et non des péchés, non, non, non. Et ce que je vous dis là vous serait dit aussi non-seulement par les probabilioristes et les tutioristes ; cela vous serait dit encore par Concina, Sinnichio, Wendroch, Fagnan. Quiconque vous dirait le contraire aurait perdu la tête. Et ainsi tranquillisez-vous, tranquillisez-vous. Vous êtes toujours dans l'amitié de Dieu ; et dans ces suggestions que vous souffrez malgré vous, vous ne l'offensez point, non, mais vous amassez des mérites ; ainsi, ne vous en confessez point, et dites la messe en toute liberté et en toute assurance. Vous ne voyez pas qu'en faisant autrement, en étant ainsi inquiet, vous perdez votre vocation, l'oraison et la paix ? Recommandez-moi à Jésus-Christ. Je vous bénis spécialement. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

CLXIII.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

****

Je vous le dis comme je le pense, devant Dieu. Non-seulement vous n'êtes pas tenu de vous confesser de ces péchés que d'après ce que vous m'écrivez, vous vous rappelez certainement et pourriez jurer de ne jamais avoir confessés, mais vous faites mal de vous en accuser ; ainsi, vous êtes tenu de ne pas vous en accuser, et les confesseurs qui vous entendent font très-mal. Il n'est pas nécessaire que je vous en détaille les raisons, qui sont certaines pour moi. Il vous suffit que je vous le dise sur ma conscience et devant Dieu. Je veux donc que vous ayez le cœur gai et content, parce que je tiens pour chose assurée votre salut éternel.

Quant à votre intérieur, plût à Dieu que tous fussent au même état que vous ! Il est vrai que vous appelez cela un état bien misérable ; mais la misère, c est vous qui la faites en vous confessant. Si vous ne vous accusiez de rien, vous seriez en paix. Or, je vous assure, moi, que vous êtes en grâce avec Dieu, et ce que vous appelez vos péchés sont des appréhensions,

des craintes, des tourments, mais non des péchés. Soyez sûr que Dieu vous aime. Et je vous bénis.

CLXIV

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Nocera, 27 octobre .....

Il m'a été dit que F Michel a repris sa mauvaise mine d'autrefois. Je prie votre révérence de voir comment il se porte, et, s'il est nécessaire, retranchez-lui l'étude, non-seulement pour ce que je lui en ai permis, mais en totalité. Si ce jeune homme retombe, il ne se relèvera plus. J'apprends aussi que F. Negro a eu des maux d'entrailles, ainsi que plusieurs autres. Je vous donne plein pouvoir afin que vous modériez l'étude; et dans le doute, vous prendrez toujours le parti de la santé. Je vous donne tous mes pouvoirs, mais prenez garde qu'ensuite vous m'en rendrez compte. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

CLXV

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

Nocera 4 novembre 1775.

CIRCULAIRE.

Mes très-chers frères,

Redoublez de ferveur dans les oraisons, parce que nos adversaires font de nouveaux efforts pour nous abattre.

Je mets ici quelques avertissements généraux. On fait l'oraison mentale pour considérer les maximes éternelles, et pour prier Dieu qu'il nous aide. Aux séculiers l'oraison sert plus pour considérer les maximes éternelles que pour prier; mais à vous qui êtes bien instruits des maximes éternelles, il est plus nécessaire de prier. Jésus-Christ a dit : *Si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis.* Et dans un autre endroit :

Si quid petieritis me in nomine meo, etc. Ainsi, demandez toujours les grâces à Dieu au nom de Jésus-Christ, et à Jésus-Christ en son nom. Or, demandez toujours particulièrement l'amour divin, et la grâce d'être tout entiers à lui, et répétez plusieurs fois : « Mon Dieu, au nom de Jésus-Christ, faites que je sois tout à lui. » Et puis joignez-y toujours la prière à Marie : « Faites que je sois tout à Jésus-Christ. »

Maintenant que les missions commencent, n'oubliez jamais de prêcher l'amour de Jésus-Christ, et particulièrement de Jésus-Christ souffrant : vous aurez soin de le rappeler dans les instructions, les exercices, les rosaires, les sermons, etc. Vous en recommanderez la pratique continuelle, j'entends plusieurs fois le jour; et vous n'oublierez pas non plus la prière d'invocation à Jésus et à Marie dans toutes les tentations.

Ceci est pour les autres, et ensuite, pour ceux qui sortent pour aller en mission, qu'ils soient attentifs à offrir à Dieu non-seulement les fatigues qui plaisent, les prédications, les exercices, etc., mais aussi celles qui déplaisent et auxquelles on ne prend pas goût, comme exposition de la doctrine, rosaires, sentiments, confessions des hommes, des malades, des vieillards, etc. Là est le mérite. Et ainsi je recommande à tous une rigoureuse obéissance et j'oblige tous les supérieurs des missions à me donner connaissance de tous les sujets qui commettraient quelque désobéissance notable envers le supérieur des missions, auquel je veux qu'on obéisse comme on m'obéirait à moi-même, si j'étais présent. Or, ce que je prescris pour les missions, je le prescris encore pour tous les exercices qui se feront dans les maisons, aussi bien pour les étrangers que pour la communauté.

Mes frères, si nous nous conduisons bien, Dieu nous soutiendra ; sinon, il nous détruira certainement. Et ainsi je n'ai pas autant de déplaisir lorsqu'un sujet est malade, ou même quitte la congrégation (j'entends par la bonne porte), que j'en ai lorsque mes frères commettent des fautes, et particulièrement contre l'obéissance ou la pauvreté. Priez et faites

prier pour la persécution à laquelle nous sommes exposés : elle est maintenant plus violente que jamais ; mais j'espère en Jésus-Christ et en Marie, notre mère ; ils ne nous abandonneront pas. Que chacun prie aussi chaque jour pour moi, parce que je sens ma mort approcher Vous savez bien que je ne fais autre chose que prier sans cesse pour vous, et que je vous estime plus que tous mes parents. Soyez bénis, et bénis soient également les travaux auxquels vous vous livrerez dans les missions et dans les diverses maisons.

CLXVI.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Nocera, 6...

Avant de parler d'autre chose, je veux vous dire que vous n'êtes plus à vous, mais à Jésus-Christ et à la congrégation : ainsi il faut que vous mainteniez et fassiez l'obédience. Bref, je vous dis que vous fassiez en tout l'obédience prescrite par le médecin, comme le veut aussi la règle, soit en vous abstenant des mets à l'huile, etc., soit en prenant les remèdes qu'il vous prescrit; de plus, prenez au moins une demi-heure de repos par jour et au moins six heures entières la nuit.

Touchant les dimissoires des jeunes gens, qu'ai-je à dire? Je prie Jésus-Christ qu'il me donne la patience. Je viens d'écrire à l'archevêque une lettre de prières : envoyez-la-lui tout de suite, et si la réponse tombe entre vos mains, ouvrez-la, et si vous voyez que l'archevêque soit encore inflexible, priez de ma part le P Margotta qu'il aille supplier l'archevêque pour la grâce, etc. Ecrivez aussi au grand vicaire, et remerciez-le particulièrement de ma part pour ce qu'il a fait en faveur de ces jeunes gens auprès de l'archevêque. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

CLXVII.

Vivent Jésus, Joseph, Marie et Thérèse!

****

Je ne sais guère feindre. Je dis la vérité, ce que vous avez

fait en envoyant le P Apice (et Dieu veuille que vous n'y ayez pas envoyé quelque autre) à S. Grégorio m'a blessé au cœur. D'autant plus que d'abord vous aviez résolu de me l'écrire, et puis vous avez fait le contraire. Mon Dieu ! envoyer un sujet, tandis que chaque sujet nous coûte du sang, l'envoyer mourir en un lieu malsain, pendant les grandes chaleurs, et au moment où il y règne une épidémie ! Mais là on a besoin de lui. Mais là tous les prêtres ne sont pas morts : il y reste toujours quelqu'un pour donner l'absolution. De grâce, à partir d'aujourd'hui, avant de faire aucune de ces choses extraordinaires, écrivez-m'en. Si par hasard il y avait encore quelque père à S. Grégorio, faites-le revenir sur-le-champ. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

CLXVIII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

30 mai 1776.

Mon père, les maisons de Naples, hors celle de Benevento, ne nous sont que peu ou point utiles pour établir la congrégation, parce qu'elles ne font pas corps toutes ensemble, et ne sont pour ainsi dire que provisoirement placées l'une contre l'autre. Pour le moment, il faut que nous les maintenions autant qu'il se peut ; mais parlons clairement : si la congrégation ne s'établit pas hors du royaume de Naples, elle ne sera jamais une congrégation. Vous avez reçu de Dieu une vocation extraordinaire pour venir au secours de cette congrégation. Je suis au terme de ma vie, il me reste peu de temps. Vous qui me suivrez, vous devez penser aux moyens d'affermir la congrégation. L'évêque de Veroli fait de vous le plus grand cas : mais l'évêque est vieux, ainsi il faut de son vivant songer à conclure ce qu'on pourra. Ainsi, sans faute, les missions une fois terminées, vous vous aboucherez avec ce P N. et avec le P N. si vous le jugez à propos, et vous parlerez à l'évêque. Or, s'il est nécessaire de par-

ler ensuite au pape, qui a beaucoup d'affection pour moi, nous n'avons pas de temps à perdre. Il peut arriver que je parle au hasard, parce que je ne connais pas assez les affaires de là-bas. Ainsi, avant de venir à Naples, abouchez-vous, parlez à l'évêque, et puis écrivez-moi, et ne partez ni vous ni le P N. que vous ne m'en ayez auparavant donné avis.

Si cependant vous pensiez que ce même P N. ne vous fût pas absolument utile, faites comme vous jugerez plus à propos ; mais si vous jugez que son assistance puisse être de quelque utilité, faites-lui savoir de ma part qu'il ne parte pas sans avoir d'abord ma permission. En attendant, je veux que vous vous conduisiez dans cette maison en supérieur ; mais si pour quelque motif particulier votre révérence en juge autrement, vous ferez comme il vous semblera bon.

Vous ne partirez point pour le moment, et je m'en remets ensuite à vous pour faire venir ou non le P N. à Naples : aussi lui mandé-je de s'entendre avec vous quant à son voyage ; et vous, je vous prie de me faire réponse au plus tôt, afin que je me gouverne en conséquence. Je vous bénis, et suis, etc.

CLXIX.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

7 juillet 1777.

Mon cher D. G..., je vous recommande autant qu'il est en moi de maintenir la paix. Quand vous voyez que les choses ne vont pas à votre fantaisie, il vaut mieux céder, quoique la chose doive rapporter moins de profit quant au temporel, que de rompre la charité au détriment du bien spirituel. Je lis en ce moment la Vie de saint Ignace, qui punissait avec la plus grande rigueur ceux qui rompaient les liens de la paix et de la charité. Je sais que vous aimez la congrégation : si vous l'aimez, aimez la paix. Je le répète, écrivez-moi dans les cas les plus importants, parce que j'espère en Dieu pour remédier à tout ; et sachez que je vous aime, vous estime et vous bénis.

CLXX.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

15 juillet 1777.

Ici à Nocera les consulteurs s étant réunis ont constaté que six de nos frères, depuis plusieurs mois, ou pour plusieurs mois, ont quitté nos maisons et sont allés demeurer chez leurs parents. En conséquence on a écrit à tous que dans quinze jours sans faute chacun se retire dans celle de nos maisons qui leur a été assignée. Ce billet vient d'être envoyé à tous, écrit dans les mêmes termes et dans la même forme par le frère Francesco Antonio. Mais comme j'ai une estime particulière pour votre personne, je me suis chargé de vous adresser personnellement une lettre différente des autres. Ainsi, mon cher D. N., je ne vous écris pas décidément de vous retirer dans quinze jours, mais seulement je vous prie de me faire connaître quelle est la nécessité qu'a votre révérence de se tenir chez ses parents, puisque selon la règle nos frères ne le peuvent que dans le cas de mort imminente de leur père ou leur mère : or, comme vous êtes un de nos pères les plus anciens, votre exemple fait un plus grand mal, et encourage les autres à demeurer auprès de leurs familles. Nous avons différentes maisons : ainsi, lorsque quelqu'un ne peut se faire à l'air d'une de ces maisons, on lui en assigne une autre. J'ai écrit tout ceci pour vous faire comprendre l'estime et l'affection que je vous porte. En conséquence, je ne vous assigne pas le terme de quinze jours, mais je vous prie de m'écrire au moins quelle raison vous avez de demeurer chez vos parents, parce que je ferai en sorte d'user envers vous de toute l'indulgence possible, pourvu que ce soit une indulgence raisonnable ; car j'ai moi-même à en rendre compte aux autres. Depuis longtemps je voulais vous prier de venir et de résider ici auprès de moi à Nocera, vu que je me trouve ici en qualité de supérieur, au milieu de mille embarras, et j'ai continuellement besoin de

consulter une personne prudente ; voilà pourquoi je voulais vous faire venir : mais j'ai su ensuite que depuis longtemps vous résidez auprès de votre famille. Je vous prie de me répondre, et de me consoler par votre réponse. Je vous bénis.

CLXXI.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

*****

Je soussigné recteur majeur impose et donne le précepte formel d'obédience à tous les frères convers de notre congrégation ou communauté, de ne partir d'aucune de nos maisons sans la permission expresse du supérieur local, à moins que quelqu'un ne voulût aller parler au recteur majeur, ou même au souverain pontife ; et dans ce cas il devra encore demander la permission au *recteur local* ; mais s'il ne l'obtient pas, il pourra partir, sans cependant s'arrêter dans un autre endroit. Alphonse de Liguori, recteur majeur

CLXXII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

19 septembre 1777.

Je recommande tout de nouveau l'observance, afin qu'il n'y ait aucune plainte ; et de nouveau je recommande la paix.

Avertissez-moi ensuite s'il y a quelque invitation pour des missions dans le royaume ; car, contrairement à ce que j'avais écrit d'abord, j'ai considéré que nous pouvons bien y faire des missions, puisque nous ne sommes pas étrangers, mais régnicoles. Cependant n'arrêtez aucune mission sans m'en avoir écrit auparavant, afin que les choses se fassent dans l'ordre. Voilà tout ce que j'avais à dire. Je bénis votre révérence et vos collaborateurs.

CLXXIII.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Naples, samedi, 25... 1777.

Je serai obligé de demeurer ici jusqu'à samedi prochain. Jeudi se traite notre affaire. Prions Dieu que du moins on nous laisse les maisons, car le ministre Brancone m'a insinué qu'il nous faudrait en abandonner deux. Du reste, si on nous laisse les maisons, nous avons besoin pour les revenus de nous conformer à la volonté de Dieu, parce que les choses vont mal. Si nous n'avions eu Brancone, nous serions peut être dépossédés à l'heure qu'il est, parce que dans le dernier conseil le roi parla peut-être avec plus de véhémence contre nous. Et ainsi soyons contents des choses comme elles sont, et des décrets de la providence divine. Vous communiquerez ceci aux autres choristes, selon ce que votre prudence vous en dira, afin qu'ils fassent oraison ces jours-ci, tandis que nous ne sommes pas encore hors de danger Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

CLXXIV

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Nocera, 1er octobre...

Vous me dites que, si l'on eût donné le même secours à Iliceto, il eût été possible d'y maintenir le noviciat ! Oh ! mon cher D. Andrea, que dites-vous là ? Vous espériez donc que les messes se diraient ici, et qu'ensuite l'argent serait envoyé à Iliceto ? A Iliceto vous n'auriez pas eu même dix *carlini* par semaine. Il faut que vous vous tiriez cette idée de la tête. C'est une chose qui ne pourra réussir jamais, jamais, jamais, jamais, que de vouloir soutenir une maison à l'aide d'une autre, parce que toutes, dans quelque état qu'elles soient, sont de véritables hôpitaux, et un *carlino* s'en va comme il vient. Il

faudrait un long discours pour vous le faire toucher au doigt. Si l'on n'avait pas ici agi en cachette pour faire des stalles, des charpentes à l'étage supérieur, etc , nous ne nous trouverions pas dans cet embarras. Mais maintenant que les choses sont faites, il faut se taire et crever de dépit.

Lorsque le contrat des fournitures aura été passé à Naples, j'espère dans le courant de novembre vous faire tenir les fonds de Grazioli pour les achats. En faisant les achats, je vous prierais de ne pas oublier de fonder deux chapellenies, au moins une, pour pouvoir ordonner quelqu'un de nos frères convers qui n'aurait pas de patrimoine, comme par exemple F Nigro. La chapellenie serait fondée toute en messes, avec un revenu annuel répondant à l'évaluation du patrimoine qui à Benevento est de trente ducats. La chapellenie d'ailleurs serait fondée à la charge de célébrer la messe dans notre église de l'Assunta. Je dis ceci afin que ce prêtre, s'il venait à se retirer, ne pût prétendre à la chapellenie sans venir à l'église pour célébrer la messe. Je finis, parce que je sens ma tête faiblir. Missions, dettes, départ pour Amalfi, etc. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

CLXXV

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

3 octobre 1777.

J'apprends de belles choses des pères de votre maison. Quelques-uns prêchent avec des gestes maniérés et un ton académique ; ce sont ensuite des prétentions de n'être pas mis après les autres ; il en est tel qui se procure l'estime en critiquant l'autre ; c'est une grande froideur et mauvaise volonté à travailler pour le prochain, mais une grande délicatesse pour sa propre personne ; chacun voudrait faire à sa manière, et on tient peu de compte de l'obéissance. Ensuite nous nous plaignons des persécutions que souffre la congrégation. Pour moi, les fautes de nos frères me font trembler

plus que toutes les persécutions qui sont encore en pleine activité, et si nous continuons à commettre des fautes, le Seigneur nous abandonnera, et nous verrons s'en aller en fumée congrégation, maisons, et tout. Vous lirez ma lettre en chapitre public. Je vous bénis et vous embrasse en Jésus et Marie.

Vous saurez que j'ai été retenu plusieurs mois à Naples, où par la grâce de Dieu j'ai laissé les choses bien disposées : mais la tempête a été grande et n'est pas encore apaisée. Ainsi je vous prie de faire pratiquer la discipline du lundi et le jeûne du samedi, que l'on a promis à Marie pour toujours, en reconnaissance de l'aide qu'elle nous a prêtée pour triompher des persécutions présentes. Je bénis votre révérence et tout le monde. Vivent Jésus et Marie !

CLXXVI.

Vivent Jésus, Joseph et Marie!

5 octobre 1777.

Quant à l'argent, qu'on n'emploie pas ce qui en reste à faire de nouvelles constructions, mais seulement qu'on avise aux moyens de terminer les chambres déjà commencées qui peuvent devenir habitables ; et ainsi ce qui restera devra être employé uniquement pour l'entretien ordinaire.

Touchant les missions, qu'on n'accepte ni carêmes, ni exercices dans le carême, pour ne pas nuire à la santé des prédicateurs. Et hors du carême, qu'on n'accepte ni exercices, ni neuvaines, ni autres prédications moyennant une rétribution ; mais seulement alors on peut recevoir la seule nourriture ordinaire, avec défense expresse *sous mon obédience formelle* de ne tirer jamais du royaume pas même un *carlino* de monnaie, ni pour messes, ni pour aumônes, ni pour aucune autre cause.

Qu'on n'entreprenne jamais aucune construction nouvelle, ou la reconstruction de la maison, sans la permission expresse du recteur majeur.

Pour l'église, qu'on ne fasse pas une dépense extraordinaire de tableaux ou de stuc, ni de chasubles ou autres vêtements sacerdotaux, ornés d'or ou d'argent, sans la permission du recteur majeur. Sont défendues aussi sous la même condition les dépenses pour autels de marbre.

Dans les fêtes de l'église on ne déchargera ni pétards, ni autres feux d'artifice, quand bien même d'autres voudraient s'en charger à leurs dépens. Et ainsi également sont prohibées les machines sur l'autel, ou autres appareils en soie ou en autre matière; mais on ornera simplement l'autel avec des feuillages, des chandelles et des fleurs. Cela convient à notre état présent de pauvreté. Plus tard, ce sera l'affaire des nouveaux recteurs majeurs.

Quant aux missions (j'oubliais le meilleur), donnez-moi avis si vous avez eu des invitations formelles, mais n'arrêtez aucune mission pour l'intérieur du royaume, quelque petite qu elle soit, si d'abord vous n'avez ma permission expresse; et ainsi avertissez-moi de tout par lettres, et, s'il est nécessaire, envoyez-moi un exprès.

Voici venir le P N.; mais, d'après ce qu'il m'a dit aujourd'hui, il ne peut rester dans la Romagne, parce qu'il n'a plus chez lui qu'une mère âgée de soixante-trois ans, et une sœur non mariée : ainsi il ne peut servir pour ces maisons, parce qu'à la première réquisition il serait obligé de s'en retourner. En attendant, je l'envoie vers vous pour aider en quelque mission qui serait à faire dans le royaume. J'enverrai d'autres pères pour faire ces missions d'Aquino et de Sora, et à la première mission qui aura lieu, vous nous enverrez le P N. En attendant, j'enverrai en novembre plusieurs pères d'ici pour éviter les accusations, et ces pères, avec deux ou trois autres des vôtres, pris dans la maison de Scifelli et de Frosinone, feront autant de missions qu'il leur sera possible; mais, je le répète, n'arrêtez aucune mission sans m'avoir auparavant donné avis de tout, et sans avoir ma permission. Or, vous vous excuserez auprès des évêques qui demandent des missions, en disant que vous ne pouvez pas les faire sans mon

autorisation, en attendant que je songe à envoyer d'autres pères de Naples pour compléter les missions. Je bénis votre révérence et tout le monde.

CLXXVII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

Nocera, 6 novembre 1777.

Mon cher D. Gaspar, j'ai eu avis que F. Pompilio, le tailleur, qui est à Santa-Cecilia, se trouve assez mal portant : c'est pourquoi j'ai fait venir F. Matthieu de Caposèle, afin de l'envoyer là en remplacement de F Pompilio; mais, arrivé ici, F Matthieu s'est trouvé avoir mal à la poitrine; j'ai donc résolu d'envoyer F Raphaël pour tailleur à Santa-Cecilia; et F Matthieu restera à Benevent, parce que l'air de cet endroit peut lui faire du bien, car il est plus salubre pour ces sortes de maux de poitrine. Je n'ai pas autre chose à vous dire; j'attends ici ce frère, et en même temps je bénis votre révérence et tout le monde.

CLXXVIII.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Nocera, 12 décembre 1777.

Nous avons été en grand danger de voir dissoudre toute la congrégation, mais, par la grâce de Dieu, le roi nous a ensuite octroyé les dépêches les plus favorables. Le marquis Brancone nous a été d'un grand secours : je prie votre révérence de le recommander à Dieu. Et je vous prie (mais en secret) de faire une neuvaine pour lui. Il a été en suspens s'il doit renoncer au poste qu'il occupe comme secrétaire du roi, pour mieux s'occuper de son âme dans une vie privée ; mais je lui ai conseillé de conserver son poste, parce que je pense que les intérêts de l'Eglise demandent qu'il n'y renonce pas. Après la neuvaine, vous me donnerez avis de ce que le Seigneur vous aura inspiré. Recommandez-moi à Jésus-Christ; je ne vous oublie pas de mon côté. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

CLXXIX.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Nocera, 31 décembre ....

Au sujet d'Ansalone, le P Ferrari m'a écrit une lettre toute de feu, et il me dit qu'on soupçonne qu'il a craché du sang. Ainsi, pour ce qui est de le recevoir, dites-lui de ma part qu'il prenne patience, qu'il attende un autre mois pour plus de sûreté, et pour voir comment il se portera; d'autant plus que son père écrit qu'il a des obstructions. Qu'il soit tranquille, je lui abrégerai ensuite le noviciat. Je dis donc qu'il attende un autre mois. Du reste, puisqu'il a été reçu une autre fois et envoyé par moi dans son pays pour voir si sa santé se rétablissait, qu'est-il besoin d'une nouvelle prise d'habit et d'une nouvelle réception? Mais allons, donnons cette satisfaction au P Ferrari de le tenir encore en suspens pour un autre mois. Mais quand bien même il aurait été reçu une seconde fois, s'il fait rechute, je le congédierai. Ansalone lui-même m'écrit qu'il se trouve parfaitement bien; dites-lui de ma part qu'il soit gai et content : il se trouve déjà dans la congrégation, quelle peur a-t-il? S'il continue à se bien porter, il sera des nôtres; mais si la mauvaise santé revient, quand bien même il aurait été reçu, il sera congédié; et qu'ainsi il prenne patience, mais qu'il se tienne gai et content.

Mais venons-en à ce qui importe davantage. Vous m'écrivez : Il faut de l'argent... Mais pourquoi faire tant de dépenses ou inutiles, ou du moins non nécessaires, ou du moins peu convenables à la modicité des ressources présentes de cette maison, et peu conformes à l'obédience que je vous avais donnée de ne faire aucune dépense, aucune, que les dépenses purement nécessaires? De grâce, pour le présent, qu'on ne pense plus à des constructions, ni à aucune autre dépense qui ne soit absolument nécessaire. Pour le présent, demeurez comme vous vous trouvez. Mettez-y remède comme il se pourra; plus tard nous y penserons, si la providence divine le permet.

D'après ce que j'apprends, il y a cent soixante ducats de dettes à Lacedogna; il y en a aussi à Foggia; on manque d'huile, de blé, de vin, etc. : eh bien! où en serez-vous réduit? à manger des herbes, ou à être emprisonné pour dettes? A la fin, je serai obligé de vous faire retourner au milieu du tapage de Ciorani.

Le chapitre a permis (contre mon sentiment) que l'on donne un second verre de vin à quiconque se découvre; mais votre révérence avertira les novices que quiconque se découvre toujours et sans besoin précis donne peu d'édification, et se montre peu mortifié. Je prie votre révérence d'avoir l'œil là-dessus, parce qu'ensuite, quand il s'agira de faire *l'oblation*, je vous le demanderai.

Pour ce qui est de faire deux chambres pour vous, renoncez-y pour le moment; plus tard on décidera. F. D. N. m'écrit pour des douceurs. J'envoie quelque chose de ce que j'ai ôté ce matin aux jeunes gens d'ici, auxquels on devait les distribuer. J'aurais été plus content que les novices m'eussent demandé des mortifications et des moyens d'aimer Jésus-Christ, que de les voir me demander des douceurs. Le novice D. Gerard m'écrit qu'il est bien content, etc. Ayez-en un soin particulier, parce que les prêtres ont plus de tentations que les autres. Je vous bénis tous. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse! J'envoie le cantique de saint Louis. Vivent Jésus et Marie!

CLXXX.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

Pagani, 10 juillet 1779.

L'âge avancé dans lequel je me trouve, et beaucoup plus encore les maladies continuelles qui ne cessent de m'incommoder, tout en me persuadant que cet avertissement est le dernier que je vous adresse, à vous mes pères et frères bien-aimés, me portent à croire que vous mettrez en pratique tous les avis que je vous donne au nom et de la part de Jésus-Christ, et que vous considérerez cette lettre comme un dernier gage de mon affection envers vous.

Il est vrai que j'ai un puissant motif de me consoler en ce que j'ai appris que dans nos maisons on vit selon l'observance et avec régularité, chacun n'ayant en vue que la fin pour laquelle le Seigneur l'a appelé dans la congrégation : mais il est encore vrai qu'à mon grand déplaisir il m'a été rapporté que dans la congrégation se sont élevés beaucoup de désordres, et particulièrement au sujet des missions. Or, il faut faire tout notre possible pour y apporter le remède convenable. Ainsi, en commençant les missions désignées, je prie, tant les supérieurs que les sujets, d'observer avec scrupule les anciennes coutumes touchant le manger, le boire, l'usage de ne pas aller circuler dans les divers pays à part ce que requiert l'acquittement du ministère apostolique. Il est connu de tous que toujours on a eu horreur de voir se nourrir de poulets, de sucreries et de boissons exquises et coûteuses. C'est pour moi une peine infinie d'apprendre que cela s'observe peu ou point de tout ; au contraire, on me dit que l'on va comme cherchant, et que plusieurs fois on a fait changer ou venir le vin du dehors, non sans étonnement de la part des peuples ; enfin, que l'on va se promener et faire des visites en outre des visites nécessaires et indispensables. Or, de cette manière, comment Dieu voudrait-il coopérer avec nous et bénir les travaux de ses ouvriers? Comment les gens peuvent-ils retirer du fruit des prédications, quand les faits sont contraires à ce qui s'enseigne dans les discours? Que les supérieurs veillent donc particulièrement là-dessus, et que seulement, quand la nécessité le demande, ils permettent le chocolat à quiconque en a précisément besoin.

En outre, je charge les mêmes supérieurs de pourvoir à ce qu'à la fin de chaque mission se fasse le chapitre de la coulpe ; qu'ils ne dispensent jamais de la demi-heure d'oraison mentale ; et cela parce que l'ouvrier de l'Evangile pour éclairer, doit être éclairé lui-même, et pour allumer dans le cœur des autres le feu de l'amour divin, doit d'abord en être lui-même enflammé. On trouve tout cela dans l'oraison. Qu'ils occupent toujours les plus jeunes à confesser les hommes, parce que ç'a toujours été la coutume depuis que notre congrégation a été fondée. Sur-

tout, que jamais, jamais, on ne reçoive des indemnités, des présents, ou de l'argent des universités, afin que les missions ne deviennent pas odieuses, et qu'ainsi on n'aille pas ruiner ou du moins refroidir l'exercice d'un ministère sur lequel est uniquement appuyé l'institut du très-saint Rédempteur.

Passant ensuite des missions à ce qui regarde le gouvernement intérieur des maisons, que chaque père ministre ait soin de faire l'inventaire de toutes les choses qui sont dans la maison, savoir, dans la sacristie, la salle du tailleur, la cuisine, la dépense, et en tout autre lieu, pour savoir s'il est nécessaire de pourvoir à d'autres besoins, et de maintenir le bon ordre si nécessaire dans la communauté.

De plus, qu'on rende les comptes sans jamais y manquer, selon ce que prescrit la règle, et qu'on ne fasse pas de dépenses excédant la somme de dix écus sans le consentement des admoniteurs et consulteurs; et si l'on vient à négliger l'ordre que je donne ici, je charge les admoniteurs de m'en donner avis tout de suite, pour y remédier ainsi qu'il conviendra.

Que les recteurs ne donnent à quelque sujet que ce soit la permission de demeurer hors du collége plus de huit jours, et, s'il est besoin d'un séjour plus long, cette permission devra être demandée au recteur majeur, auquel le sujet devra écrire chaque mois pour faire savoir où il est et pour quelle cause il demeure dehors.

Les mêmes recteurs n'admettront jamais les étrangers à la première table, et on ne permettra pas non plus que jamais ou des domestiques ou des personnes de basse condition mangent à la seconde; mais on pourra destiner à cet effet un local convenable. Dans les premiers temps de la congrégation, ce point était l'objet de toute la précaution possible; mais aujourd'hui on remarque à cet égard une grande négligence.

Or, afin que tout ce que j'ai insinué affectueusement soit mis en vigueur et fidèlement observé, j'ai pris la ferme résolution d'envoyer tous les ans, tant que Dieu le voudra, un vi-

siteur dans chaque maison, pour me représenter; et lorsqu'il aura reconnu que mes avertissements n'ont pas été mis en pratique, ainsi que par le fait il est arrivé le plus souvent, sans que toute ma sollicitude à vous presser de remédier aux abus introduits ait pu servir à autre chose qu'à remplir le papier sur lequel j'ai écrit, je veux être instruit pour indiquer le remède qui sera jugé convenable; qu'en même temps les transgresseurs sachent que Jésus-Christ, ne les laissera pas quittes de châtiment comme n'ayant pas voulu écouter les ordres qui leur étaient intimés par son lieutenant.

Enfin, je vous recommande en général la minutieuse observance de la règle professée chez nous; et en vous priant tous ensemble de vous soutenir de mon âme dans vos prières, je vous donne volontiers, à vous, mes pères et mes frères, en témoignage de la tendre affection que je vous porte, ma bénédiction paternelle.

CLXXXI.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

Nocera, 15 août 1779.

Mes chers frères, j'espère de la grâce de Dieu que vous aurez tous conservé jusqu'à présent le désir d'être tout entiers à Jésus-Christ, comme vous l'aviez en entrant dans la congrégation, et comme vous l'avez plus spécialement renouvelé ensuite dans *l'oblation* par laquelle vous vous êtes consacrés tout entiers à l'amour de Jésus-Christ. Je vous fais donc savoir que notre P Lauria, venant de Girgenti en Sicile, m'a dit que nos confrères qui demeurent en Sicile voudraient au moins deux autres pères des nôtres pour pouvoir suffire aux nombreuses missions que désireraient ces populations, qui sont considérables : à Girgenti seulement, il y a plus de deux cent mille âmes; et cependant les missionnaires se voient en petit nombre, et ne peuvent suffire à contenter le désir des habitants de ce diocèse et des autres pays voisins. L'archevêque de Palerme lui-même, monseigneur Sanseverino, voudrait

encore d'autres de nos sujets pour faire les missions, particulièrement dans le diocèse de Montréal.

Cela étant ainsi, puisque vous autres vous êtes au terme de vos études, je voudrais savoir qui de vous désire aller travailler en Sicile, où nos missions sont tellement désirées et font grand fruit. Ceux qui parmi vous auront le zèle de travailler dans ce pays-là n'ont pas besoin de m'en écrire en particulier; il suffit qu'ils découvrent ce bon désir au P Sorrentino, parce qu'il aura soin, comme je le lui ai mandé, de m'en informer; et moi, je conserverai un souvenir particulier des frères qui parmi vous seront les premiers à s'offrir pour cette œuvre si glorieuse à Dieu. Je n'ai pas besoin de vous dire autre chose : en attendant, je vous bénis tous, l'un après l'autre, avec toute l'affection possible, et je vous prie de me recommander tous les jours au très-saint sacrement, car l'heure de ma mort n'est pas éloignée.

CLXXXII.

Vivent Jésus, Joseph, Marie et Thérèse!

Nocera, 5 août....

J'apprends les beaux procédés du peuple de Caposèle envers nous. Or sus! il faut se venger. Faites en sorte maintenant d'augmenter de quelque chose les distributions d'aumônes à la porte, et à ceux de ce peuple qui demandent des secours. De plus, veillez avec plus de soin sur la congrégation de ces ingrats. Ce qui me déplaît, c'est que les tapageurs quitteront la congrégation et n'oseront plus s'y adjoindre; or il en résulte ce dommage spirituel qui me déplaît bien plus que le dommage temporel. Ainsi, tâchez de les gagner et de les faire gagner par de bonnes paroles, afin qu'ils ne quittent pas la congrégation; envoyez-les chercher, s'il est nécessaire, sans leur rappeler, surtout dans les sermons, ce qu'ils ont fait. Et dans la neuvaine, faites que le prédicateur inspire toujours le zèle pour la congrégation. Ensuite, quant à ceux qui se sont con

duits avec tant de loyauté, il faut les remercier d'une manière toute spéciale ; il me semblerait bon, si vous pensez de même, d'aller de maison en maison pour les remercier; nous en retirerons du moins cet avantage qu'ils nous resteront attachés. Que faire? C'est là le monde. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

CLXXXIII.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

25 janvier 1780.

Je prie votre révérence d'aviser à ce que ces pères, ou partie d'entre eux indistinctement, sortent en mission, parce qu'il n'est pas bien que ces jeunes gens demeurent sédentaires à Benevento, où ils ne font que languir, faute de s'exercer dans les missions. Vous pourvoirez aussi à leur remplacement, en faisant descendre à Sant-Angelo les pères qui y sont, ou même vous pourriez écrire à Caposèle comme de ma part ; cette communication entre les sujets de Benevento et ceux de nos autres missions dans le royaume est nécessaire pour plusieurs raisons. Je vous bénis avec tous les pères.

CLXXXIV

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

3 novembre...

F N. est bien inquiet. Je vois qu'il est plein de défauts. Je lui réponds catégoriquement. Mais que faire? Apportons-y remède comme nous pourrons. Je lui écris qu'il dépende de vous, et vous, tâchez d'y apporter remède. Il a, d'après ce que je vois, du goût pour étudier la morale; mais le P N. dit qu'il veut lui faire répéter l'arithmétique, et les choses qu'il a déjà faites, et il veut que la matinée soit tout entière consacrée à cela. Vraiment il est inutile de lui faire répéter ce qu'il a déjà fait : ainsi, c'est ma volonté qu'il s'applique à la morale, de la manière que votre révérence le jugera plus à

propos, car, pour moi, je suis éloigné, etc. Ainsi vous ferez comme si cela venait de vous-même, et vous arrangerez les choses. Sauvons la chèvre et le chou.

F. N. dit de plus que tant votre révérence que le P N., ne peuvent le voir, et que tout ce que vous savez de lui, vous le dites au P N. Je vous le dis pour votre gouverne, et vous demande le secret. Le sujet a du talent, mais il est encore faible et tenté. Aidons-le comme nous pourrons, sans cependant porter préjudice à l'observance.

La demi-retraite du dimanche doit durer jusqu'au signal qui avertit de se mettre à table, et pas plus : passé ce signal, il n'y aura plus de retraite.

Entre autres choses, F F. se plaint de ce que, lorsqu'il vous parle, vous lui répondez rarement. Je vous en avertis, afin que vous le traitiez avec plus d'égards, tandis que vous savez qu'il est tenté. Dites au P N. que j'ai donné commission pour douze abrégés de Tournely; mais il faut de l'argent, et je suis au dépourvu. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

CLXXXV

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

23 mars.....

Le P N. vient. Il suffit qu'il fasse l'étude; ne le chargez ni de faire la congrégation, ni de confesser les grandes personnes. Seulement, s'il veut confesser et prêcher de son plein gré, qu'il prêche : sinon, ne l'y engagez pas.

Qu'on ne fasse pas d'écrits à l'étude.

Envoyez-moi les écrits des morts, particulièrement ceux du P Cafaro.

CLXXXVI.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

22 juin.....

Mon cher D. C...., si vous ne m'envoyez ici F Gennaro, je

ne puis vous envoyer Leonardo, parce qu'il est impossible qu'un seul puisse suffire à la cuisine, aux emplettes et au grand nombre de messes qui se disent. Ici il n'y a rien de nouveau. D. Giovanni va mieux, et vers le 3 de juillet il partira d'abord pour Castellamare, et ensuite pour Cionari. Recommandez-moi tous à Jésus-Christ, et faites-le tous particulièrement à la messe. Votre révérence le dira aux autres, et vous prierez pour que Jésus-Christ me tire de Naples, si c'est sa gloire. Le cardinal n'est pas encore revenu; quand il sera de retour, on lui parlera; mais j'ai dans la tête que difficilement il nous laissera partir pour toujours. Au moins, comme nous le disions, nous éviterons d'aller et venir. Je suis, etc. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

CLXXXVII.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

4 juillet.....

D. Andrea me mande de Ciorani ce que dit D. G. Je suis décidément d'avis qu'il ne parte pas de Ciorani, comme j'ai écrit, et je lui en fais un cas de conscience, s'il part. Je dis positivement que ses sœurs n'ont pas besoin de son assistance. Quant aux procès et aux rentrées des revenus de la maison, qu'elles y pourvoient comme elles y pourvoyaient bien autrefois : *Mortui sepeliant mortuos suos.* Que si certains revenus ne sont pas perçus, et si quelque procès se perd, qu'importe? Ce n'est pas une raison pour que D. G. doive perdre ou s'exposer à perdre sa vocation. Une chose me fait de la peine, c'est que par sa lettre j'ai compris qu'il inclinait à s'en aller; mais après tout, il s'en remettait sur moi. Je me suis recommandé à Dieu, et c'est mon sentiment bien arrêté. Or, vous ferez attention que de là l'archiprêtre lui écrira encore, ou enverra, etc. Ainsi, que D. Andrea prenne garde de lui plus faire lire des lettres de l'archiprêtre, comme il lui fit lire la dernière. Il ne fit pas bien : il suffisait qu'il lui dît la chose

de vive voix, parce que l'archiprêtre donnait des scrupules à D. G., et D. G. est scrupuleux. Mais pour les scrupules, j'en charge ma conscience. Autant que possible, ne le faites parler avec qui que ce soit qui viendrait de ces quartiers. Et de plus, s'il venait quelque lettre de l'archevêque ou du grand-vicaire, qui recommencerait à lui donner des scrupules, que D. Andrea ne le lui fasse pas savoir : qu'il m'envoie la lettre, à moi ; je répondrai à l'archevêque. Je suis, etc. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse. Recommandez-moi à Jésus et à Marie.

CLXXXVIII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

Pagani, 9 août 1781.

Mon cher P D. Diodato, je croyais que le préfet des étudiants leur faisait observer leur ancienne constitution ; mais, dans le doute si elle s'observe, je vous prie de faire entendre à ce préfet que ma volonté est qu'elle soit observée entièrement et ponctuellement. Voilà tout ce que j'avais à dire. Je vous bénis, et suis.

CLXXXIX.

Vivent Jésus et Marie. !

27 novembre.....

J'écris à la hâte ce matin dimanche, dernier jour de la mission ici, où nous avons eu un concours admirable et des applaudissements ; les gens disent qu'ils n'ont jamais eu de mission semblable. *Soli Deo*, etc.

Quant au secours, j'ai su que ce ne sont pas deux cents ducats, comme je le pensais, mais cent seulement, qui ont été laissés à ma disposition par mon père : ainsi il y en aura cinquante pour vous.

J'enverrai à D. Ciccio les manuscrits, etc. ; mais je veux qu'il suive ce manuscrit de la scolastique, et je ne veux pas absolument qu'il lise d'autres livres, si ce n est Habert : je veux

qu'il y mette seulement ce qui se trouve dans Habert, avec plus de brièveté, laissant quelque preuve ou bien quelque objection superflue. Qu'il fasse acte d'obéissance sans autre réplique : et de grâce qu'il soit plus attentif à la clarté qu'à la politesse du langage.

Je me réjouis de ce que vous me dites de D. Nicola, mais faites qu'il s'applique très-peu jusqu'à ce qu'il se rétablisse entièrement. Il suffit qu'il écoute, sans écrire. Pour D. Blaise, faites-le sortir, et indiquez-lui le chemin, comme bon vous semblera. Recommandez-moi tous à Jésus et Marie.

CXC.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

26 novembre 1781.

Mon très-cher P D. G..., j'ai confiance que Jésus-Christ vous récompensera de la consolation que vous m'avez fait éprouver en acceptant l'emploi de lecteur de philosophie. J'étais dans une grande affliction à cet égard, parce que de plusieurs points, divers sujets se sont attachés à notre congrégation; mais mon affliction croissait à mesure que le nombre des sujets augmentait, parce que nous n'avions pas de maître pour les instruire, dans ce temps où les maîtres sont si rares. J'étais à la mort, ne sachant dans cet embarras à qui recourir : vous m'avez soulagé, en me faisant savoir que vous avez accepté l'emploi d'instruire les jeunes gens. Je ne sais comment pouvaient se tranquilliser devant Dieu ceux qui refusaient cet emploi, voyant que c'était là clairement sa volonté et son bon plaisir. En conséquence, je vous bénis et vous remercie beaucoup, et je prie Dieu qu'il vous console pour cet acte d'obéissance. Je vous bénis et vous remercie de nouveau.

CXCI.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

17 janvier 1782.

J'ai été consolé d'apprendre que vous avez commencé l'étude

de la philosophie, et que les étudiants entendent parfaitement vos leçons. J'espère qu'elles seront plus profitables aux étudiants actuels que celles des maîtres précédents, parce qu'elles seront faites avec plus d'ordre.

Ensuite, quant à la théologie, lorsqu'il en sera temps, ne quittez pas Abelly. Monseigneur Torno faisait grand cas d'Abelly, parce que cet auteur s explique clairement, avec beaucoup de précision et brièvement.

Continuez pour le moment de les aider avec ferveur; je vous les recommande, et vous bénis avec tous les autres.

CXCII.

Vivent Jésus, Joseph, Marie et Thérèse!

15 janvier....

Mon cher D. C..., maintenant que vous êtes là, lorsque quelqu'un d'entre vous a occasion de voir l'archevêque (comme il est facile vers le temps du départ), qu'il lui demande ce que nous devons faire du neveu du P N., qui se porte admirablement bien, et qui dit: Plutôt mourir que de s'en aller. Ne faites pas voir que vous ayez l'affaire à cœur, mais recommandez ce pauvre jeune homme, qui est un jeune homme d'espérance. Vivent Jésus, Joseph, Marie et Thérèse!

CXCIII.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

****

N. N. va venir : mettez-le avec les novices, et faites-lui faire tout ce que font les novices, avant de lui donner l'habit; il pourra le prendre le jour de Saint-Louis avec les deux autres. Faites-leur faire les exercices, mais faites-les venir à la récréation ; mais modérez-les pour tous les exercices spirituels et l'application pendant ces chaleurs ; faites-les sortir souvent, et modérez la discipline pendant ce temps chaud. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

CXCIV

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

****

Oui, Monsieur, accordez à N. du soulagement et plus de liberté; mais soutenez-le, parce qu'il est en butte à beaucoup de tentations. Veillez à lui donner quelque remède, comme lait, ou autre chose. Dites-lui de ma part qu'il se tienne content, que ce n'est rien. Je vous bénis tous. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse.

CXCV

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

****

Je vous prie de traiter avec douceur N. Il demeurera au noviciat comme novice, mais il ira s'accuser avec les autres frères convers; et dites-lui qu'il est membre de la congrégation, puisque cette tentation le tourmente. Relevez son courage.

Maintenant que viennent les chaleurs, relâchez quelque chose des exercices du noviciat; faites-les sortir souvent, et appliquez-les un peu moins. Nous voyons qu'ils tombent tous malades. Faites-leur écrire petit à petit les exercices des missions, et faites-leur apprendre par cœur au moins deux ou trois méditations. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

CXCVI.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

****

Mon cher D. L..., ayez patience; il est nécessaire que votre révérence aille à Iliceto, où commencent aujourd'hui les exercices, et il n'y a personne pour aider à les faire. Je vous en-

voie en secret trente ducats ; portez-les aux supérieurs d'Iliceto pour les dépenses de l'office, parce que j'apprends qu'ils sont à la gêne. Vous ne parlerez pas à d'autres de ces trente ducats, et vous direz à ceux d'Iliceto que nous sommes obligés d'acquitter soixante-douze messes. Ils appliqueront l'intention pour ceux qui ont donné les messes. Vous prendrez l'argent des frais de voyage sur ces trente ducats. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse ! Je bénis tous les novices. Vivent Jésus et Marie !

CXCVII.

Vivent Jésus, Joseph, Marie et Thérèse!

21 août.....

Je voulais envoyer D. Giovanni, mais je reçois tant de nouvelles effrayantes des maladies qui règnent dans ces quartiers, que je n'ose l'envoyer. D'ailleurs, je ne pourrais supporter l'idée d'avoir été cause qu'un si bon sujet coure risque de la vie. En attendant, pourvoyez-y comme vous pourrez, et lorsqu'il y aura entière sûreté, et que toute crainte sera dissipée, alors envoyez de nouveau prendre D. Giovanni.

Soyez attentif à maintenir l'observance, exhortez, priez ; mais n'imposez pas de pénitence, si ce n'est aux frères servants.

Pour F Nicola, il ne faut pas penser à l'envoyer ailleurs. Ici il allait encore plus mal ; là c'est son air natal. Si Dieu le veut, patience ! mais faites-lui prendre des remèdes ; que sais-je? du lait, des bouillons, etc. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

CXCVIII.

Vivent Jésus, Joseph, Marie et Thérèse!

9 août.....

Que la volonté de Dieu soit toujours faite ; si Dieu appelle à lui D. Paolo, que votre révérence gouverne la maison en attendant, parce qu'ensuite j'aviserai à envoyer le recteur.

Si D. Paolo meurt, retardez l'oraison funèbre jusqu'à ce que nous puissions mieux recueillir les renseignements de la Cava et des autres endroits. Mais je n'ai pas perdu toute espérance en Marie ma mère. J'apprends qu'on a donné l'eau, mais je n'apprends pas qu'on ait donné l'huile d'amandes douces. Voyez comme nous sommes affligés, et particulièrement moi qui suis comme stupéfié; mais je n'ai pas perdu encore l'espérance que notre mère voudra bien nous le laisser pour la gloire de son fils. S'il meurt, dites à Apice qu'il m'envoie tous les renseignements qu'il a recueillis, et je lui enverrai ensuite les autres. Si jamais il se portait mieux, envoyez-moi tout de suite un autre courrier. Je vous bénis tous. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

CXCIX.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

29 octobre 1782.

Mon cher D. Alessandro, il faut avec ce petit nombre de pères faire quelques missions de moindre importance : je prie votre révérence de prendre le soin de ces mêmes missions et de les diriger. Vous êtes le plus âgé de tous, le plus versé dans la pratique des missions auxquelles vous vous êtes exercé depuis si longtemps, et vous êtes plus connu et applaudi des personnes qui s'y entendent. Je vous en prie au nom de la très-sainte Vierge, ne me causez pas de chagrin. Je pense ainsi devant Dieu. Dans le temps des missions, vous ne laisserez pas aller les pères en promenade pendant le jour, comme j'ai appris qu'il s'est fait quelquefois. Les gens certainement se scandalisent, en voyant les missionnaires aller à la promenade. Il vaudrait mieux ne pas faire de missions que de les faire de la sorte. J'attends de bonnes nouvelles, et je vous bénis avec tous les autres.

CC.

Avertissements aux supérieurs des missions.

****

Circulaire.

I. Il n'est ni nécessaire, ni convenable que tous les prêtres de chaque maison sortent en mission : le recteur fera le choix de ceux qui en sont capables et non malades.

II. Si la mission se fait dans le diocèse où est la maison, le recteur choisira les sujets comme j'ai dit, et les enverra ; mais si les missions doivent se faire dans d'autres diocèses où nous n'ayons pas de maison, qu'on n'envoie pas de sujets qui ne soient désignés ou par moi ou par le grand vicaire.

III. On observera dans les missions les anciennes coutumes touchant la qualité des mets, le refus des présents de sucreries, d'oiseaux, de poulets, de poissons de prix et choses semblables. On n'acceptera ni remboursement de frais, soit de l'université, soit des curés, ni repas chez qui que ce soit, ecclésiastique ou séculier; seulement, si l'évêque pour une fois invite à dîner, on obéira; comme aussi, s'il envoie quelque présent, on l'acceptera.

IV On sera attentif à corriger les fautes de manque de modestie, ou d'impertinences envers les nôtres, et bien plus encore envers les étrangers, ayant soin de traiter tout le monde, même les gens du peuple, avec douceur et charité.

V Tous les quinze jours ou au moins tous les mois, pendant tout le temps que durera une mission, les supérieurs rendront coupte ou à moi ou au père vicaire de tous ceux qui auront commis quelque faute notable.

VI. Le supérieur punira toutes les fautes graves de chacun, même en renvoyant le coupable à la maison, la mission finie, si cela lui paraît expédient.

VII. Que les supérieurs soient attentifs à faire prêcher simplement, sans déclamation et sans fanfreluches ni mots ron-

flants : ils corrigeront et puniront ceux qui manquent en cela ; et s'ils ne se corrigent pas, ils leur interdiront la prédication, même au milieu du sermon, de l'instruction ou de tout autre exercice. C'est la simplicité qui a fait réussir nos missions. Quiconque ensuite prétendrait faire quelque exercice de prédication, d'instruction, etc., qu'on le lui refuse absolument. Celui qui a ces prétentions ne fera jamais beaucoup de fruit, parce que Dieu ne coopère pas avec l'orgueil. D'un autre côté, que ceux à qui quelque exercice a été donné à faire ne manquent pas d'obéir. Surtout qu'on punisse les fautes d'obéissance, et qu'on en fasse le rapport au grand vicaire.

VIII. Dans toutes les missions, on désignera le zélateur chargé de noter toutes les fautes qu'il remarque et d'en donner avis au supérieur.

IX. Quand il sera question de terminer quelque procès par un arrangement, on ne prendra jamais la défense d'aucune des parties, mais on se portera simplement comme médiateur. Si cependant il y avait quelque raison évidente en faveur d'une des parties, il est bon de l'exposer, pour faire connaître la vérité.

X. Chacun en mission fera chaque mois un jour de retraite dans la solitude, comme il se pratiquait déjà.

XI. Quand il y a foule, on aura soin de faire confesser d'abord les hommes, et puis les femmes.

XII. On ne donnera à qui que ce soit la permission de conserver en propre de l'argent, du linge, du tabac, ou autre chose : l'économe conservera le tout. Et quand on recevra quelque chose, on le donnera au supérieur, lequel ensuite le remettra au recteur de la maison d'où la mission est sortie.

XIII. Chacun s'abstiendra d'assister à des testaments ou de traiter de mariages, à moins seulement que ce ne soit pour ôter quelque scandale ou autre occasion de péché.

XIV En commuant les vœux, personne ne s'appliquera à soi-même l'argent qu'il eût fallu pour accomplir le vœu, sous prétexte d'en faire des œuvres pies.

Mes frères, vous savez déjà que l'unique but de notre insti-

tut est l'œuvre des missions : si l'on manque à cette œuvre, ou si elle se fait d'une manière défectueuse, l'institut est détruit. Il vaut mieux renoncer aux missions que de les faire au détriment de notre ferveur, et en édifiant mal les peuples. Quiconque sort en mission ne doit pas sortir pour prêcher et se produire, mais seulement pour sauver des âmes, et se soumettre à ce qu'ordonnent les supérieurs.

Cet écrit sera lu en chapitre devant tous les sujets de la maison, afin que chacun soit attentif à son devoir On le lira tous les ans au mois d'octobre avant de sortir pour les missions.

CCI.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

***

MÉTHODE POUR LES MISSIONS ET LEURS EXERCICES PROPRES.

En premier lieu, on observera qu'on ne peut jamais aller aux missions, si l'on n'y est envoyé par les supérieurs, et ceux-ci n'enverront jamais de missionnaires, s'ils ne sont demandés par les évêques, ou par l'université du consentement des évêques, qui seront priés de leur envoyer par écrit la permission et les pouvoirs nécessaires. Les sujets pourront bien non-seulement se montrer disposés à y aller, mais même en témoigner un désir modeste et résigné. Ensuite, quand ils seront sur le point de partir, ils donneront avis à l'évêque, ou archiprêtre, ou curé, du jour où ils devront arriver dans la ville ou dans le pays où doit se faire la mission, afin que ceux-ci en donnent eux-mêmes avis aux peuples, en faisant poser des affiches, s'il est nécessaire, dans les endroits considérables ; et aussi afin de leur faire trouver toute prête une maison, des lits, et des ustensiles de cuisine. C'est également afin qu'à leur arrivée ils fassent sonner les cloches comme aux jours de fête, et se trouvent avec le clergé hors des portes du pays ou de la cité, avec la croix haute, qu'ensuite ils remettront au supérieur, *ut infra*.

Avant de partir, ils diront, réunis à l'église, l'*Itinéraire des clercs;* ensuite, après avoir reçu la bénédiction du supérieur, qui indiquera en ce moment celui à qui ils devront obéir en tout à sa place, ils partiront. Dans le chemin, ils prendront leur temps pour faire leurs prières.

Arrivés au lieu de leur destination, et trouvant là le clergé à leur rencontre, comme il a été dit ci-dessus, le supérieur prendra la croix, et ils s'avanceront processionnellement vers l'église, disant à haute voix le *Benedictus*, etc. Arrivés à l'église la première chose qu'ils feront sera de visiter le très-saint sacrement, et ensuite l'autel de la très-sainte Vierge et des saints patrons et titulaires; ils les prieront de cœur pour obtenir leur assistance dans cette grande affaire, et ils invoqueront spécialement les anges gardiens du lieu, de l'église et des particuliers, implorant leurs secours pour la confession des âmes confiées à leur sollicitude.

Lorsque la fatigue du voyage ne l'empêchera pas, que l'heure sera convenable, et que ce jour sera un jour de fête, ils pourront le même jour commencer la mission par le premier sermon, surtout si le peuple était déjà réuni à l'église en nombre suffisant, en ayant soin de faire précéder la récitation d'un tiers du saint rosaire. Mais parce que c'est une chose qui arrivera rarement, on fera au peuple assemblé une courte allocution, en les avertissant du but qu'on s'est proposé en venant dans ce pays; on leur annoncera qu'on vient avec un cœur plein de charité pour les assister tous et procurer le salut éternel de chacun d'eux; qu'on veut pour cela seul mettre devant les yeux les vérités éternelles auxquelles ils peuvent n'avoir pas pensé jusque-là; qu'on veut enfin les instruire des choses nécessaires pour le salut, et les confesser tous avec la charité et la patience nécessaires. Alors, sans faire d'acte de contrition, on renverra le peuple, en avertissant de l'heure où commencera la mission le jour suivant.

On saura cependant qu'en commençant les missions, on ne doit pas s'astreindre positivement à une règle inviolable; mais on doit considérer les circonstances des lieux, des per-

sonnes, et le reste. Ainsi, on commencera de la manière la plus convenable, ou par un sermon sur la place, en y faisant brièvement un acte de contrition, ou en faisant d'abord le tour, et puis prononçant un discours à l'église, ou par un sermon en règle, avec ou sans un acte de contrition.

Quoique cependant on n'ait pas commencé ce jour-là, on n'oubliera aucunement de faire l'exhortation du soir, qui ensuite se continuera pendant trois ou quatre soirées, selon le besoin du lieu. Or, les premières exhortations seront pour inviter, et par conséquent plus tendres, respirant des sentiments de pitié pour les âmes ; les autres ensuite seront plus fortes. Elles ne seront pas longues, elles seront d'un demi-quart d'heure. Elles ne se feront pas tous les soirs dans le même endroit ; elles ne se feront pas non plus immédiatement dans les endroits suspects, mais là où elles pourront être entendues d'un plus grand nombre. Pour les exhortations, on sortira toujours de l'église avec la croix haute, avec les flambeaux et la clochette, chantant les litanies de la très-sainte Vierge. Arrivés au lieu où l'on doit s'arrêter, on sonnera la clochette, et puis on dira à haute voix : Loué soit le très-saint sacrement et l'immaculée conception de la Vierge Marie. Ensuite, dans l'exhortation du premier soir, on avertira le peuple de la mission commencée ou à commencer le jour suivant, et après cela on fera l'exhortation. Après l'exhortation, on conduira le peuple, qui a coutume de suivre, dans l'église ou dans le vestibule, et là on fera un acte de contrition ; après quoi, on congédiera le peuple avec la bénédiction de la croix. On avertira les femmes qu'elles ne viennent pas après cet exercice, mais qu'elles se retirent chacune dans leurs maisons. Les missionnaires attacheront beaucoup d'importance à ces exhortations, qui font d'ordinaire le plus grand fruit dans les missions ; on ne les négligera en aucune sorte ; mais on ne les fera pas en les improvisant, et sans s'y être préparé avant de sortir par de ferventes prières.

Lorsque le jour d'après l'arrivée sera une fête, et que la mission n'aura pas été commencée par le premier sermon, on

ne confessera pas le matin suivant, mais on fera un discours chaleureux sur l'efficacité de la mission pour le salut éternel des chrétiens, ou sur l'état misérable dans lequel se trouve le christianisme, ou sur les dangers auxquels sont exposés les pécheurs, etc. On ne terminera pas par un acte de contrition, mais par une exhortation à profiter de la grâce que le Seigneur leur a envoyée, par une explication des exercices qui auront lieu, et par une invitation à tous de venir à tous les exercices, et particulièrement pour la vingt et unième heure de l'après-dîner. On invitera en particulier tout le clergé à venir à la procession, qui le jour sortira de l'église, et à y venir en habit long, et sans surplis.

Lorsque ensuite à la vingt et unième heure tous les prêtres seront dans l'église, on sortira avec la croix haute, et on fera processionnellement le tour de la ville ou du pays en chantant avec des pauses les litanies de la très-sainte Vierge; sur la place ou le lieu le plus fréquenté on fera halte, et un père, montant sur un lieu élevé, adressera un petit discours au peuple pour l'exhorter à changer de vie à cette occasion; mais il ne conviendra pas de faire un acte de contrition, et, le tour fini, on retournera à l'église. Pendant le chemin, les pères accompagnant la procession pourront jeter quelques exhortations çà et là où ils rencontreront des attroupements nombreux, invitant tout le monde au sermon.

Arrivés à l'église, on dira la troisième partie du rosaire avec ses mystères (ce qu'on fera tous les jours avant le sermon); et puis le père montera en chaire pour prêcher, mais sans surplis ni étole, et il terminera le sermon par un fervent acte de contrition tiré des motifs du sermon.

Lorsque le matin on n'aura pas annoncé les exercices qui auront lieu dans la mission, on en avertira le peuple après ce premier sermon du soir; on l'exhortera à fréquenter tous les exercices avec le plus grand empressement possible, et on l'avertira aussi de l'heure fixée pour ces mêmes exercices. On priera les ecclésiastiques, les magistrats et les personnages les plus marquants d'être les premiers à y assister pour le bon

exemple. Même, quand il se pourra, deux pères iront, au nom de tous, visiter et inviter le seigneur, le gouverneur, ou autre personnage marquant, pour leur demander assistance et protection. Si la mission était à la ville, ils feront une semblable invitation au chapitre réuni dans le chœur, avant ou après vêpres, et ils lui demanderont également assistance et secours.

Les exercices ensuite se feront ponctuellement à l'heure indiquée, c'est-à-dire la méditation de bonne heure, la doctrine chrétienne de bonne heure après dîner ; les exercices aux prêtres en un lieu retiré après vêpres, et le sermon du soir assez à temps pour qu'il finisse à la chute du jour : si cependant les gens ne pouvaient se réunir d'aussi bonne heure, comme il arrive le plus souvent en hiver là où il se trouve des travailleurs, alors le sermon se fera plus tard, pourvu que la volonté de l'évêque, ou toute autre cause raisonnable, ne s'y oppose pas.

I. Le matin qui suivra le sermon fait le soir, dès qu'il y aura suffisamment de peuple, on récitera la troisième partie du rosaire (pourvu cependant que cela ne doive pas déranger les messes, et plus encore les confessions). Ensuite, le père montera en chaire, et saluera le peuple, en disant : Loué soit le très-saint sacrement et l'immaculée conception de la vierge Marie ; et après cela, il récitera les litanies de cette Vierge très-sainte. Puis, se tenant à genoux, il donnera une briève méditation toute familière, précédée des actes chrétiens ; et cette méditation sera une matière concernant la vie purgative ; mais il évitera les matières prises du sermon de la veille ; du moins, qu'il ne divise pas par les mêmes points ; et il terminera par les actes de contrition, mais sans prendre le crucifix. Les actes mêmes compris, il ne faudra pas que le tout dure plus de trois quarts d'heure.

II. Dans la journée ensuite, on fera l'exercice de la *doctrine chrétienne*, qui sera confié par le supérieur au missionnaire qu'il jugera le plus convenable. Or, on tiendra cet exercice pour l'un des plus précieux et des plus importants de la mission.

III. L'instruction sur les préceptes du décalogue et sur la manière de se confesser aura lieu à l'heure la plus commode pour le peuple : par conséquent, si le peuple peut se réunir à la première heure du matin, on fera d'abord l'instruction, et puis la méditation; on pourrait encore, dans le cas où l'on manquerait de sujets, omettre la méditation, mais jamais l'instruction. Que si l'on faisait l'instruction seulement, on moraliserait en terminant par les actes de contrition, etc. Et dans les endroits peu considérables et peu riches, l'instruction seule en cette manière fait très-bien. Ensuite le clerc réunira les garçons pour les instruire sur la confession et la communion.

IV Avant le sermon, un père récitera le rosaire de la bienheureuse Marie, avec une courte introduction, ou un court exemple au commencement, afin d'engager le peuple à le réciter avec dévotion; et on énoncera les mystères, avec quelque courte considération. Il faut qu'on ait pour but de faire réciter toujours la troisième partie du rosaire, qui est la fin principale pour laquelle cet exercice a été introduit, afin que la très-sainte Vierge daigne concourir au succès de la mission. Si cependant l'instruction se faisait le jour, il serait mieux de réciter le rosaire avant l'instruction, afin d'y avoir plus de monde; et l'on intercalerait alors un cantique entre l'instruction ou le sermon; mais ces cantiques ne se chanteront jamais du haut de la chaire.

V On fera ensuite le grand sermon à l'heure la plus commode, ainsi qu'il a été dit, et sans surplis ni étole. Le sermon durera tout au plus une heure et demie avec tous les actes, qui se feront à la fin avec le crucifix et les torches. On avertit le prédicateur de ne pas terminer le sermon sans engager le peuple à invoquer la bienheureuse Marie; et à cette fin, on aura soin d'exposer quelque statue de la sainte Vierge.

Touchant l'exercice des fonctions, il est défendu de fulminer des anathèmes, de prendre la discipline ou autre instrument propre à faire jaillir le sang, de se brûler avec la torche, et choses semblables. Pour ce qui est de prendre la corde

quelquefois, ou la tête de mort, quand cela se fait avec sagesse, prudence et discrétion, le supérieur peut le permettre.

Il est statué ensuite dans le décret du chapitre général (p. 97 *des constitutions*, n. 8), que dans les missions et exercices on doit toujours faire le sermon de la très-sainte Vierge, comme étant par expérience le plus profitable. Les pères auront soin dans tous les sermons de faire toujours mention de l'amour de Jésus-Christ, et du recours fréquent à Marie sa très-sainte mère.

Néanmoins, l'exposition du très-saint sacrement se fera seulement au jour de la bénédiction, *ut infra*.

VI. Après le sermon du soir, on fera l'exercice de la discipline pour les hommes, quatre ou cinq fois dans la mission; le dernier soir, on fera le *traînement de langue*; mais quand on fera l'exercice de la discipline, les exhortations du soir cesseront.

Pour la discipline, d'abord un père fera une courte exhortation tirée du sermon, et puis, au milieu de la discipline, à quelque verset du *Miserere*, il dira deux ou trois paroles de componction. La discipline durera seulement pendant ce *Miserere*. Ensuite on pourra faire dire trois *Ave Maria* à l'*immaculée conception*, le visage contre terre, et l'on terminera par un cantique de repentir.

Dans les deux ou trois soirées qui suivront celles de la discipline, on fera de plus l'exhortation de la paix, et on fera embrasser ceux qui viennent se réconcilier devant le crucifix. Mais avant d'appeler la partie adverse, un père écoutera à l'oreille celui qui se présentera, pour voir quelle est la cause de l'inimitié, et savoir si celui qui s'est présenté est l'offensé qui veut pardonner, si l'inimitié n'est pas secrète, ou si la réconciliation n'aurait pas d'autres inconvénients.

VII. Ensuite, le dernier jour avant les exercices de dévotion, l'on fera de jour le sermon de la bénédiction en la manière suivante. D'abord on commencera le rosaire, n'y ayant pas d'instruction ce jour-là, et au milieu du rosaire, on fera la procession du très-saint sacrement porté par un père, qui le portera seulement jusqu'au degré de l'entrée de l'église, et

bénira la compagnie trois fois, de trois côtés, d'abord au milieu, ensuite à droite et puis à gauche. Ensuite il se tournera, et le saint sacrement demeurera exposé sur l'autel ; si le prédicateur n'est pas encore arrivé, on continuera le rosaire. Le prédicateur étant monté ce jour-là, en surplis et en étole, on voilera le saint sacrement; ensuite aura lieu le sermon et la bénédiction avec le crucifix. Puis on annoncera cinq *Pater* et cinq *Ave* à réciter pour gagner l'indulgence de la mission faite, et le prédicateur entonnera le *Te Deum*. Le prêtre entonnera les oraisons suivantes : *Deus cujus misericordiæ*, etc.

Après cela, on dira le *Pange lingua*, etc., et le *Tantum ergo*, etc., et avant la bénédiction aura lieu une exhortation par le prédicateur du haut de l'autel; et dans ce moment il fera promettre au peuple de venir aux exercices de dévotion. Dans la matinée du même jour aura lieu la communion des grandes personnes, parce que la communion des garçons de quinze ans et au-dessous se fera un autre jour à part, avant ou après, selon qu'on aimera mieux. Avant la communion, le prédicateur, ou tout autre, montera sur la chaire placée au milieu de l'église, et pour préparation à la communion il fera les actes de foi, d'humilité, d'amour et de douleur avec le crucifix, et ensuite il fera faire la *paix*. Après cela, il fera l'acte de désir, puis aura lieu la communion, et il terminera par l'action de grâces. A la communion des garçons cependant, on ne fera pas la *paix*, mais on leur fera chanter les cantiques du très-saint sacrement pour la préparation et l'action de grâces. A la communion des enfants, après l'action de grâces, on va processionnellement par la ville ou le pays, en chantant les litanies de la très-sainte Vierge, et de retour à l'église, on leur donne quelques avertissements adaptés à leur âge; enfin, après la bénédiction de la croix, on les renvoie chez eux.

VIII. Les trois derniers jours, ou du moins les deux dans les petits endroits, on fera les exercices de dévotion, qu'on n'omettra jamais, selon le décret du chapitre, en ayant soin de les établir à perpétuité. Ce jour-là, après avoir récité le petit chapelet des *douleurs de Marie* ou de l'*enfant Jésus*, et le

rosaire, si on en a le temps, le même prédicateur en chaire fera d'abord une demi-heure à peu près d'instruction sur l'oraison mentale, sur la préparation et l'action de grâces de la communion, et aussi sur le règlement de vie nécessaire pour se sanctifier. Ensuite à genoux et sans surplis, il donnera la méditation sur la passion de Jésus-Christ et les douleurs de Marie (pour cela on aura eu soin de revêtir d'habits de deuil la statue de la sainte Vierge); il terminera par les actes de foi, d'espérance, de charité, de douleur, de ferme propos, et de protestation de vouloir mourir muni des sacrements; il entremêlera dans l'acte de douleur quelque cantique de dévotion sur la passion de Jésus-Christ, et il renverra le peuple avec la bénédiction de la croix.

On observera de faire durer la mission au moins dix à douze jours dans les petits endroits.

De plus on observera que s'il se trouve quelque petit village un peu éloigné, le supérieur pourra y envoyer confesser et prêcher, autant qu'il le jugera convenable.

L'office du clerc sera : 1° de lire la prière ; 2° d'avertir les pères de l'heure à laquelle ils pourront dire la messe consécutivement, afin qu'ils se trouvent libres pour l'heure de la retraite ; 3° d'avertir les pères des exercices à l'heure fixée ; 4° de sonner la retraite, en prévenant néanmoins d'abord le supérieur ; 5° de préparer toutes les choses de l'église ; 6° de faire la doctrine, les conférences, les exhortations, les rosaires, etc.

RÈGLES QUI DOIVENT ÊTRE OBSERVÉES PAR LES PÈRES EN MISSION.

I. Ils n'iront jamais seuls, mais au moins deux, quand ce sont de petites missions, *ou tout au moins avec un frère ou quelque prêtre étranger, en cas de nécessité.* Ils iront toujours unis par cette charité, *qua major esse non potest.* Ils se souviendront que c'est là un précepte particulier donné par la divine majesté aux apôtres, et dans leurs personnes à tous les missionnaires, leurs imitateurs. *Hoc est præceptum meum, ut diligatis invicem, sicut ego dilexi vos. Mandatum meum do vobis, ut diligatis invicem. Pater sancte, rogo te, ut unum sint,*

sicut et nos unum sumus. Pareillement, ils se souviendront des conditions de la charité énumérées par l'Apôtre : *Charitas patiens est, benigna est, non æmulatur, non agit perperam, non inflatur*, etc. Cependant, lorsqu'ils doivent aller faire des invitations ou autre chose qui regarde le service de Dieu, et qu'il ne s'agit pas de passer la nuit, ils pourront se faire accompagner de quelque prêtre ou clerc, quand leurs propres confrères sont en trop petit nombre.

II. Quand ils se rendront aux missions, ils iront toujours à pied, comme allait sa divine majesté et comme allaient les saints apôtres, à moins que la stricte nécessité ne les obligeât à se servir de quelque monture vile et sans ornement, et jamais à cheval que dans le cas de nécessité. Les instances ou les prières de qui que ce soit ne leur feront jamais accepter d'autre commodité pour voyager, si ce n'est par mer.

Cependant, hors des missions, si on leur offrait un carrosse ou une calèche, le père a répondu qu'ils pouvaient voyager ainsi, pourvu qu'ils ne changent pas d'habit, et il faut dire la même chose pour le cas où quelque personnage de qualité inviterait un père à monter dans son carrosse.

III. Arrivés au lieu de la mission, ils dresseront l'*horaire* des exercices, et s'y conformeront le plus possible. On aura sept heures de sommeil en hiver, et six et demie avec une heure de repos le jour dans le printemps. (On ne peut faire de missions en été.)

La sortie de l'église durant la mission pourra régulièrement avoir lieu à midi, et le repos, le soir, environ deux heures avant minuit : pour ce même temps des missions, le supérieur désignera le père pour l'église, pour les réconciliations et pour l'économat.

IV Dans le lieu de la mission, ils n'iront pas seuls, mais au moins accompagnés d'un prêtre ou d'un clerc.

V A l'église, les pères ne changeront pas le confessionnal qui leur est assigné.

VI. Ils auront soin dans le lieu de la mission d'éviter toujours la familiarité et les discours indifférents avec ceux du dehors.

VII. A la maison, ils feront l'oraison en commun deux fois le jour, pendant une demi-heure, et quand ils n'auront pas le temps, au moins une fois.

VIII. A table, on gardera le silence, et il y aura lecture de vies des saints le matin, et de quelque livre concernant la très-sainte Vierge, au moins pendant une partie du repas le soir, excepté les jours de communion générale, ou quand l'exigera la fatigue des confessions, ou autre chose, etc.; alors on ne lira que fort peu.

Il suffira d'une demi-heure de récréation, tant le matin que le soir

IX. Quant à l'entretien en mission, on ne recherchera jamais rien en don, si ce n'est une maison et des lits, tels qu'on les fournira, et quelques ustensiles de cuisine. Mais ensuite, si quelque particulier venait à donner aux pères quelque chose en fait d'aliments ou de vin, ou même la totalité de ce qui est nécessaire pour leur subsistance, ils l'accepteront avec action de grâces; mais ils feront attention à refuser tout ce qui est superfluité ou délicatesse; ils n'auront ordinairement pour tout service que deux plats, savoir le potage et le bouilli, tout au plus un autre plat frugal, du fromage et des fruits; ils ne toucheront à rien de plus, et s'excuseront sur la règle : de cette manière, en effet, on édifie tout à la fois, et l'on évite la dépense, et même le scandale de ceux qui nous approchent. On prendra garde à ne jamais accepter d'argent, même pour des messes, ni des choses délicates, comme poulets, oiseaux, sucreries, gâteaux sucrés, pâtisseries délicates, et choses semblables, ni jamais des cadeaux d'objets à porter sur soi, de quelque genre que ce puisse être.

La nourriture ordinaire dans les missions sera donc la soupe avec le bouilli, le fromage et des fruits le matin; le soir, une salade et un autre plat, du fromage et des fruits, quand il se pourra; autrement, on s'arrangera du mieux qu'il sera possible. Mais qu'on soit toujours attentif à fuir le luxe, les délicatesses et l'exigence pour le superflu dans la nourriture.

X. Dans les missions ou autres exercices de dévotion pour

le peuple, quand l'évêque le demandera ou le prescrira, on donnera les exercices aux religieuses en leur faisant l'*estraordinariato*. Mais hors de ce temps, cela est défendu, si ce n'est aux religieuses du Saint-Sauveur, quand elles témoigneront pour ces exercices une grande vénération. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

LETTRES DIVERSES

DE

SAINT ALPHONSE-MARIE DE LIGUORI.

LETTRES DIVERSES

DE

SAINT ALPHONSE-MARIE DE LIGUORI

SUR LES DIFFÉRENTES MATIÈRES, PRINCIPALEMENT DE SPIRITUALITÉ.

I.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

26 avril 1748.

Je reçois votre lettre, et j'y lis les raisons qui montrent bien que de votre refus résulterait votre plus grande tranquillité, mais non la plus grande gloire de Dieu et le plus grand bien des âmes. Vous fuyez une croix, mais vous en trouvez une autre. Je juge à propos que vous vous enfermiez dans quelque maison pour faire les exercices spirituels, afin que le Seigneur vous détermine à prendre la résolution qui contribuera le plus à sa gloire. Dans notre collége de Ciorani, on commence les exercices le 27 mai prochain : si donc vous voulez venir les faire ici, tenez-vous pour prévenu, et je finis en me recommandant à vos prières. Loué soit le très-saint sacrement et la bienheureuse Marie!

II.

Vivent Jésus, Joseph et Marie!

31 mai 1748.

J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré, en même temps

que votre généreux et magnifique présent. J'en suis demeuré tout confus, et tout confus encore je vous en remercie bien sincèrement. Pour témoignage de ma reconnaissance et de l'affection que je porte à la compagnie et à chacun de ses membres, je vous prie d'accepter quelques livrets de dévotion avec quelques petites gravures dont nous avons nous-mêmes fait faire les planches. Je vous envoie encore la *Pratique du confesseur*, que j'ai publiée dernièrement, et qui en substance est un abrégé de mon grand *Traité de Morale*. Je prie votre révérence d'en accepter la bonne intention. Je n'ai pas encore de nouvelles de la compagnie, parce que le P Celentano eut à peine déposé la boîte qu'il continua son chemin, et je ne pus le voir; mais vendredi je le verrai à Salerno. Je suis presque plus impatient de recevoir ces nouvelles que s'il s'agissait de notre toute minime congrégation: et certes il s'agit d'une religion qui a sanctifié, pour ainsi dire, le monde entier, et qui continue encor à le sanctifier. Par-dessus tout d'ailleurs, je vous remercie de la cordialité avec laquelle votre révérence m'écrit; et ainsi je vuos prie de me recommander de cœur à Jésus-Christ dans la sainte messe, au moins pour trois jours; et en vous baisant humblement les mains, je suis votre dévoué, etc.

III.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Nocera, 7 juin 1752.

Je reçois l'autre lettre que m'écrit votre illustrissime seigneurie, et je reçois en même temps une autre lettre de Ciorani, où l'on me dit que le curé de N. y est venu avec un autre parent du prêtre en question, pour lui donner un nouvel assaut, afin qu'il se retire chez lui, etc.; et que D. Antonio tient bon en disant qu'il ne veut en aucune sorte aller chez lui, parce qu'il craint de perdre sa vocation au milieu de toutes les tentations qu'il prévoit. Cher monseigneur, en tenant compte de semblables circonstances, maintenant moins que jamais, je

ne pourrais aucunement prendre sur ma conscience de le chasser, et de lui ordonner absolument qu'il aille dans sa famille : je m'en ferais scrupule précisément pour ce qu'il m'a dit de vive voix, et conformément à l'autre lettre que je vous envoyai hier, et que j'espère que vous aurez lue à l'heure qu'il est. Dieu sait avec quelle appréhension je me hasardai l'autre jour à lui insinuer qu'il se retirât à Naples dans sa famille. Maintenant D. Antonio, pour donner satisfaction à ses parents, et pour ne pas nous voir inquiétés par ces dépêches dont son père nous menace, si nous le retenons dans notre maison, est bien aise d'être envoyé dans quelque couvent de moines pour y demeurer jusqu'à ce que la tempête soit apaisée et qu'il n'y ait plus danger de nous voir inquiétés. En conséquence, j'ai écrit aux pères de Ciorani d'y penser, et de l'envoyer dans quelque maison religieuse différente des nôtres, et hors de Naples, parce que, vu les circonstances, il n'est nullement expédient de l'envoyer à Naples. Cela fait, je ne vois pas ce que les parents pourraient encore prétendre, puisqu'il ne pourrait venir d'autre ordre du marquis Fraggianni ou de la cour, si ce n'est de le mettre dans une tierce maison, ainsi que l'ordre en vint pour notre P Fiocchi : on le fit, et ensuite il rentra dans la congrégation. D'autant plus que, d'après ce que j'apprends, sa mère commence à s'apaiser, et que le père obtiendra difficilement que ces dépêches soient expédiées. Du reste, monseigneur, vous ne devez pas avoir d'inquiétude, parce que je ne recevrai pas ce prêtre dans la congrégation sans votre recommandation, et je suis, etc. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse !

IV

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Nocera, 25 décembre 1752.

J'ai reçu de vos chères nouvelles, et je vous remercie bien de l'affection que vous portez à ce pauvre petit troupeau de

Jésus-Christ. La tempête que l'enfer avait soulevée contre nous n'était pas peu de chose; mais le Seigneur a fait ensuite que tout ait tourné à bien, puisque le roi, qui nous était d'abord un peu contraire, est maintenant bien porté pour nous. Il est vrai que dans les dépêches royales il a mis quelque restriction; mais nous sommes contents du résultat, parce que l'œuvre est maintenant approuvée et établie, ce qui était le plus important: du reste, si nous demeurons pauvres, il est sûr que Dieu ne nous manquera point. Je sais que vous avez toujours été notre protecteur, et j'espère que vous le serez toujours. Je me recommande à vos prières, et je vous souhaite une bonne année, c'est-à-dire une année que remplisse l'amour de Jésus et de Marie. Je suis, etc. Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

V

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

Nocera, 18 juin 1754.

Eminentissime seigneur et très-honorable maître,

Mon seigneur et maître, puisque ma santé ne me permet pas de le faire autrement, je veux au moins dans cette lettre baiser les pieds à votre éminence, comme votre ancien serviteur, et pour le présent comme votre sujet et votre fils. Il n'est pas nécessaire que je vous exprime la consolation que j'ai éprouvée lorsqu'un si digne personnage a été choisi pour gouverner l'église de Naples. Votre éminence peut se l'imaginer. Mais votre éminence ne trouve plus le clergé de Naples comme elle l'avait quitté: elle trouve un clergé ruiné, et par conséquent aussi un peuple ruiné. Vous trouvez la ferveur déchue parmi les ordinands particulièrement, et ce qui est pire encore, dans les trois congrégations de prêtres, par le moyen desquels pendant tant d'années s'était maintenue précédemment la ferveur du clergé napolitain, au point qu'il avait été l'exemple de tout le royaume, et je pourrais dire du

monde entier; mais aujourd'hui il faudrait verser des larmes à la vue du triste état auquel il se trouve réduit. J'espère que Jésus-Christ aura envoyé votre éminence pour remédier à tout, et j'espère encore voir renouveler le temps de saint Charles Borromée, qui prêchait au peuple de Milan avec tant de fruit: ainsi espéré-je voir votre éminence prêcher au peuple de Naples. Oh! combien les paroles du pasteur font bien plus du fruit! Votre éminence a si bien prêché d'abord en qualité de missionnaire! Maintenant j'espère, dis-je, avoir la consolation de vous voir prêcher à Naples en qualité de pasteur. Pardonnez cette hardiesse: je prétends dire cela seulement pour la gloire de Jésus-Christ. Quel bien opérerait votre éminence, si vous faisiez faire la mission en divers endroits de Naples, et si vous prêchiez vous-même au moins en deux ou trois endroits, et au moins pendant les premières années; si également vous donniez les exercices à tout le clergé, et si dans ces exercices vous exhortiez fortement à l'assiduité aux congrégations, à l'observation de leurs règles, et particulièrement à l'œuvre des missions, parce que par les missions, de Naples on étend les secours spirituels à tout le royaume. Il faudrait aussi donner à entendre aux ordinands, ou qu'ils donnent des signes de véritable vocation, ou qu'ils quittent leur habit, puisque l'Eglise a tant de désastres à déplorer par suite de ce que plusieurs sont admis sans vocation: on leur ferait entendre en même temps que votre éminence n'admettra aux ordres que ceux qui seront bien éprouvés, non-seulement dans la doctrine, ce qui est la moindre chose, mais dans les mœurs et l'esprit ecclésiastique, ce qui est le plus nécessaire. Je prie aussi votre éminence d'écouter D. Giuseppe Jorio, et D, Giovanni-Battista Fuseo, qui sont deux prêtres vraiment selon Dieu, et d'un véritable zèle, sans vues d'intérêt personnel: ainsi, ils vous représenteront la vérité de toutes choses, et ils pourront vous donner des ouvertures pour beaucoup d'autres choses qui peuvent contribuer au bien de ce peuple ruiné: au moins je prie votre éminence de les écouter Je finis, en baisant le bord de votre saint habit, et vous

demandant votre sainte bénédiction, Je proteste d'être à vous pour toujours. Vivent Jésus, Marie, et Joseph!

VI.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

27 décembre 1760.

CIRCULAIRE AUX ÉVÊQUES SUR LE SACRIFICE DE LA MESSE.

Très-illustre et révérend seigneur, et très-honorable maître,

Comme on voit croître de plus en plus le mépris et le peu de cas que font les prêtres de Jésus-Christ du saint sacrifice de la messe, j'ai été engagé par de vertueux amis à faire imprimer le présent opuscule de *la Messe méprisée.* J'ai eu soin de le faire court, afin que les prêtres soient plus facilement engagés à le lire. En attendant, je prends la liberté d'en envoyer plusieurs exemplaires à votre grandeur, afin que vous daigniez y jeter un coup d'œil, et en même temps vouloir bien le donner à lire aux prêtres, afin que l'on comprenne quels sont l'attention et le respect que l'on doit à une action aussi sainte, aujourd'hui presque généralement trop peu estimée des célébrants eux-mêmes. A la fin est une courte addition sur la manière de réciter l'office divin avec dévotion et avec fruit. Et là-dessus, vous faisant hommage de mes faibles services, je finis en vous baisant les mains en toute sujétion, et en me déclarant, etc.

VII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

10 mai 1761.

CIRCULAIRE AUX ÉVÊQUES SUR LA MANIÈRE DE PRÊCHER.

Très-illustre et révérend seigneur, et très-honorable maître,

Ce qui m'a décidé à faire imprimer la présente lettre que

j'ai l'honneur d'adresser à votre grandeur, c'est la compassion pour tant de malheureux idiots, qui vont écouter les sermons, mais n'en retirent que peu ou point de fruit par la faute des prédicateurs qui parlent en un style relevé et fleuri, et dédaignent de s'abaisser à leur rompre le pain de la parole divine selon leur capacité. Je vous supplie d'abord de daigner jeter un coup d'œil sur cette lettre, et ensuite de la donner à lire aux prêtres de votre diocèse, qui s'adonnent à la prédication, et de l'envoyer aussi dans les couvents de religieux, en recommandant aux supérieurs de la donner à lire à ceux qui s'exercent à prêcher. Je vous prie encore de la faire lire par les prédicateurs qui viennent dans l'avent et le carême. Il est vrai que ceux-ci ont leur recette toute préparée; mais qui sait si peut-être en lisant ma lettre ils ne se modéreront pas à l'avenir en pensant au grand compte qu'ont à rendre à Dieu les prédicateurs qui ne se font pas entendre des pauvres gens? A cette fin je vous en envoie plusieurs exemplaires. Si vous en désirez un plus grand nombre, vous aurez la bonté de m'écrire par la poste de Nocera, et vous serez servi incontinent, puisque je ne les ai fait imprimer que pour les distribuer Je vous renouvelle l'offre de mes services, et je me recommande à vos prières. Je finis en baisant humblement vos mains sacrées, et en me déclarant, etc. Vivent Jésus et Marie !

VIII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

5 novembre 1762.

Ce matin, j'ai dit la seconde messe pour D. N à l'autel privilégié, et demain, après-demain, ou le plus tard la semaine prochaine, je dirai les deux autres messes pour vous, afin que le Seigneur procure en tout le plus grand bien de votre âme. Ce dont je vous prie, c'est d'être attentif à prendre quelque jeune personne de bonnes mœurs, et qui n'ait pas la tête éventée, parce que vous êtes avancé en âge; et qui, si

elle est jeunette, et qu'elle veuille être toujours à Naples et aller tous les soirs à l'assemblée, trouvera facilement quelque sigisbé à la mode, qui, selon l'usage présent, viendra souvent à la maison pour trouver la dame, en sorte que vous ne pourrez la voir que fort peu, et alors, ou vous serez obligé de la faire bientôt enfermer dans un couvent, ou d'être toujours inquiet, et, ce qui est pire, inquiété en ce qui touche la conscience. Ainsi, il vaut mieux qu'elle ait moins de naissance et moins de dot, que d'aller prendre sur soi quelque ordure. Vous aurez soin d'abord de stipuler comme il convient avec elle et ses parents, que vous ne vous engagez point à la tenir toujours à Naples, que vous n'aimez pas les conversations nombreuses, et autres choses semblables; vous ferez attention à ce que je viens de vous écrire, parce que sans cela vous aurez toute votre vie et la conscience et l'esprit agités.

Quant à moi, par la grâce de Dieu, je vais bien, mais je suis plein d'embarras à l'occasion de cette bienheureuse épouse qui m'est échue. Vivent Jésus, Marie, et Joseph!

IX.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

12 novembre 1762.

Je me réjouis de toutes ces belles offres d'établissement; mais, je le répète, vous devez par-dessus tout choisir celle qui vous causera le moins d'inquiétude, particulièrement dans le temps présent. Soyez bien persuadé que les jeunes personnes s'attachent plus facilement aux jeunes gens qu'aux hommes d'un âge avancé, comme vous; et ce sont les fréquentations qui leur font tourner la tête. Je vous donne encore un autre avis : maintenant que vous êtes seul, éloignez de la maison les jeunes servantes. Le démon est toujours le démon. Avec l'occasion prochaine et sans sujétion, je craindrais moi-même de tomber. Vous pouvez leur dire que lorsque vous vous établirez, alors vous les reprendrez.

J'ai déjà dit des messes pour votre établissement. Soyez uni à Dieu, et toutes choses tourneront à bien. Je me suis marié, moi aussi, mais avec une épouse qui ne me laisse pas un moment de repos.

X.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

****

Mon cher monsieur, de grâce, je vous le recommande, ayez un peu plus de charité pour votre fils. Il est venu ce matin à Naples, et il s'est pris à pleurer avec moi, parce qu'il n'en peut plus de tristesse. Mais, mon Dieu, vous voulez donc le réduire à se désespérer, à se jeter dans un puits, ou à faire quelque coup de tête? De grâce, monsieur, bannissez cette tristesse à table; assistez-le de quelque chose, puisque ce pauvre fils se trouve déjà marié, exilé hors de Naples, sans divertissement aucun. Prenez garde qu'il n'aille effectivement faire quelque coup de tête; surtout témoignez-lui de la charité, maintenant qu'il est ainsi malade. Pensez qu'il est votre fils. Ce n'est pas un chien: ainsi, il doit vous être plus cher que les biens et l'argent. Soyez assuré que toutes les fois qu'on pratique la charité envers les siens, Dieu nous aide et nous assiste d'un autre côté. Que faire? ce qui est fait est fait, et disposé ainsi *ab æterno* : à qui vous en prendre?

Je vous prie, monsieur, d'être un peu plus uni avec Dieu, de vous confesser plus souvent, de tenir vos comptes tout prêts; parce que, au moment où Jésus-Christ viendra, il ne sera plus temps d'y remédier. Pensez que vous êtes déjà avancé en âge: qui sait dans combien de temps vous ne serez plus de ce monde? Or, il est certain que cela doit arriver, qu'on le veuille, ou non. Tous les matins je vous recommande à la messe, et je crains beaucoup pour votre salut éternel; j'espère bien que la Vierge Marie voudra vous secourir; mais la Vierge Marie sans vous n'y peut rien.

XI.

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

Ciorani, 15 janvier 1763.

Mon cher D. Matthieu, comment pouvoir fermer la bouche à tant de gens de toute sorte qui parlent selon que la tête leur en dit? Il faut souffrir et laisser dire: votre vertu mettra remède à tout. Du reste, pour y remédier autant qu'il est possible, je viens d'écrire que ces langues ne parlent plus à tort et à travers. Mais, je le répète, de tout ce que vous pouvez d'ailleurs entendre dire, n'en tenez nul compte, parce que ceux qui parlent sont des êtres grossiers, sans discrétion, mais les honnêtes gens sont édifiés de votre charité. Recommandez-moi à Jésus-Christ, et je suis, etc.

XII.

11 mars 1764.

J'ai reçu votre lettre, et j'apprends tout ce que vous me dites être arrivé à la dame D. N. pour la grossesse supposée: ainsi, il faut faire la volonté de Dieu, puisqu'il a permis tout cela. De toute façon, je ne néglige point de la recommander à Dieu, afin qu'il daigne lui départir les grâces qu'il estime plus appropriées à sa position. En attendant, ayez bon courage toutes les deux, et laissez faire le Seigneur. Offrez mes hommages à cette dame, et dites-lui qu'elle ait bon courage.

XIII.

Vivent Jésus et Marie!

Sainte-Agathe, 9 juin 1765.

Très-illustre seigneur, et très-honorable maître,

Vous pourrez vous souvenir, ainsi que je vous l'ai déjà écrit l'autre fois, que pour ce qui concerne le gouvernement

de la congrégation et surtout de ses membres, je ne m en mêle aucunement, parce qu'il serait imprudent à moi de gouverner de loin, en pareilles choses, quand je ne vois ni ne connais les circonstances. Voilà que j'apprends les infirmités qui sont restées à monsieur votre frère par suite de la maladie mortelle qu'il a essuyée : ainsi, tout ce que je puis faire est d'envoyer votre lettre, comme je le ferai en effet, au vicaire, P D. Andrea Villani, qui gouverne en ma place. Mais vous saurez que c'est une coutume ancienne dans notre congrégation de ne jamais envoyer les sujets dans leur pays. La congrégation occupe divers colléges où l'air est différent : ainsi, pour les malades, on a coutume de prendre l'avis des médecins, pour savoir quel air peut leur mieux convenir, et on les y envoie, parce qu'en les envoyant dans leur propre pays on les mettrait en grand danger de perdre leur vocation, ce qui est estimé parmi nous un malheur pire que la mort. Du reste, le P vicaire, sous peu de jours, d'après ce que j'apprends, passera du collége de Benevento à celui de Nocera, et là vous pourrez facilement, ou lui parler, ou lui écrire. Soyez assuré cependant que parmi nous on a pour les malades toute l'attention possible; qu'on ne regarde pas à la dépense quand il est nécessaire. Je finis en vous présentant mes très-humbles hommages, etc.

XIV

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

16 août 1765.

Je prie votre excellence d'avoir la patience de lire ma lettre en entier. Je ne traite point ici de quelque intérêt personnel, mais je parle de la gloire de Dieu et de notre sainte foi. C'est vraiment un trop grand mal que cause dans Naples ce libraire français, M. N., qui demeure rue Santa-Chiara. Il fait venir continuellement des livres de France, de ce pays ou s'élèvent de toute part les plaintes des vertueux prélats au sujet de tant de livres infectés d'athéisme, qui s'y impriment chaque jour

et sans fin. Il les vend ensuite à tout le monde dans Naples. De la capitale, ces livres empestés vont infecter tous les diocèses de notre royaume. Et le mal croît de jour en jour par le débit continuel qui se fait de ces ouvrages. D'autant plus que dans Naples aujourd'hui règne la maxime qu'on n'a pas besoin de permission pour lire aucun livre défendu. Dernièrement, d'après ce que j'ai su, ce libraire a fait venir un ballot de ces livres empestés. J'en fis présenter ma supplique à l'éminentissime archevêque de Naples ; mais je n'eus d'autre réponse, si ce n'est qu'il en gémissait lui-même

Mon très-honoré prince, votre excellence peut par son autorité et son zèle remédier à ce mal. J'ai voulu écrire à votre excellence, sachant combien vous êtes zélé et vous aimez l'honneur de votre Dieu. Il est vrai que la France est la source d'où se répandent ces livres, mais cependant en France, par ordre de la cour, on fait rechercher ces livres et on les brûle. Mais à Naples le libraire les vend librement au premier venu. Pourquoi ne pas envoyer faire de temps en temps la revue de la boutique et de la maison de ce libraire, et si l'on y trouve de mauvais livres, les brûler sans rémission? Pardonnez-moi, si je parle ainsi. Ce qui me fait ainsi parler, c'est de voir la foi ruinée dans le royaume entier par l'effet de ces livres maudits. Je ne demande pas une réponse à ma lettre ; mais j'espère que la piété de votre excellence saura remédier à ce grand mal. Je finis, en vous faisant une profonde révérence, et, plein d'estime, je me déclare humblement, etc.

XV

Vivent Jésus, Marie et Joseph !

21 avril 1767

Vous aurez su déjà la malheureuse nouvelle des Jésuites expulsés de tout le royaume d'Espagne. Voilà tant de pauvres Indiens abandonnés. *Justus es, Domine, et rectum judicium tuum.* Je vous bénis et suis, etc.

XV.

22 février 1772.

J'apprends que M. le chanoine n'a pas voulu laisser passer certaines choses de la dernière feuille; et l'imprimeur m'écrit qu'il veut que pour les changements je m'entende avec vous. Ainsi, je vous prie de m'écrire tout de suite et de me dire ce qu'il faut corriger, et quels changements vous pensez qu'il faudrait faire pour que M. le chanoine n'y trouve plus de difficulté. Une chose m'a déplu, c'est de ne pas recevoir même une lettre de vous, et de ne savoir quelles sont les difficultés, parce que si je les avais connues d'abord, j'aurais répondu que M. le chanoine peut retrancher ce qu'il voudra, et dire comment il veut qu'on mette, car je suis prêt à faire comme il le prescrira. Je dis la vérité, je ne vois pas sur quoi peuvent tomber ces difficultés dans la dernière feuille. Du reste, je vous prie de m'écrire sans délai, et de me dire tout ce qu'il faut retrancher, et comment il faut mettre : M. le chanoine sera obéi en tout. Je vous prie de me débarrasser le plus tôt possible, et rien de plus. *Tempus loquendi, tempus obediendi.* Or, je vous prierai, en cas que les changements à faire soient de peu d'importance, de les faire vous-même, et de donner aussitôt la feuille à imprimer, pourvu que ces changements ne renferment pas quelque contradiction avec ce que je me trouve avoir écrit précédemment. Finalement, pourvu qu'on ne me fasse pas avancer une contradiction, vous pourrez corriger la feuille comme vous l'entendrez selon les idées de M. le chanoine; vous la donnerez à tirer et je souscris à tout.

J'entends néanmoins toujours que ce ne soit pas quelque point délicat, en sorte que mes assertions pussent être critiquées à Rome. J'ai relu la feuille : j'y trouve des réflexions sur lesquelles il ne m'importe point que l'on fasse des changements; mais il y a certaines réponses aux objections qui ont de la portée. Quant à ces réponses, si elles ne plaisent pas, vous m'en donnerez avis, parce qu'à toute extrémité nous

supprimerons le tout, et l'objection et la réponse. *S'il s'agit de la souveraine puissance du pape, je suis prêt à donner ma vie pour la défendre, parce que, cette puissance ôtée, je dis que par là même est ruinée l'autorité de l'Eglise.* Je vous prie de me rendre compte de tout, et je finis en vous assurant, etc.

XVII.

Vivent Jésus, Joseph et Marie!

3 décembre 1772.

J'ai lu votre lettre, et, d'accord avec votre confesseur, je suis d'avis que vous alliez en avant. Oui, monsieur, il faut quitter son frère et sa mère, quand Dieu le veut ; mais cette volonté de Dieu ne se manifeste pas encore. Conservez la pensée d'être disposé à le faire, si le confesseur vous le commandait ; mais tant qu'il ne vous le dit pas, allez en avant ; ayez soin de communier le plus souvent possible, en suivant l'avis de votre confesseur. Retirez-vous un peu à l'écart, aux heures que vous le pourrez, le matin ou le soir, pour penser à Dieu, en lisant quelque livre spirituel. Quand vous le pourrez, entendez la messe, faites la visite au saint-sacrement. je dis, quand vous le pourrez, et allez en avant. Priez votre confesseur qu'il vous permette de communier plus souvent, et ensuite, à la maison, priez qu'on vous donne un peu de temps pour ces communions, même les jours ouvrables ; mais du reste, ne demeurez pas trop longtemps à l'église, parce que cela troublerait la paix de la maison, et n'est pas bien. Dans vos communions, recommandez-vous à Jésus-Christ, et je le ferai pour vous à la messe.

XVIII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

Sainte-Agathe, 18 juin 1776.

On a fixé, avec l'aide de Dieu, au dimanche 29 du courant,

l'ouverture du nouveau couvent dans notre ville de Sainte-Agathe, où doivent se transporter les fondatrices du couvent de Scala, sous le titre de l'ordre *du très-saint Rédempteur d'étroite observance*. Or, comme nous nous trouvons ici dans une grande gêne pour la fondation de ce couvent, j'ai pris sur moi de prier votre excellence de vouloir bien nous faire quelque aumône, au moins d'un peu de blé, à la nouvelle récolte, pour leur premier établissement. J'espère que ces bonnes religieuses, avec leurs prières et la bonne odeur qu'elles répandront, ainsi que par l'excellente éducation qu'elles donneront aux jeunes personnes qui y entreront dans peu, seront d'une grande utilité pour cette ville. Telle est donc la prière que j'avais à faire à votre excellence; et en la saluant humblement, je me déclare, etc.

XIX.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

Sainte-Agathe, 18 juin 1776.

Dans une lettre, j'ai prié l'excellentissime duchesse de nous faire une aumône, au moins de blé, à la nouvelle récolte, pour l'établissement des religieuses dans ce nouveau couvent de Sainte-Agathe. Je lui ai dit que l'ouverture en était fixée pour le dimanche 29 courant, fête des glorieux apôtres saint Pierre et saint Paul, et que les fondatrices du couvent du Saint.-Rédempteur d'étroite observance de Scala s'y rendront. Mais, comme nous nous trouvons ici dans une grande gène, j'ai pris sur moi de prier aussi votre excellence d'interposer son crédit auprès de la duchesse, et de coopérer à une si belle œuvre, parce que j'espère que ces bonnes religieuses, avec leurs prières et la bonne odeur qu'elles répandront, ainsi que par l'excellente éducation qu'elles donneront aux jeunes personnes qui doivent y entrer sous peu, pourront être d'une grande utilité pour cette ville. Telle est la prière que je vous fais, et, en me flattant d'être toujours honoré de l'exécution de vos volontés,

objets de toute ma vénération, je suis en toute dépendance votre, etc.

XX

Vivent Jésus, Joseph et Marie!

Nocera, 1er décembre 1777.

Mon cher D. Onofrio, j'ai reçu votre lettre, et je ne sais que répondre, parce que l'entreprise est des plus belles, vu surtout qu'il s'agit de saint Thomas et de ses opuscules; mais comme je n'ai ici personne pour en parler, je voudrais que vous en parlassiez avec les savants de Naples, particulièrement avec les *maîtres* Dominicains, qui peuvent vous donner de grandes lumières. Je voudrais encore savoir si dans les derniers ouvrages qu'on a imprimés de saint Thomas, on a aussi imprimé ces opuscules, et si ces opuscules sont demandés par les acheteurs, ce dont vous pourrez vous informer auprès des premiers libraires. Ce qui me fait le plus hésiter à vous donner le conseil de mettre la main à l'œuvre sans quelque assurance de la réussite, c'est que présentement ces livres de doctrine sont peu désirés par le monde corrompu, tandis qu'au contraire on désire et l'on achète les livres qui parlent de choses vaines, ou de poésie, ou contre la vérité de la foi, ou contre l'Eglise. Ainsi, je vous prie d'en parler avec plusieurs personnes, particulièrement avec des prêtres ou des religieux; et vous pourrez tirer quelque conséquence des dires de plusieurs, lorsque vous leur aurez fait part de mes difficultés. Quant à moi, sans en parler à d'autres savants et hommes expérimentés de Naples, je me ferai scrupule dans le temps présent, de vous conseiller de mettre la main à l'œuvre. Du reste, si jamais vous publiez le prospectus, pour voir si l'on y applaudit et si l'on vous presse de vous mettre à imprimer, je ne vois pas que vous soyez obligé pour cela d'imprimer les opuscules, dès qu'on ne vous pressera pas de les imprimer. Du reste, je ne suis pas extrêmement versé dans la pratique de ces de sortes choses, mais je parle selon ma manière de

penser; voyez ce qu'en disent les autres, et gouvernez-vous en conséquence. Ce qu'il y a de certain, c'est que la corruption des mœurs s'accroît chaque jour, et la foi est dans une bien triste passe. On nie les vérités de la foi, et les péchés se multiplient. Dieu sait à quel état on en sera réduit à Naples dans vingt ou trente ans en ce qui concerne la foi; et ainsi, il faut maintenant prier Dieu sans interruption qu'il maintienne la foi; il faut en faire la recommandation aux personnes pieuses, et particulièrement aux communautés de religieuses et de religieux. Pour moi, tout misérable que je suis, je ne fais autre cho se que prier Jésus-Christ qu'il nous aide et qu'il maintienne la foi, laquelle venant à manquer, tout est perdu Je dis la vérité, je voudrais voir survenir quelque fléau, afin que les obstinés s'assurassent qu'il y a un Dieu, et que Dieu les supporte, mais ne les supporte pas toujours. Je fais cette sortie, parce que, voyant la ruine s'étendre de toute part, je me sens mourir. Je vous salue et suis, etc.

XXI.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

Nocera, 3 décembre 1777.

Je suis consolé d'apprendre que des opuscules de saint Thomas on n'en imprimera que deux : ainsi, j'espère que vous pourrez mettre la main à l'œuvre, parce que certainement ces deux opuscules sont désirés de tout le monde. Je suis bien aise ensuite d'apprendre que le prêtre votre ami veut bien y coopérer. Néanmoins, ne négligez pas de sonder votre monde pour voir combien ils sont pour le présent qui veulent souscrire, afin que vous puissiez en tenir note et vous régler en conséquence. Je vous remercie de ce que vous avez écrit pour la foi, et particulièrement de cette notice au sujet du docteur, qui va débitant dans Naples sa librairie de livres empoisonnés. Lorsque vous vous trouvez avec les gens dans votre imprimerie, ne cessez de recommander la cause

de la religion, et de dire : Messieurs, ne cessez de recommander à tous les intérêts de la foi, parce que Naples est dans un état déplorable. Un homme instruit, mais craignant Dieu, a dit que dans Naples, avant vingt ans, la foi sera détruite ou quasi-détruite.

Il m'est resté quelques exemplaires de la *Vérité de la Foi*. J'en envoie cinq : avisez à les faire prendre par quelqu'un qui en ait besoin, spécialement par quelque prêtre qui puisse instruire les autres dans les vérités de la foi : je me contente du prix de huit *grana*. C'est le prix du papier, pour ainsi dire. C'est un livret d'or, mais si c'était une comédie, il aurait grand débit. Je vous salue avec toute l'affection possible.

XXII.

Vivent Jésus, Marie et Joseph!

A MONSIEUR L'ABBÉ NONNOTTE

Naples, ... 1778.

Très-illustre et révérend monsieur, et très-honorable maître,

Moi qui vous écris, je suis un évêque du royaume de Naples, vieux et âgé de quatre-vingt-deux ans : autant pour mon âge que pour ma mauvaise santé, j'ai renoncé à l'évêché, et je vis maintenant retiré dans une maison de notre congrégation, où l'unique soulagement que je trouve dans ces derniers jours de ma vie est de lire vos excellents ouvrages contre Voltaire : je remercie Dieu, qui m'a conservé la vie jusqu'à ce jour pour me procurer le bonheur de lire vos ouvrages, que j'ai toujours devant moi et que j'appelle des livres d'or; et, en effet, dans tous les chapitres que je lis, je trouve un savant traité sur les principales maximes de la foi, avec les réponses toutes convenables et claires aux infâmes livres de Voltaire et de ses associés, livres pleins d'hérésies, de mensonges et de méprises. Je voudrais que votre ouvrage contre

les *Erreurs de Voltaire*, et plus encore le second, bien plus excellent, contre le *Dictionnaire philosophique*, fût imprimé dans toutes les langues, afin qu'il fût lu dans tout le monde chrétien. En attendant, j'ai eu soin de le faire acheter par tous ceux que j'ai pu, et ayant envoyé un de mes opuscules concernant les missions, à tous les supérieurs des congrégations de missionnaires qui sont à Naples, je leur ai écrit qu'ils exhortassent tout le monde à se procurer vos ouvrages : de plus, ayant lu le bref du pape Clément XIII, qui loue beaucoup votre ouvrage contre les *Erreurs de Voltaire*, j'attends l'occasion favorable d'écrire au pape actuel Pie VI, pour le supplier de vous envoyer un autre bref à la louange de l'ouvrage contre le *Dictionnaire philosophique* : celui-ci est plein de doctrines excellentes et d'excellentes réfutations de ce dictionnaire pestilentiel.

Je vous ai écrit cette lettre, non pas pour vous faire connaître le cas que je fais de vos ouvrages; ils n ont pas besoin de mes éloges, puisque je les vois à ma grande satisfaction approuvés de tous les savants; mais je l'ai écrite afin que l'occasion se présentant de répondre à quelque autre ouvrage infect de ces philosophes modernes et partisans du démon, vous ne négligiez pas de le faire, parce que le Seigneur, comme je vois, vous a doué d'un talent admirable pour répondre à ces livres infâmes, bons seulement à brûler, qui ne cessent chaque jour de paraître pour la perte de la pauvre jeunesse. J'ai lu beaucoup d'autres livres contre ces incrédules, mais, je dis la vérité, je n ai pas lu d'ouvrage qui réfute avec tant de précision et de clarté les erreurs à la mode. Je finis en me recommandant à vos prières, tandis que de mon côté je ne cesse de prier le Seigneur qu'il vous récompense de ce que vous avez fait pour la foi en composant ces livres : en attendant, je me déclare ici votre très-humble et très-affectueux serviteur.

XXIII.

Vivent Jésus!

Pagani, 19 février 1783.

Très-illustre seigneur, et très-honorable maître,

Je réponds brièvement à votre aimable lettre. Voici mon sentiment : Quand il s'agit du soin des âmes, il est toujours mal de vouloir directement ou indirectement imposer des lois pour avoir quelque charge. Mettez-vous dans l'indifférence, et quand vous reconnaîtrez que la chose sera venue de Dieu, mais sans qu'il y ait eu aucune avance de votre part, alors vous vous soumettrez aux dispositions de la volonté divine. Oh! combien pèsent ces paroles : *Pro animabus vestris rationem reddituri!* En entrant par la porte, et jamais par la fenêtre, vous pourrez vous promettre l'aide de Jésus-Christ et la tranquillité de votre conscience. Là-dessus je me mets à votre disposition, je me recommande à vos prières, et je me dis toujours, etc.

XXIV

Sire, Alphonse de Liguori, évêque de Sainte-Agathe, mu par le seul désir d'obvier au déshonneur de Dieu et à la perte d'un grand nombre d'âmes, dépose aux pieds de votre majesté la représentation suivante, en vous suppliant d'y jeter les yeux pour statuer ensuite selon ce que vous jugerez à propos, afin d'empêcher le grand désordre des duels, qui depuis quelques années ont eu lieu à Naples, tant dans la ville que dans le royaume.

Votre majesté sait bien ce qu'a de détestable le crime du duel, à raison de toutes les funestes suites qu'il entraîne, comme sont particulièrement les haines des familles, et le bouleversement de la république. Le duel fut une invention de Lucifer ; ce fut lui qui inspira de terminer les débats par la mort des combattants, selon l'usage de Gentils, parmi les-

quels régnait l'esprit de vengeance. Et c'est pour cela que les duels ont été condamnés par toutes les lois divines et humaines. En l'année 855, le concile de Valence imposa la peine de l'excommunication à tous les duellistes, avec la privation de la sépulture pour ceux qui périssaient dans le duel. Cette loi fut ensuite confirmée par les souverains pontifes et aussi par le concile de Trente, sess. 25, *de Ref.* cap. 29, où il est dit : *Detestabilis duellorum usus, fabricante diabolo, introductus, ut cruenta corporum morte animarum etiam perniciem lucretur ex christiano orbe penitus exterminetur* Ensuite, en l'année 1592, le pape Clément VIII, dans sa Bulle *Illius vices*, etc., déclara que la condamnation des duels devait s'étendre également aux duels privés, sans parrains, comme aussi aux soldats et aux capitaines qui les permettent. Les duels ont été pareillement condamnés par les monarques, ainsi qu'il est observé *L. unica Cod. de gladiator.*, et dans les lois d'Espagne, tit. 8. lib. 10. Particulièrement ensuite les monarques de France, glorieux ancêtres de votre majesté, prohibèrent les duels avec grande sévérité. Louis XIII les défendit sous peine de perdre les dignités, la noblesse, et tous les biens, en déclarant que tout duelliste demeurerait noté d'infamie. Après lui, Louis XIV les défendit sous peine de mort, et fit exécuter cette loi avec tant de rigueur qu'il obtint la gloire de les extirper de France.

Quant au royaume de Naples, le duel fut d'abord interdit par l'empereur Frédéric, comme on le lit dans ses constitutions. Ensuite les rois de Naples ont condamné les duels avec plus de sévérité dans différentes pragmatiques. En l'année 1540, le 2 de janvier, (comme on lit au tom. 1. pag. 250 dans la *Pragmatique* 1.) le duel fut prohibé sous peine de mort pour ceux qui provoquent, bien que le combat ne s'ensuive point, et aussi sous peine de mort pour les provoqués qui tueraient les provocateurs; la même peine fut imposée aux parrains et témoins des duellistes; il y était déclaré que si le provoqué n'acceptait pas le duel, il lui en reviendrait de la gloire et non du déshonneur. En l'année 1662, le 9 de mai (comme on lit

dans la *Pragmat.* 3, pag. 251), il fut déclaré que les duellistes la première fois seraient punis de dix ans d'exil, ainsi que de la peine d'infamie et d'exclusion de tous emplois et dignités; mais que la seconde fois ils seraient punis de la peine de mort.

A Naples, pendant longtemps cet abus maudit des duels avait cessé; mais depuis peu d'années on a pu apprendre qu'il s'en est commis beaucoup, particulièrement entre militaires, et qu'ils se sont terminés par la mort malheureuse d'un des duellistes. En Allemagne, un grand nombre pensait faussement que les militaires provoqués au duel pouvaient licitement l'accepter pour ne pas perdre l'honneur et leur poste; mais cette opinion si pernicieuse fut justement condamnée par le pape Benoît XIV en l'année 1752, par la Bulle qui commence par *Detestabilem*, etc.; parce qu'on ne doit pas imputer à déshonneur dans un soldat du roi, qui est chrétien, de se refuser à commettre un tel crime en désobéissant à Dieu et à son souverain, qui le lui défend.

Sire, votre majesté ajoutera une grande gloire à celle qu'elle possède déjà, si elle extirpe du royaume cette maudite peste des duels, qui fait perdre à ses vassaux et leurs âmes et leurs vies. En conséquence, l'exposant supplie humblement votre majesté de renouveler les lois déjà publiées par les rois vos prédécesseurs, de les faire ensuite rigoureusement exécuter sous les peines imposées à tous, mais spécialement aux militaires, parmi lesquels les duels sont plus fréquents; et enfin de déclarer expressément que ceux qui n'acceptent pas le duel, conserveront et leur poste et leur honneur, tandis qu'au contraire les duellistes (provocateurs et provoqués) demeureront notés de perpétuelle infamie, comme coupables de désobéissance à la majesté royale. Cette déclaration serait particulièrement plus salutaire à présent que votre majesté a mis sur pied la nouvelle *brigade royale*, composée de tant de jeunes gens pleins de cœur : car, comme ceux-ci sont à la fleur de l'âge, et dans la plus grande effervescence du tempérament, il est facile que de semblables défis soient portés par suite des dé-

mêlés qui fréquemment s'élèvent entre eux. Les soldats de votre majesté ne doivent pas perdre leur sang et leur vie pour un faux point d'honneur, mais seulement pour défendre la foi, et la personne ainsi que les états de votre majesté. L'exposant espère que son humble supplique ne sera pas dédaignée par le zèle de votre majesté, mais qu'elle l'aura pour agréable, *ut Deus*.

XXV

Vivent Jésus, Marie, Joseph et Thérèse!

INSTRUCTION POUR L'ORAISON MENTALE DES JEUNES GENS, LE MATIN PENDANT LA MESSE.

Avant de commencer la messe, ils feront la préparation suivante; on lira le point, et après commencera la messe : or, le prêtre, quand bien même il serait habillé, attendra, ou à la sacristie, ou à l'autel, jusqu'à ce qu'on finisse de lire, afin que la lecture s'entende bien et ne se confonde pas avec les paroles de la messe.

PRÉPARATION.

I. Adorons Dieu présent : « Mon Dieu, je vous crois ici présent, et ainsi je vous adore de tout mon cœur. »

II. Humilions-nous devant Dieu : « Dieu d'infinie majesté, je m'humilie devant vous dans l'abîme de mes misères, et je me reconnais indigne de paraître devant vous. Depuis combien d'annés, mon Dieu, je mériterais d'être dans l'enfer pour les offenses que j'ai commises ! Seigneur, pardonnez-moi : je m'en repens de tout mon cœur.

III. Demandons à Dieu ses lumières : « Seigneur, pour l'amour de Jésus et de Marie, je vous demande vos lumières dans cette oraison. » Un *Ave Maria* au cœur de Marie et un *Gloria Patri* au cœur blessé de sainte Thérèse.

I. Après cela, on lira quelque point de méditation, mais la lecture ne sera pas de plus d'une page d'un livre in-octavo,

ou deux pages de quelque livre plus petit. On fera lire le livre ensemble avec les actes qui suivent dans ce tableau, par quelqu'un des jeunes gens plus âgés, qui aura soin de lire à haute et intelligible voix, et posément.

La matière sera le plus souvent sur les fins dernières et sur le péché. Le vendredi cependant, on fera la lecture sur la passion de Jésus-Christ, et le samedi, on pourra la faire sur les douleurs de la Vierge Marie.

On avertira les jeunes gens de tenir les yeux baissés, ou la main devant les yeux, pour méditer sur ce qu'on lit. L'autre lecture ensuite se fera après le *Sanctus*.

II. La lecture finie, la messe commencera ; pendant l'offertoire, le lecteur dira : Faisons un acte d'amour de Dieu : « Mon Dieu, que vous êtes bon ! Je voudrais vous aimer autant que vous aiment tous les saints, autant que vous aime Marie, votre chère mère ; mais je ne puis arriver à tant d'amour. Mon Dieu, mon trésor, mon unique bien, comme vous êtes digne de tout amour, je vous aime par-dessus toutes choses ; je vous aime de tout mon cœur ; je vous aime de toute mon âme ; je vous aime de tout mon esprit ; je vous aime de toutes mes forces ; je vous aime plus que moi-même ; et si je pouvais, je voudrais au prix de mon sang faire que tous vous aimassent et tous vous connussent. »

Après cela, un père assistant peut insinuer quelque briève réflexion sur ce qui a été lu.

III. Après le *Sanctus*, on fera l'autre lecture sur le même sujet et de la même manière que ci-dessus.

IV Après l'élévation du calice, le lecteur dira : Faisons un acte d'amour envers Jésus-Christ au sacrement de l'autel, et un acte de douleur : « Mon Jésus, qui êtes caché au sacrement pour l'amour de moi, je vous remercie de tant d'amour, et je vous aime de tout mon cœur : Père éternel, pour l'amour de Marie et pour l'amour de votre cher fils Jésus, mort sur la croix et caché au sacrement pour l'amour de nous, pardonnez-moi tous les déplaisirs que je vous ai causés, et desquels, aussi je me repens, parce que je vous aime,

ô mon Dieu, de tout mon cœur, de tout mon cœur.

V Ensuite, après le *Pater noster*, on dira : Renouvelons le ferme propos de ne pas causer de déplaisir à Jésus-Christ : « Mon Jésus, avec votre secours, je veux mourir plutôt que de vous causer jamais du déplaisir. »

« Pour fruit de cette oraison, prenons maintenant quelque résolution particulière en vue de plaire à Jésus-Christ, spécialement de nous corriger de quelque défaut dans lequel nous tombons plus souvent. » Et après une petite pause, on dira: « Demandons à Dieu, pour l'amour de Jésus-Christ, qu'il nous donne la force d'observer la promesse que nous lui avons faite. »

VI. Ensuite lorsque le prêtre aura dit *Domine, non sum dignus*, ou que la communion aura été donnée au peuple, s'il y a des personnes à communier, on dira : Recourons tous à la bienheureuse Marie, et demandons-lui quelque grâce : « Marie, mon espérance, je vous aime de tout mon cœur, et je voudrais mourir pour l'amour de vous. Ma mère, mettez-moi sous votre manteau, et faites que je puisse y vivre et y mourir. Pour l'amour de Jésus-Christ, ma souveraine maîtresse, obtenez-moi la grâce suivante que je vous demande ». Que chacun demande à Marie quelque grâce qu'il désire, mais avec confiance.

La messe finie, tous diront le *Salve Regina* posément, avec l'oraison *Concede*, etc.

COURTE NOTICE

SUR LA VIE

DU R. PÈRE D. PAUL CAFFARO

PRÊTRE DE LA CONGRÉGATION DU TRÈS-SAINT RÉDEMPTEUR.

COURTE NOTICE

SUR LA VIE

DU R. PÈRE D. PAUL CAFFARO

PRÊTRE DE LA CONGRÉGATION DU TRÈS-SAINT RÉDEMPTEUR

Le Père D. Paul Caffaro naquit le 5 juillet 1707, dans le diocèse de la Cava, au lieu même dit de Caffari, de parents pieux et honnêtes. Son père se nommait Jean-Nicolas Caffaro, et sa mère Cécile portait également ce surnom de Caffaro. Cécile était une femme de piété ; mais son mari menait surtout une vie exemplaire parmi les séculiers. Il était frère dans une congrégation à laquelle il était assidu : il faisait l'oraison mentale et en enseignait la pratique à sa famille; chaque jour ses enfants recevaient de lui une instruction sur la doctrine chrétienne; il obéissait à son père spirituel. et d'une obéissance si entière, que lorsqu'il mourut, son directeur n'hésita pas de dire à sa femme : « Vous avez un saint dans le paradis. » De ces parents que je viens de faire connaître étaient nés six enfants, quatre filles et deux garçons, dont D. Paul fut le second. Dès le berceau, il montra un caractère si doux et si paisible, que sa mère, pour l'allaiter, était obligée de le réveiller. Sa première enfance fut en tout différente de celle des autres enfants, et bien éloignée de cette légèreté dont elle est ordinairement accompagnée. A l'âge de dix ans, il fut affecté d'une maladie grave qu'il souffrit avec tant de calme et de patience, que le médecin qui le soignait en fut ravi, et voulut en publier le témoignage. Dans ses études, toujours modeste et appliqué à ses devoirs, il n'eut jamais à recevoir ni réprimande ni correction de ses maîtres, aussi était-il, dès lors,

aimé et admiré de ses maîtres, de ses condisciples, et de toutes les personnes qui le voyaient et conversaient avec lui.

Au sortir de l'enfance, et dès qu'il en fut capable, il commença à fréquenter les sacrements et à pratiquer l'oraison, qu'il faisait principalement devant le saint Sacrement de l'autel, avec une telle dévotion qu'il édifiait tous ceux qui en étaient témoins. Sa mère, le voyant si pieux et si régulier, lui confia la surveillance de ses sœurs, surveillance qu'il exerça avec le plus grand soin, veillant surtout à éviter qu'elles ne sortissent de la maison. S'il arrivait que l'une d'elles fût sortie pour quelque temps, il la punissait, non avec violence, mais en lui assignant pour prison une chambre de la maison, où elle restait enfermée suivant le temps qu'elle était restée dehors et la distance à laquelle elle s'était éloignée.

Devenu clerc, il entra dans un séminaire à l'âge de treize ans, et y mena une vie si édifiante, que le recteur d'alors, D. Dante della Monica, disait : « Quand je vois cet enfant, je me » sens attiré vers Dieu, et plein de confusion. » Aussi l'établit-il zélateur sur tous les séminaristes, et Paul ne manqua jamais, pour aucun motif humain, d'accuser les transgresseurs, de sorte que ceux-ci le trouvant un jour isolé, s'en vengèrent en le maltraitant. Mais il n'en continua pas moins sa surveillance avec le même zèle, répondant ainsi à la confiance du recteur, qui, malgré son extrême jeunesse, avait remis en ses mains la garde de tout le séminaire. Quand les séminaristes demandaient au supérieur la permission d'aller à quelque fête, ou en quelque lieu de divertissement, il leur répondait : « J'y » consens, si Paul veut vous y conduire. » Un jour, les séminaristes ayant été invités à assister à l'office, au monastère de Preato, et se trouvant en retard, les religieuses les pressèrent de rester à dîner. Ils dépêchèrent aussitôt à leur recteur, qui était alors D. Simon Sambias, pour en obtenir la permission; le billet en réponse portait : « Que Paul en décide; s'il » se charge de les conduire, j'y consens. » Tant était grande la confiance que tous les recteurs avaient dans la sagesse et la prudence de Paul, bien qu'il ne fût encore qu'adolescent.

Dans ce temps, à peine initié à la cléricature, il commença à montrer un zèle ardent pour l'avancement spirituel du prochain. Tous les jours de fête, il allait de hameau en hameau, enseignant la doctrine chrétienne aux enfants et aux personnes âgées les plus ignorantes et les plus abandonnées ; et il excitait les autres clercs, ses compagnons, à imiter son exemple. Mais ses soins les plus actifs se portaient sur les moyens qui tendaient à rendre ces clercs mêmes des prêtres saints et instruits, propres au salut des âmes ; à cette fin, il leur donnait des leçons et les formait à la pratique de l'oraison mentale. Il s'employa à cette œuvre pendant sept années consécutives, et l'on sait que ces clercs sont en effet devenus de bons prêtres et de bons ouvriers.

Dès sa jeunesse, Paul fut à la fois si mortifié et si ami de la vie cachée, que, pour soustraire aux regards l'abstinence et les mortifications qu'il pratiquait, il se retirait à l'écart dans une chambre, ne mangeait plus à la table commune, mais se faisait apporter son dîner, dont il prenait le peu auquel il s'était astreint, et le reste, placé dans un panier, était descendu par la fenêtre et reçu par des pauvres qui l'attendaient. Pour lui, il se contentait d'un morceau de pain ou de quelque autre nourriture en faible quantité, et qu'il avait encore coutume de mêler avec des herbes amères. Chaque semaine, il jeûnait au moins deux fois au pain et à l'eau. D'autres fois, il se bornait à un potage sans pain, et dans toute sa jeunesse il se priva complétement de viande et de fruits ; mortification extrême à cet âge. En outre, dans sa cellule, il ne manquait pas de mortifier son corps par la discipline et le cilice. Dès l'âge même de treize ans, il se chargeait le corps d'une chaîne de fer garnie de pointes, dont la vue seule épouvantait, et que sa mère, qui s'en aperçut, crut devoir lui enlever. Il dormait sur des planches, ou même souvent sur la terre nue, appuyant sa tête sur un banc.

Pensant ensuite qu'il devait être prêtre, et qu'un bon prêtre doit nécessairement être instruit, il s'appliqua avec ardeur, d'abord à l'étude du latin et du grec, sous la direction du prè-

tre et maître insigne, D. Ignace della Calce (aujourd'hui professeur d'hébreu dans les cours publics); puis il étudia la philosophie et surtout la théologie, tant la partie morale, dont il fonda à la Cava une académie qu'il dirigea pendant plusieurs années, en étant à la fois le chef et le soutien, que la scolastique et la dogmatique, dont il fut depuis lecteur dans notre congrégation, et dont il composa des traités doctement écrits. Ces traités, nous les conservons encore avec vénération, d'autant que l'usage s'est introduit dans la congrégation de ne plus faire étudier les jeunes gens que sur des livres, l'expérience ayant appris que, par cette méthode, ils faisaient des progrès plus grands et plus rapides, et se trouvaient délivrés du soin incommode d'écrire, très préjudiciable à la santé.

Ordonné prêtre, D. Paul, par obéissance pour son directeur, s'efforça de s'unir plus étroitement à Dieu, et pour cela, il se livra à une vie toute sainte. Son unique occupation, depuis lors, fut de pratiquer l'oraison et de travailler à gagner des âmes à Dieu. Il faisait quatre heures d'oraison, qui lui avaient été prescrites par son père spirituel, savoir, deux pendant le jour devant le Saint-Sacrement, et deux pendant la nuit. En outre il mettait fréquemment en pratique le conseil de saint Augustin : « Allez, jeunes gens, allez, vieillards, aux tombeaux » de vos pères. » (*Ite, juvenes, ite, senes, ad sepulchra patrum vestrorum.*) Ainsi il allait souvent de jour au cimetière de la paroisse, et là il passait plusieurs heures, au milieu des ossements des fidèles défunts, à méditer sur la mort; il lui arriva même souvent de s'y endormir, et d'y rester ainsi des nuits entières. Plusieurs fois, soulevant dans sa main le squelette de son père défunt et enterré en ce lieu, il s'écriait : « O mon père, comme la mort vous a rendu léger ! » A cette époque, il lui arrivait aussi de se retirer de temps en temps, pour plusieurs jours, dans un ermitage extrêmement isolé, où il ne cessait de prier et de macérer son corps par des œuvres de pénitence.

Peu après son admission à la prêtrise, il fut nommé confesseur et supérieur de la retraite ecclésiastique. Il eut alors

la consolation de convertir, par sa douceur et ses instructions, mais plus encore par l'effet de ses prières et le mérite de ses œuvres de pénitence, deux nobles calvinistes, domiciliés à la Cava. Après un an de sacerdoce, son évêque voulut absolument qu'il remplît les fonctions de curé dans l'église de Saint-Pierre, charge qu'il n'accepta que par soumission, et après beaucoup de résistance : ce fut en l'année 1735, la vingt-huitième année de son âge.

Devenu curé, il s'employa tout entier au service des âmes de sa paroisse. Il suffira de rapporter ce qu'en a dit un prêtre, témoin de ses bonnes œuvres et de son zèle : D. Paul, dit-il, pendant qu'il fut curé, ne s'épargna aucune fatigue, dès qu'il la crut propre à l'avancement spirituel de ses paroissiens. Afin d'être toujours prêt à voler au secours des malades, aussitôt qu'on l'appellerait, il se couchait tout habillé, en sorte que, réveillé au milieu de la nuit, il pouvait sans retard descendre et partir. Plus d'une fois, au grand étonnement de ceux qui venaient le chercher, il se trouva derrière la porte de sa maison, comme s'il avait prévu ce message, et répondit à leur première parole : « Me voici, marchons. » Egalement, pendant le mois qui lui était spécialement affecté pour le service de la paroisse (elle était desservie par plusieurs curés), il lui arrivait de passer la nuit dans l'église, ayant promis que ceux qui voudraient recourir à son ministère, le trouveraient toujours en ce lieu, où il ne prenait qu'un court et léger sommeil, assis dans un confessionnal. Il était si zélé et si désireux de se trouver prêt à servir chacun des paroissiens qui recouraient à lui, que le sacristain, allant de grand matin ouvrir l'église, le trouvait déjà arrivé depuis deux ou trois heures, agenouillé devant la porte, et qu'il ne lui arriva jamais de le devancer.

Non-seulement il prêchait toutes les fois qu'il le pouvait dans sa paroisse, mais il allait encore de chapelle en chapelle, portant des secours spirituels aux pauvres gens qui ne pouvaient se rendre à l'église, soit en prêchant, soit en instruisant, soit en entendant les confessions. Les jours de fête, il

allait, muni d'un crucifix, dans les hameaux, et visitait surtout les cabarets et autres lieux suspects, afin d'y empêcher au moins quelques péchés. Puis, le soir, il avait coutume d'y retourner vers les deux ou trois heures, même au milieu de l'hiver, pour faire entendre d'une manière courte et pénétrante les vérités éternelles, représenter les châtiments célestes, et inspirer la terreur à ceux qui étaient dans la disgrâce de Dieu. Un soir, comme il prêchait devant la maison d'un gentilhomme, qui vraisemblablement vivait éloigné de Dieu, celui-ci lui prodigua des insultes et des outrages, jusqu'à le traiter de fou ; à quoi il se contenta de répondre : « Non, » seigneur, ceux qui remplissent leur devoir ne sont point » des fous; moi, je m'acquitte de ma fonction, en soignant » les âmes qui me sont confiées. » Par ses soins et ses efforts, il retira plusieurs femmes du péché, soit en les éloignant de l'occasion, soit en leur fournissant des secours à ses frais; et quand ses ressources personnelles étaient épuisées, il allait, pour cette bonne œuvre, quêter dans les maisons, comme il fit particulièrement une fois, pour une femme qu'il tira d'un commerce criminel, en la faisant passer, pour plus de sûreté, dans une autre demeure, où il la soutint par les aumônes qu'il recueillait, jusqu'à ce qu'enfin elle se mariât avec le même homme qui avait commencé par faire mauvais commerce avec elle. Souvent encore, il allait mendiant des morceaux de pain pour ses pauvres, et lorsqu'il en avait sa charge, il venait leur en faire la distribution. Un jour, son frère le trouvant occupé à cette œuvre de charité, et ayant honte de le voir ainsi faire le mendiant, le chargea d'invectives en pleine rue, lui reprochant d'avilir par là sa famille et lui-même ; mais de tels reproches étaient loin de l'émouvoir, et il n'en poursuivait pas moins l'exercice de ses œuvres charitables ; et de cette manière il décida un grand nombre de pécheresses à rentrer en grâce avec Dieu. Et que n'eut-il pas à souffrir pour ce zèle qu'il mettait à empêcher les scandales ! Il fut même plusieurs fois menacé de mort.

Il introduisit dans ce pays l'usage de la confession et de la

communion générale des enfants, une fois par mois, et la fréquentation des sacrements pour les adultes, non-seulement dans sa paroisse, mais presque dans tout le diocèse. Il établit aussi l'exercice de l'oraison mentale, en commun, dans l'église, et la visite au Saint-Sacrement. Il avait, en outre, avec beaucoup de peine, tout préparé pour l'érection d'une communauté de douze prêtres, qui devaient être chargés du soin spécial des âmes abandonnées dans le diocèse, savoir, des prisonniers, des marins, des enfants et des pauvres ; aussi devait-elle s'appeler la Congrégation des Abandonnés. Sous sa direction, les règles en étaient déjà rédigées et approuvées par l'évêque ; déjà plusieurs prêtres s'étaient offerts pour en faire partie ; mais la chose ne put avoir lieu, faute d'un local convenable pour les réunir. Un autre heureux résultat de son zèle, fut que les prêtres de la Cava allassent faire des exercices spirituels dans les hameaux fort nombreux de cette contrée, ou au moins dans les lieux où les besoins étaient plus pressants. Il obtint surtout que ces exercices fussent faits annuellement à la chapelle de Saint-Roch-au-Bourg, parce qu'un tel secours était bien nécessaire dans cette localité, où se trouvait une foule d'habitants qui s'occupaient peu de leurs âmes, tels que des charretiers, des cabaretiers, des bouchers, et autres gens semblables. Pour lui, durant ces exercices, il allait courant de tous côtés, amenant avec lui à la chapelle tous ceux qu'il pouvait, pour les y instruire et leur faire la prédication, ou pour assister ceux qui prêchaient ; alors il passait le reste du temps à l'église ou à la sacristie, sans manger, disant qu'il n'en avait pas besoin, à raison de son tempérament robuste : en un mot, il s'occupait, lui seul, de tous les autres ; aussi, monseigneur de Liguori, évêque de la Cava, l'appelait-il *la sollicitude de toutes les églises*. D'où il arriva que, quand D. Paul se retira dans notre congrégation, les habitants de la Cava s'en prenant à nous, nous disaient : « O Dieu, qu'avez-vous » fait ? Vous nous avez enlevé un saint, un apôtre ! » Paul était tellement vénéré et aimé de ses paysans (chose rare), qu'une fois le bruit s'étant répandu qu'il était mort dans un lieu où

il faisait la mission, à son retour, on vit accourir au-devant de lui, pour lui témoigner sa joie, une multitude de peuple, non-seulement de la Cava, mais même de Salerne.

Toutefois, bien que D. Paul remplît saintement ses fonctions de curé, il était encore tourmenté de violents scrupules, craignant de n'avoir pas satisfait, autant qu'il l'aurait dû, à ses devoirs ; de sorte qu'il priait continuellement son confesseur de lui permettre de résigner son emploi ; mais le confesseur refusait toujours, voyant que ses craintes n'étaient que des scrupules, puisque réellement il allait au-delà de ce qui lui était prescrit ; aussi, chaque fois que D. Paul lui demandait de se retirer, il répondait qu'il ne devait pas y songer. Mais D. Paul n'en gémissait pas moins continuellement sous le poids de ses terreurs. Un jour qu'il était chez lui, ses parents l'entendirent se plaindre amèrement et sangloter ; saisis d'effroi, ils s'informèrent de ce qui pouvait lui être arrivé de fâcheux. Paul, continuant de pleurer, répondit : « Par charité, aidez-» moi à obtenir la grâce de renoncer à ma cure. Mon confes-» seur refuse de m'en accorder la permission, et je sens que » je succombe sous le poids de mes scrupules. » Quelques jours après, ses parents le trouvèrent renfermé dans une chapelle, où il soulageait sa douleur en continuant de pleurer ; quoiqu'ils l'eussent blâmé d'abord, touchés ensuite de compassion, ils résolurent de s'employer activement à faire admettre sa renonciation, laquelle fut définitivement reçue dans l'annéee 1740, à son grand contentement, mais au grand regret de ses paroissiens, bien qu'il ne cessât pas, depuis cette renonciation, de travailler comme avant au salut de leurs âmes.

Et ce fut vraiment par un dessein du Seigneur sur lui, qu'il se retira ; car Dieu l'appelait à un autre état de vie, et voulait l'isoler entièrement du monde. Aussi lui inspira-t-il la pensée de le quitter tout à fait, et d'entrer dans notre congrégation, pour y vivre dans l'obéissance, lui faisant entendre que le sacrifice le plus agréable au Seigneur est de se dépouiller entièrement de sa propre volonté. Un jour, il m'écri-

vit au sujet de cette inspiration, à moi, qui trace ici quelques traits de sa vie, et qui dirigeais alors sa conscience. Pour m'assurer si c'était bien là sa vocation, je lui répondis que chaque fois que cette pensée lui viendrait, il s'efforçât de la chasser. J'étais certain, en effet, que si véritablement elle lui venait de Dieu, Dieu lui-même l'y affermirait; je lui procurai ainsi l'occasion de prouver son obéissance. Mais le Seigneur, qui voulait l'attirer tout à lui, lui inspirait d'autant plus le désir de se retirer dans notre congrégation, qu'il s'efforçait davantage d'en chasser la pensée. Enfin, après beaucoup de réflexions et de débats, avant de prendre sa dernière résolution, notre D. Paul alla seul faire les exercices spirituels dans l'ermitage dit *de la Croix*, situé à la Cava, sur la cime d'une montagne, et là, bien qu'il pût se rendre le témoignage de n'avoir jamais aimé le monde, il résolut de l'abandonner entièrement pour se donner tout à Dieu, comme il s'en ouvrit lui-même à une religieuse, au moment de se retirer, en disant: « Je ne veux plus avoir aucune pensée qui soit de ce monde; » je veux être tout à Dieu; je ne veux plus penser à moi-même, » et pour cela je vais me remettre aux mains d'autrui, où je » n'aurai plus en vue que l'éternité. »

Ensuite il se retira dans la congrégation, partant de sa maison sans dire un mot à personne de sa résolution, et il m'accompagna dans le voyage que je fis à la Barra, bourgade de Naples, où, avec quelques-uns de mes confrères, je devais habiter, étant, dans ce moment, au service de son éminence le cardinal Spinelli, alors archevêque de Naples, qui avait appelé notre congrégation pour qu'elle se livrât à l'œuvre des missions dans son diocèse, et qui nous entretenait à ses frais dans ce lieu de la Barra, dont j'ai parlé. Là vint à mon aide le père D. Paul, et là vint le trouver ensuite son frère, après avoir appris sa résolution de quitter sa maison: ce frère, pendant deux heures entières, ne cessa de l'outrager et de l'accabler de reproches injurieux; mais D. Paul se tut prudemment, et ne lui répondit pas une seule parole. Je dis prudemment, parce que tous les discours et tous les raisonnements, si évi-

dents qu'ils soient, ne sauraient persuader un esprit passionné ; au contraire, plus ils sont forts et clairs, plus ils l'endurcissent et l'aigrissent. Son évêque, alors monseigneur de Liguori, avait vu avec un extrême déplaisir sa retraite, et il s'en plaignait beaucoup. L'ayant rencontré un jour sur la route, il fit arrêter sa voiture, et commença à le presser par ses exhortations de retourner à la Cava ; mais voyant que D. Paul restait ferme dans sa résolution, il finit par lui dire : « Eh » bien, puisqu'il en est ainsi, ne paraissez plus devant moi, » et je vous défends d'approcher jamais de mon diocèse. »

Après cela D. Paul entra au noviciat, pendant lequel il fut un sujet d'édification, surtout dans l'exercice de l'obéissance, chose la plus dure et la plus difficile pour celui qui entre dans une communauté déjà avancé en âge, et habitué depuis plusieurs années à faire sa propre volonté, bien qu'employé aux œuvres saintes. Paul accrut alors la rigueur de sa pénitence, et s'appliqua davantage encore à l'oraison, dont il faisait sept ou huit heures par jour. Pendant son noviciat, et dans tout le reste de sa vie, même durant le temps de l'extrême désolation par laquelle le Seigneur voulut l'éprouver, comme nous le dirons, dans ses six dernières années, il n'éprouva pas la moindre tentation contraire à sa vocation. Quand le temps fut venu de faire son oblation (accompagnée des vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et de persévérance, selon notre institut), il la fit avec tant d'amour et de componction, que les larmes l'empêchèrent de proférer les paroles de la formule que prononcent les oblats.

Au sortir du noviciat, les supérieurs l'employèrent sans délai à l'exercice des missions. Ici arrêtons-nous à admirer quelques-unes des vertus spéciales qu'exerça ce bon prêtre dans sa vie. Et pour parler d'abord de son zèle ardent pour le salut des âmes, nous dirons qu'il affectionnait singulièrement l'œuvre des missions, pour lesquelles il avait été, pour ainsi dire, comme passionné dès son entrée dans le sacerdoce. Etant curé, toutes les fois qu'il le pouvait, sans préjudicier au service de sa cure, il ne manquait pas d'aller aux missions

avec ses confrères les missionnaires de la Cava, lesquels ont attesté que, dans ces exercices, Paul était infatigable, ne s'épargnant pas un moment, et ne reculant pas même devant le péril de sa vie. Pendant son séjour à la Cava, il arriva, une année, qu'il fut envoyé dans un certain endroit de la campagne aux environs de la terre d'Eboli; ce lieu appelé Piesti, où l'air était mauvais et devenait alors dangereux à raison de la saison. Tous les autres s'excusèrent, mais Paul s'offrit de lui-même, partit gaiement malgré le danger de mort qui le menaçait, y resta sept jours seul à prêcher et à entendre en confession tous les habitants, et par la grâce de Dieu, en revint plein de santé et de contentement. Son amour pour les missions était si grand, qu'aussitôt après sa renonciation à la cure, mais avant de se décider à entrer dans notre congrégation, il conçut le projet de s'en aller inconnu parcourir le royaume, mendiant sa nourriture, et faisant des missions dans les lieux les plus dépourvus de secours spirituels : en effet, il en écrivit à l'évêque des Calabres, qui, ne le connaissant pas, refusa son offre. Il en fut de même de l'évêque de Capoue auquel il s'offrait pour exercer le ministère dans son vaste diocèse, et sa proposition fut encore rejetée.

Quand il fut dans notre congrégation, il fit le vœu de ne jamais se refuser à aucune mission à laquelle ses supérieurs l'enverraient. Il fit aussi le vœu d'aller en mission chez les infidèles, lorsque telle serait la volonté du supérieur A ce sujet, il est bon de citer ici la lettre qu'il en écrivait au P. Mazzini son directeur : « Mon père, je ne sais si c'est l'esprit de Dieu ou l'esprit d'orgueil, qui me pousse à écrire à Votre Révérence, et à lui exposer le désir que j'ai toujours eu de m'offrir au père recteur pour les missions chez les infidèles. Depuis le temps où j'étais novice, j'ai fait le vœu d'obéir au supérieur *pro tempore*, pour tout envoi en mission, même chez les infidèles; et ce vœu, je l'ai fait avec un grand désir et une vive espérance de le réaliser un jour. Dans la suite ce désir a commencé de se refroidir, mais non pas au point que je perdisse la préparation du cœur, qui m'y ferait

aller avec pleine volonté. Ce qu'il y a de certain, c'est que, depuis mon noviciat, ce désir ne m'a pas quitté. Je me vois comme je suis, plein de défauts, conservant seulement un esprit d'envie envers ceux que je vois bien recueillis. Comparant le passé au présent, je me trouve de beaucoup en arrière, et cela encore me porte à désirer d'aller en mission chez les infidèles, considérant qu'étant une fois embarqué, je me verrai, pour ainsi dire, dans la nécessité de faire une complète abnégation de moi-même et de toute commodité. Aussi ai-je toujours à la bouche cette sentence de saint Augustin, qui dit (si je ne me trompe) : Heureuse nécessité, qui force à mieux faire : *Felix necessitas, quæ ad meliora compellit.* Considérant donc que dans les missions chez les infidèles, je me verrais presque dans la nécessité de bien faire, et peut-être encore de mourir pour Jésus-Christ, j'en éprouve le plus grand désir. Il est vrai que la mer est extrêmement contraire à ma santé, et qu'il serait possible que je succombasse dans le voyage ; mais je n'hésiterais pas pour cela à partir, et puis, advienne que pourra. Mon père, je m'en remets à vous, etc. »
Il obtint en effet, de son directeur, la permission de faire cette demande, et il me la présenta ensuite avec de grandes instances, implorant de moi cette grâce comme la plus grande que je pusse lui accorder.

D. Paul était véritablement infatigable dans le travail de nos missions, ne s'épargnant en rien, et spécialement dans le pénible office d'entendre les confessions. Il faut remarquer ici que dans l'administration du sacrement de la pénitence, il était loin d'être tranquille, mais qu'au contraire il éprouvait les plus vives anxiétés, dans la crainte de ne pas employer toute la diligence requise. Cette disposition de D. Paul rendait pour lui cet office un vrai martyre, et l'on s'en apercevait souvent à l'accablement, à l'espèce d'agonie qu'il lui causait quelquefois. Mais nous n'en admirions que davantage l'ardeur et le zèle immense du père D. Paul : Il se trouvait dès le matin le premier à l'église, et il n'en sortait que le dernier, s'y occupant sans relâche à entendre les confessions des

hommes, qui ordinairement sont les plus embarrassantes et les plus fastidieuses. Dans la soirée, de retour à la maison, après le sermon, il se mettait de nouveau à entendre les confessions, sans prendre un seul instant de repos, et quand il avait satisfait aux désirs des pénitents qui l'environnaient, il sortait de la chambre pour voir s'il n'y avait plus personne qui voulût lui faire sa confession; et tout cela, quoique chaque confession, comme nous l'avons dit plus haut, lui valût une mort. Dans une mission où il n'y avait pas d'horloge à réveil, D. Paul veillait plusieurs heures de la nuit, afin de pouvoir éveiller ses compagnons au temps prescrit; et pour cela, de moment en moment il sortait du lit, pieds nus, pour aller voir à une horloge qui était à sa portée, si l'heure était arrivée. Dans une autre mission, bien qu'il fût atteint de la fièvre, il ne laissa pas de prêcher et d'entendre les confessions; en un mot, pendant l'hiver comme au printemps, il était sans cesse occupé du travail des missions. Dans les autres saisons, restant à la maison, il s'y employait à faire des exercices à des ecclésiastiques, à des séculiers, à tous ceux qui le demandaient, sans jamais se refuser à la fatigue ni à la gène dans le service des âmes. Etant un jour au collége de Nocera, il apprend qu'un homme vient d'être frappé mortellement; aussitôt il court à son aide, comme il se trouvait, sans chapeau, sans manteau, sans souliers; et même pour aller plus vite, il ôta ses pantoufles, les porta à la main, et se rendit ainsi auprès du malade.

Dans sa prédication, il déployait une ferveur et un esprit admirables. Ses sermons, de l'aveu de tout le monde, causaient une impression extraordinaire et plus profonde que ceux de tous les autres. Aussi, dans les sermons familiers qu'il nous faisait en chapitre, ce qui arrivait une fois par semaine, ses paroles paraissaient, pour ainsi dire, comme des flèches qui nous frappaient; il les proférait avec un accent si pénétrant, que chacun de nous voyait bien qu'elles sortaient du fond de son cœur. Surtout quand il parlait de l'éternité, il faisait trembler tous ceux qui l'entendaient.

Ce même zèle dévorant, comme on peut bien appeler celui de D. Paul, produisait ces lettres brûlantes, qu'il envoyait à divers sujets connus de lui pour leur habileté à gagner les âmes à Dieu, et dans lesquelles il les exhortait à redoubler, pour cette sainte œuvre, de soins et d'efforts. Un autre fruit de ce zèle, était l'abondance des prières qu'il adressait à Dieu, lorsqu'un évêché venait à vaquer, et les efforts qu'il faisait, selon l'étendue de sa sphère, pour obtenir que les choix tombassent sur de bons prélats. Ce fut uniquement aux efforts de son zèle, qu'on dut un jour attribuer l'élévation d'un prélat qui vit encore, et qui gouverne son église avec une sagesse bien avantageuse à son troupeau.

En même temps que D. Paul s'appliquait ainsi au bien des âmes, il se livrait le plus qu'il pouvait à l'exercice de l'oraison. L'oraison était, on peut le dire, sa plus forte passion, ou plutôt ses délices. Dès ses premières années, et depuis qu'il fut fait clerc, il y consacrait déjà plusieurs heures. Dans le jour, surtout après le repas, il se tenait pendant deux heures en oraison devant le Saint-Sacrement, tantôt agenouillé, tantôt assis, mais toujours avec une si grande dévotion, que les fidèles s'invitaient réciproquement en disant : « Allons voir le saint. » Il en usait ainsi, outre les fréquentes visites qu'il faisait au cimetière, où il restait fort longtemps à méditer sur la mort et l'éternité. Quand il fut, plus tard, entré dans notre congrégation, outre l'oraison d'une heure et demie que prescrivait la règle, il en faisait deux autres heures à l'église, en présence du Saint-Sacrement, et une autre demi-heure dans sa chambre, la nuit avant de se coucher : il avait témoigné le désir de prolonger cet exercice pendant la nuit, mais les supérieurs ne voulurent pas le lui permettre. Du reste, nous le trouvions souvent dans la journée en oraison, agenouillé au milieu de sa chambre. Sortant quelquefois et passant dans un bois, il se cachait sous un arbre et s'y mettait à genoux en oraison. Etant en mission, les moindres instants qu'il avait à lui, il les passait à prier devant le Saint-Sacrement, ou bien il se recueillait au premier

endroit où il se trouvait, disant : « Dieu est en tout lieu. »

Quand il se préparait à prêcher, il le faisait à genoux : ainsi tout ce temps était encore pour lui un temps d'oraison ; et c'est pourquoi ses prédications, sortant d'une pareille source, produisaient tant d'effet. Je pense encore que, si ses prédications roulaient presque toujours sur la mort et sur l'éternité, c'est que c'était là le sujet ordinaire de ses méditations. J'ai déjà dit combien il aimait à se trouver dans les cimetières. Parlant un jour sur ce sujet à une religieuse qui admirait sa constance à rester dans ces lieux : « J'y passerais volontiers, lui dit-il, tous les jours de ma vie. » Etant curé, il ne manquait pas, chaque soir, de faire après l'étude, avec un autre digne prêtre qui habitait avec lui, une heure environ de méditation sur la mort, se tenant chacun dans un coin de la chambre, et dans la même position que s'ils eussent été morts. « O mort, ô éternité ! » Telles étaient les paroles qu'avait continuellement à la bouche ce vrai serviteur de Dieu, qu'il fût seul ou en compagnie. Souvent, pendant la conversation, il demandait à un de nos frères : « Dites-moi, si la mort se présentait à vous maintenant, de quel œil la verriez-vous ? » Dans les lettres qu'il écrivait à ses pénitents et à ses amis, il parlait souvent de la mort et de l'éternité. Il écrivait à l'un : « Les choses de ce monde finissent promptement, et ne nous serviront plus de rien pendant toute l'éternité. » A un autre : « Enfin, pensons à l'éternité, parce que le temps passe. » A un troisième : « Il faut s'armer du bouclier de la foi qui est la pensée de l'éternité. Considérez que tout finit, mais que l'éternité ne finit jamais. Considérez qu'il vaut mieux être serviteur de Dieu, que de tenir le rang le plus élevé dans ce monde. Pensez à ce qu'à l'article de la mort, on désirerait avoir fait pendant la vie. » Aussi ses sermons les plus fréquents et les plus forts, étaient ceux qui roulaient sur la mort et l'éternité. Quand il était curé, de temps en temps il conduisait les fidèles au cimetière ; et là, prenant les ossements des morts qu'il tenait à la main en prêchant, il cherchait à imprimer aux vivants la crainte de la mort, le mépris du

monde et la pensée de l'éternité Presque dans chaque discours qu'il débitait en public, il inculquait la pensée de la mort et de l'éternité.

Mais revenons à parler de son oraison. A l'exception des premières années, où D. Paul ne trouva que des douceurs dans l'oraison, plus tard, bien qu'il y reçût de grandes lumières, spécialement touchant la grandeur de Dieu (sur laquelle il composa un sermon qui frappait les auditeurs de stupeur et d'étonnement), néanmoins il la pratiquait sans aucune consolation sensible. Son oraison se réduisait presque entièrement à des prières qu'il comptait sur son rosaire, répétant presque sans cesse ces paroles : « Seigneur, délivrez-moi du péché et sanctifiez-moi. » Ou bien : » Mon Dieu, aidez-moi, aidez-moi promptement : » *Deus, in adjutorium meum intende*, etc. Et cette forme d'oraison, il la conseillait aux autres. Il écrivait à l'un de ses pénitents : « Sans la prière et l'humilité, l'homme ne peut se maintenir un seul instant dans la ferveur et dans la grâce. Humilité, humilité ! Prière, prière continuelle ! Qui prie, obtient. Il faut prier toujours. Demandez toujours l'aumône à la porte de la divine miséricorde. Qu'une heure au moins du jour soit consacrée à cette quête spirituelle. » Une autre fois il écrivait au même : « Appliquez-vous à l'oraison ; sans elle nous n'arriverions jamais là où avec elle nous atteindrons nôtre but. Je vous conjure de ne pas cesser de prier C'est là le premier, le second, le troisième, le dernier moyen de vaincre. »

Comme il lui arrivait souvent de ressentir une telle affliction d'esprit, qu'il pensait être en état de péché et même abandonné de Dieu, il se prenait à pleurer, et se rappelant ses anciens élans d'amour vers Dieu, il s'écriait avec douleur : « Seigneur, il fut un temps où je vous aimais ; maintenant je ne vous aime plus. » L'un de nous lui ayant un jour demandé s'il avait jamais joui de la contemplation : « J'en ai joui une fois, répondit-il, mais je l'ai perdue ensuite. » Et cependant il arrivait souvent que si quelqu'un venait pour lui parler et le trouvait en oraison, il était obligé de le secouer forte-

ment pour s'en faire écouter Du reste, depuis sa jeunesse, comme il a été dit, Dieu le traita comme une âme forte, le réduisant à un état de pure souffrance, en sorte que depuis lors toute sa vie ne fut qu'une suite continuelle et un renouvellement alternatif d'aridité, de tentations et de terreurs.

Toutefois, il s'en réjouissait dans la partie supérieure, et désirait que le Seigneur le traitât toujours de même, sachant bien que l'amour de Dieu ne consiste pas dans les douceurs, mais dans l'accomplissement de la volonté divine, au milieu des tribulations, comme dit sainte Thérèse, et comme lui-même le répétait sans cesse à ses pénitents. Il écrivait à l'un d'eux : « Les âmes éclairées par une grâce particulière, peuvent seules comprendre le prix d'une croix supportée pour Dieu. C'est dans l'autre vie qu'on verra clairement que cette grâce est préférable à la possession du monde entier. Prions donc le Seigneur qu'il nous donne la force de souffrir, autrement notre faible nature défaillirait en chemin ; en attendant, ne cessons d'entretenir en nous une foi vive à la vie éternelle. » Il écrivait encore au même une autre fois : « Les peines et les afflictions font les saints, et non pas l'oraison. Nous voyons en effet qu'il y en a qui font beaucoup d'oraison sans devenir saints, parce qu'ils n'ont pas de peines à surmonter, tandis que d'autres sont sanctifiés au milieu des tribulations, quoiqu'ils ne puissent faire beaucoup d'oraison. L'oraison sert de moyen pour souffrir avec courage, et se conformer ainsi au bon plaisir de Dieu. Courage donc, patience, et que l'oraison nous serve pour conserver la patience dans les tribulations. » Il écrivait aussi à un autre Père de notre congrégation : « Votre lettre me fait part tout à la fois de peines et de consolations ; mais je voudrais que l'on aimât les tribulations plus que les délices. Les croix sont bonnes, Jésus-Christ les ayant sanctifiées en mourant crucifié ; nous devons même les désirer toujours plus douloureuses, jusqu'à ce point que nous parvenions aussi à y mourir cloués en la compagnie du très saint Rédempteur. »

Ainsi donc, notre D. Paul estimait et aimait les croix, et il

voulait que les autres les aimassent aussi; néanmoins, il ne pouvait être insensible aux épines dont sa carrière était hérissée, et aux terreurs qui le tourmentaient sans cesse. Dans les dernières années de sa vie surtout, il fut soumis à l'épreuve la plus cruelle que puisse souffrir une âme qui connaît et aime Dieu. Le secret auquel je me suis obligé ne me permet pas de la publier; mais si je le pouvais, le récit que j'en ferais serait capable de toucher de compassion, pour ainsi dire, les rochers mêmes. On peut dire que durant ces années, il souffrit les tourments les plus cruels que jamais ait endurés aucun martyr de Jésus-Christ. Il était dans un tel état de désolation et de frayeur, qu'il craignait d'être abandonné de Dieu, et que plein d'amertume, il s'écriait en gémissant : « Malheureux! j'ai perdu la voie, et je ne sais où je vais donner. » Il répondait à l'un de nos Pères, malade et abandonné des médecins, qui lui écrivait de le recommander à Dieu dans ses prières, pour lui obtenir une bonne mort : « Que n'ai-je moi-même les motifs de sécurité que possède votre révérence! L'affaire de mon salut est dans un état bien douteux, et pour cela je vous prie d'intercéder pour moi, quand vous serez devant Dieu. » Il écrivait à un autre père : « Je vous prie de me recommander à Jésus-Christ, car je travaille comme dans l'incertitude (*laboro quasi in incertum*), et nul autre que Jésus-Christ ne peut comprendre l'état de ma conscience. » Dans une autre lettre au même Père, il disait : « Si votre révérence éprouvait mes peines, certainement elles lui ôteraient toute gaîté; mais pourtant conservez-la, et en attendant laissez-moi pleurer, misérable que je suis. *Miseremini mei, saltem vos amici mei*; *manus Domini tetigit me.* Et si vous voulez savoir de quelle manière Dieu m'a frappé, le voici : Il m'a accablé en retirant de moi sa main bienfaisante, en punition de mes nombreuses infidélités. Vous direz : O quelle humilité! et moi je réponds, que c'est une vérité incontestable. Priez Dieu pour moi. »

Son amour pour l'oraison lui faisait aimer aussi le silence et la solitude, qui sont les compagnons et les gardiens de l'oraison. Dans le temps même où il était curé, quoiqu'il fût

comme absorbé dans le soin qu'il prenait pour le salut des âmes, il ne laissait pas de se retirer de temps en temps dans des lieux reculés et solitaires, pour y traiter seul à seul avec Dieu par l'oraison et les exercices de pénitence. C'est pour cette raison que D. Paul avait tant de prédilection pour notre collége d'Iliceto, situé sur une montagne de la Pouille, et où il se retirait souvent dans la grotte, au-dessous de la maison, que l'on nommait la grotte du bienheureux Félix; ou bien, il s'enfonçait dans le bois voisin pour y faire oraison, croyant retrouver dans ces lieux une ressemblance avec la solitude des premiers anachorètes, ainsi qu'il s'en exprimait en écrivant à un prêtre de ses amis : « Dans cette nouvelle maison de Notre-Dame de la Consolation à Iliceto, il me semble jouir de la solitude dont jouissaient les solitaires de l'Egypte. Là retirés, après les missions qui se font l'hiver et au printemps, nous nous trouvons tellement paisibles, solitaires et éloignés du tumulte du monde, que nous ignorons même alors ce qui s'y passe. Nous vivons séparés du commerce des hommes. Nous sommes au milieu d'un bois, en bon air, ayant une vue agréable, et qui peut rivaliser avec le coteau pierreux de Saint-Pierre d'Alcantara. Béni soit Dieu qui m'a conduit ici! Mais en même temps je gémis de mon ingratitude, parce que je ne me sanctifie pas vite; j'espère néanmoins y arriver avec l'aide du Seigneur. » Dans cette disposition, il goûtait auss avec délices la lecture des vies des saints solitaires. Etant depuis à Nocera-des-Païens, où nous bâtissions alors un collége, ce qui obligeait nos Pères à se loger dans une maison particulière assez peu spacieuse, et où il était, pour cette raison, difficile de pouvoir trouver la solitude à cause du grand nombre de gens qui y venaient pour affaires, que faisait D. Paul? Quoiqu'on fût en été, après les exercices faits en commun, il se retirait dans un grenier étroit, plein de paille, où la chaleur était insupportable, et là le serviteur de Dieu, pendant les heures les plus chaudes du jour, se plaçait au milieu de cette paille brûlante pour s'entretenir seul à seul avec Dieu.

D. Paul n'affectionnait pas moins la vertu d'obéissance, soit

à l'égard des règles, soit à l'égard des ordres des supérieurs. Quant aux règles, il donnait l'exemple de leur stricte observance dans les plus minutieux détails. Pendant les années qu'il passa au sein de la congrégation, nul de nous ne put remarquer de sa part la plus légère transgression. Un jour, se rendant de la terre de Ciorani au collége de la Sainte-Trinité, il arriva tout trempé de pluie, et sur l'invitation qu'on lui fit d'aller à la cuisine se réchauffer, il répondit : « Non, ce serait pécher contre la règle, car c'est maintenant le temps du silence. » Aussi notre Père César Sportelli, maintenant décédé, qui était comme lui grand observateur des règles, disait un jour, en parlant de D. Paul : « Je savais que le Père Paul était un homme d'une grande pénitence ; mais aujourd'hui je m'aperçois qu'il est encore un grand observateur des règles. » Autant il aimait la régularité, autant il désirait la voir aimée de tous nos confrères : de là, quand il voyait quelque infraction commise par quelque autre, il en éprouvait une douleur qu'il pouvait à peine supporter ; aussi la ponctualité régnait-elle particulièrement dans la maison où il exerçait les fonctions de supérieur.

D. Paul était de même attentif à obéir au premier signe des supérieurs. Il avait montré dès l'enfance une parfaite soumission à ses parents, et sa mère rendait témoignage qu'elle n'avait jamais éprouvé de sa part aucune contrariété ni aucun dégoût. Dès sa jeunesse, il avait fait vœu d'une entière obéissance à son confesseur Plus tard, ce fut pour soumettre totalement sa volonté à celle des autres, qu'il se retira dans notre communauté, comme il le dit à une religieuse, en prenant congé du monastère dont il était confesseur : « Dieu m'appelle à vivre sous l'obéissance. » De là vient qu'il disait souvent que la sainteté de la congrégation valait mieux que celle du siècle. C'est ce qu'il écrivit aussi à un prêtre, don François Margotta, qui délibérait pour se retirer parmi nous, comme il fit en effet depuis : « J'écris à genoux à votre révérence, à cause du respect que m'inspire sa sainte résolution de se retirer dans notre congrégation. Je ne saurais exprimer la joie

que j'en ressens. Béni soit à jamais Jésus-Christ, qui a donné à votre révévence le courage de dire un dernier adieu au monde pour se donner tout à Dieu. Jusqu'à présent, don François Margotta m'a paru un saint, mais à sa manière; je m'aperçois maintenant qu'il veut le devenir à la manière de Jésus-Christ. Nous vous attendons, tous tant que nous sommes ici : hâtez-vous. »

Tel était son zèle et son respect pour l'obéissance, que lorsqu'il recevait une lettre du recteur en chef, il la lisait à genoux, et y répondait de même. De plus, il portait constamment sur lui les circulaires que ce supérieur envoyait tous les ans dans les colléges, pour conserver et améliorer par quelques règlements particuliers la régularité de la congrégation. D. Paul relisait souvent ces lettres, afin d'observer ponctuellement tout ce qui y était prescrit. Quand il s'élevait parmi les frères quelques doutes sur ce qu'il fallait faire dans certains cas, il les mettait d'accord en leur rappelant la décision du supérieur dans des cas pareils. Une certaine année, il reçut l'ordre d'un supérieur de ne plus assister à l'oraison commune, qui se faisait parmi nous chaque jour avant les vêpres, et d'occuper ce temps à la rédaction des cahiers de théologie qu'il devait lire aux élèves; et Paul si passionné pour l'oraison obéit sans réplique et sans aucun trouble. Une autre fois le supérieur lui ordonna de remettre à un de nos frères tous les instruments de pénitence qu'il avait : cet ordre était pour lui bien dur, mais il l'exécuta tout de suite et sans proférer un mot de plainte.

Voici une obédience bien plus dure encore qu'il eut à exécuter un jour, à cause du martyre que son humilité en dut souffrir. Pendant son séjour au collége de Nocera, il fut décidé qu'il serait fait un tableau, que l'on voit aujourd'hui dans le parloir de ce collége, représentant notre père, monseigneur Falcoja, évêque de Castellamare, qui fut dans le principe directeur de notre congrégation, au moment où il donnait à nos pères les règles qu'il avait dressées. Le recteur de cette maison désirait que le Père D. Paul figurât dans ce tableau, au nombre des personnages qui y étaient représentés; il avait en

conséquence ordonné au peintre de saisir adroitement les traits de D. Paul, pendant qu'il serait présent, et aussitôt il le fit appeler. Voulant trouver un prétexte plausible de le retenir sans tourmenter son humilité, il lui dit de rester là quelque temps, pendant qu'on faisait cette peinture, pour dire s'il trouvait quelque chose à y ajouter. D. Paul s'y rendit; mais, comme on le pense, soupçonnant bientôt ce qu'on se proposait, il ne cessa de changer de position et de tourner la tête tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, en sorte que le peintre déclara qu'il ne pouvait absolument rien faire. Sur quoi le supérieur, déclarant clairement sa volonté, lui dit: « Allons, asseyez-vous et restez immobile, car notre intention est d'avoir votre portrait, et ne répliquez pas. » Aussitôt le pauvre D. Paul, lié par l'obéissance, se tint ferme sur le siége où il était, et ne fit plus aucun mouvement; mais on vit sa fignre toute rouge et comme en feu, qui marquait assez le martyre que souffrit sa modestie pendant cette opération. Le portrait achevé, il s'écria en s'adressant au supérieur : « Ah! que le Seigneur m'a bien justement châtié! Aujourd'hui même j'ai fait une forte réprimande à un prêtre qui avait voulu se faire peindre, et Dieu a disposé les choses de manière que moi-même j'y fusse obligé. » Il n'avait pas moins d'obéissance pour son père spirituel, ne faisant rien sans sa permission, comme on le verra par une de ses lettres que nous rapporterons plus bas, et où il parle de sa mortification extérieure. Un jour, dans le temps où il éprouvait ses tourments et ses afflictions d'esprit, il alla à confesse, et comme il tirait de sa poche une note où il avait inscrit ses péchés pour pouvoir faire sa confession générale, à un simple signe de son confesseur qui lui dit que cela n'était bon à rien, il la déchira et se tranquillisa.

Parlons maintenant de la profonde humilité que don Paul conserva envers lui-même toute sa vie. On peut dire que l'humilité fut pour lui comme la prunelle de ses yeux. Cette vertu était un de ses sujets d'oraison, et voici la prière qu'il adressait continuellement à Dieu : *Humilem fieri, igne flagrari, in sanctum cito converti, pati, et contemni pro te*; et ces

mots, *pati et contemni pro te*, il les répétait plusieurs fois avec la plus grande ferveur de son âme. Il faisait de cette vertu la matière de fréquentes conversations, et il mettait à s'en entretenir tant de chaleur qu'il semblait sortir de lui-même. Il écrivait à un de ses disciples : « Pour ce qui est de l'état de grâce, vous pouvez le tenir pour certain. Quant aux douceurs que vous ressentez, *nec laudo, nec vitupero*. Quant au désir du martyre, il peut être une bonne chose, quand il ne provient pas du démon lui-même, qui cherche à entretenir en nous, à l'ombre de ces velléités, une secrète complaisance et des tentations de vaine gloire. Enfin cette impression intérieure pour les distractions qui surviennent me semble un reste d'amour propre mal éteint. » Dans une lettre à un de ses pénitents, on lisait : « Sans l'humilité, l'homme ne peut se maintenir en état de grâce. C'est cette vertu que je vous recommande instamment. Je voudrais qu'on se représentât par l'imagination une place dans l'enfer, si on se souvient de l'avoir méritée, ou du moins dans l'abîme des misères qu'entraînent les péchés, si on en a commis. Pensons à devenir saints plutôt que savants : ou vaincre, ou mourir. » Un de nos Pères reçut de lui une lettre où était ce passage : « L'oraison d'une âme désolée doit être la patience, la résignation, la prière. Si elle ne peut se recueillir en Dieu, qu'elle se recueille au moins en elle-même, c'est-à-dire, dans ses propres misères, dont la vue sera toujours pour elle un moyen de recueillement. »

Pour lui, il s'estimait le plus indigne de tous, en sorte que l'on a trouvé après sa mort sur son mémorial une foule de reproches qu'il se faisait à lui-même. Quand il était supérieur, il s'accusa plus d'une fois en public de ses défauts, et donna ordre aux frères de l'accuser de toutes les fautes qu'ils lui verraient commettre, et de le couvrir d'opprobre. A une autre époque, où il était, non point recteur, mais seulement administrateur dans un collége, il pria le censeur de lui reprocher ses défauts en plein réfectoire, et celui-ci l'ayant fait, il lui en témoigna ensuite sa reconnaissance. Mais en parlant

et en agissant ainsi, D. Paul ne ressemblait pas à ceux qui crient tout haut qu'ils méritent tous les mépris du monde, mais qui ne peuvent souffrir la moindre parole offensante, ou le plus petit manque d'égards. Pour lui, non-seulement il ne se plaignait pas lorsqu'il était méprisé, mais il s'en réjouissait intérieurement. On le recherchait partout pour ses prédications, parce qu'en effet, disait-on, il parlait avec tant de zèle, qu'il touchait, pour ainsi dire, les rochers de componction. Cependant, ayant été envoyé par le supérieur dans un endroit de la Pouille, pour y faire la mission, son premier discours déplut tellement aux habitants, qu'ils le renvoyèrent sans aucun égard. Pour lui, il s'en retourna en paix, content d'avoir reçu un affront si sensible. Une autre fois (et moi-même j'étais présent), un religieux, maintenant défunt, discourant avec lui sur une question de théologie, et soutenant la proposition contraire à la sienne, le traita en toutes lettres d'ignorant, de sorte que, revenu ensuite de son emportement, il vint en solliciter le pardon; mais D. Paul admira au contraire l'humilité de ce Père, et dit : « Voyez quelle humilité! me demander pardon d'une parole échappée! »

Le livre qu'il aimait le plus était *la Vie cachée*, dont il disait que parmi les livres spirituels il n'en avait jamais vu un meilleur. Pendant une de ses maladies, tout accablé qu'il était par la fièvre, il le lut et le relut cinq fois. L'amour qu'il avait pour la vie cachée lui faisait dire : « Si j'avais été diffamé pour des crimes graves, puis dégradé et supplicié en place publique, alors je pourrais faire quelque chose pour Dieu. » Ainsi, sans le vouloir, D. Paul révélait les secrets désirs de son cœur. Rien ne lui causait tant de peine que de se voir louer. Un jour quelqu'un lui dit : « Mon Père, vous êtes un saint. » Mais lui, rougissant comme un charbon ardent, répondit avec émotion : « Quel saint! quel saint! » Quand il mangeait, il cherchait continuellement à se mortifier; mais s'apercevait-il qu'on l'observait, il se hâtait de cacher sa mortification. Un jour, prêchant à la Cava, en présence de l'évêque monseigneur de Liguori, qui avait été et était encore

un excellent prédicateur, il en reçut de grands éloges; mais dans un autre sermon qu'il donna ensuite devant le même prélat, afin de ternir l'honneur qu'il avait reçu du premier, il parla avec négligence et sans ordre; il feignit en outre de s'être embrouillé et de manquer de mémoire, et resta muet au milieu de son discours; mais tout le monde vit bien qu'il l'avait fait à dessein pour amortir l'effet des éloges qu'il avait d'abord reçus. A l'époque de sa mort, tout le temps que dura la maladie, c'est-à-dire, treize jours environ, le serviteur de Dieu ne voulut plus parler; à peine proféra-t-il quelques paroles qu'on aurait pu compter, et il était facile de voir qu'il en agissait ainsi par humilité, craignant que quelques-uns ne recueillissent ses paroles, comme on a coutume de recueillir celles que laissent échapper en quittant la vie les grands serviteurs de Dieu.

Enfin, il s'appliquait à la mortification intérieure et extérieure. Quant à la mortification intérieure, il ne négligeait aucun moyen de vaincre ses inclinations, et c'était là une des résolutions les plus fortes, les plus positives qu'il prenait dans ses exercices spirituels, comme on le trouve marqué dans ses notes; mais ces actes étant intérieurs, nous en connaissons peu; ils ne sont connus que de ce Dieu qui, à présent, l'en récompense dans le ciel, comme nous l'espérons. Pour la mortification extérieure, il a été déjà dit qu'il commença à la pratiquer avec rigueur dès son enfance, se privant de fruits et de viande pendant plusieurs années. Il avait même fait de l'abstinence de la viande un vœu spécial. Pour se mortifier, il se bornait encore à prendre de la nourriture une fois le jour, et encore faisait-il ce repas si modique, que parfois il se sentait défaillir; c'est ce que depuis, vivant avec nous, il nommait des indiscrétions, des folies de jeune étourdi. Lorsqu'il était curé, souvent son repas ne fut qu'un morceau de pain et un verre d'eau qu'il prenait dans un coin de l'église. A cette époque, son sommeil n'excédait pas quatre ou cinq heures, et il dormait tout habillé. Entré dans notre congrégation, pour ne pas manquer à l'obéissance et pour éviter de se

singulariser, il faisait à la vérité deux repas chaque jour; mais il jeûnait ordinairement, en ne prenant le soir que quelques onces de nourriture : le matin, il mangeait si peu de chose qu'il se levait de table toujours presque mourant de faim; en sorte que les supérieurs lui enjoignirent de prendre plus de nourriture : il y mêlait souvent des herbes amères, et quelquefois de l'écorce d'oranges gâtées. Pour mortifier sa soif, en buvant aux repas (et il ne buvait jamais hors de table), il ne prenait qu'une gorgée à la fois.

Pendant qu'il était dans le siècle, il fut attentif à se priver de tout divertissement, et jamais on ne le vit prendre la moindre satisfaction terrestre. On ne le vit jamais se mêler aux jeux, ni aux spectacles, ni aux promenades, ni à la chasse. Dans son pays natal de la Cava, le principal amusement des paysans, et surtout des enfants, est la chasse aux ramiers, qui se fait toute l'année; mais D. Paul, quoique enfant, s'abstenait même d'y assister. Une année qu'il se trouvait supérieur dans notre collége de Sainte-Marie de la Consolation, à Iliceto, lieu extrêmement froid, il donna ses soins à ce que chacun fût fourni d'un vêtement chaud, et ne dit rien pour lui; en sorte que le tailleur oublia de faire le sien, et qu'il resta toute la saison d'hiver n'ayant que sa soutane et sa chemise, sans proférer un mot de plainte. En voyage, il lui arrivait souvent de se trouver la nuit éloigné de nos maisons; toujours attentif à se mortifier, il se gardait bien d'aller chez nos bienfaiteurs, sachant qu'il y eût été bien traité; il entrait dans les hôtelleries où il fut obligé souvent de coucher sur la paille, et quelquefois sur la terre nue. En parlant des instruments de pénitence dont il usait, j'ai déjà dit plus haut que dès l'âge de douze ans, il prenait la discipline jusqu au sang, et portait sur sa chair une ceinture garnie de pointes, qui faisait horreur à voir. Lorsqu'il était dans le siècle, il avait fait vœu d'obéissance à son confesseur; et comme celui-ci était très-porté aux mortifications extérieures, Paul obtenait son aveu pour tout ce que sa ferveur lui inspirait; or, dès que son directeur lui permettait la mortification ou l'oraison, il

l'exécutait tout ponctuellement comme une obligation rigoureuse qui résulte d'un vœu. Les disciplines sanglantes étaient devenues pour lui chose ordinaire, et pour cet effet, il se procurait dans la campagne des faisceaux d'épines; mais plus ordinairement il se servait d'une grosse canne plombée et armée dans toute sa longueur de pointes longues et fortes, avec lesquelles il ne se piquait pas seulement, mais il se perçait les chairs. En outre, il se tourmentait le corps avec des cuissards et des bracelets faits de chaînettes garnies de pointes, et il les gardait alors même qu'il prêchait ou entendait les confessions; le supérieur, s'en étant aperçu, les lui ôta dans une mission, et les donna en garde à un frère lai. Traversant un jour le bois d'Iliceto pendant la récréation, on le vit frapper des mains sur les épines; en un mot, il n'y avait pour D. Paul ni divertissement ni soulagement; sa vie entière et toutes ses pensées n'étaient qu'une contrainte continuelle, une abnégation de tout plaisir, et un tourment qu'il s'infligeait, autant qu'il était possible, par les exercices de la pénitence. Aussi lui entendait-on dire souvent : « Il faut combattre pour devenir saint, et combattre toujours, toujours, cherchant à se mortifier en tout, dans le manger, dans le boire, dans le sommeil, dans le repos et dans toutes choses. » Belle maxime des saints, mais peu pratiquée, si ce n'est par ceux qui se sont entièrement donnés à Dieu.

D. Paul joignait à ces vertus un grand amour de la pauvreté. Etant encore dans le monde, il en avait fait le vœu entre les mains de son confesseur, s'obligeant à n'avoir jamais sur lui plus de cinq carlins, et encore ne les portait-il que dans l'unique but de les donner aux pauvres, selon le devoir qu'il en avait alors comme curé. Il allait en ce temps-là vêtu d'habits si usés, que son frère, le rencontrant en rue, ainsi déchiré et semblable à un mendiant, l'accabla de reproches et le traita de fou. Admis plus tard dans notre congrégation, où entre autres vœux on fait celui de pauvreté, il montrait le plus grand zèle à l'observer. Quand il était supérieur, il déployait en ce point la plus grande rigueur, ne pardonnant à aucun

membre de la congrégation la moindre infraction à la pauvreté religieuse. Il portait même cette observance jusqu'à un certain excès, qui d'ailleurs ne s'accordait pas avec l'économie bien entendue de nos maisons; car il ne voulait pas que l'on fît des provisions, et il disait : « Nul pauvre ne fait des provisions. » Mais cette pauvreté, il la maintenait bien plus rigoureuse pour lui-même. Il avait écrit dans son livret : « Je dois bien plutôt craindre d'être riche que d'être pauvre; je dois aimer la pauvreté plus que les gens du monde n'aiment les richesses. » Et pour exécuter cette résolution, il ne se servit jamais de ciseaux, aiguilles, fil, papier, encre ou autres menus objets, sans en avoir la permission des supérieurs.

Lorsqu'il fut ensuite supérieur dans les missions, il choisissait toujours pour lui le plus mauvais cheval, le lit le plus dur, le confessionnal le plus incommode. Après avoir lavé la vaisselle, comme il se pratique dans notre congrégation même par les prêtres, à tour de rôle, certains jours de la semaine, pour exercer l'humilité, tandis que les autres, pour se nettoyer les mains, usaient de savon ou de son, lui, il ne se servait que de cendre, disant que l'emploi de toute autre matière était contraire à la pauvreté. Il est permis chez nous de porter sur soi, avec l'agrément du supérieur, quelque livre de piété, comme le nouveau testament, un *à Kempis*, la visite au Saint-Sacrement ou tout autre semblable, comme on peut aussi garder quelques images de dévotion dans son bréviaire ou sur sa table. Mais D. Paul ne voulait rien avoir de semblable, et lorsque nous disions que cela n'offensait point le vœu de pauvreté, il répondait pour sa part : « Rien, rien, rien. » Dans sa dernière maladie, ayant déjà perdu l'usage de la parole, il aperçut pendue au mur de sa chambre une montre d'argent, et ne pouvant parler, il s'efforçait de faire comprendre par signes qu'on enlevât cette montre, comme blessant la pauvreté; mais l'administrateur de la maison lui fit entendre qu'elle servait à régler les heures où devaient être pris les remèdes, et il se tranquillisa.

Autant il était détaché des biens de ce monde, autant il l'était de ses parents. Comme il était au collége de la Sainte-Trinité, dans la terre de Ciorani, sa mère, qui ne l'avait pas vu depuis plusieurs années, lui fit demander la permission de lui faire une visite; mais il lui envoya dire par un prêtre qu'elle n'en fît rien, parce que c'était là une affection terrestre. Sa mère fit de nouvelles instances, et ajouta qu'avant de mourir elle voulait avoir la consolation d'aller le trouver, non-seulement pour le voir, mais aussi pour lui donner sa bénédiction ; D. Paul répondit de nouveau qu'elle se gardât de venir, et que quant à sa bénédiction, elle la lui donnât de loin, attendu qu'elle aurait la même valeur de loin que de près. Ayant appris que sa sœur était gravement malade et souffrait beaucoup, il refusa d'aller la voir, et se contenta de répondre : « Je lui souhaite de plus grandes douleurs encore, pour la voir plus conforme à la vie souffrante de Jésus-Christ. »

Quant à l'amour du prochain, autant D. Paul était sévère pour lui-même et pour ses parents, autant il était charitable et affable envers les autres. Il allait au-devant de ceux qui étaient sous le poids des tentations ou des afflictions, pour les aider ou les soulager. Quoiqu'il fût naturellement d'une humeur austère, la charité le rendait doux et prévenant pour tous, principalement pour les pécheurs qui venaient se confesser à lui. Avant d'entrer dans la congrégation, il visitait les prisons de la Cava de Salerne; il y prêchait d'abord pour les pauvres prisonniers, puis il les entendait en confession, et enfin il leur distribuait une corbeille de pain, et donnait un carlin à chacun d'eux. Ayant trouvé une certaine religieuse dans le plus grand besoin de secours spirituels, D. Paul l'assista pendant huit jours consécutifs, et cela précisément dans l'octave du Saint-Sacrement, époque où les nuits sont les plus courtes : or, comme le serviteur de Dieu ne voulait pas manquer au service de la paroisse qui réclamait tous ses soins, il employa à entendre la religieuse pendant ces huit jours, les dernières heures de la nuit; on l'a su depuis de la bouche de

la religieuse elle-même. Plus tard, lorsqu'il fut chez nous, se trouvant supérieur, il ne songeait qu'au soulagement de tous, et spécialement des malades, ne se bornant pas à recommander aux infirmiers de les soigner avec vigilance, mais s'employant lui-même à ce ministère. Prévenu un jour qu'un malade se trouvait dans un lit incommode, il se priva du sien et le lui donna. Pendant le temps du repos, afin de ne pas troubler ceux qui étaient dans leurs chambres, il parcourait les corridors en marchant sur la pointe de ses pieds.

Pour ce qui est de la pureté, il en était jaloux au dernier point, et la gardait avec la plus scrupuleuse attention. Autant qu'il a été possible de s'en assurer, D. Paul ne souilla jamais sa sainte âme par le péché de l'impureté. Dès son extrême jeunesse, il eut ce vice en horreur, et il n'en pouvait même pas entendre parler. Etant enfant, il allait un jour à l'école avec un autre enfant de sa parenté; celui-ci ayant proféré une parole indécente, Paul rougit, prit la fuite et le laissa là. Mais une autre fois le même compagnon ayant répété cette parole, il ne put s'empêcher de lui donner un soufflet, et dès lors il se proposa et observa en effet de ne plus aller de compagnie avec ce parent, ni avec aucun autre de même caractère. A plus forte raison fut-il réservé dans la suite à l'égard des femmes. Jamais il n'en regardait aucune, et il ne parlait même aux plus vieilles que les yeux baissés; dans la crainte que ses yeux ne vinssent à le trahir, il pria le Seigneur de lui affaiblir la vue, et il obtint en effet cette grâce. Même avec sa mère et ses sœurs, il se tenait si bien en garde sur ce point, qu'elles se plaignaient de ce qu'il ne les avait pas regardées en face une seule fois.

Dans les missions, le serviteur de Dieu commençait ordinairement par entendre les confessions des hommes, et c'était seulement quand il n'y en avait plus à confesser, que, pour ne pas rester désœuvré, il se déterminait à écouter les femmes. Lorsqu'il était obligé d'avoir un entretien avec elles pour quelque affaire indispensable, il suivait rigoureusement le conseil de saint Augustin : *Cum feminis sermo brevis et rigi-*

dus. Il les expédiait en quelques paroles brèves et austères. S'il faisait les exercices dans quelque couvent de femmes, il tenait le confessionnal le matin et durant le jour, mais après les offices terminés il se refusait, hors le cas d'absolue nécessité, aux instances des religieuses, dans la crainte d'y prendre quelque peu d'attache.

A la pureté du corps il joignit celle de l'âme. Il avouait lui-même au curé qui lui succéda, qu'il ne savait pas avoir commis en toute sa vie un péché mortel, disant qu'il en avait seulement quelque doute : mais ces doutes sont les scrupules des saints qui craignent là même où il n'y a lieu à aucune crainte. Le Père Balthazar Alvarez disait que le péché mortel est un monstre si horrible, qu'il ne peut entrer dans une âme qui aime Dieu, sans se faire clairement reconnaître; d'où les théologiens concluent unanimement que quand une personne timorée est seulement dans le doute, et non assurée d'avoir perdu la grâce divine, il est certain qu'elle ne l'a pas perdue. Mais pour revenir à D. Paul, bien qu'il affirmât avoir quelque doute, néanmoins un prêtre qui avait entendu sa confession générale au moment de sa mort, attestait que le serviteur de Dieu était passé dans l'autre vie avec l'innocence baptismale.

Un des objets de sa grande dévotion était aussi la passion de Jésus-Christ. Un jour qu'il prêchait sur ce sujet, on vit sa figure enflammée comme si elle eût été de feu, et il parut comme transformé en ange. Une autre fois, prèchant sur l'amour de Jésus-Christ, à Oliveto, en présence du Saint-Sacrement, il resta un assez long espace de temps en extase, muet et immobile, ce qui émut beaucoup plus l'auditoire que tous les discours qu'il aurait pu faire.

Il n'était pas moins pénétré de dévotion envers la sainte Vierge. Dès son enfance, il eut pour cette divine Mère une affection et une tendresse particulières; cette tendresse, il la manifestait clairement à tous ses auditeurs quand il prêchait, et aux pénitents quand il entendait leurs confessions. A l'heure de la mort, ses délices étaient de tenir ses yeux fixés sur une image de la Vierge, placée devant lui. On était alors

dans la neuvaine de son Assomption, et pensant à cette circonstance, don Paul dit : « Si je ne meurs pas avant le 15 d'août, je ne mourrai plus. » Il parlait ainsi dans l'espoir que, s'il devait mourir, sa souveraine obtiendrait qu'il mourût sans faute durant cette neuvaine; c'est ce qui arriva en effet.

Mais parmi toutes les vertus admirables de notre don Paul, brilla la constance dans le bien. Aussi s'efforçait-il de l'inspirer à tous, et par ses paroles, et par ses lettres : « De la constance dans les bonnes résolutions, disait-il, de la constance. » Et c'est ce qu'il pratiqua toujours lui-même admirablement, en se montrant toujours ferme et vigilant à exécuter la résolution qu'il avait prise de tendre à la plus grande perfection, et de faire tout ce qui serait le plus agréable à Dieu. Pendant tout le temps qu'il vécut parmi nous, nul ne put jamais observer dans ce bon frère la plus légère infraction volontaire, le plus petit relâchement d'esprit. Et ce qu'il y eut de plus remarquable, c'est qu'il conserva cette constance au milieu d'une grande aridité dont il fut éprouvé pendant six ans entiers, qui furent les derniers de sa vie, sans qu'aucun soulagement spirituel, aucun adoucissement vint tempérer sa cruelle désolation. Quelques hommes du jour se vantent d'être des *esprits forts*, parce qu'ils ne font nul cas de la vérité et des maximes de la foi, qu'ils traitent de préjugés dignes des âmes faibles. On peut dire avec plus de vérité que don Paul fut un esprit fort, lui qui persévéra avec courage dans ses vertueuses résolutions, qui ne cessa d'avancer dans l'amour de Dieu, sans jamais se ralentir de sa ferveur, ni du désir qu'il avait d'atteindre le plus haut degré de sainteté qui soit possible à un homme. Un de nos pères, homme de beaucoup d'esprit et de discernement, disait que s'il avait eu à peindre en deux mots la vie vertueuse de don Paul, il aurait dû le représenter sur une colonne de marbre avec cette inscription : *Semper idem*. Et en effet, il fut toujours le même dans sa ferveur, toujours le même dans le soin qu'il mettait à chercher Dieu et sa plus grande gloire ; toujours constant dans l'exercice des vertus, sans jamais faire

un pas en arrière; toujours attentif à se contraindre et à se mortifier, sans se permettre le plus faible soulagement corporel; pour lui, il n'y eut jamais ni spectacles, ni festins, ni concerts, ni chasses, ni jeux, ni conversations, ni aucun autre divertissement du monde. En un mot, il fut toujours égal à lui-même, toujours uniforme, toujours fervent, toujours héroïque dans ses actions. Aussi paraissait-il avec un visage serein en toute occasion, heureuse ou malheureuse, qui se présentait, parce que son unique passion était *le goût de Dieu* (*a*), expression qu'il avait souvent à la bouche, et tenait constamment écrite sur une carte placée devant ses yeux sur sa table : « *Goût de Dieu.* » Sa prédication favorite, celle qu'il avait coutume de faire, et par laquelle il embrasait le plus ceux qui pouvaient l'entendre, avait pour objet le *goût de Dieu*.

Il protestait que son ambition n'allait pas à devenir plus saint que Dieu ne voulait le lui permettre; mais il ne cessait d'aspirer à la plus haute sainteté que l'on puisse désirer. Un jour qu'il s'entretenait avec un religieux, celui-ci lui ayant dit qu'il se contentait de faire son salut tout juste, don Paul se leva et répondit avec émotion : « O mon Père, que dites-vous? Nous autres religieux, nous ne pouvons-nous sauver qu'en devenant saints et parfaits. » Ensuite, il apporta un grand nombre de preuves à l'appui de ce qu'il venait de dire : en sorte que son interlocuteur s'écria : « Oui, c'est vrai, mon père, et je veux m'amender. » Quand le serviteur de Dieu lisait les vies des saints qui s'étaient donnés entièrement au Seigneur, il pleurait de consolation. De même, quand quelqu'un de notre congrégation, après l'année du noviciat, faisait, selon la règle de l'institut, les vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, de renoncement à toute dignité ou bénéfice ecclésiastique, et de persévérance, don Paul ne pouvait retenir

(*a*) *Gusto di Dio,* expression italienne qui signifie *bon plaisir de Dieu,* comme dans cette locution si souvent employée par notre saint docteur, *dar gusto a Dio*, c'est-à-dire se conformer au bon plaisir de Dieu et lui faire plaisir par là même.
(*L'éditeur.*)

ses larmes. Quand il voyait quelqu'un porté à la piété, il n'omettait rien pour l'exciter à se donner tout entier à Dieu, et à s'unir entièrement à la divine volonté. On lit à ce sujet, dans ses lettres, d'admirables passages. A une de ses sœurs, qui éprouvait des tribulations, il écrit : « Ne pensez pas à autre chose qu'à vous offrir à Dieu sans réserve, vous abandonnant complétement à sa divine volonté, afin qu'il dispose de vous comme il lui plaira ; et persuadez-vous que faire la volonté de Dieu, c'est la vraie dévotion. » Il écrivait à l'un de ses pénitents : « Il faut s'exténuer pour plaire à Dieu. Dieu demande de nous de la force, et non des tendretés. » Et dans ses conversations avec nous, il semblait qu'il ne pût parler d'autre chose que du soin de plaire à Dieu, et de la recherche de tout ce qui lui est le plus agréable.

Telle fut la vie de notre Père don Paul, rapportée ici en abrégé ; à cette vie si riche en vertus, répondit parfaitement sa mort bienheureuse et sainte. Il se trouvait alors supérieur dans le collége de Sainte-Marie-Mère du Seigneur, sur le territoire de Caposèle, et là, plusieurs fois avant de tomber malade, il prédit sa mort. Un mois avant sa fin, on ne l'entendit parler que de l'éternité et du paradis, faisant à plusieurs reprises cette question aux frères : « Dites-moi, que se passe-t-il dans le paradis? » Une fois il dit positivement : « C'est cette année (celle précisément où il mourut) que je dois mourir. » Plus tard, le 5 août, étant encore en bonne santé, il parla plus particulièrement de sa mort, et dit : « Je mourrai dans ce mois, et la fièvre me prendra aujourd'hui. » Il en fut ainsi, en effet, puisque ce jour-là même après le dîner, la fièvre le saisit, avec des symptômes si pernicieux que, dès le troisième jour, les médecins désespérèrent de lui. Sa maladie dura onze jours, pendant lesquels il fit l'admiration de tous ceux qui l'approchèrent, par son calme, sa patience, sa soumission à prendre tous les remèdes que l'infirmier lui présentait d'après l'ordre du médecin, sans jamais rien demander, ni jamais se plaindre de rien.

Nous n'avons rien à rapporter touchant les sentiments qu'il

éprouva dans cette dernière maladie ; car il garda un silence continuel, et pendant tout ce temps il ne proféra que très-peu de paroles. On croit, sans aucun doute, comme je l'ai dit plus haut, qu'il en usait ainsi par humilité. Sachant qu'on recueille avec soin les paroles que profèrent à l'article de la mort ceux qu'on regarde comme des serviteurs de Dieu, il voulut pour cette raison garder un silence continuel. Il restait sans cesse recueilli, les yeux fixés sur les images de Jésus crucifié, et de la sainte Vierge. Les frères l'ayant prié de leur laisser quelque souvenir, il ne voulut point répondre ; il montra même quelque déplaisir de cette demande, craignant sans doute d'avoir à rendre compte après sa mort de ses dernières paroles. Un de nous le pressa d'ordonner, en sa qualité de supérieur, que la communauté adressât à Dieu des prières pour la conservation de sa santé, nécessaire au bien de la congrégation ; il parla alors et dit : « Non, il est expédient que je meure. » De même, moi, son supérieur, en qualité de recteur suprême, ayant appris qu'il était si gravement malade, je lui envoyai de loin l'obédience de guérir s'il plaisait à Dieu. Don Paul, quand on lui signifia cette obédience, leva la main, et sans dire un mot, fit signe que la volonté de Dieu n'était point qu'il guérît. Au commencement de sa maladie, il fut encore quelque temps tourmenté de ses craintes habituelles ; mais son confesseur lui ayant ordonné de se rassurer, il se tranquillisa complétement, s'abandonnant entre les mains de la divine miséricorde ; et dans une quiétude céleste, tenant les yeux tournés vers le crucifix, au milieu des pleurs versés en abondance par ses chers frères, le 13 août (*a*) de l'année 1753, à la dix-neuvième heure, il rendit à Dieu sa bienheureuse âme, à l'âge de quarante-sept ans, passant ainsi, comme nous l'espérons avec confiance, à la possession de ce Dieu à qui il s'était tant efforcé de plaire, et qu'il avait uniquement recher-

a) Le texte italien porte effectivement *a* 13 *d'agosto*, mais il me semble qu'il faut lire *a* 15, puisqu'on a dit plus haut qu'il était tombé malade le 5, que sa maladie avait duré onze jours, et qu'il devait mourir dans l'octave commencée de l'Assomption. (*L'éditeur.*)

ché pendant toute sa vie. Au premier son de cloche qui annonça sa mort, ce furent des gémissements et des pleurs universels, non-seulement de la part des frères, mais aussi des étrangers qui se trouvaient dans la maison. Avant de l'ensevelir, on lui ouvrit la veine, et tout aussitôt le sang en jaillit. Un grand nombre de fidèles, depuis sa mort, ont obtenu par le moyen de ses reliques, des grâces prodigieuses, desquelles on tient des rapports exacts, qui seront publiés dans leur temps, quand il plaira au Seigneur de le faire honorer sur les autels, si telle est un jour sa volonté.

VIE ET MORT

DE LA SERVANTE DE DIEU

SŒUR THÉRÈSE-MARIE DE LIGUORI

VIE ET MORT

DE LA SERVANTE DE DIEU

SŒUR THÉRÈSE-MARIE DE LIGUORI

SOEUR AU VÉNÉRABLE MONASTÈRE DU SAINT-SACREMENT, A NAPLES
DE L'ORDRE DE SAINTE MARIE-MADELEINE DE PAZZI, ET DÉCÉDÉE EN 1724.

I.

Sa vocation à l'état religieux.

La sœur Thérèse-Marie de Liguori reçut le jour de D. François de Liguori, et de D. Virginie de Raitano, princes de Présiccio. Dès son enfance, elle fut élevée à Naples, au vénérable monastère du SS. Sacrement de l'ordre de sainte Marie-Madeleine de Pazzi, dans lequel l'observance régulière fleurit à l'édification générale. La sœur Thérèse, nommée alors D. Thérèse, à l'âge de seize ans, quoique douée d'une foule d'avantages naturels qui la rendaient agréable au monde, avec la perspective d'une dot considérable, résolut courageusement de se consacrer à l'amour du divin époux, en embrassant l'état religieux; mais elle quitta ce couvent, dont nous avons déjà parlé, et résolut d'entrer dans un autre, à raison des inquiétudes qu'une de ses tantes donnait à ce sujet, à toute cette communauté. Mais tandis qu'elle s'occupait sérieusement à faire un choix, lisant un jour chez son père le livre d'or de Thomas à Kempis, elle tomba sur ces mots : *en tous lieux vous trouverez votre croix*. La sœur Thérèse, éclairée tout à coup d'une lumière d'en-haut, se fit l'application de ces paroles, et s'adressant à la femme de chambre, occupée à tresser ses cheveux :

« Ecoutez, lui dit-elle, ce que je viens de lire. » Puis lui en ayant donné lecture, elle ajouta : « Ainsi, je ne dois pas changer de couvent, et je dois porter la croix que le Seigneur m'envoie. » C'est ce qu'elle fit en effet, en se mettant en mesure de sortir aussitôt de l'Egypte et d'entrer au Saint-Sacrement.

Pendant qu'elle habitait la maison de son père, bien qu'on la priât très-souvent d'aller au théâtre, de fréquenter les sociétés et de prendre part aux autres divertissements de ce genre usités dans le monde, elle s'en excusa constamment, et évita de s'y trouver. Sa mère désirait que, le jour de sa profession, elle se revêtît d'un habit somptueux; mais elle, qui avait déjà renoncé à toutes les pompes et à toutes les vanités du monde, ne voulut point y consentir. Pour ce qui est de la rente qu'elle se réserva, suivant l'usage du couvent, on lui reprocha de ne l'avoir pas stipulée plus considérable, pour pourvoir à ses menus plaisirs particuliers ; mais elle répondit généreusement : « Si j'avais cherché à satisfaire mes goûts, je ne me serais point faite religieuse. » Oh! que n'ont-elles cette excellente disposition, toutes les jeunes personnes qui embrassent l'état religieux! Enfin, le jour de la solennité, quand toutes les cérémonies d'usage furent accomplies dans l'église, elle se dirigea vers la porte du couvent d'un pas si rapide, que les dames qui l'accompagnaient ne pouvaient la rejoindre.

II.

Elle se fait religieuse et s'avance dans la perfection.

Revêtue du saint habit, le 8 mai 1719, sous le nom de Thérèse-Marie, elle commença dès ce moment à marcher dans la voie de la perfection. Elle fit ensuite profession avec la même allégresse, mais avec un désir plus vif d'arriver à la sainteté; ainsi elle fixa, de concert avec son directeur, les moyens d'accomplir ce pieux projet ; elle voulut ensuite qu'il lui prescrivît, outre l'observance des règles du monastère, un règlement particulier pour tous les autres exercices spirituels auxquels elle pourrait se livrer, avec la distribution des heures, afin que

toute la journée elle fût occupée à accomplir la volonté divine.

Elle était, du reste, si scrupuleuse dans l'observance des règles, que les supérieures ne craignaient pas de dire que la sœur Thérèse n'avait aucun défaut. Elle était très-exacte surtout à se rendre aux offices du chœur. On sait combien les religieuses sont avides de conférer de leurs affaires spirituelles avec leur directeur, pendant la journée qu'il leur consacre ; or, il arriva souvent que la sœur Thérèse, entendant sonner les matines, quitta aussitôt le confessionnal et renonça à sa consolation spirituelle, pour aller célébrer les louanges de Dieu; et lorsque, à raison de sa santé, ou pour d'autres motifs légitimes, il fallait l'en dispenser, la supérieure était obligée de lui en donner l'ordre formel.

III.

Observance de la pauvreté.

Elle aimait singulièrement la vertu de pauvreté. Son viager était déposé entre les mains d'une autre religieuse, et c'est à peine si elle y touchait pour satisfaire aux besoins les plus pressants; elle avait dans sa cellule un petit buffet bien modeste, sous un bocal de verre, et elle l'affectionnait beaucoup ; mais une religieuse lui ayant dit qu'il ressemblait à une armoire, meuble prohibé par les statuts de l'ordre, elle n'hésita point sur ce simple avis à s'en priver, et elle le mit dehors.

Un jour qu'elle faisait le service de la sacristie, quelques religieuses la prièrent de faire un changement (très-léger à la vérité) à la forme accoutumée du Saint-Sépulcre ; mais elle refusa absolument de condescendre à leurs vœux, disant qu'elle ne voulait point introduire de nouveautés. Comme les religieuses insistaient, lui faisant observer que cela n'entraînait aucun inconvénient, tant pour couper court à toute contestation, que pour éviter d'ailleurs de commettre quelque infraction à la sainte pauvreté, elle s'en débarrassa, en déférant l'affaire à la mère prieure. Une autre fois, comme on lui avait prêté des

vases garnis de fleurs d'argent, pour orner le Saint-Sépulcre, elle les renvoya sur-le-champ, disant que cela était contre l'usage; quelques religieuses cherchaient à lui persuader qu'elle pouvait bien s'en servir, puisque cela n'occasionnerait aucune dépense, ni pour elle, ni pour la communauté : Non, répondit-elle, parce que celles qui viendront ensuite, seraient obligées, par convenance, de se mettre en frais pour placer sur le sépulcre ces fleurs d'argent que j'y mettrais aujourd'hui sans nulle dépense. Oh! plût à Dieu que toutes les religieuses fissent ces réflexions, et fussent en garde contre les nouveautés, qui sont journellement la cause du relâchement spirituel dans un si grand nombre de monastères!

IV

Ses exercices de dévotion, et son application à la prière.

La sœur Thérèse s'appliquait beaucoup à se tenir continuellement en la présence de Dieu, se servant pour cela de différents commémoratifs; elle n'omettait jamais la lecture spirituelle, parcourant chaque matin un chapitre de Thomas à Kempis, et consacrant chaque jour une demi-heure à la lecture d'autres livres de piété. Ce qui fut remarqué comme une merveille, c'est que sœur Thérèse comprenait chaque livre qu'elle lisait, quelque haute qu'en fût la portée.

Elle était encore plus avide d'oraison mentale; aussi devançait-elle l'heure du lever de la communauté, et elle commençait à s'y livrer dans la cellule avant de se rendre à celle que les religieuses faisaient en commun au chœur. En récompense de l'ardeur qu'elle avait pour l'oraison, le Seigneur l'éleva bientôt à un haut degré de contemplation. Elle avait encore coutume, à vingt et une heures, de se mettre au pied du crucifix, et s'y arrêtait longtemps à méditer sur la mort et l'amour de son divin époux Elle avoua que pendant cet exercice, elle se sentait animée à faire de grandes choses pour Jésus-Christ. Chaque année, outre les exercices spirituels qu'elle faisait avec toute la communauté

au temps du carême, elle passait huit jours, pendant la semaine du Saint-Esprit, à faire ces exercices en particulier, s'imposant de plus, chaque mois, un jour de retraite, pendant lequel elle gardait un silence absolu.

Elle communiait chaque jour de la semaine, excepté un seul, suivant les conseils de son père spirituel. Elle avait pour la très-sainte Vierge Marie une continuelle et tendre dévotion, célébrant par diverses pratiques toutes ses neuvaines, et ne laissant jamais passer aucune journée sans méditer sur quelque vertu particulière de cette divine Mère, afin de pouvoir l'imiter.

Ce qu'il y eut encore de remarquable dans la sœur Thérèse, c'est que, quels qu'aient été les obstacles qu'elle trouvait à son avancement dans les grands tourments intérieurs d'aridité, de scrupules et de tentations, comme nous le dirons bientôt, néanmoins, dès qu'elle fut entrée dans la voie de la perfection, elle ne se refroidit jamais, mais elle s'efforça toujours d'avancer, ne négligeant en aucune circonstance la pratique de ses saints exercices; elle les eût, au contraire, multipliés toujours davantage, si elle n'avait trouvé un frein dans l'obéissance à son sage directeur, qui ne pouvait, du reste, se lasser d'admirer la ferveur extrême de cette pieuse vierge.

V

Son détachement des créatures.

Pour être tout entière à Dieu, elle chercha sans cesse à tenir son cœur dégagé de toute affection terrestre. Cette bonne religieuse donna surtout deux grandes preuves de cette sublime abnégation dans deux conjonctures particulières, comme elle le fit connaître elle-même à son directeur, en conférant avec lui sur les affaires de sa conscience. Elle lui raconta, qu'un matin, étant à l'oraison, elle se vit assiégée d'une foule de pensées vaines; craignant qu'une telle distraction ne prît sa source dans quelque attachement secret, elle s'examina minutieusement sur tous les points, et sa pensée finit par

s'arrêter sur une petite statue de l'enfant Jésus, qu'elle conservait dans sa cellule; mais comme il lui semblait qu'elle s'en priverait volontiers, si elle savait que ce fût la volonté de Dieu, elle se tranquillisa à cet égard; cependant, elle pria le Seigneur de permettre qu'il lui arrivât quelque accident fâcheux, afin qu'elle pût connaître par là quel était l'objet pour lequel son cœur conservait de l'attache. Or, comme elle était un jour après vêpres occupée à travailler dans sa cellule, elle reçut la visite de la mère prieure; celle-ci, en s'entretenant avec elle, prit dans ses mains un vase précieux de porcelaine qui était sur le prie-Dieu, et l'ayant par mégarde laissé échapper de ses mains, il fut mis en pièces; la prieure déplorait cet accident, mais sœur Thérèse n'en ressentit aucune émotion; au contraire, se rappelant la prière qu'elle avait naguère adressée à Dieu, elle se réjouissait dans son âme, et le remerciait de lui avoir fait voir que son cœur n'avait d'attachement pour rien au monde. L'autre preuve qu'elle en donna, fut à la mort de sa pieuse tante. La sœur Thérèse, après avoir versé sur elle quelques larmes, dit à son directeur : « Je croyais n'avoir aucun attachement, mais le Seigneur m'a fait connaître qu'il n'en est pas ainsi; » regardant comme un défaut ce qui n'était qu'un soulagemeut bien naturel.

VI.

Elle surmonte les égards humains.

Elle ne se montra pas moins courageuse à triompher des égards humains. Le duc de Vastogirardo, son parent, l'avait priée de vouloir bien donner ses soins à une de ses petites-filles, et elle y avait d'abord consenti; mais réfléchissant ensuite qu'une telle charge s'opposerait à son avancement spirituel, bien qu'elle eût déjà engagé sa parole, et malgré les instances des autres religieuses, elle n'hésita point à s'en dédire.

Elle aimait aussi beaucoup la solitude et le silence, et c'est pourquoi elle avait en aversion le parloir, surtout lorsqu'elle

devait s'y entretenir avec des hommes. Aussi, quand les convenances la forçaient d'y paraître, elle y était comme muette, répondant à toutes les questions par un oui, ou un non : ou bien, disant qu'elle ne savait pas. Cette extrême réserve dans la conversation, fut cause qu'on l'accusa souvent d'impolitesse et de grossièreté. O sainte rudesse, tant recommandée aux religieuses par sainte Catherine de Sienne ! Plût au ciel que toutes la pratiquassent ! Combien elles avanceraient plus rapidement dans la spiritualité !

VII.

Sa mortification extérieure et intérieure.

Dès son noviciat, elle commença à jeûner trois jours de la semaine, et elle persévéra dans cette pratique jusqu'à ce que la supérieure lui défendît, à raison de ses infirmités, toute espèce de mortifications ; car le Seigneur commençait alors à la mortifier lui-même, comme nous le dirons plus loin. Au reste, avant cette époque, sœur Thérèse s'appliqua à mortifier son corps autant qu'elle pouvait, c'est-à-dire, autant que l'obéissance le lui permettait. Pour le temps du repos, elle répandait sous le drap de son lit de petits morceaux de bois. Elle brûlait sa chair à la flamme de la chandelle. Au réfectoire, elle choisissait toujours les mets pour lesquels elle avait le plus de répugnance.

Elle atteignit encore à un plus haut degré de mortification extérieure. Quoi qu'elle vît ou entendît dans la communauté, elle n'y prenait point ordinairement garde, évitant de se mêler à tout ce qui ne concernait pas les devoirs qui lui étaient imposés par son office ou par l'obédience de la supérieure. Si quelquefois elle jugeait à propos de dire quelque chose pour la plus grande gloire de Dieu, et qu'elle s'aperçût qu'on ne faisait nul cas de son avis, elle cessait aussitôt de discuter, et se tenait en repos. Pour satisfaire sa dévotion, elle avait fait élever, avec la permission de la prieure, une chapelle dans le jardin du monastère ; mais au moment où on allait y mettre

la dernière main, la nouvelle prieure qui était alors en fonctions, lui fit entendre que sa volonté n'était point qu'on terminât la chapelle, et la sœur Thérèse se tranquillisa sur-le-champ, et quitta l'œuvre sans répliquer et sans donner aucun signe de chagrin, satisfaite qu'elle était d'obéir, quoiqu'elle fût obligée de perdre toute la dépense qu'elle avait faite. Elle n'y pensa plus jusqu'à l'élection d'une nouvelle supérieure, époque à laquelle la sœur Thérèse, sur l'avis de son père spirituel, lui en parla, et d'après l'obédience qu'elle en reçut, fit achever la chapelle, que les religieuses, du reste, désiraient généralement posséder.

Il arriva souvent qu'à table on ne lui servait point à manger comme aux autres; elle restait en paix sans jamais se plaindre, ni même laisser apercevoir cette mortification, au sujet de laquelle elle répondait, lorsqu'on venait à s'en entretenir : « Si je me tenais dans un coin du monastère selon ma propre volonté, n'y serais-je pas volontiers? Eh bien, je me contente d'être au réfectoire selon la volonté de Dieu, lorsqu'on ne me sert point à manger. »

Quand les converses faisaient quelque chose pour son service, comme préparer des confitures, ou d'autres objets, et que ces religieuses les laissaient ensuite se gâter par négligence, elle ne s'en troublait nullement, et ne les humiliait jamais par un mot de reproche. Accusée quelquefois par les autres religieuses et injuriée à tort, quoiqu'elle eût un caractère vif et emporté, elle écoutait et se taisait, comme si elle y eût été insensible. Elle éprouvait une grande consolation à se placer à la grille du chœur quand elle entendait la messe, se plaisant à contempler l'autel sur lequel on célébrait; mais ayant ensuite réfléchi qu'elle pourrait tout aussi bien y assister en se mettant dans les stalles du chœur, elle s'y plaça dorénavant et se priva de cette consolation spirituelle pour se mortifier, et éviter en même temps la dissipation d'esprit à laquelle elle était exposée en regardant de la grille les objets qui auraient pu la distraire.

VIII.

Son humilité.

Jalouse de pratiquer la sainte humilité, dès qu'elle eut fait sa profession, on ne l'entendit jamais parler des grands avantages qu'elle avait laissés dans le siècle, ni se vanter de ses autres qualités naturelles ou spirituelles, attentive qu'elle était à se cacher aux yeux de tous. C'est pourquoi elle s'affligeait quand elle venait à apprendre que les religieuses avaient remarqué en elle quelque action vertueuse. Son bonheur était de se dévouer au service de ses sœurs et principalement des malades, dans tout ce qu'il y avait de plus bas et de plus fatigant, et elle disait qu'une des fins qu'elle s'était proposées en embrassant l'état religieux, était d'y entrer pour servir.

Dieu la favorisa d'un grand nombre de grâces spéciales; mais elle n'en parla jamais à d'autres qu'à son directeur, et lorsque celui-ci l'obligeait à lui découvrir quelque faveur divine qu'elle avait reçue, elle éprouvait mille angoisses et mille craintes : c'est pourquoi elle s'en excusait quelquefois, en disant qu'il ne lui paraissait point nécessaire d'en parler, et d'autres fois elle ajoutait d'une voix timide et troublée : « Mon père, je ne sais ce que vous me dites, je crains de dire une chose pour l'autre. »

La sœur Thérèse était encore excitée continuellement par sa ferveur à multiplier ses exercices de piété; mais ne voulant rien faire de sa propre volonté, elle se voyait obligée d'en demander la permission à son directeur; elle éprouvait alors une telle répugnance et une telle honte, qu'elle ne s'y décidait jamais qu'avec une peine extrême, parce qu'il lui semblait qu'elle montrait à son père spirituel des désirs de perfection, tandis qu'elle s'en voyait si éloignée; aussi, après avoir demandé la permission, elle ajoutait : « Mon père, vous rirez de ces demandes que je vous fais. » Bien souvent, pour l'éprouver, son directeur la mortifiait par des paroles et des manières dures, se montrant irrité contre elle : la sœur Thérèse ne

manifesta jamais aucun signe de ressentiment ou de déplaisir; mais, à la grande édification de son directeur, elle se tenait calme et satisfaite de ces humiliations, se regardant toujours comme une malheureuse qui ne faisait rien pour Dieu, et qui méritait bien, par conséquent, les mépris de tout le monde : « Pauvre que je suis, disait-elle, j'ai le désir de me sanctifier, mais jusqu'ici je n'ai encore rien fait. »

IX.

Son obéissance.

La sœur Thérèse aimait tellement l'obéissance, que, quand on lui commandait quelque chose, elle se mettait sur-le-champ à l'exécuter, quelque difficulté qu'elle y trouvât, sans réplique et sans examen; ce qui faisait dire à une supérieure, que cette religieuse lui inspirait le désir de lui commander quelque chose, tant elle obéissait sans hésitation. Elle avait une tendre dévotion pour la sainte Vierge; mais se trouvant malade pendant la neuvaine de l'Assomption de Notre-Dame, elle voulait au moins, pour se mortifier, s'abstenir de fruits pendant ces neuf jours, et jeûner la veille de la fête; la prieure lui interdit l'un et l'autre; elle écouta cet ordre sans répliquer un seul mot. Elle obéissait, non-seulement aux supérieurs, mais aussi à ses compagnes; si bien que lorsque celles-ci voulaient exiger d'elle quelques services, elles n'avaient qu'à lui dire : Obéissez; et elle s'empressait d'obéir, le sourire sur les lèvres.

Un jour qu'elle venait de préparer quelques vases de fleurs pour le saint-sépulcre, une religieuse qui n'aimait pas l'odeur des jonquilles, lui dit qu'elle devrait ôter ses sortes de fleurs qui portent à la tête; la sœur Thérèse, bien qu'elle eût déjà pris beaucoup de peine à garnir ces vases, se mit sur-le-champ à les défaire et à en ôter toutes les jonquilles, fleurs qu'à cette époque de l'année on a coutume d'employer à l'ornement des sépulcres.

Pour ce qui est de son intérieur, elle était si scrupuleuse à accomplir les ordres de son directeur, qu'elle en était quel-

quefois très-inquiète ; aussi, celui-ci fut-il obligé, pour la délivrer de ses inquiétudes qui ne font que nuire à l'esprit, de l'avertir souvent d'agir avec liberté dans la pratique de ses exercices spirituels, en faisant ce qui lui paraîtrait le mieux selon les circonstances qui se présenteraient.

X.

Sa charité envers le prochain.

Son esprit de charité la portait à aider aussi les sœurs converses dans leurs ouvrages. Voyant un jour l'une d'elles très-fatiguée à tirer du puits l'eau nécessaire à la lessive, elle prit sa place et puisa elle-même toute l'eau qu'il fallait. Elle renouvela plusieurs fois ce service envers d'autres, et elle se serait livrée plus souvent à ces exercices pénibles, si elle n'avait craint d'être aperçue des personnes chargées de la surveillance, et qui se seraient offensées de la voir s'employer à de pareils travaux.

Il y avait dans le couvent une pauvre converse à qui sa vieillesse avait tellement affaibli la tête, qu'elle n'était plus en état de recevoir les sacrements, et que l'infirmité ne lui permettait plus de se servir elle-même dans ses besoins ; la sœur Thérèse, malgré l'occupation suivie que lui donnait en cette année l'office de la sacristie, se chargea néanmoins du soin de la servir. Elle allait tous les matins la nettoyer, puis elle la lavait, l'habillait et lui faisait faire quelques pas dans sa cellule ; cela devait lui coûter beaucoup d'efforts et de fatigues, car la religieuse était devenue comme un cadavre. Elle allait plusieurs fois le jour lui porter une nourriture convenable à son âge, supportant avec cela les manières désagréables de la pauvre vieille, qui quelquefois rejetait de sa bouche, par une fantaisie déraisonnable, les aliments qu'elle venait d'y mettre. La sœur Thérèse ne cessait pas, dans ces occasions, de lui parler de Dieu et de l'exhorter à se confesser ; mais celle-ci ne l'écoutait point. Un jour elle pria ardemment le Seigneur de lui rendre la raison, afin qu'elle pût recevoir les sacrements ; il paraît

que Dieu l'exauça, car, à sa dernière heure, la converse donna quelque signe de raison, et, assistée par son confesseur, reçut l'absolution.

Les jours consacrés à conférer avec le père spirituel, quoiqu'elle eût beaucoup de choses à lui dire, si quelques-unes des autres sœurs, même des converses, la priaient de leur permettre d'aller confier quelques scrupules à ce même père spirituel, elle leur cédait sa place, ne se réservant, par charité, qu'un court espace de temps, qui suffisait à peine pour recevoir l'absolution.

XI.

Ses tribulations intérieures et sa patience.

Parlons maintenant des grandes tribulations intérieures que souffrit sœur Thérèse, et de la patience qu'elle y déploya. Après sa profession, elle fut, durant l'espace d'une année, tellement travaillée par les scrupules, qu'on craignit pour sa raison et pour ses jours; mais, grâces au Seigneur, elle fut guérie de cette infirmité par sa soumission à son directeur; car celui-ci, bien convaincu de la pureté de sa conscience, lui ordonna de passer ses doutes sous silence, et quelquefois même de communier avant d'avoir reçu l'absolution; ainsi son obéissance la délivra de cette tempête intérieure.

Mais il lui en survint bientôt une autre plus cruelle et plus douloureuse. Le démon s'appliqua à l'assiéger d'horribles tentations. Dans l'année 1722 surtout, au saint temps de l'Avent, elle eut à soutenir de tels assauts contre les pensées impures dont elle avait une horreur extrême, qu'elle se crut transportée dans l'enfer; si bien qu'elle ne trouvait aucun soulagement, ni dans sa cellule, ni dans l'église, ni dans quelque lieu qu'elle se rendît. A cela se joignit alors la peine d'une grande sécheresse d'esprit, et une telle obscurité intérieure, qu'elle n'éprouvait plus de dévotion dans aucun de ses saints exercices. Elle regardait les saintes images, visitait le saint-sacrement, et dans ces moments-là mêmes, il lui semblait qu'elle

ne se souvenait nullement de Dieu. Elle faisait sa lecture spirituelle, et elle ne comprenait pas ce qu'elle lisait; elle recommençait sa lecture avec plus d'attention, sans en être plus avancée; elle prenait un autre livre qu'elle ne comprenait pas davantage. Elle allait au confessionnal pour s'entretenir avec son directeur; mais au lieu d'y trouver du soulagement, elle sentait, au contraire, redoubler ses angoisses, parce qu'il lui semblait qu'elle devait découvrir beaucoup de choses, tandis qu'au contraire elle se trouvait incapable de s'examiner. Alors, pleine de confusion, elle s'abandonnait à sa douleur, et ne faisait que pleurer son malheur en silence.

Le père spirituel lui parlait de Dieu et l'excitait à la confiance; mais elle croyait ne rien saisir de ce qu'il lui disait. Le confesseur lui faisait réciter les actes pour l'absolution; mais, malgré tous ses efforts pour s'en acquitter, elle tenait pour certain qu'elle ne les faisait pas, et même qu'elle en faisait de contraires, et qu'en recevant l'absolution elle n'avait point la volonté de la recevoir. Cependant le directeur, après l'avoir absoute, l'envoyait communier. La sœur Thérèse obéissait; mais ensuite ses frayeurs redoublaient, et elle tremblait que toutes ses communions ne fussent sacriléges. De plus, le démon lui faisait craindre, qu'au lieu de recevoir Jésus-Christ dans la sainte hostie, elle ne reçût l'esprit malin lui-même; ce qui était cause qu'elle était obligée de se faire violence pour ne pas la rejeter De plus, en quelque lieu qu'elle se rendît, au chœur, au confessionnal, à la sainte table, l'ennemi lui faisait sentir une odeur insupportable, afin de l'en éloigner; et malgré tout cela, la pieuse vierge n'omettait rien de ses pratiques ordinaires d'oraisons, de lectures et de communions.

De temps en temps, par suite de la bonne habitude qu'elle avait prise, son âme s'élevait vers Dieu par des actes d'amour; mais alors le démon lui faisait croire que c'était à lui que s'adressaient ces actes; ce qui faisait que la pauvre sœur Thérèse, loin d'être soulagée par ces pieux élans, n'en était que plus affligée. Son directeur, pour la délivrer de cette fausse appré-

hension, lui enjoignait, en vertu de l'obéissance, de repéter souvent après lui ces paroles : « Mon Dieu, je vous aime; je vous aime, mon Dieu. » Elle obéissait, mais elle obéissait en tremblant d'offenser Dieu dans le temps même qu'elle l'aimait. Au milieu de ces grandes amertumes, la vierge affligée versait des larmes; mais elle était résignée à la volonté de Dieu. Son directeur lui ayant demandé, au milieu de ses gémissements, ce qu'elle voulait, elle répondit: « Je veux ce que Dieu veut. » Le guide spirituel, après lui avoir ordonné plusieurs fois de prier la divine Mère qu'elle la délivrât de ce supplice atroce, lui demandait ensuite si elle avait fait cette prière; et elle répondait constamment qu'elle l'avait oubliée, preuve que Dieu voulait épurer son âme d'une manière toute spéciale, par un tourment si plein d'amertume.

Son plus grand supplice consistait ensuite en ce que le démon, tandis qu'elle était d'un côté assaillie par tant de tentations, et de l'autre, plongée dans la désolation intérieure, le démon, dis-je, lui représentait comme chose certaine, qu'elle avait péché par quelques actes de consentement seeret, qu'ainsi elle était abandonnée de Dieu, sans espoir de jamais recouvrer sa grâce, et que tout ce qu'elle faisait, oraisons, communions, offices, étaient en pure perte. Aussi, bien qu'elle fìt tout par obéissance, néanmoins elle se figurait n'agir que par respect humain, ou par habitude, ou uniquement par une certaine complaisance qu'elle trouvait à faire ces actes de vertu.

C'est ainsi que le Seigneur a coutume d'éprouver par le creuset des tribulations ses épouses bien-aimées; et c'est ainsi qu'il éprouva la fidélité de cette humble vierge.

XII.

Faveurs spéciales qu'elle reçut de Dieu.

Mais après cette affreuse tempête, la sœur Thérèse commença à jouir d'un calme paisible et d'une grande union avec Dieu, comme elle l'attesta elle-même dans une lettre à

son directeur, où elle lui écrivait : « Un grand calme a succédé à l'orage; je n'ai qu'une seule crainte, c'est de m'abandonner trop à cette joie intérieure; et bien que je proteste ne vouloir autre chose que ce que Dieu veut, cependant la crainte ne cesse de m'agiter : je demanderais au Seigneur des souffrances, parce qu'alors je serais en sûreté; mais l'obédience que votre révérence m'a donnée, m'empêche de faire cette demande. » On voit avec quelle délicatesse intérieure cette âme s'élevait à la perfection, craignant même quelque complaisance d'amour-propre dans les grâces que le Seigneur répandait sur elle. Aussi mandait-elle dans une autre lettre à ce même directeur, qu'elle se réjouissait de voir que ses douceurs spirituelles étaient moins sensibles, parce qu'il lui semblait ainsi que son esprit pouvait mieux s'affermir en Dieu.

La sœur Thérèse avait une très-grande dévotion à la nativité de Jésus-Christ; c'est pourquoi, dès la première année de sa profession, outre la neuvaine pendant laquelle elle pratiquait un grand nombre de pieux exercices, elle demandait toujours à son directeur la permission de passer la nuit de Noël pour se tenir en la compagnie de l'enfant bien-aimé. Mais cette permission ne lui fut jamais accordée, qu'à condition qu'elle prendrait au moins, tout habillée sur son lit, quatre heures de repos. La première année, le père spirituel lui ayant demandé si cette nuit-là elle avait accompli l'obédience, et si elle avait dormi : J'ai fait l'obédience, répondit-elle, et je me suis couchée pour dormir; mais je n'ai pu sommeiller, parce que l'enfant m'a tenu constamment éveillée. Il en fut de même l'année suivante : Son directeur lui ayant adressé la même question : « Mon père, dit-elle, comment est-il possible de dormir dans une pareille nuit? » La troisième année, elle reçut pendent cette nuit une faveur plus spéciale; car elle fut ravie en une très-douce contemplation de l'amour que le Verbe éternel a témoigné aux hommes dans son incarnation, et elle reçut une communication si abondante de Dieu, qu'en la révélant à son directeur, elle ne put dire que ces paroles : « Mon père, il me semblait dans ce moment que

mon âme reposait dans le sein de Dieu. » Cette communication la tint non-seulement éveillée pendant toute cette nuit-là, mais encore unie et ravie en Dieu pendant tout le jour suivant.

Dans l'oraison mentale et dans la communion, elle éprouvait également une grande union avec Dieu; la même chose lui arrivait souvent en récitant l'office, pendant lequel elle se trouvait tellement ravie en Dieu, qu'elle craignait de n'avoir point satisfait au précepte. Quelquefois aussi, pendant qu'elle était en récréation avec les autres religieuses, elle se se trouvait tellement ravie en Dieu, que, revenue à elle-même, elle ne savait de quoi on avait parlé; alors elle avait peur que ses compagnes ne se fussent aperçues de sa céleste aliénation. Cela lui arriva encore pendant qu'elle s'entretenait avec sa tante; de sorte que, ne pouvant répondre à ce que celle-ci lui avait dit, elle en était réprimandée, et traitée d'étourdie et de folle. On lit aussi dans les mémoires sur sa vie, qu'étant un jour au chœur, plusieurs religieuses la virent soulevée assez haut au-dessus du siége qu'elle occupait. Dieu ne laissait point cependant, au milieu de toutes ces faveurs, de lui envoyer de temps à autre des craintes et des angoisses. Telles sont les alternatives spirituelles par lesquelles le Seigneur purifie et attire des âmes bien-aimées à son parfait amour, tantôt se manifestant, et tantôt se cachant, pour se faire chercher avec plus d'ardeur et d'affection.

XIII.

Sa dernière maladie et sa mort.

Venons enfin à sa dernière maladie et à sa mort. Parmi les tribulations sans nombre par lesquelles Dieu purifiait son épouse, il n'omettait pas de l'exercer par plusieurs infirmités pendant lesquelles elle se montra toujours calme et résignée à la volonté divine, cachant avec soin à ses sœurs les douleurs qu'elle éprouvait. Avant sa dernière maladie, elle ressentit pendant huit mois des palpitations de cœur très-douloureuses,

en sorte qu'il lui fallait dormir assise, ne pouvant supporter le lit à cause de l'agitation et des souffrances qu'elles lui causaient; elle n'en parla cependant jamais à personne.

A la suite de fatigues excessives essuyées au service de la sacristie, pendant que, pour ne point incommoder les converses, elle montait et descendait les escaliers, chargée de lourds fardeaux, passant de la chaleur au froid, elle gagna un gros rhume de poitrine; et comme elle n'y faisait guère d'attention, et qu'au contraire elle ne se dispensait d'aucun exercice de la communauté, le rhume devint opiniâtre et dégénéra en phthisie; à cette infirmité vinrent se joindre d'autres maux, tels que des douleurs aiguës d'estomac, des insomnies, des dégoûts et des vomissements. C'est pourquoi les sœurs la plaignaient comme une martyre de souffrances; mais la sœur Thérèse, pendant cette longue et pénible maladie de sept mois, montra constamment une patience à toute épreuve, et supporta tout avec résignation et sérénité. Au milieu de tant de souffrances, personne n'entendit une plainte sortir de sa bouche; au contraire, lorsque ses douleurs devenaient plus déchirantes, on la voyait tranquillement sourire.

La communauté, qui chérissait tendrement cette religieuse si bonne et si exemplaire, non contente de prier continuellement, n'épargna, pour son rétablissement, ni les soins des médecins, ni l'emploi des remèdes; et ce fut encore pour la sœur Thérèse une occasion de faire éclater sa grande vertu, en exécutant sans répugnance tout ce qui lui était ordonné, soit par les médecins, soit par les infirmières. On lui fit boire de l'eau à la glace pendant quarante jours, au bout desquels le médecin lui demanda, si en buvant elle n'éprouvait aucune douleur dans les entrailles; elle répondit alors, que partout où passait l'eau, elle ressentait des convulsions: cependant elle n'en avait jamais rien dit à personne, et elle s'était contentée de boire l'eau promptement dès qu'on la lui présentait.

Sentant approcher sa fin qu'elle avait vraisemblablement prévue, puisque deux ans auparavant, étant en parfaite santé, elle dit à sa tante qu'elle mourrait décidément à telle époque,

elle reçut les sacrements avec une extrême dévotion : elle désirait intérieurement l'assistance de son père spirituel; mais, pour se mortifier et mourir détachée de toute consolation terrestre, dans un abandon absolu entre les mains de Dieu, elle se taisait et ne le demandait point. Cependant la mère prieure le fit appeler pour assister la malade à ses derniers instants, pendant lesquels la sœur Thérèse fit bien voir son union parfaite avec Dieu, par la paix intérieure qui se peignait dans sa modestie et dans la sérénité de son visage. Son directeur lui ayant demandé si elle n'éprouvait alors aucun scrupule de conscience, elle répondit : « Non; par la grâce de Dieu, j'éprouve une telle assurance de mon salut éternel, qu'il me semble que le Seigneur est trop bon pour moi. » Le père spirituel reprit alors qu'il fallait par conséquent qu'elle mît toute sa confiance dans la miséricorde de Dieu : « Oui, dit-elle, c'est seulement en sa miséricorde que je me confie. » Puis, elle ajouta : « J'ai un grand désir de mourir. » Le directeur a raconté dans la suite, qu'au moment où elle prononçait ces paroles, il lui sembla les voir sortir de sa bouche comme autant de flammes de l'amour divin. Peu après, cette épouse bien-aimée de Dieu mourut, le 30 octobre 1724, à la vingt-unième année de son âge, expirant avec un calme céleste dans les bras de son divin époux, pour aller l'aimer, comme nous l'espérons pieusement, et jouir de lui éternellement dans son bienheureux royaume.

Tout ce qui a été rapporté dans ce livre, l'auteur veut le soumettre au jugement de la sainte Eglise, protestant qu'il n'y ajoute qu'une foi purement humaine.

FIN DU DIX-NEUVIÈME VOLUME DES ŒUVRES,

NEUVIÈME DE LA PARTIE ASCÉTIQUE.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME DIX-NEUVIÈME
DES OEUVRES, NEUVIÈME DE LA PARTIE ASCÉTIQUE.

Pages.

25 août 1774. — 5 septembre 1774 415

FIN DE LA TABLE DU DIX-NEUVIÈME VOLUME,

NEUVIÈME DE LA PARTIE ASCÉTIQUE.

Imprimerie générale de Châtillon-sur-Seine. — Jeanne Robert.